### BULLETIN

DE

# L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS

#### TOME LXXXIII

1971

Édité avec l'appui du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Culture

LIÈGE MAISON CURTIUS

#### **BULLETIN**

DE

L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS

## **BULLETIN**

DE

# L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE

# LIÉGEOIS

TOME LXXXIII

1971

Édité avec l'appui du Ministère de l'Education Nationale et de la Culture

LIÈGE MAISON CURTIUS

# VIE ET MORT D'UNE INDUSTRIE MULTISÉCULAIRE LA HOUILLERIE A WANDRE

par J. RENARD

DEUXIÈME PARTIE

#### LE NOUVEAU RÉGIME LA HOUILLÈRE DE WANDRE

#### CHAPITRE I

#### PREMIÈRE PÉRIODE

# LE PREMIER MONOPOLE DE L'EXPLOITATION A WANDRE (1793-1820)

RÉSUMÉ

A part peut-être deux ou trois fosses de faible importance, toute activité minière avait cessé avant la fin de l'ancien régime.

En 1793, Gaspar Corbesier d'Argenteau reprend l'exploitation aux Marets. Il fonce de nouveaux puits et installe une machine à feu pour l'exhaure.

Une nouvelle société s'est fondée qui trouve dans les règles du nouveau régime l'occasion de se tailler une concession qui, à quelques détails près, deviendra la concession actuelle. Il englobe donc, et au-delà, toute la partie du territoire wandruzien qui fut de tout temps exploitée. L'entreprise est donc la première tentative de concentration de la houillerie à Wandre.

La houillère prend un bon départ, malgré divers contretemps, dans l'épuisement des eaux notamment. Elle atteint son apogée vers 1810, occupant à ce moment environ 280 ouvriers.

Mais les difficultés de tous ordres vont bientôt surgir : le grisou, l'eau, l'agitation sociale, la discorde des sociétaires, la carence des dirigeants conduisent peu à peu l'entreprise à la débâcle.

Le 22 juin 1820, les biens de la houillère sont dispersés aux enchères.

\* \*

1793, l'ancien régime agonisait. L'un après l'autre, tous les ouvrages de Wandre, noyés ou épuisés, avaient cessé leur exploitation (¹). Peut-être à Rabosée, les Malaise et la veuve Monfelt exerçaient-ils encore quelque activité, mais nous n'en avons pas de témoignage concret.

Autrichiens et Français s'arrachaient notre pays. Le 5 mars 1793, les Autrichiens avaient expulsé de Liège les Français de Dumouriez qui y avaient un instant pris pied, intrusion qui n'avait été, pouvait-on croire, qu'un incident.

C'est de cette époque que date un nouvel essor de l'exploitation minière à Wandre. Elle devait subir encore des avatars, mais c'était l'impulsion qui allait aboutir à l'exploitation centralisée et vraiment industrielle.

#### 1. — Préliminaires

Gaspar Corbesier, de Bor sous Argenteau (Cheratte), conçut le projet de reprendre l'exploitation sous le territoire presque entier de la commune de Wandre. Il entreprit d'abord de recueillir l'accord de tous les propriétaires fonciers.

(¹) D'après les données que nous possédons, on ne trouve plus en activité après 1760 dans la vallée ou le flanc des collines que des exploitations secondaires comme la houillère des Trois Noyers, celle de Naichin et le bure que nous avons nommé Dubois, et peut-être d'autres ouvrages plus modestes encore et anonymes. On notera d'ailleurs que dans la première partie de son ouvrage publiée en 1768, MORAND [267], qui énumère tous les bures et mines de houille des environs de Liège, est muet concernant Wandre. Il ne mentionne, aux alentours, que l'exploitation de la Haute Claire à Jupille et celle de la Flairante Vonne à Saivelette.

Dans la 2<sup>e</sup> partie (1773), il donne [268] une carte des environs de Liège. Cette carte, traitée avec l'approximative fantaisie de l'époque, figure deux ouvrages de mine à Jupille et un autre au sud de La Xhavée qui est sans doute la houillère de Saivelette!

Ceci concorde avec ce qu'écrit en 1777 une longue « consulte » relative aux contestations territoriales entre Brabant et Liège concernant Herstal et à leur incidence sur le régime douanier de la Meuse [269]. Après avoir cité les principales industries de Wandre, ce document parle des « minières de houille grasse d'une qualité supérieure » qui ne sont pas exploitées et il donne deux raisons à cette inactivité : d'une part le manque de fonds et d'autre part des tracasseries que la jalousie des Liègeois a suscitées entre ceux qui voulaient entreprendre l'exploitation et le propriétaire foncier. Et le document déplore cette inaction de la mine de Wandre, car celle-ci constitue un élément d'indépendance du Limbourg vis-à-vis des Liègeois.

Nous n'avons pu trouver le sens de cette allusion à des tracasseries liègoises entre exploitants et terrageurs.

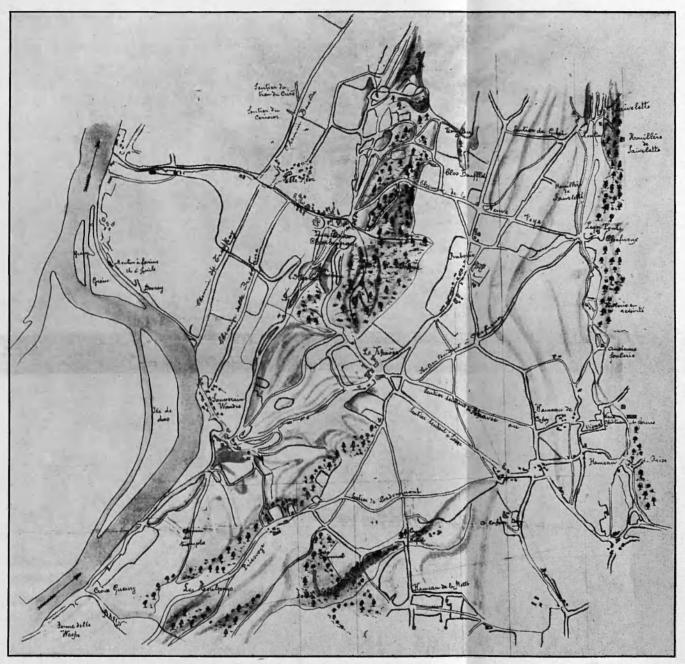


Fig. 27. Plan manuscrit de Wandre en 1806. Ce plan nous a heureusement conservé l'ancienne voirie d'avant la création des routes modernes et du chemin de fer,

Son projet était d'installer son siège dans une prairie nommée « second marais » (¹) appartenant au baron de Rouvroy, située entre Wandre et Souverain-Wandre et joignant vers l'est les bois (fig. 21).

C'est donc avec de Rouvroy, qui n'était plus « baron » pour bien longtemps, qu'il conclut une convention le 24 juin 1793 [270].

Corbesier paierait à de Rouvroy, comme droit de terrage, le tantième alloué par le règlement des mines de 1694 pour le Limbourg. Il lui paierait également le 110° denier des charbons extraits, comme cens d'araine, celle-ci ayant son débouché dans le maret en question (²). En outre, toujours moyennant dédommagement, il établirait sa paire dans cette même prairie, le long de la ruelle des Marets. Enfin, sans rétribution cette fois, il pourrait utiliser, à condition de l'entretenir en bon état, la *ruelle de marais* (³).

(1) L'endroit visé du « second » maret devait être la partie nord de la pièce 377b.

(-) Bien que la mine des Marets fût inactive depuis plusieurs décennies et que l'araine dût être renettoyée, la « xhorotte » à ciel ouvert qui la prolongeait dans le maret n'avait pas cessé de couler, car le 2 février 1766, on y découvrit le cadavre de François delaveaux qui y était tombé en état d'ivresse, ainsi qu'en décida le « chirurgien » de la cour de Wandre [255].

(3) On peut s'étonner de voir de Rouvroy accorder l'usage d'un chemin public, En fait, il ne s'agissait pas ici d'un chemin public, en l'occurrence le chemin de Wandre à Souverain-Wandre, encore dénommé de nos jours la « rue des Marets », mais bien d'une petite ruelle aujourd'hui disparue qui desservait les prairies occupant l'emplacement de la grand-route actuelle. Charles-Joseph de Rouvroy, commentant une copie de l'acte du 24 juin 1793, écrivait en effet en annexe : « ruelle de marai petite ruelle laquelle je pense portait le nom de ruelle guilleaume... (illisible) qui tend de près de la barrière du marais à la prairie M DD. Demeuse entre les jardins des pirotte et notre marais ».

Cette ruelle serait celle qui, dans la partie sud-est de la figure 21, au sud de la bifurcation Marets-Naichin, longe le côté est du Second Maret. Elle délimite, entre elle et la ruelle des Marets, un « îlot » allongé qui comprenait les « jardins pirotte ».

Le 20 mars 1802, de Rouvroy adresse une lettre à Corbesier pour l'engager à mettre une barrière à la « ruelle Marai » pour empêcher d'y charrier. Il justifie sa suggestion par le fait qu'avant la houillère, on ne passait avec les charrettes que jusqu'à peu près au lieu-dit « machine » et que quelques-uns avaient le droit d'y passer avec vaches ou à pied [21]. Ceci appuie l'hypothèse d'identification de la ruelle, car elle s'amorçait au voisinage immédiat de la « machine ».

C'est ici l'occasion de rappeler une particularité topographique que la voirie actuelle ne suggère plus du tout. Autrefois, le chemin de Souverain Wandre à Wandre et Cheratte — chemin nº 1 de l'Atlas des chemins vicinaux par les ruelles des Marets et Neuville — n'empruntait pas le tracé actuel de la rue des Marets à l'ouest de l'église, mais gagnait directement la rue Neuville par la ruelle de Naichin disparue.

Un croquis de 1845 [271] figure cette situation en écrivant « chemin dit Naichain tendant de Wandre à Souverain Wandre », tandis que la « ruelle du Maret », entre la rue Henri de Louvain et le lieu-dit « machine » y apparaît comme une Après s'être ainsi assuré l'emplacement de ses futurs ouvrages, Corbesier entama les formalités requises et le document de la cour de Wandre qui acte sa demande (¹) traduit l'ampleur des vues du nouveau maître de fosses : on peut le résumer très simplement en disant que la concession couvrait tout le territoire de Wandre et de ses dépendances, avec limitation vers le sud par la limite même des veines, ce qui indique que Corbesier avait une notion bien nette de l'allure du gisement, terminé au midi par les dressants verticaux.

Aucune opposition ne s'étant manifestée, la cour de Wandre déclare le 26 août Corbesier adjudicataire des veines citées. Toujours

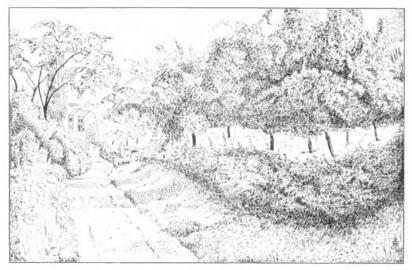


Fig. 28. La ruelle des Marets à l'ancien lieu-dit « al machine », en 1950. Vue prise vers le nord. A droite, le maret Leblanc ou prairie de l'échevin Gheury, où furent ouverts le bure Maret et le bure Machine.

dérivation à usage local (vu l'origine du croquis, cette dernière particularité n'est pas sans réserve).

A cela, on opposera cependant que la carte de Ferraris (c. 1775) ne porte aucune trace de la ruelle de Naichin, mais d'autres erreurs avérées à porter au passif de cette carte empêchent d'en tirer argument décisif.

(1) Voir annexe 17.

La proclamation de Corbesier fut, selon l'usage, publiée à trois reprises et on observe que la troisième proclamation, le 18 août, évoque déjà la mise en train de la mine comme un fait accompli.

En 1824, on cite un terrain touchant la ruelle Bastin, dont la conquête a été faite en 1793 [272]. Il n'est évidemment pas exclu que, profitant d'anciens ouvrages, Corbesier ait atteint d'emblée ces parages en partant des marets.

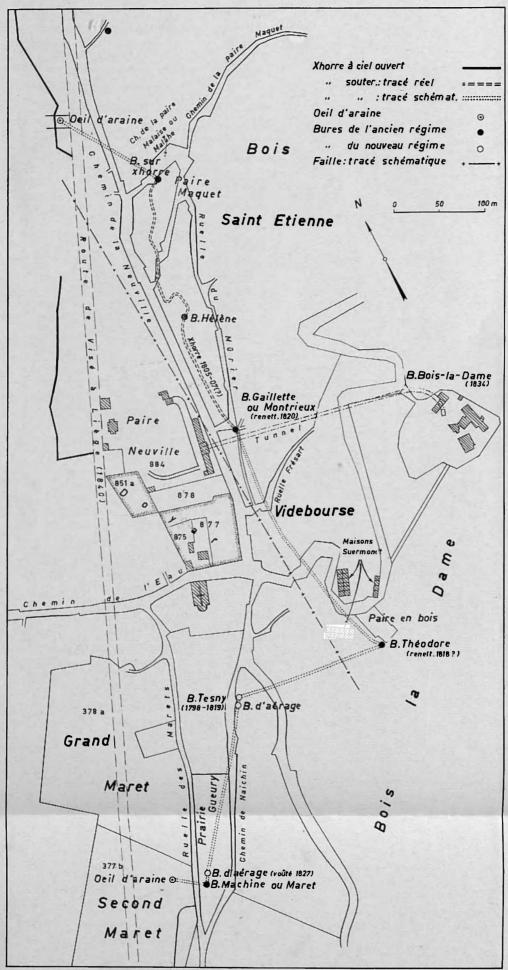


Fig. 29. Les ouvrages du nouveau régime dans la partie ancienne du gisement. A l'ouest de la faille, l'exploitation de la première période; à l'est, ceux de la seconde période.

en application du règlement de 1614, la cour charge les échevins Gueury, Grégoire junior et Herman de faire la visite des ouvrages.

Le procès-verbal de cette procédure (¹) est intéressant parce qu'il précise l'emplacement des ouvrages : en premier lieu, l'œil de l'araine, déjà existant (²), dans le second maret de Rouvroy, soit dans la pièce cadastrée 377 b section B, qui formait la partie nord-est du second maret; en second lieu, le *futur* bure de la machine dans la prairie Gueury, c'est-à-dire à la pointe sud de ce que nous avons présumé avoir été le « maret Leblanc » (³).

Enfin Corbesier acheva les formalités en emportant l'accord de tous les propriétaires de fonds sous lesquels il comptait exploiter. Ce sont d'abord les Etats du Pays de Liège (4), propriétaires du bois la Dame, qui lui confèrent le droit de déhouiller sous ce bois, moyennant le paiement du 100° panier [273]. A leur tour, les propriétaires privés, au nombre de 70, considérant que la houillère sera très avantageuse aux habitants de l'endroit, lui donnent l'accord sollicité, tant chacun en particulier pour son fond que collectivement pour les communes, accord qu'entérine la Régence dans son assemblée du 13 août (5).

#### 2. — MISE EN ROUTE DE L'EXPLOITATION

Le cycle des préliminaires ainsi accompli, l'exploitation démarra. Le premier témoignage qu'on en ait est la mention que de Rouvroy consignait dans un petit carnet couvert de parchemin :

« 1794. Le 17 octobre on a commencé à exploiter la veine de la petite piraquet sous mon fond du marets, le 25 dito désisté. »

Ce « désistement » rapide n'était pas un abandon car, peu à peu, les travaux s'étendirent. Le 4 septembre 1798, commençait à fonc-

<sup>(1)</sup> Voir annexe 18.

<sup>(</sup>²) Il s'agissait sans doute de l'araine dont le nettoyage et l'utilisation avaient déjà été concédés en 1710 par de Rouvroy au groupement Tomson (voir Première partie, Chapitre V.2).

<sup>(3)</sup> Ce dernier bure sera situé beaucoup plus exactement par les anciens documents du charbonnage, à la pointe méridionale de 371a section B. Il figure aussi sur un plan de Wandre en 1806 (fig. 27).

<sup>(4)</sup> Comme seigneur de Herstal et Wandre depuis 1740, le prince-évêque possédait le bois la Dame.

<sup>(5)</sup> Accord conclu la veille entre les habitants et Eustache Stas, fondé de pouvoir de Corbesier (A. E. L. Batt., reg. 1187, p. 2 ou lias. 1188, nº 14).

tionner la machine à feu installée pour l'exhaure sur le bure de la prairie Gueury [274]. La même année, un second bure était creusé dans la même prairie (ou dans une prairie du même), à l'emplacement d'un ancien bure, en face de la maison du garde-champêtre de l'époque. Mathieu Budin [21]. Il tira son nom — bure Tesny — de celui de l'endroit (1).

Ce nouveau puits fut raccordé à celui de la machine par un canal d'écoulement souterrain (2) sur lequel on perça deux autres puits (3) servant d'aérage au canal et aux deux puits de ses extrémités (fig. 29).

Entretemps, le régime français avait annexé notre pays et y apportait un ordre nouveau sous l'égide d'une administration pointilleuse. Nos mines allaient désormais se trouver soumises au règlement minier français du 28 juillet 1791, qui mettait tous les minéraux à la disposition de la nation.

(¹) L'emplacement d'un puits Tesny nous est conservé par un plan du charbonnage auquel nous aurons fréquemment recours pour situer les ouvrages du nouveau régime. Ce bure Tesny s'ouvrait près du coin sud-est du cimetière dans son tracé actuel, le long du chemin de Naichin disparu.

On pourrait hésiter à assimiler ce bure à celui creusé en 1798 car, d'après Ch.-J. de Rouvroy, ce dernier n'était distant que d'environ 100 mètres au nord-est du bure de la machine, tandis que le bure Tesny du plan s'en trouve à 210 mètres dans la même direction.

Mais si l'on remarque qu'une autre distance réelle de 170 mètres est évaluée par de Rouvroy à 80 mètres, on est amené à penser à une confusion « mètre » et « toise ».

(²) D'après Ch.-J. de Rouvroy, le bure Tesny était lui-même déjà auparavant raccordé par une xhorre à un bure d'air de la paire en Bois (que nous avons identifié au bure Théodore). En cas de fortes pluies, celui-ci engloutissait les eaux qui dévalaient le ravin descendant de La Xhavée au pied duquel il était percé. La machine du Maret étant incapable de refouler cette venue d'eau ajoutée à celle de la mine, les maîtres furent amenés à installer dans le ravin un système de cheneaux en bois qui recueillaient les eaux pour les conduire jusque dans le village.

(3) Le plus septentrional de ces deux puits d'aérage était situé à 8 mètres du bure Tesny. Le plus méridional, à 11,50 mètres du bure Machine et à 13 mètres du chemin, avait une section de 2,33 × 4 mètres; il fut surmonté d'une cheminée d'environ 220 pieds de hauteur [21].

En 1805, on cite un puits d'airage de la Beaume piraquet qui devait se trouver dans les parages car on sait qu'en 1710 l'araine de Piraquet avait son œil dans les marets de Rouvroy (Première partie, Chapitre V.2).

Cet « airage » de Piraquet débouchait dans une « reprise » (bien communal) joignant vers le sud un sart situé près la clicotte entre Wandre et Souverain-Wandre, lequel touchait lui-même vers le sud une autre « reprise » et s'étendait, vers levant et couchant, à deux chemins [275]. Le lieu-dit la clicotte ne nous est malheureusement pas précisé davantage. On notera seulement, à titre documentaire, que dans la zone ici visée, trois chemins parallèles ont la direction approximativement nord-sud, ceux des Marets, de Naichin et de la Tesny, qu'entre ces deux derniers s'alignent des sarts allongés est-ouest et enfin, que la pièce 372 (voir fig. 21), toute proche du bure Machine, était un bien communal.

#### 3. — DEMANDE DE CONCESSION

Le 29 germinal de l'an X (19 avril 1802), paraissait l'arrêté prescrivant le renouvellement des demandes de concession de mines.

Corbesier s'empressa de s'y conformer en introduisant le 27 fructidor (14 septembre) sa demande en maintenance de concession pour 50 ans (1).

Cette demande (²) [250] mentionne les noms de certains associés de la houillère : Fabri-Beckers, Gaspar Corbesier, T. Chantraine et la veuve Thomas, marchande à Liège [276].

En même temps que la houillère de Wandre, Corbesier légalisait ses ouvrages de Dalhem, Saint Remy. Feneur, Mortier et Sarolay. Cette énumération silhouette la figure de l'important maître de fosses qu'était Gaspar Corbesier.

Quant à Fabri-Beckers, c'était un des grands personnages de la région (3).

(¹) Cette formalité nous amène à mentionner une démarche quelque peu insolite que deux frères Warrimont accomplissaient le 25 nivôse an VIII (15 janv. 1800), en sollicitant de l'Administration Centrale l'autorisation de faire des recherches de veines dans le bois la Dame en y ouvrant des fosses, se réservant d'introduire une demande de concession régulière en cas de succès [250]. On conçoit mal cette démarche après la mainmise de Corbesier sur l'exploitation entière sous le couvert de toutes les formalités administratives. Aucune suite ne fut donnée.

de toutes les formalités administratives. Aucune suite ne fut donnée.

(-) Enregistrée le 28 sous le nº 5 647, publiée légalement le 6 nivôse an XI et affichée à la porte de la mairie du 12 nivôse au 12 pluviôse, elle bornait ainsi la concession : au levant par le chemin de La Xhavée et le hameau de Rabosée, au midi par la commune de Jupille, au couchant par la Meuse, au nord par la com-

mune de Cheratte.

(3) Henri-Guillaume-Joseph, chevalier de Fabribeckers, seigneur de Cortils (Mortier) et de Grâce. Fils d'Edmond-Antoine de Fabribeckers, chevalier du Saint-Empire, seigneur de Cortils et haut-voué de Mortier et de Marie-Anne de Beeckman de Vieusart. Né à Liège le 24 septembre 1752, y domicilié rue des Mauvais Chevaux près de St. Pierre, y décédé le 17 janvier 1842. Lors de l'entrée des Alliés en Belgique en 1814, il fut l'un des cinq commissaires chargés de l'administration de la ville de Liège. Membre de l'Ordre équestre sous le gouvernement des Pays-Bas, il fut inscrit dans la première liste officielle des nobles. Il épousa en premières noces, le 28 octobre 1784, Charlotte-Hélène, baronne van der Heyden à Blisia, dame de Grâce, et en secondes noces, le 28 vendémiaire an X (20 octobre 1801) à Bruxelles, Jeanne-Joséphine de Villegas de Clercamp. (Le château de Loye à Lummen, propriété du chevalier de Fabribeckers de Cortils et Grâce, possède des archives de la famille [2771.)

L'hôtel de Fabribeckers, rue des Mauvais Chevaux, existe encore place Saint-Lambert à côté du théâtre du Gymnase, derrière la pharmacie du Palais. Il sert à l'imprimerie et à la librairie de l'Union Coopérative Socialiste, dont il est la propriété. Ce bel hôtel gothico-renaissance, encore bien conservé, fait le sujet d'une étude très fouillée de Fl. ULRIX dans le Bull. du Vieux Liège, nº 154 (t. VII), juil].-

sept. 1966.

Tel était le groupement qui jouissait désormais et pour la première fois du monopole de l'exploitation de la houille à Wandre (1).

L'ère des petites exploitations artisanales était bien révolue. Le 6 ventose an X (25 février 1802), Pierre Joly, « houilleur de profession » (²), adressait, sous l'emblême de « Liberté Egalité », au citoyen préfet, une supplique représentant que le maire venait de lui interdire l'exploitation d'un petit bure qu'il avait, « suivant un ancien usage communal », enfoncé dans le fonds communal. Après 16 mois de recherche « à l'aventure », il avait trouvé à la profondeur de 14 toises une veine de 6 pouces d'épaisseur qu'il travaillait avec ses enfants, pour un profit fort médiocre. Il demandait de voir rapporter l'interdiction qui frappait ses travaux, à l'encontre d'un « usage immémorial de laisser travailler les veines superficielles par les habitants ».

Mais, bien qu'il s'engageât à rétablir les lieux en état, il fut débouté [250] (3).

(¹) En 1809, le père Gaspard Corbesier venait de mourir en avril et le groupement comprenait, outre H. G. de Fabribeckers : Urbain-Joseph et Jean-Joseph Corbesier, négociants à Argenteau, François-Joseph Corbesier, fabricant de savon noir à Herstal (exactement à Coronneuse), François-Clément Renard, époux de Marie-Elisabeth Corbesier, négociant à Liège, lui-même employé aux Contributions Directes à Theux, Philippe-Gaspar Corbesier, négociant à Hasselt, Toussaint Chantraine, marchand de fer sur la Goffe à Liège, Liedekerke rentier à Liège et J. J. H. Malherbe, de Canne, époux d'Anne Mercier, veuve de Jean Thomas.

Le receveur de la fosse était Jacques-Paul Dery et le « garde-compteur » François-Joseph Voz [21].

(2) Ce Pierre Joly est le maître ouvrier houilleur des Rds. Srs. curé et vicaire, que nous voyons, à l'annexe 18, participer en 1793 à la visitation par la cour de

Wandre des futurs ouvrages de Corbesier au Maret.

(3) Deux ans plus tôt, le 8 pluviose an III, le ci-devant bourgmestre J. J. Herman adressait à l'Administration d'arrondissement du Limbourg une requête dont, à la suite de rancœurs personnelles, il exagérait encore le ton traditionnellement larmoyant et pathétique de ces sortes d'écrits. Quoi qu'il en soit, plaidant pour les indigents de la commune, il évoquait la question des petites exploitations individuelles :

La compassion que nous prenons pour nos frères souffrant, nous oblige à vous faire resouvenir des pauvres malheureux de notre commune, qui sont sans pains, sans argent, sans ouvrage, sans habillement, sans chauffage.

il faut que nous vous trassion ici notre surprise sur le dernier objet.

Plusieurs pauvres ouvrier avoient fait des petits trous pour y jetter du chauffage dans le Bois des ci-devant Etats du pays de Liege, nommé le Bois la dame, pour se chaufer et gagner un pain en vandant a vil prix aux autres pour se chaufer egallement.

Mais quelle fut leur surprise et la notre : il y a 5 ou 6 jours : daprendre que notre collegue Tilloux leur avoit fait defence de plus jetter du chaufache dans ledit Bois, au lieu de les soulager dans leur Misere, par ce moien on ôte a celui-ci le moien de gagner un pain et à lautre de se chaufer a bon marché.

nous ignorons d'où notre collègue Tilloux a reçu cette ordre nous vous Requeront citoyens de nous repondre par le porteur si cest l'intention de ladministration. [278]

#### 4. — Essor de la houillère

La houillère de Wandre, comme elle s'appelait désormais, prit un bon départ.

L'effectif des ouvriers témoigne de son activité.

En l'an XIII (1804-05), le maire Tilliou, commentant un tableau démographique dressé conformément aux instructions administratives [279], signale la houillère avec machine à feu occupant régulièrement à peu près 200 ouvriers. Dans une lettre du ler fructidor an XII adressée au préfet, Tilliou avait déjà cité ce chiffre en y ajoutant : « et un grand nombre de charretiers » [274]. Il est surprenant d'observer que, dans un endroit où la houillerie remontait aux temps immémoriaux, la majorité de ces ouvriers se recrutait à l'extérieur, particulièrement sur la rive gauche de la Meuse. Le tableau en question, en effet, ne mentionne que 21 houilleurs à Wandre et 2 à Rabosée (dont 4 gamins de 12 ans, un de 13 et un de 16 ans (¹) et un « machineur » à Wandre (²). Un autre tableau dressé suivant une circulaire

La réponse de l'Administration n'est pas rapportée, mais on peut la deviner par cet extrait d'un rapport écrit en 1862 par le préfet Desmousseaux et publié par MM. HÉLIN et HANSOTTE dans le Bull. du Vieux Liège, nº 125 (avril-juin 1959) :

Des entrepreneurs dénués de moyens ou pressés de jouir ont, surtout pendant les années d'anarchie qui ont suivi la Révolution de Liège, ouvert une infinité de bures et en exploitant des couches superficielles ont noyé des masses immenses de combustibles, qu'on ne scaurait plus extraire qu'à l'aide de machines et de grandes avances. Cet abus qui se renouvelle encore malgré la surveillance de l'autorité, et auquel elle cherche depuis longtemps à remédier, prend sa source dans les anciennes lois du pays qui attribuaient au propriétaire de la surface le droit d'extraire les minéraux que rendait son fond, et celui de vendre ces minéraux en conservans le terrein et même celui d'aliéner le terrein en se réservant les minéraux. De là cette multitude d'exploitations insignifiantes et préjudiciables à l'intérêt général, de là cette confusion qui multiplie les procès entre les exploiteurs, et qui les rend si longs et si difficiles à terminer. De là enfin, les difficultés qu'éprouve dans son exécution la loi du 28 mars 1791

(1) Un décret de 1813 permettait l'emploi des enfants dans la mine dès l'âge de 10 ans. En 1878, une proposition tendant à porter cet âge à 12 ans pour les garçons et 13 ans pour les filles fut repoussée à une forte majorité par le Sénat.

Jusqu'en 1956, cet âge était de 14 ans (travail des enfants en général). La catastrophe du Bois du Cazier à Marcinelle, le 8 août 1956, où des enfants furent au nombre des victimes, ramena l'attention sur ce problème social et fit porter à 16 ans l'âge minimum d'admission des adolescents dans les travaux souterrains (A. R. du 20 déc. 1956).

(2) En 1800, on ne trouve que 5 houilleurs dans la liste des citoyens admis à voter en l'an IX [280].

Les 23 houilleurs de l'an XIII étaient les suivants (le nombre entre parenthèses indique l'âge):

du 12 décembre 1806, dénombre 150 houilleurs, de Wandre et de l'extérieur, occupés à la fosse de Wandre [279].

#### 5. — DIFFICULTÉS D'ACHEMINEMENT DE LA MAIN-D'ŒUVRE

L'acheminement quotidien de cette main-d'œuvre n'allait pas sans difficultés à la traversée de la Meuse et suscita même une certaine agitation au passage d'eau (1).

En l'an XI, le passage d'eau était exploité par Collardin, ancien bourgmestre et greffier de la Haute Cour de Visé, qui se révélait peu commode à l'égard des habitants de Herstal et en particulier des ouvriers de la houillère de Wandre. Soixante de ceux-ci résidaient à Herstal et Collardin, abolissant la franchise de passage dont avaient joui jusqu'alors les habitants de Herstal (²), prétendait leur appliquer le tarif plein des étrangers. Selon les intéressés, cette mesure lui rapportait bon an mal an quelque 940 frs pour les soixante hommes de la houillère, non compris le double tarif des périodes de hautes eaux (³). Outre celà, il percevait encore un supplément d'un liard sur la « mande » de houille que le maître ouvrier de la houillère passait avec lui. Non content de ces exigences, Collardin refusait de passer les ouvriers isolés, attendant une charge complète avant de quitter la rive; il menaçait de ne plus passer, le soir venu, alors que le travail retenait les houilleurs jusqu'à 10 ou 11 heures du soir ou exigeait leur

Wandre:

Mariés ou veufs: Defet Jean (41); Drouet Henri (45); Hardy Hubert (29); Joly Pierre (53); Mairlot Nicolas (27); Thomas Nicolas (43).

Célibataires : Defraine Jean (19); Doyen Guillaume (13); Dubois Alexis (24) Gueury J. François (12); Jean Pierre (30); Joly Guillaume (26); Joly Guillaume (12);; Joly Henri (23); Joly Pierre (20); Lorquet J. Jacques (16); Lorquet J. Joseph (12); Mairlot (19); Vercheval J. Baptiste (21); Vercheval Joseph (27); Stenne Joannès (31).

Rabosée :

Marié: Piron Jean (35).

Célibataire: Delmotte Nicolas (12).

Le « machineur » était Thomas Crême (37).

(3) Ce qui porte le prix d'un passage à 5 sous par personne.

<sup>(</sup>¹) Jusqu'au 20 juillet 1884, date de l'inauguration du premier pont, le passage d'eau se fit au moyen d'une nacelle. Il était affermé et constitua pendant très longtemps l'apanage de la famille Hawotte, qui résidait au passage d'eau, sur la rive wandruzienne.

<sup>(2)</sup> Ceux-ci s'acquittaient par le paiement de sept sous (un pain de sept livres) par an et par chef de famille.

présence à 3 heures du matin et enfin, il promettait de faire « payer chèrement » ceux qui passeraient sur une autre barque que la sienne.

Cette attitude suscita, on le conçoit, de véhémentes protestations et des pétitions au préfet [281], réclamant une réduction des « droits de bacs ». Mais l'ancien régime et ses franchises étaient bien morts. On l'avait déjà fait sentir aux habitants de Herstal, quatre mois plus tôt, en les déboutant d'une requête analogue [282] et le cas des houilleurs n'eut pas meilleur sort. Une dernière tentative de solution fut faite par les maîtres de la houillère. Arguant des inconvénients d'un tel désordre pour le travail de la mine, les maîtres proposaient de reprendre le passage d'eau qui, disaient-ils, n'avait été adjugé que provisoirement à Collardin pour 500 francs et pour lequel ils offraient 200 francs de supplément [283]. Demande rejetée : le passage d'eau devait s'affermer par adjudication publique et l'on ne pouvait déroger à cette règle [284].

Fut-ce là la conclusion de l'affaire ? Des données ultérieures ne nous sont pas parvenues (1).

#### 6. — DIFFICULTÉS DE VOIRIE

Si la Meuse créait quelques difficultés à la houillère à propos de la main-d'œuvre, elle était par contre la principale, sinon la seule voie d'écoulement des charbons vers l'extérieur, par la paire établie au Wérixhet.

Mais le chemin de Wandre à la Meuse n'avait pas évolué et sans aménagement approprié, il devait soudain répondre à un trafic jusqu'alors inconnu.

(1) Dans la seconde période (1821-1886), on trouve la houillère adjudicataire du passage d'eau pour un bail de 3, 6 ou 9 ans à partir du 1 er janvier 1841. Elle le sous-loue pour 3 ans à Séverin Skivée, de Wandre, pour 2 800 francs l'an.

Le passage sera gratuit pour les ouvriers de la mine gagnant ou quittant leur travail, ainsi que pour les matériaux de la houillère qui passeront sur une nacelle appartenant à celle-ci. La houillère sollicitera l'autorisation d'installer un grand bac pour les voitures et fera les démarches nécessaires pour obtenir un terrain, pour y construire une maison à louer au passeur, en y réservant une chambre pour le directeur de la houillère (!) (Contrat du 22 mars 1841, A. E. L. Batt., reg. 1 187, p. 55).

Au 1<sup>er</sup> janvier 1844, les enchères transmettent la sous-location à Ernest Demeuse et Arnold Thomson (*Ibid.*, p. 56).

Il n'y répondit pas longtemps et, en peu de mois, se trouva réduit à l'état de cloaque. Ce bourbier fut, si l'on peut dire, le centre d'une querelle de village dont nous conterons plus loin le rocambolesque déroulement et qui se termina en 1805 par le pavage du chemin, aux frais de la houillère, depuis la village jusqu'à la Meuse.

#### 7. — DIFFICULTÉS D'ÉVACUATION DES EAUX

Vers la même époque, d'autres ennuis surgissaient d'un autre côté.

Comme on l'a vu, l'exploitation avait débuté aux alentours des puits du Maret et Tesny et l'exhaure se faisait par la machine à feu placée sur ce puits situé à la pointe méridionale de la prairie Gueury et déversant les eaux dans l'ancienne araine de Rouvroy.

Cette araine, au temps de ses utilisations, avait possédé un débouché vers le ruisseau de Riou. Une fois désaffecté, cet exutoire s'était encrassé et peu à peu comblé. Fut-il remis en état lors de la reprise de l'exploitation par Corbesier? Ne fut-il pas entretenu? Toujours est-il qu'en 1807, chaque fois que les pompes fonctionnaient, le canal débordait et inondait les prairies environnantes ainsi qu'un chemin donnant accès à la campagne d'« entre deux Wandre » (¹). En 1805 et 1806, les chevaux ne pouvant y passer, la récolte des navets dans la campagne dut se faire à dos d'hommes... et de femmes [274].

On avait élevé deux petites digues, mais sans succès. En 1807, le maire de Wandre, Degrady, voulant se rendre compte personnellement de la situation, poussait son cheval sur ce chemin, dans l'eau jusqu'au ventre [274]. Et le conseiller de Rouvroy signalait imperturbablement à la même époque que le chemin était, du fait de la houillère, détérioré sur une distance de « 128 mètres trois cent nonante deux millimètres » (sic) (²).

Le canal traversant l'entrée de plusieurs prairies, en rendait, disaiton, l'accès dangereux aux bestiaux; Corbesier, malgré ses promesses, n'avait établi des ponceaux que sur les chemins publics enjambant

(2) C'est-à-dire 440 pieds de St. Lambert de 0,2918 mètre.

<sup>(1)</sup> Nom donné jusqu'à l'époque moderne exclusivement à la campagne située entre Wandre (Grand Wandre) et Souverain-Wandre (Petit Wandre).

son canal, notamment à la ruelle de la Brassinne (actuelle rue des Prés), à Rioux et à la ruelle du Trixhay.

On se disputait sur les responsabilités de ces inondations et sur la charge du curage du canal. Fabribeckers rappelait l'origine très ancienne de ce canal, creusé à travers les propriétés jusqu'au grand chemin de la Meuse, pour faciliter l'écoulement des eaux des prairies de Souverain-Wandre et de celles de de Rouvroy appelées le maray du Baron (il s'agissait donc de la rigole de Riou). Et pour ce qui est de l'entretien du canal, il soutenait que selon les règles de houillerie et les conventions de 1793, il incombait à de Rouvroy comme arainier [274].

Pendant qu'on discutait de la sorte, le préfet décréta qu'en attendant décision, il appartenait à la houillère de remédier à l'inondation du chemin, décision de simple bon sens.

Mais la houillère avait tourné momentanément la difficulté en exécutant, de 1805 à 1807, le recarrage d'un ancien canal souterrain qui, partant du bois la Dame, se dirigeait vers le nord, à peu près parallèlement au flanc de la montagne, pour déboucher en Clusin, dans la pièce cadastrée sous le nº 1 057 a sect. A (1), à proximité de la jonction de la rue Neuville et de la rue de Visé. Cet œil d'araine se trouvait à quelques mètres à l'ouest de la rue de Visé (2) et à quelques mètres

(1) En Clusin, d'après la toponymie actuelle car ce toponyme, cantonné autrefois plus au nord comme nous l'avons montré plus haut, s'est étendu dans la suite vers le sud en absorbant la Marsalle, la waide Hanson et le Wérichau, vocables disparus. Autrefois, la pièce 1 057a aurait été située en Wérichau.

Cette prairie 1 057a appartint dès le xix° siècle à la famille Lemaire (cf. matrice cadastrale Popp) et c'est elle que cite Collart [166] : une xhorre débouchant dans la prairie Lemaire et qui alimente le ruisseau du Clusin.

(2) D'anciens plans du charbonnage de Wandre donnent le tracé d'une xhorre souterraine longeant le pied de la montagne depuis la rue Frésart jusqu'à la rue de Visé, xhorre dont le levé fut fait en 1881 mais dont l'origine remonte beaucoup plus haut. Un œil de xhorre y figure à l'emplacement de la pièce 1 057a. Cette xhorre est jalonnée d'anciens puits dont l'histoire ne nous est pas parvenue et dont certains tout au moins furent des bures d'aérage.

Notre assimilation de cette xhorre avec celle qui fut renettoyée en 1805-1807 se fonde sur les considérations suivantes.

Un papier de Rouvroy de 1838 mentionne que cette araine était de direction

Dans une plainte adressée au préfet le 18 mai 1807, Ch. J. de Rouvroy demandait l'arrêt des travaux qui avaient tari sa fontaine et celle du curé. La xhorre passait donc aux environs des propriétés contiguës de de Rouvroy et du curé, c'est-à-dire en Videbourse.

Une autre plainte identique, un mois plus tard, émanant cette fois d'une veuve Jean Moray, cultivatrice, mentionne le nouveau canal d'écoulement de la houillère, au sud de l'araine plus ancienne que nous avons repérée plus haut à la «fontaine» (v. Première partie - Chapitre 11, 5.1).

Ce canal pouvait évacuer l'eau des chantiers situés à l'amont pendage des bures du Maret et Tesny et éluder l'usage de l'araine de Rouvroy dans les marets (ce qui suscita d'ailleurs les protestations, de celui-ci, qui craignait de voir tarir, en même temps que la source, son cens d'araine).

#### 8. — DÉVELOPPEMENT DE L'EXPLOITATION

Ces contretemps extérieurs apportaient sans aucun doute quelque gêne à l'entreprise, elles n'en arrêtaient pas pour autant le développement.

La Grande Veine et la Veinette, situées à faibles profondeurs (36 et 65 mètres au bure Tesny) avaient, de même que les Petite et Grande Piraquet (environ 25 et 35 mètres plus bas que Veinette), été exploitées par les houilleurs de l'ancien régime et en dernier lieu par Lacroix. Aussi se trouvaient-elles fort entamées dans la zone des marets.

Les nouveaux exploitants descendirent l'échelle stratigraphique et c'est surtout dans Xhuffenale (puissance 15 pouces) et dans Wérisseau (puissance 3 pieds) que se développèrent les chantiers de la nouvelle houillère (¹). Le bure Tesny recoupait ces dernières veines à 116 et 146 mètres (v. fig. 30).

C'est vers 1810-12, semble-t-il, que l'exploitation dans cette période atteignit son plein essor (2).

Ce bure Tesny, le « grand bure », profond de 222 mètres était équipé d'une machine à molettes. En 1812, la Veinette était abandonnée et, à la fin de l'année, le chantier de Wérisseau (80 cm de puis-

le long du pied de la montagne d'entre Wandre et Cheratte entrepris depuis un an et demi environ.

Enfin, un autre document des papiers de Rouvroy indique que ce canal avait son débouché dans la propriété du docteur Dery. Or, un bien situé tout à proximité est encore possédé par un représentant de cette famille.

(¹) Pour les détails techniques de l'exploitation au début du xix siècle, nous sommes particulièrement redevables au registre déjà cité du charbonnage de Wandre (1884).

(2) Pour cette même année 1812, le Mémorial Statistique de Thomassin signale à la page 144 : « Grande houillère » et à la page 4.6 : « Houillère : néant » !

sance), arrêté vers le sud, comptait sept tailles au nord du puits et celui de Xhuffenale (40 cm) en avait six au nord et au sud.

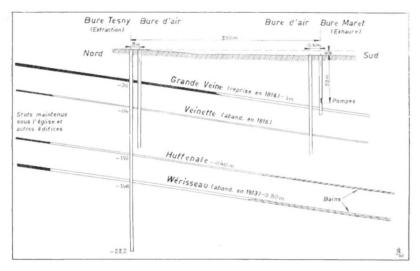


Fig. 30. Coupe nord-sud dans les ouvrages du Maret vers 1815. Tracé schématique dressé d'après les indications du registre de la houillère. Les xhorres ne sont pas figurées.

Couches au toit solide, ne demandant que peu de boisage, la première relativement puissante dans le gisement de Wandre, couches ne donnant que peu d'eau qu'on laissait s'accumuler dans les très vastes vieux travaux de l'aval pendage et qui n'exigeaient pas même de pompe à main. Les seules dépenses d'exhaure venaient des eaux de la Grande Veine, qu'on n'exploitait plus, mais qu'il fallait épuiser par les pompes situées à 53 mètres de profondeur dans le puits de 1793 et mues par la machine à vapeur. Celle-ci fonctionnait trois jours par semaine, en consommant 5 couffades de charbon par jour.

Le puits d'aérage, de 1,80 m de diamètre, situé à proximité du puits de la machine, était surmonté d'une cheminée d'un diamètre de 1,60 m au sommet. On entretenait constamment deux feux dans le bure d'aérage, l'un au fond, l'autre près du jour.

#### 9. — MAIN-D'ŒUVRE ET PRODUCTION

La population ouvrière comptait à ce moment (1812) 281 unités (¹), ce qui témoigne de la vitalité de l'exploitation. Pour la première fois, il nous est donné de connaître la production de la fosse.

On trouve dans la liasse 661 du Fonds Français des tableaux qui nous renseignent sur ce point et qu'on rapproche ainsi :

	ler tableau (254 ouvriers)	2º tabl. (281 ouv.	3º tabl.
1er sem. 1810 2e sem. 1810 1er sem. 1811 2e sem. 1811 1er sem. 1812 2e sem. 1812	3 672 coufades = 5 144 472 kgs 1 768 palottes (2) = 2 063 256 kgs idem idem	55777 q. m. idem 55000 (³) q. m.	55 777 q. r

Ces tableaux ne sont pas entièrement d'accord. Il ne faut pas trop s'en étonner, les discordances de l'espèce ne sont pas rares entre anciens documents émanant de sources diverses ou dressés avec une tendance différente.

(¹) Il est malaisé de suivre l'évolution des effectifs de la mine. Les données sont rares et parfois discordantes, soit réellement soit apparemment parce qu'elles procèdent d'hypothèses variables qu'on ne précise pas toujours ou simplement de l'imprécision communes aux documents anciens. On sait cependant que les cinq dernières années avaient vu le personnel augmenter d'environ 80 ouvriers, soit de quelque 40 %.

En 1812, l'effectif total de 281 ouvriers comprenait 126 autochtones, houilleurs

En 1812, l'effectif total de 281 ouvriers comprenait 126 autochtones, houilleurs et journaliers attachés à la fosse (Tableau démographique au 1<sup>er</sup> janv. 1812 et 1813 [285]). De plus en plus, les wandruziens prenaient le chemin de la fosse, mais laissaient encore place à un plus grand nombre d'étrangers.

(2) Palotte = panier de menu charbon [286] qui, d'après les chiffres ci-dessus, valait 1 167 kg.

(3) Le document explique cette baisse par une note ainsi conçue : Les chevaux ayant été malade de l'évenement arrivé a la houillere de chez Colson, note qui pose la double énigme de l'« événement » et de la « houillère Colson » dont aucune autre allusion n'apparaît à Wandre.

Ce nom inconnu à Wandre, mais qui existait par contre à Herstal, suggère une confusion entre la fosse Tesny de Wandre et une autre qui serait située au lieudit homonyme de Herstal. Confusion qui n'affecterait cependant pas les chiffres que nous citons, car on les retrouve dans diffrents documents qui ne peuvent être tous suspects d'erreur.

Une confirmation des chiffres des second et troisième tableaux se trouve dans une sorte de bilan rudimentaire qu'il ne manque pas d'intérêt de résumer ici, sans oublier qu'il fut établi par les exploitants de Wandre à l'appui d'une protestation adressée au percepteur des contributions qui les taxait pour 1811 sur la base d'un bénéfice de 57 374 frs qu'ils prétendaient surestimé [250] (1).

La dépense annuelle totale, comprenant, outre les postes cités ci-dessous en note, les bois, fers, cuirs, outillage, entretien du chief, réparation des dommages superficiels, entretien des bâtiments, travaux de plomberie, huiles, graisse et savon, droits de terrage, monte à 82 597 frs.

On avoue une production de 11 255 stères (chiffres à rapprocher de ceux du 2e et du 3e tableaux), mais l'ingénieur des mines conteste ce chiffre en comparaison d'autres exploitations et il le majore à 14 068 stères (à rapprocher du 1er tableau) répartis par moitié en houilles à 18 frs et charbons à 10 frs le stère, ce qui donne une recette de 196 952 frs, dont il faut défalquer 81 157 frs pour les salaires des ouvriers extracteurs (2).

#### 10. — Nouvelles demandes de concession

A la suite de la loi du 21 avril 1810, qui prescrivait le renouvellement des demandes de concession, on vit se multiplier les nouvelles demandes, les unes émanant des maîtres de la houillère et constituant

(1) On trouve dans ce document quelques chiffres intéressants :

La mine utilise 18 chevaux, à 3 frs par tête et par jour. La machine consomme par jour 6 stères de grosses houilles à 18 frs.

Parmi les dépenses, on relève :

Entretien du pavé (chemin de la Meuse) : 1 000 frs par an.

Entretien des pompes, de la machine et du bure d'épuisement : 600 frs p. a. 700 à 800 aunes de toile pour les portes de l'intérieur d.l. mine : 560 frs.

Entretien de 11 feux pour bure d'air, hutte, « hutray » et cabinet : ? 300 chandelles et plus par quinzaine, à 30 sous la pièce.

(2) Au salaire annuel moyen de 318,23 frs, cité pour la houillère de Wandre par le tableau des exploitations minières en 1812 [287], nous retrouvons l'effectif de 255 ouvriers, ce qui indique que les 254 ouvriers du 1er tableau représentent l'effectif du fond et les 281 du 2° tableau l'effectif total. De ces chiffres, on calcule le rendement dérisoire moyen de 150 kg par jour et par ouvrier du fond.

Pour l'année 1812, le Mémorial Statistique du département de l'Ourte indique (p. 416) que la production a atteint 337 000 quintaux (16 650 tonnes) pour 202 739 frs, avec 281 ouvriers au salaire moyen journalier de 1,16 fr.

En 1811, Corbesier, « exploiteur de houille », paie 21 frs de patente [288].

l'origine de la concession définitive, les autres introduites par d'autres requérants et dont certaines interféraient partiellement avec les premières.

On trouvera plus loin l'exposé de cette question des concessions.

#### 11. — LE GRISOU, L'EAU ET LA GRÈVE

La prospérité de la fosse, sapée par des difficultés techniques et autres, fut de courte durée.

Tant vers l'ouest que vers l'est du puits, deux failles de direction nord-sud limitaient les chantiers respectivement à 525 et à 105 mètres du bure (1).

La houille contenait beaucoup de « crouin » (²) et la présence du gaz s'accusait par le « chant de la veine » dans les tailles.

Le 3 août 1813, il fallut abandonner Wérisseau [21], la meilleure des deux veines alors ouvertes, exploitée par « vallées aux chevaux », grales et torrets (³) vers le sud jusqu'à 345 toises du puits (⁴), épuisée également vers le nord, sauf sous l'église et les édifices importants du village, soumise à venue d'eau du toit (l'eau y montait à raison de 6 mm à l'heure). Les pompes, montées sur la Grande Veine, n'étaient d'aucune utilité et il fallait élever à bras d'hommes jusqu'à la Grande Veine les eaux d'une veinette inférieure. La veine était devenue intenable et le 2 août, les ouvriers qui travaillaient dans l'eau depuis deux jours, abandonnèrent la lutte [289].

On devait se rabattre sur la veine Huffenale située à 30 toises plus haut, mais dont les chantiers étaient eux-mêmes venus buter six mois plus tôt contre la faille ouest.

Devant ces difficultés, l'idée se fit jour déjà à cette époque, d'abandonner ce massif délimité par les deux failles nord-sud, pour transporter l'exploitation de l'autre côté de la faille « est », en y creusant un nouveau puits. Cette idée ne devait cependant se réaliser que 23 ans plus tard.

<sup>(1)</sup> Ces failles apparaissent clairement au plan du gisement (fig. 6), la faille « est » étant marquée F2.

<sup>(2)</sup> Crouwin: exhalaison dangereuse (grisou et surtout anhydride carbonique) [55].

<sup>(3)</sup> Torret: galerie exploitée par treuil [55].

<sup>(4)</sup> Vu la proximité du pied des dressants, cette distance signifiait certainement la rencontre des anciens travaux entièrement noyés.

A ces problèmes techniques allaient s'ajouter d'autres difficultés. Deux mois après l'abandon de Wérisseau, une grève éclata — ce qu'on exprimait à l'époque en disant que les ouvriers ont déserté l'exploitation [290] — après que l'adjoint du maire les eut invités à s'inscrire à la Société de Prévoyance (1). Le mouvement se déroula néanmoins dans le calme et selon les règles : un groupe d'ouvriers consentit à entretenir les feux et la machine à vapeur.

#### 12. — NOUVEAUX ABANDONS DE VEINES

A l'issue des trois années qui suivent, sur lesquelles on est sans information, on retrouve la houillère toujours dans une situation assez précaire.

En juillet 1816, l'exploitation de Huffenale avait cessé au vieux bure (2). Le 7 août, la Veinette, mince et irrégulière, était à son tour abandonnée.

Toutes les veines accessibles par les bures du Maret avaient été largement exploitées et les dernières touchées devaient être évacuées les premières sous la contrainte de l'eau.

Une seule ressource restait aux exploitants : remonter aux couches supérieures pour en retirer ce que leurs ancêtres et eux-mêmes y avaient laissé.

C'est ainsi que les Corbesier conçurent le projet de reprendre par le bure d'exhaure l'exploitation de Grande Veine, couche fort belle et fort riche, dont les trois pieds de puissance pouvaient recevoir des plans inclinés munis de treuils manœuvrés par des femmes.

Assez curieusement, cette exploitation fut entreprise en société par les Corbesier en dehors — ou tout au moins contre les vues — de leur associé Fabribeckers, qui se mit à les contrecarrer.

Et ce fut l'occasion d'une première fissure entre les sociétaires : les Corbesier se désintéressant des travaux, se bornèrent à gérer leurs intérêts.

<sup>(1)</sup> En 1818, il est signalé que le charbonnage de Wandre ne participe pas à la caisse de prévoyance, mais qu'il a constitué une caisse particulière alimentée par les versements des ouvriers à chaque quinzaine.

<sup>(2)</sup> Cette appellation de ce qui ne peut être que le bure Tesny tendrait à faire croire à un début de réalisation d'un autre puits, dont on n'a cependant pas de preuve.

#### 13. — Désordres sociaux

C'était le début d'une série de déboires où l'élément social allait prendre le pas sur la technique.

Cela commença pendant l'hiver 1816-1817 au cours duquel la population laborieuse, mécontente du prix élevé de la houille, se livra à des désordres et au pillage de la mine.

Pour prévenir le retour d'un tel mouvement, l'Administration des Mines suggéra au début de l'hiver de 1817 d'ouvrir deux petits chantiers de menu charbon à vendre à bénéfice réduit à la population ouvrière, à l'exclusion du commerce normal. Mais les maîtres ne voulurent rien entendre et Fabribeckers, leur porte-parole, écrivait le 28 novembre de sa campagne à Cortils, que la production journalière, tombée dans les six derniers mois à 20 couffades à peine (28 000 kg) avec 240 ouvriers et 10 chevaux, ne leur permettait pas de souscrire à cette suggestion. En outre, la mine manquait de maind'œuvre pour ouvrir de nouveaux chantiers et les salaires considérés comme insuffisants rendaient le recrutement fort difficile. D'ailleurs, les indigents de la commune recevaient annuellement deux distributions gratuites.

Ordre fut finalement donné aux dirigeants de la fosse de rétablir la vente par petites mesures pour fournir à la classe peu aisée un combustible à sa portée.

#### 14. — MÉCONTENTEMENT DU PERSONNEL

Si la population pauvre se plaignait, les ouvriers de la fosse n'étaient pas davantage satisfaits.

Le machinisme naissant n'avait jusqu'alors conduit qu'à la suppression de certains travaux manuels, sans contribuer à alléger le labeur de la majorité des houilleurs, encore soumis aux méthodes ancestrales de travail.

Les traîneurs au bac notamment, qui évacuaient le charbon du front d'abattage dans des bacs traînés sur le mur de la taille, accomplissaient une tâche très pénible. Le conseil de l'ingénieur des Mines de remplacer les gaillots traînés par des gaillots roulants ne rencontrait guère d'enthousiasme chez Fabribeckers. Il rétorquait qu'une tentative d'introduire les gaillots roulants avaient suscité l'obstruction

de la part des ouvriers. Forcés de les utiliser, ils en cassaient les roulettes au point qu'il « faudrait un faiseur de roulettes » pour faire face à ce sabotage. On s'était donc résigné à leur laisser user du roulage ou du traînage selon leurs préférences.

Cet exemple évoque les critiques et les âpres propos qui devaient s'échanger dans les tailles à l'adresse des dirigeants. Climat de mécontentement qu'entretenait gravement la question des salaires. La modicité de ceux-ci, déjà mentionnée, n'était pas le seul grief des ouvriers dans ce domaine.

Le mode de paiement lui-même donnait lieu à critiques. Après avoit fait attendre de 5 à 9 heures, pour toucher leur quinzaine, les hommes et femmes sortis du bure, on les payait en « rouleaux remplis de mitraille qu'on leur rebute partout ». Ou bien encore, au lieu de les payer en argent, on les obligeait à se pourvoir auprès de certains maîtres de fosse de marchandises dont ils n'avaient pas besoin.

Ou enfin — et c'était naturellement le plus grave reproche — la paie ne se faisait plus qu'irrégulièrement; d'où plaintes et menaces du personnel, puis envoi à l'adjoint du maire (ce dernier étant perpétuellement absent) d'une délégation de cinq ouvriers (1) chargée de lui présenter les revendications collectives.

#### 15. — DISCORDE ET CARENCE DES DIRIGEANTS

L'enquête qui s'en suivit fit éclater officiellement une vérité qui n'était plus qu'un secret de Polichinelle : la discorde régnait parmi les maîtres de la houillère. Voz, le receveur de la fosse, accusait Corbesier-Wadeleux, copropriétaire de la mine, d'être en défaut de versement de sa quote-part des fonds nécessaires au paiement des salaires. Ainsi mis sur la sellette, Corbesier attaqua à son tour : la caisse commune contenait quatre fois la somme nécessaire, mais il suffirait qu'il propose de l'y prélever pour que Fabribeckers s'y oppose aussitôt dans l'espoir de gêner Corbesier. Et d'énumérer les malversations, les tracasseries et l'arbitraire de son partenaire à son adresse

<sup>(</sup>¹) Mathias Crenier et André Arnold, tous deux ouvriers bacneurs, le premier de Cheratte, l'autre de Vivegnis, Henri Mairlot, ouvrier de taille, de Wandre, Lambert Dumoulin et Nicolas Dubois, tous deux ouvriers traineurs, de Wandre.

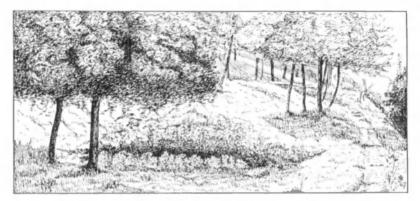


Fig. 31. Le site du bure « alle machine » en 1950 vu vers le sud : une dépression embrousaillée d'orties dans l'ancien « maret du greffier ». A l'arrière plan, sous les arbres, la trace presque horizontale du chemin disparu de Naichin, qui ne se marque plus que par une rupture de la pente herbeuse du sart.

et à celle des autres Corbesier, dans le but de s'emparer de leur part.

En même temps que régnait la zizanie dans le groupe des maîtres de la fosse, l'exploitation de celle-ci devenait de plus en plus difficile. En mars 1818, les dirigeants demandaient à l'administration des Mines de pouvoir abandonner la Grande Veine, en raison des pertes énormes subies en l'exploitant sous l'eau (¹), demande que l'ingénieur rejeta en reprochant aux maîtres de se laisser mener par la routine de leur maître-ouvrier.

La lecture des documents de l'époque n'inspire pas à la vérité une très haute idée des connaissances techniques des maîtres de la houillère, pas plus d'ailleurs que de leurs capacités d'organisateurs et de gestionnaires.

Après les événements de l'hiver 1816-1817, celui de 1818-1819 les retrouvait dans la même inertie et l'administration devait, une fois de plus, leur intimer l'ordre de rétablir dans les trois jours la vente au détail pour la population besogneuse. A leur justification de vendre le charbon à un revendeur avec une remise destinée à lui permettre la revente au détail à prix modéré, le directeur des Mines faisait une

<sup>(1)</sup> Ce qui n'empêcha cependant pas le feu d'éclater un jour au fond, en attendant de détruire une nuit, sur la paire, le « cabinet » du garde-fosse qui s'y chauffait avec des charbons incandescents de la machine.

réponse qui montre qu'il n'y a guère de neuf sous le soleil : le revendeur trompait le public sur le prix, en empochant la différence consentie par le charbonnage, et sur la qualité en triant tout le gros charbon, de là ces convois d'habitants de Wandre vers Jupille et Herstal pour y chercher du charbon et obligation pour le pauvre de payer des frais de voiturage et d'usage du « pavé » de la houillère, dont il était habitué de se dispenser en portant sur la tête ou sur le dos (¹).

Il faut d'ailleurs ajouter que les dirigeants de la houillère, mis en demeure une fois de plus de reprendre la vente au détail, usèrent eux-mêmes de procédés aussi peu délicats, en vendant à un prix exagéré du charbon éventé mêlé avec un peu de charbon frais.

#### 16. — DÉCLIN ET FIN DE LA SOCIÉTÉ

On percevait dans tous ces expédients les symptômes de la décadence. L'une après l'autre, les veines étaient abandonnées; Doucette n'était plus exploitable, la Grande Veine elle-même touchait à sa fin et, dès mars 1819, on prévoyait la fin de l'exploitation dans un délai de six mois. Il n'en fallut que deux pour que Fabribeckers signalât « la situation expirante de cette exploitation où il reste fort peu de veine et dont les eaux menacent à chaque instant de nous chasser » et l'on prépara le retrait des ouvriers et des pompes.

Il devenait de plus en plus urgent d'orienter les travaux vers d'autres quartiers du gisement. Cependant les maîtres, de plus en plus divisés (²), ne réagissaient que mollement aux invitations de l'administration des Mines. Ils envisageaient d'assécher les veines inondées de la partie supérieure des bois de Wandre et de la campagne voisine, en prolongeant la xhorre Neuville recarrée en 1805-1807, et d'exploiter les plateures de Huffenale, Wérisseau, Paume, Roye et Selly et de Grande Veine en partant d'anciens bures percés sur cette xhorre

<sup>(</sup>¹) Il s'agit ici du chemin vers la Meuse, que la houillère avait fait paver à ses frais. Cette remarque indique que la houillère percevait un droit de péage sur l'usage du pavé par les charrettes.

<sup>(2)</sup> Deux clans s'étaient formés, les Corbesier d'une part, Fabribeckers et le receveur Voz d'autre part. Finalement, les premiers, soulignant la gabegie et les malversations des autres, avaient déclaré ne plus vouloir exposer leurs fonds pour voir ensuite dissiper le fruit de leur travail.

et notamment de celui situé au coude inférieur de l'actuelle rue du Mûrier.

Dans ce but, ils avaient fait construire une nouvelle « hutte » au pied de la montagne. Mais le 6 mai, le bure Machine se trouvait submergé par la défaillance des pompes provoquée par des trous dans la chaudière (1), et en octobre, on procédait au comblement du bure Tesny [291].

Et huit mois plus tard, le 22 juin 1820 à 9 heures du matin au cabaret de François Delava à Wandre, le notaire Ernotte dispersait au coup de baguette les immeubles de la fosse (2).

C'était la fin d'une première période de l'exploitation sous le nouveau régime (3).

(1) C'est du moins l'explication qu'en donnent les papiers de Rouvroy.

(-) La vente comportait :

1. - Le terrain dit marais du greffier, tenant du levant à un chemin et à un terrain vague, du midy au conseiller Defrance, d'occident à un autre chemin et du nord au cimetière, pierre lebeau et autres. Ce terrain comprenait les pièces B 336a, 337, 370 et autres comprises entre la ruelle des Marets et le chemin aujourd'hui disparu, au-dessus de la prairie.

Il fut divisé en quatre bandes orientées est-ouest qui échurent, les deux premières à Michel DD. Demeuse, la 3° à Mathieu Detilloux et la dernière au sud, à la veuve Toussaint Lemaire. La première était occupée par une pépinière, la

seconde contenait un « cabinet » utilisé par la société charbonnière.

2. — une prairie maintenant en labour située à la Neuville. Cette pièce joignant d'orient le grand chemin et qui contient l'œil d'un canal, doit être le nº A 1057a dont nous avons parlé plus haut (voir p. 13, note 1). Elle fut adjugée à Fr. Jos. Vos, cultivateur et ancien garde-compteur de la fosse du Maret, comme nous l'avons vu. C'est ce canal que de Rouvroy appelle l'areine jardin Vooz parmentier a la neuville [292].

3. — une chaumière dite cabinet de la houillère à l'eau située au Wérixhet, échue à Théodore Thomson fils, platineur journalier [21]. Il sera plus amplement ques-

tion dans la suite de cette paire à l'eau.

(3) En 1825, le bâtiment de la machine à feu était en ruines. Le 3 avril 1827, on commença à abattre la haute cheminée élevée sur le bure d'aérage voisin du bure Machine. Quelques jours plus tard, on voûtait le bure d'aérage lui-même, ainsi que le bure Machine, après avoir comblé en partie celui-ci par des déblais. Ch. J. de Rouvroy, mesurant la profondeur du bure d'aérage avant son voûtement, trouva 11 ½ mètres d'eau et 10 mètres libres. Ce n'est qu'en mars 1833 que fut achevé le comblement du bure d'aérage jumelé au bure Tesny [21].

En 1937, on distinguait encore, à l'emplacement de ces ouvrages à la pointe sud du verger de pruniers qu'est devenue la ci-devant prairie du greffier, l'orifice d'un puits emmuraillé. Situé à quelque 25 m au nord de la pointe sud du verger où le bois rejoint la ruelle des Marets, il a été comblé en 1947 par les détritus de la voirie. Une dépression à peine perceptible du sol (fig. 31), insuffisante pour attirer l'œil non initié, et la trace du chemin de Naichin disparu, sont les seuls vestiges

de l'activité minière intense qui s'exerça en ces lieux.

#### CHAPITRE II

#### LES CONCESSIONS

L'étude des concessions ne va pas sans difficulté, car les demandes se sont succédé, émanant des mêmes ou de différents solliciteurs et portant en tout ou en partie sur les mêmes fonds. Les dossiers suivent leur cours pendant nombre d'années de telle sorte que quand une opposition ou une demande d'amendement se fait jour, il n'apparaît pas toujours clairement quelle demande de concession elle concerne. D'autre part, bien que la date de 1810 forme une « frontière » de deux périodes, il n'empêche qu'en 1826, l'Administration des Mines traite toujours le dossier d'une demande de 1806.

On peut néanmoins donner de cette question une vue synoptique. En matière de concessions, deux dates séparent dans le temps trois périodes bien distinctes. Ce sont les dates du 19 avril 1802 (29 germinal an X) et du 21 avril 1810, où à deux reprises fut prescrit le renouvellement des demandes de concession, ce qui implique l'annulation de celles introduites jusqu'alors.

Pendant les deux premières périodes, aucune complication : comme on l'a vu, Corbesier ne rencontre aucune compétition. Sa demande de 1793, confirmée en 1802 (27 fructidor an X), est enregistrée en 1806 [293]. Elle couvre pratiquement toute la partie du territoire de Wandre déjà ouverte à l'exploitation, c'est-à-dire tout le bas de la commune, les collines boisées et la partie nord de Rabosée (voir fig. 32).

La 3<sup>e</sup> période, postérieure au 21 avril 1810, vit au contraire une prolifération de demandes de concession se chevauchant partiellement.

Pour clarifier la situation un peu confuse ainsi créée, nous classerons les dossiers « concessions » en trois catégories, en ne considérant, bien entendu, que celles qui intéressèrent une partie quelconque du territoire wandruzien :

- Concessions constituant la concession définitive.
- Concessions limitrophes accordées.
- III. Concessions limitrophes ou partiellement empiétantes rejetées.

Synoptiquement, les trois catégories se présentent comme suit :

#### Catégorie 1.

Cette catégorie comprend trois demandes de Corbesier que nous désignons par les chiffres 1, 2 et 3 sur la carte nº 2. La première était destinée à compléter la concession sollicitée par Corbesier en 1802, de manière à couvrir toute la commune de Wandre.

Ce sont ces trois demandes qui, après certaines amputations, constituèrent la concession définitive de Wandre.

#### Catégorie II.

Trois demandes également appartiennent à cette catégorie, que la carte nº 3 désigne sous les numéros suivants :

- 4 Saroléa et consors : 30 avril 1825:
- 5 Comte Adrien d'Oultremont et consors : 22 octobre 1861;
- 6 Thonart, Bertho et consors (remplacés ensuite par le Comte le Couteulx de Canteleu).

Ces trois demandes concernent les concessions limitrophes de celle de Wandre sur la rive droite de la Meuse, le fleuve formant la limite minière vers l'ouest comme il fut de toute ancienneté la limite géographique de la terre de Wandre.

Les deux premières couvrent une partie du territoire wandruzien (la seconde, à la vérité, n'y intéresse qu'une zone stérile).

#### Catégorie III.

C'est encore trois demandes qu'il faut ranger dans cette dernière catégorie (voir carte n° 4) :

- 7 Comtesse Louise de Wurbeve : 7 juin 1811;
- 8 Corbesier et Sarolea : 31 décembre 1813:
- 9 J.-L. Behr: 10 avril 1821.

En résumé, les neuf dossiers se situent comme l'indique le tableau suivant :

N°		Dates		
		Demande	Octroi	
	1. — Concessions constituant	la concession de	Wandre	
1	Frères Corbesiers	1-10-1810	7-10-1827	
2	idem	4- 4-1811	6-10-1827	
3	idem	29-10-1811	10-2-1828	
	II Concessions limitrophes accordées			
4	Sarolea et consors	30- 4-1825	21- 2-1848	
4 5	Comte A. d'Oultremont et consors	22-10-1861	30- 8-1863	
6	Comte le Couteulx de Canteleu		5- 9-1828	
	III. — Concessions non accodrées			
7	Comtesse L. de Wurbeve	7- 6-1811	_	
8	Corbesier et Sariolea	31-12-1813		
9	JL. Behr	10- 4-1821	_	
8	Corbesier et Sariolea	31-12-1813		

\* \*

Reprenons maintenant les données chronologiques et topographiques saillantes de chacun de ces dossiers (1), en nous arrêtant surtout aux trois d'entre eux qui ont formé la concession définitive.

#### Concession no 1.

Sollicitée en 1810 (demande du 1<sup>er</sup> octobre, enregistrée le 8) par les cinq frères Corbesier, Urbain, Joseph et Jean-Joseph, d'Argenteau, François-Joseph de Coronmeuse et Philippe de Hasselt [294] (²), elle fut octroyée le 7 octobre 1827 (plan de la houillère).

Touchant par ses limites occidentales la concession de Wandre déjà demandée par les Corbesier, elle chevauchait vers l'est, les territoires de Wandre et de Saive. D'après le registre de la houillère, ses limites de ce côté, partant du point B, suivaient le tracé défini

<sup>(1)</sup> Pour la topographie des concessions, on se reportera aux cartes de la figure 32.

<sup>(2)</sup> A. E. L. Batt., reg. 1 187, p. 6 ou lias. 1 188, no 16.

par le sentier du Gibet (1), le ruisseau de la Julienne vers l'amont et une ligne joignant le clocher de Saive (point X) au point G.

Les limites orientales de la concession accordée furent tracées assez bien en retrait de celles de l'aire sollicitée. Elles forment une ligne brisée reliant les points B — E (²) — F (³) et G (⁴). Dans la suite, le point B fut ramené en C' (plan de la houillère), de telle sorte que le tracé C'EF forme une ligne presque droite (le point C' est défini plus loin à propos de la concession n° 2).

Accordée le 7 octobre 1827, sous le régime hollandais (5), elle fut, conformément à la loi du 2 mai 1837, remise en question après l'indépendance et réaffichée à Wandre du 22 juillet au 19 août 1838 [295]. Le 28 février 1847, Léopold Ier signait à Paris le nouvel arrêté légitimant une fois de plus cette concession pour une contenance de 86 ha 91 a (A. E. L. Batt. lias. 1188, nº 53).

Fidèle à une ligne de conduite adoptée une fois pour toutes, la commune y fit opposition en invoquant les conditions plus favorables obtenues dans l'accord de 1793 confirmé en 1802. Clause de style qui n'entrava en rien le cours de formalités.

#### Concession no 2.

Introduite le 4 avril 1811 (6) par les associés Henri-Guilleaume-Joseph de Fabribeckers, de Liège, François-Joseph Corbesier, de Coronmeuse, Thomas Chantraine, négociant de Liège, François-Clément Renard, aussi de Liège, et les frères Corbesier, demeurant à Argenteau.

Elle était définie par les limites suivantes : partant du point A, son contour nord se confondait avec celui de la commune jusqu'en C,

(2) Limites de la concession nº 4 accordée le 21 février 1848 à la famille Sarolea, d'après l'affiche annonçant son octroi.

(3) Carrefour marqué d'un crucifix où le chemin descendant au vieux château de Saive s'embranche sur celui de Saive à Rabosée.

(4) Limites de la concession nº 5 accordée le 30 août 1863 au comte d'Oultremont et consors, d'après l'affiche.

(5) Plan de la houillère.

(°) Enregistrée à la même date à la Préfecture sous l'indice 6 426, Rép. 27. Le texte de la demande a été publié dans la Feuille d'Annonces du Département de l'Ourte du 7 mai et dans le Journal du Département de l'Ourte du 8 mai 1811.

<sup>(1)</sup> Le sentier du Gibet, tout entier sur le territoire de Saive, se détachait, vers l'est, du chemin de Rabosée à Hoignée, à environ 450 mètres au nord des Quatre-Bras et descendait les prairies du versant gauche du vallon de la Julienne, pour rejoindre le chemin de Rabosée à Saivelette à proximité du moulin de Saivelette.

puis ses limites reliaient, par les chemins qu'ils jalonnent les points C - D - E - H - I - G, descendaient le ravin pour aboutir en J à la croix Gheury (1), et rejoignaient le point A par la rive droite de la Meuse jusqu'en K, la ruelle du Trixhay jusqu'en L et la ruelle Bastin jusqu'en A.

Les droits de terrage relatifs à cette concession donnent lieu à de longs marchandages (2) pendant lesquels la houillère du Maret périclite et doit cesser toute activité.

Lors de la constitution du nouveau groupement Suermondt, Cockerill et Cortes y Campowanes en 1826, ces noms prirent la place de ceux des pétitionnaires primitifs et c'est à eux que la concession fut enfin accordée par arrêté du 6 octobre 1827 (3), pour une superficie de 277 bonniers 35 perches et 92 aunes carrées. Ses limites étaient celles de la demande, excepté vers le nord où les limites communales

(¹) Croix Gheury: croix érigée à l'endroit du meurtre de Remy Gheury le 28 avril 1739 vers 20 heures (Wandre – Obituaire). Elle se trouvait au bord de l'ancien chemin de Souverain-Wandre à Jupille, à la limite des deux communes, et elle fut fréquemment citée comme repère topographique.

Les grands travaux routiers et fluviaux qui ont bouleversé cet endroit ont fait encastrer la croix dans le mur de soutènement du talus est de la voie du chemin de fer, à quelques mètres en aval du « pont Bonfond » maintenant démoli.

(2) Déjà avant ce renouvellement de demande, les exploitants cherchaient à obtenir des propriétaires fonciers une réduction des droits de terrage. Le 16 novembre 1810, ils offraient — sans succès d'ailleurs — le 80° panier pour les veines inférieures et le 43° pour les supérieures.

Au cours des années qui s'écoulèrent entre le renouvellement de la demande et l'octroi de la concession, ces tractations répétées se poursuivirent.

La demande reprenait forcément les conditions de la requête primitive, c'est-àdire celles du règlement de 1694 pour le Limbourg : 81° panier pour les couches d'un à deux pieds d'épaisseur et 41° panier pour celles de deux à trois pieds (le règlement de 1694 ajoute le 21° panier pour les veines dépassant trois pieds).

Mais ce n'était là qu'une clause de départ qui ne faisait obstacle à aucun arrangement éventuel entre les parties.

En 1819, les affaires de la houillère allant de mal en pis, les exploitants cherchèrent un allègement des droits de terrage et proposèrent le 101° panier [296] puis, devant la réticence de la commune, du Conseil de Fabrique et de de Rouvroy, qui invoquaient toujours les accords de 1793, ils se résignèrent à proposer le 81° panier pour les couches exploitées à bras et le 101° panier pour celles exigeant des chevaux ou une machine à vapeur [297].

De Rouvroy était d'accord, mais le Conseil de Fabrique aurait préféré une transaction sur les 71° et 91° paniers, à la condition qu'il ne soit pas attenté aux sources qui alimentaient les puits, fontaines et fossés [298].

Proposition qui resta sans écho, le groupe Fabribeckers abandonnant la partie après la vente de tout son attirail en juin 1820.

(3) A. E. L. Batt., reg. 1 187, p. 18. L'arrêté de maintien de concession est du 10 février 1828 (A. E. L. Batt., reg. 1 187, p. 19 ou lias. 1 188, nos 33 ou 38).

#### Fig. 32 (Carte des concessions)

#### Identification des points de repère

- A Rencontre de la ruelle Bastin avec la limite des communes de Wandre et Cheratte.
- A' Point situé sur la ruelle Bastin à 205 aunes au nord de sa jonction avec le sentier du Trou du Curé
- Départ du sentier du Gibet sur le chemin de Rabosée à Hoignée
- Rencontre du chemin de Rabosée à Hoignée avec la limite de la commune — Point situé sur le chemin de Rabosée à Hoignée à 280 aunes au nord des Quatre-Bras (point D)
- Carrefour du chemin de Rabosée à Hoignée et du « chemin de la Neuve Voye » (route Wandre-Chefneux) (actuellement : les Quatre-Bras)
- E Rencontre du chemin Wandre-Chefneux et de la ruelle Gilet (ruelle actuellement disparue et dont la branche nord-sud matérialisait la limite Wandre-Saive)
- Rencontre des chemins de La Xhavée au hameau de Cohy (Saive) et de Rabosée à Saive.
- Rencontre du chemin des Houlpaix à Jupille avec la limite de la com-
- H Débouché de la ruelle Gilet sur le chemin de Rabosée à La Xhavée
- H' Point où la limite Wandre-Saive se détache, vers l'est, du chemin de La Xhavée à Rabosée
- Carrefour de La Xhavée
- Départ de la limite sud de la commune, à la rive droite d.l. Meuse (1)
- K Extrémité sud de la ruelle du Trixhay, à la rive droite d.l. Meuse
- Extrémité sud de la ruelle Bastin
- M Tête du pont de Wandre sur la rive gauche
- N Œil de la xhorre de « Nouvelle Espérance » à Herstal
- O -- Pointe formée par la rive droite de la Laye et la rive gauche de la Meuse. La droite NO a une longueur de 67 aunes et forme avec le nord un angle de 149 1/2º
- Point de la rive gauche situé en regard du point J
- Q -- Point de la rive gauche de la Meuse situé dans le prolongement de la ligne C'A'. Les coordonnées de ce point par rapport au puits du Nouveau Siège sont : 1 481,3 Nord-87,1 Ouest (plan de la houillère)
- Point situé sur le prolongement de C'A' à 256 mètres à l'ouest de A'. Coordonnées 1 191,5 N-454,2 E par rapport au Nouveau Siège
- -- Point de coordonnée 981,3 Nord et 86,4 Ouest
- T Rencontre de la ligne C'A' avec la limite Wandre-Cheratte
   U Point de la limite Wandre-Cheratte marqué d'une pierre limitrophe
- Aboutissement de la limite Wandre-Cheratte à la rive droite
- W -- Point de la rive gauche situé à 156 aunes du point V sur une ligne inclinée à 124 1/2° sur la direction du nord
- Clocher de l'église de Saive
- Rencontre de la limite des communes de Wandre et Jupille avec le ruisseau de Cohy
- Z -- Rencontre de la Voie du Curé (Cheratte) avec la ruelle Bastin

<sup>(1)</sup> Il s'agit toujours dans ces repères de l'ancien tracé de la Meuse, avant les travaux de rectification.

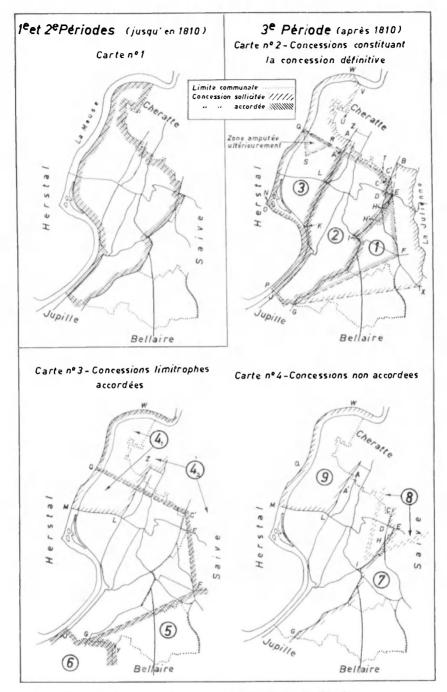


Fig. 32. Cartes des concessions couvrant le territoire de Wandre.

étaient remplacées par une ligne droite joignant les points A'C' [299] (1).

Une autre modification fut apportée dans la suite au tracé. Le plan de la houillère indique que, à partir du point E, le tracé définitif rejoignit le chemin de Rabosée à la Xhavée non par la ruelle Gillet pour aboutir en H, mais par la limite de la commune pour faire sa jonction en H'. Ceci ne change d'ailleurs rien à la concession finale puisqu'il s'agit ici d'une subdivision interne.

La concession nº 2 figure au registre de la houillère pour une superficie de 273 ha 54 a 46 ca.

### Concession no 3.

Sollicitée le 29 octobre 1811 en extension de la demande n° 2, elle achevait avec celle-ci de couvrir la surface intéressée par l'accord de 1793, dont elle devait provoquer la confirmation.

Ses limites étaient déterminées de manière à couvrir exactement toute la partie de la commune à l'ouest de la concession n° 2, en y incluant la largeur du fleuve (A' — limites Wandre-Cheratte par T U V — W — rive gauche par N O P — J — A').

Non régularisée, cette demande fut annulée en 1827 [300], mais une nouvelle demande d'extension avait entretemps été introduite, le 26 mai 1825.

L'octroi fait par arrêté de La Haye en date du 10 février 1828 pour une surface de 177 bonniers 63 perches carrées, modifiait profondément le tracé nord : la limite communale y était remplacée par une droite prolongeant la ligne C'A' pour atteindre la rive gauche de la Meuse en Q [301].

Par rapport à l'aire sollicitée, la surface concédée était donc amputée de toute la partie nord de la commune au-delà de la ligne droite A'Q.

Comme on l'a dit plus haut, les trois concessions 1, 2 et 3 formèrent la concession définitive de Wandre à la réserve toutefois d'une sur-

<sup>(</sup>¹) Le point A' est défini dans les textes par sa distance de 205 aunes au nord de la jonction de la ruelle Bastin avec le « sentier du Trou du Curé ». Ne pas confondre ce dernier avec la Voie du Curé que nous avons déjà citée et qui, entièrement sur Cheratte, part du coin du château. Le sentier du Trou du Curé se détachait de la ruelle Bastin, à 500 mètres de la rue du Pont, pour se diriger obliquement vers le nord-ouest dans la campagne de Vaherlisse (voir fig. 27).

face triangulaire de 13,5 hectares cédée en 1927 au charbonnage d'Abhooz, titulaire de la concession nº 4. Cette surface triangulaire avait comme côté supérieur une portion de la limite supérieure de la concession nº 3, entre le point Q et le point R; le troisième sommet du triangle était situé en S, dans la campagne. Ce transfert ramena à 164,13 hectares la superficie de la concession nº 3 (¹).

\* \*

Nous dirons maintenant un mot des concessions limitrophes et en particulier de deux d'entre elles, les numéros 4 et 5 qui intéressent partiellement le territoire wandruzien.

#### Concession no 4.

Cette concession fit l'objet de deux demandes, en dates des 30 avril 1825 et 19 août 1828.

Si la seconde, postérieure à l'octroi de la concession wandruzienne, s'arrêtait aux limites nord-est et nord de celle-ci (nºs 1 et 2), la première, introduite alors que la concession nº 3 de Wandre était encore en discussion, se confondait assez largement avec celle-ci (voir carte nº 3). Elle avait en effet pour limites dans cette partie commune, au sud et au sud-est : Sabaré, le passage d'eau de Cheratte, l'angle sud-ouest du château de Cheratte, le chemin du Curé jusqu'au chemin Bastin (point Z), puis les chemins et la rive gauche suivant le tracé Z — L — M — Q — W [302].

Elle couvrait donc toute la partie de la commune de Wandre située au nord de la rue du Pont et à l'ouest de la rue Bastin.

Cette demande émanait de la famille Saroléa: Casimir de Sarolea, « baron » de Cheratte, Hyacinthe et Félix, domiciliés à Liège, Lambert de Bonivers, François Doutrebande et Thimoléon Lhoneux, respectivement époux d'Emilie, Adélaide et Caroline de Saroléa et enfin Xavier Donckier, tuteur de Victorine, domicilié à Huy.

<sup>(</sup>¹) La liasse 1 188 des archives A. E. L. Batt. donne en son nº 54 un procèsverbal d'abornement (6 mars 1849) de la concession entière avant l'amputation du triangle QSR et au nº 11 un plan de la même. Le nº 10, plan de la concession définitive, en indique les trois parties constitutives.

Le terrage était offert au 80° panier ou à 10 cents par bonnier métrique.

La concession accordée le 21 février 1848 [303] confinait au sud aux concessions de Wandre. La partie wandruzienne de cette concession a passé dans la suite au charbonnage d'Abhooz.

#### Concession no 5.

La Motte et le sud des Houlpaix, partie wandruzienne de cette demande, n'était qu'une faible partie, d'ailleurs stérile, d'une concession s'étendant sur Jupille, Bellaire, Wandre, Saive, Tignée, Cerexhe-Heuseux, Cheratte et Housse, sollicitée le 22 octobre 1861 par le comte Adrien d'Oultremont de Duras et les sieurs F. Monfelt, D. D. Delsemme, J.-L. Massart et F.-J. Fléron.

Elle était d'ailleurs aussi revendiquée par la Société Charbonnière de Wandre qui fut déboutée et, dans l'octroi du 30 août 1863 [304], la limite reste telle qu'elle avait été définie le 7 octobre 1827 (voir plus haut).

#### Concession no 6.

Il s'agit de la concession de la Violette, dont la limite correspond à celle de la commune depuis la Meuse (point J) jusqu'au ruisseau de Cohy (point Y). Sollicitée par Thonart, Bertho et consors remplacés ensuite par le comte B. A. le Couteulx de Canteleu, elle fut accordée par arrêté du 5 septembre 1828 [305].

\* \*

Il faut citer enfin, pour mémoire, les trois demandes non satisfaites (voir carte nº 4).

#### Concession no 7.

Introduite le 7 juin 1811 par la comtesse Louise de Wurbeve, douairière du comte Charles de Méan, de Liège et Albert Degrady de Bellaire, demeurant au château de la Motte (commune de Wandre), sa limite occidentale suivait exactement la limite orientale de la concession nº 2 de Wandre [306].

La partie wandruzienne des concessions nos 1 et 7 était donc absolument identique, ce qui explique le rejet de la seconde.

#### Concession no 8.

Déposée le 6 juillet 1824 par Corbesier et Sarolea [21] en régularisation d'une demande du 31 décembre 1813 [221] concernant la houillère de Housse, elle intéressait Wandre par un prolongement vers l'église de La Xhavée.

#### Concession no 9.

Le Journal de la Province de Liège nº 135 du 7 juin 1821 publiait cette demande de Jacques-Louis Behr, de Maestricht, en date du 10 avril 1821.

Ayant comme limites sur Wandre le contour A - L - M - Q - W [307], elle se confondait dans cette zone avec la demande de la famille Sarolea nº 4 et celle des exploitants de Wandre nº 3; elle fut rejetée au profit de la première au nord de la ligne A'Q et au profit de la seconde au sud de cette ligne.

### CHAPITRE III

# DEUXIÈME PÉRIODE EXPLOITATION A L'EST DE LA FAILLE (1821-1886)

#### Résumé

La houillère de Wandre installée au Maret avait fermé ses portes au début de 1820. Corbesier conçut aussitôt le projet de la remettre en marche dans la partie du gisement située à l'est de la faille et à partir d'installations nouvelles.

Les travaux préliminaires partent cependant du bure Gaillette situé dans la ruelle du Mûrier (le bure « noquette » du XVIII<sup>e</sup> siècle). La société achète le bois la Dame, mis aux enchères en 1825, installe une paire à la Neuville dans l'ancienne prairie Lacroix et entreprend, vers 1826, le creusement de deux grands puits, pour l'extraction et pour l'aérage, qui seront les bures du Bois la Dame.

En 1827, la houillère obtient les trois concessions qui, ensemble, formeront la concession définitive.

D'autres travaux préparatoires sont exécutés : creusement d'une galerie reliant le puits d'extraction à la paire Neuville (1829), construction des bâtiments d'exploitation sur cette paire.

L'exploitation proprement dite débute timidement en 1827 mais ne prendra vraiment son essor qu'en 1831. La machine d'exhaure entre en activité en 1829, mais les puits n'atteindront leur profondeur définitive qu'en 1833.

A mesure du développement de l'extraction, la houillère est amenée à améliorer ou compléter ses installations et ce sont successivement : l'agrandissement de la paire à l'eau (1835) et de la paire Neuville (1836, 1849, 1862), l'installation d'un chemin de fer local reliant la paire Neuville, où les produits viennent à la surface, à la paire à l'eau où ils sont embarqués sur la Meuse (1836-37), le raccordement à la grand-route Liège-Visé, une nouvelle installation d'exhaure au Maret (1863).

L'éboulement du puits Bois la Dame met fin en 1887 à l'exploitation par ce siège.

#### 1. — Introduction

L'association, qui avait survécu à la vente des biens de la houillère, n'allait pas tarder à se disloquer. Le 15 décembre 1822, Fabribeckers cédait sa part (12/22) aux Corbesier, moyennant le paiement du 90° trait (¹). Le 7 février 1823, Chantraine l'imitait pour son 1/22 aux mêmes conditions, y compris une part dans le cens d'araine de la Neuville (²) et le 12 juin suivant, l'épouse de François-Clément Renard, sœur des Corbesier résidant à Borcette (cercle d'Aix-la-Chapelle), abandonnait à son tour ses 9/10 part sous la seule condition du 90° trait (³).

C'est donc seuls que les frères Corbesier allaient remettre la houillère en activité en s'attaquant à un autre point du gisement.

<sup>(1)</sup> Pour assurer le paiement de cette redevance dans la nouvelle exploitation, le contrôle des extractions serait fait par un ouvrier préposé de Fabribeckers, qui recevrait des Corbesier un salaire journalier de 30 sous (1,50 fr.).

Au cas où l'araine dite « de Neuville » serait remise en service, Fabribeckers se réservait aussi la moitié du cens de cette araine, dont il avait partagé les frais importants d'établissement et de prolongement (A. E. L. Batt., reg. 1 187, p. 7 ou lias. 1 188, nº 18).

<sup>(-)</sup> A. E. L. Batt., reg. 1 187, p. 8 ou lias. 1 188, no 19.

<sup>(3)</sup> A. E. L. Batt., reg. 1 187, p. 9 ou lias. 1 188, no 20.

Comme l'idée en avait déjà été émise près de vingt ans plus tôt, le projet consistait à attaquer le gisement à l'est de la faille nord-sud contre laquelle étaient venus s'arrêter les travaux antérieurs entrepris à l'ouest.

Quelle était la situation dans ce massif ?

Bien que la faille n'ait apparemment pas été traversée par les travaux anciens, le massif situé à l'est de cette cassure était loin d'être resté intact.

La faille ayant en effet, par rapport à l'orientation de la colline, une direction inclinée vers le nord-ouest, les plus anciens travaux du nord de la rue Neuville se trouvaient déjà à l'est du dérangement et les couches Doucette, Grande Veine et Veinette présentaient des bains importants dont il fallait se garder.

A peu près parallèlement à la faille, courait l'ancienne xhorre recarrée en 1805-1807 et dont le tracé s'arrêtait vers le sud à la veine Paume. Sur cette xhorre s'échelonnaient trois bures de xhorre (voir fig. 29). Du nord au sud, on y rencontrait d'abord un bure à propos duquel l'ancien registre parle d'un vieux bure qui serre le bure de xhorre dans lequel ont péri des ouvriers qui y sont restés, lequel bure est profond de 40 toises jusqu'à la veine *au hoirissaux*. Ce bure se trouvait au début de la montée de la *paire Malâhe*, au bord droit du chemin. Cent cinquante mètres au sud, venait le *bure Hélène* situé en contrebas de la ruelle du Mûrier. Enfin, encore 150 mètres plus au sud, au coude de la même ruelle du Mûrier, s'ouvrait le *bure Montrieux*, appelé à cette époque *bure Gaillette* et que nous avons déjà rencontré au XVIII<sup>e</sup> siècle sous le nom de *bure noquette*.

La xhorre était à peu près de niveau et les bures Hélène et Montrieux s'y arrêtaient aux profondeurs respectives de 21, 50 et 25 mètres.

Outre ces bures, d'autres puits anciens devaient se trouver dans les parages de Videbourse et au bas du bois la Dame. On en aura la preuve dans les renettoyages et recarrages auxquels procéderont les exploitants. On en a vu le témoignage aussi dans ce que nous avons dit (¹) des deux bures d'Olivier Lacroix en Videbourse, le *bure delle vigne* et le *grand bure de werisseau*, et du *bure Théodore*, de la paire en Bois (²).

<sup>(1)</sup> Voir Première partie, Chapitre IV.3.

<sup>(2)</sup> Ch. J. de Rouvroy dit que vers 1818, on a renettoyé un vieux bure paire en

Bien que déjà fort travaillé dans sa partie septentrionale, ce gisement renfermait encore de nombreuses couches intactes à moyenne profondeur.

Pour éviter dans l'exploitation de ces veines la rencontre des très anciens travaux inondés de Doucette, Grande Veine et Veinette, il fallait se placer au sud d'un dressant grossièrement perpendiculaire à la faille et qui, formant un ressaut dans le pendage des couches, constituerait un excellent barrage contre l'eau.

Le bure Gaillette, le plus méridional des puits percés autrefois sur la xhorre nord-sud de la Neuville, répondait le mieux à ces projets, ce qui le désignait pour servir de point de départ à la recherche de l'endroit propice au creusement d'un nouveau grand puits qu'on comptait descendre au moins à 228 mètres.

#### 2. — TRAVAUX PRÉLIMINAIRES

Le 15 novembre 1820, un arrêté des Etats Députés autorisait les Corbesier à renettoyer le bure Gaillette, celui que Fabribeckers prévoyait déjà de rouvrir en 1819.

Il était situé au bas et à droite du chemin du Mûrier, immédiatement après le coude, à deux pas du chemin de la Neuville (1).

En attendant la mise en service du nouveau puits dont on projetait le creusement, le bure Gaillette allait constituer le centre de l'activité.

Or, adossé à la colline, il se trouvait fort à l'étroit et la paire qui l'entourait, très resserrée entre le chemin de Wandre à Cheratte et le pied de la pente [308], avait besoin de s'étendre vers le nord-est. Dans ce but, les Corbesier sollicitèrent l'achat d'une parcelle communale à l'endroit dit *noquette*, pour l'emplacement du puits et une

bois la Dame (...) éloigné seulement du bure tesnier de 80 m à vol d'oiseau. Ce bure ne peut être que le bure Théodore.

On a prolongé jusqu'à lui le canal creusé vers 1805-1807 venant de la Neuville. Il fut dans la suite relié souterrainement au bure de Bois-la-Dame [21].

(1) Les archives de la houillère le désignent également sous le nom de bure Montrieux.

On s'étonnera de voir Ch. J. de Rouvroy, en 1838, situer rétroactivement ce puits à l'endroit nommé *clicotte*, alors que ce lieu-dit se trouvait au Maret, comme l'indique la mention déjà citée à propos de l'airage de Piraquet (voir p. 6, note 3).

partie du terrain contigu de la veuve Barthélemy Verdin (1), pour installer la hutte du bure (2). En 1826, Thomas, gérant des Corbesier, a son bureau au bure Gaillette [294].

Les installations de chargement des bateaux au bord de la Meuse demandaient aussi un aménagement [311], tandis que les réparations de la xhorre s'arrêtaient.

La mise en route des travaux du fond, le renettoyage du puits Gaillette avaient pris du temps et ce n'est que trois ans [312] après le premier octroi obtenu des Etats Députés que les maîtres en demandaient un autre pour poursuivre leurs travaux d'exploitation et ouvrir un nouveau bure et qu'ils reprenaient les réparations du canal.

La nouvelle exploitation débuta en septembre 1823. Elle reprit graduellement, intimement mêlée aux travaux de reconnaissance. Quant au nouveau bure du bois la Dame, Ch. J. de Rouvroy en annonçait l'ouverture récente dans une lettre du 11 mai 1825.

#### 3. — ACHAT DU BOIS LA DAME

La houillère avait engagé auprès de l'Administration des Domaines les formalités d'obtention d'une concession d'une partie du bois la Dame pour y établir un puits d'extraction et une paire (3).

Elle en obtint d'abord 18 verges contre paiement de 20 florins pour dommage et d'autant pour double dommage et d'un droit de terrage à fixer par l'Administration. Le terrain concédé devait être entouré d'une palissade dont la houillère s'engageait à ne pas déborder avec ses déblais (4).

<sup>(</sup>¹) On rapprochera ce détail du rendage obtenu en 1785 par Barthélemy Verdin, d'une parcelle de commune à la neuve ville proche le Bure appelle vulgairement la noquette. Joint au fait que de nombreux documents situent la bure Gaillette à l'endroit nommé noquette, ce rapprochement justifie l'assimilation du bure Gaillette au bure Noquette que nous avons faite plus haut (voir Première partie, Chapitre IV.4).

<sup>(2)</sup> Demande du 8 avril 1823 [21]. Mesurage du terrain les 10 et 20 avril par Gille Jehotte, arpenteur à Coronneuse [309]. Délibération du Conseil Municipal le 21 mai [21]. Nouvelle demande le 15 septembre 1825 [294]. Avis favorable de l'Administration des Mines le 8 avril 1826 [310].

<sup>(</sup>³) Le bois la Dame, propriété du prince-évêque comme seigneur de Herstal sous l'ancien régime et devenu bien national, n'avait pu être vendu en l'an VI par suite de l'insolvabilité des acquéreurs. Il était resté bien national.

<sup>(4)</sup> Le procès-verbal de reconnaissance de l'emplacement du bure par l'Inspecteur des Eaux et Forêts situe la parcelle cédée à l'endroit dit en la paire au bois

Cet arrangement devint cependant aussitôt caduc par la mise en vente publique du bois la Dame, le 11 novembre de la même année. La société houillère résolut la difficulté en achetant le bois (d'une contenance de 23 bonniers 96 perches 91 aunes) pour 24 000 florins des Pays-Bas, par le truchement d'Urbain Corbesier [313] (¹). Le financement de l'opération était assuré pour une moitié par les trois frères Corbesier et pour l'autre moitié par Yman Dirk Christian Suermondt, directeur de la Monnaie à Utrecht, puissant associé que les frères Corbesier s'étaient adjoint peu de temps auparavant [314].

## 4. — INSTALLATION D'UNE PAIRE A LA NEUVILLE

Si le bure Gaillette se trouvait heureusement placé pour la prospection souterraine que se proposaient les charbonniers, sa situation était par contre peu brillante au point de vue des installations de surface.

Si l'on pouvait, à la rigueur, songer à ériger sur ses abords immédiats les dépendances indispensables à sa desserte, il était absolument exclu de vouloir aménager une paire ou magasin à houilles ailleurs que sur les terrains situés de l'autre côté du chemin de la Neuville.

Parmi ceux-ci, les exploitants jetèrent leur dévolu sur une partie du doyar de la cure. En 1825, ils concluaient avec le curé Ory un arrangement par lequel celui-ci leur cédait à partir du I<sup>er</sup> décembre toute parcelle du doyar qu'ils jugeraient nécessaire pour en faire soit une paire à houille, soit un magasin à bois, pierres, briques ou tous autres matériaux (²). Rappelons que le presbytère et son jardin comprenaient les parcelles 875, 876b, que complétaient le grand doyar 877

(¹) La commune de Wandre devait racheter le bois la Dame à la houillère en 1934.

- redevance annuelle de 12 fl. bb. de Liège par verge grande.

<sup>(19</sup> août 1825, A. E. L. Batt., reg. 1 187, p. 10 ou lias. 1 188, nº 22). Avant de devenir la paire du bure Bois-la-Dame, l'endroit pourrait avoir été donc une paire où s'entreposaient les bois provenant des coupes forestières. Sur les 18 verges de terrain, se trouvaient, dit le procès-verbal, sept chênes à conserver.

<sup>(2)</sup> Cette cession se faisait aux principales conditions ci-après [315] :

paiement de la valeur des arbres et des haies supprimées ou endommagées.
 moyennant 11 fl. 20 cents des Pays-Bas, Corbesier obtenait la jouissance de l'écurie des chevaux et du fournil situés dans la cour du presbytère, avec liberté pour le curé d'utiliser le fournil pour cuire dans le four.

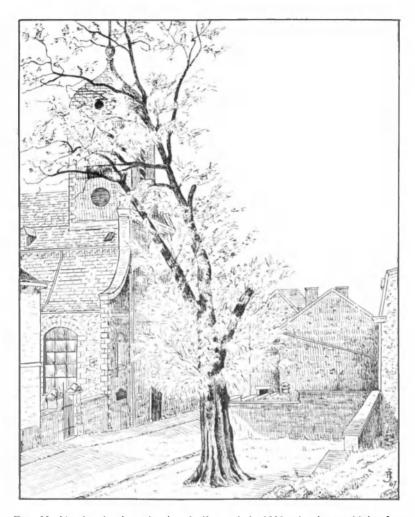


Fig. 33. Un des derniers témoins de l'accord de 1830 : le vieux robinier faux acacia abattu par la tempête en 1964. Cet arbre vénérable avait un diamètre d'environ 75 cms à un mètre du sol. Il est vu ici à partir des décombres de l'ancienne maison communale. A droite, l'arête du pignon du presbytère. A gauche, la rue Henri de Louvain (le « grand chemin »), à laquelle se raccordait, venant de droite, le dégagement de la paire Neuville.

et le petit doyar 851a. C'était la partie du grand doyar touchant la rue Neuville que visait l'accord, sous la réserve de ménager le long du bâtiment et du jardin du presbytère un passage de 8 pieds de lar-

geur, séparé par une palissade et permettant, à partir du grand chemin (rue Henri de Louvain), de gagner avec le bétail le petit doyar que le curé louait au conseiller communal Dery.

Les Corbesier entreprirent aussitôt l'aménagement de la paire. Mais l'affaire n'était pas aussi simple qu'ils l'imaginaient. Le terrain cédé dépendait de la Fabrique de l'église et l'autorité communale opposa immédiatement son veto à l'arrangement conclu.

On n'en resta évidemment pas là et ce fut, pendant plusieurs mois, une succession de démarches, de discussions et de controverses : interdiction par la commune de poursuivre ces travaux illégaux [294], ratification par le Conseil de Fabrique de l'accord conclu entre les Corbesier et le curé [316] et demande au Gouvernement Provincial de l'homologuer [317], rejet de l'accord par le Conseil municipal, accusations de de Rouvroy, porte-parole municipal, d'une part contre le Conseil de Fabrique d'agir par intérêt personnel de ses membres, d'autre part contre les maîtres de fosse de saboter la remise en état des lieux qui leur avait été imposée [318].

Tel était le climat dans lequel allaient se développer de concert deux affaires parallèles.

La première, déjà en cours, concernait le terrain nécessaire à la paire et avait pour origine l'opposition des Etats Députés à l'installation d'un magasin à houille à 3 ou 4 aunes du presbytère, à 15 aunes de l'église et à moins de 100 aunes de plusieurs autres bâtiments, distance minimum exigée par la loi du 21 avril 1810 [319] (1).

Pressés par les circonstances et craignant de voir s'éterniser la procédure, les Corbesier avaient entretemps entrepris l'établissement de leur paire sur une prairie voisine du doyar au nord de celui-ci et, en fait, plus proche de leur bure que le doyar lui-même. Peut-être est-ce ce désistement qui, coupant court à la discussion, renversa les rôles : le commissaire de district autorisa la commune d'accepter les offres pour la conclusion d'un bail de 9 ans [320].

Mais les exploitants dédaignèrent sans doute à leur tour cet accommodement tardif, car ce n'est pas sur le doyar que fut finalement

<sup>(</sup>¹) C'était normalement à l'extrémité septentrionale du grand doyar (pièce nº 877) que le magasin devait être installé. Les distances indiquées par les Etats Députés étaient fort sousestimées pour les besoins de la cause.

aménagée la paire, mais sur le terrain contigu au nord, où allaient se développer des installations dont subsistent encore des vestiges.

La seconde affaire, corollaire de la première et très analogue à celle-ci, portait sur l'accès au magasin à houilles. La dénivellation du sol excluait un accès direct au chemin de Neuville qui surplombait le magasin. Celui-ci ne pouvait être relié à la voirie que par un chemin parallèle à celui de Neuville, à tracer à travers le doyar, le long du passage réservé antérieurement pour l'accès au second doyar.

Immédiatement, le Conseil de Fabrique s'insurgea contre le prélèvement de cette bande de terrain qui allait couper son bien en deux portions sans communication entre elles [321].

Le projet était pourtant justifié par la topographie. La traversée du doyar vers le sud était le plus court et d'ailleurs le seul accès au chemin public; dans les autres directions, le terrain de la houillère était cerné de propriétés fort morcelées et souvent fangeuses [322].

Trois ans s'étaient passés depuis la demande des maîtres de fosse, pendant lesquels elle n'avait apparemment en rien progressé et si on la revit sur le tapis en 1829, c'est que sa nécessité était alors devenue impérieuse par le récent percement d'une galerie qui allait amener par voie souterraine les produits du nouveau puits de Bois-la-Dame et dont il sera question plus loin.

On s'était mis d'accord pour accoler le chemin de la houillère à celui de la Neuville, ce qui emporta finalement l'assentiment du Conseil de Fabrique pour la cession de 23 perches et 78 palmes de verger [323], dont la houillère ne préleva que 1 verge grande 4 perches et 359 palmes et l'accord définitif fut donné peu après par les Etats de la province [324].

Ainsi trouvait son épilogue l'affaire de la paire de la nouvelle houillère.

Finalement, sans doute à cause de la pente du terrain, le chemin ne fut pas accolé au chemin de la Neuville; une bande de verger fut maintenue entre eux [325] (1).

<sup>(</sup>¹) COLLART [326] dit que ce passage ne fut jamais percé, mais cette affirmation semble bien inexacte. En effet, outre le document des A. P. W. qui en précise la situation, il faut tenir compte de ce que ce passage constituait, jusqu'au percement de la grand-route (1840-41), le seul exutoire possible de la paire Neuville. Le fait que le plan cadastral Popp, pas plus qu'un croquis du doyar en 1834 (A. P. W.), n'en portent aucune trace découle sans aucun doute de ce qu'il ne s'agissait que d'une jouissance à terme et non d'un achat.

#### 5. — MISE EN ROUTE DE LA HOUILLÈRE DU BOIS-LA-DAME

Pendant que se déroulait ce double débat, la Société Charbonnière s'étoffait à la mesure des travaux qu'elle projetait.

C'était d'abord Suermondt qui en était devenu le principal commanditaire à l'occasion de l'achat du bois la Dame. Il avait pour fondé de pouvoirs John Cockerill, « mécanicien », demeurant quai de l'Université à Liège, qui entrait lui-même dans l'association en 1826 [327].

Cette année 1826 allait voir un autre changement profond dans la société. En octobre, les Corbesier se retiraient du groupement, cédant tous les objets mobiliers de l'exploitation pour 15 356 florins et la moitié du bois la Dame pour 12 000 florins (les Corbesier, rappelons-le, n'avaient en effet financé que pour moitié l'achat du bois la Dame) [328]. Ainsi disparaissait de l'histoire de la houillerie wandruzienne le nom qui l'avait dominée pendant 33 ans.

Mais bientôt, ils étaient remplacés par l'associé de Cockerill, Manuel Cortes y Compomanes, ancien militaire américain domicilié à Bruxelles [329]. Dès ce jour, la société comprenait donc Suermondt, Cockerill et Manuel Cortes, chacun pour un tiers.

Les Corbesier avaient, nous l'avons dit, introduit en avril 1823 une demande d'autorisation d'ouvrir un nouveau bure, à partir duquel on exploiterait les veines à l'est de la faille. L'Administration des Mines y émit un avis favorable [330].

Vu leur faible puissance, on escomptait trouver intactes les couches Veinette et Huffenale. D'autre part, les reconnaissances effectuées par le bure Gaillette avaient révélé des couches localement de belle

On en trouvera d'ailleurs encore une confirmation dans une constatation d'ordre... botanique. Il est un fait d'expérience que les lieux qui ont été ou sont en relation avec la houillère sont marqués par la présence de robiniers faux-acacias. On trouve leur feuillage caractéristique au chemin des Marets, au Petit Wandjon, à la paire en bois, à l'ancienne paire Neuville et au siège moderne du charbonnage.

Or, à côté de l'endroit où furent l'ancienne maison communale et l'école catholique, détruites par la bombe volante du 19 décembre 1944, dans ce qui fut la cour de cette école, on voyait encore se dresser en 1964 un rang de quatre robiniers que leurs dimensions datent sans aucun doute du milieu du siècle dernier. Le premier de la rangée (fig. 33) a été abattu par la tempête en 1964. Ces vieux arbres, plantés en un rang unique parallèle à la rue Neuville et à quelque 5 mètres du mur est du presbytère, rappellent parfaitement l'allée de robiniers tracée à travers le doyar et dont la seconde file disparut sans doute pour la construction de la maison communale.

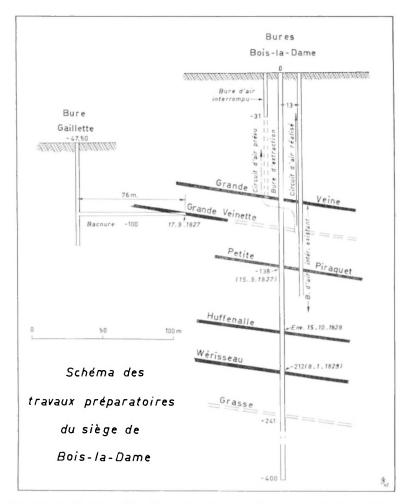


Fig. 34. Restitution schématique des travaux préparatoires du bure Bois-la-Dame, établie d'après les indications du registre de la houillère.

puissance (0,88 et 1,62 m) qui promettaient un bon rendement. En même temps, le projet s'était précisé et l'emplacement du nouveau siège était judicieusement choisi.

Il prévoyait deux grands puits, l'un pour l'extraction et l'épuisement, l'autre, divisé par une cloison en deux compartiments, le premier pour l'air, le second pour les échelles inclinées à 70° par où

se ferait la descente et la remontée du personnel. Pour pouvoir atteindre à la profondeur de 400 mètres permise par les machines à vapeur de l'époque, sans rencontrer la faille qui s'enfonçait à 35° sous ce massif, les puits devaient se trouver suffisamment à l'est de cette faille. Pour éviter les eaux des anciens travaux descendus autrefois des bures situés plus au nord, les puits devaient s'en écarter vers le sud, sans toutefois bien entendu dépasser les dressants qui terminent le gisement au sud, c'est-à-dire qu'ils devaient se situer au pied nord de ces dressants. Les puits devaient rencontrer la couche Grasse à 241 mètres, profondeur minimum où l'exploitation pourrait commencer d'après les instructions du Service des Mines.

C'est ainsi que fut déterminé l'emplacement (1) des puits du Boisla-Dame que la génération actuelle a encore connus, à première vue si bizarrement situés à mi-pente de la colline boisée (2).

L'ouverture des travaux du bure d'exploitation eut lieu le 9 mai 1826 [294], devançant l'autorisation officielle donnée le 23 août.

En avril 1827, le puits d'air, entamé au nord du puits d'extraction, avait atteint la profondeur de 31 mètres, lorsqu'on s'avisa qu'il vaudrait mieux le déplacer au sud-ouest du puits d'extraction (3).

L'exécution ayant suivi aussitôt, le bure d'air traversait, cinq mois plus tard, à 69 toises (138 m) de la surface, la Petite Piraquet (4), malheureusement trop faible pour l'exploitation (23 cm).

(2) COLLART [332] confond le bure Gaillette avec le bure Bois-la-Dame.

Cette confusion est amenée par le texte de l'octroi de 1823 : ...autorisés à rouvrir un puits dit Gaillette placé dans le bois royal des dames, alors que le bois la Dame étant, selon les termes de l'acte de Henri de Louvain (25 mars 1264), cette parte de bois qui gist entre deux voies deseurs la ville de Grand Wandre (actuelles rues Tesny et Bois-la-Dame), le bure Gaillette ne s'y trouvait pas. Confusion déjà signalée à l'époque par une plainte de de Rouvroy au commissaire de district [333].

<sup>(</sup>¹) « Au côté gauche du fond Mulet en montant le bois », précise l'assesseur de Rouvroy dans sa transmission aux Corbesier de l'arrêté d'autorisation de creusement des puits [331].

<sup>(3)</sup> On avait d'abord prévu et entamé le puits d'air à proximité du puits d'extraction avec l'intention de le raccorder à la fournaise de la machine à vapeur et se dispenser par là d'y établir une cheminée particulière. Mais il s'avéra qu'il faudrait tout de même construire une cheminée pour avoir un tirage suffisant pour l'air. D'autre part, le retour d'air devait de toute façon emprunter un puits d'air intérieur existant déjà sous la Grande Veine à 13 mètres au nord-ouest du puits d'extraction, puis rejoindre le nouveau puits de sortie d'air par un montage dans la Grande Veine qui introduirait dans le circuit deux coudes presque droits. De tout quoi on conclut que l'orifice du puits serait mieux placé directement à l'aplomb du puits intérieur (voir fig. 34).

<sup>(4)</sup> Le recoupement eut lieu le 15 septembre 1827 et non le 16 comme l'écrit COLI ART [326].

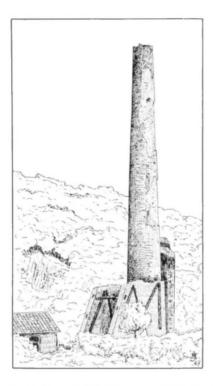


Fig. 35. La vieille cheminée du Bois-la-Dame — li vīle bûse — vers 1926, peu avant sa disparition. Elle se dressait, solitaire, dans la houle des arbres couvrant la colline.

Le 6 janvier 1827, la houillère avait passé un contrat avec John Cockerill et Cie à Scraing, pour la fourniture d'une machine à vapeur de 30 chevaux pour l'exhaure et la manœuvre des culfats (¹).

C'est ainsi que s'érigea la haute cheminée dressée au milieu des bois (fig. 35), *li vîle hûse* dont la silhouette fut familière à plusieurs générations de wandruziens. Les quinquagénaires se souviennent encore de son fût pointé vers le ciel au-dessus du village (fig. 36), car elle ne disparut qu'aux alentours de son centenaire.

<sup>(1)</sup> Construite sur le modèle d'une machine fournie à la houillère du Val-Benoît, la machine et ses deux chaudières devaient coûter 21 000 fl. des Pays-Bas; toutes les tringleries de commande des pompes et du mouvement des cuffats y ajoutaient 9 600 fl. Les monteurs, à fournir par Cockerill, seraient payés 5 fl. par jour et le personnel « pour faire aller la machine » recevrait 1,75 fl. par journée de 12 heures (A. E. L. Batt., reg. 1 187, p. 17).

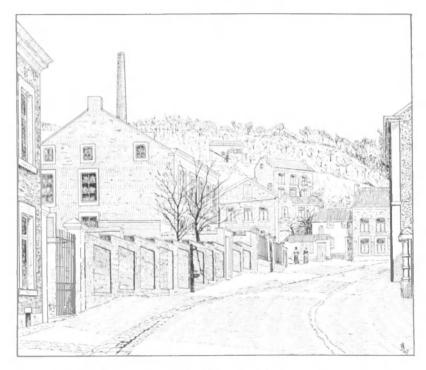


Fig. 36. La rue Henri de Louvain au début du siècle, lorsque la grande cheminée du Bois-la-Dame dressait dans le paysage son point d'exclamation. De ce coin, il ne reste que les deux maisons dont les coins apparaissent à droite et à gauche de l'image, ainsi que deux maisons sur la colline. Tout le reste, y compris la maison communale, édifice trapu à gauche, a été balayé par la bombe volante du 19 décembre 1944. Au flanc de la colline, le remblai de la route du Bois-la-Dame.

Le chemin montant de Wandre à Rabosée n'a son tracé actuel que depuis 1846. A l'époque où s'ouvraient les puits du Bois-la-Dame, le chemin, quoique mal commode, fut utilisé pour les besoins de la houillère qui y raccorda les travaux.

# 6. — OCTROI DES CONCESSIONS

A la même époque, la houillère prenait existence légale par trois arrêtés royaux qui, les 6 et 7 octobre 1827 et 10 février 1828, accordaient successivement les trois portions de concession sollicitées respectivement les 4 avril 1811, 8 octobre 1810 et 26 mai 1825. On a vu plus haut le détail de l'octroi et des limites de ces concessions.

## 7. — Poursuite des travaux préparatoires

Le tunnel et les bâtiments de la Neuville.

On a vu que les maîtres de la houillère, après avoir renettoyé le bure Gaillette et recarré la xhorre de la Neuville, avaient l'intention de prolonger celle-ci sous le bois la Dame. Fin octobre 1823, elle s'arrêtait à la veine de Paume.

Après une interruption, le creusement de cette nouvelle galerie d'écoulement fut menée à bien. Elle n'utilisait plus la partie nord de la xhorre Neuville, mais débouchait à proximité du terrain où venait d'être installée la nouvelle paire à côté du doyar. Elle déversait ses eaux dans l'araine du jardin de Rouvroy dont nous avons déjà amplement parlé.

Mais, si le chemin de Rabosée pouvait suffire aux besoins des travaux préparatoires, il fallait prévoir qu'il n'en serait plus de même quand l'exploitation serait en régime.

Le puits se trouvait placé sur une éminence peu accessible aux voitures et dominant d'environ 70 mètres la plaine que devaient traverser les produits pour atteindre leur magasin au bord de la Meuse. Aussi avait-on estimé à juste titre que, plutôt que de remonter les produits jusqu'à l'orifice du puits pour les redescendre ensuite de 70 mètres dans des conditions difficiles, il serait bien plus expédient de les arrêter dans le puits au niveau de la plaine et de les sortir par une galerie horizontale débouchant au pied de la colline.

Les dirigeants de la houillère entreprirent donc, à la mi-janvier 1829 [334], le creusement de cette galerie au départ de la prairie des Grégoire contiguë au doyar. A cette fin, ils conclurent avec les héritiers Grégoire un accord dont l'annexe 19 donne les principales clauses (¹).

<sup>(</sup>¹) On remarquera que la prairie qui touche le doyar au nord, est dite waide Lacroix; c'est la même prairie que nous rencontrons depuis les débuts de la houillerie.

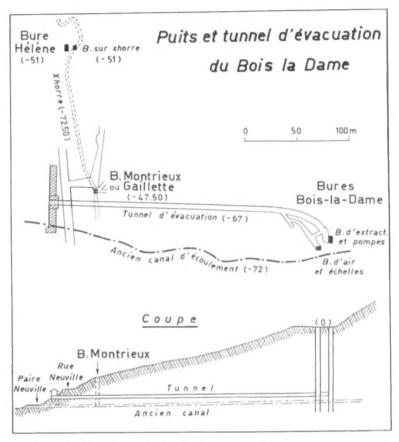


Fig. 37. Les puits et le tunnel d'évacuation du Bois-la-Dame; leur situation altimétrique par rapport aux ouvrages voisins.

Pour limiter la dépense, on envisageait d'utiliser une partie de la galerie d'écoulement qui débouchait dans ces parages mais, finalement, le tunnel resta indépendant du canal d'écoulement et fut tracé à peu près parallèlement à celui-ci, du côté nord, pour aboutir au puits d'extraction (voir fig. 37).

Telle fut l'origine de ce tunnel encore bien conservé et qui se présente sous l'aspect d'une galerie spacieuse, aux parois de briques, d'une hauteur de 2 mètres à la voûte. Muré à environ 30 mètres de l'entrée, il servit d'abri pendant la dernière guerre.

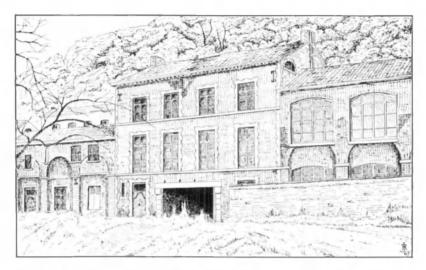


Fig. 38. Les anciens bâtiments de la paire Neuville, jusqu'en 1970. A travers les transformations apportées, on retrouvait la physionomie des constructions primitives : au centre, le bâtiment des bureaux, sous lequel béait encore la sortie du tunnel du Bois-la-Dame amenant les bennes sur la terrasse d'où elles déversaient leur contenu dans les wagonnets du petit chemin de fer (fig. 43); à gauche et à droite (celui-ci surhaussé dans la suite), les deux bâtiments des forges, des écuries et des ateliers, dont les traces des arcades étaient encore visibles. Au fond, la colline boisée où s'enfonce le tunnel

Venant du puits, il passe sous le nº 36 de la rue Neuville et, jusqu'en 1970, il aboutissait au centre des bâtiments du Home des écoles paroissiales (fig. 38), maintenant remplacés par une construction moderne, dans lequel il se prolongeait par un vestibule de même largeur. C'était encore l'ancienne disposition des lieux, le bâtiment à arcades du home adossé au talus de la rue Neuville n'étant autre que celui où furent installés les services de la houillère. Les bennes de charbon venant du puits de Bois-la-Dame par le tunnel traversaient le bâtiment et débouchaient sur la terrasse de la paire (voir fig. 39).

La partie du bâtiment au nord du tunnel, qui comptait 6 arcades, abritait la forge et un atelier; dans celle du sud, qui alignait 7 arcades et qui ne comportait à l'époque que le rez-de-chaussée comme celles du nord, se trouvaient les écuries. Ces deux ailes communiquaient chacune avec la galerie centrale par trois arcades intérieures. Enfin, la partie centrale, au-dessus de la galerie, était affectée aux bureaux.

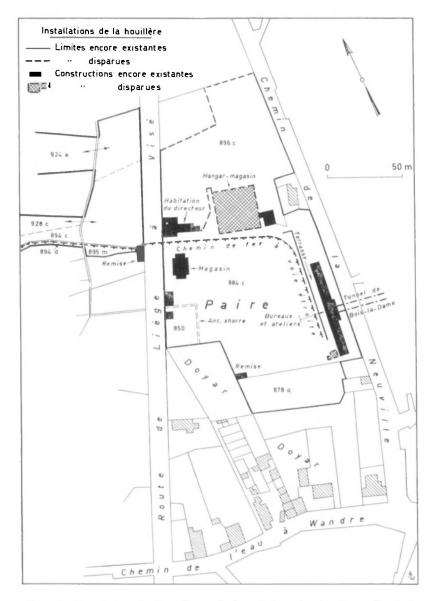


FIG. 39. Plan de la paire Neuville, restitué sur la base du plan Popp, d'après la matrice cadastrale, les vestiges encore visibles et des informations locales (les constructions et le détail parcellaire étrangers à la houillère ne sont figurés que dans la zone circonscrite par les trois grands chemins).

Rappelons que ces installations étaient reliées, par un passage à travers le doyar, à l'actuelle rue Henri de Louvain. Si l'on ajoute que les concessionnaires de la houillère avaient fait paver à leurs frais la route conduisant à la paire de Meuse, il ne restera, pour avoir un tableau complet des dispositions prises, qu'à mentionner l'intention d'installer un « bac passe-cheval et voitures » au passage d'eau de la Meuse dont ils avaient à ce moment la concession (1).

La demande d'autorisation (²) expose le projet : il s'agissait d'établir à 100 mètres du passage déjà existant un bac de 22 mètres sur 8,50 mètres effectuant en « pont volant » le va-et-vient d'une rive à l'autre, au bout d'un câble ancré à la pointe nord de l'isle Trouvée (³) et flottant de place en place sur des tonneaux. Le passage serait gratuit mais tout le matériel resterait la propriété de la Société Charbonnière. Malgré que, contrairement à son attitude habituelle vis-àvis des initiatives de la houillère, de Rouvroy ait émis un avis favorable et que le Conseil communal de Herstal ait donné à son tour son assentiment (⁴), l'autorisation ne fut pas accordée (⁵). On voit, en effet, en 1836, le maréchal-ferrant Bernimolin de Herstal demander — en vain d'ailleurs — au passeur d'eau de pouvoir passer sur sa propre nacelle les chevaux et les charrettes de la houillère de Wandre qu'à défaut de charron et de maréchal à Wandre, on fait ferrer et réparer à Herstal plutôt qu'à Jupille ou à Saive [337].

La Société Charbonnière avait ainsi mis en place tous les aménagements préparatoires à l'exploitation du massif est de la concession par le bure Bois-la-Dame, que l'on dénomma aussi « Jean qui pleure » (6) (allusion au ruissellement des parois) si l'on en croit le registre de la houillère.

<sup>(1)</sup> COLLART [335] ajoute que, pendant une nouvelle concession du passage d'eau à la houillère de 1841 à 1849, le bac pour gros attelages fut enfin installé en 1845.

<sup>(2)</sup> Transmise le 21 juillet 1828 à l'Administration Communale [336].

<sup>(3)</sup> L'« isle Trouvée » était le plus central des îlots semés dans le coude de la Meuse en aval de l'île Monsin. Cette position la désignait tout naturellement pour recevoir le « pivot » du pont volant.

<sup>(4)</sup> Séance du 21 juillet 1830.

<sup>(5)</sup> Elle fut d'ailleurs également refusée à la même époque au passeur Sauvage par le Gouvernement Provincial, qui se fonda sur l'absence d'une grand-route qui y aboutisse.

<sup>(6)</sup> Il pourrait aussi avoir reçu le sobriquet de « fosse à poux ». De Rouvroy parle en effet en 1827 [292] du bure « fosse à poux bois la Dame » et plus loin,

Au cours des années cependant, pour répondre à l'accroissement de la production ou pour s'adapter à des circonstances extérieures (percement de la grand-route, création du chemin de fer), la houillère fut amenée à améliorer ou à compléter ces installations. Ce furent l'agrandissement des paires de la Neuville et du Wérixhet, la pose d'un chemin de fer local, le raccord à la grand-route puis au grand chemin de fer et, enfin, l'installation d'une machine d'exhaure supplémentaire.

# Agrandissement des paires.

C'est en 1650, on le sait, que pour la première fois, les charbonniers de Wandre aménageaient au Wérixhet, au bord de la Meuse, une aire destinée à faciliter l'emmagasinage des houilles à expédier par eau.

Sans doute la houillère avait-elle, à la suite des avatars que l'on connaît, abandonné cette ancienne paire à l'eau car, en 1824, la Société prit en location à la famille Grégoire pour un terme de 3, 6, 9 ans « le terrain nommé la paire » situé aux Werixhas en bordure de la Meuse (¹). Cinq ans plus tard, cette paire était agrandie vers le nord par une pépinière contiguë d'une contenance d'une verge grande, également prise en location mais, cette fois, pour toute la durée de l'exploitation (²). Enfin, en 1845, la houillère allait encore ajouter à ces terrains une maison avec deux petits jardins, achetés à la famille Demeuse (³).

La paire devait encore se compléter par l'installation de chargement des bateaux. Le 24 juin 1836, les Etats Députés autorisaient la Société à établir le long de la paire un mur de soutènement pourvu de bascules et à creuser un chenal pour permettre l'accès au quai même aux basses eaux [294]. Il était précisé que le mur de quai devait se trouver

du bure « situé fosse à poux du bois la dame où l'on exploite aujourd'hui ». L'assimilation est plausible avec le puits Bois-la-Dame.

Cette appellation serait alors un héritage et, de toute manière, l'identification n'est pas sans réserve car, déjà en 1784, quarante ans avant le bure Bois-la-Dame, un acte de délimitation du bois la Dame (A. E. L. Et., liasse 582) fait confiner celui-ci vers le nord au « bois nommé ale fosse au piou », qui serait dès lors le bois Saint-Etienne. Aucune autre mention de cette « fosse aux poux » n'a été rencontrée.

<sup>(1) 21</sup> novembre 1824. A. E. L. Batt., reg. 1 187, p. 10. Le 11 juillet, la location était reconduite pour toute la durée de l'exploitation (*Ibid.*, p. 27).

<sup>(2) 4</sup> juillet 1829. A. E. L. Batt., reg. 1 187, p. 21. (3) 22 décembre 1845. A. E. L. Batt., reg. 1 187, p. 69.

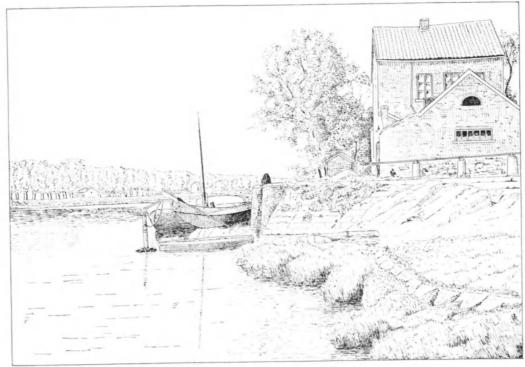


Fig. 40. Un tableau disparu : la paire à l'Eau vers 1910. C'était l'époque où l'on y voyait encore aborder des bateaux.

dans le prolongement du pignon longeant la Meuse de la maison des enfants Demeuse. Les bascules, fixées par une extrémité au sommet du mur, devaient reposer par l'autre sur des bateaux (1).

Cette description répond à l'état des lieux que nous avons connus naguère et il ne faut remonter qu'avant la première guerre mondiale pour y voir encore accoster les bateaux (voir fig. 40).

Les installations de la Neuville, au débouché du tunnel, furent constituées à la faveur d'agrandissements successifs. En 1836 d'abord, par l'achat aux héritiers Grégoire de trois pièces totalisant 75 a 4 ca (2). A cette époque, cet endroit, environné de haies d'aubépines, de saules et de peupliers, avait encore un charme agreste qu'il a perdu depuis longtemps.

La création de la route de Visé en 1841 donna ensuite lieu à divers ajustements visant à aligner la paire le long de la route qui l'avait écornée en son coin nord-ouest (3). Nouvelle extension en 1849 de 30 ares vers le nord, s'étendant de la rue Neuville à la route de Visé (4) et enfin, en 1862, achat d'un terrain de Renard-Robert de Rouvroy [338].

# Installation d'un chemin de fer local.

En 1836, les huit chevaux et les huit charrettes dont la houillère disposait pour le transport des houilles à la Meuse [337], ne suffisaient plus à écouler la production et il fallut songer à un moyen de transport à plus grand rendement, le chemin à ornières de fer et à traction chevaline.

La ligne devait relier les paires de la Neuville et de la Meuse en traversant la place d'Elmer pour atteindre le grand chemin de Wandre à la Meuse et le suivre jusqu'au Werixhet. Le 21 juin 1836, le Conseil Municipal avait arrêté les détails du tracé. Le procès-verbal de cette séance (5) donne de la traversée de la place d'Elmer une description

<sup>(1)</sup> A. E. L. Batt., reg. 1 187, p. 31.
(2) 9 et 10 septembre 1836. A. E. L. Batt., reg. 1 187, pp. 34, 36 et 37.

<sup>(3)</sup> Achat de parcelles séparant la paire de la route : 17 a 6 ca en 1842 (A. E. L. Batt., reg. 1 187, p. 51), 4 a 50 ca en 1858 (Ibid., p. 83). Mise en location en mars 1842 de deux prairies (13 v. g.) coupées de la paire par la nouvelle route (Ibid., p. 50 et feuille volante).

<sup>(4)</sup> A. E. L. Batt., reg. 1 187, p. 74.

<sup>(5)</sup> A. E. L. Batt., reg. 1 187, p. 30.

qui, non sans pittoresque, restitue un peu du cadre de l'époque où le centre de la place s'ornait encore de la grande mare qui, dès les temps les plus reculés, lui donna son nom : « Le chemin de fer prendra naissance dans la mer à l'angle septentrional de l'étable des cochons appartenant à Henry Dujardin (1) et se continuera vers midi en formant une courbe... Ce chemin continuera en longeant le réservoir du côté d'orient sur un point éloigné de 7 mètres du fournil appartenant au sieur Arnold Joseph Brodelet. Les deux tilleuls et l'orme qui se trouvent sur le bord du dit réservoir ne pourront en aucune manière être endommagés. Ce chemin depuis la tête du réservoir jusqu'au chemin pavé du village sera placé le plus possible au milieu du terrain qui se trouve entre la grange du sieur Troisfontaines et les maisons qui sont vis-à-vis, il en sera de même sur la place de la vierge Marie (2) entre ce chemin et la dite grange... ». Le « réservoir de la mer » étant ainsi coupé de l'est, il fut prévu de construire des canaux « pour y conduire les eaux qui descendent le village et recevoir les eaux de pluie qui tombent sur la place de la vierge Marie ».

La voie suivait ensuite le côté nord du « grand chemin »; sur les deux derniers hectomètres, elle prélevait une bande de 2,50 m de large sur les prairies *al goffe* bordant le chemin (3).

La demande faite le 21 janvier 1836, l'autorisation accordée le 25 août par la Députation des Etats (4) — remarquable célérité administrative —, la voie était en construction l'année suivante. Les difficultés administratives et autres, allaient se succéder à propos des entraves du chemin de fer à la voirie existante (5).

<sup>(1)</sup> A. E. L. Batt., reg. 1 187, pp. 27 et 38 : accords entre la houillère et Henry Dujardin.

<sup>(2)</sup> La place de la Vierge Marie, al Vièrdju Marèye, au nom inspiré d'une effigie de la Vierge qui s'y trouvait, désigna jusqu'à la fin du siècle dernier, l'entrée sud de la place d'Elmer.

<sup>(3)</sup> A. E. L. Batt., reg. 1 187, pp. 33, 34, 42 et 51. Cession des terrains nécessaires, avec la condition d'établir entre la voie et le restant des prairies une palissade qui deviendra dans la suite une haie vive.

<sup>(4)</sup> A. E. L. Batt., reg. 1 187, p. 33.

<sup>(5)</sup> Au cours des travaux déjà, le chemin de fer soulevait les protestations. Elmer, la voie établie sur un remblai de 2 m 60 de haut coupait le passage des charrettes. Même chose vis-à-vis du pont de la ruelle des Pierreux où, contrairement aux conditions imposées, la voie surélevée de 60 cm faisait aussi obstacle à l'entrée de la ruelle [339].

L'autorisation accordée à la houillère prévoyait le paiement à la commune d'une indemnité de 2 000 francs [340] pour l'occupation du terrain communal et



On out prie dadrevoer les lettres à Maducimonde Prèces.

Fig. 41. Marque et raison sociale du charbonnage de Wandre en 1872.

Sans que les choses eussent d'ailleurs apparemment été mises en ordre, le premier convoi de houilles suivait le 11 décembre 1837 les « guittes » vers la Meuse [294].

Pendant plus de 40 ans, le petit chemin de fer allait continuer à véhiculer les bennes, car l'établissement du grand chemin de fer Liège-Maestricht en 1860 n'y mit pas fin, bien que la houillère ait obtenu de s'y raccorder (i) et, dans la suite, de doubler ce raccordement (2).

La faveur dont jouissait encore la Meuse comme voie commerciale apparaît nettement lorsqu'on observe que les concessionnaires définitifs de la ligne Liège-Maestricht n'étaient autres que B. Suermondt & Cie (3), restés seuls pour former la Société Charbonnière Suermondt frères, depuis le départ de Cockerill en 1836 et le décès de Manuel Cortès y Compomanes en 1840 (4).

l'augmentation des frais d'entretien des chemins. Elle prévoyait aussi la remise en état par la houillère du pavé du village depuis la montagne jusqu'à la Meuse [341]. Ce furent là encore des sujets de litige et de laborieuses controverses.

(1) Arrêté Ministériel du 18 septembre 1862 [326]. Raccordement réalisé depuis

la mi-février 1862 (A. E. L. Batt., reg. 1 187, p. 90).

(2) A. M. de février 1867. Ce n'est que par A. M. du 27 décembre 1878 que la traction à vapeur fut autorisée sur ce raccordement [326].

(3) Arrêté Royal du 18 octobre 1858.

(4) Les Suermondt se constituèrent en société en commandite sous la raison « Suermondt Frères » pour la durée de 50 ans ou jusqu'à épuisement des veines exploitables (20 nov. 1844. A. E. L. Batt., reg. 1 187, p. 57).

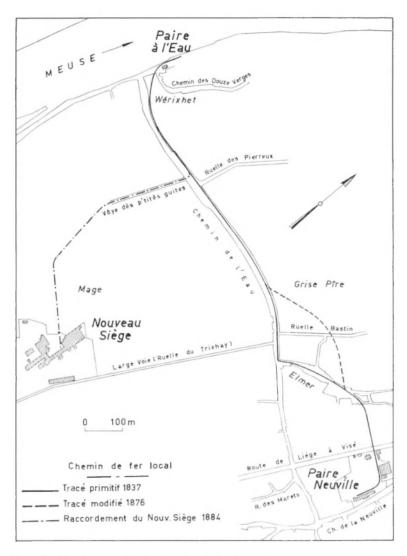


FIG. 42. Tracés successifs des chemins de fer à voie étroite reliant les installations de la houillère à la paire à l'Eau sur la Meuse.

Malgré l'avènement du grand chemin de fer, le petit chemin « à ornières de fer » desservant la Meuse survivait. Bien plus, la traction

chevaline y fut remplacée par la vapeur en 1876, ce qui témoigne de l'importance du trafic qui restait confié au fleuve (1).

C'est à cette époque que le tracé fut partiellement modifié. Abandonnant la traversée de la place d'Elmer où la locomotive eût été un danger public, il la contournait par le nord et l'ouest pour emprunter les prairies de la Grise Pierre et rejoindre son tracé originel le long de la rue du Pont actuelle (voir fig. 42).

Sur le plan cadastral de Popp, on retrouve dans les parcelles de la section A portant les nºs 894d, 937d (entre la grand-route et le chemin de fer Liège-Maestricht), 434b, 433b, 429d (aux douze Verges) et 428c (au Wérixhet), les jalons du tracé du petit chemin de fer de la houillère. On y voit ce dernier tronçon 428c traverser en diagonale la pâture communale qu'était le Wérixhet, pour atteindre la paire au bord de l'eau, composée des deux parcelles 419a (185 m²) appartenant à la houillère et 417a (420 m²) appartenant à Michel-Joseph Dujardin et louée à la houillère.

Sur le terrain, il ne reste plus aucune trace de cette petite voie ferrée, mais les restes de la paire Neuville permettent encore d'imaginer ce qu'étaient les lieux.

Derrière le nº 46 de la rue de Visé, s'étend un jardin communal qui n'est autre que la pièce 884c, c'est-à-dire le cortil alle houillère de lointaine mémoire. Jusqu'en 1970, cet endroit revêtait l'aspect plus rustique d'un verger envahi par les orties et où s'alignaient de vieux poiriers, limité à l'est par un mur long d'une soixantaine de mètres et haut de 5 mètres environ, soutenant une terrasse (fig. 43). C'est sur cette terrasse que, mêlés à d'autres constructions plus récentes, on retrouvait les bâtiments de la houillère de 1830 et notamment le bâtiment principal couvrant la sortie du tunnel. Les bennes débouchaient du tunnel sur la terrasse tandis que les wagonnets du petit chemin de fer venaient se ranger au pied du mur où les chargeaient des goulottes aujourd'hui disparues.

La voie décrivait alors une courbe pour passer entre le nº 46 et la grosse maison qui le suit directement au nord (ancienne habitation du directeur Malaise de la houillère) et gagner la place d'Elmer par la longue parcelle 894d.

<sup>(1) 26</sup> juillet 1876 : Arrêté autorisant la traction à vapeur à la traversée du chemin de fer Liège-Maestricht. 29 septembre : même autorisation pour le parcours sur la route Liège-Visé [326].



FIG. 43. Un verger planté de vieux poiriers et envahi par les herbes folles et les orties : c'était l'ancien « cortil alle houillère » jusqu'en 1970, aujourd'hui jardin communal. Il est bordé au fond par un mur décrépit, dernier témoin de la paire Neuville de 1826, qui soutient la terrasse où s'alignent, en retrait, des bâtiments dont ceux de droite sont contemporains de cette paire Neuville. C'est sous le bâtiment visible derrière le second poirier que débouchaient les bennes (voir fig. 38). Par des goulottes couronnant le mur de la terrasse, elles déversaient leur charge dans les wagonnets du petit chemin de fer de la Meuse, rangés sur une voie au pied du mur.

## Raccordement à la grand-route.

Lorsque, en 1840-41, la grand-route Liège-Visé fut tracée à travers prés et champs, la paire de la Neuville s'en trouva séparée dans sa partie sud par d'autres pièces dont la plus étroite était le nº 850c, appartenant à la famille de Rouvroy et qui n'avait guère plus de 30 m de large.

La paire Neuville n'avait, à part son chemin de fer, d'autre sortie que le passage vers la rue Henri de Louvain à travers le grand doyar. Maintenant que la grand-route passait à proximité, il s'indiquait de s'y raccorder. La houillère aurait voulu établir cet accès à travers le petit doyar (pièce 851a).

On a vu plus haut qu'en 1842, la houillère chercha à aligner au mieux la paire à la nouvelle route toute proche. Elle put réaliser la plupart des acquisitions nécessaires mais elle échoua dans ses tentatives vers le petit doyar. Le 15 octobre 1842, le directeur Galopin adressait une demande dans ce sens à la Fabrique [342], mais il essuya un refus [343].

Le plan cadastral de Popp permet de dresser le plan des terrains et installations du charbonnage vers 1850, c'est-à-dire avant son raccordement au chemin de fer (fig. 44) (1).

#### (1) Ces propriétés se résument ainsi (surfaces en ares) :

	Bâtie	Non bâtie	Chemin de fer
Paire Neuville et environs	19,58	227,13	2,05
Bure Bois-la-Dame et environs	2	117,90	_
Bois la Dame	_	2195,80	_
Paire en Bois	14,69	44,50	_
Paire Maquet	0,22	2,15	_
Maret	1,95	132,40	_
Grise Pierre	_	8,80	
Meuse		10,25	4,50
Souverain-Wandre	_	23,20	
	38,44	2 762,13	6,55
		2 807,12	

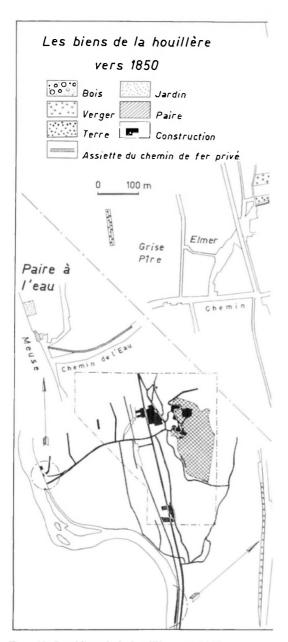


Fig. 44. Les biens de la houillère vers 1850.

Nouvelle installation d'exhaure au Maret.

On a vu que peu après 1830, on achevait de démanteler les parties des installations qui, au Maret, avaient jusqu'alors tenu bon après l'abandon de l'exploitation en cet endroit en 1820.

Le 4 février 1846, le notaire Grégoire de Dalhem, décrivait les lieux après une visite : l'araine du bure Machine, d'une hauteur de 1,50 m environ, murée et voûtée, avait son œil de décharge en partie obstrué par un éboulement du terrain susjacent et les eaux y stagnaient sur une profondeur d'environ 25 cm [21].

Cela respirait l'abandon. Une certaine activité allait cependant y renaître 17 ans plus tard.

En 1839, la machine à vapeur de 30 CV commandée en 1827 à Cockerill avait été remplacée pour l'exhaure du bure Bois-la-Dame par une machine plus puissante (¹), sans doute en vue de l'approfondissement des puits, prévu jusqu'à 330 mètres. Cependant en 1862, la houillère, qui exploitait à ce moment les couches de Selly et Roye notamment à l'ouest de la faille, éprouva des difficultés dans l'assèchement de ces chantiers à partir du Bois-la-Dame. Leur situation incitait d'ailleurs à utiliser l'ancien bure du Marct pour en faire l'exhaure.

Un canal traversant une prairie de Rouvroy devait relier à l'aqueduc établi sous la route Liège-Visé le bure du Maret, où l'on allait réinstaller une machine d'épuisement (²).

Tous les biens de la houillère au Maret ayant été vendus en 1820, la prairie où se trouvait le bure ,située au lieu-dit *al machine*, appartenait maintenant à Lempereur. La machine déverserait d'abord les eaux dans cette prairie et de là, par un chenal dans la prairie de Rouvroy, elles atteindraient la rigole de Mage [21].

Il n'était donc plus question d'utiliser l'ancienne araine de Rouvroy dont on vient de voir le délabrement. Aussi, le creusement du canal, travail d'utilité publique, ayant débuté le 21 avril dans la prairie de Rouvroy [21], ne s'étonne-t-on pas de voir le 24 celui-ci se plaindre au gouverneur que ses prairies sont inondées parce que les fossés de la route ne peuvent écouler un tel volume d'eau et le 7 août, écrire

<sup>(1)</sup> Autorisation accordée par Arrêté Ministériel du 18 juin 1839 [294].

<sup>(2)</sup> Une machine de 40 chevaux, à placer sur le bure Machine [344].

à son avocat que dans ses prairies submergées, le bétail patauge dans la boue et les arbres périssent [21].

Le travail fut cependant mené à bien et Galopin, le directeur de la houillère, le décrit dans une lettre du 20 décembre 1863 [21], qui apporte en outre quelques précisions intéressantes sur ce qu'était à l'époque le système des rigoles de Riou et de Mage (1).

Sur la machine elle-même, on n'a aucun détail.

En même temps que ces aménagements, se faisait la mise en exploitation, dont nous dirons quelques mots.

# 8. — EXPLOITATION

Avant la mise en œuvre du bure Bois-la-Dame, les projets prévoyaient, dès 1819, de creuser à partir du bure Gaillette une bacnure pour exploiter la plateure de Grande Veine, puis dans celle-ci, une voie de niveau jusqu'au grand dressant sud [310].

Une première taille fut ouverte dans la couche Grande Veinette rencontrée le 17 septembre 1827 dans la bacnure à 76 mètres du bure Gaillette, avec une puissance de 88 cm [310]. Cette taille devait alimenter la machine à vapeur, qui se mit en marche dans les premiers jours de mai 1829 [21].

Le creusement des puits allait encore demander quatre ans et demi. En 1833, on recoupait Paume, Roye et Cely, encore vierges dans ce secteur et au début de décembre, on allait atteindre Grasse, jusqu'où le bure d'air devait descendre [346].

(1) La lettre décrit ainsi ces rigoles : La rigole de la houillère a une largeur de 0 m 50. Elle traverse la propriété Lempereur puis celle de Rouvroy jusqu'à la route de Jupille où elle trouve son écoulement naturel jusqu'à la Meuse par une rigole figurant au plan parcellaire de la commune (voir fig. 45) et prenant naissance à Souverain-Wandre et de l'autre côté vers le village de Wandre. La jonction de ces deux rigoles en pente inverse se fait dans une prairie de l'autre côté de la route, appartenant encore à de Rouvroy; de là, toutes les eaux s'écoulent dans la Meuse par la rigole commune.

La rigole de la houillère a une longueur d'environ 140 m jusqu'à la route.

Huit jours après cette lettre, le lundi de la procession de Ŝt. Étienne, cette rigole allait jouer un rôle important dans un événement dramatique. Ce jour-là, vers 15 h 30, un incendie éclata dans le cabaret Demeuse-Fagard qui fut détruit de fond en comble — il n'en resta que les murs — tandis qu'un enfant y périssait carbonisé. Les maisons voisines ne furent préservées — incomplètement d'ailleurs — que grâce à l'eau du bure al machine emplissant les fossés de la prairie de Rouvroy, à partir desquels la pompe du service d'incendie fut alimentée par une chaîne formée par les habitants [345].



Fig. 45. Les xhorres du sud. Bien que dressé sur la base du plan cadastral de Popp, ce plan reflète encore la topographie ancienne de ces lieux. Il explique que les de Rouvroy furent souvent mêlés aux différents concernant les xhorres du sud.

L'exploitation s'étendit progressivement. Il serait fastidieux et hors de notre propos d'en détailler le développement, mais il est aisé et non dénué d'intérêt d'en donner une vue synoptique par le graphique figure 46 dressé d'après les indications des archives du charbonnage. On y trouve une vue très suggestive de la marche de l'exploitation et du déplacement des chantiers.

Les brefs travaux de Wérisseau en 1830 ne sont que l'aménagement dans cette couche d'un réservoir pour y recueillir les eaux. L'exploi-

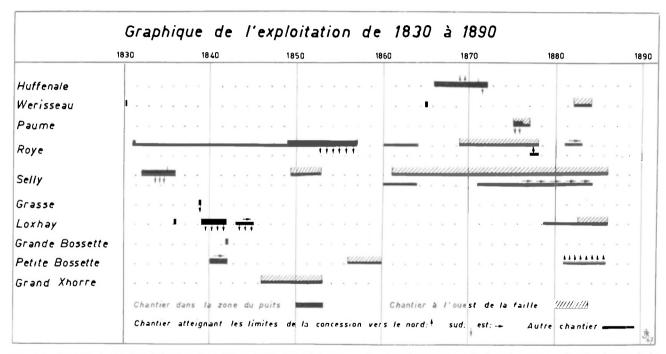


Fig. 46. Graphique de l'exploitation de 1830 à 1890. Le déplacement des chantiers y apparaît dans le temps, selon les étages de la mine et leur position par rapport à la faille et aux limites de la concession.

tation débute dans Roye (¹) et adopte ensuite un mouvement descendant concentré aux abords du puits. Les confins sud de la concession sont très tôt atteints vu la proximité du puits par rapport à cette limite.

Dans la couche Grand Xhorré, on franchit d'emblée en 1846 la faille ouest (celle-ci se rapproche du puits à mesure qu'on descend).

L'exploitation amorce alors une remontée qui va jusqu'à de brèves reprises dans les couches peu profondes, mais elle intéresse de plus en plus le gisement ouest. Les chantiers à l'est de la faille atteignent en effet successivement les limites de la concession. Dès 1860, l'activité se partage l'est et l'ouest de la faille.

Encore que simplifié, car il faudrait aussi y faire apparaître les incessants changements de chantier dans une même veine, le graphique de la figure 46 montre bien la discontinuité de l'exploitation. C'est que celle-ci ne répond pas, dans bien des cas, à un plan concerté à longue échéance; elle est, en fait, commandée par les mille incidents qui sont le lot coutumier du mineur.

Dans ce graphique s'inscrit en filigrane la lutte incessante contre les éléments qu'est la vie de l'exploitant. S'il se pouvait, on y lirait, par exemple, en 1850 lors des inondations de la Meuse, l'irruption des eaux du fleuve dans la mine par le canal d'écoulement débouchant près du doyar; en 1852, la venue dans la couche Selly des eaux des anciens travaux de Wérisseau, suivie de l'affaissement du toit; en 1853, l'inondation d'une partie des bures, qui s'éboulent; en 1854, infiltration des eaux des vieux chantiers dans les tailles de Roye, la maîtresse tige de la machine d'exhaure se rompt à deux reprises, il tombe de l'eau en quantité dans les puits, venant de Wérisseau, de Roye et de la surface, les parois se délitent, le mur de séparation des bures est écroulé avec les échelles entre Roye et Selly; en 1855, éboulements dans les voies de niveau d'Elisa, éboulements de 35 m de long dans une bacnure traversant un crin, une partie des travaux de Roye s'éboule par les infiltrations d'eau par les fissures du rocher...

<sup>(</sup>¹) Ce début se place en 1831, l'année de la « rebellion des ouvriers mineurs ». En juillet, le commissaire de district de Liège prescrivait aux communes de la périphérie des mesures de protection — notamment des barrages de gardesciviques — pour empêcher la marche des mineurs vers la ville [347]. Aucun incident ne se déroula à Wandre où l'exploitation naissante n'occupait encore que peu d'hommes.

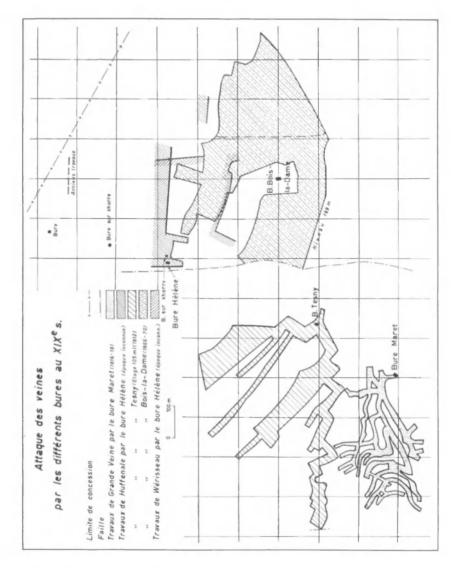


Fig. 47. Attaque des veines par les différents bures (situation vers 1869). On y remarque la technique différente des tailles du début du xixe siècle, à première vue assez dispersée, avec abandon de massifs assez importants et sans doute sans remblayage comme dans la Grande Veine, et des tailles de la moitié du siècle, systématique et totale, exigeant le remblayage.

en 1861-62, l'eau ruisselle dans les tailles de Selly, venant des anciens travaux du « bure al Tesny », l'étage 325 est submergé sur 62 m de hauteur en verticale...

Bataille sans trêve, où chaque péripétie se marque souvent par un repli vers un autre chantier ou une autre veine, quitte à revenir plus tard, après avoir pris les précautions appropriées.

En 1869, le directeur Malaise faisait dresser un plan résumant l'extension des parties déhouillées à ce moment des couches Huffenale, Wérisseau, Paume, Roye, Selly, Loxhay, Grande Bossette, Petite Bossette et Grand Xhorré. On y voit que ces couches étaient presque entièrement exploitées à l'intérieur d'un périmètre atteignant les limites de la concession vers le nord, l'est et le sud et que l'exploitation poussait des pointes vers l'ouest jusqu'à 700 mètres du puits Bois-la-Dame.

Ce bure allait cependant encore être exploité jusqu'en 1886 et peut-être l'eût-il encore été quelque temps si, en 1886 ou 1887 le puits, mal orienté avec les longs côtés parallèles aux lignes de niveau des couches, ne s'était éboulé. On renonça au recarrage et ce fut la fin — momentanée, nous le verrons — de l'exploitation au Boisla-Dame. A ce moment, le siège Bois-la-Dame comportait les étages suivants : 67 — 129 — 160 — 189 — 247 — 290 — 325 — 350 mètres. Les dressants verticaux du sud restaient intacts.

A titre de curiosité, on donne (fig. 47) un croquis tracé d'après un plan de la houillère et qui montre l'attaque de deux veines successivement par les bures Hélène, Tesny, Maret et Bois-la-Dame. On y observe la faille nord-sud qui joua souvent le rôle d'une limite naturelle dans les anciens travaux, la rencontre des travaux de Bois-la-Dame avec ceux, bien plus anciens, du bure Hélène, et l'allure très différente des chantiers selon leur ancienneté.

#### 9. — UN SINISTRE

Le 18 mai 1838, à 2 heures du matin, la nuit s'illumina soudain au flanc de la colline du bois la Dame : un violent incendie venait d'éclater au puits de la houillère par suite, opina-t-on, de l'imprudence d'un ouvrier chauffeur qui avait déposé une lampe allumée sur une planche nouvellement goudronnée vers laquelle un courant d'air aurait chassé la flamme [348].

Le rapport officiel raconte ainsi le déroulement de l'incendie : ...le feu ayant pris à la charpente placée sur le bure d'extraction la entièrement détruite de même que le pont en bois établi pour communiquer de la machine à ladite charpente.plusieurs pièces de charpente du bâtiment ou la machine est placée ont aussi été endommagées.

La toiture du petit batiment situé sur la droite de la bure a aussi été entièrement consumée par les flammes l'incendie s'est étendu jusqu'à la charpente intérieure de la bure ou le feu paraît avoir été communiqué par des charbons embrasés qui se détachaient de la charpente extérieure ainsi que par la corde d'extraction qui s'étant aussi enflammée est tombée au fond du puits.

plusieurs pièces en fer appartenant a la machine de cet établissement ont été brisées et endommagées.

L'affaire, on le voit, fut sérieuse. Il n'y eut pourtant aucun blessé, mais le rapport ajoute en terminant que tout aurait inévitablement été détruit sans le secours de la pompe à incendie de la commune qui a été dirigée avec tant de succès qu'en peu de temps, on s'est rendu maître du feu.

Si nous avons rapporté cet événement, c'est qu'il fut un des sinistres les plus impressionnants de l'histoire du charbonnage et qu'on y trouve, à travers le récit, quelques évocations caractéristiques de l'exploitation d'alors : la lampe à flamme nue, le chassis à molettes en bois, relié au bâtiment de la machine par une passerelle également en bois, ainsi encore que la charpente du puits (1) et, enfin, le câble d'extraction en fibres végétales.

C'est encore en bois que fut reconstruite la belle-fleur; rongée de pourriture, il fallut encore la renouveler en 1862.

<sup>(1)</sup> Comme le prescrivait d'ailleurs l'acte d'autorisation de 1826 dans son article I : Ces puits seront, au besoin, soutenus par des boisages solides.



Fig. 48. Un panorama lié à l'histoire de la houillerie. Vue prise vers le sud à partir du haut de la ruelle Frésart. Au second plan; à l'extrême gauche, le massif d'acacias recouvrant l'ancien terril du vieux puits de Bois-la-Dame; au centre, la combe de Videbourse où les arbres fruitiers ont remplacé les vignes d'autrefois et où se trouvaient un ou plusieurs bures. Au troisième plan : au centre, une des rangées de maisons ouvrières construites à la paire en Bois au xix" siècle par la houillere; derrière eile dans la colline boisée, le fond Moulet au pied duquel s'ouvrait le bure Théodore (à la gauche du *cazêr* précité); à droite, jalonnée par l'église et le cyprès, la ruelle des Marets, qui fut le centre des ouvrages du sud et à l'extrême droite, le nouveau siège. Tout au fond, à droite, la ville de Liège avec un terril des hauteurs.

#### CHAPITRE IV

#### TROISIÈME PÉRIODE

#### LE NOUVEAU SIÈGE (1882)

RÉSUMÉ.

La partie de la concession à l'est de la faille étant largement déhouillée par 30 ans d'exploitation du bure de Bois-la-Dame, deux nouveaux puits sont creusés à partir de 1882 au centre de la partie ouest, dans la plaine de Mage.

L'exploitation débute en 1886 lors de l'abandon du Bois-la-Dame. Après la première guerre mondiale, le charbonnage est mis sous séquestre comme bien de ressortissants allemands et l'exploitation continue pour le compte du Gouvernement.

En 1925, la houillère est mise en vente aux enchères et la concession passe presqu'entièrement aux mains de la Société de Bonne-Espérance et Batterie.

On a vu que la direction de la mine avait fait dresser en 1869 un plan d'ensemble qui mettait en lumière l'état dépuisement déjà très avancé des couches à l'est de la faille et les pointes déjà importantes que l'exploitation avait poussées à l'ouest de celle-ci.

Il apparut dès lors opportun de déplacer une fois de plus le siège d'exploitation vers le centre des parties vierges du gisement que l'on allait travailler désormais. En 1882, le creusement du nouveau puits était entamé, creusement rendu laborieux par les venues d'eau du gravier de la Meuse que, grâce aux moyens de la technique moderne, les travaux de la houillère affrontaient pour la première fois. Le nouveau siège prenait naissance à la rue du Trixhay à l'altitude 61,40, soit 71,40 m plus bas que celui du Bois-la-Dame et, par rapport à celui-ci, aux coordonnées 287,5 et 1 066,80 ouest.

Comme au bois la Dame, on creusa deux puits à côté desquels s'élevèrent les bâtiments du triage-lavoir et ceux des bureaux qui portent à leur fronton le millésime 1885.

Le déplacement du siège d'extraction entraîna en 1884 celui du chemin de fer local. Son parcours, raccourci, gagnait la rue du Pont à travers les prés de Mage et de l'ancien lieu-dit *alle tâte* et ce fut l'origine de ce charmant et rustique chemin qui accompagnait la voie étroite à travers champs et buissons et que le peuple baptisa du nom significatif de vôye ås p'tités guites (fig. 49).

Près de dix ans plus tard, il allait subir un dernier changement de tracé par son prolongement sur le pont de la Meuse jusqu'au canal Liège-Maestricht où fut installé un nouveau quai de chargement des bateaux.

Nous ne dirons rien de l'exploitation qui, en 1910, atteignait l'étage de 540 mètres. La fin de la première guerre mondiale allait marquer aussi la fin de la plus longue période d'activité ininterrompue de la houillère de Wandre.

Comme tous les avoirs des ressortissants allemands, la Société en commandite par actions Suermondt frères (d'Aix-la-Chapelle) fut mise sous séquestre. L'exploitation continua néanmoins, pour le compte du Gouvernement, conformément à l'A. R. du 18 avril 1919 relatif à la vente à l'Etat des biens d'intérêt public ayant appartenu à des sociétés ennemies.

Elle marqua même un essor par rapport aux périodes précédentes, comme en témoignent ces chissres :

	Production	Personnel	
	annuelle	Fond	Surface
Avant 1914	55 000 t. moy 65 000 t. moy.	370 300 420	110 100 125

Pour dénouer la situation, l'Etat décida la mise en vente du charbonnage et, en octobre 1925, les journeaux annonçaient la prochaine mise en adjudication puis, en août 1926, l'ouverture des soumissions, qui eut lieu le 24 de ce mois au bureau des Domaines à Liège (1).

<sup>(1)</sup> Voir annexe 20.



Fig. 49. Li vôye às p'titès guites, à l'époque où les rails du petit chemin de fer traversaient un décor champêtre aujourd'hui disparu.

Le Charbonnage d'Abhooz et Bonne Foi-Harent offrait 5 000 000 frs, celui du Hasard de Micheroux 5 100 000 frs et le Charbonnage de Bonne Espérance et Batterie, exploitant la concession limitrophe à l'ouest remit l'offre la plus élevée : 5 600 000 frs.

Finalement, un arrêté du 7 octobre 1927 fixait l'adjudication : 13 ha 50 ares à la Société d'Abhooz et Bonne-Foi-Hareng et le reste, soit 528 ha 39 a 92 ca à la Société de Bonne Espérance, Batterie et Violette. Ainsi fusionnèrent les concessions des deux rives de la Meuse, marquant le début de la dernière période de la vie du charbonnage.

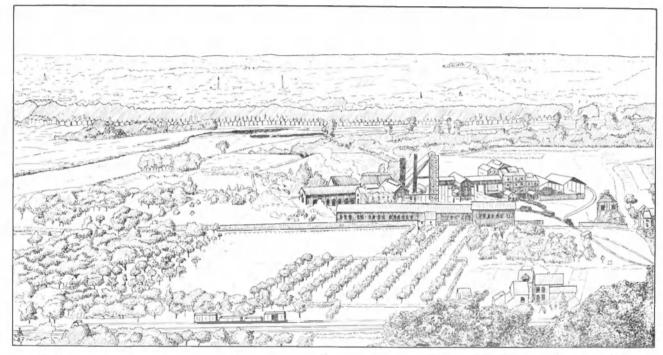


Fig. 50. Le « nouveau siège » vers 1910, vu du sommet des collines vers l'ouest. Au fond, au delà de la ligne des arbres de l'ancien canal de Liège à Maestricht, Herstal étale ses toits et commence sa montée des collines douces de la rive gauche. A gauche, la Meuse suit toujours son cours naturel, le long de l'île Monsin encore agreste.

#### CHAPITRE V

#### QUATRIÈME PÉRIODE

#### APOGÉE, DÉCLIN ET MORT

#### RÉSUMÉ.

La fusion de la concession de Wandre avec celle de Bonne Espérance fait croître encore la production de la mine.

Peu avant la seconde guerre, le bure de Bois-la-Dame est remis en service pour exploiter la puissante couche du Grand Xhorré, mais ce vieux bure reprend surtout un lustre nouveau par les essais de gazéification souterraine qui s'y déroulent de 1945 à 1952.

En même temps que ces essais prennent fin, se précisent les difficultés de l'industrie charbonnière belge. Elles iront en s'aggravant progressivement, pour se traduire par les fermetures des puits les moins rentables. Wandre est une des premières victimes de ces mesures de restriction : la fermeture est chose faite en 1962.

#### I. — QUELQUES CHIFFRES

De cette période contemporaine, nous ne dirons qu'un mot ou plutôt, nous citerons deux chiffres : les quelque 1 800 ouvriers et employés de 1960 (¹), ainsi que la production annuelle de quelque 200 000 tonnes des dernières années (312 000 tonnes en 1959), qui mesurent éloquemment le chemin parcouru en un siècle.

(¹) Le recensement général du 31 décembre 1947 donne la répartition suivante du personnel de la houillère :

	Employés	Ouvriers		Total	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Belges Etrangers	4	239 204	13 1	243 204	13 1

## Charbonnage de Wandre, lez-Liége

Téléphone 225

Spécialité de charbons

#### pour foyers domestiques Voiture OUALITES noiture 1.000 k. 4 9 30-Charbons Houilles et gaillettes 54\_\_ 32\_ Gailletins 50/80 mm. Tout-venant 60 % roulant Têtes de moineaux 30/50 mm. 45\_\_ 27\_ non lavés Charbons Ei O ---29-24\_\_ Noisettes 15/30 mm. 40lanés

La voiture de 1.800 kil. rendue franco au centre de la ville N. B. — Ces charbons n'ont pas les inconvénients des charbons gras qui bitument et détruisent les poèles par leur boursoussement, et l'usage en est plus économique ; ils n'ont pas ceux des charbons tout à fait maigres qui sont durs à l'allumage et décrépitent

Nous appelons l'attention de nos clients sur ce que dans leur intérêt, n'ayant pas de représentant à Liége, ils sont priés d'adresser directement les commandes à

MM. Suermondt Frères, à Wandre Aucune fourniture n'est faite sans êtres accompagnée d'un reçu avec notre firme «Suermondt Frères» indiquant le poids, la qualité, le prix, la date et la signature de notre receveur.

Prière d'exiger cette pièce et de bien la contrôler. Les paiements ont lieu au comptant en espèces sans

Les chevaux d'allège seraient à payer en sus.

Il ne sera pas admis de réclamation après la mise en cave.

Fig. 51. Publicité du charbonnage dans la presse en 1911. Une publicité depuis longtemps désuète, typique d'une époque révolue.

En 1945, le charbonnage de Wandre participa avec toutes les mines belges à ce qu'on a appelé la « bataille du charbon », bataille dont l'enjeu était l'accroissement de la production très déficitaire à cette époque. A Wandre comme à d'autres endroits, on mit au travail des prisonniers allemands vers le mois d'octobre. Ils étaient parqués dans un camp installé entre le charbonnage et le terrain de Mage et fait de baraquements alignés dans un rectangle de hauts barbelés, largement éclairé la nuit. Juste retour des choses, ces mineurs d'un nouveau genre, gardés et conduits au travail par des soldats belges, occupaient un camp installé par les allemands pour des prisonniers russes.

La plus grande profondeur atteinte par les puits était 670 mètres et celle des chantiers 700 mètres (dans la Grande Pouplouroux à 150 mètres au nord du puits). Les étages du nouveau siège étaient situés à 112 (abandonné), 214 (étage des pompes), 320, 342 (étage relié au siège de Bois-la-Dame pour l'exhaure), 396, 540 et 670 mètres. Dans les dernières années, les deux derniers étages furent abandonnés et la mine noyée jusqu'à l'étage 430.

C'est à cet étage 430 qu'une bacnure reliait le puits de Wandre à celui de Bonne Espérance, par où les produits des chantiers de Wandre étaient acheminés au jour à Herstal et, quoiqu'il n'y eût là, bien sûr, aucune identité de situation, cette « exportation » souterraine incite à se reporter trois siècles en arrière, au temps où les wandruziens menaient grand tapage contre Sarolea accusé de venir sous leurs pieds extraire le charbon des communes...

Cette évacuation souterraine fut évidemment la condamnation à mort du petit chemin de fer qui déjà, d'ailleurs, avait perdu beaucoup de son intérêt vis-à-vis de son « grand » homonyme et les p'tités guites entrèrent dans la petite histoire.

#### 2. — RETOUR AU BOIS-LA-DAME

Eboulé en 1887 et abandonné, le puits du Bois-la-Dame n'avait pourtant pas dit son dernier mot.

Comme le montre bien le graphique figure 46, la couche Grand Xhorré, la plus profonde de celles atteintes par le puits du Bois-la-Dame, n'avait été exploitée que pendant quelques années (1846 à 1853) à la profondeur de 310 à 325 mètres, jusqu'à 300 mètres du puits vers le nord et jusqu'à 600 mètres vers l'ouest. Aussi, lorsque les abords du nouveau siège furent épuisés, la Société songea à revenir sous la colline reprendre cette veine de puissance 1.40 mètre.

Cette reprise allait devoir se faire sous les vieilles exploitations inondées. Il fallait donc dénoyer (¹) et réparer le vieux puits de Bois-la-Dame. Entrepris peu avant la seconde guerre mondiale, ce travail fut mené à bien au prix d'énormes difficultés et, pendant la « drôle

<sup>(1)</sup> C'est cette évacuation des eaux des vieux travaux que l'on accusa en partie des terribles dégâts de surface dont nous parlerons.

de guerre », il atteignait l'ancienne profondeur de 370 mètres, qu'on prolongea encore de 15 mètres. Au cours de ces travaux, le 7 novembre 1939, on retrouva à 260 m du fond les restes mutilés d'un ouvrier enseveli dans un éboulement du puits le 14 mars 1865; ils furent ensevelis à Cheratte (¹).

Mais le vieux puits de Bois-la-Dame allait non seulement revivre, mais il allait faire connaître son nom dans les milieux charbonniers du monde entier, par la gazéification souterraine.

#### 3. — LA GAZÉIFICATION SOUTERRAINE

La gazéification souterraine — son nom l'indique — est une technique consistant à provoquer l'incendie d'une couche de charbon, de manière à en faire un gazogène souterrain pour en amener les gaz à la surface en vue d'une utilisation industrielle. Le charbon cokéfié est évidemment perdu, mais le procédé permet d'extraire les produits volatiles d'une couche trop mince ou trop « sale » pour que l'exploitation normale en soit rentable.

#### Essais antérieurs à l'étranger.

L'idée de cette technique fut émise en Russie dès 1888, mais les premiers essais ne furent entrepris qu'en 1913 en Angleterre. La première guerre mondiale y mit fin et ce n'est qu'à la veille de la seconde guerre, en 1935-38, que de nouveaux essais, à grande échelle, se déroulèrent en grand secret en Russie. Après la guerre, recherches de laboratoire en Angleterre et aux Etats-Unis, mais il appartenait à la Belgique de donner une tournure plus concrète à l'expérimentation.

#### Création de Syndigaz.

La Belgique, particulièrement dans ses anciens bassins houillers, était spécialement intéressée par un procédé qui permettrait de mettre à fruit les couches minces et sales.

#### (1) A. E. L. Batt., liasse 1 188, no 56.

D'autre part, l'approfondissement des exploitations et la désaffection du métier de mineur faisaient, dès l'après-guerre, peser sur l'industrie charbonnière un état de crise grave qui se répercutait sur l'industrie du gaz. La gazéification souterraine, susceptible de fournir le gaz au prix d'une main-d'œuvre égale à 15 % seulement de celle des méthodes classiques, pouvait résoudre le problème.

Aussi, dès la libération du pays, le Fonds National de la Recherche Scientifique fut-il saisi par M. Pierre Demart, Directeur-Gérant de la S. A. des Charbonnages de Bonne Espérance, Batterie et Violette, d'une proposition d'organiser sous ses auspices des essais à l'échelle semi-industrielle. Le projet accepté le 20 avril 1945, les deux dates principales qui marquèrent l'essor de cette réalisation furent, le 20 décembre 1944, la création de « SYNDIGAZ », groupement de toutes les industries intéressées et, le 4 septembre 1945, le vote par le gouvernement d'une subvention de 20 millions (portée ensuite à 25 millions). Cette subvention, jointe au subside de 5 millions accordé par la S. A. des Charbonnages de Bonne Espérance, Batterie et Violette, aux 5 millions des vingt-cinq autres sociétés composant le groupement et au million du F. N. R. S., portait à 36 millions le crédit total de SYNDIGAZ (plus tard SOCOGAZ) (1).

#### Le chantier expérimental de Bois-la-Dame.

La S. A. de Bonne Espérance, Batterie et Violette mit à la disposition du groupement le puits du Bois-la-Dame qui devint ainsi le siège d'essais dont l'échelle ne pouvait se comparer en Europe qu'à celle des essais russes du Donetz.

C'est dans les dressants verticaux (87°) inexploités du sud du gisement que l'essai fut prévu, exactement dans la couche Wérisseau, puissante de 90 cm et striée de 10 cm de schiste. Dans cette couche, un panneau d'environ 200 m de long et 70 m de haut, entre les niveaux 70 et 0, serait délimité par deux galeries horizontales, une galerie verticale à une extrémité et une cheminée à 45° à l'autre extrémité (²). Deux galeries de 180 m, partant à flanc de coteau de la paire du Bois-

<sup>(1)</sup> Ce crédit s'accrut encore dans la suite d'un nouveau subside de 14 millions émanant de l'Etat.

<sup>(2)</sup> Un croquis de ce chantier figure dans les Annales des Mines de Belgique de novembre 1951, p. 743.

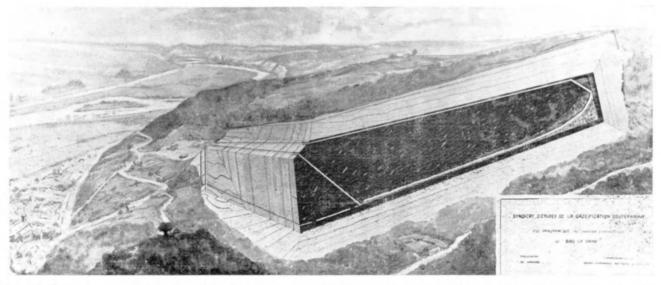


Fig. 52. Coupe dans le chantier de gazéification souterraine de Wandre, selon un composition du pcintre Alfred Martin, où la technique et le pittoresque s'allient difficilement.

Au coin arrière gauche du massif, figuré avec morts terrains enlevés, les puits du Bois-la-Dame.

La face avant est un panneau en combustion; en haut, une galerie amène l'air vers la droite; à droite, le front du feu progressant vers la gauche; en bas, la galerie de collecte des gaz de combustion.

Dans la face verticale gauche du massif courent horizontalement : au pied, la galerie de reconnaissance, au sommet, la galerie d'amenée au puits des gaz de la combustion et, plus haut, la galerie d'amenée d'air de combustion.

A gauche, la vallée de la Meuse, du sud vers le nord, avec le trait rectiligne de l'ancien canal devenu le canal Albert. Dans le coin inférieur gauche, la rue Neuville part vers le nord, tandis que la rue Bois-la-Dame serpente au flanc de la colline.

la-Dame, rejoignaient le chantier, l'une pour y amener le comburant (oxygène, vapeur et anhydride carbonique) sousllé par ventilateurs, l'autre pour en évacuer les gaz combustibles collectés dans la cheminée oblique. Enfin, une galerie de reconnaissance de 260 m de long, au niveau inférieur, reliait le puits au chantier pour en permettre le contrôle. La figure 52 schématise cette disposition et reproduit le tableau technico-artistique où le regretté peintre Alfred Martin figura la coupe du chantier dans son cadre naturel : la colline boisée au pied de laquelle se distingue l'église de Wandre, la rue Neuville, la grand-route et la Meuse avec l'île artificielle produite par les travaux de rectification du coude de Chertal.

#### Premiers essais à Wandre.

Les travaux préparatoires débutèrent en septembre 1945. Dès cette époque, les essais de Wandre furent un sujet périodique d'intérêt, tant pour la presse technique internationale que pour la presse quotidienne belge (1).

Peu à peu, sur l'ancienne paire du bois la Dame, s'érigea un complexe de petits bâtiments et de charpentes métalliques (fig. 53).

La mise en route du chantier de Bois-la-Dame fut précédée d'un essai expérimental réalisé en 1947 dans une couche de lignite à Valdarno en Italie. Après une visite de MM. Van Acker et Delattre, respectivement ministre des Communications et de l'Energie et du Combustible, fin décembre 1947, la mise à feu du chantier de Wandre était réalisée, électriquement, le jeudi 5 février 1948 en même temps que le drapeau tricolore était hissé.

La seule manifestation extérieure de l'alchimie qui travaillait la montagne fut, à partir de ce jour, celle que décrivait un journaliste venu aux informations : « Sur les flancs du bois la Dame, qui domine le « carreau » du charbonnage, serpente une importante tuyauterie métallique fraîchement peinte au minium. Au faîte de cette tuyauterie

 deux rapports d'Inichar, respectivement dans les livraisons de novembre 1951 (pp. 740 à 759) et de mars 1952 (pp. 149 à 172);

<sup>(</sup>¹) Les essais du Bois-la-Dame ont fait l'objet d'études techniques très complètes dans les Annales des Mines de Belgique :

<sup>—</sup> une étude de M. A. De Smaele, Président du Comité de Direction de SOCO-GAZ: Contribution à la gazéification souterraine du charbon avec oxygène et vapeur d'eau, dans la livraison de juillet 1952 (pp. 544 à 573).

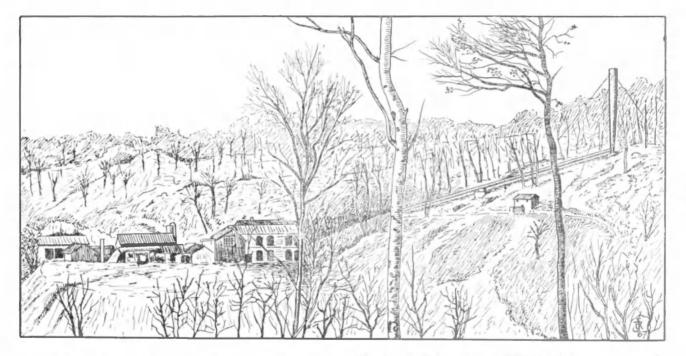


Fig. 53. Installations extérieures du chantier expérimental de gazéification du Bois-la-Dame (1948). On distingue au centre des bâtiments la grosse conduite par où les gaz arrivaient du chantier souterrain, tandis qu'à droite, une conduite rampant sur le flanc de la colline aboutit à la cheminée d'où s'échappaient les gaz brûlés.

s'érige, à plus de 10 mètres du sol, une haute cheminée toute neuve. Cette cheminée fume abondamment... » (dans cette première phase, on brûlait les gaz qui, normalement, seraient utilisés industriellement).

Cette fumée blanche dura cinq semaines puis s'éteignit le 12 mars, quand on arrêta l'essai pour vérifications, après avoir consumé environ 400 des 15 000 tonnes de charbon que contenait le panneau expérimental.

#### Seconde période d'essais.

Cette première phase avait prouvé la possibilité de réaliser cette combustion souterraine dirigée et avait confirmé la nécessité d'employer l'oxygène au lieu d'air comme comburant si l'on désirait obtenir un pouvoir calorifique satisfaisant du gaz recueilli. D'autres essais étaient encore à envisager pour définir exactement la technique du procédé.

Les crédits étant épuisés, l'étranger, qui s'intéressait vivement aux essais, apporta en contribution une somme de 100 millions versés par moitié par la France et par la Pologne.

Un nouvel essai sur le vif fut alors entrepris à Bois-la-Dame. Le chantier (¹), plus réduit que celui de 1948, était un parallélogramme découpé dans la couche. Les côtés montants, longs de 60 m, étaient séparés du reste de la veine par un remblai et un barrage de sable, tandis que les côtés horizontaux étaient bornés par deux galeries, l'inférieure amenant le comburant, la supérieure évacuant les gaz vers les brûleurs. Ces essais comportèrent deux périodes, novembre 1949 et septembre 1950, en même temps que des essais parallèles se déroulaient à Djérada (Maroc). Les résultats furent plus favorables que ceux de 1948 et apportèrent de nouvelles indications précieuses sur la marche de la combustion, mais ils laissaient néanmoins encore bon nombre de difficultés à surmonter.

Pour diminuer les frais, on s'orienta alors vers les essais sur maquettes, exécutés en 1951 sur la paire du Bois-la-Dame.

<sup>(1)</sup> Le croquis de ce chantier se trouve dans les Annales des Mines de Belgique de mars, p. 151 et de juillet 1952, p. 549.

Fin des essais wandruziens.

L'unanimité n'était pas faite sur l'opportunité de poursuivre encore ces essais longs et coûteux et dont les résultats s'avéraient si laborieux à obtenir.

D'autre part, dans la recherche des moyens de valoriser le charbon, on songeait à d'autres voies : la mécanisation poussée des mines pour améliorer le rendement de la main-d'œuvre (¹) et l'utilisation chimique du charbon pour en accroître le rendement énergétique.

Mais l'intégration de la Belgique dans la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (CECA) et la mise en vigueur prochaine du « plan Schuman » donnaient au problème de l'industrie charbonnière un caractère aigu. D'une part, la menace d'aggravation des fermetures de charbonnages, avec leurs graves conséquences sociales et économiques, d'autre part, les avantages de la gazéification souterraine (baisse du prix de l'énergie, naissance d'industries connexes, diminution des effectifs nécessaires de mineurs), pesaient lourdement sur les esprits et aboutirent finalement à la poursuite des essais, pour lesquels un nouveau crédit de 60 millions répartis en trois ans fut sollicité du gouvernement.

Ces nouveaux essais devaient, selon les enseignements tirés de l'expérience acquise à Wandre, utiliser l'oxygène pur au lieu de l'air. C'est ce motif notamment qui, pour des raisons d'accessibilité, conduisit SOCOGAZ à transporter les expériences dans une veine pauvre du charbonnage d'Ougrée-Marihaye (1952).

Ainsi s'achevait la dernière et la plus « glorieuse » période de la vie du Bois-la-Dame; on n'entendrait désormais plus parler de la Kohlenbergwerk Bois-la-Dame nordöstlich von Lüttich, ou des Experiments of Bois-la-Dame near Liege.

Nous n'en dirons pas davantage sur la gazéification souterraine dont on sait qu'elle n'eut finalement pas d'avenir. Elle avait permis au vieux bure du bois la Dame d'occuper un moment la scène internationale.

<sup>(</sup>¹) Robinson, expert américain, remit dans ce sens un rapport fort discuté et resté sans suite (voir Neil Robinson, *Report on belgian coal industry*, dans les Annales des Mines de Belgique, juillet 1951, pp. 453 à 470).

#### 4. — La fin de la plus vieille industrie wandruzienne

Cette notoriété de courte durée fut, si l'on peut dire, le « chant du cygne » du Bois-la-Dame et du siège tout entier.

Par l'entrée de la Belgique dans la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier en 1951, l'industrie charbonnière belge se trouva confrontée avec celle des autres partenaires de la « petite Europe ».

La suppression des droits de douane, l'unification des prix dans le Marché Commun, jointes à la concurrence des charbons américains, posèrent crucialement pour l'industrie belge le problème des prix de revient et cette confrontation mit l'accent sur l'aspect difficile et onéreux de bien des exploitations belges.

La perspective se précisait de devoir réduire la production belge au bénéfice des pays voisins. Ce fut l'époque des recherches tendant à abaisser le prix de revient, à améliorer la rentabilité des veines de faible puissance (gazéification), à augmenter le rendement calorique du charbon ou ses débouchés (carbonisation à basse température, distillation, voire même dissolution). Mais toutes ces techniques nouvelles où la Belgique se trouva souvent à l'avant-plan de la recherche, arrivaient trop tard. Elles ne purent empêcher la menace de se concrétiser.

Malgré le caractère de plus en plus importateur du marché belge, on vit se fermer sur l'ordre de la CECA, l'une après l'autre, les mines les moins rentables et surgir le problème ardu de la reconversion industrielle.

Dans le pays de Liège, les puits des Kessales, de la Concorde, du Gosson, du Bois d'Avroy, de Micheroux, de la Minerie et de l'Aumonier s'étaient arrêtés. Les charbonnages de Bonne Espérance, Batterie, Bonne Fin et Wandre tenaient bon cependant, malgré une situation financière obérée par des dettes à l'Office National de la Sécurité Sociale. En 1956, les experts du Marché Commun avaient jugé les trois sièges « intégrables » à la condition d'équilibrer leur production à 3 000 tonnes par jour, ce qui exigeait un accroissement de 500 tonnes de la production quotidienne. Grâce à un plan de réorganisation, le résultat fut atteint, mais la concurrence du gaz et du mazout pour les besoins domestiques vint compromettre l'écoulement d'une telle production.

En 1959, il fallut admettre que Wandre travaillait à perte. La seule manière de permettre aux deux autres sièges de fonctionner normalement suivant les engagements pris vis-à-vis de la CECA était de fermer le siège déficitaire, en l'occurrence celui de Wandre.

Mais cette opération n'allait pas se faire sans heurts.

Dès que fut connue la décision du Conseil d'Administration de fermer le siège de Wandre, les ouvriers se mirent en grève le 15 juin 1960, estimant que la fermeture de ce puits était absolument injustifiable vis-à-vis des deux autres sièges qui restaient en activité. Selon eux, Wandre était plus rentable que ceux-ci pour deux raisons :

- les frais de transport y étaient pratiquement nuls, le charbon étant remonté à Bonne Espérance où il était lavé et expédié par eau et par fer, alors que la production des autres sièges, situés en pleine ville, devait être transportée par camions,
- les travaux de prospection qui avaient duré trois ans, venaient d'aboutir à la découverte de nouvelles veines exceptionnellement fortes, de 1,20 à 1,30 mètre.

Ni les perspectives de reclassement des ouvriers (¹), ni la promesse de l'octroi d'indemnités de réadaptation faite par la CECA et par le gouvernement belge (²), ne pouvaient apaiser les esprits.

La politique s'en mêla : meetings, « marche » sur Liège à deux reprises, assemblées syndicales se succédèrent sans rien changer au cours des événements. Après 21 jours de grève, le travail reprit momentanément.

Bref répit : peu de temps après, la fermeture était chose faite. Les mollettes s'arrêtèrent pour toujours au sommet de leur belle-fleur et dans le premier trimestre de 1962, le terril disparut, transporté à Chertal pour participer au remblayage de la zone à industrialiser le long du canal Albert.

Ainsi mourut, après six siècles d'existence avérée, la plus ancienne et la plus importante industrie de Wandre.

<sup>(1)</sup> Les ouvriers du fond devaient être reclassés dans d'autres charbonnages de la région et l'autre personnel dans l'industrie à la veille d'une extension spectaculaire juste en aval de Wandre.

<sup>(2) 53</sup> millions pour les 1 795 ouvriers touchés par la fermeture.



Fig. 54. Encore un tableau disparu : les courbes de la Meuse à Souverain-Wandre avec le terril de la houillère, vus des pentes de la colline boisée (eau-forte de Jos. Delfosse). Depuis lors, la Meuse s'est redressée, le terril a disparu et le port pétrolier occupe maintenant le centre de ce tableau.

Le cône noir du terril dans le coude de la Meuse au Dossay était devenu un élément du paysage (fig. 54) (1). L'extension des installations du port pétrolier de Liège sur les terrains du charbonnage a rayé du sol les derniers vestiges de la houillerie wandruzienne.

<sup>(1)</sup> Ce tableau du coude de la Meuse contournant le terril de Wandre a souvent tenté le pinceau ou le burin, non seulement des artistes du terroir comme le peintre wandruzien René Pennartz et l'aquafortiste liégeois Delfosse, mais même du graveur anversois René Lombaerts.

#### TROISIÈME PARTIE

### QUELQUES ASPECTS SOCIAUX DE LA HOUILLERIE

#### CHAPITRE I

#### LE NÉCROLOGE DE LA MINE

Dans son roman *Pedigree*, œuvre si savoureusement liégeoise et approximativement autobibliographique, Georges Simenon dépeint avec le réalisme où il excelle l'émoi de la population tout entière lorsque, en 1911, la catastrophe survenue au « charbonnage de Souverain-Wandre » ensevelit 85 mineurs.

Imagination de romancier, heureusement (¹): jamais de catastrophe retentissante n'a mis le nom de la mine de Wandre aux manchettes des journaux, bien qu'elle se trouvât dans une zone assez grisouteuse du bassin liégeois. Il ne s'y produisit jamais que des accidents isolés, tel le coup de grisou du 10 octobre 1889, provoqué par l'imprudence d'une des victimes [349].

Pour apprécier ce qu'était la sécurité dans les mines de l'ancien temps, la seule source où l'on puisse trouver une information plus ou moins systématique est constituée par les registres paroissiaux des décès. On n'y trouve, celà va de soi, que les accidents mortels, parfois accompagnés d'un mot d'explication sur la nature de l'accident. Des wandruziens accidentés dans des fosses voisines y sont notés, comme aussi quelques étrangers tués à Wandre.

De 1653 à 1880 (2), les registres paroissiaux de Wandre rapportent 85 décès accidentels dans la mine, dont 8 hors de Wandre.

<sup>(1)</sup> L'année 1911 a été marquée par deux grandes catastrophes minières : la première en avril en Pensylvanie (Etats-Unis - 70 morts), la seconde le 18 octobre à St-Etienne (France - 39 victimes). Dans les mines liégeoises, le gros événement de l'année fut la longue grève de tous les charbonnages du bassin, qui dura pendant le mois de janvier quasi tout entier et qui provoqua le 3 janvier, à Seraing, des incidents graves entre gendarmes et grévistes.

<sup>(2)</sup> A partir de 1880, les registres n'indiquent plus les circonstances de décès.

Les 77 autres comprennent 70 hommes, 4 femmes (à partir de 1811 seulement) et 3 enfants de 15 à 10 ans (à partir de 1852 seulement). Enfin, de ces 77 victimes, 54 cas sont des accidents individuels, les autres se répartissant en trois groupes de 2 tués, deux groupes de 3 tués, un de 5 et un de 6 tués.

A cette époque, la mine ne tuait pas seulement les ouvriers qu'elle occupait, mais de temps à autre, un promeneur ou un passant attardé dans le noir sentait le sol se dérober sous ses pas. Si incroyable que ce soit, la protection faisait souvent défaut autour des nombreux bures qui s'ouvraient un peu partout. Il appartenait à chacun de veiller à sa sécurité et la philosophie de l'époque sur cette question s'exprime dans un passage d'un texte de 1651 (¹).

Sur les victimes de la mine, on trouvera en annexe les détails qui ont pu être recucillis dans les registres. Une statistique valable ne saurait être tirée de ces documents car d'autres registres révèlent qu'il s'y trouve des lacunes (²).

Le souvenir de quelques accidents dramatiques nous a été conservé. En voici deux qui sont bien typiques des conditions de travail d'une époque où le souci et la technique de la sécurité n'étaient que rudiments.

C'est d'abord l'accident qui, le 29 septembre 1831, coûta la vie à Nicolas Donnay, 24 ans, de Wandre.

Vers six heures du matin, il descendait à son poste de travail avec un compagnon et tous deux avaient pris place sur le bord du bac

Un autre cas encore : le 13 mai 1812, Alexis Dubois et Henri Malaise, qui travaillaient dans la veine supérieure avec Philippe Fraikin de Feneur, virent celui-ci, la journée finie, vouloir prendre place dans la *coufate* montant de la veine inférieure, la manquer et tomber dans le fond du bure. La victime, âgée de 17 ans, mourut sur le champ, la tête fracassée [352].

<sup>(</sup>¹) Marie de Richausaux, épouse de Fredericq de Ponton. ne jouissant plus de toutes ses facultés, avait été accidentée dans ces circonstances. A son père qui s'en plaignait par devant notaire et qui expliquait l'accident en disant que saditte fille Marie estoit sotte, le notaire répliqua que ce nestoit lordinaire de permettre a telles gens de sortir des maisons a causes des voyes et jardins dans lesquels ou les plus grandes partyes il y a burre et fosse affourers... [350].

plus grandes partyes il y a burre et fosse affourers... [350].

(2) C'est ainsi que le registre de l'Association du Denier de Saint Pierre indique qu'en 1871 le nombre d'ouvriers de Housse morts de leurs blessures à la houillère à Wandre était de 3 (un seul au registre paroissial) et que l'année 1872 (vierges au registre paroissial) a été marquée par le décès subit de Jean Krikken, étranger, dans la bure [351]. C'est ainsi encore que l'on trouve incidemment mention de la mort accidentelle dans la mine de Wandre de Pierre Donnay 20 ans de Herstal, le 31 juillet 1835 [294].

manœuvré par un treuil. Au cours de la descente, la corde sauta de la poulie, imprimant au bac une secousse d'une violence telle que les deux hommes perdirent pied. L'un d'eux tomba dans le bac, mais le malheureux Donnay plongea dans le vide et fut retrouvé, désarticulé au fond du puits [353].

C'est ensuite le drame qui, en 1863, mit en émoi tout le village. C'était cette fois un accident de surface, que le curé Van Roye rapporte en ces termes [354]:

Le 23 juin vers 16 h 1/2, une explosion effroyable s'est faite dans une ancienne bure qui se trouve dans une prairie appartenant à Jean Michel Crahav-Demeuse, derrière le chœur de l'église (1). La houillère faisait vider cette bure dans le but d'y faire des travaux pour empêcher les eaux de passer par là dans les galeries de la bure actuelle. Le dit jour, jour de très grande chaleur, les ouvriers après avoir fait quatre heures s'apprétaient pour reprendre leurs travaux de vidage; un d'eux en allumant sa lampe enflamma le gaz qui s'échappait en grande abondance de cette bure depuis longtemps comblée et aussitôt un double coup de feu lança tout le hangard : poutres, planches, tour, à une grande hauteur dans l'air. Les ouvriers avaient eu le temps de se jeter de côté; plusieurs ne furent que légèrement brûlés, mais la nommée Jeanne Cabolet, épouse de Vincent Dubois, se trouvait plus rapprochée de l'orifice de la bure, fut lancée en l'air, fortement blessée et horriblement brûlée, elle mourut le lendemain administrée des derniers sacrements. La secousse s'est fait sentir dans toute la paroisse, on a pensé un instant que l'église s'écroulait, tout le monde est accouru, mais cette terrible commotion, quoique causée à 67 mètres de l'église, ne l'a point endommagée...

<sup>(</sup>¹) La matrice cadastrale de Popp indique que cette prairie est le n° 336a section B que nous avons mentionnée à propos de la « fosse du Cimetière » (Première partie p. 223).

Le bure accidenté, situé à 67 mètres de l'église, est sans doute celui, distant aussi de 67 mètres, par où Corbesier exploita, de 1793 à 1818. Huffenale à 110 m. et Wérisseau à 140 m. de profondeur (A. E. L. Batt. reg. 1187, p. 98). Or ces deux veines étaient recoupées par le bure Tesny à 116 et 146 mètres (Deuxième partie. Chap. I p. 156). Une dénivellation concordante de 6 mètres se concilierait avec une distance horizontale de quelque 60 mètres entre le bure Tesny (environ 130 mètres de l'église) et le puits accidenté.

Ce dernier serait donc bien un puits distinct du bure Tesny. Il pourrait être la « fosse du Cimetière », dont l'emplacement serait ainsi quelque peu circonscrit. Comblé avec les autres puits de l'ensemble « Maret », il aurait été réouvert en 1863 et recomblé avant l'agrandissement de 1893 du cimetière.

Pour terminer ce chapitre des accidents, nous rapporterons, en reproduisant le procès-verbal qui en fut dressé, un accident heureusement non mortel survenu en 1827. Ce récit évoque le temps où les femmes descendaient encore dans la mine et quelques détails lui donnent un ton « pris sur le vif » plein d'intérêt :

Malheur a la houillère de Wandre [355]

L'an mil huit cent vingt sept le cinq mai a environ deux heures de l'après-midi, je soussigné, assesseur suppléant le Bourgmestre de la commune de Wandre district & Province de Liege sur l'avis me donné par M. Thomas henri, l'un des directeurs à la superficie de l'exploitation de M. Cockerill en cette commune qu'une fille journalière dans l'une des Bures de ladite exploitation, venoit de tomber en bas d'une poulie qui s'y trouvoit dans l'une des dites Bures. Je m'y suis transporté avec notre secretaire sur le champ, aussi soussigné, où étant avons trouvé qu'on avoit retiré cette fille de la Bure, qui est la nommée Marie Jeanne hardy de cette commune, âgée d'environ vingt six ans, elle est très souffrante, elle paroit avoir la jambe droite fracturée en plusieurs endroits et le bras droit ainsi qu'une forte blessure au pied gauche, assisté des gens qui se trouvoient présents, j'ai appliqué de l'agarique avec de la charpie pour étancher le sang & ledit thomas a fait de suite appeller Renkin officier de santé à Wandre le St Rouir chirurgien à Jupille, son fils ou Vendremaes à herstal l'un ou l'autre en cas d'absence, ensuite Madame thomas a distribué du linge aux ouvriers pour faire de la charpie & elle a coupé des Bandes en attendant les docteurs, il paroit que l'accident est arrivé parceque cette fille a pris la route de droite au lieu d'aller à gauche, malgré que l'un des ouvriers lui a crié de ne pas aller par ce côté, il paroit que l'accident est arrivé de sa pure faute, attendu qu'elle étoit accoutumée de prendre la bonne route les autres jours. Sa chute a été d'environ dix aunes de pays Bas. Lorsque j'aurai le rapport des docteurs je pourrai rendre un compte plus détaillé des blessures on doit des éloges à M. & Madame Thomas pour le zèle qu'ils ont déployé a chercher & faire chercher tous les secours possibles de tout quoi j'ai redigé le present procès verbal que nous avons signé avec notre secretaire le jour que dessus.

A. Pauquin (secretaire)

#### CHAPITRE II

#### LA HOUILLERIE ET LA VIE SOCIALE

Sous l'ancien régime et malgré l'importance relative de certains bures, la houillerie ne dépassa guère le stade semi-artisanal, avec la multiplication et la dispersion des ouvrages, chacun d'eux n'occupant qu'un nombre réduit d'ouvriers. C'est pourquoi il n'y a pas lieu de croire que la houillerie influença sensiblement la vie sociale de ce temps.

La houille était à la fois l'objet d'un commerce et un moyen de paiement. Quant à l'exploitation des veines, elle était une source de profits — ou de déboires — pour quelques maîtres de fosses et une possibilité de travail pour une part, d'ailleurs assez faible, de la population locale.

#### 1. — LA HOUILLE OBJET DE COMMERCE

C'est naturellement sur place que la houille trouvait sa première utilisation: Lors qu'il y at une houillère dans les communes, tous Bourgeois sont fondés de se rendre a la houillère pour y prendre de la houille pour ses commodités, estants preferables aux estrangers, écrivait-on en 1675, en ajoutant qu'ils s'en servent « à bon prix » [56].

Petit commerce de détail dont on ne trouve que peu de traces (1).

C'est surtout avec l'extérieur que le commerce de la houille était actif. Il nous suffira de rappeler les témoignages et les échos que nous en avons trouvés au long de ces pages : la création en 1650 de la paire

<sup>(1)</sup> Plaids généraux des Rois 1540 — Guillaume delle thour de Souverain Wandre réclame à Thiry de jardin paiement de 5 traits de houille à 2 aidants 12 patars chacun [356].

Plaids généraux de la St. Remi 1540 — Johan gerard réclame à loren de fourny l'ainé et Johan prentelet de Souverain Wandre le paiement de 4 charées de houille à 1 fl. liég. pièce [357].

<sup>25</sup> juin 1685 — Jan Henrotteau a vendu des houilles à Jean fils Thiry de Jardin, ainsi qu'à Jean fils Herman de Jardin [32].

<sup>1729 —</sup> Arnold Quartier livre au curé de Wandre des houilles pour brasser [358].

à l'eau sur le rivage de la Meuse, artère principale de ce trafic (1), le profit amené par les bateliers qui y abordaient [105], l'exportation vers la Hollande en passant par le comptoir de Naivagne au xvIIe siècle (2), les importantes exportations vers la France par les comptoirs de Liège, Flémalle, Huy et Namur dans la première moitié du xvIIIe siècle [190] et la valeur des produits exportés à l'étranger évaluée en 1812 à 180 000 frs [361] (3).

#### 2. — LA HOUILLE MOYEN DE PAYEMENT

On trouve la houille, avec d'autres moyens en nature, en particulier dans le paiement des rentes aux institutions ecclésiastiques (4).

#### 3. — LA HOUILLE SOURCE DE PROFIT

Lorsqu'on recense les noms des comparchonniers que nous rapportent les archives au cours du temps, on constate que la gestion des exploitations minières fut l'affaire d'un petit nombre de familles.

(1) A propos de charriage des houilles vers la Meuse, on rencontre cette mention : Lui payé le denier Dieu le 6 juillet 1813 à fls 5-0 plus il a 10 liards de chaque coufades qu il mène a la meuse mais il doit recevoir sur cette article la couronne de france pour cing fls [359].

Le bénéficiaire de ces paiements était Gérard Hansenne, un journalier au service des de Rouvroy. Notons en passant que ceci inciterait à croire que les de Rouvroy s'intéressaient encore à cette époque à l'exploitation, bien qu'aucun autre témoi-

gnage n'en soit parvenu.

(2) Déjà à la fin du xve siécle, au cours de son voyage aux Pays-Bas en 1495, l'allemand Jérôme Munzer écrivait en parlant des mines de houille liégeoises : Il y en a en telle quantité que tout le pays de Liège (y compris Maestricht), les villes et les villages avoisinants s'en peuvent fournir, ce qui est chose bien précieuse [360].

(3) A propos des exportations au début du xixe siècle, le préfe Desmousseaux écrivait les lignes suivantes dans un rapport rédigé en 1802 [362] :

- A l'exception de ce qui se consomme sur les lieux, la houille s'exportant presque entièrement vers le département de la Meuse inférieure et la Hollande, nos marchands trouvent par la Meuse un chemin facile, mais cet avantage est réservé aux houillères des environs de Liège.
- (4) 1517 toma tomson paie en hoel au couvent de La Xhavée [363]. 1527 la fem qui fut jacmine de Wandre fait de même au moyen de ij pani de hoel (363].
- 1626 piron massart paie une rente à la Xhavée en délivrement dung panny de Houylle (364].
- 1664 une rente est payée à la cure de Wandre tant en teroul que tuage de pourceau et une fasson d'une toille [185].

Les parts se léguaient souvent par voie d'héritage et se transmettaient en dot. Ces familles étaient aussi souvent celles que l'on trouve dans la politique locale et les affaires publiques, en somme celles que dans le langage d'aujourd'hui on appellerait, en toute modestie, les « grandes familles ». Outre des curés successifs, on y rencontre d'abord les de Rouvroy — à tout seigneur, tout honneur — puis les de Jardin, les delle brassinne, les Budin, les Grégoire, les Hauregard, etc.

Ces gens n'étaient cependant pas vraiment des maîtres de fosse. Pour eux, tous agriculteurs et propriétaires terriens, la mine était un placement et ils s'en remettaient, pour la technique, à des maîtres d'ouvrage.

Il semble que le seul comparchonnier local (1) qui puisse vraiment mériter le titre de maître de fosse par une longue existence consacrée à l'exploitation minière est cet Olivier Lacroix dont le nom revient souvent dans l'histoire minière du xviiie siècle.

On a vu déjà, en suivant les développements de l'exploitation au centre et surtout au sud, combien mouvementée fut la carrière d'exploitant d'Olivier Lacroix, alternant les revers et les redressements.

En rassemblant les quelques données, trop rares, que l'on peut glaner à son endroit, nous avons tenté de marquer de quelques repères son existence. Les archives ne sont hélas que papiers d'affaires et leur littérature, peu féconde en notations psychologiques, ne nous a malheureusement fourni que quelques traits du portrait qu'on aurait volontiers tracé de ce personnage qui fut certainement une personnalité de l'époque.

#### 4. — Un maître de fosse : Olivier Lacroix

Dans la seconde moitié du xVII<sup>e</sup> siècle, dans une maison appartenant à Cécile Wouters, fille de Marie de Rouvroy, et située tout au début de la ruelle des Marets sur son côté est, habitait Mathieu Croisette (<sup>2</sup>). Officiellement, il s'appelait Mathieu Lacroix, mais il ne

<sup>(1)</sup> Avec le nouveau régime, les affaires minières de Wandre allaient achever leur affiliation aux capitaux extérieurs, déjà commencée au milieu du xviiis siècle.

<sup>(2)</sup> En la maison Mademoiselle Cecile Wouters sieze audit Wandre proche l'église ou cemitiere de la mesme Eglise de Wandre, dit le testament de sa femme, honeste femme Marie de chefneux espeuze a honneste homme Mathieu Croisette [365].

fut jamais connu que sous le sobriquet de Croisette, *Mathy Creûhète* pour ses contemporains.

On ne sait si c'est par ironie qu'il avait reçu ce surnom, car il n'avait pas dû beaucoup fréquenter dans son enfance la *creûhète* du maître d'école : il ne savait pas lire. Peut-être lui venait-il simplement d'un ancêtre.

Croisette avait épousé en premières noces Catherine Georis qui le laissa veuf, apparemment sans enfant, le 30 novembre 1663. Quelques années plus tard, il se remariait avec Marie (de) Chefneux et il s'appliqua dès lors à combler le retard qu'il avait mis à peupler son foyer et il y réussit fort bien, comme on peut le voir par le tableau de l'annexe 22. En 15 ans, il aligna neuf enfants dont huit probablement restèrent en vie.

S'il ne savait ni lire ni écrire, Mathieu Croisette savait sûrement compter. On le voit, au hasard des archives, se livrer à des transactions diverses, prêtant 50 fl. bb. à l'un (1), 25 fl. bb. à l'autre (2), achetant dans la campagne une prairie de 3 verges contiguë à une terre qu'il possède déjà sur preir (3), acquérant des humiers et vicaries (4)... A sa mort, le 26 novembre 1691, il laissait plusieurs biens dans la campagne, notamment sur preir et aux seize verges [370] et, en 1700, sa veuve déclare trois maisons (dont une seule est localisée : alle Tesny) et divers jardins et prairies disséminés aux quatre coins de Wandre et totalisant 2 bonniers, auxquels s'ajoutent 4 ½ verges de terre sur prey, déclarées par son fils Olivier [371].

Une de ses transactions, l'acquisition d'une partie du *cortil alle houillère* (6 verges) en 1664, introduit Mathieu Croisette dans la houillerie et sert de prélude à une existence bien remplie de maître de fosse que sera celle de son fils Olivier.

Olivier, né le 29 mars 1669, était l'aîné de ses neuf enfants. Comme son père, Olivier se maria deux fois et eut une progéniture plus nom-

<sup>(1) 22</sup> février 1678. Prêt à Jaspar Wilheme contre une rente de 2 dallers à échoir à la Saint André [366].

<sup>(2) 8</sup> novembre 1683. Prêt à Henry de Noz contre une rente de un daller [367].

<sup>(3) 4</sup> avril 1679. Achat à Jean Leonard delle Spexhe, d'une terre touchant sa prairie à l'est et joignant d'aval aux forieres de leglise de wandre, pour 2 reals 33 s. 10 patars [368].

<sup>(4) 6</sup> octobre 1679. Acquisition à Jehenne, relicte de Jean Gordinne, des humières et vicaries à une maison, jardin et houblonnière, sis à Wandre, pour 625 florins dont 250 comptant, plus diverses rentes pour un total de 10 dallers [369].

breuse encore que celle de ses parents : 9 enfants de sa première union, 5 de la seconde.

En premières noces, il épousait le 8 janvier 1693 Catherine de Sarolea; ce mariage l'introduisait dans la famille du seigneur de Cheratte, grand exploitant de houillères. Si ce n'est là ce qui décida de sa destinée, ce fut sans aucun doute un des appuis qui l'aidèrent dans sa longue carrière de mineur.

Son père avait laissé à sa veuve, parmi ses autres biens, les 12 verbes de « waide » à la Neuville comprenant les 6 verges au *cortil alle houillère* achetées en 1664 et doublées dans la suite. Olivier allait allait arrondir encore cette propriété : il y déclare 22 verges en 1750, ces 22 verges du *cortil alle houillère* auxquelles il s'accrochera dans sa débâcle. Nous avons conté ailleurs ce que l'on connaît de ses ouvrages dans Wérisseau en 1710, au *cortil alle houillère* en 1730, aux Marets en 1734 et de nouveau dans Wérisseau (centre) en 1736.

Lacroix (¹) habitait en 1700 une maison située au milieu du village, à la vierge marie (²) qu'il louait, en même temps que 3 verges de houblonnière à mage, à Pierre Magis de Liège [372]. Quant à sa mère, Marie de Chefneux, qui possédait trois maisons, elle est dite en 1700 résider dans la voisinage de la maison pastorale.

En 1722, Olivier Lacroix est cité comme « censier » des de Rouvroy [373], non pas qu'il tienne la cense qui marque le coin de la rue des Marets et de la rue Henri de Louvain, mais plus probablement qu'il soit inscrit sur leur livre de cens. L'année suivante, il reste veuf mais, dix-sept mois plus tard, à plus de 55 ans, il se remarie, à l'église Notre-Dame aux Fonts, avec Elisabeth Joiret dont il va avoir cinq enfants!

C'est vers la même époque qu'il acheta la maison de Guillaume du Jardin, capitaine et bourgmestre de Wandre (†le 4 mars 1691), probablement à la mort de la veuve, Françoise Beaupain (28 nov. 1726) [374]. Mais il la transporta bientôt [375] à son fils aîné Mathieu-Joseph qui habitait la maison de Cecile Wouters (3) probablement

<sup>(1)</sup> Il ne porta jamais le sobriquet paternel de *Creûhète*, qui s'éteignit avec son père Mathieu.

<sup>(2)</sup> A la Vierge Marie, toponyme disparu, désignant un endroit situé à l'entrée sud de la place d'Elmer.

<sup>(3)</sup> Mathieu-Joseph la Croix, locataire de la maison et biens aux enfans feu le capt. le Blan. [376].

celle où avaient vécu ses grands parents), où nous l'avons vu, vers 1730, vendant ses boissons alcooliques à Henri Hauregard.

Ce Mathieu-Joseph avait épousé en 1723 Jehenne Grégoire qui lui apportait, sinon une grosse fortune, certainement une dot confortable et en tout cas de très belles « espérances ». Car Jehenne, fille de Michel Grégoire et d'Idelette de Jardin, était la petite nièce de Jean Amore, boulanger marchand bourgeois de Liège (¹), circonstance qui se traduisit par un substantiel héritage. Il n'existe pas de témoignage explicite que Mathieu-Joseph ait engagé des fonds dans les entreprises minières de son père. On rapprochera cependant deux faits: Jean Amore meurt en 1731 et Olivier Lacroix « transporte » au début de 1732 sa maison à son fils Mathieu-Joseph.

Et ceci nous ramène aux affaires du père, dont nous avons exposé les vicissitudes, les chutes et les redressements jusqu'à la saisie finale en 1743.

Il semble que Lacroix ne put jamais se relever de ce coup. Quelque cinq ans plus tard en effet, il cédait tous ses meubles, effets et bétail en « donation rémunératoire » à son fils Joseph-Olivier, qui les lui

(¹) Jean Amore, de son vrai nom Jean Lamoureux, était le fils de Michel Lamoureux et d'Idelette delle brassine de Wandre. Par son mariage avec Anne Bertho, fille de Gille Bertho et petite-fille de Jean Budin, tous deux également bollengiers et bourgeois de Liège, il fit un héritage important et, versé dans les affaires, il réalisa une belle fortune. Il posséda de nombreux biens à Herstal et ailleurs ainsi que de multiples rentes. Il avait notamment en copropriété avec son beau-frère Gille Bertho l'importante courte au bois, c'est-à-dire l'actuelle cense au laton située aux Houlpaix (La Xhavée).

En 1684, il habitait la maison portante enseigne de l'egrevisse située dans la rue du faucon soub la paroisse de notre Dame aux fonds en liege [6]. Un acte de 1728 donne sa résidence proche des Beaureparts, paroisse de St. Nicolas au Trez [377].

N'ayant comme descendance qu'une fille religieuse aux Dames Blanches à Huy, à sa mort en 1731, après avoir fait de nombreuses fondations pieuses et donations, il partagea ses biens entre ses cinq neveux et nièces de Jardin, parmi lesquels Idelette, épouse de Michel Grégoire, les parents de Jehenne Grégoire. A ceux-ci échut ainsi le cinquième de l'héritage Amore [378], auquel les parents Dejardin-Amore eux-mêmes ajoutèrent le legs non négligeable de leurs biens.

En reconnaissance des libéralités de Jean Amore vis-à-vis de l'église de Wandre, le tympan du portail d'entrée de celle-ci conserve les armes du généreux donateur. Item j ay donné a notre frère Louis 22 f. pour payer la pierre aux armes de Mr. Amore, écrit le 8 mai 1720 le curé Pirotte dans ses comptes de la reconstruction de l'église [379]. Au-dessus de l'inscription « Le sieur Jean Amore Marchant ]] Bourgois de Liege et de Wandre ]] Bienfaiteur de cette église », la pierre porte les armes du dit Amore. Ces armoiries, dont les Archives Centrales Iconographiques de Bruxelles possèdent le cliché sous le n° 38313 B portent « d'argent, en chef un cœur ardant, en abime une fleur de lys, en flanc dextre et senestre une rose tigée et feuillée, l'écu timbré d'un casque assorti de lambrequins et sommé d'une fleur de lys ».

# Elining Lacrosse Comprismainer

Fig. 55. Deux signatures d'Olivier Lacroix : la première alors qu'il était bourgmestre du « quartier des Wandres » en 1745, la seconde tracée d'une main sénile sous la demande de « pro deo » adressée par Lacroix dans ses procès avec les « vieux maîtres de la fosse de wandres ».

rachetait afin, comme il le dit, « de ne le laisser en disette avec sa femme et enfans » [380]. Cinq ans encore et on voit Olivier Lacroix, qui est redevable de 9 écus à Melchior Lovinfosse de Herstal, promettre de s'acquitter en lui livrant deux livres de « bon beurre » par semaine! [381]

En 1713, Olivier Lacroix avait été désigné aux fonctions de bourgmestre de Wandre dans la régence de Herstal. Le 12 janvier 1740, à 71 ans, il prêtait de nouveau le serment de bourgmestre et député de Wandre. Nous n'avons pas déterminé la durée exacte de son mandat. S'il ne fut pas réélu en 1749, il occupait néanmoins encore la fonction en 1745 car cette année et la précédente furent illustrées dans les annales de la politique locale par une querelle qui divisa le village en deux camps dont les chefs de file étaient Olivier Lacroix et le notaire Pierre Malchair, le premier accusant le second de malversations comme faisant fonction d'officier de Wandre. Ce n'est pas ici l'endroit de développer ces dissenssions, mais on ne peut omettre d'évoquer la bagarre qui mit fin, le 1er août 1745 à l'assemblée publique que Lacroix avait convoquée après les vêpres. La harangue de Lacroix fut interrompue par les obstructeurs adverses, conduits par François Dujardin, capitaine de Wandre, aux cris de « vieux chien, vieux loste (1), vieille canaille » et il fut, avec ses fidèles, assailli et menacé de bâtons. Selon son récit, il ne trouva son salut qu'en se réfugiant dans la cour du presbytère sous la protection du vicaire Dumoulin qui, en reportant à la cure « le vénérable », le couvrit de son corps!

(1) Losse: mot wallon: libertin, polisson, mauvais sujet [55].

Un dernier trait. Dans une plainte adressée par Olivier Lacroix au Conseil de Brabant à propos de cette affaire, il trace de Mathieu le clerc, selon lui bourgmestre fantoche aux ordres de Malchair, le portrait sujvant : « pauvre manant et nullement solvable naiant aucun biens luy appartenant audit wandre (...) chargé d'une nombreuse famille et dépourvu de tout moien ». Belle illustration du dicton de la paille et de la poutre.

C'est sur cette appréciation au regrettable accent de parvenu — signe de l'époque aussi — que nous terminerons cette brève biographie du principal maître de fosses local, homme d'action, mauvais caractère et vieux chicaneur, qui illustra la houillerie wandruzienne et mourut le 28 octobre 1758, à 89 ans.

#### 5. — LA HOUILLERIE GAGNE-PAIN DE LA POPULATION

Contrairement à ce qu'on pourrait attendre, l'exploitation de la houille sous l'ancien régime n'a pas du tout été à Wandre l'industrieclef du village.

La population totale des ouvrages était faible. Aucun document ne permet d'assigner même un ordre de grandeur à ces groupes d'hommes œuvrant dans un même bure, mais ce que l'on sait de la vie de ces exploitations incite à tenir ces équipes pour fort réduites.

C'était de l'artisanat, n'occupant que des effectifs bien inférieurs à ce que le village comptait de platineurs et de cultivateurs, par exemple (1).

(1) Ouelques chiffres des professions les plus nombr	breuses	ises	:
--	---------	------	---

	An IX (1)	An XIII(1)	1841(3)
Platineurs	117	155	93
Cultivateurs	76	44	34
Cloutiers	60	19	16
Houilleurs	5	21	33
Sur un total de	439	316	265

<sup>(1)</sup> A. E. L. F. Fr. Préf., liasse 141-Liste des citoyens admis à voter

La faible proportion de mineurs explique que la houillère n'ait pu résoudre la crise de chômage qui sévit dans la commune vers 1806 [382].

<sup>(2)</sup> A. E. L. F. Fr. liasse 210-Liste des professions (3) A. C. W. liasse C 1-Liste des opposants à la pétition de la Xhavée tendant à la séparation des hameaux.

Aussi, les quelques échos d'archives ne concernent-ils que de petites, toutes petites affaires (1).

En outre, et sans doute davantage à mesure que l'ampleur des travaux croissait, la part de la main-d'œuvre extérieure l'emportait.

Le nouveau régime lui-même ne changea pas foncièrement cet état de choses et la main-d'œuvre locale ne répondit que dans une mesure insuffisante aux besoins de la houillère.

Pourtant, l'avènement du nouveau régime avec sa législation nouvelle et l'évolution industrielle qui prit son essor avec lui, modifia profondément la physionomie des entreprises minières. La concentration de tous les ouvrages aux mains d'une seule société et leur développement favorisé par les progrès de la technique allaient faire de la « houillère de Wandre » la plus importante entreprise locale.

Au cours de notre étude, nous avons cité les quelques données que nous avons pu recueillir sur les effectifs ouvriers du charbonnage. En les rassemblant, on verra apparaître plus nettement leur progression constante:

Epoque	Effectif total	Nomb, d`ouv locaux
An XIII (1804/05)	Env. 200 150	23
1810 1812	254 (au fond?) 281	126
1911 1914	280 (²) 480	
Ire guerre mond.	Env. 545	
1960	1 800	Env. 400 (3)

(1) Quelques exemples:

Plaids généraux des Rois 1540 — Wilheme Herman, mangon à grand wandre, réclame à grigoire de soverain wandre le paiement de 16 journées de travail faites par son fils Wilheme à la houillère delle pense (ou peuse?) et pour chacune dicelles viii aidants ligoix salff les sollutions faites [260].

viij aidants ligoix salff les sollutions faites [260].
Plaids de la St. Remi. 3 oct. 1569 — Lambert Stas réclame à Doneal Morea

2 fl. lg. pour ung cheraige d'une cheree de houlhes a luy meneit. [383].
Plaids généraux des Rois, 8 jany, 1685 — La veuve niron le Clerc té

Plaids généraux des Rois. 8 janv. 1685 — La veuve piron le Clerc réclame 6 fl. bb. à Jean fils Thiry de Jardin, restant de plus grande somme a raison d'ouvrages et Journées faictes par ledit feu piron et ses enfans a la fosse de wérisaux. [32].

(2) Chiffre cité à propos de la grêve de janvier 1911, sans préciser s'il s'agit du personnel complet ou de celui du fond seulement (Gaz. de Liège).

(3) Ce chiffre n'est qu'un ordre de grandeur basé sur l'hypothèse tout à fait

Ces chiffres traduisent la montée des effectifs jusqu'au maximum atteint lors de la fermeture en 1962.

Petit fait caractéristique : la concentration résidentielle des mineurs dans les collines et à leur pied, sur les lieux mêmes où s'exerça leur corporation : Neuville, Bois la Dame, Tesny.

Une dernière statistique qui met simplement en lumière le bas standing du métier de houilleur, plus encore au siècle dernier, est celle qui permet de dégager le nombre de propriétaires parmi les principales professions de la commune, en 1841 [384] :

	Nomb. de représentants	Nomb. de propriétaires	%
Platineurs	93	49	53
Cultivateurs	34	31	91
Mineurs	33	8	19
Cloutiers	16	1	6
Journaliers	16	7	44
Sur un total de	265	125	47

probable que la population minière locale n'a guère varié depuis le recensement général de 1947.

Les données de celui-ci ont été publiées par l'Administration Communale de Liège avec la collaboration des communes de la région, sous le titre La région liégeoise — Démographie. Logement. Industrie et commerce. L'évolution depuis 1846 et les données du recensement général du 31 décembre 1947 (Imp. G. Thone, 1951).

Dans deux tableaux, on y trouve pour Wandre des données relatives aux habitants occupés aux industries extractives (c'est-à-dire, en l'occurence, la mine):

Répartition de la population occupée dans les industries extractives						
D'après le répartition des professions			D'après 1	e lieu du	travail	
	Belges	Etrangers	Total	A Wandre	Ailleurs	Total
Hommes	243 13	204 1	447 14	362	150 15	512 24
	256	205	461	371	165	536

Quoique non concordante dans les deux tableaux, ces données situent aux environs de 400 la population autochtone employée au charbonnage de Wandre.

# 6. — HOUILLERIE ET VIE SOCIALE

Malgré que, comme on peut le voir aux renseignements parcimonieux que nous possédons, la part de la main-d'œuvre autochtone soit régulièrement restée minoritaire, la houillère devint dès le début du XIX<sup>e</sup> siècle un des éléments importants de la vie ouvrière wandruzienne. De même que les installations de surface prenaient dans le paysage une place grandissante, la mine marquait de son influence la vie sociale.

N'est-ce pas un symbole que ce « magnifique feu d'artifice » que David Herman, de Wandre, tirait le 25 juin 1865 vers 22 heures, dans l'enclos de la houillère face à la maison franquet, dit le curé Van Roy qui note l'événement dans un registre paroissial [385]. Car ce jour-là, la « Jeunesse » fêtait son « capitaine », Charles-Barthélemy Grégoire, qui se retirait après l'avoir dirigée pendant 32 ans. Après un plantureux banquet où le héros avait essuyé les discours d'usage et reçu « une très belle pendule », l'apothéose de la journée lançait ses fusées et ses gerbes dans le cadre de la paire de la houillère.

C'est qu'à cette époque, le sentiment religieux était encore profondément et largement enraciné. C'était le temps où, comme le rappelle le Bulletin des Enquêtes du Musée de la Vie Wallonne [386], à propos de Wandre précisément, les mineurs ne descendaient pas sans se mettre sous la protection de leurs patrons : « Al wâde di Diew, di la Vierge, di sainte Bâre et di saint Linå ».

C'était aussi l'époque où la fête de ces saints patrons voyait les houilleurs assister à une messe corporative : « ...le lundi 6 novembre 1864, messe en musique en l'honneur de St. Léonard, à la requête du maître-ouvrier » note le curé Van Roy [387]. Très vieille coutume qui se perpétuait; on note par exemple que le 4 décembre 1781, le curé recevait un florin pour la messe de Ste Barbe pour les houilleurs [388].

Cependant, signe des temps, cette pieuse tradition allait tomber en désuétude. Le curé Van Roy le note avec amertume et les commentaires qu'il ajoute sont intéressants car ils mettent en lumière d'autres aspects des répercussions de l'industrie minière sur le plan social :

1866 — On n'a pa demandé la messe en l'honneur de St. Léonard cette année. Cependant les travaux de la houillère prennent un déve-

loppement extraordinaire. Mr. Suermondt William fait creuser de nouvelles bures, appelle les ouvriers mineurs de tous côtés (Beaucoup d'allemands sont venus) et il fait construire un grand nombre de maisons dans son bois de Dame pour les loger, il loue pour la même fin toutes les maisons disponibles à Wandre et dans les environs [389].

1867 — La houillère, comme l'année passée, n'a pas fait célébrer la Ste Barbe ni la St. Léonard. Pourtant les travaux de la houillère prennent toujours plus d'extension. Une coopérative a été ouverte à la fin de l'année par le charbonnage, pour vente presque sans bénéfice, à toute la population, d'où perte considérable aux boutiquiers de Wandre et des environs [390].

Suermondt, le directeur de la houillère, est protestant, le curé le note, mais sans y chercher la cause de la rupture entre l'église et la mine. Car c'est bien d'une rupture qu'il s'agit : le soir de la fête de St. Etienne, la « Jeunesse » fait encore tirer un très beau feu d'artifice, mais cette fois c'est dans la prairie de Mr. de Rouvroy que David Herman déploie sa pyrotechnie.

Mais laissons ces dissenssions paroissiales pour dire un mot de l'influence sociale de la houillère.

Comme on l'a vu, l'extension de l'exploitation et sans doute l'impossibilité de trouver sur place le personnel nécessaire amenèrent en 1866 Suermondt à faire appel à la main-d'œuvre étrangère et particulièrement, comme le notait le curé Van Roy, à ses compatriotes d'outre Rhin. Pour loger ces immigrants, la houillère construisit un lot de maisons sur la route du Bois la Dame. En 1867, le curé note qu'à la procession du Saint-Sacrement, on a pour la première fois fait un tour dans le bois la Dame jusqu'à la dernière des quelque trente maisons nouvellement construites par Suermondt [391].

Cette extension soudaine du quartier du Bois-la-Dame par la construction d'un *cazère* se traduit dans les chiffres par le rapprochement des renseignements que le souci de précision et de méthode du curé Van Roy nous a heureusement conservés. Dans un des registres paroissiaux [89], il donne le relevé des maisons et des habitants de la paroisse, quartier par quartier, en 1860 et en 1866.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes; pour le quartier du bois, on trouve :

	1860	1866	
Maisons	6 31	41 214	

Ce coron, situé à la paire en Bois, était habité exclusivement par des ouvriers et agents de la houillère, parmi lesquels un grand nombre d'étrangers et, en particulier, d'allemands (1).

Le curé décrit le triste milieu qui s'est créé ainsi et qui risque de contaminer la population. Certaines de ces maisons sont de véritables caravansérails où s'entassent les habitants : un ménage par étage, y compris la cave et le grenier. Les « logeurs » y sont très nombreux, jusqu'à 23 dans une même habitation, outre le ménage titulaire! Treize de ces maisons étant vides lors du recensement, la population moyenne d'une des vingt-deux nouvelles maisons occupées est de dix personnes!

Le niveau social et moral de cette population, ainsi que la promiscuité où elle vit, y favorisent les mœurs libres et le concubinage. Le curé, qui tient une comptabilité serrée et précise des concubins de la paroisse, dénombre en 1867 trois couples allemands et flamands au bois la Dame [392] et, deux ans plus tard, ces maisons de la paire en Bois sont signalées comme un repaire de faux ménages.

D'où prolifération de bâtards et le curé de se désoler en 1873 [393] : 12 illégitimes presque tous fils de père et mère travaillant à la houil-

(1) Il est significatif à cet égard de noter les noms de certains de ces immigrés. Ils ne s'amalgamèrent pas à la population indigène : aucun de ces noms n'existe plus à l'heure actuelle à Wandre :

Quelques autres noms apparaissent encore dans l'obituaire dès septembre 1866 : Brüer, Cakenberg (flamand), Dobbelstein, Kost, Nopenci.

On trouve (orthographe parfois douteuse): Backermann, Barnich, Baumann, Beckman (protestant), Bleyckman, Butner, Counzen, Dalhauzen, Dexters, Eckart (luthérienne), Fuchs (de Dalheim), Furpiel (de Kerkrade), Gilissen (de Beek), Hansens, Hermann, Herkenrade, Hutsemackers, Kellers, Kesenaer, Klein (de Cologne), König, Leistert, Lieser (d'Usenbach, Nassau), Lousberg, Muller (de Trèves), Offermans (de Kohlscheid), Overdom, Praun (d'Horrheim), Putz, Reiter, Schein, Schleder, Schnidt, Sihseicher, Steinbusch, Steine, Van de Wyer, Van Engelshoven, Van Kenkenryck, Wagner (de Wiltz,) Wigt (allemand), Winck, Wincken, Zouslag (= Zuschlag; protestante).

lère, beaucoup d'étrangers qui ne fréquentent pas l'église. Même chose en 1875 : 10 illégitimes presque tous enfants de houilleurs (1).

Ces quelques chiffres traduisent un fait social. Certes, la pratique religieuse est déjà à cette époque en régression et le curé en note les progrès et les causes, dont toutes, on s'en doute, ne viennent pas de la houillère. Il y a les « bastringes et les infâmes cafés-concerts de Liège, les nombreux pinacles (²) et gargotes de la paroisse »; il y a aussi la politique, du fait de « la plupart des principaux de la paroisse tous libéraux ».

Il apparaît néanmoins que l'immigration de mineurs a joué un rôle notable dans le phénomène, encouragé par l'attitude de certains dirigeants: « aux processions, le reposoir du bois Notre-Dame (sic) a fait défaut cette année (1875), les ouvriers et locataires de la houillère qui l'érigeaient les autres fois, ont assuré que Mr. (...) directeur de la houillère, franc-maçon et ne fréquentant jamais l'église, l'avait empêché » [394].

Mais ces mineurs étrangers ne recélaient pas seulement des mécréants et des libertins, il s'y trouvait aussi d'authentiques bandits, tels ces Radermacker et Steinbusch, deux allemands qui furent condamnés aux travaux forcés à perpétuité pour avoir, le soir du lundi 28 février 1876, tenté d'assassiner le curé Villers de Souverain-Wandre. Ayant manqué l'assassinat concerté de Cartier, un vieux célibataire du même village, qui se trouvait providentiellement absent ce soir-là, les deux bandits se rabattirent sur le curé. Sous le prétexte de demander assistance pour la femme de l'un d'eux prétendument malade, ils entraînèrent le prêtre le long de la berge de la Meuse et là, par derrière. Radermacker lui asséna un coup de ciseau de menuisier près de la tempe. La victime, secourue à la suite de ses appels, en réchappa après six semaines de soins [395].

<sup>(1)</sup> En fait, on peut se demander s'il s'agissait bien là d'un fait tellement nouveau, car déjà en 1809, l'adjoint au maire, commentant la statistique démographique où les naissances excèdent les décès, en donne cette explication inattendue : l'exploitation des charbons de terre qui se fait dans cette commune, est une des causes qui procure un plus grand nombre de naissance par la rencontre et la réunion des deux sexes dans ses sortes de travaux pendant la nuit (!) [279].

L'emploi des femmes dans les travaux souterrains est maintenant interdit par l'art. 54 des lois coordonnées sur les mines. En 1948, l'Administration Communale de Wandre féta treize ouvrières pensionnées de la mine, qui avaient encore connu le travail du fond.

<sup>(2)</sup> W. pinake, maison de débauche [55].

#### CHAPITRE III

# LA HOUILLE ET LE COUVENT DE LA XHAVÉE

Les vieux registres du couvent de La Xhavée nous ont conservé des notations qui reflètent le rôle de la houille dans la vie du monastère.

C'est d'abord dans les revenus de la communauté que la houille intervenait. Elle contribuait à alimenter ces revenus par l'octroi de concessions de mines et le paiement de droits de terrage ou encore par l'exploitation proprement dite.

## 1. — CONCESSIONS ET TERRAGES

En janvier 1732, le frère trésorier note dans ses recettes : pro apertura unius fossa ad littantracem in fundo nostro ultra Jupiliam 8 - 0 - 0 [396] (flor.-pat.-liards)

On ne dit pas où se trouvait ce fond « au-delà de Jupille » qui n'est pas cité dans les nombreuses énumérations des biens que contiennent les archives de La Xhavée. En 1738, le couvent loue à Guillaume Piedbœuf le bien de la bruyère à Jupille, qui comprend une cour, maison avec grange et étable de vaches, plus 26 verges de prairies, terre et jardin potager, le tout pour 13 écus par an [397]. En octobre 1739, on renouvelle la toiture de chaume d'une maison que le couvent possède à Clerbois au-dessus de Jupille [398].

Etait-ce aux Bruyères, ou à Clerbois, qu'allait s'ouvrir la fosse en question? De toute manière, il ne pouvait s'agir du gisement de Wandre, séparé de celui de Jupille par un anticlinal stérile.

En juin de la même année, le couvent perçoit encore 3 florins 12 patars comme « dommage » d'une autre fosse qu'on ne situe pas (1).

<sup>(</sup>¹) pro danno 9 virgarum novarum terrae concessarum Waltherio fassotte adconficiendam fossam ad houilliam [399] et ensuite:

pro jure nostro as dictam fossam ratione littantracis usque as id tempus : 1— 5 — 0 [399].

# 2. — EXPLOITATION DE FOSSES

Les moines de La Xhavée ne se bornaient pas, à ce qu'il semble, à autoriser l'ouverture de bures et l'exploitation sous leurs terres. Ils exploitaient eux-mêmes par des ouvriers à leur solde. Les registres de dépenses du couvent traduisent cette activité (1).

Une mention de juillet 1725 est particulièrement intéressante : pro hominibus laborantibus ad litantracem in herstalle : 0 - 6 - 0, qui donnerait à penser que les Carmes avaient aussi une exploitation à Herstal, où ils possédaient du bien.

On ne connaît là-dessus aucun détail et on doit se borner à retenir de ce qui précède que le couvent de La Xhavée percevait des droits d'exploitation et qu'il exploitait lui-même divers ouvrages ou qu'il y avait au moins des participations.

#### 3. — Provenance et transport du Charbon utilisé au couvent

Le monastère était grand consommateur de charbon, pour la cuisine et pour la brasserie. Celle-ci était très active et les registres sont remplis des dépenses pour la main-d'œuvre et pour les matières nécessaires.

Avec le grain, la principale de ces dernières était la houille (2).

Bien que l'on trouve en juillet 1748 un paiement de houille au seigneur de Lhotellerie (³), le couvent ne se fournissait pas aux ouvrages de Rabosée d'où cependant le transport eût été le plus court et de loin le plus commode. Sans doute les houilles de Rabosée ne convenaient-elles pas à leurs besoins.

La houille ne venait non plus qu'exceptionnellement de Wandre (4),

<sup>(1)</sup> pro adusto ad laborantes ad littantracem in fossa : 0-8-0 (Janv. 1748) pro adusto ad operarios ad carbones : 0-5-0) Mars 1749).

<sup>(2)</sup> pro 5 vehibus litantracum ad Braxandum : 42 - 10 - 0 (Novembre 1731) pro 5 curriculis littantracis ad Braxationem : 34 - 0 - 0 (Oct. 1739). pro quatuor magnis curriculis littantracis ad Braxationem : 40 - 0 - 0 (Octobre 1750).

<sup>(3)</sup> Les de Lhotellerie de Falloise, seigneurs de Warsage résidant à Rabosée, y exploitèrent des bures (v. le chapitre : Les ouvrages de Rabosée).

<sup>(1)</sup> pro adusto ad receptorem carbonum in Wandre... (Novembre 1738), pro littantrace ad Braxationem habita in wandre: 4-10-0 (Déc. 1747), pro litantrace bartholomaeo jaquet ex wandre: 10 — 0 — 0 (Juil. 1748).

ce qu'explique aisément l'absence de chemin convenable escaladant la montagne entre Wandre et La Xhavée.

Il n'en est pas moins étonnant de noter la diversité et la distance des lieux d'approvisionnement : Fléron et Housse (juillet 1728), Tignée (janvier 1731), Wandre (1738). Jemeppe (août 1745), Herstal (novembre 1749),... Le transport se faisait généralement par charrettes et, à l'occasion, une partie du trajet empruntait la Meuse jusqu'à Souverain-Wandre (nov. 1740, oct. 1741) (1). Pour de courtes distances et de plus faibles quantités cependant, le charbon était parfois transporté à dos de cheval (2).

A l'occasion, ces transports franchissaient les limites de la principauté et devaient acquitter les droits. Le moine trésorier l'inscrit parfois dans son livre (3).

Par la piété populaire, les religieux bénéficiaient de nombreuses prestations bénévoles dans les travaux où ils devaient faire appel à la main-d'œuvre extérieure. C'était le cas pour les transports de houille. C'est pourquoi on voit souvent les charretiers recevoir une gratification (pro adusto...), le pourboire se doublant parfois du « pour boire » (4).

Mais ils se voyaient parfois aussi rétribuer d'une manière insolite, tels ceux-là qui recevaient 12 livres de morue pour une valeur de 2 florins et 5 patars (juin 1737), mais plus souvent encore, d'une manière très chrétienne, par un rosaire ou un chapelet (5).

(1) pro vectura usque ad mosam: 8-1-0 (Octobre 1739), pro vectura per navem usque in souverain wandre: 2-10-0 (Oct. 1739), pro expensis cum nautis et vehentibus littantraces: 1-2-0 (Oct. 1750), pro adusto ad vehentes littantracem gratis ad braxationem tam per mosam quam per terram (Oct. 1750).

pro adusto ad vehentes a flumine ad conventum litantracem : 0-8-0 (Novembre 1731).

- (2) pro onere equino carbonis ad culinam ; 1-5-0 (Mai 1739);... ad calefactorium ; 1-5-0 (Fév. 1751).
- (3) pro novem curriculis litantracis provenientis ex fleron cum juribus principis : 14 10 0 (Juillet 1728).

pro juribus caesareae majestatis ob litantracem venientem ex housse : 5-0-0 (Juillet 1728).

- pro 5 vehibus (...) pro denario sexagesimo Principi Leod. debito... (Novembre 1731).
- (4) pro adusto et cerevisia quaerendo littantracem in herstal cum vehentibus gratis : 0-7-2.

(b) pro rosariis et decadibus ex malo aurato ad vehentes carbonem gratis...

Qu'était cette « pomme d'or » ? Nous n'en voyons d'autre explication que celle d'une enseigne de la boutique où les religieux s'approvisionnaient en articles de piété.

Les rosaires et les chapelets étaient d'ailleurs un mode de rémunération très en honneur au couvent et c'est par quantités de douzaines qu'à certaines époques on les voit figurer au livre des dépenses de même que les scapulaires et les images pieuses (1). La douzaine de chapelets coûtait en octobre 1742 neuf patars.

## 4. — LA FABRICATION DES « HOTCHETS »

Le charbon ou tout au moins une bonne part de celui-ci était consommé sous forme de hotchet, c'est-à-dire en mélange avec l'argile.

Il fallait donc en premier lieu approvisionner la terre glaise. Le couvent disposait d'une source très commode pour se fournir en terre glaise, car un des deux sârts alle dielle existant sur la hauteur se trouvait dans les biens communaux à la lisière sud de l'enceinte du couvent, à l'emplacement de l'actuelle plaine des Sports de La Xhavée. La charrette de dielle coûtait de 4 à 5 patars, selon la grandeur sans doute (2).

Chaque été, se déroulait au couvent l'opération de la fabrication des hotchets et de la confection des boulets. C'était un des grands travaux saisonniers et une troupe de femmes s'y employaient pendant des journées (3).

(1) pro diversis scapularibus, rosariis, imaginibus et caeteris beatulis.

(2) pro 5 vehibus terrae crassae ad coagulationem littantracis ad culinam 1-5-0 (Juin 1732).

pro sex curriculis terrae crassae ad coagulationem littantracis: 1-9-0 (Juillet 1735).

pro 9 vecturis materiae vulgo dielle: I - 16 - 0 (Juin 1755).

pro terra vulgo dielle ad globulos conficiendos: 9 — 10 — 0 (Juillet 1757).

A propos de terre glaise, il est intéressant de noter qu'au XIXe siècle, la houillère de Wandre elle-même utilisait la terre glaise. Vendait-elle des «hotchets»? Toujours est-il que le 29 novembre 1837, le garde-champêtre Pirotte dressait procès-verbal à charge de Marie-Ailid Bertho et sa sœur Marguerite dont la profession habituelle est de transporter à dos de chevaux, qu'il surprit alors qu'elles extrayaient d'un pré appartenant à Lambert Troisfontaines et situé près de la Meuse, de l'argile qu'elles chargeaient sur leurs deux chevaux pour la transporter à la houillère de Wandre [294].

(3) Cette fabrication des hotchets fut traditionnellement un travail réservé aux femmes et c'est un de nos souvenirs d'enfance que le spectacle des femmes piétinant le mélange de houille et de glaise (triplant les hotchets) pour l'amalgamer, en tournant en rond, les poings aux hanches, dans la pâte noire. MORAND, à la page 44 des Mémoires sur les feux de houille, qui débutent à la page 1 357 du tome II de son ouvrage, donne la planche LVI qui figure la frabication des hotchets par les

femmes. Voir aussi Haust, Dict. liégeois-français. verbo hotchet.

Le livre de comptes permet de dénombrer les journées de travail que l'on consacrait à cet ouvrage et les rémunérations que recevaient ces femmes (1).

Les notations de juillet 1733 fournissent le tableau complet des débours faits pour la « campagne des hotchets » de cette année :

#### Matières

20 charrettes de charbon 9 charrettes d'argile		24-10-0 2- 0-0
Main-d'æuvre		
Maria Barchon dit handel et sa fill	e: 26 jours	6-10-0
Jeanne Delmotte	12 jours	3- 0-0
Elisabeth Genotte	13 jours	3- 5-0
Catherine et Anne-Marie Mentz	12 jours	3- 0-0
Catherine Coquez	10 jours	2-10-0

En rassemblant les données éparses de cette comptabilité sommaire, on peut tenter de traduire en quelques chiffres l'activité annuelle de la fabrication des hotchets.

Chaque année, une vingtaine de charrettes de charbon, coûtant de 24 à 30 patars la pièce (²), étaient transformées en boulets de hotchet. Cette opération demandait 6 à 9 charrettes de terre glaise de 4,5 à 5 patars la pièce et cinq à six femmes y consacraient au total 50 à 70 journées de travail à 5 patars la journée. On observe qu'en 1745, la rémunération journalière était passée à 9 patars.

A côté de la paie, les ouvrières recevaient parfois de la boisson et du pain noir (3). Ces pains coûtaient 5 patars et 2 liards la pièce.

<sup>(</sup>¹) Ces annotations figurent en juillet 1727 et 1729 — juin et juillet 1731 et 1732 — juillet 1733, 1735, 1736 et 1737 — septembre 1738 — août 1740, 1741 et 1745. Elles indiquent généralement le nombre de journées accomplies et le salaire payé.

<sup>(2)</sup> Il s'agit ici de poussier. On a vu plus haut que la houi'le pour la brasserie coûtait de 6 fl. 17 pat. à 8 fl. 10 pat. la charrette. Comme on l'a vu en 1750, la grande charrette de houille coûtait 10 florins.

<sup>(3)</sup> pro confectione in globulis 22 curriculorum littantracis ad culinam ad 17 asses cum medio pro quoque curriculo dando efficientibus potum: 19 — 5 - 0 (Août 1741), pro panibus nigris ad laborantes litantracem... (Juillet 1737).

## QUATRIÈME PARTIE

## EN MARGE DE LA HOUILLERIE

#### CHAPITRE I

#### HOUILLERIE. TOPONYMIE ET ANTHROPONYMIE

#### 1. — HOUILLERIE ET TOPONYMIE

Selon un processus habituel et tout à fait normal, la houillerie et la toponymie ont eu entre elles une influence réciproque et si, d'une part, la houillerie a emprunté naturellement à la toponymie les noms de lieux où elle se développait, elle a donné, d'autre part, naissance à des toponymes propres aux ouvrages miniers et souvent dérivés du vocabulaire de la mine.

Nous ne nous occuperons ici que des dénominations qui n'ont existé qu'en fonction de la houillerie et qui, dans plusieurs cas, se sont conservées en authentiques toponymes après la disparition des ouvrages qui leur avaient donné naissance.

Avant d'en entreprendre l'énumération, il nous faut néanmoins écarter une fois pour toutes trois toponymes pseudo-miniers.

Le premier est le lieu-dit *buraupreit*, situé dans les prés de la boucle de la Meuse, aux confins nord du territoire wandruzien.

A première vue, il s'agirait tout naturellement d'un « bure au pré » que ne démentirait pas la topographie de l'endroit et dont on trouverait même une confirmation dans ces *beure au pré* de 1707 et 1793, dérivés certainement de la prononciation wallonne du « bure ».

Mais on acquiert une opinion toute différente lorsqu'on remonte aux formes plus anciennes du toponyme (1).

<sup>(1)</sup> On en citera quelques-unes relevées parmi les très nombreuses mentions des archives :

<sup>1456:</sup> berartpreit [400] et berarpreit [401] — 1512, 1527, 1529: berapreit [402—403—404] — 1535: grand berarpreit [405] — 1550: beralpreit [406] 1555: entre les deux berapreis [407] — 1556: à burre a preit [408] — 1562: entre deux berapreit [409] — 1567: a beurapreit [410] — 1580: au beraupreit [411] — 1595:

Jointes au fait qu'il n'existe aucune mention d'un ouvrage de mine à cet endroit d'ailleurs submergé régulièrement jusqu'il y a peu de temps par les inondations annuelles de la Meuse, ces mentions indiquent à suffisance l'origine du lieu-dit : berard pré ou pré de Bérard.

On rapprochera ce vocable du lieu-dit à bèrôpré, à Arbrefontaine [419].

Le second de ces toponymes apparemment miniers est le *cortil* al fosse. Situé au bord de la Meuse [420], circonstance qui exclut toute relation avec un ouvrage de mine, il se trouvait en aval du passage d'eau, car on le place en 1761 al fosse au grand thier [421].

Il en est de même du troisième, le lieu-dit *au prez alle fosse* [422] ou waide al fosse [423], qui ne diffèrent peut-être pas du précédent car, situés al fosse au grand thier, ils joignent aussi à la Meuse.

La fosse en question est, selon toute vraisemblance, une fosse à l'argile ou à gravier.

Justice ainsi faite de ces faux toponymes miniers, nous signalerons, alphabétiquement, ceux qui nous paraissent à retenir. Nous les avons rencontrés déjà, mais nous les reprendrons ici pour en avoir une vue d'ensemble et tenter, chaque fois que possible, de percer leur origine.

#### BALANCES (LES —).

Lieu-dit de la campagne de Wandre, en bordure ouest de la rue Bastin.

Nous avons montré au chapitre consacré à l'« engin » comment, les balances étant de « grands palonniers » [55], l'existence de ce toponyme d'allure technique s'explique dans la campagne et quelle information elle nous apporte à propos de cette mécanique disparue.

Rappelons ici que le cri du perron du 11 décembre 1679 recherchait les saboteurs de l'engin, coupables d'avoir rompu la « balance » en introduisant une pièce de bois entre elle et le chevalet qui la supportait.

vaulx de berapreit [412] — 1614 : bure a preit [413] — 1622 : au ber a preit [414] — 1698 : bur au preit [415] — 1707 : beure au preit [416] — 1791 : au bur au prés [417] — 1793 : au beure au pré [418].

L'apparition de ce toponyme au xvIII<sup>e</sup> siècle, peut-être même à la fin du xVIII<sup>e</sup>, confirme sa relation avec l'engin (¹).

Les balances est un toponyme assez peu usité. On lui substitue souvent le nom du lieu-dit qui le touche à l'ouest, a coplay ou champ des coplay (cadastre) et qui est d'usage très fréquent et de notoriété générale. Il serait bien tentant, en se référant au sens wallon du coplē, palonnier simple [55], d'attribuer aux coplays une origine identique à celle des balances. La logique et la topographie en seraient satisfaites, car ce lieu-dit est aussi sur la ligne engin-samont. Mais il faut y renoncer car ce toponyme se rencontre communément bien avant l'existence de l'engin; un exemple entre cent : a coppleal, en 1528.

## BASCULE (A L'-).

Toponyme connu seulement sous sa forme wallonne.

Quand la Société Charbonnière, au xixe siècle, posa son chemin de fer étroit pour conduire les houilles au quai de chargement des chalands au Wérihay, elle installa sur ce quai (fig. 56) une bascule pour la pesée des wagonnets, d'où le nom de l'endroit, aujourd'hui en désuétude (2).

#### BERGOPSOME.

Outre les textes de 1771 qui attestent l'existence de la fosse de bergopsome au lieu-dit les trois noyers entre Wandre et Souverain-Wandre (v. Prem. Part. BIAL, LXXXI, 222), un autre document de la cour de Wandre parle en 1770 du sieur Jean Hauregard et ses associés, maîtres et comparchonniers des ouvrages a houille et charbonnages... à ériger entre les deux Wandres au pied de la montagne appellée bergopsome [427].

Ce texte donne la primeur du toponyme à l'endroit lui-même. Topographiquement, il s'accorde aux parages de la rue des Marets,

<sup>(1) 1750 :</sup> pièce de terre au balance [424] — 1761 : terres aux balances [425] — 1789 : terre en l. d. aux balances [426] — Cad. anc. et mod. : les Balances.

<sup>(2)</sup> En marge de ce toponyme, prit aussi naissance un amusant sobriquet. Le contrôleur des pesées et des chargements, agent de la houillère, tenait son bureau, son « cabinet », dans une pièce de la maison Thomson, sur le Wérixhet, laquelle fut désormais dite *amon cabinet* (« chez cabinet »).

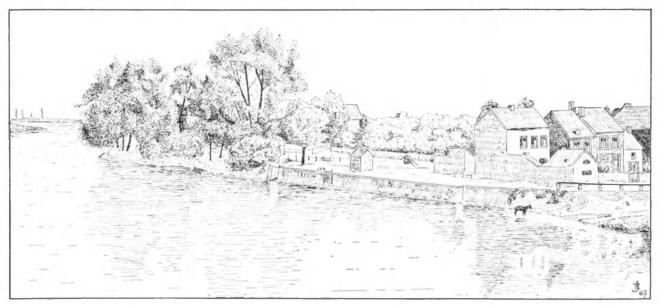


FIG. 56. La paire à l'Eau au Wérixhet, il y a 40 ans. A la crête du mur de quai longeant le fleuve, une goulotte de chargement s'avan ce encore au-dessus de l'eau. Sur le quai, un édifice qui desservait la paire. La voie ferrée Decauville — les p'titès guites — arrivait de la droite après avoir traversé la place du Wérixhet dont on voit quelques maisons. A gauche, la Meuse s'en va vers Cheratte. La belle parure de peupliers qui la bordait a depuis longtemps disparu et la création de l'autoroute Liège-Maestricht a achevé de défigurer le site.

qui longe la lisière du bois au pied de la colline. On y trouve soit la « colline à l'orée (du bois) » (berg op zoom), soit la « lisière (du bois) en montée » (bergop zoom).

Mais les origines que l'on assigne d'habitude aux toponymes de ce type, l'enseigne d'un cabaret ou le souvenir de quelque fait historique (¹), ne trouvent aucune application à Wandre. L'endroit était vide de toute habitation et on ne discerne pas la relation possible entre la colline de Wandre et la prise de Berg-op-Zoom en 1747.

L'intrusion de cet unique vocable néerlandais dans notre toponymie est aussi insolite que celle du nom de la *ruelle Berg-op-zoom* qui, à Bouillon, s'ouvre au pied du promontoire boisé séparant la rive droite de la Semois du vallon qu'emprunte la route de Paliseul.

Aucune mention n'a été rencontrée du toponyme wandruzien détaché de la notion de la mine. Malgré les termes de la citation de 1770, il est dès lors indiqué de chercher dans l'existence de la houillère l'origine du lieu-dit, en admettant que la fosse à ériger en 1770 était une extension ou une reprise d'un ouvrage déjà existant qui aurait suscité puis adopté le toponyme.

Par quel détour ce processus a-t-il pu se réaliser ?

Sans grande conviction ni commentaire, Collart [124] attribuait le toponyme à la présence de mineurs originaires de Berg-op-Zoom, sans chercher à expliquer cette importation, inhabituelle à l'époque, d'ouvriers issus d'une région aussi éloignée et dépourvue de mine.

En fait, il n'est pas du tout établi qu'il s'agisse de la ville de Bergop-Zoom (2). Si l'on prend le toponyme dans sa forme adverbiale — berg op zoom ou bergop zoom — la seule présence de mineurs de langue flamande suffit à l'expliquer.

<sup>(1)</sup> DAUZAT. Les noms de lieux. p. 39 et A. VINCENT. Que signifient nos noms de lieux? p 82, qui cite entre autres Berg-op-Zoom.

<sup>(2)</sup> Si cette hypothèse prévalait néanmoins, elle pourrait à la rigueur se rattacher au seul lien, en vérité fort fragile, que l'on connaisse entre la bourgade zélandaise et une fosse des marets.

En 1710, nous l'avons vu, un groupe comprenant Colas Tomson préparait dans les marets de Rouvroy l'exploitation de la veine Piraquet ou Trocquette. Or, en 1706, était décédé à Wandre le fils Tomson, soldat à Berg-op-Zoom. [428].

On peut imaginer que le jeune Tomson ait, pendant son séjour en Zélande, noué des relations qui se soient concrétisées dans le recrutement de main d'œuvre pour une fosse des marets.

## BOMME (PETIT CORTIL DESSEUR LE —).

Le 4 janvier 1521, les enfants de Pirotte Budin partagent ses biens. Deux de ses fils, Johan et Piron, reçoivent chacun la moitié d'un jardin appelé *le petit cortil desseur le homme*. Les indications fournies par le document [429] sont trop vagues pour localiser l'endroit. Il est d'ailleurs douteux qu'il s'agisse d'un toponyme d'usage général, mais plutôt d'une de ces désignations qui, dans le cadre familial, distinguent tel pré ou telle terre.

#### BURES.

Malgré les excellents repères qu'ils offraient, les bures n'ont presque jamais été utilisés comme tels en topographie locale. Ceci peut sans doute s'expliquer par le fait que la plupart d'entre eux s'ouvraient dans les bois et les communes, là où les propriétés privées étaient rares.

On n'a trouvé qu'une seule référence, celle d'un *prez extant au grand bur* [430] et tous les recoupements, directs et indirects, des déclarations de biens sont restés sans issue vers l'identification de ce grand bure.

Quant aux noms des bures eux-mêmes (1), la plupart ont trouvé une origine toute naturelle ,soit dans un nom de personne : Hélène, Montrieux, Pirotte, Théodore, soit tout simplement dans le lieu où le bure était situé : Bois la Dame, Maret, Tesny, Samont, Nechin, fosse à l'engliese, jardin Johan Magritte, soit encore dans le nom de la veine exploitée : grand bure de Wérisseau, fosse de xhuffenale.

Quelques-uns des noms de bure appellent quelques commentaires que l'on trouvera au vocable correspondant : gaillette, machine, noquette, delle vigne.

Quant au *bure delle porte*, on le rapprochera du nom d'un échevin Collart delle porte, que mentionne en 1457 le registre 7/1*b* des Œuvres de Herstal et qui incite à placer cet ouvrage dans cette localité.

Enfin, il nous faut renoncer à expliquer l'appellation du bure delle pense (ou peuse).

<sup>(</sup>¹) Nous ne nous intéressons ici qu'aux ouvrages situés sur le territoire de Wandre et de ses dépendances, à l'exclusion par exemple des bures à la vache, Bouillon, à larron, cités incidemment dans cette étude, mais ouverts dans les terres de Cheratte.

## CELLY (BOMME OU OUVRAGE DE —).

Un des plus anciens ouvrages, situé aux confins nord, exploitant la veine du même nom, se trouve le plus souvent associé à ceux de Paume et de Roye (voir ces mots) (1).

Un texte des archives paroissiales, contemporain de la baume de Celly (4 juil. 1630 APW. F1), suggère une explication de son nom. Il y est question d'« un jardin extant proche de celir jondant vers moeuse a m<sup>re</sup> arnould curé de wandre...». Ce toponyme celir évoque l'existence d'un cellier (w. celî == cellier; cf. o cèlî à Flamierge).

Un des biens les plus importants de la cure — les pièces jumelées 1 048 et 1 049 S<sup>oo</sup> A — s'étendait à deux pas de la colline où s'ouvrait la mine de celly et dont le versant sud, autrefois couvert de vignobles, a gardé jusqu'au cadastre moderne le nom de « les Vignes ». Un cellier trouvait tout naturellement sa place dans ces parages.

Dans les textes du xvIII<sup>e</sup> et du xvIII<sup>e</sup> siècles, la graphie est parfois Selly ou Sely. Ces formes en s sont des altérations tardives qui ont pu trouver leur origine dans le langage courant : la sèle, seau de bois cerclé de fer et attaché à la chaîne du puits [55], ou plus vraisemblablement dans le vocabulaire de la mine : sèli, chariot plat illustré dans le terme li chergeû d' seli [434], ou peut-être encore, mais avec beaucoup de réserves, la sèle = la selle, l'anticlinal [435].

## CHAT (PRAIRIE ET MAISON DU -).

Prairie située à Rabosée, dans l'angle sud-ouest du carrefour des Ouatre-Bras.

Quelle énigme pose ce vocable ?

COLLART, dans ses notes manuscrites sur les lieux-dits de Wandre, hésite entre la facile explication de l'« enseigne du chat » (²) et celle

<sup>(1)</sup> Quelques jalons parmi les nombreuses mentions de ce nom :

<sup>3</sup> mars 1626 : la fosse condist de cellière et, à de nombreuses reprises : la fosse de cellier [431].

<sup>1675 :</sup> *les fosses de celly, paume et roye* (nombreux actes dans l'affaire du procès avec les cherattois).

<sup>11</sup> décembre 1679 : les maitres de cely [432].

<sup>24</sup> mars 1713: les veines du selly et Roye [235].

<sup>4</sup> juillet 1757 : les veines appelées palme, celly, piraquet et toutes les autres [433].

<sup>(2)</sup> Inspirée sans doute par VINCENT, Que signifient nos noms de lieux ? (page 58).

d'une francisation vicieuse du mot wallon signifiant thier, lequel, dit-il, se prononce en wallon thiet ou chet.

L'existence d'une maison à l'enseigne du Chat dans ce simple et rustique hameau de quelques maisons qu'était alors Rabosée, ne revêt aucune vraisemblance. En ce milieu du xxe siècle, on n'y relève encore aucune enseigne parlante, à part le « Café des Quatre-Bras », qui ne pouvait guère s'appeler autrement.

Quant à la déformation de *thier*, la prononciation indiquée n'a pas cours à Wandre. Le mot conserve au contraire l'*r* final sans aucune ambiguïté possible (¹). D'ailleurs, COLLART peu convaincu lui-même, reconnaît que l'endroit ne révèle aucune éminence pouvant s'appeler un « thier ».

D'autres toponymes évoquant le chat ont trouvé diverses explications : la maison d'une sorcière au chat noir, à Mons [436], la « propriété » à La Gleize (²). On songe aussi à la prairie et maison possédée ou occupée par un surnommé « le chat » (³).

En l'occurrence, le sens du toponyme est, selon nous, plus simplement *li waide dè tchèt*, c'est-à-dire la prairie où s'érigeait la charpente

<sup>(1)</sup> HAUST, Dict. liég. dit que le mot tier se prononce tiè devant une consonne. Cette élision ne se pratique pas à Wandre, tout au moins de nos jours : li tchèr dèl Havêye.

<sup>(</sup>²) J. VANNERUS, Le luxembourgeois « kiem » et le liégeois «tchin », dans B. C. R. T. D., t. XI 1937, p. 40, cite L. REMACLE, Le parler de la Gleize, p. 325 qui fait dériver un lieu-dit du terme ancien tehè dans le sens de « propriété ».

Dans notre cas, il y aurait pléonasme inacceptable.

<sup>(3)</sup> L'obituaire de Wandre signale, le 15 octobre 1672, le décès de Thomas Jean Thomas dit le chat, mais ce Thomas était sans aucune accointance, ni de temps ni de lieu, avec la prairie et la maison de Rabosée.

A titre de curiosité et à propos du chat dans les sobriquets, mentionnons encore qu'au début de ce siècle, vivait encore à Chefneux (Wandre) un curieux bonhomme qu'on ne connaissait que comme Jean l'tchèt. Simplet, il habitait une bicoque au début du chemin de Chefneux à Saivelette et travaillait à la brasserie de Chefneux — depuis longtemps disparue — dont il ne cessa d'être la tête de turc docile et jamais apprise.

On connut aussi à Barchon, vers 1880, Gèrard ax tchèts, autre personnage pittoresque, habitant aux Bruyères de Heuseux, près de la fosse à l'argile, une hutte bâtie de ses mains. Il vivait de mendicité, parcourant les villages en compagnie d'un ou deux de ses quatre chats, baptisés de noms bizarres dont une tradition aujourd'hui perdue a retenu « marcou volontaire » et « strin tchou bizé ».

Figures burlesques dont la race est éteinte et souvenirs oubliés des générations actuelles...

d'un treuil pour l'extraction des couffades d'un puits (1). Et la maison du chat était la maison voisine du chat, maison attenante à la prairie du chat et ne faisant d'ailleurs avec elle qu'un seul bien.

## DÉLUGE (AU —).

Lieu-dit situé par le cadastre de 1820 et, à sa suite, par le cadastre actuel, au pied de la colline de Samont, à droite de la route Wandre-Cheratte, entre le débouché de la rue Neuville et la limite de la commune, endroit où le plan Popp place une mare au bord de la route (²).

Comme le dit notamment G. TIBAUX [440], les déluges (w. dilouhes) désignaient la sortie des araines qui, au lieu de déboucher à ciel ouvert, se déversaient au fond d'un puits enfoncé jusqu'au premier lit de gravier de la Meuse que l'on rencontre à faible profondeur (3).

# DENAWE (LA —).

En apparence, pourrait aussi se rattacher indirectement à la mine la

(1) Les références ne manquent pas sur cette signification du mot.

Il suffira de rappeler ce qu'en disaient :

— LOUVREX en 1750 [437]: Toutes les houilles & charbons provenans de la vallée & ouvrages faits dans icelle, en sont sortis & tirés (...) par le moien d'une roue placée dans une charpente appellée Chat...

— MORAND en 1773 [83] : Ce gruau est appellé en Houillerie Chat ou winday, terme général par lequel ils semblent vouloir exprimer toute charpente qui renferme

des poulies & qui reviendroit à ce que l'on appelle généralement chape.

— et plus près de nous, HAUST [438] : tchèt : cabestan de mine.

A rapprocher en outre de la veine du Chat, dont PONTHIR signale l'exploitation

au xviiiº siècle au Berleur (Montegnée) [213].

(2) A propos du « déluge » en question, il n'est pas sans saveur de rappeler la version apparemment un peu romancée qu'en donne en 1855 Jos. DEJARDIN dans ses Recherches historiques sur la commune de Cheratte dans l'ancien pays de Limbourg. Parlant (page 7) des nombreuses sources provenant des xhorres et notamment de l'une d'elles, ferrugineuse, qui se trouve aux confins de Wandre et de Cheratte, il dit : « Il y a une centaine d'années, une partie de la montagne, au pied de laquelle elle jaillit, s'est éboulée en ouvrant une excavation assez large que les villageois appellent le déluge. Deux maisonnettes ont disparu dans ce petit cataclysme.

A rapprocher de ce texte le rendage d'un sart communal au-dessus de l'éboulement près du clusin, voie de Wandre à Cheratte, le 6 mars 1809 [439] et le repère de la limite de concession n° 2 formé, selon le registre de la houillère, par le ruisseau prenant sa source à l'étang situé au bord du dit chemin (de Wandre à Cheratte) et au pied de l'ancien éboulement.

(\*) Cfr. aussi S. Bormans [441]: Fente par où les eaux s'écoulent rapidement. Dilouxhe di Mouse: gravier de la Meuse dans lequel les eaux s'infiltrent.

ou encore De Jaer [442] : ... écoulement des eaux « al dilouxhe » c'est-à-dire à travers le gravier de la Meuse.

denawe qui désigna au xvie siècle un endroit situé à l'ouest de la rue Neuville.

Les citations que l'on possède de ce toponyme (1) indiquent que la denaue était à l'aval du long pré, lequel était lui-même à l'aval du doyar et des dépendances de la maison de Rouvrey (2).

Les données topographiques connues situent la *denawe* dans les parages de la pièce 896c, qui s'étendait vers l'ouest jusqu'à l'araine à ciel ouvert des ouvrages du « cortil alle houillère » (fig. 18).

Se référant à DUCANGE. Glossarium., CEYSSENS [443] fait dériver du lat. noda et noa (fr. noue, w. nowe) certains toponymes du type « nawe » caractérisés sur le terrain par un ruisseau — l'araine dans le cas présent — coulant entre deux versants ou dans un pré humide.

Si le site de la *denawe* répondait plus ou moins à ces critères, la présence de la syllabe *de* dans le toponyme semble bien l'exclure de la glose de CEYSSENS et écarter sa relation avec l'araine.

# ENGIN (A L'--).

L'engin érigé au bord de la Meuse en 1679 pour l'exhaure d'un puits situé au pied de la colline près de la limite de Cheratte, est normalement devenu le centre d'un nouveau lieu-dit localisant avec plus de précision dans la campagne les biens qui l'entouraient.

- (1) Quelques mentions qui apportent certaines précisions topographiques sur la denawe :
- ... une maison avec jardin gissant a Wandre emprès le boix, appelleis le denauwe... (Plaids generalx delle St. Remi 1517) [444].
- ... tenure gissant entre Cheratte et Wandre en lieudit alle denawe jondant az bois et comines... (27 de marce 1519) [444].
- ... preit et weadaige extant entre wandre et Cheratte appelle le long preit jondant damont a doyar delle vesture de wandre daval a l'heritaige appelleit le denawe... (4 janvier 1543) [444].
- ... 3 verges de preit gissantes en lieu condist en la denawe alle noeff ville... (18 avril 1566) [444].

Item pro anniversario Simonis de Heuseur super le denau... (1567) [445].

- ... sur le denaux que tinent les representants Henry de pont jondant au long pre q. tiennent les hoirs lynard le marixhal daval a namé prey (...) vers les bois alle commune... (1571) [445].
- (2) Denix fils Denix de Rabosee (...) sur sa maison jardin et assieze a wandre jondan damon a realchemin, daval a loinprez, (...) vers les bois aux representants lynard le marixhal, a scavoir Stienne le brasseur et au Doyar delle vesture de Wandre... [446].

D'autres textes du même registre montrent indiscutablement que cette maison fut dans la suite celle des de Rouvroy.

Qu'il soit peu rencontré, on le comprend si l'on note que la situation de la machine au bord du fleuve limitait fortement l'aire à laquelle elle servait de repère.

Une variante apparaît parfois au xvIII<sup>e</sup> siècle, soit sous la forme que nous avons déjà rapportée (1739) : ...lez le vieux enghien..., soit sous celle de ...au vieux engien... [447].

Mais la forme courante est celle que les déclarations de biens, notamment, citent à quelques reprises. Celle de 1761 [448] rapporte quatre pièces de terre ou de prairie à *l'engin*, tandis que celle de 1750 [449] contient la forme wallonne à *l'ingin*.

Il est curieux de noter que c'est sous cette forme wallonne — un peu torturée — que les cadastres ont accueilli ce toponyme : *Inghin* (1) au cadastre primitif, *A l'Inghin* au cadastre actuel (Popp ne le donne pas), alors que la prononciation est « *indjin* ».

Réciproquement, cette prononciation wallonne explique la forme curieusement francisée à l'engent [450], par analogie avec « gens » (djins).

GAILLETTE OU MONTRIEUX OU NOQUETTE (voir ce mot) (BURE —).

Puits situé au coude inférieur de la rue du Mûrier.

La dénomination *Montrieux* ne pose pas de problème : le platineur Montrieux habitait la maison de la rue Neuville voisine du bure et qui se lézarda à la suite du creusement en 1836 de la galerie partant de la paire Neuville vers le puits Bois-la-Dame.

Le mot gayette, morceau de houille, est un nom de baptême qui, pour un puits de mine, se passerait de commentaire. Il semble pourtant que c'est par le détour d'un sobriquet qu'il prit ce nom. En 1669, les archives paroissiales (liasse F 1) citent un Jean de jardin dit gallette et en 1825, on parle des dégâts causés au puits près de la maison gaillette qui est à l'endroit nommé noquette [294].

Houillère (Cortil a la —).

Un des hauts lieux et peut-être le berceau de la houillerie à Wandre.

(1) C'est aussi cette orthographe qu'adopte CEYSSENS, A propos d'Inghin...

Il occupait, rappelons-le, les parcelles 878mnqr section B du cadastre Popp. De nombreuses citations en jalonnent les archives (1).

Le toponyme cortil alle houillère disparaît vers la fin du xvIII<sup>e</sup> siècle, au moment où Mathieu Croisette puis son fils Olivier Lacroix le réunissent à des parcelles voisines pour en former la prairie de 22 verges qu'ils conserveront jusqu'au milieu du xVIII<sup>e</sup> siècle [451].

Inghin (L'—).

Voir au mot engin.

Le lieu-dit à l'indjin est maintenant oublié.

Machine (bure —; al —).

En 1730, le bure situé au sud de la prairie Gheury, au Maret, reçut une machine à feu. Elle disparut 20 ans plus tard, mais une nouvelle machine fut installée en 1793. Ce sont ces machines qui donnèrent son nom au bure machine et, par extension, à l'endroit : une commune en lieudit la machine (1791) [452], un sart situé près de la machine (vers 1800) [453].

#### NAICHIN OU NECHIN.

On ne rencontre ce toponyme qu'à partir du xvIIIe siècle (2).

Dans ses notes manuscrites sur les lieux-dits de Wandre, COLLART rapproche ce toponyme de *nechin* == neveu!

D'après les graphies reproduites ci-dessous, il ne fait aucun doute pour nous qu'il s'agit tout simplement d'un « chien noyé », on nèyî tchin. Comme l'endroit ne compte ni ruisseau, ni mare, ni eau quelconque où l'on puisse noyer un chien, il est tout indiqué de considérer

<sup>(1)</sup> Rappelons ici quelques graphies :

preit gisant par deleis les hulhyers (1374), preit gisant par deleis les hulhiers (1397), preit alle houlier (1515), cortil alle hulhier (1539), cortil alle huilhier (1542), preit condist de houilher (1543), cortil alle hulherie (1546), courti alle houlhier (1567), cortil alle houlhier (1567), cortil alle houlliere (1569), cortil alle houlliere (1580), alle houillerie (1635), alle huilliere (1635), cortil alle houillière (1664).

<sup>(2) 2</sup> mai 1739 : un sart situez en lieu-dit nayez chien [454].

<sup>(</sup>Copie dans Pap. Greg. : nayt chien.).

<sup>28</sup> juin 1762 : houillière de neichien à wandre [455].

<sup>1800 :</sup> entre le chemin de La Xhavée et naichien [456].

que l'animal s'est ou a été noyé dans la houillère, qui fut dès lors connue comme li beûr dè nèyî tchin.

Le nom s'est ensuite, selon l'usage, étendu aux parages immédiats de la mine.

## Noquette (bure -).

Autre nom du bure Gaillette ou bure Montrieux.

Une *nokète* est une petite masse, une petite crotte d'une matière quelconque.

On ne trouve ce toponyme qu'à partir de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle (¹). En 1825, on parle de l'endroit nommé noquette [333]. Jointe à l'appellation aujourd'hui décadente de vôye dèl nokète donnée à la ruelle du Mûrier au tournant de laquelle ce bure s'ouvrait, cette mention tendrait à faire croire que le puits a pris son nom de celui de l'endroit.

Mais « noquette » était le nom d'une veine cité en 1793 (ann. 17), qui gagna la surface en passant par le nom du bure. La *fosse des 3 noquettes* à Grâce [457] est un autre exemple de l'insertion de ce terme, non proprement houiller, dans le vocabulaire de la mine.

#### PAIRES.

Contrairement aux bures, les paires ont, à l'exception de celle de la Neuville, survécu dans les toponymes auxquels elles ont donné naissance.

Nous les classerons alphabétiquement.

Paire en bois (paire è bwès).

Au débouché du *fond Mulet*, à la seconde boucle de la montée du Bois-la-Dame, le fond du vallon a été aménagé en une sorte d'esplanade qui domine la route et où la houillère a construit une des séries de ses maisons ouvrières. C'est la *paire en bois*, qui entoure l'endroit où s'ouvrait le bure Théodore.

(1) 1777 : une pièce de communes au bure al noquette [161].

1785 : une parcelle proche le Bure appellé vulgairement la noquette [265].

1800 : six verges au Bur al noquette [456].

#### Paire à l'eau.

Cette paire, installée au milieu du xviie siècle au bord de la Meuse pour l'écoulement des houilles par le fleuve, fut établie en aval du passage d'eau dont les embarcadères des deux rives furent de tout temps désignés par le toponyme à l'eau. La paire voisine en prit tout naturellement le nom.

Il faut souligner la distinction à faire entre la paire à l'eau qui nous occupe et un endroit que l'on désigne souvent au pluriel : 7 verges petites de paires à l'eau (1700) [458], mais qui se trouvait à Souverain Wandre (1). Ces paires s'étendaient au bord de Meuse, en amont de la ruelle du Trixhay. Destinées à la batellerie, très active à Souverain Wandre, elles n'avaient rien de commun avec la houillerie.

La paire à l'eau de Wandre donna à son tour son nom aux parages environnants. En 1761, la veuve Michel Deponton déclare une houblonnière el pair à l'eau [459] que, vers 1750, elle situe au paire [460].

C'est aussi de cette paire qu'il s'agit en 1700 et en 1720 à propos d'une houblonnière située dessoub les paires (...) joindant vers moeuse a moeuse [461], et en 1761 au sujet d'une terre de François Dujardin proche de meuse sous la pair [462].

Enfin, c'est encore vers cette paire que conduisait la voye delle paire en bordure de laquelle est située cette maison proche le rivage de meuse joindante vers meuse à la voye delle paire, en 1760 [75].

## Paire Malåhe.

Appellation populaire encore usitée désignant la ruelle qui se détache de la rue Neuville peu au nord de la ruelle de la paire Maquet pour rejoindre celle-ci après une courte montée.

C'est au bord de cette ruelle que s'ouvrait un des bures percés sur la xhorre de 1805.

Bien que le nom de cette paire n'ait pas été rencontré dans les archives minières, il perpétue probablement le nom de Malaise, qui fut longtemps directeur de la Société Charbonnière dans la première moitié du xix<sup>e</sup> siècle.

<sup>(1)</sup> En 1742, Jacques-Joseph Hauregard réside aux paires à l'eau à Souverain Wandre [463].

# Paire Maquet.

La paire Maquet est ce pittoresque agglomérat de bicoques aggrippées au flanc de la colline au-dessus de la rue Neuville et égrenées sans alignement au long de la ruelle du Mûrier et du chemin de la paire Maquet qui monte le ravin de Samont (fig. 57).



Fig. 57. Le chemin de la paire Maquet escalade la colline de Samont (le lieu-dit « paire Maquet » se trouve en contrebas du point ici figuré).

Bien que l'étroite corniche qui interrompt la pente à cet endroit ne rappelle en rien l'aire horizontale d'une paire, il faut admettre qu'il y en eut là une de dimensions réduites. Paire aux houilles ? paire au bois ? Sa situation au pied du bois rend plus probable la seconde thèse et aucun témoignage de l'existence d'un ouvrage de mine à cet endroit même, tout au moins pour l'exploitation, ne vient l'infirmer.

On doit en tout cas noter que la houillère y posséda une maisonnette et un petit terrain de 2,15 ares (Popp).

Néanmoins, on est là dans les parages des ouvrages de diverses époques et l'existence d'une baume n'y est pas exclue.

Paires (Dessous Les —) : voir ci-avant paire à l'eau.

PAIRE (VOYE DELLE —) : voir ci-avant paire à l'eau.

Paume (OUVRAGE DE —).

Ancienne exploitation aux confins nord de la terre de Wandre, voisine et le plus souvent associée à celles de Rove et Celly (1).

La paume, mesure de longueur des mineurs, a souvent servi à baptiser les veines en exprimant leur puissance. Il n'y a rien de particulier à dire à propos de ce nom, si ce n'est pour signaler qu'à de nombreuses reprises on le trouve accompagné d'un complément... anatomique : la fosse condist paume de cou [467]; tant az voiennes de roye de cou que palme de qu [467], vaines de roye de cou; et celly et la palme de cul [468].

PETIT WANDJON (BURE DU —) (BEÛR DÈ P'TIT WANDJON).

Ouvrage de mine situé entre Wandre et Souverain-Wandre, au pied de la ruelle des Marets.

Wandion ou wandjon, litt. punaise, est le sobriquet plaisamment appliqué aux wandruziens. Le bure du petit wandjon est donc le bure du petit wandruzien, désignation assez insolite dans la localité même

<sup>(1)</sup> Les fosses de celly, palme et roye [98]; les maîtres de celly, paume et roye [464]; les ouvraiges de celly, paulme et roye [465]; maîtres et comparchonniers des fosses xhorres et ouvraiges d'elle paume celly et royes [466].

des « wandions ». Le toponyme est encore connu aujourd'hui, mais l'origine en est perdue.

On peut trouver deux explications.

La première serait basée sur la situation de l'ouvrage au confin de Souverain-Wandre, dont les habitants, qui ne sont pas des « wandions », l'auraient baptisé.

La seconde, à nos yeux plus vraisemblable, ferait dériver le toponyme du sobriquet d'un individu bien déterminé qui fut le promoteur de l'exploitation ou y joua un rôle de premier plan, ou encore qui fut le propriétaire du terrain où fut creusé l'ouvrage.

On cite au XVII<sup>e</sup> siècle des waides honlet wandion [469] que, situées à Chefneux, nous ne pourrions rapprocher du site de l'ouvrage qui nous occupe, mais qui indiquent l'existence du sobriquet à cette époque. On en trouve vers le même temps d'autres exemples : Ernult le wandion [470], piron wandion [471] ou le wandion [472] et enfin Arnould Quartier dit le wandjon [473], sans aucun doute le même que le premier. On se souviendra à son propos que les Quartier ou Cartier se livrèrent à l'exploitation de la houille. Nous les avons évoqués en parlant de l'ouvrage du doyar et de celui de Nechin, pas très éloigné de celui du petit wandjon.

On hésite cependant à faire remonter ce toponyme au xvii<sup>e</sup> siècle, car la première mention rencontrée n'est que de 1869 : terrain au l.-d. *Petit Wandion* [474] (il s'agit de la parcelle n° 399a section B).

## POUX (LA FOSSE A —).

Ouvrage de mine, sans doute de faible importance car on n'en trouve qu'une seule mention en 1784, qui le situerait dans le bois Saint-Etienne. Un doute subsiste cependant car en 1827, de Rouvroy paraît assimiler son emplacement à celui du bure Bois-la-Dame.

## P'TITÈS GUITES (VÔYE ÅX —).

Appellation moderne et exclusivement populaire donnée au chemin. maintenant disparu, traversant la campagne au sud de la rue du Pont vers le charbonnage. Il prit son nom de la voie étroite du Decauville qui y fut posée pour relier le nouveau siège de la houillère au tronçon du petit chemin de fer conduisant au quai de la Meuse et plus tard à celui du canal Liège-Maestricht.

## ROUGEMADOU (LA BAUME DE —).

Nous avons relaté d'autre part les incidents auxquels fut mêlée la bosme de Rougemadou (ou Rouchemadoux) à la fin du xVIIe siècle. Mais comment rattacher un ouvrage de mine à la pittoresque bourgade du Lot, but des pèlerinages expiatoires des anciens codes de justice, ou à l'amende qui équivalait à ce pèlerinage (1)? Le rapprochement avec la roche Madou qui se dresse à Olloy-sur-Viroin ne nous aidera pas davantage.

## ROYE (OUVRAGE DE —).

Voir aux mots Celly et Paume.

En langage de mine, *roye* désigne une veine de faible épaisseur [476]. Ce vocable ne pose donc pas plus de problème que celui de *paume*, et on aura remarqué que, comme celui-ci, il est souvent complété : *veine de roye de cou*.

HAUST, dans sa *Houillerie liégeoise* (verbo cou), cite l'expression nos avans havé l' vonne disqu'à l' roye dè cou, c'est-à-dire « complètement ». On ne paraît pas devoir établir entre cette expression et notre veine une relation, qui ne vaudrait d'ailleurs pas pour la palme de cul.

#### VEINES.

Nous citerons pour mémoire les noms, tant anciens que modernes, des couches que comptait le gisement de Wandre; nous avons consacré une notice spéciale à celles qui donnèrent leur nom à un ouvrage.

Une même couche porte parfois deux noms, selon l'endroit du gisement où elle était exploitée (la correspondance de ces noms est donnée par l'annexe 1). Réciproquement, une même appellation peut se dédoubler en « Petite ... » et « Grande ... » pour désigner deux veines différentes.

Sans tenir compte de ces particularités d'ordre technique, on rencontrait : Bossette, Bovy, Castagnette, Celly (ou Selly ou Sely), Dames (veines des —), Colleye, Doucette, Dure Veine, Elisa (ou Lisa), Fond (veine du —), Frexhecou, Grande Veine, Grand Xhorré,

<sup>(1)</sup> En 1543, un record tarifie ainsi le voyage : Ad Rochemadou... 17 florins d'or [475].

Grasse, Hardie, Lavigne (1), Loxhay, Mélar, Oupeye (veine d'—), Paume, Piraquet (2), Plaisante, Poultrie, Pouplouroux, Roye, Sept Poignées, Stenaye, Troquette (3), Veinette, Wérisseau, Xhufenale (4).

# VIGNE (BURE DELLE —) — VIGNES (FOSSE AUX —).

La culture de la vigne sur le flanc des collines se concentra en deux points où deux vallons transversaux ouverts dans les sens est-ouest ménageaient un versant nord bien exposé et protégé de la bise : au nord, le ravin montant de la paire Maquet et au centre la combe de *Videbourse*. Cette dernière, au pied du bois la Dame, offrait une situation particulièrement propice par sa pente modérée.

Il se trouva donc en ces deux zones des pièces qui reçurent le nom de « vigne » et le conservèrent longtemps après la disparition des ceps. Les ouvrages de mine qui y furent ouverts prirent tout naturellement le nom de ces « vignes ».

## Vîle bûse (al --).

C'est le nom populaire donné à la haute cheminée de la machine à vapeur du bure Bois-la-Dame. L'expression même indique qu'elle n'a pris naissance que tardivement après l'érection de la cheminée vers 1830. Encore actuelle pour désigner l'endroit, elle survit à son objet, disparu depuis quelque 45 ans.

## WÉRISSEAU (BAUME DE --).

Dans l'étude de la topographie des confins nord de Wandre, nous avons cité le lieu-dit *Wérisseau* (ou *Wéricheau*), qui donna son nom à la baume voisine et à la veine qu'on y travaillait.

Plus concrètement, on songera à une veine qui présente des nodules affectant la forme fréquente de « petits pains plats ».

<sup>(</sup>¹) On rapprochera ce nom des ouvrages ouverts dans les vignes de Samont (Paire Maquet) ou de Videbourse.

<sup>(2)</sup> Patronyme disparu. En 1570, on mentionne le pre ory que tient a present piraket [477].

<sup>(3)</sup> Trokète: trochet, enfants jumeaux, d'où couche formée de deux ou plusieurs laies.

<sup>(4)</sup> Hufenale: petit pain plat [55]. A propos d'un bure du même nom à Herstal, Collart (Lib. seign. t. II p. 335), se référant à Haust (Dict. liég. p. 337), invoque la notion de « chose de peu d'importance, chose minime », commune aux mots hife, hûfêye, hûfion, pour attribuer l'appellation de hufenale à une veine ou un ouvrage modeste (il note néanmoins l'importance de deux puits de ce nom).

#### XHORRES.

Les araines déversaient leurs eaux dans les ruisseaux qui coulaient au pied des collines.

De ce fait, ces ruisseaux qui, originairement, portaient les noms de *rioul*, *riwe de mage* ou *de clusin*, furent souvent appelés *xhorre de rioul* (1615), *xhorre de mache* (1552) (¹) et, pour le dernier, *li xhorre*, nom sous lequel il est encore connu.

#### 2. — HOUILLERIE ET ANTHROPONYMIE

A l'époque où elle n'était encore guère faite que de sobriquets plus ou moins durables, l'anthroponymie elle-même a pu subir l'influence, à la vérité fort limitée, de la houillerie.

Malgré un travail de dépouillement d'archives qui n'a guère laissé échapper de noms parmi ceux qu'elles nous conservaient depuis le xve siècle, nous n'avons trouvé qu'un cas, qui se passe de commentaire. C'est celui de *jacobus le houlheur*, qui paie une rente au curé de Wandre en 1537 [478] (2).

Ce surnom n'a pas fait souche; on n'en trouve plus trace dans la suite.

(¹) En étudiant l'évolution de cette appellation, on observe que dans un intervalle qui se situe au plus entre 1540 (A. E. L. H. reg. 17 f° iiijc xxiij) et 1552 (9 avril. A. P. W., liasse F 1), la dénomination de « riwe » régulièrement usitée jusqu'alors, fait place à celle de « xhorre » qui devient tout aussi exclusive. Cette observation resserre le début de l'exploitation des ouvrages du sud entre ces limites, beaucoup plus étroites que celles indiquées dans la Première partie (p. 194 note (1)).

(2) A première vue, une analogie apparente du radical ferait aussi rapporter au vocabulaire de la houillerie le nom *le hurteur*, de Souverain-Wandre, que l'on assimilerait au *hurtier*, c'est-à-dire soit le propriétaire du fonds sur lequel on verse les eaux au jour, soit le propriétaire du sol sous lequel on exploite [479] sans qu'il se soit réservé une part de la production [480].

Ce nom apparaît déjà au xvº siècle : Collart le hourteur [481], mais on le rencontre plus fréquemment au xv¹º siècle sous quelques graphies différentes : 1516—1520 : colla le hurtu de soveren wandre [482]; 1534—1535—1538 : collar le hourteur [483]; 1538 : Jacque hurteur [139], wathelet fil johan le hurteur [484]; 1539 : Nicolas le hourteur [483]; 1558 : Collard Chrestien dit le Heurteur [485]; s. d. : Colart le heurteux [486].

La constance de la désinence en -eur rattache ce patronyme plutôt au mot wallon hourteû, heurtoir [487]. C'est l'archétype du nom actuel Hurteux que signale J. Herbillon, qui le dérive de l'ancien français hurteor, celui qui heurte, dans son Nouveau traité sur les noms de famille belges [488].

#### CHAPITRE II

## HOUILLERIE ET VOIRIE

Jusqu'à l'époque moderne, le village de Wandre, pris entre la Meuse et ses collines escarpées, resta à l'écart des chemins de grande communication.

On n'y trouvait donc aucune chaussée pavée et les voies les plus importantes, marquant les deux directions principales nord-sud et est-ouest, large voie ou autres chemins « royaux », n'étaient que d'assez méchants chemins de terre plus ou moins efficacement empierrés.

Le développement de la houillerie allait concourir à apporter à cet état de choses les premières améliorations.

#### 1. — LE CHEMIN DES MARETS

Aussi longtemps que la houillerie ne dépassa pas le stade semiartisanal, son importance surtout locale put se satisfaire de la situation existante. Mais lorsque, à l'aube du nouveau régime, elle se fut réinstallée au Maret sur une échelle plus industrielle, son charroi se développa en même temps que sa production croissait et il vint rapidement à bout de la résistance des chemins qu'il empruntait, quand ce n'était pas, comme nous l'avons rapporté, une araine qui en inondait d'autres.

Le chemin des Marets, où se trouvait la fosse, était son seul lien avec l'extérieur. Qu'il s'agît des approvisionnements de bois ou d'outillage pour la houillère ou du charbon qui en sortait, tout, absolument tout devait passer par la ruelle des Marets.

Celle-ci fut mise par ce charriage continu dans un tel état qu'en 1807, de Rouvroy la déclarait presque irréparable pour le passage des voitures [489]. Exagération dont il était coutumier (1), mais qui suggère néanmoins ce qu'était devenu le chemin.

<sup>(1)</sup> Deux ans plus tard, en effet, le Conseil Municipal songeait à remettre ce chemin en état pour le substituer à la ruelle du Trixhay comme relation entre Wandre et Souverain-Wandre [274].

#### 2. — La première « pavée » de Wandre

Mais c'est l'affaire du chemin de Wandre à la Meuse qui est la plus mouvementée dans les relations entre houillerie et voirie. Nous y avons fait allusion déjà (1), mais nous en conterons les pittoresques péripéties.

En 1812, un document relatif au passage d'eau évoque ce chemin, encombré de charrettes qui se succèdent et se croisent sans cesse, amenant la houille aux bateaux accostés au rivage, chemin rempli de boue en hiver et de poussière de charbon en été [490]. Mais dix ans plus tôt déjà, ce trafic des houilles avait suscité à Wandre beaucoup d'agitation et de controverses.

Il n'avait fallu que peu de temps au charroi pour défoncer le chemin dont les cendres et les détritus ménagers, répandus devant les portes et mélangés aux eaux de pluie et à celles du fossé, avaient fait un cloaque (2).

Le passage continuel des charrettes dans cette terre molle y avait creusé de telles ornières que les gens et hestiaux y courent grand risque de s'y détruire. Qu'on juge de la situation : le 29 thermidor, Chantraine l'associé de la houillère, négociant à Liège, en avait été la propre victime. Quoique monté sur un cheval adroit, il avait manqué d'y périr (!) et avait dû retourner par Jupille. La veille, le meunier de Cheratte avait eu la même aventure, estropiant son cheval. Et comme le chemin n'était guère plus large qu'une charrette, les ornières effleuraient les maisons dans le village, les roues des charrettes brisaient

(1) Voir Deuxième partie, Chapitre I. 6.

<sup>(2)</sup> Les habitans habitués a jetter leurs cendres & autres trigus vis-à-vis de leurs maisons a effet de se preserver de l'inondation que causent les grandes pluyes, jointe a l'eau qui coule constamment, ont tellement comblé le lit desdites eaux qu'aujourd'hui il est de première necessité de decharger le chemin où les chartetes passent & s'embourbent au point de ne pouvoir s'en tirer surtout les chartiers de la houillère ayant surtout contribués pour beaucoup au delabrement du dit chemin. Tel est le sombre tableau que traçait le maire Tilliou le 23 germinal X (13 avril 1802) dans un rapport au préfet, pour étayer sa demande d'autorisation d'assujettir les habitants à becher & rendre les terres, trigus &c qui se trouvent vis-à-vis de leurs attenances & propriétés en état d'être transportées par les charrettes & qu'un chacun les chargera afin de diligenter la chose que les tenans chevaux de la commune faisant usage dudit chemin ainsi que ceux qui charient pour la houillère seront assujettis à se rendre aux jours & heures indiquées, en nombre convenable a effet de transporter les dits trigus [274].

les seuils et les bouts des essieux arrachaient des pierres aux murs des maisons.

L'étroitesse de la voie posait également d'épineux problèmes de croisement. Les bestiaux, disait-on, doivent en cas de rencontre d'une charrette, rebrousser les uns sur les autres et, sautant d'un chemin à l'autre, s'estropient dans les ornières.

Ce chemin de l'eau devint finalement un casus belli dans le village. Deux clans se formèrent : d'un côté la houillère et ses charretiers, de l'autre les cultivateurs, chaque parti conduit par un porte-parole, ceux-là par le maire Tilliou, ceux-ci par Charles-Joseph de Rouvroy, gentilhomme campagnard : le sans-culotte et le ci-devant !

Lutte épistolaire dont les produits convergeaient vers le bureau de la préfecture, où ils déversaient les pires accusations des deux partis. Dans cette joute, de Rouvroy trouvait une belle occasion, qu'il n'aurait eu garde de manquer, de manier contre son ennemi Tilliou une plume qu'il avait acerbe... et partiale, exagérant le danger et n'hésitant pas à accuser les charretiers de la houillère, mercenaires et ivrognes, outrecuidants et insolents, de heurter expressément les montants de portes, les escaliers et les fenêtres des maisons, de tuer des cochons, de blesser des vaches!

Bien entendu, de Rouvroy se voyait à son tour cloué au pilori : on l'accusait d'avoir traduit devant le tribunal de paix une veuve avec six enfants en bas âge, qui trouvait sa seule subsistance dans deux chevaux qu'un de ses frères conduisait pour la houillère. Le suppôt de l'ancien régime n'avait pas reculé devant l'odieuse exigence d'un dédommagement pour un retard subi par suite des embarras de voirie.

Mais c'est sur le terrain même que la lutte se déroulait plus homérique.

A la saison où les bestiaux gagnent les pâturages, les cultivateurs avaient réparé eux-mêmes le chemin et y avaient planté des piquets pour séparer la voie charretière du chemin des piétons et empêcher les empiètements ainsi qu'on le faisait avant la révolution. Initiatives prises « avec l'autorisation et même les encouragements du maire », ne manquait pas de proclamer perfidement de Rouvroy.

Dans cette pagaille, le comique voisinait le sérieux. Un jour, de Rouvroy, Charles Grégoire et J. J. Lhoist ramenaient de la campagne trois charrettes de gerbes. Cahotant sur le grand chemin vers le village, ils voient venir à eux une colonne de sept charrettes de houille allant à Meuse pour charger aux bateaux. Les charretiers réclament le passages à grands claquements de fouets, prétendant faire se garer les cultivateurs dans un carrefour où ils se trouvaient. Mais de Rouvroy n'était pas homme à obtempérer à une injonction ainsi formulée : le faire eût été perdre la face. Il eut un geste théâtral : continuant jusqu'à la partie étroite du chemin, il s'y arrêta et dételant ses chevaux, il laissa là sa lourde gerbière, immobilisant du coup la colonne du charbon, qui ne passa qu'après avoir péniblement nivelé à la bêche un passage sur le côté de l'obstacle! [491].

Les choses s'envenimaient, il fallait une solution.

La houillère la trouva en faisant paver entièrement le chemin jusqu'à la Meuse. Entamé en l'an XIII [492], le pavement est signalé comme terminé l'année suivante, en même temps qu'un chemin de Wandre à Cheratte, non précisé davantage, que la houillère a également fait réparer (1).

Mais, le chemin une fois pavé, les charrettes de la houillère continuaient à labourer les accotements et dans sa délibération du 11 mai 1809, le Conseil Municipal suggérait encore de faire réparer par les charretiers eux-mêmes les marchepieds dans les places de rencontre et ailleurs où ils les dégradaient à mesure qu'on les rétablissait [274]. Une telle décision n'est peut-être pas sans relation avec le fait que Tilliou avait passé la main et que Ch. J. de Rouvroy était membre du Conseil Municipal. En définitive, l'affaire se soldait donc par une conclusion qui dotait Wandre de sa première chaussée pavée. L'usage en fut, à l'origine, frappé d'un droit de péage, ainsi qu'il semble résulter d'un passage d'un texte que nous avons cité plus haut (v. p. 23).

# 3. — LE CHEMIN DU BOIS LA DAME

Moins bénéfique pour la communauté fut le déplacement de la houillère au bois la Dame vingt ans après l'affaire du pavé de la Meuse.

<sup>(1)</sup> Janvier 1806 [493]. C'est sans doute pour trouver les matériaux pour ces réparations de voirie que la houillère ouvrit une carrière dans un sart des enfants Philippe Poirier, loué pour 9 ans le 15 février 1806 à Fabribeckers [494].

Là encore, la houillère s'installait dans un écart, entouré de bois et d'accès rendu doublement pénible par le profil du terrain et par l'état du pauvre chemin qui y passait en montant vers Rabosée. Sans doute, apporta-t-on à ce chemin vers 1825 les aménagements strictement nécessaires au charroi d'installation du puits (1), mais les choses n'allèrent pas plus loin car, on l'a vu, les produits quittèrent la mine par un tunnel au niveau de la vallée. Ce n'est qu'en 1847 que Wandre fut relié à Rabosée par les actuels lacets de la route du Bois-la-Dame.

Dans d'autres circonstances encore, le charbonnage se trouva mêlé aux questions de voirie.

Ce fut parfois dans un sens coopératif comme en 1840, lorsque le remblai de la nouvelle route Wandre-Cheratte fut construit sur les vergers et les jardins voisins de la paire Neuville, les matériaux furent livrés par la houillère. Pour livrer passage à ces déblais, un chemin fut tracé entre les pièces nº 851 (verger de la Fabrique de l'église) et 850 (jardin de Rouvroy) pour relier la paire à l'emplacement de la route [21].

Mais ce furent aussi parfois des relations assez tendues qui s'établirent entre charbonnage et voirie, comme celles que détermina la construction du petit chemin de fer privé reliant la paire à la Meuse et dont nous avons résumé les controverses.

## CHAPITRE III

## DROITS DE TERRAGE ET COMMUNAUTÉ

Aussi loin qu'on en trouve trace, le droit de terrage est évalué au 81e panier, tant pour les biens particuliers que pour les chemins et biens communaux.

<sup>(1)</sup> C'est peut-être en raison de ces aménagements que la houillère, tendant à considérer ce chemin comme sa propriété, s'arrogeait le droit en 1835 d'y placer à l'entrée une grande barrière portant l'écriteau : « Il est défendu de passer ici avec voitures », ce que le garde-champêtre Fontaine sanctionna d'un procès-verbal. [495]

Vis-à-vis des particuliers, il ne semble pas que le paiement de ce droit ait suscité des difficultés (1).

Du côté de la commune, au contraire, la fin de l'ancien régime avait introduit des hiérarchies et des règlements nouveaux d'inspiration étrangère qui allaient compliquer la situation et ouvrir des controverses.

Sous l'ancien régime, la communauté percevait les droits de terrage concernant les chemins et les terres communes (²). En 1793 encore, Corbesier avait passé, avec la communauté comme avec les habitants, ses accords sur la base du règlement de 1694 : 21e panier pour les veines de 3 pieds d'épaisseur, 41e panier pour celles de 2 ou 3 pieds et 81e panier pour celles de 1à 2 pieds.

Avec les Etats du Pays de Liège, la concession sous le bois la Dame s'était faite sur la base du 100° panier (3).

En 1795, l'avènement du régime français instaurait le règlement français de 1791 en vertu duquel les minéraux devenaient propriété de la nation et non plus du propriétaire foncier.

Procédures à propos des droits de terrage sous les biens communaux.

En 1805, on trouve Corbesier en discussion à propos du paiement des terrages sous les biens communaux qui, selon lui, seraient dus aux Domaines alors que la commune prétend les percevoir. Il ne refuse pas de payer mais une fois seulement et non aux deux instances à la fois [496]. En 1807, Fabribeckers invoque l'article 55 du règlement de 1694 (Limbourg), d'après lequel les communes appartiendraient au Souverain par le fonds, la communauté n'ayant que l'usage superficiel [497].

Ce n'est qu'en 1811 que l'affaire commence à prendre tournure. Le conseil de préfecture, appelé à statuer, se base sur divers documents

<sup>(1)</sup> Si ce n'est de la part du baron de Rouvroy qui, procédurier comme à l'accoutumée, actionnait en 1808 et 1809 les associés de la houillère en paiement de droits de terrage qu'il se prétendait dûs. Il fut finalement débouté en février 1812 [21], (2) Voir record de 1611 déjà cité (ann. 9).

<sup>(3)</sup> Il s'agissait bien ici d'un droit de terrage et non du droit du 100° panier dû au seigneur pour l'exploitation sous les bois communaux en vertu de l'accord conclu en 1550 (v. Première partie, Chapitre III. B4.). Le bois la Dame était en effet la propriété du Prince-Evêque comme seigneur de Herstal-Wandre et c'est comme propriétaire qu'il percevait le droit de terrage sous ce bois.

dont les principaux sont l'acte de donation des bois à la communauté par le seigneur Henri de Louvain (25 mars 1264) (¹) et un arrangement du 17 mars 1675 par lequel les délégués du seigneur, prince d'Orange, renoncent en faveur de la communauté, moyennant cession de 100 bonniers, à toutes prétentions et aux droits de propriété sur le reste des biens communaux (²). Le conseil conclut que la commune de Wandre a pu disposer en propriété des mines existant sous les biens communaux et qu'elle a réellement fait acte de propriétaire au cours des temps. La commune se trouvait donc à cet égard dans l'exception prévue par l'article 55 du règlement de 1694; l'administration des Domaines n'était pas fondée à réclamer les droits de terrage et la commune était autorisée à se pourvoir à cette fin devant les tribunaux [498].

A cette époque, le maire de Wandre était le chevalier Degrady de Bellaire. Résidant au château de la Motte et d'ailleurs souvent absent, il vivait, au propre comme au figuré, assez loin du cercle étroit de la politique villageoise. Aussi voyait-il les choses avec une sérénité qui l'incitait aux accommodements. Ses tentatives de conciliation restèrent cependant vaines, comme il s'en expliquait dans une lettre personnelle au préfet de Micoud [499]: par une fatalité et quelques tracasseries par l'interest particulier dans mon conseil communal, tous mes soins et toutes mes demandes ont été infructueuses pour terminer cette affaire à l'amiable.

Le procès eut donc lieu, non avec les Domaines, mais avec la houillère et il se termina à l'avantage de la commune. La houillère resortit alors, pour aplanir les difficultés, une proposition d'arrangement sur le montant des droits à payer : 100 louis au moment de l'accord et le reste en deux ou trois paiements, à délais à fixer, sur la base du prix payé aux Domaines [500].

Degrady, connaissant ses administrés, aurait voulu conclure l'accord sans devoir recourir au conseil communal pour éviter encore de nouvelles tracasseries, mais il fallut bien observer les formes administratives. Le Conseil Communal en délibéra en assemblée

<sup>(1)</sup> Voir Première partie, Chapitre III. B3.

<sup>(2)</sup> Nous n'avons malheureusement pas pu retrouver le texte de cet accord, où il eût été intéressant de relever cette mention d'un curieux droit de propriété du seigneur sur les biens communaux.

extraordinaire [501] et l'on se mit d'accord sur les bases suivantes : les droits arriérés portaient sur 395 paniers ou coufades qui seraient payés à 8 francs pièce (¹), prix payé aux Domaines; dorénavant, le panier se paierait 10 francs. La houillère assumait tous les frais du procès.

Fabribeckers, comme principal propriétaire de la fosse, signa pour ses associés. Cette signature mettait le point final à la plus longue affaire de droits de terrage communaux.

Ce ne fut cependant pas la dernière. Cinquante ans plus tard (18 février 1865), une nouvelle transaction terminait un autre différend avec la houillère, devenue alors la Société Suermondt [326]. Parmi les clauses de l'accord, figurait l'autorisation donnée par la houillère à la commune de prélever la moitié des eaux d'une source située dans le bois la Dame et d'installer les tuyauteries nécessaires à son adduction dans le village. La commune voulait compenser de la sorte la perte des sources taries par les travaux de la houillère, question qui fut pendant de longues années le *casus belli* entre de Rouvroy et le charbonnage.

#### CHAPITRE IV

## DEGATS MINIERS

Les dégâts miniers sont, à des degrés divers, le corollaire habituel de l'exploitation charbonnière et il n'est guère de région houillère qui y échappe. Wandre a cependant joui du triste privilège d'une sorte de record, tout au moins sur le plan régional.

La science des influences de l'exploitation houillère dans l'espace et dans le temps est encore jeune. Des études y ont été consacrées dans les différents pays miniers, mais l'infinie diversité des sites géologiques et des conditions du déhouillement et du remblayage ne permet de formuler que quelques principes généraux, le reste étant cas d'espèce.

<sup>(1)</sup> C'est cette « rentrée » qui permit à la commune de trouver les 1 800 francs nécessaires à l'achat de la pompe à incendie qu'elle attendait depuis 1807 [502].

Selon un de ces principes, d'ailleurs d'une logique évidente, les zones failleuses et tourmentées sont particulièrement dangereuses en cette matière et une étude parue en 1955 [503] est très nette quand elle range, avec d'autres, la région wandruzienne parmi les zones défavorables du bassin liégeois, où s'exercent à la fois les influences naturelles et celles de l'exploitation. Comment en serait-il autrement quand on examine le découpage du massif par les failles principales de Cheratte et de Saint Remi et les cassures secondaires de direction nord-sud (fig. 6).

Les faits ont pleinement répondu à ce qu'on pouvait attendre d'un tel état de choses.

Qu'il s'agisse du tarissement des sources, de descentes de terrain ou de dégradations d'immeubles, Wandre peut revendiquer de beaux « cas ».

#### 1. — TARISSEMENTS DE SOURCES

De l'assèchement des sources, il a été déjà question au long des démêlés du baron de Rouvroy avec la houillère. En 1807, dans un rapport au préfet, il rappelait trois sources déjà disparues et le sort identique qui en menaçait trois autres, dont la sienne et celle du curé [504]. Cette menace s'était sans doute réalisée deux ans plus tard car Henri Frère, menuisier et cultivateur habitant *elle mer*, protestait à son tour de la disparition d'une fontaine dans sa prairie dite *chawot* contiguê à sa maison et qui débitait le trop plein de celle de la prairie attenante à la maison pastorale [505].

## 2. — EBOULEMENTS DE TERRAIN

Les mouvements de terrain se sont aussi manifestés sous divers aspects.

Nous avons rapporté déjà (¹) l'éboulement survenu vers le milieu du xviiie siècle au clusin, qui détruisit deux maisons aux abords du point actuel de jonction de la rue Neuville et de la rue de Visé.

(1) Houillerie et toponymie, verbo Déluge.

Le document de 1809 qui fait allusion à cet éboulement en cite un autre *en naichin*. On y lit que le sart couvrant la pente de la colline à l'est du chemin de naichin, *presque tout croulé* par les ouvrages de la houillère, se trouvait fort déprécié [257].

Mais ce n'étaient là que menus faits à côté du grand bouleversement tout récent dont nous parlerons plus loin.

## 3. — Graves dégats a l'église au xixe siècle

Mouvements du sol et dégradations des bâtiments vont de pair On a vu qu'en 1813, les exploitants manifestaient le souci de ménager un stot de protection sous l'église et sous les édifices importants du village. On remarquerait aussi, si l'on situait l'église sur la figure 47, qu'elle vient se placer dans l'espace vierge tout contre la limite orientale nord-sud des travaux de Huffenale de 1812. Nous ne savons pas dans quelle mesure ce stot fut conservé au cours des temps et d'ailleurs l'expérience enseigne que la présence d'un stot peut être plus néfaste qu'utile par le changement brusque de comportement qu'elle apporte dans les terrains et les cassures qui peuvent en résulter.

Toujours est-il qu'en 1862, de graves dégradations s'étaient déclarées tant à l'église que dans le village (1).

Malgré l'avis de l'ingénieur des Mines et malgré l'évidence ellemême, qui imputaient les dégâts aux travaux, tant anciens que récents, de la houillère, celle-ci fit la sourde oreille aux interpellations du Con-

(1) On ne peut mieux résumer la situation qu'en citant la description qu'en faisait le curé Van Roye dans un registre de la cure [506]:

L'église s'est considérablement et de toutes parts lézardée dans le courant de cette année, en février quelques lézardes ont commencé à se montrer, elles se sont insensiblement développées et multiplièes; tous les murs, les voûtes se sont brisées, disloquées, le pavé même s'est ouvert, de larges crevasses traversent l'église dans toute sa largeur. Peu après, quelques maisons environnant l'église se sont également lézardées, enfin tous les bâtiments depuis la maison Charlier au pied de la montagne jusqu'à la maison de Mr. Dery, pharmacien, ont subi des dégradations. Les puits ont cessé de donner de l'eau, des crevasses ont apparu dans le chemin vis-à-vis de l'église. L'architecte de la province est venu visiter plusieurs fois l'église et a ordonné différentes mesures pour prévenir les accidents, beaucoup de paroissiens ont cessé d'assister aux offices dans notre église, l'autorité communale a été sur le point de l'interdire, l'on a constaté que le sol s'est affaissé de 60 à 70 centimètres.

La maison du pharmacien dont parle le curé, se trouve à quelques mètres du passage à niveau du chemin de fer, à 250 m à l'ouest de l'église.

seil de Fabrique (¹). Ce fut le procès classique, intenté aux frères Suermondt, non sans que le Conseil leur eût d'abord exposé la gravité de la situation et les mesures suggérées par l'architecte provincial : étançonner les fenêtres les plus lézardées, faire tomber les plâtrages qui se détachaient des voûtes et même, à titre préventif, démolir celles-ci et les remplacer par du bois [507] (²).

En 1863 cependant, les dégâts restèrent stationnaires et, autre fait réconfortant, la violente explosion du 23 juin, à moins de cent mètres de l'église, ne lui causa aucun dommage, « d'où l'on doit conclure qu'elle ne menaçait pas encore ruine », dit le curé en guise de démenti à la thèse du charbonnage. Et il note avec satisfaction qu'au début de 1864, tous les peureux sont revenus et toute la paroisse a repris l'assistance à l'église [354].

Cette stabilisation de la situation enhardit les frères Suermondt à faire au Conseil de Fabrique une offre de mettre fin au procès, qui fut repoussée [387]. D'autres tentatives de conciliation se succédèrent, tout aussi vaines, en 1865 [508] et ce n'est qu'en 1867 qu'un arrangement put intervenir [392] pour se terminer en octobre 1868 : la houillère payait les travaux de restauration et la Fabrique renonçait au droit de terrage sous les biens de l'église [509].

Dans quelle mesure la houillère tint-elle ses engagements ? Ne fit-on qu'un similacre ou para-t-on au plus pressé ? On est tenté de le penser, car, sept ans après, l'architecte provincial exprimait de sérieuses craintes sur l'état des voûtes affaissées et crevassées et il en proposait la démolition complète, y compris celles de la grande nef [510]. Les travaux commencèrent l'année même — 1874 — et le curé décrit

<sup>(</sup>¹) Au registre A. E. L. Batt., 1187, pp. 97 et 98, deux notes exposent les arguments, en vérité assez peu convaincants, de la Société Charbonnière.

Incidemment, on y lit qu'en 1838, en creusant aux environs de l'église un puits communal (qu'il fallut combler), on rencontra à 5 mètres sous le niveau du sol une couche exploitée et mal remblayée, qui avait encore toute son ouverture de 1.20 m entre toit et mur!

Rapproché du percement du plafond d'une ancienne galerie lors de la plantation d'un arbre dans une prairie au-dessus de Naichin (première partie p. 225 note (¹)), ce détail complète l'image des curieuses méthodes des mineurs d'autrefois.

<sup>(2)</sup> En attendant, le Conseil de Fabrique fit opposition en 1863 à l'enquête préalable à l'installation d'une pompe d'exhaure plus puissante au bure *al machine* du Maret. Son argument, très pertinent, était que les dégâts, certainement imputables à l'exhaure faite en 1861 d'anciens travaux communiquant avec les nouveaux, ne feraient que s'aggraver si l'on épuisait davantage [344].

le triste décor de l'église remplie d'échaffaudages et coupée en deux par un écran fait de « draps de maison » et des rideaux qu'on avait placés aux fenêtres du chœur pour maquer les planches qui les bouchaient! [511] Mais ce n'est que le ler juillet 1877 que débuta la remise en état, adjugée pour 8 900 frs.

Entretemps d'ailleurs, les dommages s'étaient aggravés dans le pavement; à certains endroits, les pavés se soulevaient les uns contre les autres. Aux alentours aussi, de nouvelles dégradations s'étaient manifestées : des lézardes dans les murs de plusieurs maisons et surtout dans les bâtiments scolaires où une classe de garçons avait dû être fermée [512].

Si l'on se réfère au silence des archives, il faut admettre qu'à cette chaude alerte succéda une longue accalmie.

Le réveil allait être dur.

# 4. — Le désastre de 1950

L'affaire débuta, à la veille de la dernière guerre, par des lézardes dans les locaux scolaires entre la rue des Ecoles et la rue des Marets, immédiatement au sud du « vieux château ». Les dommages s'amplifièrent graduellement jusqu'à ce que, en 1943, le mal s'accéléra notablement, en même temps que la zone sinistrée s'élargissait. En 1949, tout le centre du village était touché.

On ne peut mieux décrire l'état lamentable de ce quartier, où les ruines d'origine minière se mêlaient à celles de la guerre (¹), que ne le firent sur le vif les journaux de l'époque. Détachons, par exemple, ce tableau [513] en le dépouillant du pathos que justifiaient l'émotion du moment et le but poursuivi :

...la zone dangereuse s'agrandit considérablement pour finir par englober à l'heure présente le quartier formé par les rues Tesny, Henri de Louvain, des Ecoles, des Marets et la rue du Pont. Les locaux scolaires s'abîmèrent d'abord si gravement qu'ils durent être, d'abord partielle-

<sup>(1)</sup> Le 19 décembre 1944 vers 15 h, une bombe volante tuait onze personnes, détruisait de fond en comble la maison communale et rendait inhabitables 17 maisons, à moins de cent mètres de l'église. C'était la cinquième des onze bombes volantes tombées sur le territoire wandruzien, du 20 novembre 1944 au 1er février 1945.

ment et ensuite complètement évacués. Des murs entiers s'y sont écroulés. Un puissant mouvement de glissement et de broiement y déchire les cloisons, fend les plus fortes pierres de taille, fait sauter les briques des façades, soulève les dallages, désarticule portes et fenêtres. Récemment, dans la salle de gymnastique, une poutrelle métallique pesant plusieurs centaines de kg s'abattit sur le sol...

De son côté, l'église... qui fut complètement restaurée l'année dernière, est à présent sérieusement endommagée. Les murs extérieurs ont pris une inclinaison dangereuse. A l'intérieur, plusieurs voûtes se sont fissurées, les dalles du pavement ont sauté si bien que l'accès de la presque totalité de l'édifice a dû être interdit. Dans le cimetière contigu, les murs s'écroulent, des pierres tombales se brisent ou s'inclinent.

Les mouvements de terrain n'ont évidenment pas épargné les maisons d'habitation. Il en est des dizaines, notamment aux abords des écoles et de l'église... Les affaissements et les glissements de terrain ont encore pour effet de rompre régulièrement les canalisations d'eau et de gaz... En une seule année, trente-trois fois on a dû creuser des tranchées, sensiblement au même endroit pour remettre en état les conduites...

Ce désastre valut à l'époque au village de Wandre la vedette dans la presse et même au cinéma : les spectateurs des salles obscures purent, en mars 1950, voir en un bref raccourci les écoles effondrées, les maisons lézardées, les trottoirs bosselés et le mur du cimetière écroulé sur les tombes. Et aujourd'hui encore, l'église présente un aspect qui fait craindre de la voir perdre soudain l'équilibre et s'abattre : les piliers de pierre de la rangée droite inclinent d'environ 50 vers l'est, tandis que le mur extérieur de la même nef droite penche de 5 à 130 vers l'ouest et ne reste debout que par le soutien de massifs contreforts qu'on y a élevés.

La controverse s'éleva sur les causes de cette sorte de catastrophe qui avait chassé les enfants des écoles, les fidèles de l'église et les candidats bâtisseurs des alentours. Experts, rapports, procès.

On invoqua un glissement de terrain de la colline. Celle-ci, en effet, était loin d'être indemne : un « seuil » coupa la route du Bois-la-Dame dans la courbe en S voisine de l'ancien puits: dans les prairies du plateau, depuis La Xhavée jusqu'à Rabosée, soit un kilomètre de long, des talus se formèrent parallèlement à la direction de la faille

de St. Remy. A La Xhavée, une cassure bouleversa les prairies, coupa la rue Tesny, traversa une maison isolée qu'elle fendit en deux et poursuivit son tracé sur plusieurs hectomètres dans les vergers.

Mais on ne pouvait empêcher un rapprochement de s'établir automatiquement entre le bouleversement du village et la reprise des travaux au vieux puits du Bois-la-Dame (notamment dans la puissante couche du Grand Xhorré, à 300 mètres de profondeur), avec évacuation de l'eau qui avait jusqu'alors servi de remblayage des anciens chantiers.

#### 5. — L'EFFONDREMENT DE LA PLAINE MOSANE

Après ce paroxysme, le séisme entra dans une phase moins violente et les années passèrent, parachevant une autre conséquence des mouvements de terrains, commune celle-là à toute la partie basse du bassin industriel liégeois : la descente en masse du fond de la vallée, alors que la Meuse était maintenue à la cote 60. Il fallut endiguer le fleuve qui se trouva à un niveau supérieur à celui des terres environnantes et il fallut s'organiser pour pomper dans le Meuse les eaux des ruisseaux et des dépressions.

Ainsi s'imposa la création de la Société Intercommunale pour le Démergement des Communes de la Région de Liège. Wandre s'y était affiliée dès le début de 1947, car dans ce phénomène aussi, Wandre battait les records. L'étude de la R. U. M. citée plus haut lui faisait l'honneur d'une citation particulière signalant qu'en raison de la richesse des gisements, on pouvait y escompter des affaissements de l'ordre de 7,50 mètres! [503]

Une imposante centrale de pompage a été construite en bordure du chemin des Marets. Curieux retour des choses : comme si elle avait voulu à la veille de sa mort, laisser un souvenir impérissable, la houillerie a exigé, à 100 mètres d'un des endroits où elle prospéra dès ses débuts, l'érection d'une usine qui devra lui survivre, apparemment jusqu'à la fin des temps...

## **ANNEXES**

Annexe 17. 15 juillet 1793.

Gaspar Corbesier sollicite de la cour de Wandre l'autorisation de fonder dans le second maret de Rouvroy une houillère pour l'exploitation des veines sous toute l'étendue de la terre de Wandre.

Rôle tenu a la haute cour de Wandre terre franche de Brabant le 15 juillet 1793.

Monsieur Gaspar Corbesier proclamant

Vu par nous mayeurs et Echevins de la franche et libre terre de wandre le verbal du s<sup>r</sup> proclamant par quel il representoit à cette haute cour qu'étant parvenu a sa connoissance qu'il se trouvoit a Wandre plusieurs veines de houilles submergees et tellement inouvrables, que les propriétaires sous les fonds desquels elles reposent, ne les pouvoient et ne vouloient jetter, que le remontrant auroit aimé d'entreprendre l'exploitation de ces veines nommées en autres poultrée, doucette, grande veine, veinette, noquette, piraquette, grappe, hufnalle, werisseaux, paulme, celly, Roye et autres qui pourroient se rencontrer sous les ouvrages que le remontrant desiroit d'entreprendre par xhorré de conquête, machine hydraulique, bacnure et autrement comme il pourroit le mieux reussir a ses grands frais, risques, perils et depens, ce qui seroit tres avantageux aux proprietaires et public, dans une prairie nommée second marais, appartenante a M<sup>r</sup> le baron de Rouvroy, située entre grand wandre et souverain wandre, joignante du levant aux communes, du midy a michel michaux, d'occident aux srs pierre henrottay, jean henri Ihois, hubert Borguet et autres et du nord audit seigneur de Rouvroy, lesquels ouvrages de conquête, le remontrant etoit d'intention de pousser, savoir vers orient sous les communes de wandre, le bois la dame appartenant aux seigneurs du lieu et plus outre vers les campagnes nommées le jardin et enclos Boufflet appartenante la première a la dame veuve du sr Renoz et la seconde aux srs mayeur malaise et a herman josephe malaise son frère et du coté du midi dans toutes les prairies et terre entre ledit marais ou seroit l'ouvrage et xhorré placé jusque vers souverain-wandre aussi avant que s'extendroient lesdites veines et autres qui pourroient s'y rencontrer vers meuse aussi dans toutes les prairies et terres qui se rencontrent depuis ledit marais la montagne commune le grand chemin de wandre jusqu'à ladite meuse aussi avant que s'extendroient lesdites veines et autres, et vers nord outre le chemin du village jusque vers la jurisdiction de cheratte aussi avant que s'extendroient lesdites veines, il demandoit en consequence enseignement de faire proclamer lesdits ouvrages a poursuivre par trois quinzaines consecutives selon styl et de pouvoir faire ajourner en personnes et ad valvas sur les eglises de wandre et xhavee tous ceux et celles qui pourroient pretendre droit auxdites veines reposantes sous les biens et heritages sus mentionnés pour qu'ils eussent a les reclamer legitime et desuite mettre les mains a l'œuvre a proportion de ce qui pourroit leur competer, si toutefois droits ils y avoient, sinon de leur voir imposer silence perpetuel et etre lesdites veines adjugées au remontrant parmi qu'il leur rendit le tantieme accoutumé proportionnement aux droits qu'ils verifieroient y avoir, le tout en conformité du reglement en matière de houillerie du premier mars 1694 avec ordee au Greffier de cette cour de depescher les lettres citatoires et proclamatoires in forma et autorisation sur notre forestier pour les exploiter et qu'attendu qu'il se trouvoit des proprietaires des fonds sus designees residents à l'étranger, la cour etoit requise d'accorder la permission de leur faire les exploits dans les personnes de leurs receveurs, commis ou locataires et que jour fut limité à la quinzaine pour la première seance et publication, ainsi de suite nonobstant les vacances.

(A. E. L. W., reg. 11, fo 128 vo Cop. A. E. L. FF., liasse 1800 ou Pap. de R. ou A. E. L. Batt., reg. 1187, p. 1 ou liasse 1188, no 13.)

Annexe 18. 26 août 1793.

La cour de Wandre fait visitation des lieux où Corbesier a demandé l'installation de son bure.

Nous sousignés Echevins de la haute cour de la terre franche de Herstal Wandre, ressort de Brabant deputés par appointement de la dite cour margé sur requête de cejourd'hui 26 août 1793 presentée par monsieur Corbesier a lellet sous repris en satisfaction du decret de cedit jour 26 août 1793, declarons et certifions de nous avoir ce jourdhui transportés dans une prairie a Wandre au pied de la montagne dit du thier de la xhavée, nommée second marais appartenante a m<sup>r</sup> le Baron de rouvroy joignante d'orient a la commune et au chemin dit ruelle du marais, du midi a michel michaux et autres. d'occident tant a la campagne d'entre deux wandre qu'aux s<sup>rs</sup> pierre henrottay, jean henri lhoist, qu'autres et du nord au meme seigneur, dans quelle prairie l'on nous a montré l'oeuil du canal dit vulgairement l'oeuil d'araine, lequel l'on nous a fait voir qu'il etoit poussé jusques sous la ruelle dite ruelle des marais qui separe ladite prairie de mr le baron de Rouvroy de celle de monsieur le Greffier et echevin gueury, de la nous nous sommes rendus dans ladite prairie dudit sieur Gueury joignante du levant et midi aux communes, du couchant a la dite ruelle des marais, ou le sieur procureur Stas qualitate qua nous a designe la place ou devoit s'enfoncer le bure de la machine tout le premis aiant ete visité a l'intervention de pierre joly et de jean gille Durieux le premier maitre ouvrier houilleur des Rnds srs curé et vicaire de Wandre et le second du sr pounay lesquels après serment pretté nous ont dit et déclarés qu'après réflexions faites surtout et selon leur expérience en matière de houillerie, la presente entreprise et poursuite est et sera tres avantageuse au public, de la maniere qu'elle se trouve commencée. actum wandre 26 aout 1793. le tout quoi fut mis en garde.

> (A. E. L. W., reg. 11, fo 133 Cop, Pap. de R. ou A. E. L. Batt., reg. 1187, p. 4.)

## Annexe 19. 21 janvier 1829.

Convention passée entre les héritiers et représentants de Catherine Joseph Grégoire et la Société Charbonnière de Wandre pour l'établissement dans une prairie des premiers nommés du débouché de la galerie d'évacuation des produits du puits du Bois-la-Dame.

Nous soussignés et représentants de Catherine joseph Gregoire, notre mere et belle-mere respective domiciliée à Wandre, déclarons d'être convenu avec messieurs adolphe lesoinne et joseph martin Goffart, l'un demeurant a liege et l'autre à Seraing, partie faisant pour la Société Charbonnière de wandre, que la dite Société pourra établir une galerie souterraine pour servir à l'extraction des mines de houilles et charbons dans une prairie ditte waide Lacroix située à la neuf ville à wandre, tenant du midi et couchant aux doiards de m<sup>r</sup> le curé de wandre, du nord à l'avocat dujardin et c'est aux conditions suivantes :

1º laditte prairie sera à la disposition de la dite Société pour autant de tems que durera la houillère parmi payant par an Dix florins bt liege par verge grande

2º les arbres seront évalués par experts à choisir de part et d'autre et la valeur en sera payée aux propriétaires de la sus ditte prairie

- 3º la ditte Société remettera à main faillie, le terrain dans laditte prairie en état de culture et en sus elle payera trois années de location sur le pris cidessus énoncé
- 4º si les haies de la ditte prairie sont arrachées en tout ou en partie, elles seront payées par laditte société à dire d'experts
- 5º si la Société avait besoin de plus de deux charettes pour voiturer ses houilles à la Meuse, la Société donnera la préférence aux propriétaires susdits.
- (s) A. J. Dujardin J. M. Blisten M. J. H. J. Grégoire
- \* de Jacques Christophe ne sachant écrire et attestée par A. J. Dujardin.

(Pap. Grég.)

Annexe 20. Août 1926.

Avis de vente du charbonnage de Wandre, sous séquestre Administration des Domaines

Le mardi 24 août 1926, à 15 heures, au bureau des Domaines, 15, place du Roi Albert, à Liège 1<sup>er</sup> étage.

# OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR LA VENTE DEFINITIVE DU CHARBONNAGE DE WANDRE

EN PLEINE EXPLOITATION, comprenant :

- a) La mine de houille de Wandre, concession d'une étendue de 541 hectares 89 ares et 92 ca.
- b) Les bâtiments d'exploitation, centrale électrique, ateliers de triage et de lavage des charbons, toutes les installations, machines et matériels.
- c) Les approvisionnements de houille extraite, de bois d'huile, de benzine, de graisse et d'explosifs.
- d) Les raccordements au chemin de fer et à la Meuse, les terrains nécessaires à l'exploitation, la maison du directeur de charbonnage, celle du directeur des travaux et 36 maisons ouvrières d'une contenance totale de 24 hectares 27 ares, sis communes de Wandre et de Herstal.

\* \*

Les soumissions rédigées conformément aux règles tracées par le cahier des charges devront parvenir au plus tard le 24 août 1926, à midi, à M. Servais, inspecteur des Domaines, 15, place du Roi Albert, à Liège.

\* \*

Le cahier des charges et la notice donnant tous les renseignements peuvent être obtenus gratuitement sur demande adressée au même fonctionnaire.

La reproduction des plans des travaux miniers et le plan des immeubles de la surface peuvent être obtenus moyennant versement d'une somme de 200 francs au compte chêques-postaux numéro 112163, de M. Servais, inspecteur des Domaines, à Liège.

\* \*

Pour la visite du charbonnage et des installations, les amateurs devront s'entendre avec le directeur de l'exploitation, M. Stassart, ingénieur, à Wandre.

(Les journaux)

# Annexe 21. Les accidents de la mine dans les registres paroissiaux.

Les registres paroissiaux des décès de Wandre débutent en 1645 mais ils sont visiblement très incomplets dans les premières années.

- 1653. 15 sept.: Jean fils Jean Wilkets, éteint des puenteurs (1).
- 1654. 9 fév. : Toene Wilket, nové à la houillère.
- 1669. 6 avril : Daniel Croisette, en la houillère.
  - 22 juil. : Henri delle bressine dit Kipel, éteint des puenteurs (1).
- 1677. 21 nov. : Jean le Bollengier, accablé dans la houillère.
- 1682. 31 janv. : Collard fils feu Collard Gilet, misérablement détruit dans une houillère.
- 1684. 23 nov. : Piron Leclerca, brûlé dans les houillères de Cheratte.
- 1694. 1 mars : Pierre degive (étranger), mort à la houillère du bois.
  - 7 mai : Jean fils gerard Croisette, henri fils feu gille Dans et Berthold faucheu, suffoqués par les eaux dans la Bure au bois la dame.
- 1699. 9 avril : Jean le Bricteux, couvreur à la Xhavée, tombé dans le bure aux clusins le 2 avril.
- 1700. 23 décembre : Jean Guillaume, brûlé dans le bure aux clusins.
  - 31 décembre : Noêl dujardin, même mention.
- 1703. 23 août: Gillet fils feu Gilet Leclercq, tombé dans le bure d'entre Wandre et souverain Wandre. (2).
- 1704. 17 janv.: Henri fils feu Arnold Charle, tombé dans le même bure.
- 1705. 19 mai : Leonard lesage, étouffé dans la houillère.
- 1706. 2 sept. : Jacque deponton, accablé dans la houillère.
- 1714. 9 août : Piron Deneux et Noël Bidlot, charpentier, submergés dans le Bure.
- 1715. 14 sept. : Jacque leloup, mort de sa blessure, ayant été serré par la chaîne au chiffe du bure.
  - 28 sept. : Jean Demeuse, Jean Deneux, André fils Denis Rennotte et trois autres de Herstal, tombés dans le Bure de haut en bas lesquels on a tirés hors tout fracassés.
- 1716. 1 avril : Charles Xhoris, mort subitement dans la houillère. Nuit du 8 au 9 mai : François le Berger, Antoine dejardin, Renier pirard wathelet grofils et jean moreau, submergés par les Bains de la houillère.
- 1722. 11 mars: Arnold fils Nicolas Quartier, tombé dans un bure dit tirlotte a herstal.
- 1723. 7 janv. : Henri le Boulenger, submergé dans la houillère.

<sup>(1)</sup> Cfr. le wall. pouteûr, t. de houill., anhydride carbonique, gaz asphyxiant, non inflammable (Anc. fr. pute.ir) (HAUST. Dict. liégeois).

<sup>(&#</sup>x27;) La forme de cette mention donne à penser qu'il n'y avait, à cette époque, qu'un seul bure entre Wandre et Souverain-Wandre.

- 1724. 20 mai : Gilet Vansutte a été éteint des puenteurs dans une fosse auprès de fléron.
  - 17 août : Thiri Thomson, écrasé dans une houillère aux marets.
- 1730. 3 janv.: Nicolas Guilliaume, écrasé dans une Bomme entre wandre et souverain wandre... le corps y est demeuré (1).
  - 21 mars : Nicolas Pirard, écrasé dans une Boeme d'ou il a été tiré mort.
- 1731. 14 août : Leonard fils feu Antoine Bader, blessé par une planche tombée sur lui au fond du Bure au bout du maret Mr. le blan.
- 1736. 6 déc. : Jean grosjean, wilhem N. et Antoine fils Etienne Marc, brûlés et tout rotis dans la fosse du maret auprès de l'église.
- 1741. 9 sept.: Gaspar fils Tossaint Michel qui, passé quelques jours troublé d'une fièvre maligne sortit de nuit hors sa maison alle tesnière et alla tomber dans un Bure.
  - 28 sept. : Gaspar Thomson, écrasé dans la houillère.
- 1753. 3 mai : Nicolas Christiane, écrasé par un bloc dans le Bois la Dame.
- 1754. 17 mai : Lambert Bouon, jeune homme tombé dans un bure.
- 1758. 25 août : Etienne Monfert, tué en tombant embas du Bure à Saivelette.
- 1766. 2 fév. : François de lavaux, tombé dans la rigolle du grandmaret et y trouvé mort.
- (1) Ce cas a donné l'occasion au curé de Wandre de noter en tête du registre des décès la règle régissant le cas des victimes dont le corps n'a pu être retiré de la mine :

# Observandum seu notandum in hoc pago a pastore salvo meliori si sciat.

Si quis parochianus casu fortuito occidatur cadendo aut quovis aliomodo v.g. hic in fossis carbonarijs occisus fuerit id est oppressus fuerit vel lapide vel carbone potest pastor nisi immutetur stilus curiae ex Herstalle sic peremptos inhumare... sic actum fuisset hoc anno 1730 in casu Nicolai Guilliaume si extrahi potuisset qui oppressus est in sua fodinula carbonaria vide hujus obitum anº 1730 Die 3 januarij haec superius Dicta fuere mihi a scabinis Herstalliensibus Die 3 jan. 1730 in Domo Dni Rennott tunc scabinus.

#### Traduction:

Si quelque paroissien est, par hasard, tué en tombant ou de quelque autre manière, par exemple s'il a été tué dans les fosses à charbon, c'est à dire écrasé soit par une pierre soit par le charbon, le prêtre peut, sauf modification du style de la cure de Herstal, inhumer ceux qui sont décédés de cette manière... Il en aurait été fait ainsi cette année 1730 dans le cas de Nicolas Guilliaume s'il avait pu être retiré lorsqu'il fut écrasé dans sa petite fosse à charbon. Voyez son décès à la date du 3 janvier ci-dessus. J'en ai été informé par les échevins de Herstal le 3 janvier 1730, dans la maison du sieur Renotte alors échevin...

(Cette annotation ne figure pas au registre des décès E lc aux A. P. W. mais à son double classé sous le n° 3 aux A. E. L.).

- 1769. 12 sept.: Pierre hardy, suffoqué par des mauvaises vapeurs dans un Bure à hoignée appartenant au sgr. de Cheratte.
- 1771. 27 mars: Gille donnay de Cheratte, tué par des pierres dans le bure de la fosse de Bergobzoom.
  - 5 août : Nicolas fontaine, tué par une pierre dans la horre aux clusins.
- 1774. 5 juin : Pierre Bouillon jeune homme. tombé malheureusement dans un Bure en allant couper un mai dans le fond du vivier(1).
- 1793 (2). 18 oct. : Nicolas Brouier jeune homme, maître maçon de Mortier, dans le bure de la machine de Wandre qui s'est affaisé ou déchiré.
- 1799. 13 juin : Denis Martin, de Jupille, écrasé à minuit dans la houillère profondée dans la prairie du narais par la chute d'une houille.
  - 4 sept. : Guillaume Fontaine, de La Xhavée, tombé dans le Bure de la machine à Wandre.
  - 24 nov. : Louis Jodogne, ayant été surpris d'une mine qui l'a blessé mortellement en profondant le Bure dans le marais derrière l'église.
- 1800. 3 sept.: Léonard Mordant de Queue du Bois, tombé malheureusement dans le bure du maret d'où on l'à retiré mort, à 23 heures.
- 1803. I août : Martin Britte, de Vivegnis, mort d'une blessure reçue dans la houillère.
  - 10 nov. : Nicolas Cokaiko et Jean Wathieu, tous deux de Fléron, écrasés par la chute d'une muraille à la houillère de Wandre.
- 1806. 13 mars : Jean Simon Cordy, de Vivegnis, brûlé dans la houillère de Wandre.
  - 21 juil. : Théodore Depireux, de Herstal, écrasé dans la houillère à Wandre.
- 1809. 9 sept.: Jean Crenier, tué dans la houillère à Wandre.
- 1811. 20 déc. : Marie Joseph Joiris 23 ans, tombée dans le Bure enfoncé au Bois la Dame.
- 1831. 29 sept.: Nicolas Donnay, 25 ans, époux Marie Jos. Dujardin, mort à la houillère.
- 1846. 18 nov.: Hubert Dalem, 57 ans, ép. Elisabeth Demeuse, tué au charbonnage Ste Barbe, près de Seraing.

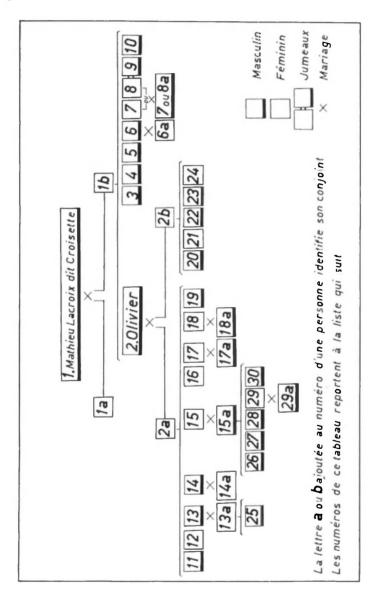
(1) Voir Première partie, Chapitre III. A2.

<sup>(2)</sup> Pendant près de vingt ans, l'obituaire reste vide de tout accident minier. Ce fait corrobore le déclin et la fermeture des vieux bures à la fin de l'ancien régime, préparant la concentration dans les mains de Corbesier, lorsqu'il reprit l'exploitation en 1793, en ouvrant au Maret le bure de la Machine.

- 1850. Il sept.: Nicolas Couvelence, 41 ans, ép. Ida Adam, de Souverain-Wandre et Erasme Jonquet, 24 ans, célib. de Rabosée, tués dans la mine à Wandre.
- 1852. 21 août : Bonaventure Masui, de Housse, 15 ans, tué dans la mine à Wandre.
- 1853. 8 juil. : Denis Rendaxhe, de Saint Remi, 43 ans, tué dans la mine à Wandre.
- 1854. 17 janv. : Catherine Jos. Masui, de Housse, 21 ans, tuée dans la mine à Wandre.
- 1855. 27 janv. : Jean Natalis Delhez, 46 ans, de Cheratte, tué dans la mine à Wandre.
  - 20 oct.: Bernard Bertho, 49 ans, ép. Elisabeth Adam, de Souverain-Wandre, tué dans la mine près de Liège.
- 1861. 29 juil.: Marg. Jos. Vercheval, 23 ans, célib. tuée dans la mine à Wandre.
- 1866. 19 janv. : Arnold Bodson, 31 ans, célib. de Cheratte, tué dans la mine du Bois la Dame.
- 1867. 23 nov. : Jean Jacques Toulouse, 23 ans, célib. de St. Georges, tué dans la mine du Bois la Dame.
- 1869. 12 janv. : Pierre Barth. Joly, 14 ans 8 mois, de Wandre, tué par des pierres dans la mine à Wandre.
  - 6 mai : Jean Gillon, fils feu François G. et J. Franç. Dujardin, 10 ans, tué par un éboulement dans la mine.
- 1871. 20 mars: Arnold Couvelance, 46 ans, ép. Cath. Fransquet, de Housse, tombé dans le puits? (in carbonis fossilis fodina elisus).
  - 12 sept. : Marie Libois, 21 ans, célib., décédée de blessures graves reçues dans la mine.
- 1876. 20 fév. : Math. Jos. Dessart, 37 ans, ép. Marie Jos. Piccard, tué dans la mine.
- 1877. 20 avril : Henri Pontur, 19 ans, célib., tué par la machine de la fosse de Cheratte.

A partir de 1880, l'obituaire n'indique plus les circonstances accidentelles des décès.

Annexe 22. Fragment généalogique concernant Olivier Lacroix maître de fosses.



Numéro	Nom	Baptême	Mariage	Décès
1	Lacroix Mathieu			26.11.1691
	dit Croisette			
la	Georis Catherine			31.11.1663
16	(de) Chefneux Marie			12. 4.1715
2	Lacroix Olivier	29. 3.1669	2a: 8. 1.1693 2b: 28.11.1724 (N. D. aux	28.10.1758
3	Lacroix Jean	11. 5.1671	Fonts)	
4	Lacroix Mathieu	17. 7.1673		
5	Lacroix Etienne	6. 4.1676		
6	Lacroix Jean	24. 6.1677	10. 2.1697(RS)	
7	Lacroix Marie-Françoise (1)		7. 1.1704(RS)	13. 8.1740
8	Lacroix Marie-Jeanne (1)	19. 1.1682	7. 1.1704(103)	13. 0.1740
9	Lacroix Etienne	id		
10	Lacroix Nicolas	15.10.1684		
2a	(de) Sarolea Catherine		8. 1.1693	2.7.1723
2b	Joiret Elisabeth		28.11.1724	7.11.1788
				à Tilleur
6a	Barthelemy Marie (de Herve)		10. 2.1697(RS)	
7a ou 8a	-9		7. 1.1704(RS)	
11	Lacroix Mathieu-Joseph	19.10.1693		
12	Lacroix Anne	21.12.1695	25 0 1522	30.10.1739
13 14	Lacroix Mathieu-Joseph Lacroix Mathieu ou Collin	12. 4.1698 21. 9.1700	25. 9.1723 Fin 1729	9. 4.1741
15	Lacroix Mathieu ou Collin Lacroix Catherine-Louise	4 ou 9.12.	26, 4.1727	24, 2.1773
13	(Caton)	1702	20. 4.1727	24, 2.1773
16	Lacroix Isabelle	2.10.1704		
17	Lacroix Marie-Jeanne	17. 1.1706		10. 4.1763
18	Lacroix Anne-Françoise	20.10.1707	24.11.1739	6. 2.1776
19	Lacroix Olivier	28. 8.1710		26. 8.1713
20	Lacroix Joseph-Olivier	16.10.1725		22.11.1788
				à Tilleur
21	Lacroix Elisabeth	10. 2.1728		
22	Lacroix Antoine-Joseph	25.10.1730		22. 4.1750
23	Lacroix Hubert-Joseph	27. 3.1735		
24	Lacroix Marie-Agnès	29. 9.1739		
13a	Grégoire Jehenne		25. 9.1723	
14a	Depireux Cath. (Vve)		Fin 1729	
15a	(de S. J. Bapt, à Liège)	Į.	26 4 1727	
15a 17a	Grégoire Michel Wathar Théodore		26. 4.1727	24. 6.1772
174	« chirurgien »			24. 0.1//2
18a	Malaise Léonard		24.11.1739	14. 1.1759
25	Lacroix Olivier	25.12.1737		17. 1.1739
26	Grégoire Jean-Henri	23.12.1737		
	curé de Wandre			

<sup>(</sup>RS) = Rouge Scel.
(¹) L'affectation des dates de baptême ou de décès à l'une ou à l'autre de ces personnes pourrait être inversée.

Numéro	Nom	Baptême	Mariage	Décès
27	Grégoire Olivier			
28	échevin Grégoire Charles échevin			
29	Grégoire Catherine			
30	Grégoire Michel bourgmestre de Wandre			
29a	Demeuse Etienne			

# RÉFÉRENCES AUX SOURCES

Aux sources manuscrites indiquées aux pages 73 à 76 du tome LXXXI, il faut ajouter, dans les sources provenant des Archives de l'Etat à Liège :

IX — Archives des Charbonnages de Bonne Espérance,

Batterie, Violette et Wandre Registre 1187 et liasse 1188 A. E. L. Batt.

Les références [1] à [266] concernent la Première partie et figurent aux pages 272 à 277 du tome LXXXI.

A la référence [36], il faut lire: A. E. L. H. reg. 438, f° 61 v° et 23.

- (267) MORAND, Op. cit., t. I, p. 84.
- (268) MORAND, Op. cit., t. I, p. 460 pl. XII.
- (269) A. G. R. C. F. liasse 4185. 12e dossier. 30 janvier 1777.
- (270) Notaire Malaise. Pap. Grég. ou A. E. L. Batt., liasse 1188 nº 12.
- (271) Pap. de R., 20 octobre 1845.
- (272) A. P. W. reg. C 1. 24 cctobre 1824.
- (273) Notaire Duchâteau. 9 juillet 1793. Pap. de R. ou A. E. L. Batt. reg. 1187 p. 1.
- (274) A. E. L. F. F. liasse 1800. (275) A. C. W. reg. Bb 9 p. 137.
- (276) THOMASSIN, Op. cit., p. 537, no 138.
- (277) B. I. A.L. t. LXXII., 1957-58, p. 7.
- (278) A. E. L. F. F. Adm. Cent. Requisitions. liasse 435.
- (279) A. E. L. F. F. liasse 210. (280) A. E. L. F. F. Préf. liasse 141.
- (281) A. E. L. F. F. liasse 1828/15 brumaire et 2 frimaire an XI (23 novembre 1802).
- (282) A. E. L. F. F. liasse 1828/10 thermidor an X (29 juillet 1802).
- (283) A. E. L. F. F. liasse 1828. Requête du 18 thermidor an XII.
- (284) A. E. L. F. F. liasse 1828/ 6 fructidor an XII.
- (285) A. E. L. F. F. liasse 210 ou 203.
- (286) COLLART., Lib. seign., t. I, p. 99.
- (287) A. E. L. F. F. Préf. liasse 1850.
- (288) A. E. L. F. F. Préf. liasse 1850. Patentes des exploitants de mines.
- (289) A. E. L. F. F. liasse 1856. Rapport de l'élève-ingénieur des Mines Burdin. (290) A. E. L. F. F. liasse 1856. Lettre de H. J. Malaise, adjoint au maire.
- (291) Pap. de R. Lettres du 11 et du 20 octobre de de Rouvroy à l'Ingénieur des Mines.
- (292) Pap. de R. 2 avril 1827.
- (293) Reg. Ch. Octobre 1826.
- (294) A. C. W. reg. A 3.
- (295) A. C. W. reg. A 3. 20 août 1838.
- (296) Reg. Ch. 11 mai 1819.
- (297) Gazette de Liège des 16 et 17 juillet 1821. Journal de la Province de Liège du 21 juillet 1821.
- (298) Reg. Ch. 2 septembre 1821.
- (299) Pap. de R. ou Affiche du 27 octobre 1827 ou A. C. W. reg. A3, p. 124 n° 269.
- (300) Journal Mathieu Lansbergh de Liège du 18 octobre 1827.
- (301) Affiche du 27 février 1828, figurant notamment à A. E. L. Batt. liasse 1188 nº 37.
- (302) Journal de la Province de Liège n° 218 du 14 septembre 1825, cité dans Pap. de R.
- (303) Affiche du 15 mars 1848.

- (304) Affiche du 23 septembre 1863.
- (305) Affiche du 24 septembre 1828.
- (306) Journal de la Province de Liège, nº 60 du 12 mars 1818, cité dans Pap. de R.
- (307) Journal de la Province de Liège, n° 135, cité dans Pap. de R.
- (308) Reg. Ch. 8 avril 1826. (309) A. C. W. reg. Bb 13.

- (310) Reg. Ch. (311) A. C. W. reg. A 13 22 août 1824.
- (312) Pap. de R. 11 avril 1823.
- (313) 11 novembre 1825, Pap. de R. Not, Parmentier ou A. E. L. Batt. reg. 1187 p. 12 ou liasse 1188 n° 26.
- (314) Contrat d'association du 22 août 1825. A. E. L. Batt. reg. 1187 p. 11 ou liasse 1188 nº 25.
- (315) A. P. W. liasse G 1.
- (316) A. P. W. reg. C I ou A. C. W. reg. A 3, 2 février 1826. (317) A. P. W. reg. C I. 20 janvier 1826. (318) A. C. W. reg. A 3, 7 février 1826. (319) A. C. W. reg. A 3, 18 février 1826. (320) A. C. W. reg. A 3, 24 avril 1826.

- (321) A. C. W. reg. A 3. 5 mars 1826.
- (322) Reg. Ch. 26 juin 1829.
- (323) A. P. W. reg. C 2. 1 juin 1829.
- (324) 12 août 1829. Pap. de R. ou Reg. Ch. ou A. P. W. reg. C 2 ou A. E. L. Batt. reg. 1187 p. 25. (325) A. P. W. reg. C 2. 10 mars 1830.
- (326) COLLART, Lib. seign., t. I.
- (327) Contrat du 3 juillet 1826 (Not. Parmentier). Pap. de R. ou A. E. L. Batt. reg, 1187 p. 14. ou liasse 1188 nº 27.
- (328) 30 octobre 1826. Pap. de R. Not. Parmentier, ou A. E. L. Batt. reg. 1187 pp. 13 ou 15 ou liasse 1188 nº 28, 30 ou 32.
- (329) 14 décembre 1826, Pap. de R. Not. Parmentier, ou A. E. L. Batt. reg. 1187 p. 16 ou liasse 1188 nº 9.
- (330) Reg. Ch. 12 août 1826.(331) Pap. de R. 31 août 1826.
- (332) COLLART., Lib. seign., t. I, p. 135-136.
- (333) A. C. W. reg. A 3. 26 décembre 1825.
- (334) Pap. de R. Lettre de Ch. J. de Rouvroy du 20 janvier.
- (335) COLLART, Lib. seign., t. I, p. 152.
- (336) A. C. W. reg. A 3 p. 139 n° 312. (337) A. C. W. reg. A 3. 8 janvier 1836.
- (338) COLLART, Lib. seign., t. I, p. 136.
- (339) A. C. W. reg. A 3 / 3 juin 1837. (340) A. C. W. reg. A 3 / 18 décembre 1838.
- (341) A. C. W. reg. A 3 / 5 juillet 1839.
- (342) A. P. W. reg. C 2.
- (343) A. P. W. reg. C 2/ 2 nov. 1842.
- (344) A. P. W. reg. C 3/18 avril 1863.
- (345) A. P. W. reg. D 2 fo 98 vo.
- (346) Reg. Ch. 6 décembre 1833.
- (347) A. C. W. reg. A 3/7 juillet 1831.
- (348) Tous les détails de cet évenement sont tirés de A. C. W. reg. A 3 p. 281.
- (349) Gazette de Liège du 12 octobre 1889.
- (350) A. P. W. reg. F 3/ 3juin 1651.
- (351) A. P. W. reg. D 2 fo 116 vo et 120.
- (352) A. E. L. F. F. liasse 385.
- (353) A. C. W. reg. A 3 p. 171.
- (354) A. P. W. reg. D 2 fo 99.

```
(355) A. C. W. reg A 3 p. 122 n° 263. 5 mai 1827.
(356) A. E. L. H. reg. 213 fo 34.
(357) A. E. L. H. reg. 213 fo 124.
(358) A. P. W. reg. A 7 p. 253.
(359) Pap. Troisfontaines.
(360) CISELET et DELCOURT, Op. cit.
(361) THOMASSIN, Op. cit., p. 416.
(362) B. S. R. V. L. n° 125 avril-juin 1959, p. 368.
(363) A. E. L. L.X. reg. 8.
(364) A. E. L. L.X. reg. 13.
(365) A. P. W. liasse F 2/ 27 avril 1682.
(366) A. E. L. H. reg. 75 fo 113.
(367) A. E. L. H. reg. 77 f° 221 v°.
(368) A. E. L. H. reg. 75 f° 215 v° (369) A. E. L. H. reg. 75 f° 295. (370) A. P. W. liasse F 2. Testament du 25 novembre 1691.
(371) A. E. L. H. reg. 438 f° 2 v°.
(372) A. E. L. H. reg. 438 fo 69 vo.
(373) A. P. W. reg. A 7 p. 281.
(374) A. P. W. reg. A 5 f° 209 et reg. A 7 p. 323.
(375) A. P. W. reg. A 7 p. 323. Not. W. de Thier. Réalis. cour de Herstal 28 mars
       1732.
(376) A. P. W. reg. A 7 p. 283.
(377) COLLART, Paroisse de Wandre.
(378) Pap. Grég. Testament de Jean Amore. 30 septembre 1723.
(379) A. P. W. reg. B 2.
(380) A. E. L. Not. Q. Collinet. liasse 1751-1755 / 3 octobre 1755, rapportan
       des faits de 1748.
(381) A. E. L. Not. Q. Collinet. liasse 1751-1755./ 2 juin 1753,
(382) A. E. L. F. F. liasse 1614. Rapport du maire Tilliou.
(383) A. E. L. H. reg. 224 f° 47.
(384) A. C. W. liasse C 1.
(385) A. P. W. reg. D 2 f° 101 v°.
(386) B. M. V. W. n° 77-80. Janv.-déc. 1955.
(387) A. P. W. reg. D 2 fo 102 vo.
(388) A. P. W. reg. B 3.
(389) A. P. W. reg. D 2 fo 104.
(390) A. P. W. reg. D 2 fo 106.
(391) A. P. W. reg. D 2 fo 105 vo,
(392) A. P. W. reg. D 2 fo 106 vo.
(393) A. P. W. reg. D 2 fo 121 vo.
(394) A. P. W. reg. D 2 fo 123 vo.
(395) A. P. W. reg. D 2 f° 126.
(396) A. E. L. L. X. reg. 17. Partie Miscellanées.
(397) A. E. L. L. X. liasse s. n°: 1 / 16 mars 1738.
(398) A. E. L. L. X. reg. 19. Sauf mention contraire, toutes les citations de ce
       chapitre sont empruntées à ce registre.
(399) A. E. L. L. X. reg. 17.

(400) A. E. L. H. 8 mai 1456, cité par COLLART. Wandre. Notes manus.
(401) A. E. L. H. reg. 6. fasc. 2 f° lv v° 4 mai 1456.
(402) A. E. L. H. 31 août 1512, cité par COLLART. Wandre. Notes manus.

(403) A. E. L. H. 1 juillet 1527, cité par Collart. Wandre, Notes manus.
(404) A. E. L. H. 21 octobre 1529, cité par Collart. Wandre. Notes manus.
```

(406) A. E. L. H. 16 septembre 1550, cité par Collart. Wandre. Not. man.

(408) A. E. L. L. X. liasse s. n°: 2/15 septembre 1556.

(405) A. P. W. 20 avril 1535.

(407) A. E. L. H. reg. 23 fo inciiij.

- (409) A. E. L. H. liasse 151 / 15 février 1562.
- (410) A. E. L. H. liasse 151.10 juin 1567.
- (411) A. P. W. liasse F 1. Parchons des enfants Gerard de Pont. 13 décembre 1580.
- (412) A. E. L. H. 14 février 1595, cité par Collart. Lib. seign.
- (413) A. E. L. H. 6 décembre 1614, cité par Collart. Wandre. Notes manuscrites.
- (414) A. P. W. liasse F 1. Partages des enfants Olivier fils Collard Thomas de Wandre. 1 avril 1622.
- (415) A. E. L. H. 2 mars 1698, cité par Collart. Wandre. Not manus. (416) A. E. L. H. 7 février 1707, cité par Collart. Wandre. Notes manuscrites.
- (417) Pap. Troisf. 4 avril 1791.
- (418) A. E. L. W. liasse 41. 21 juillet 1793.
- (419) HAUST. Enquête dialectale.
- (420) A. P. W. liasse F 1. 28 mars 1572.

- (421) A. C. W. reg. Ba 6 p. 31. (422) A. E. L. H. reg. 438 f° 18 v°. (423) A. C. W. reg. Ba 6 p. 195. (424) A. C. W. reg. Ba 4 f° 54. (425) A. C. W. reg. Ba 6 pp. 12 et 89.
- (426) A. E. L. W. reg. 11 fo 54 et 57 vo.
- (427) A. E. L. H. Plaids du 25 mai 1770.
- (428) A. P. W. reg. Ec 1. Début octobre 1706.
- (429) A. E. L. H. liasse 151.
- (430) A. E. L. H. reg. 438 f° 62 v°.
- (431) A. E. L. H. reg. 48 f° 206. (432) A. E. L. H. reg. 250 f° 21. Cri du perron.
- (433) A. E. L. W. reg. 6 f° 225.
- (434) BORMANS. Op. cit., pp. 170 et 237 -- HAUST. Houill. liég. verbo sely.
- (435) HAUST. Houill. liég. verbo sèle.
- (436) WALLONIA. 1909 p. 63 E. M. Souvenirs des procès de sorcellerie.
- (437) LOUVREX. Op. cit., pp. 263 et 265.
- (438) HAUST. Houill. liég. p. 211.
- (439) A. C. W. reg. Bb 13 p. 391. (440) Tibaux *Op. cit.*
- (441) BORMANS. Op. cit., p. 186.
- (442) DE JAER. Notes sur l'exploitation p. 439.
- (443) CEYSSENS. Essais toponym. ou Leodium t. 7, 1908 p. 131-132.
- (444) A. E. L. H. cité par Collart. Wandre. Notes manuscrites.
- (445) A. P. W. reg. A 7 p. 40.
- (446) A. P. W. reg. A 7 p. 60.
- (447) A. E. L. W. reg. 4 f° 120 v°. 21 avril 1754. (448) A. C. W. reg. Ba 6 pp. 4, 35, 49 et 102. (449) A. C. W. reg. Ba 6 p. 35.

- (450) A. C. W. reg. Ba 6 p. 25.
- (451) Décl. des biens de 1700 (Marie de Chefneux, veuve Mathy Croisette), de 1750 (Olivier Lacroix) et de 1761 (Martin Deprez).
- (452) A. C. W. reg. A 2.
- (453) A. C. W. reg. Bb 9 p. 135.
- (454) A. G. R. N. B. reg. 3710/1. Not. Malchair. (455) A. E. L. W. liasse 30. (456) A. C. W. reg. Bb 9 p. 45.

- (457) PONTHIR. Houillères à Grâce p. 130.
- (458) A. E. L. H. reg. 438 f° 60 v°.
- (459) A. C. W. reg. Ba 6 p. 80.
- (460) A. C. W. reg. Ba 4 fo 11.
- (461) A. E. L. H. liasse 436 et reg. 438 fo 32.
- (462) A. C. W. reg. Ba 6 p. 279.
- (463) A. G. R. N. B. reg. 3711/2. Not. Malchair. 4 avril 1742.

- (464) A. E. L. H. reg. 74 f° 164 v°. 3 décembre 1675.
- (465) A. E. L. H. reg. 249 fo 78. 23 octobre 1675.
- (466) A. E. L. H. reg. 249 fo 73 vo. 10 septembre 1675.
- (467) A. E. L. H. reg. 48 f° 206 et suiv. 3 mars 1626.
- (468) A. E. L. H. reg. 74 f° 138 v°. 23 mars 1675. (469) A. P. W. reg. F 3. 21 avril 1652.

- (470) A. F. L. H. reg. 40 f° lxiij. 30 janvier 1608 et f° lxiij v°. 3 février 1608.
  (471) A. E. L. H. reg. parois. n° 1. 1 juillet 1599. Baptême de sa fille Marie.
- (472) A. E. L. L. X. liasse s. nº: 2. 22 septembre 1625 et A. E. L. H. reg. parois. nº 1. 18 juin 1600. Baptême de son fils Arnold.
- (473) Acte de la cour de Saive. Copie dans A. E. L. L. X. liasse s. nº : 2, 13 juin 1630.
- (474) Pap. de R. 22 janvier 1869. Partage des biens d'Eugène et de Charles-Joseph de Rouvroy (Not. Grégoire de Dalhem).
- (475) POLAIN. Op. cit., in B. I. A. L. t. Lx 1936 p. 126.
- (476) HAUST. Houill liég.
- (477) A. P. W. reg. A 7 p. 53.
- (478) A. P. W. reg. A 6. Partie Sequentur census pertinentes investito ecclesiae de Wandre. Inscriptions latines.
- (479) BORMANS. Op. cit., verbo hurtier
- (480) POLAIN. Op. cit., in B. I. A. L. t. LXI 1937 p. 104.
- (481) A. E. L. H. reg. 7 bis/F fo ciiijxxxj.
- (482) A. E. L. L. X. reg. 8 p. 4. (483) A. P. W. reg. A 7 p. 151. (484) A. E. L. H. 17 f° ijelx v°.

- (485) A. E. L. I. X. reg. 1 p. 115.
- (486) A. E. L. L. X. reg. 9.
- (487) Haust. Dict. liég. verbo hourter.
- (488) B. S. R. V. L. nº 157 t. viii. Avril-juin 1967. p. 166.
- (489) A. E. L. F. .F liasse 1800. 16 octobre 1807.
- (490) A. E. L. F. F. liasse 1828. 11 juillet 1812.
- (491) Les faits concernant cet incident sont tirés de la liasse 1800 des A. E. L. F. F.
- (492) Lettre de Tilliou au Préfet. 4 vendémiaire an XIII.
- (493) A. E. L. F. F. liasse 1401.
- (494) A. C. W. reg. Bb 9 p. 170.
- (495) A. C. W. reg. A 3. 26 août 1835.
- (496) A. E. L. F. F. liasse 1856. Lettre de Corbesier. Pluviose an XIII.
- (497) A. E. L. F. F. liasse 1800. 26 juin 1807.
- (498) A. E. L. F. F. Préf. liasse 1959. 26 mars 1811.

- (499) A. E. L. F. F. Préf. liasse 1959. 8 juillet 1813. (500) A. E. L. F. F. Préf. liasse 1959. 4 juillet 1813. (501) A. E. L. F. F. Préf. liasse 1959. 21 juillet 1813. (502) A. E. L. F. F. liasse 1401. 12 août 1813.
- (503) CALEMBERT. Op. cit.
- (504) A. E. L. F. F. liasse 1800. 18 mai 1807.
- (505) A. E. L. F. F. Préf. liasse 2134. 15 mars 1809.
- (506) A. P. W. reg. D 2 fo 97.
- (507) A. P. W. reg. C 3. Lettre du 21 septembre 1862
- (508) A. P. W. reg. C 3. 29 juin 1865. (509) A. P. W. reg. D 2 f° 108 v°. (510) A. C. W. 9 novembre 1874. (511) A. P. W. reg. D 2 f° 122 v°.

- (512) A. P. W. reg. D 2 fo 127 vo.
- (513) LA LIBRE BELGIQUE. 3 décembre 1949

# INDEX GÉNÉRAL DES TOPONYMES CITÉS

# A. — LISTE DES TOPONYMES CITÉS DU TERRITOIRE WANDRUZIEN

(Les paginations en italiques se réfèrent à la Première Partie publiée dans le tome LXXXI 1968).

# I. — LOCALITÉS ,LIEUX-DITS ET VOIRIE.

I. — LOCALITES ,LIEUX-DITS ET VOIRIE.	
A Anes (chemin des —)	François le Rosay (sart —) Frésart (rue —; ruelle —) Froid fossé (au —)
В	G
Balances (aux —) Bascule (al —) Bastin (rue —) Bellaire (bois de —) Berapreit Bois-la-Dame (rue —) Bomme (cortil desseur la —) Brassinne (alle —; ruelle de la—)	Gillet (ruelle —; voie —) Grand bois (le —) Grands sarts (sur les —) Grand thier (au) Grise pierre (à —) Guillaume (ruelle —)  H
C	Henri de Louvain (rue —) Houlpaix (sur les —)
Chat (prairie du —) Chefneux (à —) Clicotte Clusin (au —; en —) Cohy (au —) Cortil alle houillère (le —; au —) Croix Gheury (à la —)	I Iles (les —)  J Jardin (le —)
D	L
Dame (le bois la —) Deluge (le —; au —) Denawe (la —)	La Xhavée Laye (la —) Long pré (le —; au —)
Derrière aux champs Dossay (le —)	M
Douze verges (aux —; ruelle des —)  Doyar (le —)  E  Enclos Boufflet (l' —) Engin (à l' —) Elmer (rue d' —; place d'—) Entre deux Wandre  F  Fond Moulet (le —)	Machine (al —) Mage (sur —) Mallieue (la —) Marets (dans les —; rue des —) Maret Leblanc (le —) Marsalle (à la —) Morte (èl —) Motte (à la —) Moulet (le fond —) Mûrier (rue du —)
Fosse (cortil al —; pré alle —; waide alle —)	Naichin Namé pré (le —)

Neuve-voye (la —) Neuville (à la —) Noires eaux (bois des —) Noquette (alle —; voye delle —)	Sart Blanche (rue du —) Souverain-Wandre Surmont
O	T2. (1)
Ordomont (en —)  P Paire à l'eau (la —) Paire en bois (dans la —) Paire Maquet (dans la —; sur la —) Petit Wandjon (au —) Pierreux (ruelle des —) Pont (rue du —) Prés (rue des —) Priesvoye (ferme de —; rue —) P'titès guites (vôye åx —)	Tâte (al —) Tesny (rue—; dans la —) Treûs åbes (åx—) Trixhay (ruelle du —; rue du —) Trois noyers (aux —) Trou du Curé (sentier du —) Trouvée (île —)  V Videbourse (en —) Vierge Marie (à la —) Vigne (la —) Vigne du Curé (la —) Vigne Pirotte Budin (la —) (¹)
Q	Visé (rue de —)
Quatre Bras (aux —)	w
R Rabosée (à —) Riou (à —)	Wandre Wérisseau Werixhet (au —)
S	X
Saint-Etienne (bois —) Samont (sur —)	Xhavée (à la —) Xhuffenalle
II. — Noms de veines et ouvrages de m	IINES.
Veir	nes
В	F
Bossette (Grande —; Petite —) Bovy (Grande —; Petite —) Britte	Fond (veine du —) Frexhecou
C	G
Castagnette Celly ou Selly (veine de —) Colleye (veine —)	Grande Veine Grande Veinette Grand Xhorré (veine du —) Grasse
D	н
Dames (Gee v. des —; P <sup>te</sup> v. des —) Desseurtraine Piraket Doucette Dure Veine	Hardie Haute Claire Huffenale ou Xhuffenalle

<sup>(1)</sup> Il n'a pu être établi si cette vigne, voisine de la limite, se trouvait sur Wandre ou sur Cheratte.

L	Poultrie Pouplouroux (Grande —)
Lavigne Lisa	R
Loxhay	Roye
М	S
Mairlot Mascafia Melar	Selly ou Celly (veine de —) Sept Poignées Stenaye
N	T
Noquette	Troquette
О	V
Oupeye (veine d'—)	Violette
P	W
Paume	Wérisseau
Piraquet (Grande —; Petite —) Plaisante	X
Poucette	Xhuffenalle ou Huffenale
Ouvrages et dépe	dances de mine
В	Mathieu delle brassinne (houill. —) Montrieux (bure —)
Bergopsome Bois-la-Dame	N
С	Naichin (bure de —) Noquette (bure alle —)
Celly (bure de —)	P
D	
Desseurtraine Piraket (houillère de la)	Paire à l'eau Paire en bois Paire Malåhe
G	Paire Maquet Paire Neuville
Gaillette (bure —) Grand bure (Tesny) Grand bure (Vigne du Curé)	Paume (ouvrage de —) Petit Wandjon (fosse du —) Poux (fosse à —)
Grappe (bure alle —)	R
H Hélène (bure —)	Rougemadou (bure de —) Roye (ouvrage de —)
J	S
Jardin Johan Magritte (houill. du)	Souverain-Wandre (fosse de —)
М	T
Machine (bure —) Marte (bure —) Maret Leblanc (bure du —)	Tesny (bure —) Théodore (bure —) Trois Noyers (qure des —)

V

Veine Colleye (ouvrage de la —) Veine Poultrie (bomme de la —) Vigne (bure delle —) Vile buse (al —) W

Wérisseau (bure de —)

X

Xhuffenale (houillère delle --)

# Ouvrages peut-être extérieurs au territoire wandruzien

Engliese (fosse à l'—), 116, 233 - 117 Porte (bure delle —), 213, 222 - 117 Pense (ou Peuse?) (bure delle —), 226 - 101, 117 Pirotte (houillère —), 213 - 117 Vignes (fosse aux —), 103, 124, 182, 233 - 130

#### B. — INDEX DES NOMS DE LIEUX ET DE HOUILLÈRES EXTÉRIEURS AU TERRITOIRE WANDRUZIEN

#### Noms de lieux.

## Belgique

А

Arbrefontaine, 113 Argenteau, 83, 194, 195, 196, 229, 269, 270, 271 - 1, 2, 8, 27, 28 Awans, 200

В

Barchon, 136 - 119
Barissa (l. d. Cheratte), 218
Bellaire, 161 - 34
Berleur (l. d. Montegnée), 120
Bernardmont, 143, 245
Bombaye, 176
Bouillon, 116
Bruxelles, 230, 246, 270 - 44
Bruyères (l. d. Heuseux), 119
Bruyères (l. d. Jupille), 107

C

Canne, 8
Cerexhe-Heuseux, 223 - 34
Charleroi, 148
Chaudfontaine, 83
Chenestre (l. d. Saint-Remy), 126
Cheratte, passim
Chertal, 128 - 82, 87
Chessavoye (chemin à Cheratte), 98
Clerbois (l. d. Jupille), 107
Cohy (hameau et ruisseau de —, Saive) 30
Coronmeuse, 166 - 8, 27, 28, 39
Cortils (l. d. Mortier), 7, 20
Curé (voie du —, Cheratte), 98, 233 - 32

D

Dalhem, 126, 127, 128 - 7, 63 Devant-le-Pont (Visé), 166

F

Feneur, 177 - 7, 90 Flémalle, 201 - 94 Fléron, 109, 152, 153 Fond du Vivier (l. d. Cheratte), 137, 138, 139, 144, 167, 233 - 153

G

Gibet (sentier du —, Cheratte), 30 Grâce, 7, 124 Grand Cortil (l. d. Cheratte), 98, 99, 101 Grand Cortil (ruelle du —, Cheratte), 98, 102, 237 Grand gaignage (ou Gr. waignage) (cense du —, Cheratte), 240 Grands Sarts (les —) (l. d. Cheratte), 137, 138, 140

н

Hasselt, 8, 27 Herck-la-ville, 196 Hermalle-sous-Argenteau, 150 Herstal, passim Herve, 269 270 - 156 Hoignée (l. d. Cheratte), 137, 216, 217, 218 - 28, 30, 153 Housse, 178, 216, 272 - 34, 35, 90, 109, 154 Huy, 201, 206 - 33, 94, 98

J S Julienne (la —) (ou Ste Julienne) (ruis-Sabaré (l. d. Sarolay), 33 seau, Saive), 123, 214 - 28 Saint-Georges, 154 Jemeppe-sur-Meuse, 198 - 109 Saint-Gilles, 198 Jupille, 118, 143, 144, 145, 146, 249 - 2, 7, 23, 29, 30, 34, 53, 64, 92, Saint-Gilles (faille de --), 87 Saint-Remy, 7, 154 107, 133, 153 Saint-Remy (faille de -), 87 - 140, 145 Saint-Trond, 192 L Saive, 211, 212, 218, 220 - 27, 30, 34, 53 La Gleize, 119 Saivelette (l. d. Saive), 123, 170, 214, Liège, passim 220, 266 - 2, 28, 119, 152 Loncin, 200 Samson, 83 Lummen, 7 Sarolay, 7 Seraing, 47, 149, 153 M Seraing (faille de —), 87 Marchand (terres —) (l. d. Cheratte), Surfossé (l. d. Cheratte), 166 166 Marcinelle, 9 Т Masie rualle (Cheratte), 98, 237 Modave, 126 Theux, 8 Mombeek, 194, 195, 197, 207, 251, 252 Tignés, 34, 109 Mons, 119 Tihange, 203 Montegnée, 120 Tilleur, 83, 199 - 156 Mortier, 7, 153 Trois Fontaines (ban de Franchimont), 193, 194 Naivagne, 170, 201 - 94 V Namur, 200, 201 - 94 Vedrin, 200 O Vigne de Clusin (l. d. Cheratte), 100 101 Olloy, 129 Vignes Giroulle (l. d. Cheratte), 166 Ougrée, 206 Visé, 177, 189, 270 - 10, 56, 62, 63 Vivegnis, 21, 153 Vottem, 143, 245 Queue-du-Bois, 153 W Warsage, 101, 211, 214, 219 - 108 Wérister (l. d. Micheroux), 84 Richelle, 150, 266 Ruyff, 219 Etranger D Dalheim (Allemagne), 105 Aix-la-Chapelle, 160, 192 - 73 Djerada (Maroc), 84 Donetz (Russie), 80 В Bergen-op-Zoom, 114, 116 Borcette (Allemagne), 36 Horrheim (Allemagne), 105

Cologne, 105

Cornelimunster, 199

K

Kerkrade (Allemagne), 105

Kohlscheide (Allemagne), 105

T L La Haye, 121, 122, 127, 164 - 32 Trêves, 105 Lot (France), 129 U Usenbach (Allemagne), 105 Maestricht, 142, 169, 270 - 35, 58, 60, Utrecht, 40 73, 75 Marly-le-Roi (Yvelines, France), 126 Montjoie, 195 Munster (traité de -), 127 Valdarno (Italie), 82 Rolduc (Lim. holl.), 214 Wiltz (G. D. Luxembourg), 105 Saint-Etienne (Loire, France), 89 II. — HOUILLÈRES. L Abhooz (Herstal), 33, 34, 74 Larron (bure à -, Cheratte), 217, Aumônier (Liège), 86 218 - 117 M Micheroux (charb. de -), 74, 86 Batterie (Liège), 74, 80, 86 Minerie (charb. de la —, Battice), 86 Bois d'Avroy (Liège), 86 Bonne Espérance (Herstal), 88, 204, 234 - 74, 76, 78, 80, 86, 87 Ougrée-Marihaye, 85 Bonne Foi - Hareng (Liège), 74 Bonne Fin (Liège), 86 Bouillon (bure -, Cheratte), 139, 140, 117 Péry (fosse à -, Herstal), 250 C Sainte Barbe (charbonnage -, Se-Chat (veine du -, Montegnée), 120 raing), 153 Clusin (bure du -, Cheratte), 157 Colson (houillère -, Herstal), 16 т Concorde (Tilleur), 86 Tirlotte (bure —, Herstal), 151 Trois noquettes (fosse des —, Grâce), 124 Flairante Vonne (Saivelette), 2 Fond du Vivier (bure du -, Cheratte), Vache (bure à la —, Cheratte), 138, 117, 134, 136, 137, 144, 166 Val Benoît (houill. du ---), 47 Vigne Pirotte Budin (bure de la Gosson (Tilleur), 86 Cheratte), 101, 120 Violette (charb. de la —, Jupille), 88, 234 - 34, 74, 80 Haute Claire (Jupille), 2 Xhuffenale (houillère delle —, Herstal), Kessales (Tilleur), 86 125

# TABLE GÉNÉRALE DES ANNEXES

- Annexe I. Échelle stratigraphique du gisement Bonne-Espérance, Violette et Wandre.
- Annexe 2. Restitution hypothétique de la « tenure du Clusin » et des parcelles avoisinantes.
- Annexe 3. Restitution topographique des biens échelonnés de la Marsalle au Wérichau.
- Annexe 4. Localisation du jardin à la xhorre de Celly.
- Annexe 5. 3 fév. 1679. Le prince d'Orange accorde pour vingt ans à L. et G. de Jardin et consors l'autorisation d'établir sur le cours de la Meuse une machine pour l'exhaure de leurs ouvrages de mines.
- Annexe 6. 7 déc. 1675. Rapport des « connaisseurs en houillerie » après leur visite des ouvrages des wandruziens, où les cherattois sont accusés de se livrer à des exactions.
- Annexe 7. 3 mars 1683. Ratification de l'accord du 30 mai 1682 terminant le procès entre les maîtres de la machine et la Dame de Barchon.
- Annexe 8. Contestation entre Liège et les Pays-Bas à propos de l'emprisonnement de la femme Bols, complice du meurtre de l'officier Budin.
- Annexe 9. 15 janv. 1611. Record de la cour de Herstal concernant les droits de terrage sous les communes.
- Annexe 10. 7 avril 1693. Renard de Rouvroy se plaint au roi d'Angletrerre, seigneur de Herstal, de l'usage que les maîtres de fosse exploitant sous le bois la Dame font de son araine sans lui en payer les droits. Il associe son préjudice à celui causé au seigneur par l'exploitation entreprise sans son autorisation.
- Annexe 11. 16 juillet 1693. Le prince d'Orange accorde à Renard de Rouvroy son autorisation de construire et d'exploiter dans l'étendue de ses territoires une machine de son invention pour l'exhaure et l'extraction.
- Annexe 12. Topographie des Marets au XVIIe siècle.
- Annexe 13. 19 fév. 1731. Originel Reglement des Maîtres de la fosse de la grande veine &c de grand wandre.
- Annexe 14. Procédure suivie pour répartir par le sort les paniers de charbon extraits, entre les sociétaires de la mine, de façon à éviter toute contestation sur la qualité.
- Annexe 15. Résidence des Malaise à Rabosée aux XVIIe et XVIIIe siècles.
- Annexe 16. L'affaire Mathieu Paul dit delle Brassinne.
- Annexe 17. 15 juillet 1793. Gaspard Corbesier sollicite de la cour de Wandre l'autorisation de fonder dans le second maret de Rouvroy une houillère pour l'exploitation des veines sous toute l'étendue de la terre de Wandre.
- Annexe 18. 26 août 1793. La cour de Wandre fait visitation des lieux où Corbesier a demandé l'installation de son bure.
- Annexe 19. Convention passée entre les héritiers et représentants de Catherine Joseph Grégoire et la Société Charbonnière de Wandre pour l'établissement dans une prairie des premiers nommés du débouché de la galerie d'évacuation des produits du puits du Bois-la-Dame.
- Annexe 20. Août 1926. Avis de vente du charbonnage de Wandre, sous séquestre,
- Annexe 21. Les accidents de la mine dans les registres paroissiaux.
- Annexe 22. Fragment généalogique concernant Olivier Lacroix, maître de fosses.

# TABLE GÉNÉRALE DES CARTES, PLANS ET ILLUSTRATIONS

(Les paginations en italiques se réfèrent à la Première partie publiée dans le tome LXXXI, 1968)

				Pages
Fig.	١.		Perspective du bassin houiller liégeois	80
Fig.	2.	_	Lithologie et relief du sol wandruzien	81
Fig.	3.	_	Schéma de situation du gisement de Wandre	82
Fig.	4.		Coupes du gisement en direction N.N.O. — S.S.E	83
Fig.	5.	_	Coupes du gisement en direction O.S.O. — E.N.E	84
Fig.			Tracé des affleurements des couches d'après les coupes	85
Fig.	7.		Perspective de la couche Petite Veine des Dames, d'après les	
			coupes	86
Fig.	8.	_	Les parages du Clusin sur la carte n° 64 des A. G. R. (1547)	97
Fig.	9.	_	Essai de localisation de la tenure du Clusin et des pièces	
			voisines	102
Fig.	10.	_	Essai de restitution des pièces voisines de la waide Hanson (1)	104
			La jonction des rues Neuville et de Visé au début du siècle	109
Fig.	12.	_	Li hore, ruisseau du Clusin, avant sa couverture	110
			A vol d'oiseau de la Marsalle au Wérichau	111
Fig.	14.		Plan de l'engin sur la Meuse	129
Fig.	15.	_	Vestiges de l'engin dans le cours de la Meuse, avant l'amé-	
			nagement des berges	130
Fig.	16.			
			lea au fond du Vivier (Cheratte)	137
Fig.	17.	_	Reconstitution du resaiwage des ouvrages du nord en 1675	147
Fig.	18.	_	Schéma de la topographie du centre : doyar, cortil alle houil-	
			lère, araine de Rouvroy, Videbourse	175
Fig.	19.	_	Schéma de situation de la vigne d'Olivier Lacroix en Vide-	
			bourse	185
Fig.	20.		La maison de Rouvroy au débouché de la rue des Marets	187
Fig.	21.		Topographie des Marets d'après le cadastre de 1834 et les	
			déclarations de biens de 1750	191
Fig.	22.	_	Le site de la baume de La Xhavée	212
Fig.	23.		Topographie de Rabosée vers 1860, d'après Popp	215
Fig.	24.	_	La petite ferme de Rabosée où résidèrent les Malaise	217
Fig.	25.	_	La ruelle des Marets au Petit Wandjon en 1950	228
Fig.	26.	_	Les biens de la houillère au Petit Wandjon, d'après Popp	228
Fig.	27.	_	Plan manuscrit de Wandre en 1806	2
Fig.	28.	_	La ruelle des Marets à l'ancien bure Machine	4
Fig.	29.	_	Les ouvrages des Marets sous le nouveau régime et les ou-	
			vrages à l'est de la faille	5
Fig.	30.	_	Coupe dans les travaux des Marets en 1813	15
Fig.	31.	_	Site du bure Machine et du sentier de Naichin	22
			Cartes des concessions couvrant le territoire de Wandre	31
Fig.	33.	_	Un des derniers témoins des accords de 1829 : le vieil acacia	
			voisin du presbytère	41

<sup>(1)</sup> Dans la légende interne de cette figure, il faut lire « Limites des pièces de l'annexe 3 » et non « de l'annexe 9 ».

Fig.	34.	_	Restitution schématique des travaux préparatoires du bure	_
_	~ -		Bois-la-Dame (coupe nord-sud)	5
Fig.	35.		La grande cheminée du bure Bois-la-Dame en 1920, peu	_
_			avant sa démolition	7
FIG.	36.	_	Une image entièrement disparue : la vieille cheminée du	
•-			Bois-la-Dame, la maison communale et le quartier environnant 4	8
FIG.	3/.	_	Puits et tunnel du Bois-la-Dame; leur situation altimétrique	_
г	20		par rapport aux ouvrages voisins	U
FIG.	38.	_	Les anciens bâtiments de la paire Neuville, aujourd'hui école paroissiale	
Ero	20		paroissiale	
			La paire à l'eau, au Werixhet, vers 1910	
			Tracé du petit chemin de fer de la houillère, entre la paire	O
FIG.	42.		Neuville et la Meuse	۵
Fic	13		Le dernier vestige de la paire Neuville : le mur de la terrasse	1
110.	75.		dominant l'ancien cortil alle houillère	1
Fig	44	_	Les biens de la houillère au XIX <sup>e</sup> siècle, d'après Popp 6	
Fig.	45.	-	Carte des rigoles du sud	
Fig.	46.		Graphique de l'exploitation de 1830 à 1890	
			Attaque des veines par les différents bures vers 1869 6	8
			Un panorama lié à l'histoire de la houillerie	1
Fig.	49,	_	Li vôye ås p'titès guites 7	4
			Le charbonnage de Wandre vers 1910 7	
Fig.	51.	_	La publicité du charbonnage de Wandre en 1911 (fac-simile) 7	
Fig.	52.	_	Perspective du chantier de gazéification souterraine 8	
			Les installations de surface du chantier de gazéification 8	3
Fig.	54.	_	Un paysage aujourd'hui bien changé : l'ancienne Meuse à	
			Souverain-Wandre avec le terril de la houillère 8	
			La signature d'Olivier Lacroix	
			La paire i l'eau au Werixhet	-
			Le chemin de la paire Maquet	
FIG.	58.		Carte générale de la houillerie wandruzienne Hors text	e

# TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE SUCCI.	NCT I	DΕ	LA	PREMIERE	PA RTIE	PUBLIÉE	DANS
LE TOME LXXXI (1)							

Sources et bibliographie

INTRODUCTION — LE CADRE

PREMIERE PARTIE — LA HOUILLERIE SOUS L'ANCIEN RÉGIE	MF
	.1L 89
Chapitre I — Les origines	94
Chapitre II — Les ouvrages du nord	134
Chapitre III — Le conflit des Herstaliens et des Cherattois	174
Chapitre IV — Les ouvrages du centre	190
Chapitre V — Les ouvrages du sud ou des marets	
Chapitre VI — Les ouvrages de Rahosée	210
Chapitre VII — Quelques vieux ouvrages peu connus	221
Annexes 1 à 16	234
Références aux sources 1 à 266	272
DEUXIÈME PARTIE LE NOUVEAU RÉGIME - LA HOUILLÈRE DE WANDRE	
Chapitre 1 — Première période — Le premier monopole de l'ex- ploitation à Yandre (1793 — 1820)	1
1. Préliminaires	
2. Mise en route de l'exploitation	2 5 7
3. Demande de concession	7
4. Essor de la houillère	9
5. Difficultés d'acheminement de la main d'œuvre	10 11
6. Difficultés de voirie	12
8. Développement de l'exploitation	14
9. Main d'œuvre et production	16
10. Nouvelles demandes de concession	17
11. Le grisou, l'eau et la grève	18 19
12. Nouveaux abandons de veines  13. Désordres sociaux	20
14. Mécontentement du personnel	20
15. Discorde et carence des dirigeants	21
16. Déclin et fin de la société	23
Chapitre II — LES CONCESSIONS	25
Chapitre III — Deuxième période — Exploitation à l'est de la faille (1821 — 1886)	35
Introduction     Travaux préliminaires	36 38

<sup>(1)</sup> La table détaillée de cette première partie figure à la page 278 du tome LXXXI

<ol> <li>Achat du bois la Dame</li> <li>Installation d'une paire à la Neuville</li> <li>Mise en route de la houillère du Bois-laDame</li> <li>Octroi des concessions</li> <li>Poursuite des travaux préliminaires         <ul> <li>Le tunnel et les bâtiments de la Neuville. — Agrandissement des paires. — Installation d'un chemin de fer local. — Raccordement à la grand'route. — Nouvelle installation d'exhaure au Maret.</li> </ul> </li> <li>Exploitation</li> <li>Un sinistre</li> </ol>	39 40 44 48 49 64 69
Chapitre IV — Troisième période — Le nouveau siège (1882)	72
Chapitre V — Quatrième période — Apogée, déclin et mort	
<ol> <li>Quelques chiffres</li> <li>Retour au Bois-la-Dame</li> <li>La gazéification souterraine         <ul> <li>Essais à l'étranger. — Création de Syndigaz. — Le chantier expérimental de Bois-la-Dame. — Premiers essais à Wandre. — Seconde période d'essais. — Fin des essais wandruziens.</li> </ul> </li> </ol>	76 78 79
4. La fin de la plus vieille industrie wandruzienne	86
TROISIÈME PARTIE — QUELQUES ASPECTS SOCIAUX DE LA HOUILLERIE	
Chapitre 1 — LE NÉCROLOGUE DE LA MINE	89
Chapitre II — LA HOUILLERIE ET LA VIE SOCIALE	
<ol> <li>La houille objet de commerce</li> <li>La houille moyen de paiement</li> <li>La houille source de profit</li> <li>Un maître de fosse : Olivier Lacroix</li> <li>La houillerie gagne-pain de la population</li> <li>Houillerie et vie sociale</li> </ol>	93 94 94 95 100 103
Chapitre III — LA HOUILLE ET LE COUVENT DE LA XHAVÉE	
<ol> <li>Concessions et terrages</li> <li>Exploitation de fosses</li> <li>Provenance et transport du charbon utilisé au couvent</li> <li>La fabrication des hotchets</li> </ol>	107 108 108 110
QUATRIÈME PARTIE — EN MARGE DE LA HOUILLERIE	
Chapitre I — Houillerie, Toponymie et anthroponymie	
Houillerie et toponymie     Houillerie et anthroponymie	112 131
Chapitre II — HOUILLERIE ET VOIRIE	
<ol> <li>Le chemin des Marets</li> <li>La première « pavée » de Wandre</li> <li>Le chemin du bois la Dame</li> </ol>	132 133 135
Chapitre III — Droits de terrage et communaurté	136
Procédure à propos des droits de terrage sous les biens communaux.	137

Chapitre IV — Dégâts miniers	139
1. Tarissements de sources	140
2. Éboulements de terrains	140
3. Graves dégâts à l'église au XIX <sup>e</sup> sièckle	141
4. Le désastre de 1950	143
5. L'effondrement de la plaine mosane	145
Annexes 17 à 22	146
Références aux sources 267 à 513	158
Index général des toponymes cités	163
Table générale des annexes	169
TABLE GÉNÉRALE DES CARTES, PLANS ET ILLUSTRATIONS	170

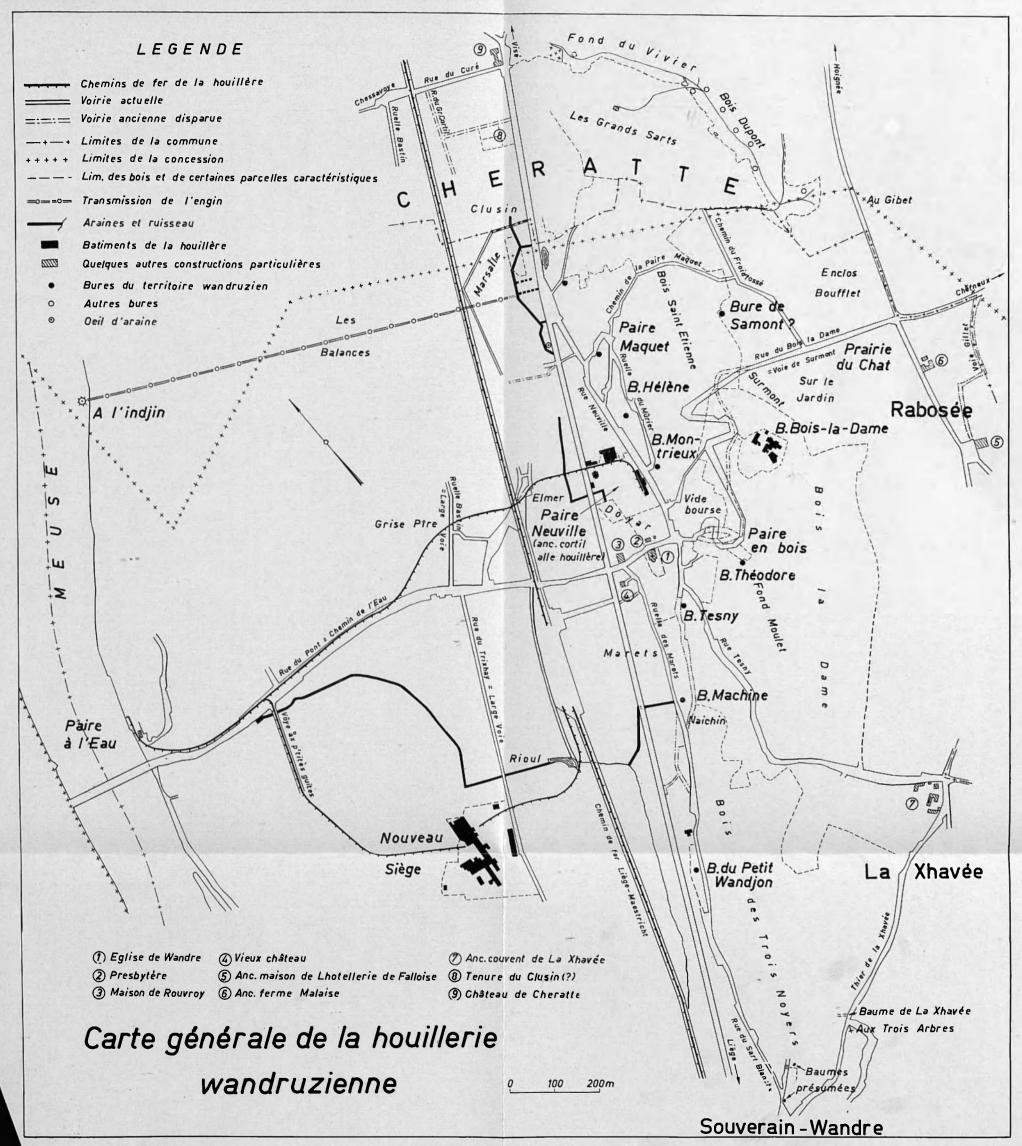


Fig. 58. Carte générale de la houillerie wandruzienne.

# ÉTUDE ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE SUR LE CHATEAU MÉDIÉVAL DE SAIVE

## par Marcel OTTE

#### REMERCIEMENTS

Cette étude qui fut conçue d'abord pour un mémoire de licence, s'est effectuée sous le patronage de M. le professeur J. Stiennon à qui nous adressons l'expression de notre vive gratitude pour les conseils, les renseignements bibliographiques et les encouragements qu'il nous a prodigués.

- M. le Comte du Parc Locqmaria, propriétaire actuel du château, nous a réservé le meilleur accueil et a mis à notre disposition la documentation qu'il possédait; M. le baron de Lannoy nous a fourni des indications et une illustration relatives aux manteaux de cheminée de la haute-tour du château. Que tous deux veuillent bien trouver ici l'expression de nos remerciements.
- M. Maurice Yans, nous a guidé avec beaucoup de gentillesse et de compétence dans les archives conservées à Warfusée concernant la généalogie des Méan. De plus, il nous a signalé un document cartographique du village de Saive et il nous a aidé dans la recherche de sa datation.
- M. Claude Gaier et Madame Micheline Josse nous ont fourni de précieuses indications bibliographiques ainsi que des conseils et des suggestions utiles. Nous devons aussi témoigner notre vive reconnaissance à M. Abraham, de Saive, qui nous a permis de consulter les nombreuses notes inédites qu'il a rassemblées sur la toponymie du village.
- M. H. Pirlet, chef de travaux à la Faculté des Sciences de l'Université, s'est rendu sur terrain pour déterminer les matériaux calcaires employés ainsi que leur affleurement le plus proche. M. Hotterbeex, conservateur du Musée de la Pierre à Sprimont, nous a éclairé sur certains aspects du travail de la pierre de parement aux époques anciennes.

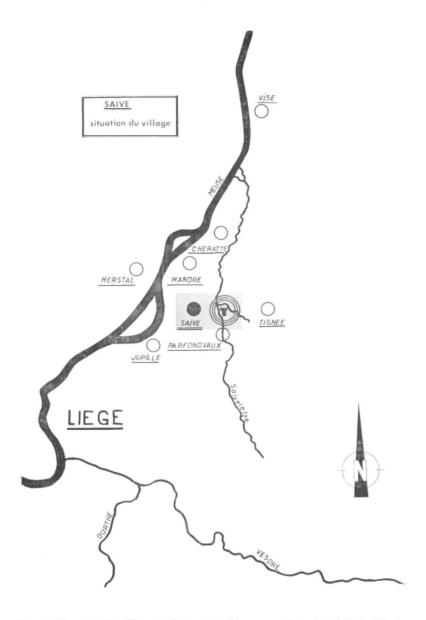


Fig. 1. Situation du village de Saive et de l'éperon sur lequel est bâti le château.

Enfin, nous tenons à remercier l'Institut Archéologique Liégeois qui nous permet de publier ce travail dans son Bulletin. Plus particulièrement, notre gratitude s'adresse à M. J. Venter, ancien président de l'Institut ainsi qu'à M. G. Hansotte, conservateur des Archives de l'Etat à Liège, président actuel de l'Institut Archéologique Liégeois.

#### PRÉSENTATION DU SITE

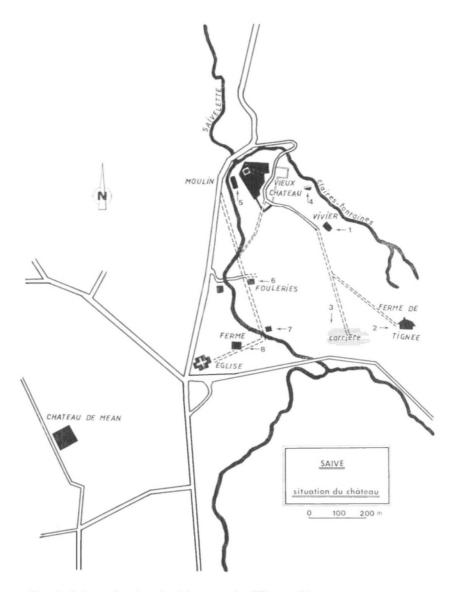
La commune de Saive fait partie de la province de Liège et se situe à une dizaine de kilomètres en aval de cette ville, sur le sommet du versant droit de la vallée de la Meuse. Non loin de Wandre et de Jupille, elle appartient au canton de justice de paix de Fléron (fig. 1). Deux ruisseaux traversent le village, c'est à leur confluent que se dresse l'éperon sur lequel le château fut bâti (¹) (fig. 2). Le sous-sol est riche en grès houiller, abondamment utilisé dans tout le village et particulièrement au château. L'éperon lui-même étant constitué de grès quartzite, il a été aisé d'obtenir des matériaux de construction lors du creusement du fossé qui barre le plateau, isolant la placeforte au sommet du triangle naturel (fig. 3). Dans ce fossé, qui devient basse-cour, se trouve une ferme encore exploitée et dont la technique de construction et le matériau témoignent de son ancienneté.

Sur les deux côtés escarpés, le château présente une double enceinte (fig. 4). Du côté du fossé, une seule enceinte, mais tellement remaniée que dès la première vue il apparaît qu'elle fut plus importante et peut-être doublée.

La haute-cour est pratiquement carrée. Une haute et forte tour carrée (A) flanque un des côtés. Le côté qui lui est opposé est flanqué d'une tourelle (B) d'angle circulaire et d'une tour plus forte, carrée (C). Enfin, un pan de mur très épais et percé d'une vaste arcade pourrait être le vestige d'une quatrième tour (D), à l'avant de la précédente, au bord du fossé. Les murs des courtines de la haute-cour sont en général bien conservés, l'un d'entre eux renferme toute une série d'arcades ayant pu servir de bouches à feu.

Des vestiges de murs apparaissent sur le plateau, au-delà du fossé, et suggèrent un système de fortification extérieur sur lequel nous

<sup>(1)</sup> Parcelles n° 204 à 214 du plan cadastral, section B. 1<sup>re</sup> feuille.



Ftg. 2. Saive : situation du château et de différents éléments en rapport avec son économie.



Fig. 3. Détail de la Carte Topographique de la Belgique, Institut Géographique Militaire, n° 42/3, planchette de Dalhem, échelle de l'originale : 1/10 000. La flèche d'orientation a été aioutée; le cercle désigne l'éperon sur lequel est bâti le château.

reviendrons lorsque nous étudierons l'évolution des moyens de défense de la place (emplacement 9).

Outre le château, le village possède une église de style du XVIIIe siècle, mais qui recèle certains matériaux anciens provenant, sans doute, d'un édifice antérieur. Le long du ruisseau principal nous pouvons retrouver des habitations dont la partie inférieure des murs possède un appareil et un matériau semblable à ceux du château. Ces maisons sont sans doute installées à l'emplacement de bâtiments semi-indus-

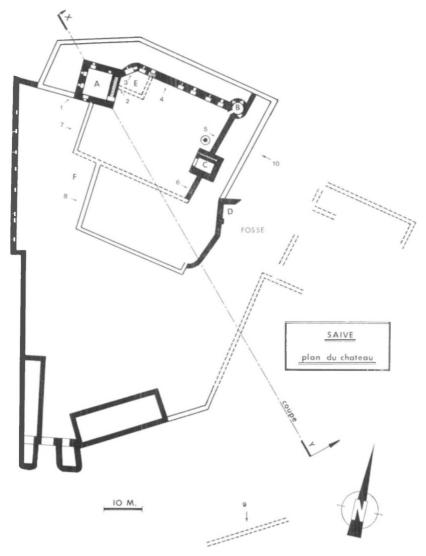


Fig. 4. Plan du château effectué à partir du relevé de A. Dejardin, inclus dans l'étude de E. Poncelet, B. I. A. L., 22, 1891, p. 251-433. Les traits pointillés indiquent les éléments relevés sous forme de traces, les traits parallèles évidés indiquent les éléments qui ont subi d'importantes destructions.

triels qui nécessitent la proximité de la rivière de manière à en utiliser la force hydraulique. Particulièrement, se trouvent au pied du vieux château, des vestiges importants d'un moulin à eau dont certains pans de mur, fort bien conservés, présentent un grand intérêt du point de vue de l'histoire de l'architecture civile rurale. Nous retrouverons ces quelques vestiges lorsque nous étudierons les documents cartographiques anciens.

Nous devons signaler, dès à présent et de manière à éviter toute confusion, l'existence sur le territoire de la commune de Saive d'un deuxième château, appelé château de Méan ou château de la Motte. Nous verrons, dans l'étude généalogique, quels rapports unissent ou séparent les deux constructions. Ce château de Méan fut construit à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et du début du XVIII<sup>e</sup> siècle; il présente, à notre sens, un intérêt moindre tant du point de vue de l'histoire de l'art que du point de vue de l'archéologie.

### DESCRIPTION DES VESTIGES

La grande tour (A) est construite en grès houiller local, taillé en petit appareil et présentant de nombreuses traces de réaménagements. Elle est de plan strictement carré et est orientée selon l'axe de ses côtés. Située à l'arrière de la place, elle constituait le logement du seigneur et de sa famille.

Des lierres particulièrement touffus dissimulent la plus grande partie des murs extérieurs (fig. 5).

L'entrée se trouve dans le mur Est, elle est ornée d'un bel encadrement en pierres calcaires, nous y reviendrons. Sur le même mur se trouve une archère, à une hauteur de 2,80 mètres. A sa droite et à la hauteur de l'étage, s'ouvre une porte, en partie détruite, qui devait donner accès de l'intérieur de la tour vers le dessus des courtines ou sur un étage d'une construction aujourd'hui disparue, qui était accolée au mur de la tour; l'arrachement du mur de refend de cette bâtisse se voit entre l'archère et la porte d'entrée (emplacement 2). Cette situation de l'archère témoigne de la postériorité du bâtiment accolé par rapport à la construction du mur de la tour. D'autre part, les traces du mur de refend sont celles d'un déblocage de matériaux en place, et non celles de blocs aménagés d'une manière perpendiculaire entre eux

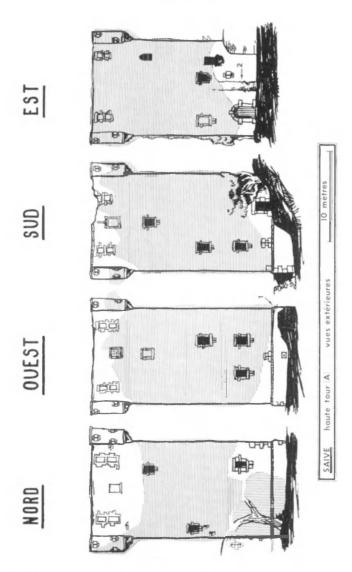


Fig. 5. Elévation des quatre faces extérieures de la haute-tour. Les zones hachurées horizontalement figurent les parties couvertes de lierres, la zone hachurée verticalement figure la partie des murs la plus altérée.

Le sommet de cette face de la tour disparaît complètement sous la végétation.

La face Nord présente, sans doute, l'aspect le plus vétuste de tout le château : le bas des fondations est constitué d'un appareil plus grossier que partout ailleurs et taillé dans un grès rougeâtre qu'on ne retrouve qu'en cet endroit des constructions; celui-ci présente, de plus, un état de corrosion particulièrement avancé (1) (fig. 6). C'est

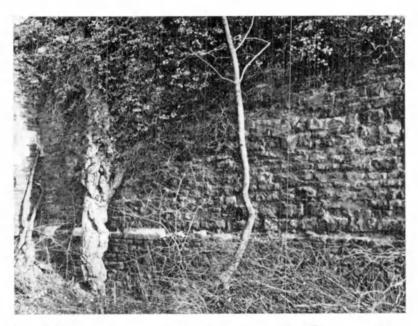


Fig. 6. Base de la haute-tour, face nord : partie corrodée; débitage et matériaux de type ancien; interruption dans le ressaut.

sur cette partie de mur que s'appuie la longue enceinte nord. On peut juger, à la jointure des murs, que celui de l'enceinte a été appliqué sur celui de la tour; ils ne datent donc pas de la même campagne de construction (fig. 7). Ceci est un premier argument en faveur de l'hypothèse d'une tour primitive, isolée (ou entourée de constructions de bois).

(1) Zone figurée en hachures verticales sur la figure 5.



Fig. 7. Juxtaposition de l'enciente Nord et de la haute-tour, vue extérieure.

Sur cette face, nous voyons apparaître le ressaut que nous retrouverons dans presque tout le château; il est formé soit de blocs de grès houiller et dans ce cas il semble en place ou plus ancien, soit de blocs calcaires et semble ajouté à la construction, ou fait partie d'un mur plus récent.

Une fenêtre apparaît par-dessous les lierres (fig. 8), elle est presque carrée et présente une curieuse meurtrière à sa base. Les matériaux extérieurs à l'encadrement calcaire de cette fenêtre ne sont pas réguliers, ce qui fait penser que celle-ci fut percée postérieurement dans le mur. D'autres éléments appuyeront cette idée.

Toujours sur cette face, la végétation laisse surgir deux modillons massifs de pierre calcaire, à une hauteur correspondant à une ouver-



Fig. 8. Haute-tour, face Nord, fenêtre du rez-de-chaussée et chaînage d'angle.

ture pratiquée dans le mur, au deuxième étage (fig. 9). On peut les considérer comme des vestiges de latrines qui, comme on le sait, se présentent de la sorte au moyen-âge (1). Elles sont, de surcroît, approximativement dans la même verticale que les latrines du bâtiment accolé à la face Est; nous reconnaissons ici l'économie de « place réservée » particulière aux bâtiments médiévaux. Cependant les deux modillons en question ne sont pas sur la même horizontale; il se pourrait donc qu'ils ne correspondent pas à des supports d'une

<sup>(1)</sup> C. ENLART, Manuel d'Archéologie française, 2º partie : Architecture civile et militaire, Paris, 1929, p. 94.



Fig. 9. Enceinte de la cour intérieure et partie supérieure de la haute-tour, côté Nord.

pièce en exergue, mais peut-être à la partie terminale d'un escalier qui conduirait du 2<sup>e</sup> étage de la tour au 1<sup>er</sup> étage de la pièce accolée à celle-ci.

Le sommet de cette face est fait de briques. Une tourelle se trouve à chaque angle du bâtiment (fig. 9). Chacune est ornée de quatre meurtrières qui semblent avoir un rôle stratégique quasi-nul. Entre les tourelles se trouvent deux fenêtres formées de deux embrasures carrées superposées, d'un type fréquent à la renaissance dans l'architecture civile des régions mosanes. Entre ces deux fenêtres, on peut voir une trace d'applique carrée qui, par comparaison aux autres faces de la tour, doit être l'emplacement d'une pierre portant des

armoiries. Il n'en reste aucun vestige sur cette face, ni à leur emplacement dans le mur, ni au pied de la tour, dans les remblais.

Passons à la face Ouest (fig. 5). Le lierre nous laisse ici un peu mieux juger de la disposition des fenêtres. Elles sont du même type que celles de la face précédente : une à chaque étage et deux au sommet de la tour, dans la partie en briques où, cette fois, le bloc portant des armoiries est conservé. Il s'agit d'un bloc carré, d'une roche jaune, pierre de sable ou tuffeau. L'examen à la jumelle de ce relief nous facilitera l'attribution de l'aménagement de la partie supérieure à l'un des derniers seigneurs de Saive. Les tourelles de briques flanquent, de la même façon, les deux fenêtres supérieures.

Au bas de cette face, une meutrière étroite et massive correspond à un ébrasement dans le mur de la cave. Le ressaut de base parcourt cette face sur toute sa longueur et est ici en majorité fait de pierres calcaires. Presqu'au niveau du sol, un bloc calcaire encastré dans le mur présente une perforation. L'altitude particulièrement basse de cet élément, de même que celle de la meurtrière, suggère que leniveau du sol de la courtine au pied de la tour devait être moins élevé à l'époque où ces éléments étaient encore utilisés. Le fait suivant appuie cette idée (qui n'est pas sans intérêt quant à la conception stratégique du château). Il existe un mur perpendiculaire à la tour, à son angle S-O (emplacement I, fig. 4 et 5), il interrompt la courtine à cet endroit. Ce mur est elfondré à sa jointure avec la tour, ce qui nous permet de juger qu'il lui est postérieur car il lui est appliqué sans être amalgamé dans sa construction. Il présente de plus des matériaux hétérogènes, de réemploi, juxtaposés et sans mortier.

La face Sud est percée par la porte menant à la cave, elle n'est pas sans intérêt du point de vue architectural; nous y reviendrons. Une meurtrière, très savamment construite, est juste au-dessus du ressaut qui passe au niveau du seuil de la porte de la cave. Le lierre, nous laisse voir une des trois fenêtres du type identique à celles que nous avons examinées ci-dessus.

Au sommet, les mêmes fenêtres et les mêmes tourelles flanquent des armoiries qui, cette fois, sont surmontées du perron liégeois, dans une pierre calcaire. Les fenêtres du dernier étage sont, ici comme ailleurs, bouchées de briques.

La cave de la tour ne contient qu'une vaste salle sombre et humide (fig. 10). Les murs ont deux mètres d'épaisseur et sont percés des

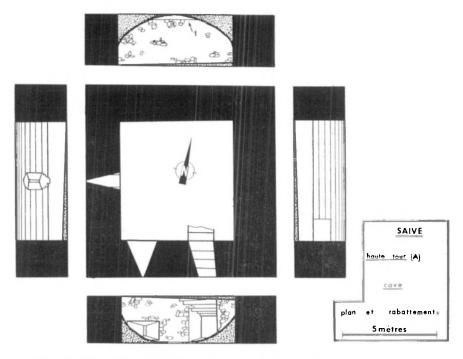


Fig. 10. Plan de la cave de la haute-tour et rabattement des murs.

deux seules meurtrières dont nous avons parlé, elles s'ouvrent par des embrasures profondes et larges ne permettant guère le tir à l'arc ni celui de l'arme à feu, seule l'arbalète pouvait, à la rigueur, être employée compte tenu de l'étroitesse de la fente et de sa faible hauteur. La voûte de la cave est faite de briques, elle forme un berceau surbaissé, orienté dans l'axe de l'entrée. Cette voûte est récente, relativement, au reste de la construction et, par son matériau, sans doute contemporaine de l'aménagement de sommet de la tour. Le sol de la cave est fait de remblais tassés, si bien que la profondeur réelle est encore inconnue; ces remblais peuvent provenir de l'effondrement de l'ancien plancher du rez-de-chaussée, (on peut voir le ressaut qui le supportait, sur deux murs opposés de la cave) (fig. 10, emplacement 1).

Pénétrons maintenant à l'intérieur même de la tour (fig. 11 et 12). Plus de plancher, ni de toit, les fenêtres, décrites de l'extérieur, se

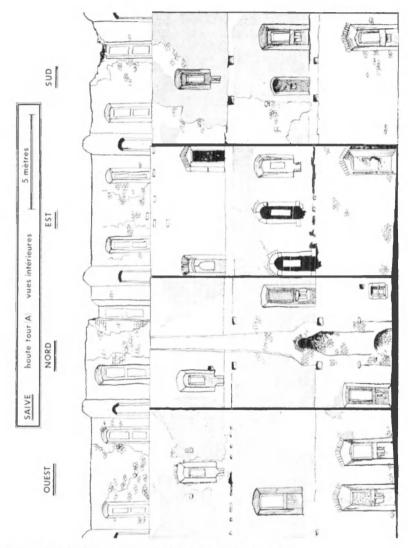


Fig. 11. Elévation des murs intérieurs de la haute-tour.

présentent ici sous une forme également bien définie : une banquette de chaque côté de l'ébrasure semble servir de siège. La petite meurtrière, sous la fenêtre, sépare les banquettes (fig. 13). Le tout est placé dans une alcôve profonde. Cette disposition se voit encore aux fenêtres des étages, mais celle du rez-de-chaussée ont perdu ses banquettes;

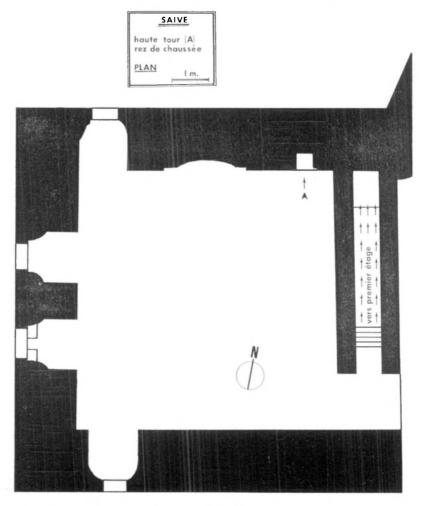


Fig. 12. Haute-tour : plan du rez-de-chaussée.

les arrachements témoignent de leur présence primitive (fig. 14). Les planchers ont laissé les traces de leurs poutrages qui délimitent bien les trois étages du bâtiment (fig. 11). Une vaste cheminée traverse le tout, elle est en grande partie effondrée, pourtant on peut remarquer qu'elle fut d'abord vaste et faite de grès houiller; dans un deuxième état, elle fut reconstruite en briques et dans des dimensions plus



Fig. 13. Haute-tour : vue intérieure des fenêtres du deuxième étage (angle Nord-Ouest).

restreintes. Deux âtres s'ouvrent aux deux premiers niveaux, ils furent ornés de magnifiques cheminées, actuellement conservées par M. le Comte Baudouin de Lannoy dans le château de Hun, par Annevoie (1).

(¹) Remarquons, dès à présent, que le plâtrage recouvrant les murs, figuré en grisaille sur la figure 11, montre qu'à l'époque où il fut exécuté, les seules pièces encore utilisées étaient le premier et le second étage.

Le Comte Baudouin de Lannoy nous a fait parvenir, très aimablement, la photographie d'une de ces cheminées (fig. 15). On peut juger de la finesse d'exécution du travail et du parfait état de conservation des reliefs. La date qui y était originellement gravée était 1640, comme le rappelle le comte de Lannoy dans un pli qui accompagnait la photographie et où il fournit quelques détails techniques précieux.



Fig. 14. Haute-tour : vue intérieure des fenêtres du rez-de-chaussée (côté Ouest).

A côté de la cheminée, au rez-de-chaussée, nous voyons une armoire encastrée dans le mur, faite de blocs de pierre de taille soigneusement travaillée (fig. 12, emplacement A). Sur le mur qui lui est opposé, nous voyons, au niveau du premier étage, une armoire beaucoup plus vaste, également encastrée dans la maçonnerie.

Le mur, dans lequel la porte d'entrée est percée, est le plus intéressant : deux escaliers sont aménagés dans son épaisseur. Il fallait prendre pied au premier étage pour passer de l'un à l'autre et seules des acrobaties nous permirent de le faire encore actuellement, sans le plancher! Les portes menant à ces deux cages d'escalier présentent des encadrements calcaires, non seulement tout à fait complets mais, de plus, très soignés: les deux du premier étage possèdent des arcades pleins-cintres, celle du deuxième étage supporte un linteau triangulaire, fort bien conservé (fig. 16). A la première porte correspond une ouverture vers l'extérieur qui aurait pu donner accès vers l'étage

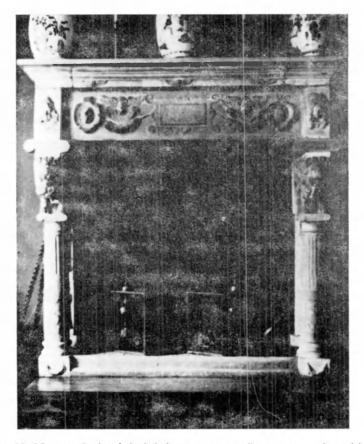


Fig. 15. Manteau de cheminée de la haute-tour, actuellement conservé au château de Hun par Annevoie. Reproduction d'après un document aimablement communiqué par le Baron de Lannoy.

du bâtiment annexe. Face à la deuxième porte est percée une fenêtre accompagnée de sa petite meurtrière, comme précédemment.

Face à la troisième porte et dans l'axe de l'escalier (dans le mur Sud), se trouve une embrasure étroite et profonde, terminée par une archère mince.

Au sortir de la tour nous nous trouvons dans la *haute-cour*, quasi carrée. Le côté Sud était jadis fermé par un mur, aujourd'hui disparu, mais dont un bourrelet témoigne.



Fig. 16. Vue intérieure du mur Est de la haute-tour; le rez-de-chaussée se trouve à la partie inférieure du cliché.

L'enceinte Nord de cette cour est presque à la hauteur originale, bien que remaniée à diverses reprises selon, sans doute, les succès et les déboires des batailles (fig. 17). A l'angle N-O qu'elle forme avec la grande tour sur le petit côté Ouest, nous voyons une alcôve où s'ouvre une archère, longue et étroite, d'une construction très savante (fig. 7). Il y a aussi une curieuse cabine aménagée dans l'angle luimême des constructions. Nous y avons vu des latrines tant les lieux prêtent à cette interprétation : le sol s'ouvre et donne sur les courtines selon un étroit boyau vertical, une courte archère, sans fonction, est haut placée; il y a même une toute petite alcôve, à portée de la

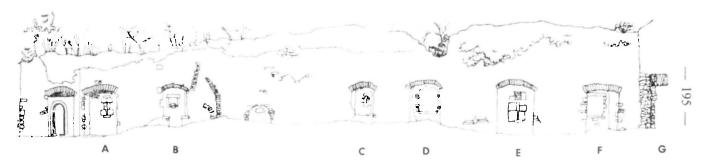


Fig. 17. Elévation de l'intérieur de l'enceinte de la haute-cour, côté Nord.

main, taillée dans la paroi. La porte de ce lieu d'aisance possède un encadrement d'un appareil calcaire soigné, régulier et homogène, rappelant ceux des portes intérieures de la haute tour; on y voit de fortes échancrures à mi-hauteur, correspondant aux loquets fixés à la porte.

La longue paroi Nord commence par la même alcôve, avec arc surbaissé, fort bien conservé, elle est ajourée par une impressionante archère, tout-à-fait complète (fig. 18). Le mur se poursuit par une alcôve semblable ajourée d'une ébrasure à demi-bouchée à l'aide de briques (fig. 17). Nous y voyons aussi une banquette de

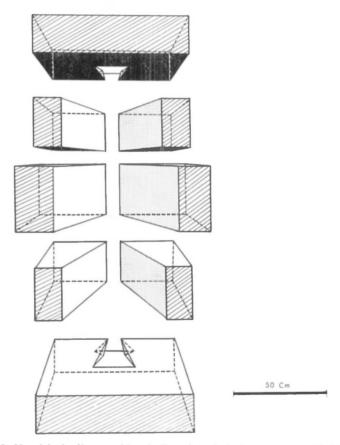


Fig. 18. Vue éclatée d'une archère de l'enceinte de la haute-cour, partie Nord.

pierre, rappellant les fenêtres de la tour, mais surtout une voûte taillée dans l'épaisseur du mur et qui peut correspondre à un escalier conduisant à un sous-sol (emplacement B). L'existence d'une cave à cet emplacement est possible lorsqu'on sait qu'il existait une pièce fermée dans l'angle de ces bâtiments : (emplacement E, fig. 4) nous apercevons, à la hauteur de cette alcôve le départ d'un bourrelet qui s'étend perpendiculairement à l'enceinte et qui rejoint celui qui part de l'arrachement de mur observé sur la tour.

Le mur d'enceinte se poursuit alors par une partie très remaniée présentant une arcade encastrée que nous ne pouvons expliquer; plus loin, une excavation conique qui pourrait être le vestige d'un four ou d'un âtre. Cette partie de la courtine semble correspondre à une destruction volontaire que nous pensons avoir retrouvé dans les textes et dont nous reparlerons dans la deuxième partie de cette étude. Signalons cependant une remarque intéressante qui pourrait nous conduire, dès à présent, à une datation relative : (fig. 19) la partie extérieure de ce mur d'enceinte est parcourue sur toute sa longueur par le ressaut dans la maconnerie dont on a déjà noté la constance. Ici, cependant, il change brusquement de matériau : il passe du grès houiller au calcaire et cette interruption correspond, dans le reste du mur, à un changement de matériau (du grès feldspathique au grès quartzite) et à un changement dans le débitage du bloc (du bloc plat et allongé au bloc plus cubique). On pourrait donc dater cette destruction partielle, de la période à laquelle :

- 1. le débitage du grès a changé selon les normes citées;
- 2. le type de grès employé dans le gros œuvre a changé;
- 3. le matériau calcaire a été employé plus abondamment et, en particulier, a remplacé le grès dans les blocs du ressaut;
- 4. ce type de calcaire a été employé (car ce type ne fut pas constant);
- 5. ce type de taille de la pierre calcaire fut employé.

Il faut donc retrouver un moyen, dans la suite de l'étude, de dater ces changements inhérents à la technique, lorsque nous les retrouvons à d'autres emplacements.

L'enceinte se poursuit alors (emplacements C, D, E, F, fig. 17) par quatre alcôves groupées deux par deux et percées d'abord d'une fenêtre (bouchée presque complètement), ensuite d'une fenêtre en partie saccagée et enfin d'une fenêtre presque entière. En dépit de

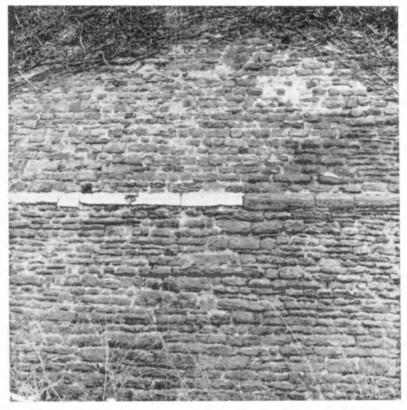


Fig. 19. Enceinte Nord de la haute-cour, vue extérieure : changement de matériaux et d'appareil, dans la moitié supérieure du mur (côté droit) et dans le ressaut.

l'aspect hybride de cette énumération, on peut, après une observation attentive, y deviner une chronologie logique et même précise : les archères sont toujours complètes et bien en place dans la maçonnerie (A et E), de plus adaptées au tir à l'arc, on peut les supposer comme étant l'état le plus ancien des ouvertures vers l'ennemi. Les fenêtres auraient alors été ouvertes (D et F), non que cela présente un intérêt quelconque en stratégie (si ce n'est l'emploi comme canonière, peu probable à Saive, étant donné les petits effectifs que la place pouvait contenir), mais peut-être à l'époque de cette restauration, la stratégie importait-elle moins au seigneur de Saive; toujours est-il que ces fenêtres sont taillées dans la paroi et semblent donc postérieures aux

ébrasures minces des archères; elles sont en tout cas antérieures à la troisième phase où elles furent bouchées à moitié (B et C) de manière apparemment à permettre le tir à l'arme à feu qui, à l'époque où les hostilués reprirent, avaient remplacé les arcs et arbalètes.

Le mur Nord de cette enceinte se termine par une tour ronde (G) située à l'angle N-E de la haute-cour. Nous pouvons, ici encore, noter un élément de chronologie relative : la contemporanéité des constructions du mur Nord et de la tour ronde, qui est attestée à l'angle formé par leur appareil, angle vu de l'extérieur (fig. 20).

En effet, les matériaux sont les mêmes, ils sont de plus, débités de la même façon, et présentent le même degré d'usure, ils s'encastrent les uns dans les autres sans jointure apparente.

Cette tour ronde est pratiquement complète. Elle est faite de grès, son appareil est régulier et homogène, elle semble donc dater de l'époque où étaient employées les archères qui sont contemporaines du reste de la construction.



Fig. 20. Jointure extérieure de l'enceinte de la haute-cour et de la tour ronde (B), angle Nord-Est.



Fig. 21. Enceinte de la haute-cour (côté Est) et tour ronde (B), vue prise dans les courtines.

Ces archères reproduisent en grès, exactement, le même type que les longues archères de calcaire, dans l'enceinte Nord (fig. 20). Lorsque nous pourrons donc dater la fin de l'emploi de l'arc et l'arbalète dans nos régions, nous aurons une date terminale pour la tour ronde. Remarquons seulement que ces archères ont été bouchées; nous voyons de l'intérieur qu'elles le furent d'abord jusqu'à la moitié de leur hauteur, ce qui facilitait le tir à l'arme à feu, autre date relative pour cet aménagement. Cette indication n'est pas sans répercussion importante : il existe un petit mur, tangentiel à cette tour qui interrompt la courtine extérieure (fig. 4); ce mur est fait à sec et avec des matériaux de réemploi, il s'appuie sur la tour et lui est manifestement postérieur; au-delà de ce mur, les courtines sont comblées. Ne pourrait-on supposer que ce comblement — qui transforme la stratégie du château — est contemporain de l'occultation des archères pace qu'elles se seraint trouvées trop près du sol?

D'autres détails parlent dans le même sens : (fig. 21) les trous de boulins qui servent à soutenir l'échafaudage lors de la construction des murs (1) et dont la rangée inférieure est beaucoup trop près du sol pour que celle-ci n'ait pas été surélevée par la suite. D'autre part, le ressaut dans la maçonnerie disparaît sous le comblement, ce qui n'arrive qu'à cet endroit pout tout le château, il réapparaît d'ailleurs juste après la tour, à un niveau supérieur, ce qui montre que l'ancien niveau du sol s'élevait également dans les environs.

La porte qui donne accès à la tour ronde est fortement dégradée et son encadrement a été arraché.

A l'intérieur, nous voyons une étrange coupole faite de briques, avec deux nervures perpendiculaires. Cette coupole n'est évidemment pas contemporaine du reste de la construction, étant donné son matériau, mais aussi parce que le ressaut circulaire qui ceinture la paroi intérieure de la tour est apte à supporter une charpente. Le même ressaut se retrouve au niveau du rez-de-chaussée et est le seul vestige du plancher disparu, un comblement récent et tout à fait hétéroclite en tient lieu.

Un arrachement courbe dans la paroi constitue sans doute la trace d'un escalier appliqué au mur.

Le mur d'enceinte Est a connu, lui aussi, des déprédations manifestes, c'est lui qu'enjambe la tour carrée. Examinons d'abord la jointure du mur Est avec la tour ronde :

- du côté extérieur, on peut voir qu'il lui est contemporain pour les mêmes raisons architecturales que précédemment.
- du côté intérieur, nous pouvons juger de l'étonnante épaisseur de ce mur qui empiète sur la tour ronde d'une manière anormale par rapport à ce qu'en faisait le mur Nord. Cependant, l'appareil de la face interne de ce mur est suffisamment typique d'un remaniement (fig. 22) pour qu'on y voit un placage postérieur de manière à augmenter la résistance de l'enceinte à cet endroit. Il reste à en découvrir la raison, celle-ci n'est sans doute pas sans rapport avec le comblement de la courtine dont nous venons de parler. Nous examinerons les époques probables de ces aménage-

<sup>(1)</sup> A. MERSIER, Hourds et machicoulis, dans B. M., 82, 1923, p. 117-129.



Fig. 22. Enceinte Est de la haute-cour, vue intérieure.

ments lorsque nous suivrons l'évolution de l'artillerie dans nos régions et, conséquemment, celle de l'architecture militaire.

Des pierres s'implantent perpendiculairement à ce mur et s'alignent verticalement, elles correspondent sans doute à un mur de refend qui s'appuyait sur l'enceinte et traversait la haute-cour, de part en part, venant s'appuyer sur la tour (A) à l'emplacement de l'arrachement dont nous avons parlé (emplacement 2, fig. 5).

Un arrachement de pierres, oblique celui-ci, témoigne d'un ancien escalier conduisant du niveau de la cour au chemin de ronde.

Deux alignements de pierres encastrées dans la maçonnerie évoquent l'emplacement d'une poterne donnant sur la courtine. Sur la face extérieure de ce mur, une interruption dans le ressaut de base à l'emplacement correspondant appuie cette hypothèse (emplacement 5, fig. 4).

Dans l'angle formé par ce mur d'enceinte et la tour carrée qui le chevauche, nous trouvons le puits avec sa margelle et la construction de bois supportant une poulie (ceux-ci sont évidemment d'une époque récente relativement aux bâtiments). L'importance de ce puit réside dans sa situation : à l'intérieur de la haute-cour, la partie la mieux



Fig. 23. Tour carrée C, enjambant l'enceinte Est, vue de l'intérieur de la haute-cour.



FIG. 24. Tour C, vue de l'intérieur de la haute-cour, gravure de G. Lavalette, illustrant l'étude de E. Poncelet dans B. I. A. L., 22, 1891, p. 251-433.

défendue, qui est cependant l'endroit où la hauteur à creuser est la plus importante.

Nous voyons donc qu'à l'époque où il fut percé, la haute-cour constituait déjà une entité propre, pouvant soutenir un siège, lorsque les courtines et la basse-cour avaient été prises. Il nous est donc permis d'imaginer les murs de défense de la haute-cour, qui ont en partie disparus aujourd'hui.

Au-delà de la tour carrée, le mur d'enceinte est encore conservé sur une bonne hauteur et jusqu'à sa jonction avec un mur qui traversait la haute-cour, mais dont il ne reste qu'un bourrelet faiblement apparent. A l'intérieur de la maçonnerie du mur d'enceinte, nous apercevons des alignements parallèles de pierres qui évoquent la même poterne que celle que nous avons vue de l'autre côté de la tour carrée (emplacement 6, fig. 4). Cette tour présente une large porte cochère qui fut occultée au moyen de briques dans lesquelles on a réservé un passage étroit encadré de pierres de taille (fig. 23 et 24). A côté de cette porte, une autre, toute petite avec un encadrement soigné, bien que fait de grès, ouvre sur un escalier qui mène à l'étage de la tour. La cage de cet escalier est couverte de dalles de grès em-

boîtées (¹) rappelant celles des cages d'escalier de la haute-tour. A l'étage, la pièce est à ciel ouvert. Une meurtrière bien travaillée donne vers l'extérieur et semble servir à surveiller le plateau. Une large fenêtre s'ouvre vers la haute-cour, elle porte les traces d'un encadrement calcaire soigné, rappelant plus l'architecture civile que militaire, d'autant plus que l'importance de l'ouverture répond mal à un rôle stratégique.

Au rez-de-chaussée, la pièce est voûtée en berceau longitudinal ce qui nous fait penser, que cette tour servait d'entrée. Le mur de fond a manifestement été appliqué dans l'arcade, car il s'y juxtapose sans cohérence, de plus, le ressaut extérieur s'interrompt à cet emplacement. D'autre part, du côté de l'entrée comblée par un mur de briques (côté vers la haute-cour), nous voyons apparaître un chapiteau de calcaire qui correspond à la retombée de l'arc de la voûte (fig. 23). Le comblement de l'ouverture de ce côté est évidemment plus récent que celui de l'ouverture du fond, compte tenu des matériaux et des techniques respectivement employées.

Parallèlement au mur d'enceinte que nous venons de décrire, nous trouvons une deuxième enceinte faite du même matériau de grès, mais cette fois en blocs agglomérés de manière plus sommaire. Ce mur est conservé fort irrégulièrement et s'ouvre en certains endroits par des brèches. Il contient deux pans perpendiculaires de mur très épais, dont un est formé par une arcade assez vaste faite de dalles de grès, sur chant (fig. 25).

Cette construction semble être le vestige d'une tour carrée très résistante, à en juger par l'épaisseur des parois encore existantes. Cette tour aurait été placée légèrement sur le côté de l'axe de la tour précédemment considérée comme entrée (fig. 4).

Du côté Sud de cette construction, la muraille se poursuit, très élevée, mais selon un tracé irrégulier que nous expliquerons. Elle repart alors perpendiculairement à sa direction primitive et protège la haute-cour vers le Sud. Il ne reste à présent que les fondations de ce mur qui servent de soubassement au bastion de la cour. Ce mur ne constituait que la deuxième enceinte de la cour qui connaissait ses véritables limites au mur précédent, parallèle à celui-ci et dont il

<sup>(1)</sup> Cet appareillage se retrouve, identique, aux mêmes emplacements, dans le château de Logne.



Fig. 25. Vestige de la tour carrée D, à proximité du fossé. Vue de l'intérieur des courtines.

ne reste qu'un bourrelet que nous avons déjà évoqué. Le mur Sud revient ensuite vers le Nord et longe l'accès en pente douce vers la cour. Nous pensons que cette partie a été faite tardivement, relativement aux autres murs de la haute-cour et qu'elle n'existait pas auparavant, comme nous l'expliquerons plus loin.

Reprenons l'enceinte à la tour (D) et dans la direction Nord; elle se prolonge jusqu'à la rencontre avec le mur des courtines. Celui-ci doublant le mur de la haute-cour, protège la place sur les côtés Nord et Ouest.

Sur le côté Nord, ce mur a été fortement détruit et il n'en reste pratiquement que les fondations qui servent à rendre le bastion naturel, plus inaccessible encore. Les courtines ont, à cet emplacement, une largeur de trois à quatre mètres, elles ont été en partie comblées

par les constructions effondrées. Malgré cela, les meurtrières de la haute-cour sont encore suffisamment haut-placées pour être d'accès difficile, et offrent une situation favorable pour le tir sur l'ennemi qui occuperait les courtines.

Sur le côté Ouest, le mur extérieur se prolonge d'abord de la même façon jusqu'au mur de refend qui s'appuie sur la haute tour et dont nous avons déjà évoqué la postériorité qui est ici accentuée par le fait que le comblement des courtines s'interrompt après ce mur. L'enceinte extérieure subit alors un décrochement qui suit la disposition de l'éperon rocheux, puis s'allonge d'une manière rectiligne jusqu'aux murs de la ferme. Elle est découpée par une série d'alcôves percées d'embrasures qui ont pu, autrefois, contenir des meurtrières et que l'on aurait, par la suite, ouvertes très largement. Les murs de la ferme sont très remaniés puisqu'elle est encore en exploitation

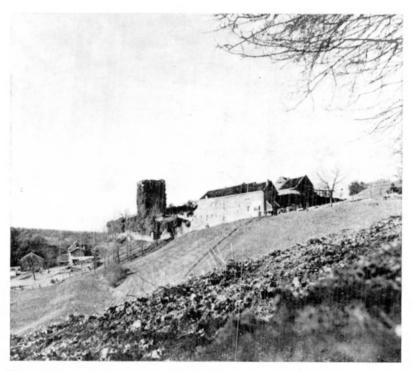


Fig. 26. Vue générale de l'ensemble du château, prise du Sud.

actuellement. Ils sont cependant manifestement d'origine ancienne, contemporaine de la campagne où s'édifièrent les constructions les plus vastes du château (certaines fenêtres ont encore la structure de l'archère primitive).

A l'angle formé par les deux bâtiments de la ferme se trouvait *l'entrée principale du château*, celle qui suit l'axe du plateau facilitant ainsi l'accès des charrois.

Le tracé du chemin est encore visible sur place : il se réduit à un sentier parallèle au ruisseau. L'entrée est flanquée de deux bastions puissants qui, bien qu'ayant perdu leur véritable fonction, sont encore actuellement très imposants et bien conservés (fig. 26). Ce n'est donc pas là que le château a souffert des assauts; la basse-cour offrait sans doute d'autres points beaucoup plus vulnérables.

Au-delà du deuxième bâtiment de la ferme, l'enceinte se poursuit, réduite à l'état de fondations puis de traces de matériaux maçonnés, puis de simples bourrelets. L'altitude du plateau s'élève sensiblement et nous arrivons à des structures d'aspect étrange : deux niveaux ont été manifestement aménagés par l'homme (fig. 27), taillés dans le rocher et cernés de murs arasés. Ces deux plateaux sont vis-à-vis des deux tours carrées (C) et (D).

Le fossé qui les en sépare a été approfondi récemment (début de ce siècle) par le grand-père du fermier actuel. Nous pensons que ce fossé



Fig. 27. Aménagement du plateau, au-delà du fossé, vers l'Est.

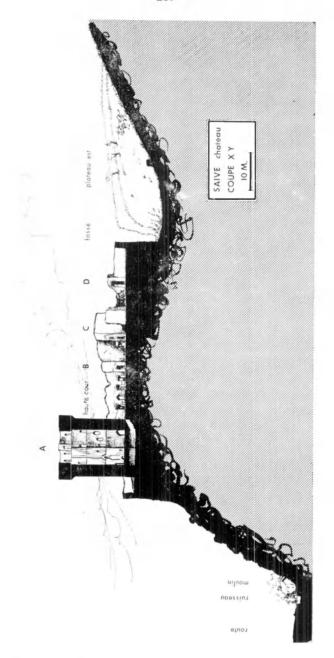


Fig. 28. Coupe générale du château, orientée Nord Ouest - Sud Est.

a été aménagé à l'emplacement d'une dépression pré-existante pardessus laquelle était jeté un pont joignant les deux tours (C) et (D) au plateau le plus élevé; celui-ci s'allonge dans l'axe de la tour qui contient la voûte en berceau (tour C) et que nous avons considérée comme ancienne entrée (fig. 28).

L'étude des photographies aériennes nous montre l'aménagement intentionnel du plateau à cet endroit, cet aménagement s'interrompt alors par le fossé où passe le chemin qui rejoint la route, au pied du château (fig. 29).

L'étude du plan Popp (dressé en 1850-1855) nous montre qu'il existait une étendue d'eau dans la basse-cour (fig. 30). Celle-ci se limitait d'une manière précise par les murs d'enceinte. Ce qui explique



Fig. 29. Agrandissement de la photo aérienne de l'I. G. M., feuille 42, vol B 2b 54, n° 42, 1314, 1315, échelle de l'original : 1/25 000, montrant l'aménagement de l'accès Est : dans l'axe des deux tours carrées, sur le plateau, au-delà du chemin creux.

Publié avec l'autorisation de l'Institut Géographique Militaire, Abbaye de la Cambre, 13 — Bruxelles 5.

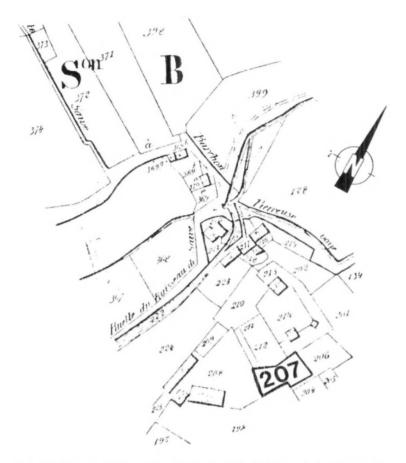


Fig. 30. Extrait du plan cadastral POPP (1850-1855). La flèche d'orientation et le numéro de la parcelle ont été ajoutées.

leur forme convexe (et non rectiligne comme partout ailleurs). Cette pièce d'eau s'interrompt juste au niveau du plateau considéré comme ancien accès, ce qui prouve que ce chemin a été tracé récemment. Nous pensons pourtant qu'une dépression existait déjà en cet endroit (bien que l'étang n'y arrivait pas) car les soubassements de la petite tour carrée (D) sont profonds en cet endroit : d'abord taillés dans le rocher, ils sont à la partie supérieure, aménagés en moellons de grès.

L'enceinte qui part de la tour (D) (fig. 4) en direction du Nord, aurait donc été construite après l'abandon de cette entrée, pour en

renforcer la défense. Ce serait aussi à ce moment que les courtines auraient été comblées en partie, (sur le côté Est) de manière à élever l'altitude de la place vis-à-vis du plateau et lui donner ainsi une position inaccessible, rendre la sape plus difficile et permettre l'élévation considérable du mur extérieur (c'est à ce moment aussi que les meurtrières de la tour ronde (B), donnant sur les courtines Est, auraient été occultées, parce que désormais trop basses).

De la même époque pourrait dater la condamnation des deux poternes qui encadrent la tour (C) (emplacements 5 et 6 — fig. 4) qui, auparavant, livraient passage directement vers l'extérieur.

C'est lorsque l'on transporta l'entrée au Sud (par la ferme) que l'on aménagea l'accès en pente douce vers la haute-cour (emplacement F). Le remaniement du mur 8 est particulièrement remarquable surtout lorsqu'on le compare au mur 7 qui lui est parallèle, mais construit d'une manière homogène, son matériau semblant être en place.

Au cours de cette campagne, les transformations furent considérables; les travaux modifièrent complètement la défense du château qui perd en position forte ce qu'il gagne en facilité d'accès et en lieu plus habitable. Nous verrons d'ailleurs comment on peut faire correspondre les aménagements intérieurs tendant à rendre la vie des châtelains plus confortable, avec les transformations plus importantes attestées aux entrées.

A cette époque, en tout cas, les châtelains possédaient des biens importants qui leur permettaient d'effectuer des travaux considérables de manière à abriter un secteur beaucoup plus vaste dans l'enceinte du château, ce qui témoigne du développement qu'avait pris la population qui y vivait au service du Seigneur.

A l'appui de l'hypothèse d'un ancien accès au château, par l'Est, nous possédons la reproduction d'une estampe conservée à Bruxelles, intitulée : « l'Entrée du Vieux Château de Saive près de Liege » (1), gravée par Bagelaar en 1817 (2). Malheureusement, l'intitulé de

<sup>(1)</sup> L. HISSETTE, Vues et plans de villes, châteaux, monastères et monuments dans les collections du Cabinet des Estampes. Première partie : la Belgique, hormis Bruxelles et les communes limitrophes, Bruxelles 1917, p. 305.

<sup>(2)</sup> E. Benezit, Dictionnaire critique et documentaire des peintres, sculpteurs, dessinateurs et graveurs. vol. 1, 1948, p. 339 : Bagelaar est originaire d'Eindhoven, spécialisé dans les reproductions des maitres hollandais du xviie siècle.



Fig. 31. Estampe de Bagelaar, représentant probablement l'accès Est du château de Saive (1817), d'après un dessin de Saftleven (xviie siècle).

l'estampe est entre crochets, l'attribution de la vue au château de Saive n'est donc pas certaine (fig. 31). Cependant, si l'on admet qu'il s'agit du château qui nous occupe, ce ne peut être que de la représentation de l'accès Est, étant donné la disposition topographique des bâtiments. La date où la gravure fut exécutée (1817) est, à notre avis, bien trop rapprochée pour l'époque à laquelle nous attribuons l'utilisation de cet accès, en fonction des observations archéologiques.

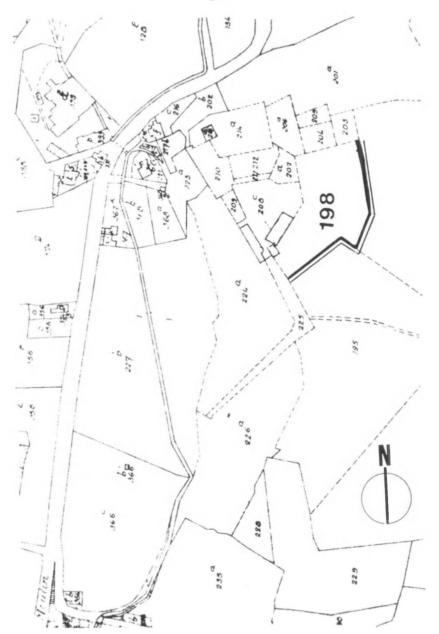


Fig. 32. Extrait du plan cadastral actuel : Saive, section B, 1<sup>re</sup>. feuille, échelle de l'original : 1/2 500, n° 1894 C, reg. 435/196. La flèche a été ajoutée; la limite Sud de la parcelle et son numéro ont été enforcés.

L'affaire reprend de l'intérêt lorsque l'on sait que Bagelaar s'est inspiré d'un dessin de Saftleven, appartenant à une famille d'artistes du xviie siècle. Ceci expliquerait plusieurs choses : d'abord les quelques différences entre la disposition des bâtiments du château et celle que l'on retrouve sur la gravure, cette disposition a donc subit deux interprétations successives. Ensuite, puisque avec les Saftleven (nous ignorons duquel il peut s'agir exactement), nous nous retrouvons deux siècles plus tôt, il n'est pas du tout impossible qu'à cette époque l'accès Est ait encore été utilisé pour les piétons, (l'entrée en chicane, sur l'estampe ne permet pas le passage des charrois) tandis que l'accès Sud aurait constitué l'entrée principale (nous sommes sûr, en tout cas, qu'à cette époque l'entrée Sud était déjà aménagée, nous expliquerons pourquoi plus loin).

Nous ne trancherons pas la question de l'authenticité de l'attribution de cette estampe, qu'il s'agisse ou non de ce site, celle-ci ne détruit pas l'idée d'un ancien accès Est, au contraire.

Il faut signaler quelques vestiges d'un mur maçonné, à une dizaine de mètres, au S-E des bâtiments de la ferme (emplacement 9, fig. 4).

Les rares vestiges reconnus semblent appartenir à une enceinte semi-circulaire qui rejoindrait les murs retrouvés sur le plateau Est. La limite S-E de la parcelle nº 198 du plan de cadastre correspond peut-être à l'ancien tracé de ce mur (fig. 32).

# ÉTUDE ARCHÉOLOGIQUE

#### I. — LA TOUR ISOLÉE.

Tâchons, à présent, de retracer l'évolution de la disposition des bâtiments, en fonction de leur valeur stratégique, comparée à l'architecture militaire du moyen âge, et à partir d'observations de divers ordres.

Nous avons vu que la haute-tour (A) présente, sur sa face Nord, un aspect d'ancienneté que l'on ne retrouve nulle part ailleurs (fig. 6) (selon le grès employé, le débitage des matériaux, leur corrosion, et l'absence de ressaut à cet emplacement). Nous avons remarqué que le mur d'enceinte de la haute-cour s'appuie sur la tour et lui est donc postérieur (fig. 7). Or, le mur d'enceinte contient, d'une manière



Fig. 33. Enceinte Nord de la haute-cour, première archère, côté Ouest.

cohérente à sa construction, une archère d'un type datable du xIIIe siècle (fig. 33)(1). En outre les changements de technique et d'appareil qui distinguent les deux constructions n'ont pu se faire en une courte période.

Nous supposons donc, à l'origine, une forte tour de plan carré comme il en existait à l'époque romane (Loches, Langeais) (2). Il est

<sup>(1)</sup> J. F. FINÓ, Forteresses de la France médiévale. Construction, attaque, défense, Paris, 1967, in-8°, p. 219. (2) J. F. Finó, op. cit., p. 176.

probable que cette fortification primitive ait été accompagnée d'une chemise de pierre ou même de bois (1).

Nous savons aussi que c'est à partir du xue siècle que l'utilisation de la pierre devient exclusive dans la construction des tours, et que le bois, fréquement utilisé jusque là, sera réservé pour les communs, les écuries et les enceintes (<sup>2</sup>).

Cette tour n'était pas nécessairement une habitation seigneuriale, mais pouvait servir de refuge aux habitants du village (nous en voyons encore des exemples : Amay, Omal), elle pouvait aussi être le repaire de quelques hommes d'armes qui brigandaient dans la région.

L'emplacement où s'est implanté la tour peut être un site précédemment occupé, car la topographie est si favorable, qu'il serait étonnant que les hommes ne s'y soient fortifiés auparavant. Seule une fouille des structures enfouies pourrait nous renseigner sur les occupations précédentes du bastion.

Nous retrouvons ce type de tour forte, primitivement isolée, et datable du XII<sup>e</sup> siècle, au vieux château d'Ath: la structure carrée est la même bien que les proportions soient moindres, les aménagements intérieurs évoquent ceux que nous retrouvons à Saive (<sup>3</sup>). Le village d'Ans possède un vestige de tour semblable qui présente les mêmes caractères d'ancienneté, bien que nous n'admettions pas la date trop reculée qu'on lui a attribué (<sup>4</sup>).

Nous pouvons aisément imaginer le couronnement de cette tour primitive : les hourds de bois étaient fréquents au sommet des édifices militaires médiévaux. Ils ont été par la suite remplacés par des constructions de pierre, posées sur des modillons. Ceux-ci ne seront définitivement adoptés qu'au xve siècle, pour ce qui concerne nos régions (5). Mais c'est dès le xiiie siècle qu'ils apparaissent fixes et en

<sup>(1)</sup> A. G. B. SCHAYES, Histoire de l'architecture en Belgique, t. II, Bruxelles 1853, in-12, p. 184-185.

<sup>(2)</sup> R. Aubenas, Les châteaux-forts des X° et X1° siècles, dans « Revue Historique de Droit Français et Etranger », 1938, p. 548-586.

<sup>(3)</sup> A. DEJARDIN, Notice sur la tour du Burbant et sur le vieux château, à Ath, Extraits des Mémoires, t. VI, de la Société Historique et Littéraire de Tournai, 1898.

<sup>(4)</sup> L. DE JAER, La plus vicille construction du village d'Ans: la tour d'Ans, dans C. A. P. L., t. XXXIII, 1942, p. 51-62.

<sup>(8)</sup> M.-E. Dunan, Etude sur les châteaux-forts de l'ancien comté de Luxembourg, dans B. M., t. C, 1941, p. 228.

matériaux durs (¹). On peut donc imaginer ces constructions en encorbellement, protégeant la base des murs de la tour grâce à leur orifice donnant vers le bas et qui permet d'arroser l'assaillant de projectiles.

Un élément important milite en faveur d'une grande ancienneté du site fortifié: la découverte fortuite, en 1911, d'une sépulture mérovingienne dans le fossé qui séparait la tour (D) du plateau Est, et que l'on a abattu pour permettre l'accès direct de la ferme à la route (2). Cette tombe ne contient malheureusement pas de vestige suffisamment caractéristique pour livrer une datation précise.

### 2. — LE CHÂTEAU-FORT.

Ce deuxième état du château présentait une disposition savante dont la plupart des éléments sont encore en place actuellement et même presque dans leur état primitif.

En admettant l'hypothèse selon laquelle l'entrée du château-fort ait été ouverte jadis vers le plateau Est et en imaginant les lieux lorsque l'entrée Sud n'existait pas, ainsi que les aménagements qui semblent lui être contemporains, nous sommes en présence de tous les éléments du château-fort médiéval :

- situé sur un site escarpé : un éperon rocheux dont on a barré l'extrémité par un fossé (³).
- possédant une baille ou basse-cour réduite, protégée par une enceinte dont il ne reste que des traces et que la nouvelle enceinte a fait disparaître en réemployant les matériaux. La ferme et les écuries étaient protégées par cette première enceinte.

Une haute-cour occupait le même emplacement qu'actuellement, mais sa limite Sud était formée par le mur dont on voit encore le bourrelet. Elle était entourée d'un chemin de ronde auquel on accédait par les poternes qui furent bouchées par la suite (emplacements 5 et 6, fig. 4). Cette haute-cour était protégée par la tour ronde (B) (les tours rondes aux angles des constructions apparaissent et se dé-

(3) M.-E. DUNAN, op. cit., p. 219.

<sup>(1)</sup> A. MERSIER, Hourds et machicoulis, dans B. M., t. LXXXII, 1923, p. 117-129. (2) H. ROOSENS, De Merovingische begraafplaatsen in België, Gent, 1949, Maatschappij voor... te Gent, V, p. 66.

veloppent pendant les xiie et xiiie siècles) (1) et la tour (C), carrée, qui servait d'entrée à cette époque et donnait accès au plateau Est par un pont protégé par la tour (D) (2). Les arcades contenant une archère flanquée de deux banquettes de pierre étaient aménagées le long de l'enceinte Nord. Le nombre et la grandeur de ces alcôves, affaiblissant considérablement la construction et interdissant un soutènement important, montrent bien que le mur d'enceinte ne devait par être beaucoup plus élevé qu'il ne l'est actuellement. Nous retrouvons ce type d'aménagement dans les châteaux médiévaux rhénans : Schönburg, Bradenburg, Dill (3), mais aussi en France: Aigues-Mortes (enceinte du XIIIe siècle) (4) et, plus près de chez nous, à Poulseur. Tous ces exemples nous donnent des dates entre le xije et le xive siècle. Finó rattache cette construction au xiiie siècle (5), et nous suivrons cette opinion, car les archères qu'elles contiennent, ne permettant pas le tir à l'arme à feu (6), sont aussi datables de cette période (7).

Remarquons aussi que, dans l'état ancien, selon lequel nous reconstituons le château, les courtines n'étaient pas encore comblées et le mur de refend qui les divise, à la hauteur de la tour ronde (fig. 4) (B) n'existait pas encore.

Une forte tour se trouvait à l'entrée Est qui était, de plus, précédée d'un fossé. Le flanc Sud de la haute-cour était protégé par la pièce d'eau dont nous avons parlé et aussi par les deux murs parallèles, dont il ne reste que les arrasements. La stratégie de la place était donc étudiée de manière à obliger l'assaillant à contourner le château en longeant la haute-tour (A) et les courtines Nord, au long desquelles il était sous le feu des assiégés dont le tir était aisé à cet empla-

<sup>(1)</sup> SCHAYES, op. cit., t. II, p. 186-187.

<sup>(2)</sup> Cette idée a déjà été avancée par A. DEJARDIN, dans : E. PONCELET, La Seigneurie de Saive, dans B. I. A. L., 21, 1892, p. 256.

<sup>(3)</sup> W. BORNHEIN, G. SCHILLING, Rheinische Höhenburgen, Neuss, 1964, vol. III, p. 519, vol. II, p. 58, p. 116.

<sup>(4)</sup> J. F. Finó, *op. cit.*, p. 305.(5) J. F. Finó, *op. cit.*, p. 219.

<sup>(6)</sup> M.-E. DUNAN, op. cit., p. 219-238.

<sup>(7)</sup> Nous retrouvons ces structures d'archère et d'alcôve dans les ruines du château de Logre, dans des aménagements qui semblent appartenir au xive siècle. Jean YERNAUX, Histoire du Comté de Logne, Etude sur le passé politique, économique et social d'un district ardennais, Liège, Faculté de Philosophie et Lettres, 1937.

M.-E. Dunan, op. cit., p. 221-223.

cement, vu le grand nombre d'archères qui y étaient aménagées. Remarquons aussi que ces archères possèdent une ouverture triangulaire au bas de la fente (fig. 18); celle-ci permettait un tir à l'arc ou arbalète, directement vers le bas, dans les courtines, l'archer possédait alors toute la puissance de son arme (1).

Le bâtiment (E), accolé à la tour, aurait pu servir de cuisine, située auprès de l'habitation seigneuriale avec laquelle elle pouvait communiquer par le premier étage. Cette cuisine ne pouvait pas être prévue dans la construction primitive puisqu'une archère de la tour y donnait directement comme s'il s'agissait de l'extérieur.

Le long de l'enceinte Nord, nous avons remarqué l'emplacement probable d'un four et la présence d'un escalier conduisant à une cave-réserve (emplacement B). Un puits se trouve dans l'enceinte, près de la tour (C). Toutes les commodités étaient donc protégées à l'intérieur de la chemise.

Le donjon avait conservé l'emplacement et la structure de la tour préexistante :

1. La situation : à l'arrière de la place, comme il était en usage à l'époque romane, et ce qui se modifiera au xive siècle lorsque la tour se placera au point d'attaque (2).

En réalité, l'emplacement du donjon, donc de la tour la plus résistante, ne se modifiera pas pour passer de l'arrière à l'avant de la place; mais plutôt, passera du point le mieux défendu au point d'attaque, ce qui, selon les cas, ne correspond pas toujours à l'extrémité de l'éperon et au fossé qui le barre.

D'autres auteurs pensent que le déplacement de cette partie du château ne suit pas un ordre chronologique, mais varie depuis l'origine des fortifications, de manière désordonnée (3).

2. Le plan carré: d'abord pour la facilité de la construction, ensuite parce que l'avantage que présentaient les parois convexes ne s'était pas encore manifesté. Nous savons que celles-ci augmentent la résistance au tir au canon (4). Or la bombarde commence à prendre de

<sup>(1)</sup> J. A. BRUTAILS, *Précis d'archéologie du moyen-âge*, Toulouse-Paris, 1923, p. 241-242.

<sup>(2)</sup> M.-E. DUNAN, op. cit., p. 4-45.

<sup>(3)</sup> J. F. FINO, op. cit., p. 109.

<sup>(4)</sup> J. F. Finó, op. cit., p. 291.

l'importance à Liège pendant la seconde moitié du XIVe siècle (1). Les constructeurs du donjon semblaient ne pas se soucier encore du rôle de l'artillerie, ils lui sont donc vraisemblablement antérieurs.

Les étages du donjon étaient faits de charpentes horizontales, ce qui semble aussi commun à de nombreuses tours de cette époque.

Remarquons les similitudes de structure qui existent avec le plan des châteaux-forts français: la tour carrée aux murs épais, les courtines rectilignes, qui s'entrecroisent à angles droits, la situation sur un point stratégique naturel, les archères étroites et les fenêtres profondes.

Remarquons que les fenêtres du donjon qui ont gardé leur structure ancienne, faite de deux banquettes flanquant l'alcôve, rappellent les fenêtres de l'enceinte de la cour que nous estimons être du XIIIe siècle (les fenêtres du rez-de-chaussée ont perdu ces banquettes) (fig. 14) de plus, les fenêtres devaient être à l'origine de simples archères (que l'on a ouvertes largement par la suite comme nous le verrons plus loin). Cette supposition nous vient d'abord des comparaisons avec d'autres tours de cette époque qui possèdent la même structure de fenêtre, elle nous est aussi suggérée par la simple logique qui nous interdit des fenêtres aussi largement ouvertes à côté de fortifications savamment calculées.

En admettant donc que la reconstruction de la tour soit contemporaine des parties essentielles du château : courtines et tours secondaires, on doit admettre également que les encadrements des portes des cages d'escalier leur soient aussi contemporaines puisque ceux-ci font partie de la construction d'une manière cohérente et n'ont visiblement pas pû être remaniés. De toute manière, ces portes conservent tout leur caractère fonctionnel tout au long de l'occupation du château, et il n'a pas dû paraître nécessaire de les transformer. D'autres éléments apparaissent donc : l'arc plein-cintre fut en effet conservé dans l'architecture civile jusqu'à l'époque gothique pour son caractère fonctionnel, et il se maintiendra jusqu'au xive siècle (2). Nous avons là, un beau morceau d'architecture dont les exemples dans un tel état de conservation ne sont pas fréquents pour cette époque.

<sup>(1)</sup> C. GAIER, Le problème de l'origine de l'industrie armurière liégeoise au moyen-âge, dans C. A. P. L., 1962, p. 32.
(2) M.-E. DUNAN, op. cit., p. 219-238.

La porte du second étage supporte un linteau triangulaire (fig. 16). Si ce type de linteau est fréquent, car fonctionnel, dans les encadrements de fenêtre de la région mosane, il est assez rare dans les encadrements des portes. Nous en avons trouvé de semblables à l'hôpital des grands malades à Namur daté du xne siècle (1).

Ce type de linteau se trouve également à la porte d'entrée du château de Poulseur que l'on a estimé être du xive siècle (2).

A Saive en tout cas, ces encadrements sont contemporains de la reconstruction de la haute-tour, ainsi que de l'enceinte Nord de la haute-cour, et donc de la porte des latrines qui leur est cohérente; elles appartiennent également à la même campagne de construction que les archères des murs qui contiennent cet encadrement. Nous retrouvons aussi un piedroit identique qui faisait partie, à l'origine, d'une porte du premier étage de la tour (C).

Toutes ces pièces sont faites en pierre calcaire et présentent des particularités de tailles semblables : la technique de la taille de la pierre a en esset varié selon une évolution chronologique et selon la destination ou l'emplacement des matériaux. Nous avons tâché d'établir des repères de datation basés sur des comparaisons avec des monuments datés de la région mosane. Une observation attentive permet parfois de reconnaître l'outil employé pour l'aplanissement de la face qui constituera le parement. Il existe également des rapports de proportions dans les blocs débités et dans la position et le nombre des rayures tracées. Les dessins que forment les rayures entrecroisées et mêlées au piquetage ou au bouchardage, donneront à partir de la renaissance des indications plus précises encore (3).

Le pic est une simple pointe d'acier frappée à l'aide du marteau ou maillet, il peut aussi être un marteau dont un côté du fer est formé par une pointe. La taille au pic était uniquement destinée au dégrossissage et ne constituait pas la taille définitive, elle apparaît cependant à des époques anciennes (XIIIe — XIVe siècle dans des bâtiments mili-

<sup>(1)</sup> A. G. B. Schayes, op. cit., t. II, p. 40.

<sup>(2)</sup> E. DE SEYN, Dictionnaire historique et géographique des communes belges,

Turnhout, s. d., in-8°, t. II, p. 1080.

(3) Au musée de la vie Wallonne, il se trouve exposé un objet (portant la cote C. 4345) qui nous a donné d'utiles renseignements sur les instruments utilisés par le tailleur de pierre et le résultat obtenu : un dodécaèdre de calcaire dont chaque face présentait un type de taille différent et pour laquelle on citait l'outil utilisé.

taires et à des emplacements qui ne réclamaient pas une présentation soignée. Nous avons retrouvé ce type de taille aux angles des murs extérieurs de la tour d'Amay : XIIIe, XIVe siècle (¹), dans les moellons qui encadrent le porte du château de Poulseur (XIVe siècle) et dans les substructions de la tour du château de Nandrin, ainsi que dans les matériaux de réemploi des constructions du Val-Dieu. A Saive, cette taille au pic apparait de manière presque exclusive sur les matériaux



Fig. 34. Piquetage des blocs du chaînage de la tour C, angle Nord-Est, vue price des courtines.

<sup>(1)</sup> H. Delmotte, Documents d'art liégeois, Liège, 1906, in-4°. A. Puters, Architecture privée au pays de Liège, Liège, 1940, in-4°. Dr. B. W., A Amay, dans C. A. P. L., 8, 1913, n° 2, p. 20.

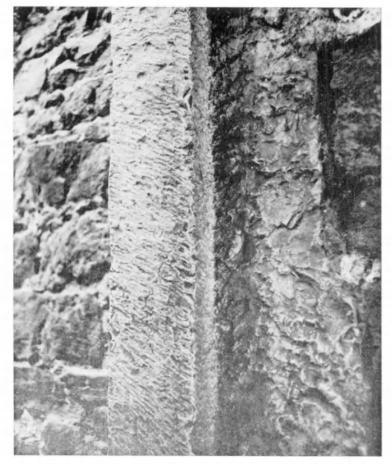


Fig. 35. Travail au pique du piedroit de la porte intérieure du premier étage de la haute-tour.

appartenant aux aménagements de cette période. Elle apparaît non seulement sur les grès des fortifications extérieures mais aussi sur les pierres calcaires formant les encadrements des portes intérieures du château. Le pic est pourtant employé de manière différente selon l'emplacement des matériaux : verticalement et laissant des traces verniculées ou piquetées (murs extérieurs et archères fig. 34), obliquement et laissant des rayures parallèles (portes intérieures) (fig. 35).

Cette taille rudimentaire est rare dans les pierres calcaires particulièrement lorsqu'elle constitue le travail final. Nous lui attribuons, employée comme parement et pour les pierres calcaires, une date approximative de la fin du XIIIe au début du XIVe siècle, en fonction des comparaisons que nous avons faites et de la place qu'elle occupe à Saive. Cette datation n'est qu'approximative et valable dans une extension géographique restreinte. Nous avons, par exemple, rencontré une datation du xe et xie siècle, attribuée à l'utilisation du pic pour le lissage de la pierre, auquel succéderait le ciseau plat (XIIe siècle) puis enfin la gradine (XIIIe, XIVe, XVe siècle). Cette échelle chronologique ne correspond pas à ce que nous observons dans nos régions, si ce n'est pour l'ordre dans lequel se sont succédés les outils (1).

Outre la disposition architecturale, le caractère stylistique, l'aspect stratégique, la taille de la pierre et les observations directes sur terrain les matériaux employés dans les aménagements donnent des indications de contemporanéité.

Les grès sont locaux et affleurent à l'intérieur même du château. Ils sont de deux types : les grès quartzites à grains serrés et se débitant en plans perpendiculaires et les grès feldspathiques, dont l'altération est plus rapide et qui se débitent en blocs plats et allongés. C'est ce deuxième type de grès qui a été employé dans les constructions de l'étape que nous considérons. Ceci nous permet de remarquer les remaniements postérieurs et donc les emplacements qui ont subi les attaques, le plus souvent, celles de l'homme.

Les variétés de calcaire sont plus diverses, et nous livrent des renseignements intéressants du point de vue de la chronologie et quant à leur origine géographique(²). En ellet, dans une même restauration, on a employé un calcaire appartenant à un même étage géologique. Dans le château-fort, tel que nous venons de le décrire, on a employé un calcaire Frasnien supérieur, donnant à la cassure un ton beige clair. Nous retrouvons cette pierre dans les encadrements des portes intérieures de la tour (A), la porte des latrines, le piedroit de l'étage de la tour (C), les archères du type long et étroit situées

<sup>(1)</sup> M. Aubert, La construction au moyen-âge, dans B.M. 119, 1961, p. 317. (2) F. Kaisin, Contribution à l'étude des caractères lithologiques et du mode de formation des roches calcaires de Belgique, Bruxelles, 1927, in-8°.

le long de l'enceinte Nord de la haute-cour, le chapiteau de la retombée de l'arcade dans la tour (C) et même dans des pierres d'angles à la base du mur extérieur de cette tour et de la tour (A) (bien que cette application de la pierre calcaire soit considérée généralement comme beaucoup plus tardive). Cette unité dans le type de calcaire employé dans toutes ces parties, a ajouté un élément à l'hypothèse de leur contemporanéité. Surtout lorsque l'on sait qu'il est peu utilisé dans cette région et que le château de Saive présente plusieurs autres types de calcaires qui seront désormais utilisés, sans que nous ne voyons réapparaître l'emploi de celui de l'étage frasnien (c'est celui qui connait les affleurements les plus proches : à Fond-du-cris, près de Chaudfontaine et dans le vallon des Awirs, à la hauteur de Flémalle).

Les faits archéologiques appuyés par les comparaisons, nous donnent, en conclusion, une datation de la seconde moitié du XIIIe siècle ou de la première moitié du XIVe siècle pour l'état de la forteresse médiévale, avec le donjon carré (habitation seigneuriale, tour du guet et dernier refuge), la haute-tour protégée d'une série d'archères (on peut supposer un chemin de ronde surmontant l'enceinte à cet endroit) et contenant les utilités (puits, cuisine, latrines), des courtines en contre-bas encerclant le château et livrant sur une basse-cour pour les écuries, la ferme et les communs.

L'accès se faisait par l'Est, où un pont fixe ou mobile enjambait l'escarpement creusé à mains d'hommes. Une tour de garde flanquait ce pont et une tour carrée servait de proche.

# 3. — La résidence seigneuriale.

Lorsque l'on observe certains détails dans la construction du château, on s'aperçoit que divers aménagements ont porté leur effet dans un sens commun : un confort plus grand pour les occupants, tout en conservant un caractère stratégique adapté aux besoins nouveaux. Plusieurs transformations semblent être contemporaines, non seulement pour cette raison mais aussi parce qu'on y a employé les mêmes matériaux, travaillés avec la même technique de taille. C'est dans cette phase que nous situons les aménagements importants qui touchent l'enceinte de la basse-cour et élargissent l'espace pro-

tégé dans le château, témoignant de l'extension des besoins du châtelain et de son souci d'aisance plus que de sécurité.

C'est à cette période que l'on aurait créé l'entrée Sud. Monumentale et flanquée de deux bâtiments avancés qui enserrent le passage, elle forme un boyau où l'ennemi pouvait facilement être assailli (fig. 4). Dans l'axe de l'entrée, on a aménagé un plan incliné qui permet l'accès des chevaux et des chariots à la haute-cour (F). L'un des murs qui longent cette trémie a déjà fait l'objet de remarques, car il présente des matériaux manifestement remaniés (emplacement 8). De plus, il coupe un mur qui autrefois traversait la haute-cour, car on voit encore les fondations à l'angle qu'il forme avec le mur (7).

A ce moment, l'entrée Est aurait été condamnée (pour les charrois tout au moins), et la poterne Est (de la tour C) aurait été comblée. D'après les matériaux, en effet, on peut juger que ce comblement est plus ancien que le comblement de la poterne opposée (dans le même bâtiment, côté Ouest).

On aurait alors construit le mur (10) qui part de l'ancienne tour de défense et de guet (D) et va jusqu'aux courtines Nord. Ceci dans le but de renforcer la défense du côté de l'ancien accès, défavorisé par l'altitude élevée du plateau Est qui lui fait face. L'espace ainsi formé entre les enceintes aurait été comblé, de manière à surélever le côté de la place et pour permettre l'érection d'une haute enceinte en cet endroit. Nous avons vu comment on pouvait juger de cette surélévation, postérieure à la construction de la tour (B).

Le mur d'enceinte de la haute-cour, sur le flanc Est, présente sur sa face interne des matériaux hétérogènes, résultant d'un placage postérieur à la construction et que nous pensons pouvoir attribuer à cette même phase (fig. 22). En effet, ce placage participe au renforcement de la défense du flanc Est, il semble donc contemporain du transport de l'entrée au côté Sud.

De ce soin apporté à la fortification du côté le plus exposé au plateau, nous pensons pouvoir déduire que cette campagne de construction appartient à une époque où l'artillerie avait fait son apparition dans la région liégeoise et exigeait déjà des adaptations architecturales. C'est en effet, sur le plateau Est qu'une batterie d'artillerie aurait été le plus logiquement placée : les côtés Nord et Ouest offrent une trop forte dénivellation pour la portée des pièces, et le côté Sud, par son nouvel aménagement, maintient l'ennemi à

une bonne distance, de manière à rendre le tir incertain. Le plateau Est, ancien accès, est l'endroit indiqué pour l'installation d'une bombarde, aussi, est-ce là que nous voyons le système de fortification le plus puissant. Par ce fait, nous savons que nous nous trouvons au moins pendant le xve siècle. Les armes à feu ont, en elfet, connu leur véritable développement à partie de 1400 (1).

Pourtant, l'appareil extérieur des murs n'a pas été modifié; celui-ci date toujours de l'état antérieur du château, sauf pour le mur d'enceinte Nord, où nous avons déjà remarqué la séparation entre les différents matériaux qui suivait une ligne oblique et qui correspondait à un aménagement du ressaut en pierre calcaire (fig. 19). Remarquons que ce calcaire est différent de celui employé dans les constructions précédentes et qu'il correspond à celui employé dans l'encadrement des fenêtres que l'on a ouvertes au sommet de ce mur (fig. 20).

Nous faisons donc correspondre les aménagements du flanc Est avec le comblement de la brèche du flanc Nord, qui contient non plus une archère, comme précédemment, mais une fenêtre carrée, large ouverte.

Nous possédons ainsi des caractéristiques de cette transformation, intéressant les matériaux (grès et calcaires) et la taille de la pierre.

Nous pouvons alors rattacher à cette phase d'autres parties du château : les chaînages calcaires dans la partie médiane de la face Est de la tour (C), les parties médianes du mur S-O de cette même tour où nous pouvons juger de la chronologie des emplois des calcaires, par leurs superpositions dans la même constructions, mais présentant des tailles différentes. Il s'agit, pour ce qui concerne cet aménagement, d'un calcaire viséen (V 2b), pierre noire à la cassure (avec une structure onduleuse) ou bleu foncé (avec une structure crinoïdique). Yerneaux note l'abondance de l'emploi des pierres bleues de Namur ou de Dinant pendant les xive et xve siècles pour la région liégeoise (²). D'ailleurs, bien que les affleurements de Visé ne soient guère éloignés de Saive, le lieu d'extraction du calcaire utilisé se trouve en amont de Liège : région de Fond-de-Forêt, Prayon.

(2) J. YERNAUX, Les carrières du Pavs Wallon, dans La Vie Wallonne, 22, 1948, p. 71-86.

<sup>(1)</sup> C. GAIER, Le problème de l'origine de l'industrie armurière liégeoise au moyen-âge, dans C. A. P. L., 52, 1962, p. 32

On sait que c'est pendant les xive et xve siècles que la pierre calcaire commence à prendre beaucoup d'importance dans les constructions liégeoises et, plus particulièrement, le calcaire viséen dont l'extraction constituait une véritable industrie (1).

Nous reportant sur le mur d'enceinte Nord, nous pouvons maintenant attribuer à la même étape de construction l'aménagement des fenêtres le long de ce mur, ce qui constitue la deuxième étape après celle qui a vu l'emploi des archères. Les matériaux nous indiquent la technique de taille de la pierre de cette époque : le centre du bloc est bouchardé et les arêtes sont travaillées au ciseau plat, laissant des stries parallèles. Dans cette étape, nous voyons que l'aspect du bloc taillé prend de l'importance et qu'il ne s'agit plus seulement de ravaler la pierre selon des formes géométriques. C'est ici une concession faite à l'architecture civile au détriment de la sévérité des matériaux des constructions militaires.

Dans cette enceinte Nord, les parties qui ne montrent pas de traces de destruction ont, cependant, changé d'aspect. Les archères placées au fond des alcôves furent ouvertes pour aménager une fenêtre, de la même façon qu'on avait placé des fenêtres dans les parties reconstruites.

Notons qu'ici, comme au mur Est, l'épaisseur a augmenté : nous pouvons le voir sur le plafond de l'alcôve où 30 centimètres de matériaux s'appliquent sans cohésion sur le reste du mur.

Quant à la haute-tour qui, vraisemblablement, était l'habitation du châtelain (dans le cas de Saive, tout au moins), il ne semble pas qu'elle ait connu d'aménagements importants à cette époque, ou en tout cas, en reste-t-il peu de traces.

Il faut d'abord se rendre compte que la disposition des étages était pratique et n'exigeait donc pas de changement, même dans la recherche d'un meilleur confort. Il en va de même des cages d'escalier, qui n'ont connu, pensons-nous, aucune transformation pour cette période. Les fenêtres ont certainement été modifiées, car on ne peut imaginer le châtelain vivant dans la pénombre du donjon faiblement

<sup>(1)</sup> F. COURTOY, Le travail et le commerce de la pierre à Namur avant 1500,

dans Namurcum, 21, n° 2, p. 17-29. L. Tollenaere, La sculpture sur pierre de l'ancien diocèse de Liège à l'époque romane, Louvain, 1957, in-8°.

éclairé par les étroites archères, tandis que les communs jouissaient d'ouvertures larges et soignées vers le jour. Nous pensons que les encadrements actuels des fenêtres de la tour appartiennent à une période plus récente mais qu'ils ont remplacé ceux de l'époque qui nous occupe. Nous pensons aussi que c'est à la même phase qu'il faut rattacher le placement de certains blocs calcaires aux angles de la haute-tour; en effet, ceux-ci sont en V 2b et présentent une taille au ciseau.

De plus, l'hétérogénéité des matériaux, à proximité des angles de la construction, montre qu'il s'agit d'emplacements qui ont subi des remaniements postérieurs à la réédification de la haute-tour. Nous pensons pouvoir rattacher aussi à cette phase le remplacement partiel du grès houiller par du calcaire, dans le ressaut qui court à la base des murs.



Fig. 36. Porte de la haute-tour, côté Est, vue extérieure

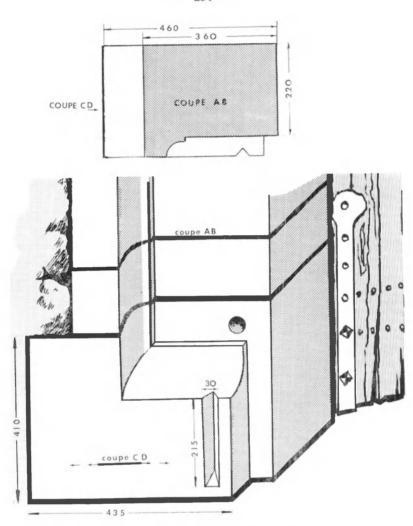


Fig. 37. Détail de la moulure de la porte de la haute-tour.

La porte d'entrée de la haute-tour offre beaucoup d'intérêt par son fini et sa conservation parfaite (fig. 36). Pourtant, nous devons avouer avoir eu des difficultés à la dater d'une manière sûre. Nous sommes tentés de la rattacher à cette campagne de transformation parce que l'on y a employé le même calcaire que dans les restaurations de

cette époque, et les mêmes outils y ont laissé leurs traces (semblables à celles des fenêtres de l'enceinte Nord). Cependant, la disposition soignée et régulière des blocs formant l'encadrement tendrait à mettre en doute cette interprétation.

Si nous la comparons à l'architecture civile, nous pouvons voir une ressemblance avec les édifices du xviº siècle dans la région liégeoise; ce qui, en somme, ne peut renverser la datation proposée pour l'aménagement du château, particulièrement lorsqu'il s'agit d'un élément à ce point sujet aux contingences de l'artisan, des matériaux et du lieu où il fut exécuté. La porte de la tour d'Amay (xive et xve siècle?) n'est pas travaillée avec le même soin. Mais la porte de la tour de Nandrin (début xvie siècle?) est ornée d'une mouluration semblable à celle de Saive (fig. 37).

Le bâtiment (C), ancienne tour d'entrée, et dont le côté Est est bouché, forme alors une pièce voûtée. E. PONCELET la considère comme une chapelle et il cite les sources du xvite siècle où l'on évoque des mariages qui y furent célèbrés (1). Il n'est pas impossible que dès l'époque que nous considérons, ce bâtiment ait rempli cette fonction. Il était, en effet, en usage d'aménager une chapelle à l'intérieur de la haute-cour, pendant les xve et xvie siècles. De plus, ces bâtiments possédaient deux étages comme c'est le cas à Saive (2).

La présence d'un enduit de plâtre blanc indique le soin apporté aux bâtiments seigneuriaux. Cet enduit est difficilement datable car il a perdu tout ornement peint qu'il aurait pu supporter. Nous obtenons pourtant certaines indications chronologiques en observant les emplacements datés qu'il recouvre. Par exemple, nous le retrouvons sur les murs intérieurs de la chapelle. Il en recouvre tous les côtés mais change d'aspect sur la face Ouest, qui doit être une adjonction récente. On le retrouve dans la cage d'escalier qui conduit à un soussol enfoui et l'on sait que la pièce où cet escalier se trouve est postérieure à la construction du château-fort. Nous voyons cet enduit recouvrir les arrachements des banquettes flanquant les fenêtres qui appartenaient aussi à l'état précédent du château. Aussi pouvons-nous conclure en reconnaissant un premier enduit, contemporain des restaurations décrites. Mais cet enduit est à la base de diverses autres

<sup>(1)</sup> E. PONCELET, op. cit., p. 258.

<sup>(2)</sup> M.-E. Dunan, op. cit., p. 233.

couches où les textures et compositions varient donnant, en retour, des indications quant à la date et à la destination de certaines pièces ou pans de murs.

L'étude des mortiers fournit des indications de chronologie relative, car leur composition varie avec l'époque à laquelle ils ont été employés. On peut ainsi reconnaître la contemporanéité de matériaux éloignés dans la construction, où l'on a utilisé le même mortier pour les lier. Ceci est parfois indispensable à noter lorsque les matériaux sont de réemploi et que les indices fournis par la taille de la pierre et par le matériau induisent en erreur.

En conclusion, nous observons un aménagement important qui, non seulement, élargit le domaine sous sa couverture, rend les constructions plus vivables, mais aussi adapte le système défensif au danger de l'artilleric. Les archères qui ne sont pas transformées en meurtrières, pour le tir à l'arme à feu, perdent leur utilité et sont même parfois occultées. On ne semble donc plus craindre des coups de mains ou des batailles rangées, mais on se garde contre une éventuelle attaque à la bombarde, ce qui d'ailleurs ne semble pas avoir eu lieu. On aménage une tour de garde en chapelle, ce qui accentue l'intention de séjourner même en temps de paix à l'intérieur de la place-forte.

Du fait que nous sommes entré dans l'ère des armes à feu, et puisque nous voyons déjà l'architecture réagir et se consolider au point stratégique par l'épaississement des murs, nous pouvons attribuer cette campagne de transformation au xve siècle (1). De plus, les aménagements intérieurs, qui tendent à rendre la vie plus confortable au châtelain, se placent dans un vaste mouvement qui se manifeste dans ce sens, dès la fin du xive siècle mais surtout pendant le xve siècle (2).

### 4. — LE REFUGE.

L'une des premières observations que l'on peut faire à Saive est, sans doute, le dernier étage de la haute-tour, fait de briques. Quatre échauguettes sont construites aux angles, et chaque face contient

<sup>(1)</sup> G. GAIER, op. cit., p. 35.

J. F. FINO, op. cit., p. 290-298.

<sup>(2)</sup> J. F. Finó, op. cit., p. 260-261.

deux fenêtres et une pierre portant des armoiries. Telle était la distribution à l'origine : nous avons vu dans la description générale que le temps avait modifié cet aspect. Remarquons dès à présent que les fenêtres sont bouchées par des rangées de briques, nous reviendrons sur la cause probable de cette occultation.

Les échauguettes sont supportées chacune par trois modillons de calcaire, semblables à ceux situés à mi-hauteur de la face Nord. Il est possible que ces derniers soient contemporains de l'érection des tourelles, lorsque, en cherchant la commodité, on aurait bâti un escalier vers le bâtiment (E). A ce moment on aurait percé une porte à l'emplacement d'une ancienne fenêtre. Revenons aux tourelles, elles contiennent quatre ou cinq meurtrières dont la fonction effective est douteuse à cause de la hauteur de la tour, interdisant un tir précis. et parce que la fente qu'elles présentent nous semble trop étroite pour permettre l'introduction du canon d'une arme. Intérieurement chaque échauguette forme une tourelle fermée. Nous avons rencontré ce type d'échauguette au sommet de la tour d'Eynatten. La majeur partie de cette construction est attribuée aux xve et xvie siècles. Tandis que le dernier étage (qui contient les tourelles) serait une adjonction du xvIIIe siècle (1). Nous pensons devoir rectifier ces attributions en plaçant l'érection complète de la tour pendant le xvie siècle, et les travaux du xviiie siècle, dont parlent les auteurs, auraient porté sur l'aménagement des fenêtres. Si l'on admet ces datations (basées uniquement sur une étude photographique), il est permis de placer les tourelles de la tour d'Eynatten pendant la seconde moitié du xvie siècle.

Sur trois des faces du quatrième étage, nous trouvons deux fenêtres séparées par une pierre portant des armoiries. Les fenêtres sont caractéristiques de la renaissance mosane : comportant deux embrasures carrées superposées. Les blocs qui les forment sont soigneusement calibrés et se disposent de manière symétrique. Nous voyons là un type bien constitué, mais qui pourtant n'est pas encore modifié dans le sens de la finesse, de l'allègement et de la complication des meneaux; nous l'attribuons au début du xviie siècle.

<sup>(1)</sup> H. REINERS et H. NEU, Die Kunsdenkmäler von Eupen-Malmédy, Dusseldorf, 1935, p. 119-121.

Les armoiries de la face Ouest sont les seules encore visibles (elles sont tombées au Nord et dissimulées par le lierre au Sud, inexistantes à l'Est). Leur étude a permis à E. PONCELET d'attribuer la restauration à un seigneur de Saive du début du xviie siècle (1). Rappelons qu'au-dessus des armoiries de la face Sud, se trouve un relief du perron liégeois; ce qui permet évidemment d'affirmer que la seigneurie se trouvait alors dans le territoire de la Principauté. Mais, aussi, cela montre qu'à l'époque où ce relief fut placé, l'entrée Sud était l'accès principal, puisqu'il n'y a que sur la face tournée dans ce sens que nous le trouvons.

Nous avons attribué l'aménagement de l'entrée Sud à l'état précédent du château, nous sommes sûr, en tout cas, qu'au moins à ce stade-ci elle était utilisée.

Notons l'emploi important de la brique dans l'appareil. Ce simple élément peut nous donner nombre d'indications, par exemple par leur format (plates, larges et allongées) qui , en d'autres lieux, semble répondre à un module qu'impose l'architecture du bâtiment entier; ensuite par leur texture : elles sont faites d'une argile mal cuite, donnant une couleur lilas et non rouge vif (2) (ce qui résulte de l'action d'un four au bois), elles contiennent de forts dégraissants, la cuisson est irrégulière, ce qui donne des tonalités opposées dans la pâte; la forme et le type de moule permettent parfois d'être reconnus et de donner des indications sur leur date et leur origine. Comparons-les à celles qui bouchent systématiquement toutes les fenêtres de cet étage : celles-ci sont de format plus court et épais, elles sont d'un rouge vif causé par la cuisson plus homogène et plus forte (obtenue par un feu au charbon). Ces distinctions nous permettront d'attribuer les restaurations respectives à l'une ou l'autre époque, pendant laquelle un des deux types a été utilisé.

Toutes les fenêtres de la haute-tour ont reçu alors l'encadrement calcaire qu'elles possèdent encore actuellement. Nous pouvons le reconnaître par la taille qui est identique à celle des fenêtres du quatrième étage, observée à la lunette, et que l'on peut dater du xviie siècle: les arêtes sont rayées au ciseau perpendiculaire, et le centre de la

<sup>(1)</sup> E. PONCELET, op. cit., p. 257.

<sup>(2)</sup> A. GHEQUIER, L'architecture civile ancienne, au pays de la Meuse Wallonne, dans A. S. A. N., 35, 1922, p. 136-180.

surface est taillé au pic pour former des carrés sur angle (piquetée avec des arêtes tranchefilées). De plus, ces encadrements ne correspondent pas exactement à la largeur des baies, ce qui prouve qu'ils ont été ajoutés. Dans les matériaux qui bouchent les interstices, il se trouve des briques de l'étage supérieur. Il est possible d'ailleurs que les matériaux de ces fenêtres étranges (fig. 8) aient été conçus et préparés pour le type de fenêtre du dernier étage et que l'embrasure préexistante ait empêché la disposition théorique; elle ne fut possible qu'au dernier étage, complètement reconstruit. Ceci expliquerait le canon inhabituel des fenêtres des étages inférieurs. Remarquons que la meurtrière qui se trouve à leur base est du même matériau que les blocs de l'encadrement, elle offre la même technique de taille, ce qui montre que cette fente lui est contemporaine. Pourtant on peut difficilement en expliquer la fonction : l'insertion du canon d'une arme est malaisée à réaliser et, pourquoi une si large ouverture à la fenêtre qui la surmonte (1)? Un angle rentrant encadre toute la fenêtre, ce qui pourrait servir à l'encastrement d'un volet de bois, lors de troubles. Nous avons rencontré cet encadrement avec le même angle rentrant et la même technique de taille à la tour de Nandrin que l'on date, pour sa dernière transformation, du xvie siècle.

Pour en rester à l'examen de la haute-tour et aux transformations de cette époque, signalons la reconstruction en brique du conduit de cheminée, à l'intérieur du conduit précédent, plus large et fait de grès. Les deux âtres ont été régularisés, ce sont eux qui étaient ornés des manteaux de cheminées, conservés au château de Hun par Annevoie et que PONCELET attribue à une famille du XVII<sup>e</sup> siècle (²).

Au rez-de-chaussée, une armoire encastrée à côté de l'âtre (emplacement A, fig. 12) contient un cadre de pierre calcaire dont la taille et le module permettent de le classer parmi les restaurations contemporaines.

(2) E. PONCELET, op. cit., p. 259.

<sup>(</sup>¹) Une disposition semblable se retrouve dans le château médiéval de Lavaux Sainte Anne (xv° siècle): au fond d'une niche cintrée, flanquée de deux banquettes, la fenêtre est percée et surmonte une courte meurtrière, avec perforation circulaire, Cette disposition ne permettrait que le tir à l'arme à feu et la large ouverture servirait à l'évacuation de la fumée: M. Thibaut de Masieres, Le château de Lavaux Sainte Anne et ses constructeurs, dans: Etudes d'Histoire et d'Archéologie Namuroises dédiées à F. Courtoy, (Gembloux), 1952, p. 519-530.



Fig. 38. Détail de l'appareil de la porte de la cave de la haute-tour, côté Sud, vue extérieure

La porte de la cave de la haute-tour a été manifestement encastrée à la même période. Les pierres de taille de son encadrement ont été surajoutées à la construction : ceci est visible dans la matériau de petit appareil qui comble l'interstice qu'elles ont provoqué. Les dessins formés par le ciseau et le pic, sont semblables à ceux des fenêtres des étages (fig. 38).

La vaste voûte de brique de la cave appartient, pensons-nous, également à cette étape. Remarquons que, postérieurement à son aménagement, il s'est produit un incendie dans la tour; nous en voyons d'importantes traces à la base des déblais qui surmontent

cette voûte, à l'emplacement où celle-ci s'est effondrée, et montre une stratigraphie partielle qui pourrait livrer d'autres éléments de datation, si elle était exploitée systématiquement (céramiques, vitraux, ferrures, ...).

Rappelons qu'un plancher horizontal précédait cette voûte et l'on voit encore le ressaut qui le supportait dans la maçonnerie.

Venons-en à une des parties les plus révélatrices sur la vie du château : les fenêtres de l'enceinte Nord de la haute-cour. L'une d'entre elles a été occultée au moyen de briques, mais de manière à réserver une ouverture carrée (fig. 17, B), une autre qui possédait une archère a été bouchée sur une partie de la fente, l'autre partie a été manifestement élargie par usure (fig. 17, E). Ces remarques nous font voir que nous sommes à une époque où l'arme à feu portative a été utilisée à Saive et a exigé une adaptation des ouvertures stratégiques que l'on transforme en bouches à feu.

A l'autre extrémité de l'enceinte, dans la tour ronde (B) nous sommes en présence du même phénomène. Certaines des archères, que nous avons déjà décrites de l'extérieur, montrent une occultation jusqu'à la moitié de leur hauteur, ce qui permettait le tir à l'arme à feu dans la moitié supérieure. Ce n'est que par la suite que l'archère fut rebouchée complètement et retrouva l'état dans lequel elle se trouvait après les changements de disposition que nous avons estimés être du xve siècle (fig. 20). La voûte de cette tour doit dater de cette époque, le matériau le confirme et les ressauts montrent qu'un plancher horizontal préexistait.

Si nous pouvons tirer des conclusions sur cette quatrième phase, nous disons qu'elle appartient à une époque où le château servait de résidence et que, pour cela, d'importantes transformations avaient été effectuées.

Pourtant, c'était aussi une époque agitée, puisque nous voyons l'occultation d'une des fenêtres du rez-de-chaussée de la tour, des traces d'incendie postérieures à ces transformations et l'aménagement de fenêtres et d'archères par leur obstruction partielle laissant place au canon du fusil. Les divers éléments appartenant à cette phase, convergent vers une datation de la première moitié du xvIIe siècle.

## 5. — Derniers remaniements.

Les gravures dont se sert Poncelet, dans son étude, nous montrent la haute-tour couronnée d'un toit d'ardoises rhomboïdal (fig. 39).

L'auteur le décrit branlant et prêt à s'effondrer, nous sommes en 1891. De vieilles photos, prêtées à M. ABRAHAM, ont été prises lorsque

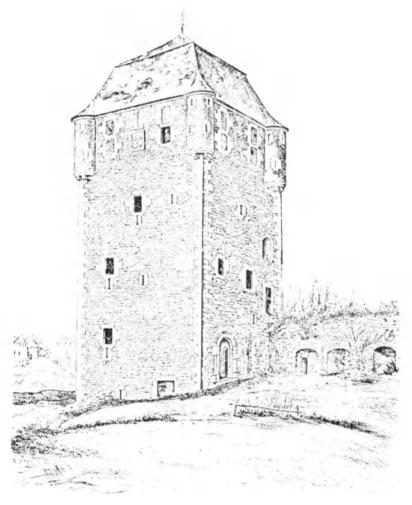


Fig. 39. Estampe de G. Lavalette, accompagnant le travail d'E. Poncelet, haute-tour vue du Sud Est, possédant encore son toit rhomboïdal et dépourvue de lierre.

la tour possédait encore cette toiture; ces photos datent aussi de la fin du siècle dernier (± 1890). Le même aspect est montré par les dessins aquarelles de A. SCHAEPKENS, conservés à la Bibliothèque Royale de Bruxelles (fig. 40). L'entrée Ouest de la tour (C) (gravure par G. Lavalette au XIX<sup>e</sup> siècle : (fig. 24), photographie de l'état actuel : (fig. 23) a été bouchée par un mur fait de briques; celles-ci répondent aux caractères du deuxième type décrit plus haut. Elles sont d'un rouge vif et ont un format plus court et plus épais. Ce mur contient une porte encadrée de blocs calcaires bien appareillés, de dimensions plus fortes que partout ailleurs, et lissés aux ciseaux sur toute leur surface. Ces éléments nous font placer ce mur dans le XVIII<sup>e</sup> siècle. Poncelet le date du XVII<sup>e</sup> siècle et remarque que la pièce ainsi formée était utilisée comme chapelle à cette époque (1). Les évidences architecturales nous empêchent de partager son opinion quant à la datation de la transformation mais l'utilisation comme chapelle au xviie siècle, attestée par les sources, ne peut pas être mise en doute.

Si l'on admet cette datation, on peut y associer l'enduit qui couvre le côté interne de cette paroi. Enduit dont la texture est commune à celui que l'on retrouve dans d'autres parties du château et que l'on peut ainsi placer à la même époque.

Il semble que c'est à ce moment que furent bouchées les fenêtres du dernier étage de la haute-tour. On remarque, en effet, une différence tenant à la couleur et au format entre les briques qui les colmatent et celles du mur qui contient les fenêtres.

Saumery, en 1743, signale des jardins en terrasses et une allée dans un bois, proches du vieux château (²). Il est clair que les deux étagements, sur le plateau Est, vestiges des aménagements de terrain pour former l'accès vers le château, ont de fortes chances d'être les jardins dont parle Saumery, puisqu'ils en constituaient des socles préfabriqués. Un document cartographique, que nous examinerons dans la deuxième partie de cette étude, prouve de manière sûre cette localisation.

Ces dernières transformations ont été regroupées parce qu'elles semblent toutes appartenir au XVIII<sup>e</sup> siècle. A cette époque, les modi-

<sup>(1)</sup> E. PONCELET, op. cit., p. 258.

<sup>(2)</sup> P.-L. De Saumery, Les Délices du pats de Liège, t. III, Liège, 1743, p. 277.



Fig. 40. Dessin aquarellé de A. Schaepkens : vue de la haute-tour, de la tour C et de l'enceinte extérieure, à partir de l'Ouest, vers 1880.

fications ont été faibles et rares; elles sont peut-être toutes du début du siècle, ceci montre que les châtelains n'étaient pas fortunés ou bien n'habitaient guère le château, dont le type avait depuis long-temps disparu dans les constructions contemporaines. Les arrangements sont toutefois dans le but de le reclasser parmi les édifices nouveaux (chapelle, jardins, toiture). Mais bientôt, il sera complètement abandonné, car plus aucune trace architecturale n'est postérieure au xviii<sup>c</sup> siècle (si ce n'est dans les bâtiments de ferme, qui n'ont pas cessé d'être utilisés depuis lors). Le château est donc à l'abandon et se dégrade de plus en plus, tant par l'action des intempéries que par celle des hommes qui utilisent les matériaux de la vieille forteresse.

### ETUDE DES SOURCES

#### 1. — LE PROBLEME DES ORIGINES.

L'origine de Saive est au moins aussi obscure que celle de son château et l'ancienneté du lieu doit être en rapport avec l'ancienneté du site archéologique. L'existence du village est attestée dès le IXº siècle (¹); mais aucun renseignemant précis n'est fourni dans cette chronique concernant l'état des lieux à cette époque. C'est dans ce document qu'apparaît la citation « SAVIA » que de RYCKEL apparente aux sources étymologiques celtiques (²).

En 1266, l'évêque de Verdun offre le domaine de Jupille au chapitre de Saint-Lambert qui s'engage, en retour, à réprimer les pillards qui infestaient la région et dont se plaignait l'Eglise de Verdun, ainsi qu'à reprendre les domaines perdus (3).

Il est intéressant de noter qu'une occupation stratégique aurait pu être nécessaire aux brigands dont parle le texte.

Brassinne, qui s'est penché sur le problème de l'origine de la localité, suppose qu'à la suite de cette engagère, l'Eglise de Liège

<sup>(1)</sup> Gesta episcoporum Tullensium. Ed. Pertz, M. G. H. S. S., t. VIII, p. 638, L. 35. (2) A. DE RYCKEL, Rivières et ruisseaux de la province de Liège, dans B. S. A. H. D. Lg. 21, 1923, p. 27-100.

H. D. Lg., 21, 1923, p. 27-100.

(3) S. BORMANS et E. SCHOOLMEESTERS, Cartulaire de l'Eglise Saint-Lambert de Liège, charte D.CXI, t. II, p. 172-174.

serait restée en échec, pour ce qui concerne Saive qui « serait resté aux mains d'un pillard grâce, peut-être, à quelque transaction » (1).

De toute manière on peut supposer, avec PONCELET (²), que le village était concerné dans la charte de l'Eglise de Verdun, puisque, en 1279, Jean de Jupille, chanoine de Saint-Lambert, sépare Saive de Jupille et fonde la nouvelle paroisse qui possède ses fonds-bâptismaux, son église et sa cour de Justice (³). Ce bienfaiteur de la paroisse, qui possédait de nombreux biens à Saive (⁴), n'aurait-il pas aménagé son manoir à l'emplacement d'un refuge plus ancien, au milieu des terres rendues indépendantes de l'Eglise de Jupille et formant, de plus, un alleu qui n'exigeait pas les tailles du Baillage d'Amercœur dont il s'était séparé par la même occasion ? (⁵).

Le chanoine Jean de Jupille était le petit-fils du Comte de Vianden et il laissa des rentes à des églises de Liège pour la célébration de l'anniversaire de cousins appartenant à cette famille (6). Nous pouvons voir que les liens de parenté étaient étroits entre lui et les châtelains de la célèbre forteresse médiévale ardennaise. Il n'eut pas manqué, s'il avait à construire un refuge, de s'inspirer très modestement des trésors de stratégie que lui offrait ce château.

C'est peut-être à son origine obscure que la seigneurie de Saive doit d'être un alleu, sa possession étant controversée dès le départ. D'abord lorsqu'elle faisait partie du domaine de Jupille, dépendant de l'Eglise de Verdun qui ne pouvait exercer qu'un contrôle très relatif sur ces terres aussi éloignées. Ensuite, les pillards qui occupaient les bois de Saive et de la Xhavée ont du rendre difficile l'occupation effective.

La situation de la seigneurie, aux limites de la principauté, était elle-même sujet à des controverses.

Dans l'acte de séparation de l'Eglise de Saive de celle de Jupille, il est fait mention d'un « castrum » de Saive qui se trouvait près d'un

<sup>(1)</sup> J. Brassinne, Les paroisses de l'ancien Concile de Saint-Remacle dans B. S. A. H. D. Lg., Liège, 14, 1903, p. 281-282.

<sup>(2)</sup> E. Poncelet, op. cit., p. 264.

<sup>(3)</sup> Le texte complet de cette charte a été reconstitué, à partir de divers documents et publié par PONCELET, dans son ouvrage cité, en annexe 1, p. 423-428.

<sup>(4)</sup> M. Josse, Le domaine de Jupille des origines à 1297. Bruxelles, 1966, p. 91.

<sup>(5)</sup> E. Poncelet, op. cit., p. 254-255.

<sup>(6)</sup> E. PONCELET, op. cit., p. 265.

moulin, devant un vivier (¹). Il ne s'agit donc pas d'une résidence mais d'un Fort (²) qui existait dès cette époque. On peut imaginer que les communs (fermes, écuries, logements de serviteurs) et divers bâtiments utilitaires existaient déjà au château, car le terme «castrum» désigne également « une agglomération fortifiée qui n'est pas une cité » (³). Etait-ce l'occupation des pillards dont parle la charte de l'Eglise de Verdun, ou un château-fort que se serait fait construire Jean de Jupille dans les terres qu'il possédait avant 1279 ? Nous voyons déjà un moulin et un vivier associés à ce château-fort, nous retrouverons les traces de ces éléments par la suite.

Dans le même document, on trouve la mention d'un « arx » qui se situerait à l'emplacement de l'actuel château de Méan (4). Il y avait donc un deuxième point stratégique à Saive dont l'ancienneté est peut-être égale ou même supérieure à celle du vieux château : «arx» prend plus le sens de situation élevée, d'une citadelle que celui d'un château-fort; ce qui rappelle les réduits défensifs au sommet d'un point dominant, comme on en faisait au haut-moyen-âge (5).

## HISTOIRE DE L'OCCUPATION SEIGNEURIALE DU VIEUX CHATEAU A SAIVE.

Nous ne livrons qu'un résumé de la liste des seigneurs et châtelains qui ont occupé la place. E. PONCELET, dans son excellent travail sur la seigneurie de Saive, a étudié la question d'une manière complète. Ni nos buts ni nos moyens ne sont assez audacieux pour reprendre ce travail. Mais il a servi de base à notre étude historique et nous ne renverrons plus à cet ouvrage dans le chapitre qui suit, tant les renseignements que nous y avons trouvés sont nombreux.

Nous avons réexaminé les sources dans une optique différente : en y cherchant le plus grand nombre de citations des constructions

<sup>(1) « ...</sup>quam vivario magno ante moliendinum et castrum de Saive » PONCELET, op. cit., Annexe 1, p. 424.

<sup>(2)</sup> A. Blaise, Dictionnaire Latin-Français des auteurs Chrétiens, Paris, 1954, p. 137.

<sup>(3)</sup> J.-F. NIERMEYER, Lexique Latin médiéval Français/Anglais, t. I, Leiden, 1962, p. 155.

<sup>(4) « ...</sup>qua tenditur ad arcem de Vetere Viveto dictam delle Motte » : Poncelet, op. cit., Annexe 1, p. 424.

<sup>(5)</sup> Mittellateinisches Wörterbuch, t. I, Munich, 1959.

de Saive et, en particulier, bien sûr, celles du château. Nous les replacerons dans l'histoire de la seigneurie et nous y joindrons des renseignements tirés de l'histoire de la Principauté. Nous serons apte ainsi à faire un parallèle entre les seigneurs du village et les états successifs du château, et attribuer les aménagements à certains d'entre eux.

A la fin du XIII<sup>e</sup> siècle et au début du XIV<sup>e</sup>, on sait que les chevaliers Roger de Herstal et Gilles de Rabosée possèdent une partie des biens de Saive. Les sources parlent d'un moulin sur lequel porte les transactions, mais elles ne font pas allusion au château (1).

La famille de Charneux posséda la seigneurie pendant le xive siècle. Gilles de Charneux, échevin de Liège de 1314 à 1321, fut chargé par l'évêque de Liège et le chapitre de Saint-Lambert de la garde des forteresses de Cornillon et de Bouillon (2). Ceci peut être intéressant lorsque l'on sait la perfection stratégique qui est atteinte dans cette dernière forteresse (3). Nous voyons, ici aussi, que le seigneur de Saive avait des modèles sous les yeux pour améliorer les forts de ses domaines.

Gilles de Charneux, petit-fils du précédent, hypothéqua la seigneurie en 1372 dans cet acte; il est fait allusion du « château, forteresse, ville, hauteur et justice de Saive » (4).

Frambach de Birgel, fils de la nièce de Gilles de Charneux, hérita de la seigneurie en 1416, après le renoncement qu'en fit, en sa faveur, son frère Simon de Birgel, Il était seigneur de Eschweiler, Marschallrath, Bouenberg, Holzheim, Saive, Charneux, de la moitié de Tomberg... Il était conseiller et trésorier de Jean de Heinsberg et n'habita guère le château de Saive. Il combâtit aux côtés du Prince-Évêque et participa à une campagne contre les Hussites en Bohême (5).

En 1436, à l'occasion de la procession d'un captif, Jean de Stavelot

<sup>(1)</sup> L. Korth, Das gräflich von Mirbach'sche Archiv zu Harff, t. 1, Annalen des historischen Vereins für den Nieder-Rhein insbesondere die alte Erzdiocese Köln, t. LV, Cologne, 1892, (17.1.1283), p. 8.

<sup>(2)</sup> S. BORMANS et E. SCHOOLMEESTERS, Cartulaire de l'Eglise Saint-Lambert de Liège, n° DCCCCLXXVI, p. 123-124.

<sup>(3)</sup> F. LOHEST, Le châteati-fort de Bouillon, Bruxelles, 1896. (4) L. KORTH, op. cit., p. 142-144.

<sup>(5)</sup> Notons, qu'en 1353, il est fait allusion de « la Tourre delle Motte » (KORTH, op. cit., p. 84-86) ce qui concerne, bien sûr, le deuxième emplacement stratégique du village.

cite la forteresse de Saive, derrière laquelle passa le cortège, peu avant de traverser la Meuse (1).

La fille de Frambach de Birgel, Marguerite de Birgel, épousa en 1433 Arnold de Hoemen, vicomte héréditaire de l'archevêché de Cologne et seigneur d'Odenkirken. Il chargea un châtelain, Henri Rueffman, de l'occupation de la Seigneurie de Saive. Son gendre, Adam de Harff, chevalier de l'Ordre de Saint-Hubert, au duché de Juliers reçu la Seigneurie par son mariage avec Ricarda de Hoemen. Lui aussi confia la garde du château à Henri Rueffman. Nous avons des précisions intéressantes sur la vie de ce seigneur à Saive : on sait que lui et son père, Godefroid de Harff, venaient souvent au château avec de nombreux amis pour y donner des réceptions. Il est donc probable qu'à cette époque la place n'était plus utilisée comme citadelle, mais comme une résidence et que certains aménagements ont pu être pratiqués en conséquence.

En 1480, Adam de Harff vend la seigneurie à Raes de Ryckel, chanoine tréfoncier de Saint-Lambert. Dès cette époque, les troubles de la Principauté affectèrent des habitations du village. Jean de Ryckel, fils de Raes, fut seigneur de Saive de 1475 à 1480. Il eut des difficultés avec la famille de Henri Rueffman, ancien châtelain de Saive, qui réclamait une rente au nouveau seigneur.

Jean de Ryckel se mit au service des Lamarck qui vont prendre de l'importance dans nos considérations sur l'architecture du château et en 1480 il vendit à *Doem de Clermont* la « forteresse, terre, hauteur, Seigneurie de Seaves et Seavelette, héritages et biens, cens, rentes, émollemens, bois, terres, preis, mollins, viviers, vingnes, waydaiges... avec le cortil delle Moisnerie et biens delle Motte » (²). Nous voyons ainsi qu'en 1480, même si le château avait servi de résidence au début du siècle, il conservait néanmoins un aspect militaire qui le faisait qualifier de forteresse. Adam de Clermont possédait de nombreux biens et était, entre autres choses, échevin de Liège, échevin de Jupille, membre de la Cour Allodiale de Liège, il était de plus très attaché à Louis de Bourbon. Il fut seigneur de Saive de 1480 à 1482 et mourut aux côtés du prince-évêque dans un engagement contre

<sup>(1)</sup> Jean de Stavelot, Chronique, Ed. Ad. Borgnet, Bruxelles, 1861, p. 323 : « par derier le fortereche de Seve ».

<sup>(2)</sup> S. BORMANS, Les seigneuries allodiales du Pays de Liège, Liège, 1867, p. 149-150

Guillaume de Lamarck. A la suite de cette bataille, Everard de Lamarck occupa le château de Saive (1) ainsi que d'autres forteresses de la région. Sans doute la place n'était-elle pas sans intérêt, puisqu'en 1484, lors du traité entre les Lamarck et Jean de Hornes, Everard en réclama la possession.

On peut imaginer, pour cette époque, certaines transformations du château permettant d'en restituer le rôle stratégique, négligé pendant la première moitié du siècle.

Lorsque Jean de Hornes, le 7 mai 1487, rentra à Liège, il fit démolir les forteresses qu'avaient occupé les Lamarck : Anthisnes, Esneux et Saive (24 février 1487) (²); mais bien que les sources attestent leur démolition effective (³), le château de Saive n'eut guère à souffiir de cette démolition, étant donné l'état actuel des vestiges (⁴).

Le nouveau seigneur de Saive fut Fastré de Corswaren, échevin de Liège, époux de la veuve de Doem de Clermont; il posséda la seigneurie de 1497 à 1508, date de la mort de son épouse. Arnold de Clermont, neveu de Doem, releva la seigneurie en 1508; il la vendit peu de temps après à Josse Colloise, mais cela étant en désaccord avec les stipulations du testament de Doem de Clermont, il en suivit un long procès dont ses descendants souffriront (5).

Josse Colloise fut néanmoins seigneur de Saive de 1509 à 1548, il favorisa l'économie du village en exploitant la houille du sous-sol, en particulier, le long de la Saivelette. Aussitôt après sa mort, sa

<sup>(1)</sup> P. HARSIN, Etudes critiques sur l'histoire de la Principauté de Liège, t. 1 : La Principauté de Liège à la fin du règne de Louis de Bourbon et sous celui de Jean de Hornes, 1477-1505, Liège, Sciences et Lettres, 1957, p. 157.

<sup>(2)</sup> P. Harsin, op. cit., p. 197. (3) A. E. L., Echevin de Liège, Œuvres, reg. 49, f° 79.

<sup>(4)</sup> P. Harsin, dans son ouvrage cité, semble également émettre des doutes à ce sujet (P. Harsin, op. cit., p. 197). Th. Gobert a peut-être confondu cette hypothétique destruction, d'ordre stratégique, avec l'exécution d'un plan de restauration des murailles de la ville, commandé par Louis de Bourbon, en 1479 et les années qui suivent, qui autorisait les travailleurs à utiliser les matériaux des bâtiments détruits en 1468, ainsi que la destruction, dans le même but, des forteresses de Saive, Aigremont, Esneux. Pourtant lui aussi remarque que l'accomplissement de ces travaux ne s'effectua pas entièrement : « ...les luttes civiles, jointes aux guerres entre de puissantes familles rivales, ne permirent pas à la cité de s'appliquer avec ensemble et constance à la remise en état des remparts. A la fin du xve siècle, on avait produit qu'un travail médiocre ». Th Gobert, Liège à travers les âges, les rues de Liège, Liège, 1929, t. I, p. 219-220.

<sup>(5)</sup> L'acte de vente parle de «château, cour, maison, jardin, haies ... ». S. Bormans, op. cit., p. 149.

veuve, Marie de Clermont, eut à supporter le procès intenté par Herman de Clermont, époux de la lîlle de Thierry de Clermont, qui remettait en cause la vente de la seigneurie à Josse Colloise (1).

Marie de Clermont continua pourtant à occuper le château, et PONCELET nous dit qu'elle y effectua des travaux, sans donner de précision, ni, contrairement à son habitude, citer la source qui aurait pu nous permettre de reconnaître ces aménagements (2).

Le fils aîné de Marie de Clermont, *Denis Colloise*, releva la seigneurie en 1548 (³) et la posséda jusqu'à sa mort en 1572. Lui aussi reçu des charges importantes : échevin du Pont d'Amercœur, échevin de Parfondevaux, mayeur de la Cour jurée de Saint-Jacques, conseiller de la Cour féodale de la haute vouerie de Hesbaye... Herman de Clermont décéda en 1559, mais sa veuve et ses enfants poursuivirent le procès.

Le fils de Denis Colloise, Josse Colloise, hérita du domaine de Saive selon le contrat de mariage de 1567, et on cite le « doignon, eawe » (4). Remarquons ici que le château possédait déjà son fossé rempli d'eau. A moins qu'il ne s'agisse d'une allusion aux viviers, mais ce serait la seule fois que l'on employerait pas le terme exact et nous pensons qu'il doit s'agir de l'eau proche du donjon, donc celle du fossé qui le protégeait. Josse Colloise eut de nombreux ennemis qui lui enviaient sa seigneurie; cela nous indique donc, que la placeforte n'était pas négligeable et n'était pas en ruine (5): tout d'abord les fils d'Herman de Clermont auxquels s'était rallier Oger des Prez et, d'autre part, Gérard de Fléron qui cherchait à acquérir ses terres par tous les moyens. Il parvint même à les acheter à Josse Colloise en 1586, mais le contrat d'expertise était si élogieux que Jean Colloise, frère de Josse, voulu les racheter aussitôt par retrait lignager (qui donne à la famille un an pour récupérer les biens vendus). Il s'en

<sup>(1)</sup> Les sources citent, à cette occasion : « ... la maison donjon et chastel... » où la cause fut entendue, A. E. L., Cour Allodiale de Liège, reg. 37, f° 174.

<sup>(2)</sup> E. PONCELET, op. cit., p. 303.

<sup>(\*)</sup> Le relief cite: «... thour, chasteal...»: A. E. L., Cour Allodiale de Liège, reg. 38, f° 191 v°.

<sup>(4)</sup> A. E. L., Cour Allodiale de Liège, Œuvres, reg. 43, f° 292.

<sup>(5)</sup> on cite en 1552 « ... le chesteal de Seave... » A. E. L., Cour de Saive, Œuvres, reg. 3, f° 143 et « ... et d'aval a forteresse... » en 1558. idem, reg. 4, f° 133, et en 1583 : « ... le chestea de dit Saive » idem, reg. 8, f° 3 — en 1588 on cite les caves du château qui ont pris de l'importance et ont peut-être un rôle de prison : « Donjon, cave, ... » : S. BORMANS, op. cit., p. 149.

suivit un interminable procès qui parvint jusqu'à la chambre de Spire. En 1590, Jean Colloise entra dans les ordres et son neveu, *Mathieu de Monsen*, reprit ses droits sur la seigneurie. Il eut une vie captivante et nous apparaît comme un personnage sympathique. On raconte qu'il a dû emporter son épouse, Anne de Wesemael, de force car ses parents s'opposaient à son mariage bien que, semble-t-il Mathieu de Monsen ait conquis le cœur de leur fille. Il poussait son action jusqu'à parvenir à ses fins; en eflet, la chambre de Spire trancha le procès en sa faveur (1605), tandis que Gérard de Fléron obtenait gain de cause auprès des autorités ecclésiastiques. Monsen élimina son co-héritier, Toussaint Jean-Huoert, dans un malencontreux accident qui survint lorsque précisément ils se réconciliaient : Toussaint trébucha dans l'allégresse de l'amitié et vint heurter la dague que Monsen avait dégainé dans un geste maladroit! Les échevins de Liège acceptèrent cette explication et Monsen fut absous.

Il avait reçu la seigneurie de Tignée, par son mariage rocambolesque, et c'est dans sa maison de Tignée qu'il fut assailli par Gérard de Fléron et ses complices; ceux-ci occupèrent ensuite le château de Saive à partir duquel ils traquaient leur adversaire. Ils ravagèrent et incendièrent plusieurs biens appartenant à Monsen. Ils installèrent de force, même, une nouvelle cour de justice au château. Tandis que Monsen faisait donner les plaids généraux par la cour légitime, Fléron l'assaillait et mettait en déroute les participants. Le 5 août 1606, Mathieu de Monsen qui s'opposait, grâce à la chambre de Spire, au verdict de l'Official, fut excommunié. Le curé de Saive reçu l'interdiction, du doyen de Saint-Servais à Maestricht, de recevoir Monsen dans son église. Aussi bien le curé que le seigneur négligèrent cette ordonnance.

Les combats se répétèrent dans les seigneuries de Saive et de Tignée. Le 7 juillet 1609, Mathieu de Monsen fut fait prisonnier dans sa maison de Tignée; il fut emmené, pieds nus, à Maestricht et enfermé pendant 40 jours dans des conditions pitoyables. Il fut remis en liberté par le magistrat de Liège et reprit le château à son adversaire que Gérard de Fléron réoccupa de force en 1614. La même année, le procès d'un criminel amena tant de troubles au village, que les troupes de Ferdinand de Bavière eurent à intervenir; sur ces entrefaits, Monsen reprit la place-forte que Fléron avait fuit après l'avoir saccagée. Le 13 décembre 1614, la chambre de Spire se prononça,

une fois de plus, en faveur de Mathieu de Monsen, mais son refus de payer le prix d'achat de la seigneurie déclencha l'ouverture d'un nouveau procès.

A la mort de sa femme, Baudouin Colette, époux de sa sœur, Marie de Wesemael, revendiquait ses possessions, il se rallia à Fléron pour harceler le seigneur de Saive, réfugié dans sa forteresse. Quotidiennement, les attaques se renouvelaient, provoquées par les gens de Baudouin Colette que Monsen repoussait courageusement. Les tribunaux liégeois se prononçaient à plusieurs reprises contre le seigneur de Saive et mirent sa tête à prix, pourtant toutes leurs décisions étaient systématiquement cassées par la cour impériale de Spire.

Peu après la mort de Gérard de Fléron, survenue en 1619, Monsen fit (en 1620) des transformations au château : nouvelles fenêtres, nouvelles charpentes, quatre tourelles aux angles. En 1622, Monsen fuit sa maison de Tignée en flammes qu'assiégeaient Arnold de Fléron (fils de Gérard de Fléron) et ses complices; blessé grièvement, il parvint au château où il s'enferma. Le prince-évêque reconnu Arnold de Fléron, seigneur de Saive; tandis que les habitants du village protégeaient Monsen, reclus dans sa forteresse.

Le 24 août 1629, il y fit son testament et laissa les seigneuries de Saive et de Tignée à son frère Denis; il mourut quelques jours après.

Denis de Monsen était aussi ferme que son frère pour garder ses biens, aussi Collette et ses amis l'ont-ils abattu à coups d'arquebuse le 20 juin 1632. Il expira au vieux château quelques heures plus tard. Un des complices de Colette, Willem Hustin, fut enfermé au cachot de Saive, avant d'être exécuté à son tour. Les autres complices s'exilèrent.

Aldegonde Motmans, épouse de Denis de Monsen, devint Dame de Saive de 1632 à 1647, date de sa mort. Elle laisait la seigneurie de Saive à son fils Denis et l'habitation du château à son second fils Johannes. Notons qu'en 1635, le passage et le séjour de l'armée française à Saive provoqua des dommages autant au village qu'au château. Les troubles s'estompèrent au village à partir de cette époque, soit par la mort des ennemis des Monsen, soit par le pardon de ceux-ci, moyennent bien sûr une compensation financière ou foncière.

Denis de Monsen tacha d'améliorer l'économie de Saive et fit rebâtir la ferme du château. Il s'éteignit le 1<sup>er</sup> juin 1670. Son fils aîné, Jean-Denis de Monsen, lui succéda, en 1683, à la suite de sa mère.

Catherine de Playoule qui renonça en sa faveur aux seigneuries de Saive et de Tignée. Il vendit celle de Saive en 1692 à *Jean Ernest de Méan* et laissa à son fils, Ornolphe-Denis de Monsen, la seigneurie de Tignée.

La famille de Méan était d'origine bourgeoise, mais avait reçu un diplôme de noblesse de Ferdinand III, en 1648. Depuis le début du siècle, les Méan possédaient une habitation à Saive, au lieu dit « la Motte ». Au fil des générations, ils avaient acquis une grande partie de la seigneurie, mais restaient en bonne intelligence avec les Monsen. Jean Ernest de Méan était chanoine de Saint Martin, la seigneurie qu'il reçut et qu'il ne fit qu'agrandir, était assujettie à un fidei-commis qui obligeait qu'elle appartint toujours à l'aîné mâle de la famille. Mais Johannes de Monsen, frère de Jean-Denis, la réclama car, disait-il, son frère ne pouvait aliéner les terres familiales. En 1694, il reçu le vieux château de Saive, tandis que Jean Ernest de Méan occupait la nouvelle demeure « dell Motte » et possédait toutes les autres terres du village. Cette situation est importante pour l'interprétation et la datation d'un document cartographique qui va suivre. Johannes de Monsen se contenta de son vieux manoir et poursuivit l'exploitation de houillères le long de la Saivelette. Jean Ernest de Méan mourut le 12 juillet 1719 et légua la seigneurie à son petit-fils, Pierre de Méan, conseiller privé et ordinaire, ministre d'Etat et commissaire déciseur à Maestricht. Pendant ce temps, Johannes de Méan habitait toujours le vieux château, seule possession qui lui restait à Saive. Son neveu, François de Monsen et puis Lambert Mathieu de Gomzé lui succèdent. Le 20 décembre 1729, Pierre de Méan rachète le vieux château qui, sans doute, formait une enclave gênante dans son domaine; il cherche ensuite à le louer et la propagande qu'on en fait dans l'« Elite des Nouvelles » le 2 juillet 1743, nous enseigne qu'à cette époque le château possédait encore une cuisine, une vaste salle, plusieurs chambres et une chapelle, une cour entourée de murailles, séparée de la cour du fermier et deux jardins contigus, une allée coupée dans un bois.

Sans doute la place avait-elle été réaménagée depuis l'occupation de l'aventureux Mathieu de Monsen, car celui-ci se plaignait de ne pas trouver de place à l'abri pour y dormir.

En 1748, lors du levage d'un impôt sur les places à feu, on rapporte que le vieux château possédait six bouches à feu (chiffre correspondant

au nombre d'alcôves percées dans l'enceinte Nord de la haute cour) et était inhabité.

Pierre de Méan règna à Saive jusqu'en 1754, on lui avait attribué le titre de comte en 1745 que porta son fils, François-Antoine de Méan de 1754 à 1784. Celui-ci avait épousé Anne-Elisabeth-Françoise, comtesse de Hoensbroeck. Leur deuxième fils, Pierre-Charles-François-Antoine de Méan, reçut la seigneurie de 1784 à 1802; il dut supporter les changements de régime de la révolution, à la suite de laquelle le vieux château, mais aussi surtout le château de la Motte, eurent à souffrir de saccages.

A partir de ce moment et jusqu'à nos jours, le vieux château ne joua plus aucun rôle et il n'en n'est plus fait mention dans les sources, ni comme résidence, ni comme place-forte.

Aussi, jugeons-nous utile d'interrompre à l'ancien régime l'histoire de la seigneurie de Saive dont l'étude ne concerne plus le château qui nous occupe.

# 3. — DOCUMENTS CARTOGRAPHIQUES.

# a) La carte de Ferraris (fig. 41).

Le document que nous avons eu en mains n'est pas daté; toutefois, l'œuvre de Ferraris est suffisamment connue pour la placer dans la seconde moitié du xviiie siècle (¹). Le cartographe a représenté les bâtiments importants et les a symbolisés au moyen de croquis qu'il explique dans la légende. Les maisons particulières et les bâtiments semi-industriels ne sont pas reproduits, aussi nous ne pouvons pas avoir une idée de la population du village à cette époque.

Notons tout de suite que le château est figuré par un signe qui nous montre qu'il n'était pas en ruine à cette époque, bien que nous sachions par les sources écrites qu'il était déjà à l'abandon.

<sup>(1)</sup> Comte DE FERRARIS, Carte chorographique des Pays-Bas Autrichiens, y compris les principautés de Liège et de Stavelot, s. 1. (1777).

C-el Hennequin, Etude historique sur l'exécution de la carte de Ferraris et l'évolution de la cartographie topographique en Belgique, Bruxelles, 1891, in-8°. B. Lefebyre, S. J., La carte des anciennes provinces belges du général Ferraris, T. p. dans Revue des Questions Scientifiques, janvier 1922.

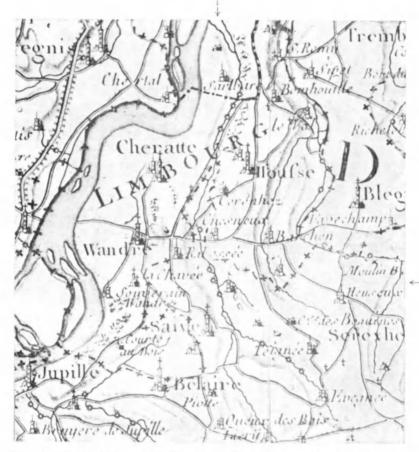


FIG. 41. Extrait de la carte de FERRARIS: Carte chorographique des Pays-Bas autrichiens, y compris les principautés de Liège et de Stavelot, s. 1 n. d., (1777). Le château de Saive est accompagné de deux viviers et trois moulins sont figurés à son pied, sur la Saivelette.

Les deux viviers sont figurés, tout de suite, au Sud du château, exactement aux emplacements des traces laissées sur le terrain. Un signe figurant une auberge se trouve à la place de la ferme actuelle. Cette construction avait donc encore une relative importance.

Au pied du château, nous voyons le signe du moulin (emplacement 5), qui était suivi de deux autres, en aval.

Remarquons enfin que le château de la Motte avait pris une importance plus grande que le château des seigneurs de Saive; et que les anciens chemins ne passaient pas le long du ruisseau comme la route actuelle, mais passaient derrière l'église pour redescendre vers l'ancien monastère de la Xhavée.

# b) Plan du village de Saive, conservé aux Archives de Warfusée.

Un document cartographique communiqué par M. Yans, représente un état ancien du village. Il est dessiné à l'encre et à l'aquarelle sur parchemin enroulé sur une monture de bois. Ce plan fournit de nombreux renseignements précis sur les bâtiments de Saive. Malheureusement il n'est pas daté, nous allons d'abord tâcher de cerner au plus près sa date d'exécution, nous examinerons ensuite les indications archéologiques qu'il nous fournit. Cette étude a été réalisée en partie avec l'aide de M. Yans.

L'intitulé du plan est le suivant : « Plan géographique de la juridiction de Saive appartenante à Monsieur le Comte de Méan, Conseiller Privé et Ordinaire de Sa S.-E. et son comifsaire déciseur de la ville de Maestricht, Sgr. de Saive, Attren, Landenne, Xhofse, Gosoncour, Dralonnevaux, Loinne, Lixhe, Nivelle, Naye, Chambeck, Montigny, Beaurieu, ... » l'auteur en est : « Charles le Comte, géomètre et arpenteur-juré ».

Qui est le commanditaire de la carte? Nous sommes en présence d'un membre de la famille de Méan; ce qui nous place, pour ce qui concerne Saive, dans le xviie siècle ou le xviiie siècle. En examinant les titres et les possessions mentionnées sur la carte, nous arrivons à de meilleurs précisions. Parmi les comtes de Méan, plusieurs ont été conseiller ordinaire du Prince-Évêque (Pierre, mort le 2-12-1776; Jean-Ferdinand; Pierre, mort le 19-10-1703; Charles et Jean), deux seulement ont été à la fois conseiller privé et conseiller ordinaire : Charles et Pierre de Méan. Charles de Méan ne possédait pas le grand nombre de seigneuries citées sur le document, il doit donc s'agir de Pierre de Méan, fils du précédent, seigneur d'Atrin, cornesse, Drolenvaux, Landenne, Xhos (¹). Il a reçu par sa mère, Dorothée de Himmisdael, la seigneurie de Gossoncourt. Il épousa, le 2 décembre 1776, Hélène-Jeanne de Waha, fille de Jean-Charles, seigneur de Loen et Nivelles. Nous arrivons ainsi presque au compte des posses-

<sup>(1)</sup> L. et S.-J. ABRY, Recueil héraldique des membres du conseil ordinaire de la principauté de Liège, Publié et continué par E. POSWICK, Liège, 1884, p. 105-106.

sions citées dans le document, le personnage du commanditaire ne peut donc plus être mis en doute. Les dates auxquelles il obtint ou perdit ses possessions ou ses différentes fonctions nous permettront d'approcher d'avantage la date d'exécution. Les Méan possédaient Saive depuis 1692, Pierre de Méan y fut seigneur de 1719 à 1754, il épousa Hélène-Jeanne de Waha en 1718. Il acheta le comté de Beaurieu le 6 juillet 1735, la carte est donc postérieure à cette date (1). Il fut conseiller ordinaire le 10 avril 1731, conseiller privé le 8 mars 1744, mais il se retire de 9 avril 1753. Il perdit le comté de Beaurieu en 1767 et abdiqua en faveur de son fils, en 1754. Nous obtenons ainsi des dates « fourchettes » : entre 1744 et 1753. Nous savons aussi que le vieux château fut acheté par Pierre de Méan en 1729; cependant il figure sur fond blanc, ce qui montre qu'il ne lui appartenait pas à cette époque (selon les conventions de la légende). Nous avons vu, en effet, qu'il chercha à s'en débarasser dès 1743. Pourtant, il le possédait encore en 1748, lors du levage d'impôt sur les places à feu dont il fut taxé pour le vieux château. La date d'exécution du plan se situe donc entre 1748 et 1753.

Nous avons aussi retrouvé des traces du géomètre : un Charles le comte est cité, le 9 juin 1777, mayeur de Beaurieu, dans un compte pour le mesurage et carte du lieu de Loën (²). La date est pourtant trop tardive pour qu'il s'agisse du même arpenteur, mais celui-ci peut certainement être le père du précédent dont il porte le même nom et les mêmes fonctions.

# Renseignements fournis par le document.

Les armoiries, dans la partie supérieure gauche (fig. 42), nous montrent les armes des Méan écartelées avec celles de la famille de Waha (3). Ceci nous assure sur l'identification du commanditaire. Sous les armes, se trouve le titre de la carte que nous avons cité.

Sur la place droite, on a placé la légende qui livre les conventions employées (rouge pour les bâtiments, jaune pour les chemins et sentiers, bleu pour les eaux, vert pâle pour les propriétés étrangères et vert foncé pour les terres appartenant au Comte de Méan). Nous

<sup>(1)</sup> E. PONCELET, Le Comté de Beaurieu, Liège, 1895, in-8°.

<sup>(2)</sup> Archives du château de Warfusée, Fonds Méan, reg. 62.

<sup>(3)</sup> Archives du château de Warfusée, Généalogie Waillet, 94 W.



Fig. 42. Détail du plan de Saive conservé à Warfusée : armes de Pierre de Méan et de Hélène-Jeanne de Waha, entre 1748 et 1753.



FIG. 43. Détail du même plan. La parcelle claire vers le naut de la figure représente le château. Un carré noir, à côté de la haute-tour, figure un bâtiment actuellement disparu. Les aménagements du plateau Est sont apparents de même que le moulin au bas du château, la carrière vers le milieu du cliché et différents éléments à caractère industriel (fouleries).

voyons tout de suite que le vieux château est sur fond clair et qu'il n'appartenait pas au Comte à cette époque. A l'Est des constructions, il y a deux rectangles allongés subdivisés en quatre quartiers. On peut y reconnaître une disposition de jardins et, sans doute, s'agit-il des jardins en terrasses dont parle Saumery (fig. 43) (1).

Le château lui-même présente trois bâtiments importants schématisés par trois carrés : la haute-tour à l'Ouest, la tour d'entrée à l'Est, entre ces deux-ci, le troisième carré doit représenter la cuisine, aujourd'hui disparue, mais dont on peut juger de l'importance sur ce plan. La première enceinte est bien fermée et suit le contour intérieur du fossé. La deuxième enceinte, contenant ce fossé, est continue là où passe le chemin actuel et où fut découverte la tombe mérovingienne. Les bâtiments de ferme ont une disposition analogue à celle d'aujourd'hui, mais comportent trois constructions au lieu de deux, actuellement.

Le fossé sur l'escarpement Nord est planté d'arbres. Un trait foncé, sinueux, part dans l'axe des deux jardins et aboutit à la rivière appelée ruisseau des Fosses. Peut-être est-ce le vestige d'un chemin utilisé lorsque l'entrée était à l'Est.

A partir de la ferme, au Sud, partaient deux chemins : l'un deux longe la rivière, vers l'amont et l'autre forme deux coudes successifs avant d'aboutir à une figure quadrangulaire, colorée de bleu et qui correspond à un vivier dont on reconnaît les traces sur le sol. Plus loin et dans l'axe, nous aboutissons à la « Maison du Seigneur de Tignée », refuge des de Monsen.

Si nous reprenons le deuxième chemin, à la ferme, nous suivons le ruisseau; on arrive ensuite à un petit pont, au même emplacement que le pont actuel; plus loin, il y a quelques bâtiments appelés « foulerie » (là où les substructions de maisons actuelles sont anciennes).

Plus loin encore, nous rencontrons une fonderie et nous arrivons alors à la place (« wérihas ») de Mousset dont l'espacement, à l'intérieur du village, a été conservé actuellement. Au Nord de cette esplanade se trouve une figure sub-ovalaire, dénommée « carrière », exactement où nous avons rencontré une forte dénivellation sur le terrain.

L'église est mal orientée sur le plan, on peut en juger en la comparant à l'église actuelle, qui n'a sans doute guère subit de transformations depuis. Cette orientation n'est pas due au hasard : elle est transformée de manière à ce que l'église soit dans l'axe du chemin

<sup>(1)</sup> P.-L. DE SAUMERY, op. cit., p. 277.

qui conduit au château de Méan, que nous voyons à l'extrême gauche accompagné de jardins. La route actuelle qui part de l'église pour aboutir au pied du vieux château, est parallèle au chemin que nous avons suivi en remontant la rivière; mais elle se trouve sur l'autre versant. Sur le plan ancien, il existe un tronçon de sentier à cet emplacement; il se poursuit vers l'aval jusqu'au « wérihas de Frise », où il longe la Saivelette jusqu'au moulin dont on reconnaît les trois sections dans le bâtiment, correspondant aux trois ailes que nous montraient les anciennes photographies. Si nous poursuivons encore vers l'aval, nous rencontrons successivement deux autres fouleries, dont on pourrait retrouver les traces, soit en surface, soit dans le sol.

## SYNTHÈSE DES ÉTUDES

En juxtaposant les données archéologiques aux sources historiques, nous pouvons retracer l'évolution du château d'une manière plus précise.

Au haut moyen-âge, *une occupation du site* est attestée, à la fois par la découverte de la tombe mérovingienne étudiée par H. ROOSENS et par l'étymologie qui rattacherait le nom du village aux termes celtiques. La citation du IX<sup>e</sup> siècle semble montrer l'origine ancienne de ce nom.

Une tour carrée et isolée, construite en matériaux durs a succédé à cette première implantation dont les vestiges ne sont pas apparents. Elle fut probablement occupée par les brigands dont se plaint l'évêque de Verdun. Nous en connaissons de rares fragments, sur la face Nord de la tour actuelle. Sans doute était-elle percée d'archères et couronnée de hourds de bois comme c'était le cas aux constructions du xi<sup>e</sup> et xii<sup>e</sup> siècle. Le plan carré était alors de coutume.

C'est au cours du XIII<sup>e</sup> siècle que fut construit *le château-fort* proprement dit. Différents témoins archéologiques ont permis cette datation et leurs caractères communs retracent la disposition ancienne: la haute-tour percée d'archères dans des alcôves, la haute-cour contenant la cuisine et le puits, et dont l'enceinte Nord est gardée d'une série de niches avec archère. Le côté Sud de la cour est perdu, mais on en reconnait encore le tracé. Une tour ronde flanquait un angle et une tour carrée servait de porche, dans la direction Est, là

où était jeté le pont qui enjambait le fossé creusé par l'homme. Ce fossé se poursuit sur le flanc Sud, tandis qu'une deuxième enceinte protège le Nord et l'Ouest, au sommet de l'escarpement. Cette place-forte peut avoir été aménagée par la famille de Jupille qui possédait des biens à Saive, dès avant 1279 et qui s'y implanta plus encore à cette date. Il est possible que l'on puisse attribuer la construction au chanoine Jean de Jupille, fondateur de la paroisse. Notons, au passage, que la pierre calcaire employée à cette époque est de l'étage Frasnien, dont l'affleurement le plus proche se trouve à Chaudfontaine, faisant partie du domaine de Jupille. De toute manière, la disposition citée correspond plus au « castrum » de la charte 1279, que la tour isolée décrite plus haut.

Durant le XIV<sup>e</sup> siècle, les sources nous révèlent que la place constituait *une forteresse imposante*. Les seigneurs qui l'occupèrent étaient en relation avec les comtes de Vianden et de Bouillon; on voit ainsi que les modèles ne leur manquaient pas.

Pendant le xve siècle, il y eut diverses transformations qui ont modifié l'aspect stratégique pour l'adapter aux besoins nouveaux causés par l'invention de l'artillerie. D'autre part, une recherche de confort apparaît, elle se manifeste dans les « ébrasements » des fenêtres qui passent de l'archère étroite à la baie grande ouverte, là où leur hauteur les mettaient hors d'atteinte, ces archères seront occultées aux emplacements accessibles par l'assaillant. L'aménagement qui fut peut-être le plus manifeste est le blocage de la tour d'entrée Est, pour reporter l'accès au Sud, celui-ci conduisait à la haute-cour, par une rampe où pouvaient passer les chevaux et chariots.

C'est à cette phase qu'appartiennent les ébrasements de l'enceinte Nord et les encadrements calcaires qu'ils contiennent; de même, il faut y rattacher l'ouverture des meurtrières que devait posséder la tour. Toutefois, comme nous l'avons vu, les encadrements de ces fenêtres ont été ajoutés à l'étape suivante. Sans doute est-ce à la même époque, ou peut-être au début du xvie siècle, qu'il faut rattacher le bel encadrement de la porte d'entrée de la tour. Rappelons-nous que les textes nous disent qu'à cette époque, Adam et Godefroid de Harff, qui possédaient d'autres biens outre Saive, ne séjournaient à la forte-resse que pour y donner des réceptions ou en simple villégiature.

En 1482, Adam de Clermont, seigneur de Saive, meurt aux côtés du prince-évêque dans un engagement contre les Lamarck. A partir de

ce moment, Everard de Lamarck occupe la forteresse pendant quelques années. C'est peut-être alors que furent exécutés différents travaux en vue de fortifier la place et lui rendre son rôle stratégique en l'adaptant aux besoins nouveaux. On peut y rattacher la consolidation des murs Nord et celle de la haute-cour, par un placage de moellons non appareillés qui apparaissent en ces endroits. Les sources nous apprennent que Jean de Hornes (en 1487) fit démolir les forteresses qu'avaient occupés les Lamarck, entre autres, celle de Saive; d'autres documents affirment même l'exécution de cette ordonnance. P. Harsin met en doute cette exécution (et pour cause !). Nous avons vu combien il est manifeste que la majeure partie des bâtiments est antérieure à cette date.

Pourtant certaines traces de démolition apparaissent. Par exemple, sur la face externe de l'enceinte Nord de la haute-cour, nous avons vu que les changements de matériaux (grès, calcaires) et de taille, dessinaient une ligne oblique à travers le mur. Or, du côté supérieur de cette ligne, le mur qui se poursuit contient des baies larges, tandis que de l'autre côté de cette ligne (côté inférieur), le mur contient des archères du type ancien. On voit donc que la démolition — qu'elle date ou non de l'ordonnance citée — est contemporaine de l'aménagement des baies.

Nous n'avons pas remarqué de transformation attribuable au xvie siècle. Mais au début du xviie siècle. Mathieu de Monsen, ce seigneur banni par les tribunaux liégeois et protégé par la Cour de Spire, rencontra les pires difficultés pour garder sa seigneurie et sa forteresse: les démèlés qu'il surmonta se prolongèrent pendant toute la génération. On sait qu'il résidait dans sa maison de Tignée, mais il dû souvent se réfugier dans la forteresse; celle-ci fut même occupée à plusieurs reprises par ses ennemis. Cette situation exigeait que la place conserva une valeur stratégique; aussi les constructions furentelles aménagées, on peut s'en rendre compte grâce à l'emploi abondant de la brique à cette époque, elle se retrouve à l'intérieur du blocage de différents murs. Leur emplacement ne fut pas modifié, mais ils furent renforcés ou étayés. Une caractéristique importante, que nous pensons pouvoir attribuer à cette phase, est la transformation des fenêtres et des archères en meurtrières, le matériau utilisé dans ces aménagements étant la brique. Les meurtrières étaient devenues indispensables pour le tir à l'arme à feu qui s'était répandu dans la principauté depuis le xve siècle. Elle exige une ouverture plus large et plus courte que l'arc et l'arbalète. Certaines fenêtres ont été bouchées à moitié, tandis que les archères ont été élargies sur une partie de leur hauteur et occultées sur l'autre partie.

En 1620, les sources nous apprennent que Mathieu de Monsen, profitant d'un court répit dans ses batailles, fit exécuter d'importants travaux dans le château. Les tourelles d'angles, du sommet de la haute-tour, sont citées, il est manifeste qu'elles appartiennent à cette époque. Nous avons vu comment les encadrements des fenêtres de la tour ainsi que celui de la porte de la cave semblent contemporains de ces tourelles, par les modules et les techniques de taille. Il faut y joindre également la voûte de la cave de la haute-tour, l'armoire encastrée et la cheminée, du même bâtiment et peut-être aussi la coupole de la tour ronde (B).

Pour le XVIII<sup>e</sup> siècle, les sources rapportent que le château fut encore habité par les De Monsen, au début du siècle, il fut ensuite acheté par Pierre de Méan en 1729. La description parue en 1743 nous montre qu'il était encore confortable à cette date (il possédait une vaste salle, une cuisine, une chapelle, plusieurs chambres et deux jardins, outre la ferme). A la fin du siècle, le vieux château souffrit des saccages de la révolution et n'a plus été utilisé par la suite, ni comme résidence, ni comme place-forte. Les derniers aménagements sont donc du XVIII<sup>e</sup> siècle. Nous pensons pouvoir y rattacher l'édification de la toiture monumentale qui couronnait la haute-tour jusqu'au début de ce siècle, attribution basée sur la comparaison avec l'architecture civile régionale. Pourtant, il est difficile de reconnaître qui fut le commanditaire de ce travail. Etait-ce un membre de la famille de Monsen? Ceux-ci n'étaient guère fortunés et il est étonnant qu'ils aient effectué des travaux importants. Les de Méan, pour être riches, n'ont pas plus de raison de transformer cette place qu'ils avaient abandonnée et qu'ils cherchaient à vendre. Peut-être s'agit-il d'un troisième propriétaire, puisque le document cartographique du milieu du xviiie siècle montre que le château n'appartenait plus alors aux De Méan. Les aménagements de la tour (C) appartiennent également à ce siècle, bien qu'elle soit déjà utilisée comme chapelle dès le xviie siècle Les enduits sableux ou chaulés ont été abondamment employés et nous indiquent que la cuisine (E) était encore utilisée, puisque l'escalier qui y est pratiqué est recouvert de cet enduit.

### CONCLUSION

L'éperon du vieux château de Saive a été occupé dès l'époque mérovingienne. Mais il n'est pas certain que cette occupation ait présenté un caractère stratégique. Il aurait pu exister une nécropole et non un campement fortifié. Souvent, en effet, les sépultures mérovingiennes sont groupées sur des collines peu élevées et exposées au Sud. Dans le cas de Saive, pour savoir si le site répond à ce caractère, il faudrait poursuivre des recherches au Sud du château, sur le plateau même, là où les fragments de blocs débittés affleurent; ceux-ci pouvant aussi appartenir à des structures plus récentes.

Dès le XII<sup>e</sup> siècle une tour carrée, construite en matériaux durs, a dû s'implanter à l'extrémité de l'éperon. Il est probable que le fossé n'existait pas encore et que les enceintes et les communs étaient des bâtiments en matériaux périssables : bois, terre, torchis.

Ce serait pendant le XIII<sup>e</sup> siècle, et sans doute dans la deuxième moitié du siècle que fut construit le château-fort, avec les deux enceintes concentriques, le fossé creusé de mains d'hommes, le pont protègé par une tour, les deux tourelles flanquantes et la forte-tour, à l'arrière de la place, logis seigneurial et dernier refuge. Elle était probablement percée d'archères et couronnée de hourds de bois.

Pendant le xve siècle des aménagements visent à augmenter le confort du châtelain. On perce de larges ébrasures, on remplace l'encadrement de la porte d'entrée de la tour et l'on transporte l'accès de la place au Sud, là où il devient plus aisé.

Pendant la deuxième moitié du siècle, la répercussion des guerres civiles se fait sentir à Saive et des effondrements sont comblés, des murs sont renforcés et à plusieurs endroits des traces de destruction ou de consolidation apparaissent. En particulier, sur le flanc Est où les deux enceintes parallèles sont surélevées et épaissies. Ceci doit correspondre à la réaction de la défense passive, vis-à-vis de l'artillerie, récemment introduite et dont l'utilisation se généralise de plus en plus.

Au xviie siècle, de nouveaux troubles dans le village provoquent une nouvelle adaptation : celle des archères que l'on transforme en meurtrières, ce qui répond à l'utilisation générale des armes à feu, au château, à cette époque. En 1620, un souci de confort pousse le châtelain à restaurer la tour : il fait exécuter les tourelles d'angles au

sommet, rebâtit tout le dernier étage, rénove les encadrements des fenêtres. On peut, vraisemblablement, lui attribuer aussi les voûtes de la tour (B) et de la cave de la grande-tour; par dessus celle-ci, on remarque une couche d'incendie qui montre que le châtelain (ou son successeur) n'était pas au bout de ses malheurs.

Peut-être est-ce à ce moment que fut détruite la toiture de la tour; en tout cas le toit qui existait encore au siècle passé appartient au xviiie siècle, de même certaines autres transformations, telles que celles qui ont affecté la chapelle.

Le château était déjà inhabité en 1748, lorsque Pierre de Méan cherchait à le louer, il semble que c'est dès la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle qu'il fut laissé à l'abandon.

#### LA FOUILLE

Les fouilles des vestiges enfouis sont indispensables pour une connaissance précise du passé du château. En effet, les observations et les comparaisons architecturales n'apportent que des notions approximatives, il serait utile de les contrôler par l'étude du matériel et de l'organisation des structures du sous-sol.

La tombe mérovingienne découverte dans le fossé fait peut-être partie d'une petite nécropole située sur le sommet du plateau. Il est possible que, si d'autres tombes l'accompagnent, certaines d'entre elles aient été détruites lors de la construction du château. Les matériaux débités qui apparaissent au Sud de l'éperon appartiennent peut-être à cette occupation ancienne.

Le comblement des chemins de ronde peut livrer diss'érents éléments : d'une part des documents datables tels que céramiques, monnaies, fragments d'armes, d'autre part, la disposition des murs de refend qui partagent l'enceinte et dont la chronologie pourrait être étudiée. Au pied de la haute-tour, il serait intéressant de mettre à jour les fondations les plus anciennes. A cet emplacement, on peut éventuellement retrouver la pierre armoiriée dont on aperçoit la trace au sommet du bâtiment.

Le plateau Est, où nous situons l'ancien accès, possède des structures ensouies dont le dégagement permettrait de reconstituer la disposition des lieux et de vérisser l'hypothèse de l'entrée par ce côté.

C'est du sous-sol de la haute-tour que l'on peut espérer le plus de renseignements; c'est là en effet que l'occupation semble la plus ancienne, sinon la plus continue. Le sol de la haute-cour est dallé de blocs posés sur un chant, il fut donc aménagé sur un terrain meuble et non sur l'affleurement rocheux. D'autre part, le puits situé dans la haute-cour, est appareillé par des moellons dans sa partie supérieure et est foré dans la roche dans sa partie inférieure. Cet appareillage témoigne d'une importante épaisseur de sol meuble, ceci est sans doute en relation avec l'occupation prolongée de la place qui aurait provoqué la formation de remblais. En effet, les affleurements de grès des courtines, situés à la même altitude, montrent que le sédiment meuble de formation naturelle est très faible. Les fouilles de la haute-cour permettront de reconnaître le tracé des différents murs dont les arrachements apparaissent sur la tour et sur l'enceinte. Elles permettront de reconnaître la chronologie des structures entre elles et peut-être de mettre à jour des éléments de constructions de bois. L'escalier accolé à l'enceinte Nord semble conduire à un sous-sol dont le dégagement apporterait sans doute des documents intéressants.

La vidange du puits, si elle était réalisable, apporterait des renseignements de divers ordres : l'intérieur du conduit livrerait des indications sur les techniques de taille employées et les types d'outils utilisés. Le fond du puits est doublement intéressant, d'une part par la stratigraphie qui s'est naturellement formée de façon régulière, d'autre part, par la forte humidité qui favorise la conservation de nombreux documents.

Le sol de la cave de la haute-tour est formé de remblais, leur stratigraphie peut livrer des éléments sur les fondations les plus anciennes du bâtiment.

La coupe dans les remblais superposés à la voûte de la cave de ce bâtiment a livré une couche d'incendie et quelques tessons rhénans. Son étude systématique apporterait d'autres vestiges et des indications plus précises sur la formation du dépôt.

## LA RESTAURATION

Il serait temps de consolider cette pièce rare d'architecture militaire médiévale. Le projet de classement introduit par la Commission des Monuments et des Sites attend toujours sa ratification. Un groupe d'énergiques villageois, sous la conduite de M. Abraham, tente, dans la mesure de ses moyens, d'améliorer l'état du site. Mais il est nécessaire de recevoir des subsides du gouvernement pour mener efficacement la restauration.

Le problème est de savoir quel serait l'état des constructions qu'il faudrait reproduire dans ce château hybride. Faut-il par exemple reconstituer l'accès Est, propre aux châteaux-forts, avec le fossé, le pont et les tourelles? Ou bien s'agirait-il seulement de remettre en valeur l'entrée Sud, dont l'aspect fortifié est imposant?

La haute-tour sans doute a possédé un couronnement de hourds ou de machicoulis; le dernier étage, fait de briques, fut ajouté d'une façon un peu gauche aux anciennes constructions. Quel aspect, faudrait-il restituer?

Il nous semble préférable de conserver tous les vestiges encore en place, quelque soit leur aspect composite. Il s'agirait surtout de consolider les murs, replanchéier la tour, recouvrir les différentes tours de toitures protectrices, et de faire disparaître les lierres si encombrants qui dissimulent une grande partie des constructions. Les murs d'enceinte sont à certains endroits encore à leur hauteur originale; il s'agirait de les complèter et de poursuivre leur érection sur toute leur longueur. Un décrochement au sommet du mur d'enceinte Nord de la haute-cour est peut-être le vestige d'un chemin de ronde, il conviendrait de le dégager de la végétation qui le cache et de le restaurer. Les fondations livrées par les fouilles de la cour seraient manifestées par leur élévation artificielle d'un demi-mètre qui permettrait de suivre l'ancienne disposition des constructions intérieures. Il est peut-être intéressant de supprimer le mur récent qui bouche la tour (C) du côté intérieur : la voûte de celle-ci serait alors visible, de même que les châpiteaux calcaires de l'arc. Cette large porte cochère forme un bel ensemble avec la porte étroite qui la flanque du côté gauche.

Le long de l'enceinte Nord, les différents types d'ouvertures seraient conservés en dépit de leur diversité, car il est intéressant de voir l'évolution des ébrasements correspondant à l'évolution des moyens d'attaque et de défense; leur succession montre la série des solutions adoptées. La tour (C) serait recouverte d'une toiture plate, tandis que la tour (B) supporterait une toiture haute et conique. La haute-tour, qui conserverait son étage XVII<sup>e</sup> siècle, devrait s'orner d'une toiture

de ce style et si les planchers sont réaménagés et le château entretenu, on peut imaginer que les cheminées sculptées y soient réinstallées. La place présenterait alors de vastes et belles pièces où pourraient se tenir des assemblées culturelles ou récréatives et, où l'on pourrait installer un musée où les documents, découvertes lors des fouilles du château et les autres vestiges du village et des environs seraient conservés.

## SIGLES

A. E. L. = Archives de l'Etat à Liège. A. H. L. = Annuaire d'histoire liégeoise.

A. S. A. N. = Annales de la Société archéologique de Namur.

B. I. A. L. = Bulletin de l'Institut archéologique liégeois.

B. M. = Bulletin monumental.

B. S. A. H. D. Lg. = Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège.

C. A. F. = Congrès archéologique de France.

C. A. P. L. = Chronique archéologique du pays de Liège.

C. R. H. = Commission royale d'Histoire.

M. G. H., S. S. = Monumenta Germaniae Historica, Scriptores.

#### BIBLIOGRAPHIE

#### I. — Sources

#### A. — Sources manuscrites.

#### 1. — Narratives

Archives du Château de Warfusée, Louis ABRY, Ancienne Oeconomie du Palais épiscopal de Liège, de ses officiers héréditairs, des villes et fiefs nobles. des chaielains ou gouverneurs des places fortes, des titres et blasons de quelques seigneurs du païs. Abrégé des maisons de campagne et des environs de la Cité. Leur succession et changements divers arrivés jusque à notre temps, 1717, SCUTARIA LEODIORUM TABULA, bibliothèque, ms. 12.

### 2. — Diplomatiques

Archives du château de Warfusée, Généalogie WAILLET, reg. 94 W. Archives du château de Warfusée, Chanoine Van Den Bergh, bibliothèque, ms. 49. Archives du château de Warfusée, fonds Méan, reg. 18, 32, 37, 39, 40, 62. Archives de l'Etat à Liège, Cour de Saive. Œuvres et plaids, reg. 1, 3, 4, 6, 7, 8, 11, 19, 20, 26, 34, 35, 36, 52, 56; Liasses.

Archives de l'Etat à Liège, Cour féodale de Liège. Reliefs, reg. 40, 42, 46.

Archives de l'Etat à Liège, Echevins de Liège. Œuvres, reg. 36, 49.

Archives de l'Etat à Liège, Cour de Herstal, reg. 9.

Archives de l'Etat à Liège, Cour allodiale de Liège, Œuvres, reg. 30, 37, 38, 43, 52.

### 3. — Cartographique

Archives du château de Warfusée, Charles Le Comte, Plan géographique de la juridiction de Saive appartenante à mr. le Comte Méan Conseiller Privé et ordinaire de Sa. S — E et son comifsaire déciseur de la ville de Maestricht, Sgr. de Saive, Attren, Landenne, Xhofse, Gosoncour, Drolonveaux, Loinne, Lixhe, Nivelle, Naije, Chambeeck, Montigny, Beaurieu, etc. etc .... Cartes et plans, Méan, I/1.

#### B. — Sources imprimées.

#### 1. — Narratives

(DE SAUMERY P. L.), Les Délices du Païs de Liège, t. III, Liège, 1743; t. IV, Liège, 1744, in-4°.

JACQUES DE HEMRICOURT, Le miroir des nobles de Hesbayes, éd. C. de Borman et A. Bayot, Bruxelles, 1910, C. R. H., in-4°.

JEAN DE STAVELOT, *Chronique*, éd. A. Borgnet, 2 vol., Bruxelles, 1861, C. R. H.,

coll. des chroniques belges, in-4°, n° 10.

A. SCHAEPKENS, Illustrations de la Principauté de Liège. Dessins et Notes pris dans le Pays de Liège du temps passé, Seconde partie, Bruxelles, Maestricht, Liège, 1888, in-folio.

# 2. — Diplomatiques

Cartulaire de l'Eglise Saint Lambert de Liège, éd. S. Bormans et E. Schoolmeesters, t. II, Bruxelles, 1895, in-4°.

Gesta Episcoporum Tullensium, éd. Pertz, M. G. H., S. S., t. VIII, p. 631-648.

L. Korth, Das gräflich von Mirbach'sche Archiv zu Harff. I, dans Annalen des historischen Vereins für den Nieder-rhein insbesondere die alte Erzdiöeese Köln, t. LV, 1892.

## 3. — Cartographiques

Carte Géologique de la Belgique, nº 122 : Dalhem-Herve (planchette 3-4, feuille XLII), éch. 1/40 000.

Carte topographique de la Belgique, n° 42/3, planchette de Dalhem, éch. 1/10 000. Comte de Ferraris, Carte chorographique des Pays-Bas autrichiens, y compris les principautés de Liège et de Stavelot, s. l. n. d. (1777).

Plan de cadastre, SAIVE, section B, 1<sup>re</sup>. feuille, éch. 1/2 500 n° 1894 C du reg. 435/196.

Plan cadastral POPP, Saive, (1850-1855).

J. Ruwet, La Principauté de Liège en 1789. Carte de géographie historique, Bruxelles, 1958, C. R. H., in-4°.

Ph. VAN DER MAELEN, Carte des concessions houillères de la Province de Liège et de la partie Est de la Province de Namur, Bruxelles, s. d., in-4°, éch. 1/100 000.

Photo aérienne, Institut de Géographie Militaire, feuille 42, n° de vol B 2b. 54, n° 42: 1314 et 1315, éch. 1/25 000.

### II. — TRAVAUX

#### 1. - Inventaires

Tables des manuscrits généalogiques de Le Fort, Liège, trois parties plus suppléments (T. p. du B. I. A. L.: 1860-1863 et 1881).

### 2. — Ouvrages généraux

- E. BENEZIT, Dictionnaire critique et documentaire des peintres, sculpteurs, dessinateurs et graveurs, 8 vol., de 1948, à 1955, in-8°.
- E. Bosc, Dictionnaire raisonné d'Architecture et des sciences et arts qui s'y rattachent 4 vol., Paris, 1880-1884, in-8°.
- J. A. BRUTAILS, L'archéologie du Moyen-Age et ses méthodes; études critiques, Picard, 1900, in-8°.
- P. Chabat, Dictionnaire des termes employés dans la construction, tomes I à IV, Paris, 1881, in-8°.
- A. Choisy, Histoire de l'architecture, tomes I et II, Paris, 1964, in-8°.
- E. DE SEYN, Dictionnaire historique et géographique des communes belges, 2 vol., Turnhout, s. d., in-8°.
- L. GENICOT, Les lignes de faite du Moyen-Age, Tournai, s. d., in-8°.
- Mittellateinisches Worterbuck, tome 1, Munich, 1967.
- J.-F. NIERMEYER, Lexique latin médiéval Français/Anglais, 4 vol., Leiden, 1962, in-8°.
- P. PLACHAT. Encyclopédie de l'architecture et de la construction, 6 vol., Paris, s. d., in-8°.
- J.-B. RIETSTAP, Armorial général précédé d'un dictionnaire des termes du Blason, 2 vol., La Haye, 1926, in-8°.
- H. ROLLAND, Armorial général de J.-B. Riestap, Supplément, 6 vol., La Haye, 1950, in-8°.
- PH. VAN DER MAELEN, Dictionnaire géographique de la Province de Liège, Bruxelles, 1831, in-8°.
- E.-E. VIOLLET-LE-DUC, Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XIe au XVIº siècle, 10 vol., Paris, 1858-1868, in-8°.

#### 3. — Ouvrages généraux d'architecture militaire médiévale

- R. AUBENAS, Les châteaux-forts des Xe et XIe siècle, dans Revue historique de droit français et étranger, 1938, p. 548-586.
- P. BARBIER, La France féodale, I Châteaux-forts et églises fortifiées, 1968, in-8°. W. BORNHEIM GIN. SCHILLING, Rheinische Hohenburgen, Neuss, 1964, in-8°.
- J.-A. BRUTAILS, Précis d'Archéologie du Moyen-Age, chapitre V, Architecture
- civile et militaire, Toulouse-Paris, 1923, in-8°.

  M.-E. Dunan, Etude sur les châteaux-forts de l'ancien Comté de Luxembourg, dans B. M., 100, 1941, p. 4-45 et p. 219-238.
- F. ENAUD, Les châteaux-forts en France, Paris, 1958, in-8°.
- C. Enlart, Manuel d'Archéologie française depuis les temps mérovingiens jusqu'à la renaissance. Deuxième partie : Architecture civile et militaire, Paris, 1929, in-8°.
- J. F. Finó, Forteresse de la France médiévale. Construction, attaque, défense, Paris, 1967, in-8°.
- F. GEBELIN, Les châteaux de France, Paris, 1962, in-8°.
- R. RITTER, Châteaux, donjons et places fortes: l'architecture militaire française, Paris, 1953, in-8°.
- S. Toy, A short history of fortification from 1600 B. C. to A. D. 1600, Londres 1939, in-8°.
- E.-E. VIOLLET-LE-DUC, Histoire d'une forteresse, Paris, s. d., in-8°.

#### 4. - Histoire locale

- S. Bormans, Les seigneuries allodiales du Pays de Liège, Liège, 1867, in-8°.
- J. Brassinne, Les paroisses de l'ancien concile de Saint Remacle, dans B. S. A. H. D. Lg., 14, 1903, p. 267-359.
- J. Brassinne, Les paroisses primitives et les anciens domaines, dans Fédération Archéologique et Historique de Belgique, Annales du 20e congrès, t. II, Gand, 1907, p. 235-238.
- E. Buchin, Erard de la Marck et la restauration des forteresses liégeoises, dans Léodium, 21, 1928, p. 68-81.
- J. CEYSSENS, Etude historique sur l'origine des paroisses. Chapitre V: Paroisses érigées d'après la décrétale : « Ad Audientiam », dans B. S. A. H. D. Lg., 24, 1903, p. 188-198.
- J. DARIS, Histoire du diocèse et de la principauté de Liège pendant le XVe siècle, tome III, Liège, 1887, in-8°.
- C. DE BORMAN, Les échevins de la souveraine justice de Liège, 2 vol., Liège, 1892-1899, in-4°.
- R. DEPREZ, La Politique cadastrale dans la principauté épiscopale de Liège, du Xº au XIVº siècle, dans Le Moyen-Age, 65, 1959, p. 501-538.
- A. DE RYCKEL, Les communes de la Province de Liège, Liège, 1892, in-8°.
- TH. GOBERT, Liège à travers les âges. Les rues de Liège, 6 vol., Liège, 1924-1929, in-4°.
- P. Harsin, Etudes critiques sur l'histoire de la principauté de Liège, 1477-1795. Tome I: La principauté de Liège à la fin du règne de Louis de Bourbon et sous celui de Jean de Hornes 1477-1505, Liège, Sciences et Lettres, 1957, in-8°.
- M. Josse, Le domaine de Jupille, des origines à 1927, « Pro Civitate », coll. Histoire, série in-8°, n° 14, 1966.
- E. Poncelet, La seigneurie de Tignée, dans B. I. A. L., 23, 1892, p. 115-189.
- E. PONCELET, La seigneurie de Saive, dans B. I. A. L., 22, 1891, p. 251-433. E. PONCELET, Le Comté de Beaurieux, Liège, 1895, in-8°.
- L. Thiry, Histoire de l'ancienne seigneurie et commune d'Aywaille. Première partie, II, Le château de Logne, Liège, 1938, p. 13-114.
- M. YANS et N. ROUCHE, Des cadets d'Oultremont devant la crise européenne du XVI<sup>e</sup> siècle, dans A. H. L., 9, n° 33, 1966, p. 1-264.

## 5. — Travaux divers consultés ou utilisés

- L. ABRY et S.-J. ABRY, Recueil héraldique des membres du Conseil ordinaire de la Principauté de Liège. Publié et continué par E. Poswick, Liège, 1884, in-8°.
- M. AUBERT, La construction au Moyen-Age, dans B. M., 118, 1960, p. 241-259 et 119, 1961, p. 7-42; p. 82-120; p. 181-209; p. 297-323. Dr. B. W., *A Amay*, dans C. A. P. L., 8, 1913, n° 2, p. 20.
- E. BACHA, Vues et plans des villes, châteaux et monastères de Belgique, Bruxelles, 1915, in-8°.
- M. BERTHELOT, Pour l'histoire des arts mécaniques et de l'artillerie vers la fin du Moyen-Age, dans Annales de chimie et de physique, 24, 1891, p. 433-521.
- C. BOURGAULT et J. Brassinne, Refuge fortifié à Omal, dans B. S. A. H. D. Lg., 24, 1932, p. 33-37.
- J. P. P. Bovy, Promenades historiques dans le pays de Liège, Liège, 1838, tome I,
- Y. Bruand, Le château de Gisors. Principales campagnes de construction, dans B. M., 116, 1958, 4, p. 243-265.
- F. COURTOY, Le travail et le commerce de la pierre à Namur avant 1500, dans Namurcum, 21, 1946, n° 2, p. 17-29.
- F. COURTOY, L'architecture civile dans le namurois aux XVIIe et XVIIIe siècle, dans Mémoires de l'Académie Royale de Belgique, 2e série, t. VII, 1936, p. 1-91.
- L. DE JAER, Les fermes et le château de Loncin, dans C. A. P. L., 36, 1945, p. 22-30. L. DE JAER, Les châteaux-fermes d'Ans Bolsée, dans C. A. P. L., 36, 1945, n° 3 et 4, p. 38-44.
- L. DE JAER, La plus vieille construction du village d'Ans: la tour d'Ans, dans C. A. P. L., 33, 1942, p. 51-62.
- A. DEJARDIN, Notice sur la tour du Burbant et sur le vieux château à Ath, Extraits des Mémoires, tome VI, de la Société Historique et Littéraire de Tournai, 1898.
- DE LIMBOURG, Armoriaux liégeois, 2 vol., Société des Bibliophiles liégeois, 1930 et 1934.
- H. DELMOTTE, Documents d'arts liégeois, Liège, 1906, in-4°.
- P. Delree, Nandrin et Fraineux sous l'ancien régime, dans B. I. A. L., 71, 1955-1956, p. 5-147.
- A. DE RYCKEL, Rivières et ruisseaux de la Province de Liège, dans B. S. A. H. D. Lg., 21, 1923, p. 27-100.
- Die Kunstdenkmaler der Rheinprovinz, Kreises Bernkastel (15-1), Düsseldorf (1935), p. 70-75.
- A.-H. DUMONT, Mémoire sur la constitution géologique de la province de Liège, Bruxelles, 1832, in-4°.
- FABRY-ROSSIUS, Résumé synonymique et étymologique des noms des communes de la Province de Liège (Arrondissement de Liège), dans B. I. A. L., 7, 1865, p. 311-362.
- C. GAIER, L'évolution et l'usage de l'armement personnel défensif au pays de Liège du XIIe au XIVe siècle, dans Zeitschrift der Gesellschaft fur historische Waffen und Kostumkunde, 1962, p. 65-86.
- C. et J. GAIER-LOHEST, Catalogue des armes du Musée Curtius, 1º au XIXº siècle, Liège, 1963.
- C. GAIER, Le problème de l'origine de l'industrie armurière liégeoise au Moyen-Age, dans C. A. P. L., 52, 1962, p. 22-75.
- C. GAIER, Art et organisation militaire dans la principauté de Liège et dans le comté de Looz au Moyen-Age, Bruxelles, 1968, in-8°.
- A. GHEQUIER, L'architecture civile ancienne au pays de la Meuse Wallonne, dans A. S. A. N., 35, 1922, p. 136-180.
- L. Gothier, L'organisation militaire de la principauté de Liège au XVIe siècle, dans Revue belge de Philologie et d'Histoire, 12, 1933, p. 83-111.

- ET. HELIN, Les plans anciens de Liège, Commission Nationale d'Histoire, Liège,
- Crl, HENNEQUIN, Etude historique sur l'exécution de la carte de Ferraris et l'évolution de la cartographie topographique en Belgique, Bruxelles, 1891, in-8°.
- T. HIPPERT et J. LINNING, Le peintre-graveur hollandais et belge au XIXe siècle, 2 vol., Bruxelles, 1879, in-8°.
- L. Hissette, Vues et plans de villes, châteaux, monastères et monuments dans la collections du Cabinet des Estampes. Première partie : La Belgique, hormis Bruxelles et les communes limitrophes, Bruxelles, 1917, in-8°.
- J. IMMERZEEL, De levens en werken der Hollandsche en Vlaamsche Kunstschilders, beeldhouwers, graveurs en bouwmeesters, tome I, Amsterdam, 1842, in-8°.
- F. KAISIN, Contribution à l'étude des caractères lithologiques et du mode de formation des roches calcaires de Belgique, Bruxelles, 1927, in-8°.
- B. LEFEBURE, S. J., La carte des anciennes provinces belges du général Ferraris, T. p. de Revue des Questions Scientifiques, janvier 1922, Louvain, 1922.
- F. LOHEST, Le château-fort de Bouillon, Bruxelles, 1896, in-8°. A. Mersier, Hourds et machicoulis, dans B. M., 82, 1923, p. 117-129.
- A. PUTERS, Architecture privée gothico-renaissance au Pays de Liège, dans L'ingénieur-Architecte, nº 4, s. 1. n. d.
- A. PUTERS, Architecture privée au pays de Liège, Liège, 1940, in-4°.
- H. ROOSENS, De merovingische begraafplaatsen in Belgie, dans Maatschappij voor geschiedenis en oudheidkunde te Gent, Verhandelingen Nr. V, Gand, 1949.
- H. REINERS et H. NEU, Die Kunstdenkmäler von Eupen-Malmedy, Dusseldorf, (1935), in-8°.
- F. ROUSSEAU, Tours domaniales et tours de chevaliers, églises, et cimetières fortifiés dans le Namurois, dans A. S. A. N., t. XLVI, 1951-1952, p. 233.
- A. G. B. Schayes, Histoire de l'architecture en Belgique, 4 tomes en 2 vol., Bruxelles, 1853, in-12.
- J. STEKKE, Histoire de Chaudfontaine, Liège, 1957, in-8°.
- M. THIBAUT DE MAISIERES, Le château de Lavaux-Sainte-Anne et ses constructeurs, dans Etudes d'Histoire et d'Archéologie namuroises dédiées à F. Courtoy, (Gembloux), 1952, p. 519-530.
- L. Tollenaere, La sculpture sur pierre de l'ancien diocèse de Liège à l'époque romane, Louvain, 1957, in-8°.
- J. VALLERY-RADOT, Le colloque archéologique du Château-Gaillard. Compte-rendu suivi d'une note sur l'enceinte quadrangulaire du donjon du château de Caen, dans B. M., 121, 1963, 1, p. 65-72.
- O. VAN DE CASTYNE, L'architecture privée en Belgique dans les centres urbains aux XVIe et XVIIe siècle, dans Mémoires de l'Académie Royale de Belgique, deuxième série, in-4°, t. IV, 1934, p. 1-356.
- J. F. VERBRUGGEN, L'art militaire en Europe occidentale, du IXe au XIVe siècle, dans Revue Internationale d'Histoire militaire, 16, 1955.
- E.-E. VIOLLET-LE-DUC, Histoire de l'habitation humaine, Paris, s. d., in-8°.
- J. YERNAUX, Les carrières du pays wallon, dans La Vie Wallonne, 22, 1948, p. 71-86.

# TABLES DES MATIÈRES

	Pages
Remerciements	175
Présentation du site	177
Description des vestiges	181
Étude Archéologique	
1. La tour isolée	215
2. Le château-fort	218
3. La résidence seigneuriale	226
4. Le refuge	233
	239
5. Derniers remaniements	237
Étude des sources	
1. Le problème des origines	242
2. Histoire de l'occupation seigneuriale du Vieux Château à Saive.	244
3. Documents cartographiques	
a) La carte de Ferraris	252
b) Plan du village de Saive conservé aux Archives de Warfusée	254
	3.50
Synthèse des études	259
Conclusion	263
Annexe I : la fouille	265
Annexe II : la restauration	267
Sigles	269
_	207
Bibliographie	270
Table des matières	275

# LES HOTELS D'ANSEMBOURG ET DE POSSON A LIÈGE

par René JANS

# L'ANCIEN HOTEL DES COMTES D'ANSEMBOURG

# INTRODUCTION GÉNÉRALE (1)

Au siècle dernier, avant la création des chemins de fer, la porte cochère des dépendances sises à l'angle de la rue Hongrée et du Quai de Maastricht servait de point de départ et d'arrivée à un service de roulage accéléré reliant Liège à Bruxelles. Si le panneau en carreaux de céramique apposé sur la façade n° 2 du quai n'est pas un document installé à un emplacement originel, il est le témoin d'une époque ou le remarquable hôtel d'Ansembourg était mis en location par les propriétaires portant ce nom. Les dépendances anciennes ont disparu vers 1880 (²) pour être remplacées par la maison sise au n° 3 du quai de Maastricht, qui ne fut pas achetée en 1909 lorsque la Ville de Liège se porta acquéreur de l'hôtel, ouvert comme Musée des Arts décoratifs liégeois du XVIIIe siècle en 1905.

C'est pour un riche banquier de la cité, Michel Willems, fils de Nicolas et d'Anne Duckers, époux de Marie-Marguerite de Hayme, que l'hôtel d'Ansembourg fut construit, dans le style de transition Louis XIV-Louis XV. En Féronstrée, une fort ancienne voie devenue artère aristocratique au XVIIIe siècle, ses fondations furent jetées sur un terrain acquis par Michel Willems en 1738. Le terrain appartint à la collégiale Saint-Barthélemy, puis à des maîtres de forges liégeois (3) quelque vingt ans après que Mathias Clercx, d'une des plus riches familles liégeoises de ce temps, avait doté l'église romane de remarquables décors à la mode française. Ce sera un quart de siècle

<sup>(1)</sup> L'auteur remercie M. J. PHILIPPE d'avoir bien voulu rédiger la présente introduction et d'avoir réalisé l'illustration de cet article.

<sup>(2)</sup> cf. R. Jans, présent article p. 305.

<sup>(3)</sup> cf. *Idem*, pp. 287-292.

plus tard que Nicolas-Joseph de Spirlet, Conseiller privé du Prince-Abbé de Stavelot, fera construire et orner un autre bel hôtel, situé en Hors-Château et occupé aujourd'hui par les services de l'Échevinat de l'Instruction publique.

En 1736 exactement, Michel Willems et son épouse habitaient à proximité de la collégiale Saint-Denis. Ils y disposaient des services d'un commis, d'un cocher, d'un valet, d'une cuisinière et d'une servante (¹).

Michel Willems choisira l'emplacement de sa nouvelle demeure en tenant compte de ses occupations de marchand, principalement de cuir, dans le quartier proche des tanneurs, de l'autre côté de la Meuse (2).

Les décors de l'hôtel d'Ansembourg n'étaient achevés qu'en 1741 au plus tôt. Comparés aux ornements de l'hôtel de Spirlet, ils pêchent quasi par excès de richesse, et ils sont moins épurés (3).

En 1788, par testament de Nicolas Willems, fils et dernier survivant mâle du banquier liégeois (Michel Willems eut trois fils et quatre filles), la petite-nièce de celui-ci, Marie-Anne-Victoire, née de Hayme de Bomal, hérita de cette « maison de résidence sise dans la paroisse Saint-Thomas près de Saint-Barthélemy ». Nous savons que l'ensemble de la propriété de cet hôtel comportait, en dehors de la partie nouvelle à front de Féronstrée, des bâtiments en partie Renaissance mosane sis du côté de l'actuel quai de Maastricht et encore attestées dans la reconstruction du XIX<sup>e</sup> siècle. Un projet de la Ville de Liège est en cours pour le remembrer autant que faire se peut et permettre ainsi de réaliser pour le musée d'Ansembourg l'extension attendue.

Victoire était fille de Jean-Baptiste Baron de Hayme de Bomal, Bourgmestre de Liège et Député perpétuel aux États de Liège et comté de Looz, et de Marie-Anne Willems, l'une des sœurs de Nicolas, unis dans la paroisse Saint-Thomas le 14 novembre 1746. Une autre sœur de Nicolas Willems, Catherine-Thérèse-Colette, avait épousé un Jean-Renier Thys, en 1748.

Le 16 mai 1779, Anne-Marie-Victoire avait épousé, dans la chapelle du château de Hex, un comte de Marchant et d'Ansembourg, Joseph-

<sup>(1)</sup> R. Jans, présent article, p. 292, note 5.

<sup>(-)</sup> *Idem*, p. 294.

<sup>(3)</sup> Cf. J. Philippe, Le mobilier liégeois (moyen âge-XIX" siècle), Liège, 2° édition, 1968, pp. 56-59.

Romain (1745-1798), lieutenant des gardes du Prince-Évêque de Liège François-Charles de Velbrück (décédé en 1784), oncle de Joseph-Romain dont celui-ci devint l'héritier universel. Les portraits de Joseph-Romain et de sa femme ornent le château d'Amstenrade.

L'hôtel Willems entra ainsi dans la famille des comtes d'Ansembourg dont il portera le nom sous ses différents propriétaires du XIX<sup>e</sup> siècle. Par la volonté du testateur, seigneur de Gelem et d'Amstenrade, le fideicommis relatif aux seigneuries affecte la donation de cette belle demeure pour quatre-vingts ans.

M. René Jans a fait connaître l'« Inventaire des meubles & effets reposants à La maison de Monsieur de Willems Seigneur D'Amstenradt, située paroisse St Thomas à Liège». Ce document de 1788 figure dans le protocole du notaire A. J. Ansiaux, conservé aux Archives de l'État à Liège. Nous en avons découvert un exemplaire au château d'Amstenrade, chez le comte Max d'Ansembourg, où figure aussi l'inventaire (26 juin 1788) des meubles qui se trouvaient au château d'Amstenrade. L'original de ce dernier document est en néerlandais, et une traduction française contemporaine en existe.

L'inventaire de 1788 fut exécuté au décès de Nicolas Willems qui, en 1779, avait acquis le château d'Amstenrade, au pays de Fauquemont, aujourd'hui en Limbourg hollandais.

C'est Nicolas Willems qui commanda à l'architecte Barthélemy Digneffe († 1784) la réédification de cette demeure, mais le décès de Nicolas ne permit pas d'achever le grand travail projeté. Un plan de l'ancien château, signé J. Couven, datait de 1735. Les décors Louis XVI du nouveau rappellent certains de l'ancien hôtel de Hayme de Bomal à Liège et du château de Hex.

Suggestive est la lecture de l'inventaire de 1788. On y parle, comme décors muraux, de « tapisseries en papier » — le papier peint, utilisé en Europe vers le XVII° siècle —, des tentures de mur en Damas, d'une tapisserie de haute lice (dans l'actuel grand salon aus tapisseries, appelé en 1788 la « salle en bas », décrit avec son mobilier et ses quatre grands miroirs) et d'une armoire encastrée, celle qui, comme d'autres, dans l'hôtel, existe toujours dans l'actuelle salle Jamar-Raick du Musée d'Ansembourg.

Le mobilier qui fut répertorié ne comprenait alors que des pièces disparates, nombre d'autres ayant peut-être été transférées au château d'Amstenrade et le « garde-meubles » étant censément vide. Le

notaire repéra un lit à la duchesse, une chambre aux garde-robes, lesquelles sont, d'une manière plus générale, des armoires pour y serrer le linge, et des chaises, soit fort usées ou pour la plupart cassées. Mais le remarquable buffet (armoire vaisselière) qui orne toujours le Musée d'Ansembourg se trouvait dans l'hôtel au décès de Nicolas Willems, dans l'actuel salon vert et servait à ranger l'argenterie, dans une pièce qui enait lieu alors de « salle à manger neuve ». La « vieille chambre à manger » est l'actuelle salle à manger où le buffet précité a pris place. Ailleurs, restait un miroir à cadre d'argent.

Des renseignements intéressants nous sont aussi fournis par d'autres documents (¹) que l'inventaire de 1788 et concernent : l'oratoire, sis au premier étage et attesté d'abord par le dessus de la cheminée orné d'une Crucifixion; les parties constituantes, mises en caisse, du mausolée du Prince-Évêque de Liège Velbrück (²).

Le nom des d'Ansembourg est non seulement attaché au remarquable hôtel dont nous parlons ici, ainsi qu'au beau château de Hex, mais à des événements historiques qui ont marqué la naissance de la Belgique. Cette famille possède, comme nous allons le voir, une branche aujourd'hui hollandaise.

Jean-Baptiste-Ferdinand-Joseph, comte de Marchant et d'Ansembourg et du Saint-Empire, né à Liège le 5 février 1782, décédé en son château d'Amstenrade le 14 mai 1854, figure sur la première liste de la noblesse du 17 novembre 1825, avec reconnaissance du titre de comte pour toute sa descendance. Avec un comte de Borchgrave d'Altena, il fit partie de la commission de cinq membres, établie à Liège par le général de Winzingerode pour administrer provisoirement le pays occupé par les armées russes en 1815. Il fut envoyé par le district de Maastricht au Congrès national de 1830. Après la dissolution de cette assemblée, il est élu sénateur belge de Maastricht et conservera cette charge jusqu'à la cession du Limbourg aux Pays-Bas. Il acquit dès lors la nationalité hollandaise. C'est lui qui loua l'hôtel à partir de 1811 et le vendit à son locataire François-Joseph-Jongen en 1849.

<sup>(1)</sup> Voir aussi R. Jans dans le présent article.

<sup>(2)</sup> Cf. R. Forgeur, Notes sur des tombeaux de Princes-Evêques de Liège des XVIIIe et XVIIIe siècles, dans Bulletin de la Société Royale le Vieux-Liège, n° d'octobre-décembre 1970, p. 508 (références bibliographiques).

Avant la Révolution française, il avait relevé les seigneuries d'Amstenrade et de Gelem dont il avait hérité.

Sans conteste l'hôtel d'Ansembourg est une des plus belles demeures patriciennes dont Liège mais aussi la Belgique entière peuvent s'enorgueillir. Les dehors de cette demeure aux lignes élégantes sont peu prétentieux et contrastent avec les intérieurs cossus dont le charme est dû à un raffinement de bon aloi. L'architecture nous fournit un type représentatif des demeures mosanes du XVIII<sup>e</sup> siècle, où l'on retrouve en particulier des caractères antérieurs du château d'Aigremont (1717-1725).

Il n'y eut pas invention de la part de l'architecte, selon toute vraisemblance Jean-Joseph Couven, né à Aix-la-Chapelle en 1701, décédé en 1763 et dont la famille était originaire du pays de Liège. Bien que fixé à Aix-la-Chapelle, Couven construisit à Liège deux hôtels particuliers — celui du Grand-Prévôt de Horion et celui de N. Willems identifié à la Maison d'Ansembourg (¹) — vers le même temps où, en 1727, un architecte liégeois, Gilles Doyen, travaille à l'hôtel de ville d'Aix-la-Chapelle. Il œuvre aussi, en 1752, pour le prince-évêque Jean-Théodore de Bavière (plans du rendez-vous de chasse du prince près de Maaseik) et, en 1757-1759, procède à la réfection des bâtiments abbatiaux de Munsterbilsen. Certes le style de Couven attesté à Aix-la-Chapelle par la « Wespienhaus », construite en 1737 par le maître et détruite en 1943, est moins classique et français que celui de l'hôtel d'Ansembourg.

Et pourtant un projet de Jean-Joseph Couven, daté 1748, pour Aix-la-Chapelle (2), supporte une certaine comparaison, mais en plus touffu, avec la façade de l'hôtel d'Ansembourg. Cette façade nous paraît toutefois très française d'esprit, au point que nous ne serions pas étonnés d'apprendre que son auteur se soit inspiré d'un modèle créé au royaume de France. La présence, au rez-de-chaussée comme à l'étage, de petits salons d'angle ouvrant sur la façade principale, aidera à déterminer la part d'interprétation du modèle.

Rappelons aussi qu'un plan dressé pour le remarquable escalier

<sup>(</sup>¹) Cf. R. Doize, L'Architecture civile d'inspiration française à la fin du XVIII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècle dans la principauté de Liège, Bruxelles, 1934, pp. 10, 42<sup>s</sup>.
(²) Cf. H. KÜPPER, Aachener Schmiedeeisen von Mittelalter bis zum Jahre 1812, dans « Aachener Kunstblätter », fasc. 27 (1963), fig. 53.

principal de la belle demeure liégeoise est conservé dans la collection de plans de Couven, au Suermondt Museum d'Aix-la-Chapelle (1).

Si l'hôtel d'Ansembourg a bien été bâti par Jean-Joseph Couven, on comprendrait mieux encore que l'hôtel de Spirlet, par ses boiseries aux reliefs moins accusés, constitue une des réussites les plus purement liégeoises qui rejette toute intrusion d'esprit rococo.

A la structure extérieure de la façade principale répond la division intérieure des appartements, répartis suivant un plan simple et rationnel. L'attention est surtout retenue par la richesse des boiseries : lambris, volets à cinq vantaux, portes du rez-de-chaussée, manteaux de cheminés sculptées en plein bois de chêne. Partout, l'encadrement des panneaux se chantourne aux angles et entoure une palmette ou plus rarement une rocaille. Les cheminées larges et basses sont, pour la plupart, en marbre de Saint-Remy, et l'âtre est orné de ces curieux dessins géométriques très particuliers au pays de Liège, faits d'ardoises posées sur champ.

Les plafonds sont agrémentés de stucs ou de peintures. Celui du grand salon aux tapisseries, orné de stucs dédiés à la musique, est particulièrement somptueux.

A l'origine, les stucs de la cage d'escalier et du hall d'entrée, comme ailleurs au Pays de Liège, étaient peints à la détrempe en deux tons principaux, ici les plats en bleu et les reliefs en blanc, ainsi que des analyses l'ont déterminé. Aucune trace de dorure n'y est attestée.

Les stucs de l'hôtel d'Ansembourg sont dus à plusieurs mains et ressortissent à des styles différents, au point que les stucs du plafond de la cage d'escalier ont encore une allure toute baroque, le style Louis XIV n'ayant été généralement diffusé dans l'ancien Pays de Liège qu'après la mort du Roi Soleil en 1715. Il serait malaisé de faire des attributions tout à fait défendables.

Quoi qu'il en soit, le stucateur de la partie centrale (Apollon et les Muses) du plafond du salon aux tapisseries s'est vraisemblablement inspiré de la gravure du Français Le Clerc, que Nicolas Tessin le jeune avait choisie en 1702. Cette gravure devait perpétuer la composition (Apollon et les Muses) qui ornait en peinture un plafond de la maison Tessin à Stockholm (²).

<sup>(1)</sup> Cf. H. KÜPPER, op. c., fig. 8.

<sup>(2)</sup> Cf. J. Philippe, La Suède et l'ancienne Principauté de Liège. Correspondances esthétiques, dans «Särtryck ur Konsthistorisk Tidskrift», Stokholm, 1967, pp. 143-149.

Un autre plafond entièrement peint décore un salon du premier étage (la salle Henrijean - Hennet); il est l'œuvre de Jean-Baptiste Coclers, peintre liégeois dont la famille est originaire de Maastricht, et daté 1741. On y voit, au centre, un sujet allégorique avec encadrement en grisaille auquel répondent, dans la même gamme chromatique, les lambris peints à la Bérain.

Comme dans d'autres habitations patriciennes de Liège et du pays mosan, les décorateurs de l'hôtel d'Ansembourg employèrent tout ce qui pouvait contribuer à l'embellissement de cette charmante demeure : boiseries sculptées, peintures, ferronneries, stucs. En un temps où l'esprit et l'art de France s'imposaient à l'Europe entière, ils appliquèrent sans servilité la grammaire ornementale de l'art français. Liégeois étaient les ébénistes, peintres et ferronniers; Italiens, les stucateurs, contemporains du réputé Vasalli et ses aides qui modelèrent et signèrent en 1737 les stucs de l'hôtel de ville de Maastricht.

A Liège, dans le courant du XVIIIe siècle, des Italiens exécutèrent des décorations en stuc, au Palais, à l'Hôtel de Ville et dans divers hôtels, parmi lesquels l'hôtel d'Ansembourg. Les stucs ornant cette remarquable demeure ont été attribués à François Cantoni qui, dans une requête envoyée en 1741 aux États, affirme être « l'unique dans ce pays qui sache artistement travailler en figure tant en haut qu'en bas relief ».

Les mêmes stucateurs italiens — les Cantoni, les Moretti (Jean-Antoine Moretti est occupé à Liège en 1745), les Parini, les Spinetti, les Candelli, les Poura — travaillèrent entre Meuse et Rhin. Ils aidèrent à la diffusion de modèles français, tel Appollon et les Muses » du Musée d'Ansembourg.

Lors d'un travail récent de nettoyage du plafond que rehausse ce sujet, nous y avons repéré, dans la gorges, une signature : Henri Budo (1).

A l'hôtel de Sélys, les stucs de la cage d'escalier ont été réalisés dans le style de Vassali. Ils couvrent un plafond en calotte dont l'hôtel d'Ansembourg offre un autre exemple.

A côté de ces maîtres italiens, parfois originaires de la Suisse italienne, œuvrèrent des stucateurs liégeois, comme Duckers, Antoine-

<sup>(1)</sup> Découverte effectuée lors du nettoyage de ces dessus de porte.

Pierre Franck (1723-1796), élève de Guillaume Evrard, qui a laissé des œuvres à l'église du Saint-Sacrement à Liège.

Si les noms des stucateurs ne nous sont pas connus avec certitude. par contre, les travaux des peintres Jean-Baptiste Coclers et Arnold Smitsen sont nettement repérables pour l'année 1741. A Jean-Baptiste Coclers reviennent le plafond de la salle Henrijean-Hennet et les dessus de portes du grand salon aux tapisseries, signés et datés, ainsi que d'autres toiles décoratives, et en tout cas celle (Enlèvement d'Europe) de la cheminée de l'actuel salon rouge qui est signée. Quant à Smitsen (1687-1744), bon animalier qui a travaillé à l'hôtel de ville et au Palais de Liège, il est l'auteur de la peinture (sujet de chasse) du dessus de cheminée du salon sis à l'angle Féronstrée rue Hongrée (1).

En ce qui concerne les sources d'inspiration subies par les ornemanistes ayant travaillé à l'hôtel d'Ansembourg, elles sont françaises pour une part notable.

Non seulement les auteurs des boiseries sculptées se sont mis à la mode de France, les stucateurs eux-mêmes dans la belle composition « Apollon et les Muses », et le ferronnier dans la jolie rampe d'escalier attestent des modèles relevant de l'art français. La composition de cette rampe est constituée de panneaux à motifs ternaires, dans l'esprit des grilles à hauteur d'appui projetées par Jacques-François Blondel.

Les cheminées, avec leur dessus en bois sculpté où s'encastre parfois une peinture, ressortissent aussi à des types parisiens contemporains qui s'étendent chronologiquement de la fin du premier quart du XVIIIe siècle à 1750 environ (2). La comparaison est particulièrement suggestive avec la cheminée du salon rouge et celle de la salle à manger.

Précisons toutefois qu'à Liège, le miroir empiète moins sur la cheminée proprement dite. Aussi, en ce qui concerne les styles liégeois et particulièrement celui appelé Régence liégeois (3), ne peut-on incon-

223, 235, 248, 251.

<sup>(1)</sup> Cf. J. PHILIPPE, Notes sur des peintres liégeois du XVIIIe siécle, dans « Chronique archéologique du pays de Liège », t. LIV (1963), pp. 36-38, avec fig. (2) Cf. F. Kimball, *The creation of the Rococo*, New York, 1943, fig. 196, 211,

<sup>(3)</sup> Cf. J. Philippe, dans Chronique archéologique du pays de Liège, t. LXI (1970), p. 63, n. 1.

ditionnellement considérer ces styles comme ayant seulement démarqué la France, avec retard de surcroît (1).

La principauté de Liège constitue au XVIII<sup>e</sup> siècle une entité à ce point historique que, bien qu'axée sur la Meuse, elle se distingue tant par l'économie que par l'esthétique, du pays namurois, terre mosane qui relevait des anciens Pays-Bas. Dans la composition, la manière des ornemanistes namurois, particulièrement dans les boiseries d'église, répond au style brabançon qui affectionne les décors surabondants non exempts parfois d'une lourdeur à laquelle Liège échappe souvent.

A son grand âge d'or, le XVIII<sup>e</sup> siècle, le meuble liégeois en chêne — qu'il faut distinguer de ses variétés régionales et des adaptations réalisées à Aix-la-Chapelle — s'impose à la France elle-même par l'excellence de sa menuiserie et la haute qualité de sa sculpture décorative, et cela surtout dans le style bien liégeois dit « Régence liégeois ». Même la marqueterie, trop peu connue des amateurs, mérite quelque louange bien qu'elle ne fut pas une technique aussi familière que le chêne ouvré.

Cette affection primordiale pour le meuble sculpté et généralement dépourvu de polychromie, explique la continuation de l'ébénisterie liégeoise traditionnelle pendant l'époque Empire dont le style ne pouvait fournir aucune ressource esthétique qui convint aux constructeurs liégeois de meubles caractérisés par la sculpture.

Vraiment le mobilier liégeois du XVIIIe siècle contribue à établir, ainsi que l'a excellement écrit Marcel Laurent, que, « quant s'éteignit l'ancien art mosan sous la Révolution, avec toute chose du vieux monde, un rayon de beauté française aux pays du nord s'évanouit ».

En 1903, l'hôtel d'Ansembourg fut acheté par la Ville de Liège pour être aménagé en musée. C'est en 1905 qu'il fut ouvert au public. Dix-huit ans plus tard, sa gestion était confiée à l'Institut archéologique liégeois.

Le Musée d'Ansembourg est un musée sans vitrines (si l'on excepte les placards vitrés, très effacés, où sont rangées des céramiques), un musée des arts décoratifs à l'états pur. Il constitue l'un des ensembles les plus suggestifs des arts décoratifs liégeois du XVIIIe sièvele. Les

<sup>(1)</sup> L'opinion trop tranchée signalée dans la « Chronique archéologique du pays de Liège » (t. LXI, 1970, p. 56) est à rectifier en conséquence.

yeux charmés des visiteurs y découvrent, dans un cadre rêvé, des meubles remarquables, la plupart liégeois et en chêne sculpté et quelques-uns en marqueterie et en bois de rose, de beaux lustres en verre à la façon de Venise, des tableaux, des porcelaines et des faïences d'origines diverses, les tapisseries d'Audenaerde du somptueux salon aux tapisseries, les tentures de cuir à la façon de Cordoue qui tapissent les murs de la salle à manger et de la salle dite Willems, la décoration en carreaux de faïence (de Delft ou de Liège) de la cuisine et de ses annexes.

Il en est des musées comme des hommes. Leur commerce, commandé par leur connaissance, les fait parfois apprécier davantage pour autant que les uns et les autres échappent à une sécheresse stérilisante, susceptible de tarir toute fructueuse communion avec eux.

Sans conteste, le Musée d'Ansembourg ne saurait appartenir à la famille des musées du type « hôpital moderne ». Comme le Musée Curtius d'ailleurs, il est organisé sur un plan très humain, qui avait satisfait Léonide Moguy, le metteur en scène français de passage en notre ville en 1962, et qui, quatre ans après, avait charmé le Roi de Suède, ce souverain qui est un éminent archéologue et amateur d'art.

Léonide Moguy n'avait pas pensé qu'il fallait pousser plus avant dans la « recréation » de l'atmosphère d'un hotel patricien du XVIIIe siècle, ce siècle distingué entre tous. C'est une question de mesure que commandent la nature de la demeure (« hôtel en ville » et non pas demeure journalière), son utilisation et des particularités liégeoises anciennes touchant à l'ornementation intérieure (notamment au décor des fenêtres) et à l'aménagement du mobilier. Cet aménagement a nécessité, sur le plan muséal, des efforts divers répartis sur plus d'un demi-siècle. Mais que grâce soit particulièrement rendue aux généreux donateurs privés (pour 1967, feue Françoise Henrijean) — certaines salles portent leur nom en signe de reconnaissance — sans lesquels le Musée d'Ansembourg n'existerait pas.

Joseph PHILIPPE.

#### ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

Théodore Gobert, Liège à travers les âges, Liège, t. III (1926), pp. 28-29. Comte J. de Borchgrave d'Altena, Décors anciens d'intérieurs mosans, Liège, t. I (hôtel Willems) et t. II (château d'Amstenrade).

H. van Heule, L'hôtel d'Ansembourg, Liège, 1939.

Joseph Philippe, Guide du visiteur aux Musées Curtius et d'Ansembourg, Liège, 1952. (Avec références bibliographiques, p. 10ss.).

Joseph Philippe, Le Musée d'Ansembourg à Liège et le Mobilier liégeois du XVIIIe siècle, dans « La Vie liégeoise », Liège, n° d'avril 1963, pp. 3-15.

Henri Fettweis, Le Musée d'Ansembourg, Liège, 1965.

Joseph Philippe, L'ancien hôtel des comtes d'Ansembourg à Liège, dans « Si Liège m'était conté... ». Liège, numéro d'été 1967, pp. 15-23. (Avec notes d'archives, alors inédites).

Joseph Philippe, Le mobilier liégeois (moyen âge-XIXe siècle), 2e éd., Liège, 1968. Joseph Philippe, Une grande époque, un style : le XVIIIº siècle liégeois, dans « Plaisir de France », Paris, nº de février 1971, pp. 1-7.

Josephe Philippe, Liège, terre millénaire des arts, Liège, éd. Halbart, 1971, pp. 140-144.

Quoique plus récent, l'hôtel d'Ansembourg avait un passé moins connu encore que celui du palais Curtius qui se dresse à l'autre extrêmité du « quadrilatère des musées liégeois » (1). Le plus ancien occupant connu de l'endroit est le chanoine de Saint-Barthélemy, Antoine de Stavelot, dont la demeure s'avançait, au 15e siècle, au-dessus de la porte ou arveau qui fermait la rue Hongrée (2). Le musée des arts décoratifs liégeois du xvIIIe siècle installé à l'hôtel d'Ansembourg (3) ne s'étend que sur une partie du « pourpris claustral » originel. Il occupe un peu plus de la moitié de la superficie de la propriété primitive (658 m² sur 1268 m²) qui s'étirait de la place Saint-Barthélemy au quai, entre la maison décanale et toute la longueur de la rue Hongrée, à savoir l'emplacement des immeubles 114 en Féronstrée (hôtel d'Ansembourg), 1, 2 et 3 quai de Maastricht.

Au xvII siècle, on y distinguait un « grand » et un « petit » quartiers. Le premier, au coin de la rue Hongrée et de la place Saint-Barthélemy, avait en annexe un jardin, une « paschuse » (remise) et une écurie. Le second, dit « la petite maison », au coin de la rue et du « rivage » de Hongrée, contenait au rez-de-chaussée une cuisine et une autre pièce : à l'étage, deux chambres, au-dessus, un grenier ; sous le rez-de-chaussée, une cave. Un jardinet et une grande remise jouxtaient ce petit quartier. Entre les deux parties de l'immeuble, se trouvait un espace découvert, une « paire » qui avait issue sur le quai et sur laquelle était installée une scierie à l'usage d'un menuisier (« soyerie à l'escrinier »). Une « gloriette » ou tourelle, renfermant un

<sup>(1)</sup> R. JANS, Le Palais Curtius, dans Chronique archéologique du pays de Liège, t. LX (1969), pp. 15-75, avec introduction générale (pp. 3-14) et album commenté (pp. 78-113) de J. Philippe.

<sup>(2) «</sup> Maison en Hongerie, joind... d'aval par desouls alle porte dedit Hongerie et par deseur ladite porte alle maison et porpris claustrale messire Anthoine de Stavelot » cf. T. Gobert, Liège à travers les Ages, t. III, Liège, 1926), p. 266, nº 3. (3) Pour la bibliographie, voir le texte de J. Philippe, publié ici, p. 286 s.

escalier et des locaux habitables, dominait l'une des remises et permettait de passer de l'un à l'autre quartier (1).

Du temps de Jean Curtius, demeurait là l'avocat Crespin Massillon, voué héréditaire de Nivelle, près de Visé (2). Il était bourgmestre de Liège quand fut tué Sébastien La Ruelle, le 16 avril 1637. Grignou mais adversaire de ce dernier, Massillon fut accusé d'avoir trempé dans l'assassinat de l'infortuné tribun et dans l'excécution sommaire de l'échevin chirou Fléron (3). Rejeté par les deux partis, en butte aux exigences de ses créanciers, Massillon jugea bon de prendre le large. Il chargea finalement Oger Ogery, greffier de la cour de justice de Trembleur et bourgeois de Visé, de vendre sa maison claustrale de Saint-Barthélemy.

Le 27 février 1642, Jean Buetenaken s'en rendit acquéreur, en s'engageant à éteindre les dettes de l'ancien bourgmestre (en tout, 3 600 florins Brabant)... et en offrant une pièce de toile de Flandre à Gertrude Massillon, fille du vendeur (4). Buetenaken, avec l'approbation du titulaire de la maison, le chanoine Martin Sauveur, protonotaire apostolique et curé de Saint-Jean-Baptiste, remit pratiquement à neuf tout l'immeuble qui avait fort besoin d'être restauré. Les travaux débutèrent le 1er mars 1642, durèrent près de un an et demi et coutèrent 3.841 florins 16 patars Brabant. On utilisa notamment 22 000 ardoises, 48 000 briques, 1 200 pieds de planches, 174 pieds de nouvelles verrières. Entre autres améliorations, Buetenaken fit poser une pompe et creuser deux caves (5).

<sup>(1)</sup> A. E. L., notaire G. Lien, à Liège, reg. 1648, f° 92 v°; reg. 1652, f° 26. notaire A. Dujardin, à Liège, reg. 1685-1686, acte n° 381.

Que l'on eût permis d'établir une scierie sur un terrain claustral (de surcroît attenant à l'hôtel décanal) constituait une dérogation exceptionnelle aux statuts régissant les territoires «immunisés». Ces statuts défendaient formellement l'exercice de tout travail bruyant dans les limites des encloîtres. T. GOBERT, Liège à travers les Ages, t. II (Liège, 1925), p. 390.

<sup>(2)</sup> Crespin Massillon tenait logis sur les « encloîtres » de Saint-Barthélemy en 1625. A. E. L., notaire N. Rolloux, à Liège, reg. 1623-1627, f° 177.

<sup>(3)</sup> J. DARIS, Histoire du diocèse et de la principauté de Liège pendant le XVII<sup>e</sup> siècle, t. 1 (Liège, 1877), pp. 135-151. Les chiroux, tout comme les grignoux, jugèrent Crespin Massillon appréhensible. Ceux-ci le soupçonnaient aussi d'avoir favorisé l'évasion de son beau-frère, le sous-mayeur Rossius, leader du parti

<sup>(4)</sup> A. E. L., notaire L. de Bellevaux, à Liège, actes des 27 février, 28 février et 26 avril 1642.

A. E. L., Echevins de Liège, Saisies, greffe Bourguignon, reg. 163, f° 66 et ss. (§) A. E. L., notaire G. Lien, reg. 1641, f° 6.

notaire N. Rolloux, reg. 1643-1644, fos 266-269.

Devenu administrateur du Mont-de-Piété, ce bourgeois s'y installa Quant à l'ancienne demeure du bourgmestre Massillon. il la donna en location pour quatre ans, le 15 mai 1648, au marchand André Van Wel, tout au moins le grand quartier, « hormis l'allée allant de la gloriette à la maison sur le coin » (¹). En 1649, Tilman Poncart recevait la location de la scierie, avec l'obligation d'entretenir le toit de l'établi et les palissades (²). Par ailleurs, la « petite maison » était occupée en 1650 par un certain Jean Thirion (³).

Peu après, la propriété changea de mains. Le chanoine Jean Randaxhe, nouveau titulaire, disposait du choix entre deux prêteurs pour l'obtention de la somme nécessaire à l'acquisition de l'immeuble : André Van Wel et un chanoine de Saint-Barthélemy. Simon Lambrecht. Celui-ci offrit la même somme que le marchand, qui eut cependant la préférence. En contre partie, le 14 février 1652, André Van Wel reçut la location de toute la maison pour neuf ans. Toutefois, le chanoine Randaxhe eut la faculté de loger, lui et les siens, dans la « gloriette ». Le 23 février suivant, avec le consentement de Van Wel, il loua le petit quartier à son confrère le chanoine Grégoire de Trixhe pour 50 florins Brabant l'an, payables à Van Wel. Le sous-locataire avait le droit de passer par l'entrée de devant pour se rendre à la collégiale et en revenir (4). Bien sûr, le bail consenti à Van Wel était renouvelable tant que le chanoine Randaxhe ne lui aurait pas remboursé l'argent prêté, auquel s'ajoutaient les frais d'entretien de la maison, imputables au propriétaire.

En 1666, lorsque le chanoine Randaxhe résigna sa prébende, il était toujours le débiteur de son locataire. Aussi André Van Wel put-il désigner lui-même le remplaçant de Randaxhe à la titularité de sa demeure, en l'occurrence, le chanoine Libert de Thier. Celui-ci avait à lui payer 17 000 florins Brabant. En attendant, il ne pouvait disposer que d'une seule chambre dans la maison pour y mettre ses habits ecclésiastiques, voire y loger (5).

<sup>(1)</sup> A. E. L., notaires G. Lien, reg. 1648, f° 92 v°. Buetenaken était aussi commissaire de la milice communale. A. E. L., notaire G. Lien, reg. 1649-1650, f° 262.

<sup>(+)</sup> A. E. L., notaire G. Lien, reg. 1640-1650, f° 29. La « soyerie du sieur Butinaken » est citée dans « Description du rapport des vitres et bonniers tant de la Cité que villages circonvoisins, de 1650, p. 20.

<sup>(3)</sup> Description du rapport des vitres, etc. p. 20. Van Wel fut taxé pour 116 vitres; Thirion pour 35 vitres.

<sup>(4)</sup> A. E. L., notaire G. Lien, reg. 1652, fo 19 vo et 26.

<sup>(5)</sup> A. E. L., notaire G. Lien, reg. 1665-1666, fo 432 vo.

Neuf ans plus tard, le chanoine de Thier était décédé, n'ayant pas plus satisfait à ses obligations que son prédécesseur. L'immeuble étant canonial, il fallait absolument trouver un autre chanoine de Saint-Barthélemy... si possible insolvable, tout au moins conciliant, afin que Van Wel fût assuré de garder ses droits sur la demeure. Mais le marchand n'avait aucune appréhension à ce sujet car il disposait d'un titulaire de rechange tout trouvé : son fils André, chanoine de ladite collégiale, avec laquel il conclut un contrat analogue à celui de 1666 (1). André Van Wel père loua le petit quartier à son gendre Jean Posson (époux de sa fille Anne), qu'il voulut déloger en 1684, ainsi que ses marchandises, pour y installer son autre gendre, Jacques Ghysselen (mari de sa fille Élisabeth). Jean Posson rechigna, un accord intervenu le 26 mai 1685, prolongea le délai donné à Posson pour déménager (2). Mais le vieux marchand ayant finalement transporté sa demeure rue Saint-Jean la location de la maison claustrale fut répartie le 23 avril 1686, entre ses deux gendres, marchands eux aussi.

Pour 450 florins Brabant de loyer annuel, Jean Posson disposa du grand quartier avec le jardin de devant, la remise qui y joignait, l'écurie et la moitié de la paire ou scierie, avec issue tant sur la place Saint-Barthélemy que sur le quai, via la paire. Pour 350 florins Brabant par an, Jacques Ghysselen reçut le petit quartier du côté de la Meuse avec l'autre moitié de la paire, la grande remise et la « gloriette ». Leur beau-frère, le chanoine, gardait une chambre à l'étage du grand quartier. Van Wel père se chargeait de dresser, de ses propres deniers, une muraille séparant les deux quartiers. Les cinq enfants issus du mariage d'André Van Wel et d'Élisabeth Moreau se partagèrent les meubles restés dans la maison (3).

Le 11 décembre suivant, le chef de famille prit ses dispositions testamentaires (André Van Wel devait s'éteindre le 3 février 1687).

<sup>(</sup>¹) *Idem*, reg. 1675-1676, f° 169. Entre autres charges qui grevaient la maison, il y avait 3 muids et demi claustraux à payer au chapitre de Saint-Barthélemy, 4 muids spelte ou 4 patacons dûs au recteur de l'autel Saint-André dans la même collégiale, 42 patars 8 sols pour le maître des chantres de Saint-Barthélemy afin qu'il chantât une messe après les matines.

<sup>(2)</sup> Idem, reg. 1684-1685, f° 154 v°. Jean Posson était alors « maître du fourneau des Vennes » (A. E. L., notaire P. Malmendy, à Liège, acte du 25 jancier 1685).

<sup>(3)</sup> A. E. L., notaire A. Dujerdin, reg. 1685-1686, acte nº 381. Posson et Ghysselen étaient, tous deux, choraux de la collégiale Saint-Barthélemy. A. E. L., Etats, reg. 84, f° 249.

Ayant épousé en secondes noces Lucie-Agnès Grenade, dont il avait également une descendance, il rassura ses enfants du premier lit et leur promit, par acte notarié, de leur laisser les biens dont il était usufruitier depuis le décès d'Élisabeth Moreau, survenu en 1675. Pierre-Arnold, André, Anne, Élisabeth et Dieudonné-Dominique Van Wel hériteraient notamment de ses droits sur la maison claustrale de Saint-Barthélemy. La location accordée à ses gendres ne perdrait pas ses effets au cas où il mourrait (¹).

Jean Posson et Jacques Ghysselen, leur beau-père disparu, s'employèrent à rester les seuls possesseurs de l'immeuble, en rachetant les parts de leurs beaux-frères (²). Mieux, ils engagèrent des pourparlers avec le chapitre de Saint-Barthélemy, dès 1695 au plus tard, afin d'obtenir la sécularisation de la propriété. Le chapitre, toujours à court d'argent, ne demandait qu'à satisfaire une telle exigence monnayable. Un décret de la Sacrée Congrégation romaine du 13 mars 1697 laissa au vicaire-général du diocèse de Liège la faculté d'autoriser le chapitre de Saint-Barthélemy à aliéner ses maisons canoniale jusqu'à concurrence de 30 000 florins Brabant. C'est ainsi que le 13 juin 1697, la maison cessa d'être canoniale, moyennant 5 000 florins Brabant, par acte passé devant le notaire Patron, secrétaire du chapitre de Saint-Barthélemy (³).

Entre-temps, Posson et Ghysselen avaient procédé à un échange, ratifié par un acte de partage du 10 juillet 1696, Ghysselen s'octroyant à son tour le grand quartier, Posson reprenait le petit, soit ce qui constitue présentement les immeubles 1 et 2 du quai de Maastricht (superficie totale : 386 m²). Les deux marchands se partagèrent également sans doute, dès cette époque, le « xhansion » dont les eaux étaient fournies par l'areine de Richefontaine (4).

(1) A. E. L., notaire L. Ogier, à Liège, acte du 11 décembre 1686.

A. E. L., Echevins de Liège, Œuvres, liste chronologique, reg. 450, actes réalisés le 18 janvier 1704.

A. E. L., notaire G.-L. Léonis, à Liège, acte du 13 mars 1733 (inventaire des archives de Jacques Ghysselen, poste 45).

(4) A. E. L., notaire H.-J. Loumaye, à Liège, acte du 23 décembre 1793.

<sup>(</sup>²) Le chanoine André Van Wel renonça à sa part le 25 juin 1695; de même, Dieudonné-Dominique. Quant à Pierre-Arnold il laissa sa part à ses frères et sœurs en juin 1697. Tous ces actes furent enregistrés à la Cour des Échevins le 18 janvier 1704.

<sup>(3)</sup> A. E. L., notaire G.-L. Léonis, inventaire précité, poste 31. T. GOBERT, Liège à travers les Ages, t. III, p. 28. GOBERT, suivi par d'autres auteurs, prénomment Ghysselen « Jules » (?).

Jacques Ghysselen mourut en 1733 en sa maison de la place Saint-Barthélemy, où il avait perpétué l'actif négoce de son beau-père. Comme André Van Wel, il avait vendu des clous jusqu'au-delà des frontières, livré des « fers larges » aux « fenderies » et reçu des « fers fendus » qu'il avait entreposé dans ses magasins faisant face au port de la « barque de Maastricht » (¹). Jacques Ghysselen laissait cinq fils, dont deux, Dieudonné-Adrien, sans profession, et Jacques-Dominique, chanoine de Saint-Jean, habitaient toujours la demeure paternelle en compagnie d'une servante, en 1736 (²).

En 1737, Bernard Ghysselen, chanoine de Saint-Barthélemy, vendit ses droits sur la maison à ses frères (3). Mais ceux-ci n'étaient plus disposés à conserver l'immeuble. Le samedi 22 mars 1738, vers 11 heures du matin, devant la cour des échevins de Liège, Jacques-Dominique, Dieudonné-Adrien, Théodore-François-Joseph et André Ghysselen mirent en vente proclamatoire « la maison, jardin, appendices et appartenances, ayant ses magasins et sa sortie du côté de la Meuse, faisant le coin de la rue Hongrée ». Ce fut Michel Willems, marchand et banquier demeurant en la paroisse Sainte-Aldegonde, qui emporta l'enchère (4). En fait, cette vente n'était qu'une formalité. Car, sept jours auparavant, Michel Willems avait déjà versé un acompte de 100 louis d'or vieux à André Ghysselen qui avait consenti à la vente proclamatoire à condition que celle-ci rapportât au moins 15 000 florins Brabant. Aussi Michel Willems paya-t-il 12 004 florins Brabant aux trois autres Ghysselen, et peu après, à André leur frère, les 1 466 florins Brabant qui lui restaient dûs (5).

Le chiffres « M W » à la grille du balcon, deux peintures datées

A. E. L., notaire G.-L. Léonis, inventaire précité, poste 40.

A. E. L., Echevins de Liège, Œuvres, liste chronologique, reg. 594, acte réalisé le 22 mars 1738.

<sup>(</sup>¹) A. E. L., notaire G.-L. Léonis, inventaire précité, postes 10, 19 et 20. J. Yernaux, La Métallurgie Liégeoise et son expansion au XVIIe siècle, Liège, 1939, p. 285-286.

<sup>(2)</sup> A. E. L., *Etats*, reg. 87, p. 397. A noter que la maison des Ghysselen est dite « 7e maison claustrale de Saint-Barthélemy ». A. E. L., *Collégiales Saint-Barthélemy*, reg. 117, pp. 8, 28 et 58.

<sup>(3)</sup> A. E. L., notaire G.-L. Léonis, acte du 2 juin 1737.

<sup>(4)</sup> A. E. L., Echevins de Liège, Œuvres, liste chronologique, reg. 594, acte réalisé le 22 mars 1738.

<sup>(5)</sup> A. E. L., notaire G.-L. Léonis, actes des 22 mars et 21 avril 1738. En 1736, le marchand-banquier Michel Willems demeurait à proximité de la collégiale Saint-Denis, avec son épouse, Marguerite de Hayme, un commis, un cocher, un valet, une cuisinière et une servante. A. E. L., Etats, reg. 85, f° 68 v°.

1741 (1) attestent que c'est bien Michel Willems qui fit raser la maison des Ghysselen pour la remplacer par le magnifique hôtel que l'on peut encore admirer aujourd'hui. Les travaux durent être entrepris dès 1738. Ils ne s'achevèrent qu'en 1741 à en juger par des décors intérieurs datés (2).

L'Aixois Jean-Joseph Couven (1701-1763), dont la famille était originaire de Clermont-sur-Berwinne, est-il l'architecte qui dressa les plans de l'hôtel? (3). Plusieurs constructions à Aix-la -Chapelle et dans la région d'Eupen, dues à Couven et conçues dans un style plus « rococo », infirmeraient cette attribution (4). Cet architecte construisit pourtant à Liège deux hôtels particuliers, ceux du grandprévôt de Horion et d'un « N » Willems. Le « N » Willems ne peut être que le premier propriétaire de l'hôtel d'Ansembourg. Nous avons cherché en vain pour cette époque à Liège, une autre notabilité portant ce nom, assez riche pour se payer une telle demeure. Par ailleurs, il semble bien que le banquier Michel Willems ne possèda pas d'autres maisons dans la cité (5).

Il aurait été instructif de comparer le style du futur « hôtel d'Ansembourg » avec celui de l'hôtel du grand -prévôt de Horion qui s'élevait place Verte, à côté du séminaire. Mais cette vaste bâtisse qui s'étendait jusqu'à la rue Saint-Mathieu a été démolie en 1850. A noter que le grand-prévôt de Horion détint cette propriété entre 1733 et 1759, à une période contemporaine de Michel Willems (6).

<sup>(1)</sup> Le plafond peint par Jean-Baptiste Coclers dans la salle Henrijean au premier étage; une œuvre d'Arnold Smitsen, ornant le dessus de la cheminée du petit salon (6) du rez-de-chaussée cf. J. Philippe, guide du visiteurs aux Musées Curtius et d'Ansembourg, Liège, 1952, lég. pl. LXVIII; id., Notes sur des peintres liégeois du XVIII<sup>e</sup> siècle, dans Chronique archéologique du pays de Liège, t. LIV (1963), pp. 36-38, fig.

<sup>(2)</sup> Si le 14 avril 1739, Michel Willems habitait toujours en la paroisse Sainte-Aldegonde, il était installé en la paroisse Saint-Thomas, le 26 juillet 1741. A. E. L., notaire J.-H. Bidart, à Liège, actes à ces dates.

<sup>(3)</sup> A. E. L., J. Breuer, Les artistes étrangers au pays de Liège, dans Bulletin de l'Institut archéologique liégeois, t. XLIX (1924), p. 112 s.

<sup>(4)</sup> H. FETTWEIS, Le Musée d'Ansembourg à Liège, Liège, op. c. p. 4. Cet auteur admet la possibilité que Couven ait adopté son style au goût liégeois. Voir aussi J. Philippe,

(5) Voir les protocoles des notaires L.-J. Goffart et F. Simar, aux A. E. L.

<sup>(6)</sup> Sur l'hôtel de Horion : A. E., L., Cathédrale Saint-Lambert, Comptes du grenier, Notaire J.-G. Caignon, acte du 23 juin 1759.

Hypothèques de Liège, Transcriptions, reg. 660, n° 21, reg. 860, n° 22, reg. 873, nº 30.

Celui-ci choisit l'emplacement de sa demeure, en fonction de ses occupations. En effet, il n'était pas seulement banquier mais aussi marchand. Il livrait principalement des cuirs et une bonne partie de sa clientèle se trouvait dans le quartier des tanneurs, sur la rive d'en face (1). Michel Willems mourut le 16 janvier 1766 (2).

Sa veuve et son fils Nicolas continuèrent ses activités bancaires. Conformément au vœu du défunt, l'épouse (décédée le 21 avril 1775) légua à Nicolas la maison de Liège avec « jardins », mobilier compris (³). Nicolas Willems, seigneur des comtés de Geleen et d'Amstenraedt, avait été trésorier-général sous le règne de Jean-Théodore de Bavière (⁴). Il s'éteignit sans postérité en son château d'Amstenraedt en juin 1788. Par son testament du 4 mai de la même année (⁵), Nicolas Willems laissa l'hôtel à sa nièce Victoire de Hayme (⁶), épouse du comte Joseph-Romain de Marchant d'Ansembourg, neveu et héritier universel du prince-évêque de Velbruck. Il était interdit de vendre l'immeuble avant un délai de 80 ans (⁺).

Le 23 juin 1788, le notaire Ansiaux apposa des scellés sur la plupart des portes donnant accès aux différentes pièces de la demeure liégeoise de Nicolas Willems et même sur celles de certains meubles. Du 3 juillet au 8 août suivant, il fut procédé à l'inventaire des effets mobiliers (8). Par ce document, il est possible ainsi d'avoir une idée de l'ameublement de l'hôtel, du temps des Willems (9).

La maison de la place Saint-Barthélemy avait été délaissée par Nicolas Willems, à la fin de sa vie, l'ancien trésorier-général lui ayant préféré son château d'Amstenraedt (dans l'actuel Limbourg hollandais). Dès lors les œuvres d'art (peintures et scuptures) et les meubles

(1) A. E. L., notaire L.-J. Goffart et F. Simar, à Liège.

(3) A. E. L., notaire N.-A. Gilman, testament du 11 octobre 1768.

Bruxelles, 1934, pp. 10, 43.

(b) Cf. J. Philippe L'ancien hôtel des comtes d'Ansembourg à Liège, dans Si Liège m'était conté, Liège, n° été 1967, p. 23 (notes d'archives inédites).

(7) T. GOBERT, Liège à travers les Ages, t. 111, p. 2.

(8) A. E. L., notaire A.-J. Ansiaux, à Liège, reg. 1787-1788, f° 269 et 285.

<sup>(</sup>F) Fils de Nicolas Willems et d'Anne Duckers, il avait eu, de son union avec Marie-Marguerite de Hayme, trois fils et quatre filles.

<sup>(4)</sup> A noter que l'architecte Jean-Joseph Couven travailla pour ce prince à Maaseik et à Munsterbilsen. Cf. R.-L. Dotze, L'architecture civile d'inspiration francaise à la fin sodu XVIII et au XVIII siècle dans la Principauté de Liège, Bruxelles, 1934, pp. 10, 43.

<sup>(\*)</sup> Elle était la fille du baron Jean-Baptiste de Hayme de Bomal et de Marie-Anne Willems qui s'étaient mariés en 1746.

<sup>(9)</sup> Rappelons que Nicolas Willems hérita du mobilier que contenait l'hôtel.

précieux ne figurent pas dans l'inventaire. Quelques pièces sont quasiment vides et leur mobilier avait dû suivre leur propriétaire dans sa résidence de campagne (¹). Mais l'inventaire, tout comme le constat des scellés, permettent de connaître, d'une façon précise, la distribution intérieure de l'hôtel au xvIIIe siècle. Par lui, nous constatons que le nombre des locaux était alors à peu près le même que de nos jours (²).

En utilisant le plan fourni par le Service d'Architecture de la Ville de Liège, mis à jour par M. Fernand Robert et reproduit par M. Fettweis (3), nous avons été à même d'identifier les principales pièces énumérées dans les actes de 1788.

L'inventaire énumère vingt locaux : les voici dans l'ordre suivi par le notaire Ansiaux :

### I. — La chambre de la servante.

Une haute garde-robe en chêne, renfermant 284 serviettes, en général usagées, 45 nappes, 3 nappes pour domestique et 1 serviette (cette garde-robe avait été scellée); une haute garde-robe en chêne contenant des effets des domestiques; un vieux coffre avec quelques pièces de tapisseries en papier; deux lits de domestique avec, chacun, un vieux sommier de plumes et une couverture en laine.

Nous situons cette chambre soit au rez-de-chaussée, à proximité de l'entrée de service de la rue de Hongrée, soit au grenier.

### II. — Le garde-meubles.

Quelques mannes vides; de vieilles toiles pour paillasses, des chiffons. Situation : au grenier; la porte de cette pièce avait été scellée.

<sup>(1)</sup> Ne sont pas davantage mentionnées les peintures ornant certains plafonds et cheminées que l'on peut voir encore aujourd'hui. Elles étaient considérées comme faisant corps avec l'immeuble et par conséquent, il ne fut pas jugé nécessaire de les inscrire dans l'inventaire.

<sup>(</sup>²) Les actes de 1788 ne nous donnent aucun renseignement sur les dépendances (remises et écuries) qui étaient dans la cour, du côté du quai; dépendances disparues au xix° siècle.

<sup>(3)</sup> H. Fettweis, plan en annexe (Plan établi à l'intervention de la direction du Musée d'Ansembourg).

## III. — Chambre au grenier.

Un petit lit; une vieille table; un matelas; un sommier de plumes; un oreiller; une couverture en laine.

Situation: vis-à-vis du garde meubles.

## IV. - La salle à manger neuve.

Deux tables avec toile cirée; six rideaux en toile aux fenêtres; un buffet avec deux portes en haut et en bas (scellées), contenant de l'argenterie (24 cuillers, 24 fourchettes, 24 couteaux à lames et manches d'argent pour le dessert, deux douzaines de cuillers, deux douzaines de fourchettes, douze couteaux à manches d'argent « rond », 24 autres couteaux d'argent « plat et recourbé » 2 cuillers à soupe, 2 chandelliers à 3 branches et 6 flambeaux, 4 autres chandeliers, 2 mouchettes, 2 saucières, un grand rafraîchissoir, une aiguière avec son bassin, 2 petites assiettes volantes, 2 réchauds, une écuelle et son couvercle, une « coqmar », 2 cafetières (une grande et une petite), 2 cuillers à olives, un sucrier avec 8 petites cuillers à thé, 8 petites broches, un petit morceau d'argent qui a servi à un réchaud, une caisse renfermant un calice, une platine, des burettes, une assiette et une sonnette en argent doré).

Situation: au rez-de-chaussée, communiquant avec la « vieille chambre à manger » et avec le « comptoir ». Correspond a l'actuel « salon vert » .

### V. — Le cabinet à l'argent.

Boîte en fer blanc contenant valeurs et divers papiers.

Situation : au rez-de-chaussée, avec porte (scellée) donnant accès à la « vieille chambre à manger ». Correspond à l'actuel « petit bureau ».

# VI. — La vieille chambre à manger.

Une table en marbre; une pendule; deux tables à jeu; une table à manger avec son tapis; quatre écrans; un chauffe-assiette, une théière, deux «jattes» et six tasses en porcelaine; 14 chaises de «panne» rouge; un fauteuil et une chaise non garnis; quatre rideaux en toile aux fenêtres.

Situation : au rez-de-chaussée, avec portes scellées, donnant sur le vestibule, « le cabinet à l'argent et la salle à manger neuve. Correspond à l'actuelle « salle à manger ».

## VII. — La chambre aux garde-robes.

Une haute garde-robe en chêne, contenant le linge de corps du « défunt M. de Willems »; une haute garde-robe en chêne, renfermant le linge de corps de M<sup>11e</sup> de Thys (une sœur de Nicolas Willems, Catherine-Thérèse-Colette avait épousé un Jean-Renier Thys en l'église Saint Thomas le 15 mai 1748); une garde-robe en sapin contenant 92 paires de draps de lit « tant de maître que de domestiques », 18 nappes pour domestiques, 20 essuie-mains de maître, 19 vieilles serviettes, 56 serviettes pour domestiques, 32 draps de cuisine, 11 « tiques » bleus; quantité de registres et de papiers.

Situation : à l'étage; la porte d'entrée avait été scellée.

# VIII. — La petite chambre joignant la chambre aux garde-robes.

Un lit; un matelas, un sommier de plumes; un traversin; un coussin; une courtepointe en coton; une couverture en laine; des rideaux en « siamoise »; un petit lit vide; deux tables en bois; un fauteuil; six chaises paillées; deux petits miroirs.

Situation : à l'étage.

# IX. — La chambre tapissée en rouge.

Un beau lit avec rideau en « indienne », analogue à la tapisserie et avec sa housse; un sommier de plumes; un traversin; trois oreillers; une couverture en laine; une courtepointe en « indienne », une paire de draps de lit; trois « tiques », une table de toilette; un miroir à cadre d'argent; un miroir à cadre de cuivre; une commode à trois tiroirs, dont l'un contient 4 morceaux d'« indienne » pour tapisserie; un secrétaire en marqueterie avec petits tiroirs; une table à jeux; une table avec toile cirée; quatre tasses en porcelaine; cinq petits vases en faïence; quatre chaises en « panne » rouge; une armoire encastrée dans le mur, contenant 733 serviettes, 38 « tignes », 10 nappes, 5 garnitures de toilette, 12 essuie-mains, 6 housses en coton pour chaises, quelques vieilles nappes et serviettes servant d'enveloppes; les « Mèmoires » de Sully en 3 volumes.

Situation : à l'étage, avec portes (scellées) donnant sur le grand vestibule d'en haut et le « petit escalier » (escalier de service). Correspond à la présente « salle Jamar-Raick ».

### X. — La chambre joignante au balcon.

Six chaises de « damas »; une table de toilette avec des boîtes en bois ; un miroir à cadre doré ; six tasses ; un lit avec rideaux et impériale en « damas » cramoisi et rideaux blancs; un sommier de plumes; un traversin; trois coussins; deux couvertures en laine; une courte-pointe en coton; une housse en « damas » cramoisi; une table de nuit.

Situation: à l'étage. Il ne faut pas confondre cette pièce avec la « salle au balcon » qui suit. Correspond, à notre avis à l'actuelle salle Maxime De Soer.

#### XI. — La chambre au balcon.

Une pièce de drap gris pour livrée; un coupon de drap écarlate; six fauteuils anciens; deux chaises tapissées; deux chaises percées en forme de fauteuil; un fauteuil pour malade; un bidet; une chaise à porteurs; un crucifix; deux paniers remplis de carafes et de verres; une garde-roble en bois blanc (scellée), contenant les vêtements du défunt (Nicolas Willems); un autel avec ses ornements.

Situation: à l'étage. Correspond à la « salle au balcon ».

# XII. — Le cabinet à côté la chambre au balcon.

Un lit avec des rideaux blancs de canevas; tapisserie de même; un sommier de plumes; un traversin; deux coussins; une housse pareille aux rideaux; trois petites tables en marbre avec leurs pieds (consoles?), une petite table en bois; deux rideaux de fenêtre.

Situation à l'étage. Correspond à l'actuel « petit salon » coté 15 par M. Fettweis sur le plan cité à la page 295. Il y a, de la part du notaire, entre la «chambre au balcon» et la «chambre joignant au balcon» une confusion qui apparaît évidente, dans le constat des scellés. Le notaire Ansiaux désigne dans cet acte comme « chambre au balcon » la pièce suivante dont les accès, le « grande porte du vestibule en haut » et « autre autre porte du même vestibule », furent scellées.

#### XIII. — La chambre verte.

Une tapisserie en «damas» verte; six fauteuils en «damas» pareil; un lit avec impériale, rideaux et housse en « damas » pareil; une housse en «indienne»; un sommier de plumes; un traversin; quatre rideaux aux fenêtres; deux grands miroirs; deux commodes à pièces rapportées avec trois tiroirs « plaqués »; deux grands vases en porcelaine, dont l'un cassé; dix «chiques» à chocolat en blanc; quatre chandeliers à branches de cheminée, en fer blanc émaillé; deux «figures» (statuettes) chinoises; cinq plateaux de table avec 29 petites « figures » en porcelaine; cinq petits vases en porcelaine « pour garnir »; une cheminée; 12 tasses à café; 6 à chocolat avec les soucoupes; une cafatière; une théière; un pot à lait; un sucrier; une boîte à thé et un petit plateau en Saxe rouge; 12 tasses à café; une théière; une écuelle avec son plat et son couvercle en porcelaine; un service de table en porcelaine (136 assiettes, 44 plats, 2 soupières, 3 saucières, 2 poivriers, 7 salières); un pot à lait de deux petites cafetière; un pot de chambre, une théière et une boîte à thé en porcelaine fine; deux corbeilles à fruits en faïence avec les plats (présentoirs), plusieurs tasses non appareillées; deux tableaux « rembrunis » (poussés au noir); deux portraits de Mme (de) Willems.

Situation : à l'étage. Correspond à l'actuelle « salle Henrijean-Hennet ». La porte d'entrée sur le vestibule d'en haut avait été scellée.

### XIV. — La salle en bas.

Une tapisserie de haute lisse; douze fauteuils en « damas » vert avec leurs housses; deux grands canapés pareils; huit rideaux pareils aux fenêtres; onze chaises en bois de « Mahoni » garnies en crins; une table à jeu; un écran tapissé (en tapisserie); onze tasses en porcelaine de diverses dimensions; cinq petits vases; quatre grands miroirs encadrés dans les trumeaux et dans la cheminée.

Situation : au rez-de-chaussée. Correspond au « salon aux tapisseries ». La porte d'entrée donnant sur le « vestibule par terre » avait été scellée.

### XV. — La chambre joignant la salle en bas.

Une tapisserie en «damas» rouge; douze chaises garnies de

« damas » pareils; la plupart cassées; un miroir dans la cheminée; six rideaux en toile aux fenêtres.

Situation : au rez-de-chaussée. Correspond à l'actuel « salon rouge ». La porte d'entrée donnant sur le « vestibule par terre » avait été scellée. A noter que les actes de 1788 ne semblent pas mentionner le « petit salon » coté [3] sur le plan, contigu du « salon rouge » et du « salon aux tapisseries ».

### XVI. — Le vestibule par terre.

Deux canapés; quatre mauvaises chaises de « panne » verte; une garde-robe basse contenant 27 assiettes à dessert en porcelaine de diverses espèces; 8 plats; 2 coupes en verre à confiture; une petite corbeille en cristal; 2 gobelets et 2 petits verres dorés; 8 verres à marasquin; un saladier en faïence; une « jatte »; 6 tasses; 2 paires de carafes en cristal; 2 à 3 mauvaises théières en faïence.

Situation : au rez-de-chaussée; c'est le hall d'entrée.

### XVII. — La cuisine.

Batterie de cuisine (20 casseroles en cuivre de diverses grandeurs; 5 marmites en cuivre de diverses grandeurs; 4 « coqmars »; 3 cafetières en fer blanc; 2 « pochons » en cuivre; 1 bassin en cuivre rouge; 1 « louotière » en cuivre rouge; 1 chocolatière; 1 chaudron en cuivre; 1 chaudron et 3 marmites en fer; 1 bassin en fer blanc et 3 passoires; 2 lèche-frites; 2 chaudrons en cuivre pour les jambons; 12 douzaines d'assiettes en étain y compris celles à soupe; 24 plus petites; 6 plus grandes ovales; 6 encore plus grandes ovales; 4 petites ovales; 4 plats carrés; 2 plats à soupe; 10 assiettes percées rondes et ovales; 1 assiette en étain pour « taulet »; 9 pots de chambre; 16 tasses communes en bleu et blanc; I sucrier blanc; I douzaine de tasses un peu plus fines en rouge et blanc avec 2 sucriers pareils; 2 cafetières et 1 pot à lait; 2 boîtes à café en fer blanc; 1 boîte à thé; quatre tables en bois; onze chaises; un tourne-broche; d'autres petits ustensiles de cuisine; une petite armoire contenant quelques pièces d'argenterie, dont la porte avait été scellée, armoire située entre la cuisine et le « comptoir »

Situation : au rez-de-chaussée. Correspond sans doute, outre la cuisine [9], à l'office [10].

# XVIII. — La chambre à coucher de feu (de) Willems.

Un lit «à la Duchesse» avec sa garniture de serge rouge fort vieille; deux couvertures en laine; une courte-pointe en coton; un traversin; trois oreillers, un matelas; un sommier de plumes; deux secrétaires en pièces rapportées; un crucifix en argent avec bénitier; une canne en jonc garnie en or; six chaises doublées de « Calamande » rouge; deux petites tables for vieilles; un écran avec ses chandeliers en argent « haché »; deux tabourets doublés de « Calamande » rouge; une table de nuit; une pendule; un miroir; le dictionnaire de Moreri en 7 tomes; une armoire encastrée dans le mur, remplie de vieux papiers.

Situation : à l'étage. Correspond à l'actuelle « chambre à coucher ». Les portes donnant sur la « chambre du concierge » et sur le « petit vestibule » d'en haut avaient été scellées.

# XIX. — Le comptoir (bureau).

Quatre chaises fort usées; deux bureaux (scellés) renfermant des registres et des papiers; une vieille table; des armoires (scellées) contenant des lettres, papiers et registres.

Situation : au rez-de-chaussée. Correspond à l'actuel « petit salon » coté [6] sur le plan. La porte donnant sur la « salle à manger neuve » et la « porte d'entrée » avaient été scellées.

# XX. — La chambre du concierge ou du domestique.

Petite commode (scellée).

Situation : à l'étage. Correspond à l'actuel « petit salon », coté [13]. La porte donnant sur la chambre à coucher de Nicolas Willems avait été scellée.

Le constat des scellés cite en outre une « petite chambre à côté de la salle verte », qui correspond à l'« oratoire ». L'entrée donnant sur le vestibule d'en haut avait été scellée. L'existence d'une chapelle ou oratoire, en l'hôtel d'Ansembourg, semble confirmée par l'inventaire : caisse renfermant de l'argenterie religieuse, dans un buffet de la salle à manger neuve; un autel avec ses ornements, dans la chambre au balcon.

Le tableau qui suit récapitule notre essai d'identification. Les

Dénomination actuelle des locaux	Dénomination en 1788
Rez-de-chaussée	
[1] Hall d'entrée	Vestibule par terre xvi
[2] Salon rouge	Chambre joignant la salle en bas xv
[3] Petit salon	non mentionné
[4] Salon aux tapisseries	Salle en bas xiv
[5] Salon vert	Salle ou chambre à manger neuve tv
[6] Petit salon	Comptoir (bureau) xix
[7] Salle à manger	Vieille place à manger vi
[8] Petit bureau	Cabinet à l'argent v
[9] Cuisine	Cuisine xvII
[10] Office	non mentionné. Peut-être englobée dans la cuisine ,pour les besoins de l'inventaire
Étage	
[II] Salle au balcon	Chambre au balcon xı
[12] Chambre à coucher	Chambre à coucher de Nicolas Willems
[13] Petit salon	Chambre du concierge ou du domestique xx
[14] Salle Maxime De Soer	Chambre joignant au balcon x
[15] Petit salon	Cabinet à côté de la chambre (joignant) au balcon XII
[16] Salle Henrijean-Hennet	Chambre verte xIII
[17] Oratoire	Petite chambre à côté de la chambre verte (non mentionnée dans l'inventaire mais citée par le constats des scellés)
[18] Palier	Vestibule d'en haut
[19] Salle Jamar-Raick	Chambre tapissée de rouge 1x

chiffres entre crochets sont ceux inscrits sur le plan précité; les chiffres romains sont ceux utilisés dans notre énumération des locaux mentionnés dans l'inventaire

Éclata la révolution. Les boulets autrichiens endommagèrent l'hôtel en 1794 (1). Confisquée comme bien d'émigrés par l'administration républicaine, cette « superbe maison propre à tout usage » fut adjugée en location pour 7 200 livres à un certain Louis Libert (2). On v entreprit d'importants travaux de réfection : 328 journées de travail furent payées à un menuisier: 158, à un macon. Un couvreur remit 2 000 ardoises aux toitures; le maçon utilisa 1 000 briques; un serrurier 34 livres de fer; un plombier, 22 livres de plomb. Un peintre y travailla neuf jours (3).

En 1796, un sieur Toussaint organisa des loteries au « 665 en Féronstrée ». Le 29 germinal an IV, les lots étaient constitués par trente-trois tableaux et estampes (4). De l'an VIII à 1807, l'hôtel fut occupé par le fabricant de clous, Mathieu-Joseph Closset; de 1807 à 1809 par un marchand en gros, Guillaume-Arnold Kempenners (5).

Entre-temps, les anciens propriétaires de l'immeuble avaient recouvré leurs droits. Le 14 mai 1806, à la requête d'Étienne-François de Stembier de Wideux et du comte Jean-Baptiste d'Ansembourg, tuteurs des enfants mineurs du comte Joseph-Romain d'Ansembourg et de Victoire de Hayme, fut dressé par le notaire Ansiaux un nouvel inventaire des meubles et effets mobiliers appartenant à ces enfants et se trouvant encore dans la maison (6). Ce mobilier provenait tant de la comtesse d'Ansembourg que de Nicolas Willems et de Jean-Baptiste de Hayme de Bomal. Il avait été réuni principalement, au grenier, dans la «salle» (salon aux tapisseries) et dans la «bibliothèque » (salle Henrijean-Hennet ou la «chambre à coucher »). Provenant de la succession de Nicolas Willems, on y mentionne notamment deux animaux en porcelaine, une statuette en terre cuite et une statuette en plâtre, un lit peint en vert, une grande armoire à

<sup>(1)</sup> A. E. L., Cadastre de Liège, reg. 150, nº 114.

<sup>(2)</sup> A. E. L., Fonds Français, Préfecture, reg. 1914, p. 83.
(3) A. E. L., Fonds Français, Administration Centrale, 363.
(4) Gazette de Liège des 7 et 24 avril 1796.

<sup>(5)</sup> A. E. L., Recensements de la population de la ville de Liège.

<sup>(6)</sup> A. E. L., notaire A.-J. Ansiaux, année 1806, acte 226

trois tiroirs et deux portes. L'acte cite, parmi les meubles et effets provenant de M<sup>me</sup> d'Ansembourg, trois « caisses mosolée et ampoires en marbre ». Il s'agit du mausolée en pièces détachées du prince-évêque Velbruck qui avait été cédé au comte d'Ansembourg, lors de la démolition de la cathédrale Saint-Lambert (¹).

Le 16 mars 1811, le représentant du comte Jean-Baptiste d'Ansembourg (alors domicilié à Amstenraedt) loua l'immenble, pour un loyer annuel de 1215 f 7 centimes, au commissionnaire Winand Steins. Celui-ci était astreint à diverses obligations, destinées à éviter toute dégradation à l'hôtel. Il ne pouvait y tenir des pigeons et autres animaux nuisibles, ni utiliser la maison comme auberge. Il lui était interdit de sous-louer ou de céder son droit de location, de surcharger ou de déposer des marchandises sur les quarante carreaux en marbre du vestibule, carreaux dont Steins était responsable, de même que des huit glaces qui se trouvaient dans l'immeuble. Le comte d'Ansembourg réservait à son usage la pièce dite « la bibliothèque » et une petite chambre à côté de celle-ci, les greniers qui étaient au-dessus et la petite cave à gauche, en entrant, locaux auxquels le comte aurait libre accès en tout temps. Ce dernier devait retirer de la maison, lorsqu'il le jugerait à propos, deux armoires et une grande table de cuisine (2).

Winand Steins, un Hollandais originaire de Mheer, était chargé, sous l'empire, du transport des grains pour l'armée. Dès 1827, il était associé, lui et son fils, à Jacques Delrez, François-Joseph Jongen et Laurent Cornet. Le contrat qui les liait cessa avec la Révolution belge de 1830. Jongen, d'abord avec Delhez puis seul, continua l'entreprise, s'installant dans l'ancienne demeure des Willems. Avant les chemins de fer, la porte cochère du quai était le point de départ et d'arrivée d'un service de roulage accéléré desservant le route de Liège à Bruxelles, en 24 heures. Jongen avait aussi un service de transport entre Liège et Verviers; d'autres pour Anvers, Cologne, le reste de l'Allemagne, la Suisse et l'Italie (3). Jongen était aussi commissionnaire « en vins et liquides ».

<sup>(1)</sup> G. de Froidcour. Le Mausolée de Velbruck, Liège, 1939, pp. 9-10.

<sup>(2)</sup> A. E. L., notaire A.-J. Ansiaux, année 1811, acte n° 260.

<sup>(3)</sup> T. GOBERT, Liège à travers les Ages, t. IV (Liège, 1926), p. 13.

A cette époque, malgré les dispositions prises par le propriétaire. l'immeuble est dit « délabré en grande partie », « antique », « ne pouvant être loué que pour des magasins » (1). Le 6 septembre 1849. le comte Jean-Baptiste d'Ansembourg vendit la maison nº 2 nouveau en Féronstrée, pour 47 500 f, à son locataire François-Joseph Jongen. Le vendeur se réservait la propriété exclusive de tout trésor qui pourrait être découvert dans l'hôtel! (2). Le 9 octobre 1877, les héritiers de François-Joseph Jongen se partagèrent l'immeuble après que celui-ci eût été exposé en quatre lots à une vente aux enchères (3). La belle demeure patricienne faillit disparaître alors. Vers 1880, une maison fut élevée sur le quai (nº 3 quai de Maastricht) à l'emplacement de la porte cochère et de certaines dépendances. Mais en 1885, François Jongen, petit-fils de l'ancien commisssionnaire-expéditeur. se rendit acquéreur de l'ensemble de la propriété (4).

En 1902, l'hôtel d'Ansembourg fut menacée d'être transformée en maison de rapport. L'échevin des Beaux-Arts, Alfred Micha, obtint qu'il fût vendu à la Ville de Liège, le 2 mars 1903, à l'exclusion de la maison du quai de Maastricht (superficie de celle-ci : 210 m²) (5). Après une remarquable restauration due à l'architecte Lousberg (les fenêtres de la façade, place Paul Janson, avaient été, notamment, transformées en style Empire), ce joyau de l'architecture liégeoise fut ouvert au public, comme musée d'arts décoratifs, le 10 septembre 1905.

#### L'HOTEL DE POSSON

L'autre gendre d'André Van Wel, Jean Posson, mourut en 1717 (6). En 1712, il avait réservé son fourneau des Vennes et sa demeure des encloîtres de Saint-Barthélemy à son fils Laurent-Joseph, qui mourut avant son père. Aussi, le maître de forge n'avait-il, à son

<sup>(1)</sup> A. E. L., Cadastre, Procès-verbal de l'instruction des réclamations contre le classement, reg. 150, nº 114.

<sup>(-)</sup> A. E. L., Hypothèques de Liège, Transcriptions, reg. 858, nº 41. A noter qu'au xixe siècle, l'actuel musée d'Armes était également dénommé « hôtel d'Ansembourg » A. E. L., Hypothèques de Liège, Transcriptions, reg. 1104, nº 17.

<sup>(°)</sup> A. E. L., Hypothèques de Liège, Transcriptions, reg. 2107, n° 32. (4) A. E. L., Hypothèques de Liège, Transcriptions, reg. 2597, n° 21.

<sup>(5)</sup> A. E. L., Hypothèques de Liège, Transcriptions, reg. 4326, nº 5.
(6) Encore en vie le 13 août 1717, il était décédée le 16 octobre suivant.

A. E. L., Echevins de Liège, actes pour réalisation, année 1717, actes à ces dates.

décès, que deux héritiers : son gendre, Jacques-François Van Buel et sa petite-fille, Marie-Anne-Catherine Posson (1). Un autre gendre, Jacques Lhommart, médecin de S. E. de Cologne et des échevins de Liège, était exclu de la succession de Jean Posson, à la réserve d'une somme de 500 florins Brabant : en 1698, Jean Posson et Anne Van de Wel s'étaient opposés au mariage de leur fille Anne-Isabelle et du docteur Lhommart, menaçant Anne-Isabelle de la déshériter si elle persistait dans son projet (2).

C'est Marie-Anne-Catherine Posson qui acquit l'ancien « petit quartier » de l'ex-maison canoniale (3). Cependant, la jeune fille entra, vers 1720, au couvent des carmélites de la rue du Potay, laissant ses biens à ses oncles Van Buel, Lhommart et Pierre-Lambert Posson. Ce dernier, conseiller et receveur-général de la province de Namur, était à la fois le cousin germain de Jean Posson et le beau-frère de Laurent-Joseph Posson. Il reçut en partage la demeure de sa nièce (où il mourrut en octobre 1723) et en copropriété avec Jacques-François Van Buel, le fourneau des Vennes (4). Son fils, un second Pierre-Lambert Posson, échevin de Namur, épousa en 1725 à Liège sa cousine, Marie-Thérèse de Hazinelle, fille de Servais de Hasinelle et d'Elisabeth Posson. Il s'installa dans la paroisse Sainte-Aldegonde et figura bientôt parmi les maîtres et directeurs de la « Maison de Miséricorde » (hôpital de Bavière). Il était aussi syndic des Pauvres Clarisses de Liège. Ce Pierre-Lambert Posson parvint à devenir le seul propriétaire du fourneau des Vennes (5). Il louait la maison

<sup>(</sup>¹) Jacques-François Van Buel, fils du jurisconsulte Jacques-Cornélis Van Buel et d'Anne-Thérèse de Nassogne, épousa Catherine-Élisabeth-Thérèse Posson, fille de Jean Posson, le 26 septembre 1712.

Marie-Anne-Catherine Posson, fille de Laurent-Joseph Posson et de Marguerite Posson, avait été baptisée en l'église Saint-Loup, à Namur, le 4 mars 1697. A. E. L., notaire A. Defize, à Liège, acte 432; A. E. L., Echevins de Liège, Saisies, Greffe Bourguignon, reg. 308, f°s 32 v°, 33 v° et 177; A. E. L., Cours de justice, Jupille, reg. 187, f°s 255 et ss.

<sup>(-)</sup> A. E. L., Officialité de Liège, Aliénations, reg. 1714-1715.

<sup>(3)</sup> A. E. L., Echevins de Liège, Actes pour réalisation, année 1717, acte du 16 octobre 1717; A. E. L., notaire A Defize, acte n° 494.

<sup>(4)</sup> A. E. L., Echevin de Liège, Actes pour réalisation, année 1720, acte du 23 janvier 1720; A. E. L., notaire M. Goffard, à Liège, actes du 15 septembre 1722 et du 3 octobre 1723.

<sup>(5)</sup> R. EVRARD et A. DESCY, *Histoire de l'Usine des Vennes*, Liège, 1948, p. 92. A. E. L., *notaire D. Saive*, à Liège, actes du 30 août 1755 (acte n° 507), du 12 jeanvier 1761 (acte n° 913).

A. E. L., notaire R. J. de Micheroux, à Liège, actes du 30 mars 1745 et du 5 avril 1747.

« sur la Batte, au lieu-dit Hongrée ». En 1736, elle était occupée par le caissier André Parfondry et le médecin Jean-Guillaume Parfondry. En 1744, Pierre-Lambert Posson accorda la location de l'immeuble, avec paschuse (remise) et dépendances, à la marchande Jeanne Servais. veuve de Lambert Wilkin (1).

Pierre-Lambert Posson mourrut sans postérité le 11 août 1761. Par son testament du 13 décembre 1758, il laissa la plupart de ses biens à son neveux, le chevalier Nicolas-Antoine de Posson, mayeur de Malmédy (2).

Au décès de son oncle, celui-ci demeurait sur la Batte (3).

Fils de Nicolas-Guillaume de Posson (anobli en 1754), l'héritier avait été autrefois capitaine au service de la reine de Hongrie et podestat de Stavelot. Avec lui, les Posson habitèrent de nouveau l'hôtel de la Batte et c'est probablemant Nicolas-Antoine de Posson qui fit élever le bâtiment encore debout, au coin du quai de Maastricht et de la rue Hongrée.

Il décéda à Liège le 8 avril 1777; son épouse, Anne-Barbe David, s'éteignit vers 1784.

Par acte chirographique du 24 juillet 1784 et par déclaration passée devant le notaire P. Tomson le 3 janvier 1789, l'un de leurs fils, le chevalier Lambert-Henri de Posson, recut la maison en partage. Le 23 décembre 1793, en échange d'un immeuble sur la Goffe, ce dernier céda l'hôtel familial au marchand de clous, Henri Dehasque. En compensation de rentes dues sur l'hôtel au chapitre et au maître des chantres de la collégiale Saint-Barthélemy, le chevalier de Posson laissait aux Dehasque toutes les tapisseries et attiques se trouvant dans l'immeuble cédé à ceux-ci (4).

La veuve de Henri Dehasque sombra dans la démence et sa demeure sur la Batte, nº 1109, avec porte cochère, fut louée au maître de forges, Guillaume de Posson, un neveu du chevalier Lambert-Henri de Posson. Le locataire finit par acquérir la maison, aux enchères, en

<sup>(1)</sup> A. E. L., *Etats*, reg. 87, p. 404. A. E. L., *notaire F. Fexha*, à Liège, acte du 2 mars 1744.

<sup>(2)</sup> A. E. L., notaire D. Saive, testament dépose le 4 janvier 1759 (acte n° 740).
(3) A. E. L., notaire D. Saive, acte du 14 août 1761 (acte n° 977).

<sup>(4)</sup> A. E. L., notaire H.-J. Loumaye, à Liège, acte à la date. A. E. L., Collégiales, Saint-Barthélemy, reg. 3, fos 192 vo et ss.

décembre 1808 (¹). Mais il décédait à Liège peu après, le 19 avril 1809, laissant un fils unique, âgé de 8 ans, prénommé également Guillaume. Celui-ci fut élevé au château d'Avionpuits, à Esneux. Aussi, la maison de la Batte fut-elle louée de nouveau. En 1818-1820, notamment, elle était convertie en auberge, exploitée par Nicolas Steins ou par sa veuve (²).

Le 9 juin 1820, le jeune Guillaume de Posson vendit l'immeuble au négociant Dieudonné-Servais Joiris (3).

Dieudonné-Servais Joiris était maître batelier et fut conseiller communal de Liège de 1840 à sa mort, en 1844. De son temps, sa demeure est qualifiée d'« habitation ordinaire, dont toute l'apparence n'existe que dans la façade : une partie du devant est consacrée aux bureaux et l'autre à l'habitation, et le derrière consiste en cuisine, magasin, remise et écuries, le tout à l'usage du commerce de Dieudonné Joiris » (4).

Sa veuve, Anne-Marie -Catherine Bury († en 1863) continua l'exploitation du commerce.

En 1864, le nº1 du quai de Maastricht, avec cour entourée de bâtiments et disposant d'un demi-xhansion, dont les eaux étaient fournies par l'areine de Richefontaine, revint, en partage, au négociant Simon Joiris, un des fils du maître-batelier (5).

C'est vers cette époque que fut construite une nouvelle habitation, à l'emplacement de certaines annexes (actuel n° 2 quai de Maastricht). Dans cette construction neuve, demeura et mourut le 10 mars 1875, le musicien Louis-Joseph Daussoigne-Méhul (neveu du célèbre compositeur français Méhul), qui fut directeur du Conservatoire de Liège, membre de l'Académie de Belgique et membre correspondant de l'Institut de France (6).

En 1885, l'immeuble ou plutôt les deux immeubles appartenaient à une fille de Simon Joiris, Marie-Louise Joiris, épouse du statuaire Alfred Crick (7).

A. E. L., notaire D. J. N. J. Dejardin, à Liège, acte du 19 décembre 1808.

(2) A. E. L., Recensements.

(4) A. E. L., Cadastre de Liège, reg. 150, nº 106.

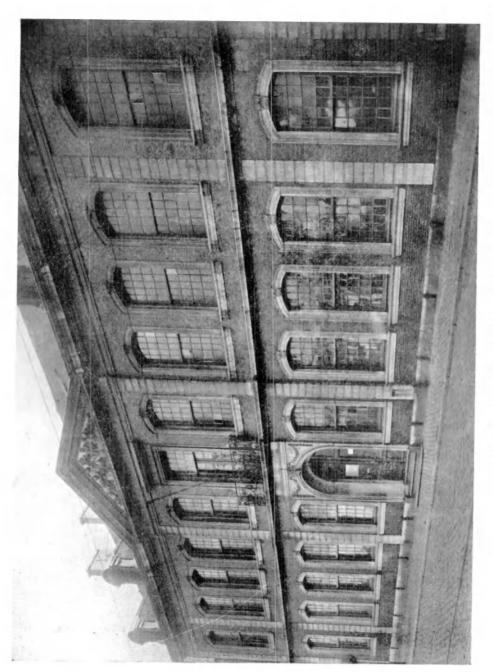
(\*) A. E. L., Hypothèques de Liège, Transcriptions, reg. 1285, nº 87.

(7) A. E. L., Hypothèques de Liège, Transcriptions, reg. 2597, nº 21.

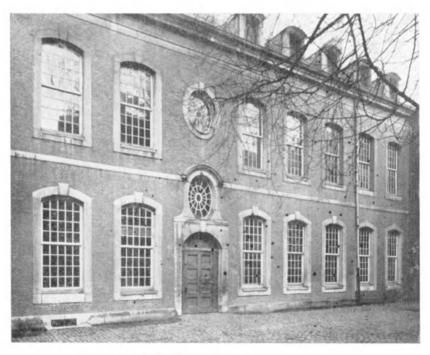
<sup>(1)</sup> A. E. L., Recensements de la population de la Ville de Liège, quartier Léonard ou arrondissement du Nord.

<sup>(3)</sup> A. E. L., notaire W. Bertrand, à Liège, acte du 10 décembre 1821.

<sup>(6)</sup> Journal « La Meuse », 11 mars 1875. La maison portait alors le n° 1bis.



Façade extérieure du Musée d'Ansembourg.



Façade du Musée d'Ansembourg donnant sur la cour.



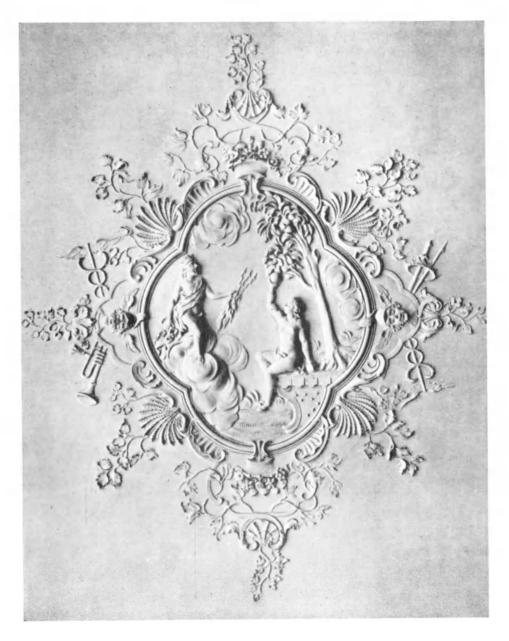
Hall d'entrée, dénommé en 1788 « Vestibule par terre XVI ». [1].



Détail des stucs du plafond en calotte de la cage d'escalier.



Salon rouge, dénommé en 1788 « Chambre joignant la salle en bas XV » [2]. Vue prise avant 1971.



Plafond de l'actuel salon rouge.



Petit salon, non mentionné dans l'inventaire de 1788 [3].



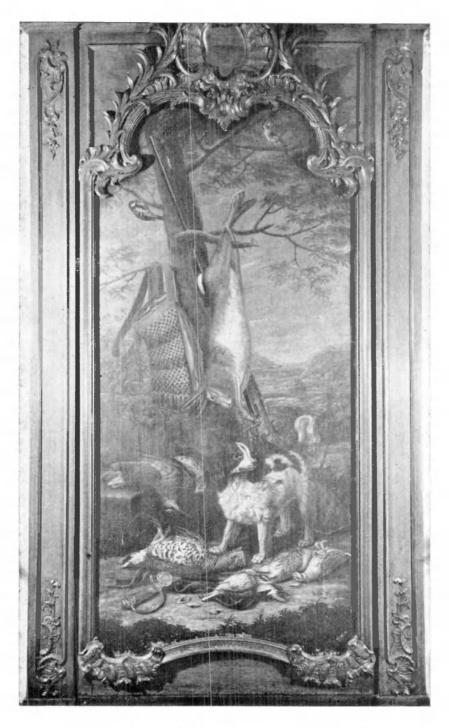
Salon aux tapisseries, dénommé en 1788 « salle en bas XIV » [4].



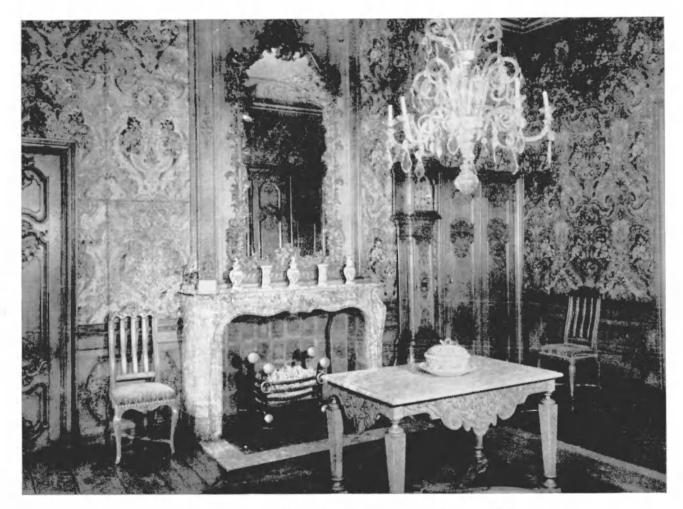
Plafond du salon aux tapisseries.



Salon vert, dénommé en 1788 « salle ou chambre à manger neuve IV » [5].



Dessus en chêne sculpté, servant de cadre à une peinture d'Arnold Smitsen décorant le petit salon dénommé en 1788 « comptoir (bureau) XIX » [6].



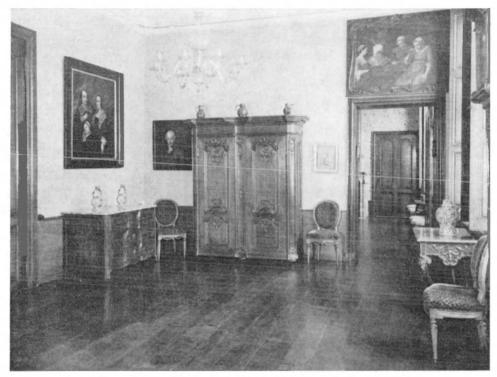
Salle à man er, dénommée en 1788 « vieille place à manger VI » [7].



Armoire vaisselière Régence liégeois de l'actuelle salle à manger.



Cuisine, dénommée en 1788 « Cuisine XVII » [9].

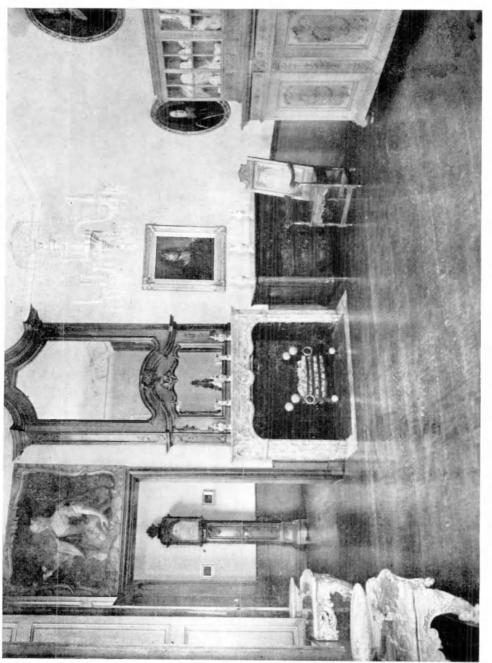


Salle au balcon, dénommée en 1788 « chambre au balcon XI » [11].



C = = én é n 1788 « h br à couch r d Nicolas Willems XVIII » [12].







Petit salon, dénommé en 1788 « cabinet à côté de la chambre (joignant) au balcon XII » [15].



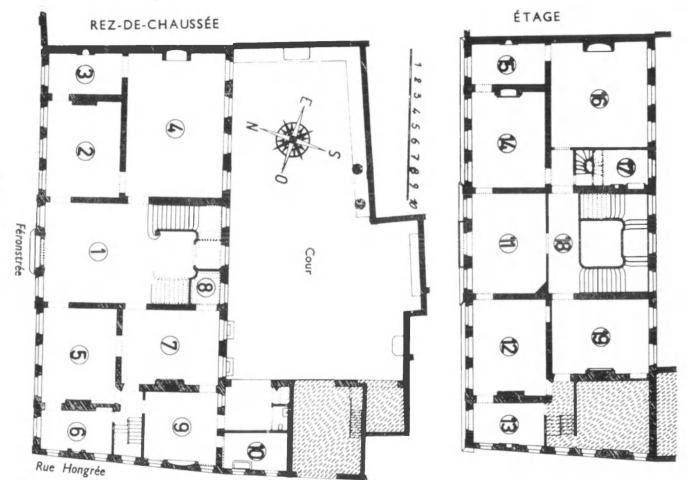
Salle Henrijean-Hennet, dénommée « chambre verte XIII ) [16]. Les lambris peints en vert rappellent encore le coloris du décor mural de 1788.



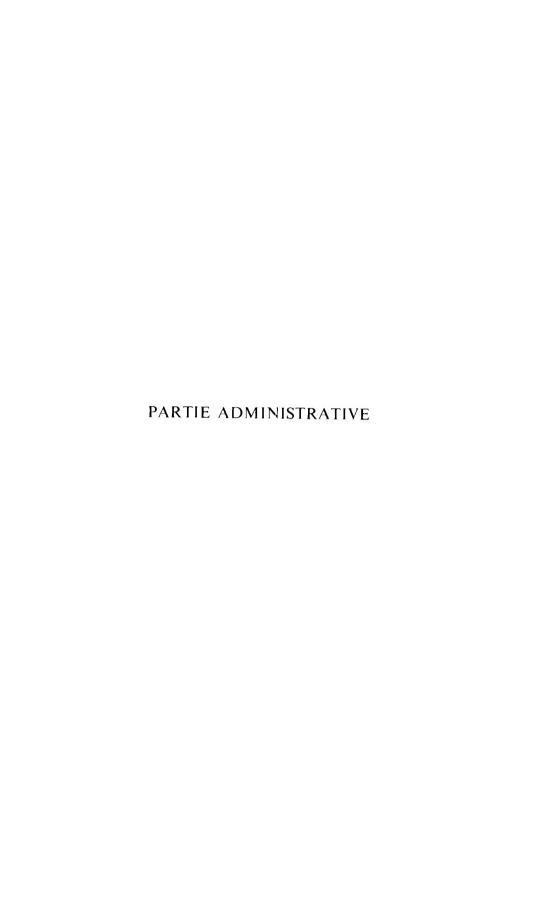
Plafond de la salle Henrijean-Hennet, peint par Jean-Baptiste Coclers et daté 1741.



Salle Jamar-Raick, dénommée en 1788 « Chambre tapissée de rouge IX » [19]. Vue prise avant 1970.



Plans de l'hôtel d'Ansembourg.



## RAPPORT DU SECRÉTAIRE SUR L'ACTIVITÉ DE L'INSTITUT EN 1970

Trente-neuf auditeurs en moyenne à chacune de nos dix conférences mensuelles, trente-trois nouveaux membres, un total, en hausse constante, de 496 membres inscrits, tels sont les chiffres qui illustrent l'activité de notre association au cours de l'année 1970.

Cette activité a poursuivi les objectifs qui sont ceux de l'Institut depuis bientôt cent vingt-cinq ans : le tome 82 du Bulletin est sorti de presse dans les derniers jours de l'année, précédé de peu par un fascicule du tome 61 de la Chronique, et de quelques mois par le tome 1 des Annales du Congrès de 1968. La renommée des voyages d'été de notre compagnie a encore été accrue par le succès de la randonnée qui a conduit une délégation de nos membres jusqu'à Berlin. Le bureau réuni ponctuellement chaque mois. sauf en période de vacances, est resté soucieux de tout ce qui favorise le rayonnement et l'enrichissement des Musées; en particulier, il a négocié le dépôt au Musée archéologique de la mosaïque romaine découverte à Haccourt.

Notre salle de conférence à été dotée d'une installation d'amplification du son et d'un nouveau matériel de projection.

Enfin, l'Institut a renoué avec une de ses traditions, en organisant une « École Pratique d'Histoire et d'Archéologie Régionale », dont les travaux ont été centrés cette année sur la lecture et l'interprétation des archives liégeoises; cette série de cours a réuni environ cinquantecinq auditeurs, qui ont fait preuve d'une persévérance et d'une attention méritoires; l'enseignement a été assumé par MM. Pieyns et Hansotte.

## MUSÉES D'ARCHÉOLOGIE ET D'ARTS DÉCORATIFS DE LIÈGE RAPPORT DE L'ANNÉE 1970

par Joseph PHILIPPE, Conservateur

#### L --- Musée Curtius

## 1. — Principaux travaux d'ordre muséographique.

- -- Inventaire sur fiches avec transcription au registre du fonds Lesire.
- Transcription au registre du fonds I. A. L. pour la période de 1939 à 1950. Complément au fichier pour la même période.

#### 2. - Extension des Musées Curtius et du Verre.

Le Comité d'étude chargé de préparer un avant-projet d'aménagement des Musées Curtius et du Verre s'est réuni à plusieurs reprises en 1970. Il a fait rapport à M. l'Échevin des Travaux Publics et des Musées le 8 juin 1970.

De plus, l'esquisse générale dressée en vue de la restauration des Musées Curtius et du Verre a été approuvée par le Conseil communal en séance du 5 octobre 1970.

## 3. — Travaux d'entretien et d'appropriation des bâtiments.

- Vérification périodique des installations des bâtiments.
- Travaux de peinture de la cage d'escalier (2e et 3e étages).
- Début des travaux de peinture de la salle Moxhon du 1er étage.
- Fin des travaux de restauration des toitures.
- Installation d'un nouveau système d'unification des clefs pour les différentes voies d'accès.
  - Restauration de la balustrade de la tour.
  - Remplacement du carrelage mural dans la cuisine de la concierge.
  - Remplacement d'une chaudière.
- -- Aménagement du système de détection incendie dans les caves des chaufferies (minuteries).

#### 4. — Matériel.

- Salle de conférences de l'I. A. L. Installation d'un nouvel appareil de projections et de la sonorisation.
  - Acquisition d'une machine à photocopier.
  - Acquisition d'un enregistreur sur bandes magnétiques.
  - Acquisition de deux vitrines.

#### Service éducatif.

- A. Visites guidées et conférences.
- Causeries-promenades du mercredi soir d'octobre à avril.

## B. Expositions.

Osaka (Japon): Exposition universelle.

Tongres: « Les forteresses médiévales du Limbourg ».

Amay: « Exposition du Cercle archéologique « Hesbaye-Condroz ». Liège: « Exposition des fastes militaires du Pays de Liège » (cf. catalogue nº 8, 9, 16, 17, 25, 29, 30, 33, 35, 39, 50, 76, 77, 113, 146, 151, 171, 206, 228, 245, 352, 353, 364, 387, 401, 402, 413, 450, 487, 493, 699, 701, 730, 734, 752, 757,

Bruxelles : « La vie au xvIII<sup>e</sup> siècle » (Musées Royaux d'Art et d'Histoire) (cf. catalogue n<sup>os</sup> 176, 199, 200, 203-205, 211, 212, 275, 299).

- C. Vente de catalogues, cartes-vues et épreuves photographiques.
- D. Emission T. V. sur le mobilier liégeois du XVIIIesiècle (commentaires de M. Beguin).

## 6. - Fréquentation du Musée.

Le Musée Curtius a été fréquenté par 11.963 personnes.

Groupes belges et étrangers : viie Congrès International d'Angéiologie; Séminaire européen de l'art et de la civilisation en Belgique; Lycée L. E. Cartier; Koninklijke Schilderskring «ken u zelve»; Société archéologique de Bruxelles — Section féminine du P. L. P. (Forest); Athénée provincial du Centre (Morlanwelz); Direction du Service national néerlandais pour la protection des monuments et des sites; Antwerpse vereniging voor romeinse archeologie; le C.E.R.I.A.; Groupe de dames du Rotary international: Les jeunesses scientifiques de Belgique (section d'Arlon); groupe d'étudiants de l'Université de Louvain (sous la conduite du Professeur Lavalleye); Radio - Télévision - Culture; Cercle « Numaga » (Nimègue); stagiaires de l'I. R. P. A.: Les Aumoniers du Travail de Virton: des archéologues d'Anvers; le Congrès de l'Y. I. A. de Bruxelles; le Congrès des Policiers; les Chanoinesses de Jupille-sur-Meuse; les groupes scolaires de Antheit, Chênée, Cheratte, Hannut, Hermalle-sous-Huy, Herstal, Liège (Don Bosco, Fétinne, Foyer des orphelins, Hazinelle, Hors-château, le Balloir, Lycée de Waha, Lycée Saint-Jacques, Marie-Thérèse, Saint-Laurent, Saint-Luc, Sainte-Marie, Tourisme), Poulseur, Ougrée, Ivoz-Ramet.

Personnalités: Georges C. Boon (National Museum of Wales, Cardiff) — H. Bourguiba, Ministre des Affaires Étrangères de la

République tunisienne — Janos Peter, Ministre des Affaires Étrangères de la République populaire hongroise, le Consul de Grèce à Liège; M. Cselengr (Royal Ontario Museum, Toronto) — Dr. Ferenc Fulep (Musée national de Hongrie) — Général médecin Ivanov (URSS).

#### 7. — Publications relatives aux collections de l'Institution.

AVERY (Charles), The Rood-Loft from Hertogenbosch, dans Victoria and Albert Museum Year Book, Londres 1969, ill.

Demeuse (Pierre), *Une noble maison liégeoise*: *l'hôtel d'Ansembourg*, dans *B. Revue* (Chemins de fer belges), 1970, pp. 4-7, ill.

HOOF (Pieter), Die Steinbele und Steinäxte im Gebiet des Niederrheins und die Maas, Bonn, 1970, X-346 p., ill.

LALLEMAND (Jacqueline), Le Trésor de Clavier III; derniers et antoniniens de Commode à Valérien-Gallien, dans la Revue belge de Numismatique, Bruxelles, t. 115 (1969) pp. 263-331, ill.

Philippe (Joseph), Une remarquable famille de médecins du Pays de Liège: Les Sartorius, dans Si Liège m'était conté..., Liège, n° 34 (1970), pp. 15-23, ill.

PHILIPPE (Joseph), Portraits de femmes du XVIIIe siècle, dans Beauté-Magazine, Liège, nº 12 (1969) pp. 3-5, ill.

THIRION (Marcel), Les Trésors monétaires gaulois et romains trouvés en Belgique, Bruxelles, 1967, 208 pp. (Coll. « Cercle d'études numismatiques. Travaux », 3).

TIRIARD-ROBEYNS (M.-M.), Les terres cuites de Jean del Cour du Musée Curtius, dans la Vie liégeoise, nº 4 (1970), pp. 3-15, ill.

WILLEMS (J.), Esquisse de dix années de fouilles en Province de Liège, dans Annales de la F. A. H. B., Liège, 1970, pp. 369-379, ill. (Voir aussi Service éducatif, s. v. Expositions).

## 8. — Bibliothèque et archives photographiques.

- Accroissement de la bibliothèque en livres et en périodiques (séries continues d'échanges et d'abonnements).
  - Accroissement des archives photographiques.
- Mission photographique de l'Institut royal du Patrimoine artistique (A. C. L.) pour l'inventaire du fonds égyptien du Musée.

#### 9. — Transfert.

— Le groupe des « Trois Grâces » de J. Del Cour (autrefois au sommet du Perron de la Place du Marché) a été transféré dans la salle des pas perdus de l'Hôtel de Ville.

## II. — Musée d'Ansembourg

### 1. -- Travaux d'ordre muséographique.

-- Refonte du texte du « Guide du Musée d'Ansembourg » en vue d'une réédition.

## 2. — Entretien et appropriation du bâtiment.

- Entretien régulier du mobilier par le menuisier-ébéniste.
- Renouvellement de la colonne d'arrivée du gaz naturel.
- Nettoyage des lustres.
- Fourniture et installation de deux lanternes dans la cour intérieure.
  - -- Placement d'un paratonnerre.
  - Renouvellement des extincteurs.
  - Nettoyage des stucs de la cage d'escalier (début du travail).

#### 3. -- Service éducatif.

- Causeries-promenades du jeudi soir (d'octobre à avril).
- Vente de catalogues, de cartes-vues et d'épreuves photographiques.

#### 4. — Fréquentation du Musée.

- -- Le Musée d'Ansembourg a été visité par 5,778 personnes.
- Groupes belges et étrangers : groupes scolaires de l'Académie, de l'Athénée de Liège II et des écoles de Menuiserie, de Saint-Luc et de Sainte-Véronique.

#### III. — Hypocauste Belgo-Romain

(Section annexe du Musée Curtius)

## 1. - Fréquentation.

-- L'hypocauste a été visité par 884 personnes. Il a été partiellement ouvert aux mois de juin, juillet, août, septembre.

## 2. — Activité éducative.

- Vente de brochures explicatives.

#### IV. - Musée du verre

## 1. — Travaux d'ordre muséographique.

— Reprise de l'inventaire (registre, fiches) de la collection Armand Baar.

## 2. — Travaux d'entretien et d'appropriation des bâtiments.

— Commission d'étude pour l'extension des Musées Curtius et du Verre (cf. Musée Curtius).

#### 3. - Matériel.

-- Acquisition de deux vitrines et recouvrement en tissu du fond de certaines vitrines.

#### 4. — Service éducatif.

- Causeries-promenades du mercredi soir; vente de catalogues, de cartes-vues et d'épreuves photographiques.
- -- Prêt et collaboration à une exposition organisée à Stavelot (« Gravures au pays de Liège »).

## 5. -- Fréquentation.

— cf. Musée Curtius. A noter en plus, la visite d'un groupe des Cristalleries de Baccarat conduit par M. H. Dessalle, Directeur Général des Cristalleries du Val-Saint-Lambert, et celles de quelques personnalités: MM. René Geoffroy, Conservateur en Chef, Musée des Antiquités nationales, château de Saint-Germain-en-Laye, Abbas A. Mazda, collectionneur, Téhéran, Robert H. McNulty, Smithsonian Institution, Washington, Jean-Paul Roux, Professeur à l'École du Louvre.

## 6. — Bibliothèque et Archives photographiques.

— Enrichissement de la bibliothèque spécialisée et accroissement des archives photographiques.

#### 7. — Publications.

- BEGUIN, J., Liège: Musée Curtius, dans Bulletin de l'Association Internationale pour l'Histoire du Verre, Liège, n° 5, 1967-1970, pp. 82-83, ill.
  - PHILIPPE, J., Liège: Musée du Verre, ibidem, pp. 67-81, ill.

- -- Philippe, J., Two Glasses commemorating Queen Christiana of Sweden, dans The Burlington Magazine, Londres, 1970, pp. 695-696, fig. 52-57.
- PHILIPPE, J., Le monde byzantin dans l'histoire de la verrerie (Ve-XVIe siècle), Bologne, 1970, 248 pp., ill.
- PHILIPPE, J., La gravure sur verre aux Cristalleries du Val-Saint-Lambert près Liège (XIXe et XXe siècles), dans Gravures au Pays de Liège. Estampes, verre, armes, Stavelot, catalogue de l'exposition, 1970, pp. 41-50, n° 82-130.

## V. Secrétariat général de L'A.I.H.V.

Le Secrétariat général de l'Association internationale pour l'histoire du Verre, dont le siège est au Musée du Verre, a publié le n° 5 (1967-1970) du Bulletin; ce numéro (de 186 pp., 140 fig.) est consacré aux collections de verres de Belgique et à des découvertes archéologiques récentes de verres sur le plan international; il a bénéficié d'une importante collaboration scientifique tant belge qu'étrangère.

Le 5<sup>e</sup> Congrès international de l'Association, à l'organisation duquel le Secrétariat Général a largement contribué, s'est tenu à Prague du 5 au 11 juillet 1970. Il a connu un beau succès de participation (194 personnes représentant 24 nationalités différentes) et son programme d'activité scientifique a comporté, outre la présentation de 33 communications, la visite d'expositions spéciales et de collections de verres.

# Personnel et Collaborateurs des Musées d'Archéologie et d'arts Décoratifs

#### Personnel:

- Le Conservateur a terminé son congé pour mission spéciale comme Professeur titulaire du Département d'histoire de l'art de l'Université de Montréal pour l'année académique 1969-1970. Il a donné des conférences à l'Université d'Illinois à Chicago, aux U.S.A., Pendant son absence, de janvier à avril, M. Jean Beguin a continué sa mission (désignation du Collège) de Conservateur par intérim.
- M. Barthélemy, Conservateur-adjoint aux Musée Curtius et d'Ansembourg, nommé au Conservatoire Royal de Musique de Liège, a obtenu un congé pour stage administratif.
- M. Guy Vandeloise a été désigné à ce poste en remplacement de M. Barthélemy.

#### Missions:

— Dans le domaine des études relatives au verre, le Conservateur a participé, en sa qualité de Secrétaire Général de l'Association inter-

nationale pour l'histoire du Verre, au Congrès de cette association, qui s'est tenu à Prague en juillet 1970; il a été assisté dans cette mission par M. Robert Bourgeois, Rédacteur au Musée.

— Le Conservateur a participé, en septembre, comme Vice-Président du Comité international de l'ICOM pour les Musées d'archéologie et d'histoire, aux réunions de Comité tenues en U.R.S.S. (Léningrad-Moscou). A cette occassion, il a fait un voyage d'étude en Arménie.

#### Collaborateurs:

- --- M. Michel Vanderhoven, Attaché au Musée provincial galloromain de Tongres, a collaboré à l'organisation du Congrès de l'Association internationale pour l'histoire du Verre.
- M. Michel Malaise, Aspirant au F. N. R. S., a préparé et mis au point en vue d'une édition par le Musée Curtius, l'inventaire des objets égyptiens du Musée Curtius et du Musée du Verre.
- Parmi les étudiants des universités belges qui ont préparé leur mémoire de licence à l'aide des collections conservées au Musée, il faut citer M<sup>IIe</sup> Monique Englebert (Liège) (« Les longues lames retouchées du Néolithique et du Chalcolithique »), M<sup>IIe</sup> Francine Dormal (Liège) (« La Céramique omalienne »), M. Marcel Otte (Liège) (« Matériel aurignacien de la grotte de Spy »), M. Dirck Callebaut (Gand) a examiné les vestiges romains provenant de la région du Rupel, de la Nèthe, du Démer et de la Dyle.
- -- M<sup>me</sup> Tassininari (Paris), Attachée au C. N. Ř. S., a étudié la vaisselle en bronze d'époque romaine.
- M. Dasnoy (Namur), Conservateur, a étudié les vestiges mérovingiens provenant de Herstal.
- -- M. Digneffe et le groupe archéologique « Jobvila » ont recensé les pièces romaines provenant de Jupille.
  - M<sup>me</sup> Alenus-Lecerf (Service National des Fouilles de Belgique).

## Causeries-promenades:

— Remercions pour leur précieuse collaboration les conférenciers des causeries-promenades nocturnes : MM. André Georges, Marcel Cloes, Jean Beguin, Henri Delattre, Michel Malaise, Léon Dewez, Georges Hansotte, Pierre Colman, M<sup>11e</sup> R. L. Doize, MM. Michel Vanderhoeven, Joseph Philippe, Georges Micheels, Pierre Baar, M<sup>me</sup> Thiriard-Robeyns.

Donateurs (y compris ceux ayant fait bénéficier les collections du Musée du Verre).

— Remercions tout particulièrement les généreux donateurs qui ont contribué à l'enrichissement des collections : Madame M. Donnay, le Cercle archéologique « Hesbaye-Condroz », les Cristalleries du Val Saint-Lambert S. A. (Seraing). MM. Maurice Dumont (Herstal),

Jean Francotte (Liège), John Burton (Santa Barbara, U. S. A.), Gerhart Klaus (Grenchen, Suisse, par l'intermédiaire de M. Michel Baar, Liège), Madame V<sup>ve</sup> Joseph Lesire.



Encrier en faïence vernissée d'Andenne attribué à Jacques Richardot. Fin xvIII<sup>e</sup> siècle. Musée Curtius, n° inv. 70/23. (Négatif Niffle, Liège)

#### Accroissement des collections

# a) Musées Curtius et d'Ansembourg Fonds de la Ville de Liège (dons, achats)

#### BEAUX-ARTS.

— Portrait de François-Laurent-Frédéric Rouveroy (1771-1850). Pastel. Daté 1804 (inscription au dos) (70/22).

#### CÉRAMIQUE.

- Encrier en faïence vernissée d'Andenne, attribué à Jacques Richardot (1743-1806). Fin du xviiie siècle (70/23).
- Terrine en faïence émaillée de Boch-Luxembourg, en forme de hure de sanglier. xixe siècle (1re moitié) (70/31).
- -- L'Automne. Statuette en faïence polychrome vernissée. Liège xvIIIe siècle (70/32).

— Assiette en faïence émaillée de Boch-Luxembourg. xvIIIe siècle (70/33).

#### LUMINAIRE.

- Deux lanternes de style Louis XIV (1970). (70/38). MOBILIER.
- Commode à trois tiroirs en chêne sculpté, avec décor au cordonnet, Liège xviiie siècle (70/27).

#### ROMAIN.

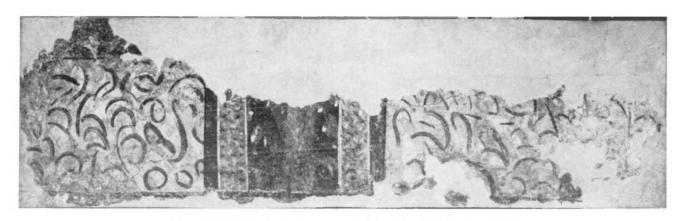
- -- Mosaïque à décor géométrique provenant de la villa romaine de Haccourt. II e siècle. Dépôt de l'État par l'intermédiaire du Service national des fouilles (D/70/26).
- -- Fragments de fresques romaines provenant du vicus de Vervoz. 11º siècle. Don du Cercle archéologique Hesbaye-Condroz, à l'intervention de M. J. Willems (W. 195 a-b et W. 196 a-b).

#### SCULPTURE.

— Console en pierre sculptée, représentant une tête humaine. Époque moderne (D/70/21).



Commode en chêne avec décor au cordonnet. Liège, xviiie siècle. Musée Curtius, no inv. 70/27. (Négatif Niffle, Liège)



Fragment de fresque romaine provenant du vicus de Vervoz, II° siècle. Musée Curtius, n° inv. W. 195a. (Négatif Niffle, Liège)

#### TEXTILES.

- Bonnet de baptême en tulle brodé. l'ere moitié du xixe siècle. Don de Madame Maria Donnay, veuve Louis Laconble. (70/24).
- Voile en tulle brodé. I ere moitié du XIX siècle. Don de Madame Maria Donnay, veuve Louis Laconble (70/39).

## Fonds de l'I. A. L. (Don)

— Produits de fouilles d'époque omalienne, de l'âge des métaux, de l'époque romaine, effectuées à Boirs, à Wihogne, à Dalles (Slins), à Glons, à Heurs-le-Thiexhe, à Paifve par J. Lesire. (1/70/1 à 1/70/70). Don de M<sup>me</sup> Veuve Joseph Lesire.

### b) Musée du verre

Fonds de la Ville de Liège (dons, achats)

#### ANTIQUITÉ ET MOYEN AGE.

- Grand gobelet tronconique en verre olive moulé de bossettes. Syrie romaine, 1er siècle. (70/29).
- Lampe à suspendre en verre ambré façonné à la pince. Asie mineure (zone d'influence byzantine?). Vers le 1xe siècle. (70/30).

#### RENAISSANCE.

- Coupe godronnée sur piédouche, en verre clair émaillé et doré. Venise, xvie siècle (70/20).
- -- Flacon à long col en verre clair (70/35), cinq petits (70/36) et deux grands disques (70/37) en verre plat incolore, provenant d'une épave de l'Adriatique. Venise? xvie siècle. Don de M. Gerhart Klaus, Grenchen (Suisse), par l'intermédiaire de M. Michel Baar, Liège.

TEMPS CONTEMPORAINS (XIXe-XXe SIECLES).

## BELGIQUE.

Cristalleries du Val Saint-Lambert.

— Dix verres à boire, une carafe, une bonbonnière, une fontaine à whisky, une lampe, trois vases, un bloc de cristal gravé, xx<sup>e</sup> siècle (70/1-18) (Don des Cristalleries du Val Saint-Lambert, S. A., Seraing).

Région liégeoise (provenance d'utilisation).

- Tuile en verre clair, provenant du toit de l'ancien béguinage du Saint-Esprit, Liège, XIX siècle ? (70/25). Don de M. Jean Francotte, Liège, par l'intermédiaire de M. Adrien Reenaers, Ans.
  - Coupe à fruits, vers 1910 (70/34). Don anonyme.



Grand gobelet en verre olive moulé Syrie, 1er siècle. Liège, Musée du verre, inv. 70/29.

## GRANDE-BRETAGNE.

— Bouteille à cidre, Somerset (provenance d'utilisation), xxe siècle (70/19). Don de M. Maurice Dumont, Herstal.

U. S. A.

— « Sculptured glass ». Œuvre de John Burton, Santa Barbara, California, 1970. (70/28). Don de l'auteur.



Lampe à suspendre en verre ambré travaillé à la pince. H. 15 cm. Manissa (Asie mineure). Zone d'influence byzantine?, vers le 1xe siècle. Liège, Musée du verre, inv. 70/30.

# TABLEAU DES MEMBRES

DE

## L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS

PRÉSIDENT D'HONNEUR LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE DE LIÈGE

VICE-PRÉSIDENTS D'HONNEUR LE BOURGMESTRE DE LA VILLE DE LIÈGE L'ÉCHEVIN DES MUSÉES DE LA VILLE DE LIÈGE

## Bureau de la société pour les années 1971-1972

Président: MM. RAOUL VAN DER MADE, puis G. HANSOTTE.

Vice-Président: GEORGES HANSOTTE.

Secrétaire : JEAN PIEYNS.

Conservateur : JOSEPH PHILIPPE.

Bibliothécaire : MAURICE YANS.

Trésorier: ALERT VAN ZUYLEN, puis F. ROBERT.

Conservateurs adjoints: Comte Joseph DE BORCHGRAVE D'ALTENA,

LÉON DEWEZ, HUBERT FRERE, RICHARD FORGEUR,

JEAN BEGUIN. PIERRE BAAR.

#### Conseil

MM. JACQUES BREUER†, Baron IVAN DE RADZITZKY D'OSTROWICK, LÉON-E. HALKIN, PIERRE HANQUET, JULIEN VENTER.

#### Commissions

Publications: MM. M. YANS, président, J. PHILIPPE et G. HANSOTTE, secrétaires, L. E. HALKIN, P. HARSIN, R. VAN DER MADE, P. HAN-QUET, J. PIEYNS.

Fouilles: MM. J. BREUER†, J. PHILIPPE, M. RENARD, Baron I. DE RAD-ZITZKY D'OSTROWICK, F. ULRIX.

Achats: MM. L. DEWEZ, J. PHILIPPE.

Vérification du Musée : M. G. DE FROIDCOURT†, M<sup>11e</sup> DANTHINE, M. A. VAN ZUYLEN.

Vérification de la Bibliothèque: MM. L. E. HALKIN, M. HELIN†, R. FORGEUR.

Vérification des Comptes: MM. H. FRERE, J. VENTER, P. BAAR.

Excursions: MM. A. BAAR, président, J. VENTER, M. HELIN<sup>†</sup>, R. FORGEUR, Baron I. DE RADZITZKY D'OSTROWICK, L. DEWEZ.

Conférences: MM. G. HANSOTTE, J. PHILIPPE, P. COLMAN.

Protection des Sites: MM. J. VENTER, Baron I. DE RADZITZKY D'OSTROWICK, F. ROBERT.

## **MEMBRES EFFECTIFS**

Date de à l'Ins	
1. DE BORCHGRAVE D'ALTENA (Comte Jo- 28-XII- SEPH), avenue du Parc, 156, 1060 Bruxelles.	-1919 26-111-1926
<ol> <li>TOUSSAINT (ROBERT), rue du Parc, 43, 4000 25-111-1 Liège.</li> </ol>	1921 27-XII-1929
3. HARSIN (PAUL), quai Marcellis, 11, 4000 Liège. 28-XI-1	1924 27-XII-1929
4. HALKIN (Léon-Ernest), rue du Péry, 41, 4000 27-III-I Liège.	1925 6-1V-1934
5. YERNAUX (JEAN), rue des Aubépines, 4051 25-111-1 Plainevaux.	1923 25-1-1935
<ol> <li>GOTHIER (Louis), rue Paradis, 13A, 4000 15-1-19. Liège.</li> </ol>	29 27-111-1936
7. DEWEZ (LÉON), rue Charles Magnette, 17, 39-111-1 4000 Liège.	1919 18-111-1945
8. LEGRAND (WILLIAM), place Wibald, 5, 4970 28-11-19 Stayelot	936 18-111-1945
9. YANS (MAURICF), rue Emile Vandervelde, 345, 25-X-19	935 28-XI-1946
10. LAVOYE (MADELEINE), rue de l'Enseignement, 24-11-19 28, 4000 Liège.	928 25-VI-1948
<ol> <li>COLLON-GEVAERT (SUZANNE), rue des 28-111-1 Vennes, 163, 4000 Liège.</li> </ol>	1930 30-XII-1948
12. DANTHINE (HÉLÉNE), rue du Parc, 67, 4000 27-11-19 Liège.	931 30-XII-1948
13. D'OTREPPE DE BOUVETTE (ANDRÉ), Brial- 25-11-19 mont, 10, 4040 Tilf.	935 30-XII-1948
14. DE RADZITZKY D'OSTROWICK (Baron 27-XII-IVAN), rue de Chaudfontaine, 16, 4000 Liège.	1908 30-XII-1948
15. DE SCHAETZEN (PHILIPPE), chaussée Ro- 30-XII-maine, 32, 3700 Tongres	-1932 30-XII-1948
16. PHILIPPE (JOSEPH), rue Henri Maus, 201, 4000 25-V-19 Liège.	945 23-11-1951
<ol> <li>DESSAIN (Joseph), Château des Arches 20-IV-I Royales, 5221 Couthisse</li> </ol>	929 26-1X-1952
18. BRAGARD (RENÉ), rue du Chêne, 42, 4900 18-111-1 Angleur.	945 26-1X-1952
19. STIENNON (JACQUES), rue des Acacias, 34, 27-111-1 4000 Liège.	936 26-11-1954
20. HOYOUX (JEAN), rue Louvrex, 66, 4000 Liège. 18-111-1	945 26-11-1954
21. HANSOTTE (GEORGES), rue du Stade, 1, 4200 25-V-19 Cointe-Sclessin.	

22. VAN DER MADE (RAOUL), rue des Vennes, 206, 4000 Liège	27-VI-1947	26-11-1954
23. FRERE (HUBERT), rue F. Nicolay, 15, 4100 Seraing.	28-1-1949	25-XI-1955
24. DELATTRE (HENRY), 1ue Louvrex, 70, 4000 Liège.	26-XII-1915	25-XI-1955
25. HANQUET (PIERRE), rue Louvrex, 75, 4000 Liège.	17-11-1925	26-X-1956
<ul> <li>26. BAAR (PIERRE), Les Fawes, Creppe, 4880 Spa.</li> <li>27. PONTHIR (MAURICE), rue Ferrer, 39, 4320 Montegnée.</li> </ul>	18-111-1945 30-IV-1948	26-X-1956 26-X-1956
28. QUITIN (José), rue Monulphe, 13, 4000 Liège 29. VAN ZUYLEN (Guy), rue de l'Evêché, 25, 4000 Liège.	26-V-1950 26-V-1950	26-X-1956 28-XII-1962
30. VENTER (JULIEN), quai Marcellis, 17, 4000 Liège.	30-XI-1945	28-XII-1962
31. DEMOULIN (ROBERT), rue du Jardin Botanique, 50, 4000 Liège.	28-11-1931	28-11-1964
32. ROUHART-CHABOT (JULIETTE), place Emile Dupont, 12, 4000 Liège.	18-111-1945	28-11-1964
33. FORGEUR (RICHARD), boulevard d'Avroy, 39, 4000 Liège.	25-V-1945	28-11-1964
34. BUCHET (Arsène), rue de la Chapelle, 25, 4801 Stembert	29-XII-1933	28-11-1964
35. THISSE-DEROUETTE (Rose), quai de l'Our- the, 15, 4000 Liège.	29-111-1957	17-XII-1965
36. COLMAN (PIERRE), quai Churchill, 19, 4000 Liège.	27-VI-1952	17-XII-1965
37. PIEYNS (JEAN), rue des Buissons, 65, 4000 Liège.	26-11-1965	31-1-1969
38. MOUREAU (André), tue Louvrex, 32, 4000 Liège.	29-V-1964	31-1-1969
39. ULRIX (FLORENT), rue des Wallons, 266, 4000 Liège.	29-VI-1962	31-1-1969
40. BEGUIN (JEAN), quai Saint-Léonard, 20, 4000 Liège.	27-VI-1958	6-VI-1969
41. BEBRONNE (Joseph), quai de la Dérivation, 38, 4000 Liège.	26-XI-1937	30-1-1970
42. VAN ZUYLEN (ALBERT), quai van Beneden, 26, 4000 Liège.	17-XII-1965	26-111-1971
43. ROBERT (FERNAND), rue Auguste Ponson, 17, 4500 Jupille.	25-111-1927	29-X-1971
44. CLOES (Marcel), rue Sainte-Walburge, 161, 4000 Liège.	27-IV-1956	29-X-1971

# MEMBRES D'HONNEUR

I. DE RADZITZKY D'OSTROWICK (Baron IVAN), rue de	27-XII-1908
Chaudfontaine, 16, 4000 Liège.	
2. DEWEZ (Léon), rue Charles Magnette, 17, 4000 Liège	30-111-1919
3. DE BORCHGRAVE D'ALTENA (Comte Joseph), avenue du	28-XII-1919
Parc, 156, 1060 Bruxelles.	
4. DENIL (VINCENT), rue des Vingt-Deux, 36, 4000. Liège	28-111-1920
5. SERVAIS (Jean), rue Wiertz, 13, 4000 Liège	20-XI-1920

# MEMBRES CORRESPONDANTS

1.	BAAR-PELTZER (G.), Les Fawes, Creppe, 4880 Spa.	24-11-1933	26-IX-1952
2.	BURY (CHARLES), thier de la Chartreuse, 62, 4000 Liège.	31-111-1950	26-X-1956
3.	DE COPPIN DE GRINCHAMPS (Baronne U.), rue Louvrex, 109, 4000 Liège	28-XI-1930	27-IV-1934
4.	DE HEMRICOURT DE GRUNNE (Comte PHILIPPE), Château de Hamal, 3713 Russon.	26-X-1945	25-XI-1955
5.	DE LAUNOIT (PAUL), avenue Franklin Roosevelt. 19, 1050 Bruxelles	29-111-1944	25-IV-1958
6.	DESSART (CLÉMENT), quai des Grosses-Battes, 40, 4900 Angleur.	20-111-1959	26-1-1962
7.	DOIZE (RENÉE), rue Saint-Pholien, 18, 4000 Liège.	30-X-1931	26-1-1962
8.	FLORKIN (MARCEL), rue Naimette, 6, 4000 Liège.	27-IV-1951	26-1-1962
9.	GILBERT-LOUIS (MARIA), chaussée de Louvain, 204, 5004 Bouge.	28-X-1927	20-X-1931
10.	HERBILLON (JULES), rue du Cloître, 62, 1020 Bruxelles.	31-V-1946	26-1-1962
11.	LE PAS (JEAN-JOSEPH), rue Chardon-Lagache, 88, F. 75 Paris 16°.	27-111-1953	26-1-1962
12.	POSWICK (Guy), Château de la Porte d'Ardenne, 4830 Limbourg-Dolhain.	31-V-1935	25-XI-1955
13.	PURAYE (JEAN), rue Charles Magnette, 6, 4000 Liège.	30-X-1931	17-XII-1965
14.	REMACLE (Louis), rue du Limbourg, 92, 4000 Liège.	29-VI-1949	26-V-1958
15.	REMOUCHAMPS (EDOUARD), rue de la Paix, 17, 4000 Liège.	26-XI-1937	25-XI-1955
16.	RENARD (MARCEL), Place Marie-José, 13, 1050 Bruxelles	27-111-1953	25-XI-1955

17. SOREIL (ARSÈNE), rue de l'Yser, 316, 4300 Ans.	18-XII-1953	26-1-1962
18. STEKKE (JOSEPH), rue de Beaufays, 20, 4930 Ninane-Chaudfontaine.	25-1-1957	26-V-1967
19. THIBERT (ALICE), rue Charles Magnette, 60/22, 4000 Liège.	31-1-1936	31-I-1947
20. THILL (JEAN), rue du Centre, 22, 4142 Ombret-Rawsa.	19-XII-1952	26-X-1956
21. THISSE-DEROUETTE (JACQUES), quai de l'Ourthe, 15, 4000 Liège.	25-XI-1938	25-XI-1955
22. ULRIX-CLOSSET (MARGUERITE), rue des Wallons, 266, 4000 Liège.	28-VI-1963	17-XII-1965
23. VANDERLINDEN (ALBERT), rue Franklin, 29, 1040 Bruxelles.	25-X-1935	25-IV-1958
24. VAN DERVEEGHDE (DENISE), chaussée d'Ixelles, 126, 1050 Bruxelles	28-VI-1946	26-1-1962
25. VAN SANTBERGEN (RENÉ), rue Château- Massart, 56, 4000 Liège	18-111-1945	25-IV-1958
26. WILLEMS (JACQUES), rue du Chemin de Fer, 1, 4140 Amay	25-XI-1960	28-111-1969
27. WISER (FERNAND), boulevard de la Sauvenière, 130, 4000 Liège.	29-1-1926	25-IV-1958

# MEMBRES ASSOCIÉS

1.	ABELOOS (H.), rue Charlemagne, 28, 4500 Jupille	26-I-1967
2.	ADAM (R.), chaussée de Charleroi, 14, 6434 Yves-Gomezée	27-V-1955
3.	ALBERT (MAURICE), rue de l'Académie, 49, 4000 Liège	29-XII-1950
4.	ALENUS-LECERF (JEANINE), avenue Albert Jomart, 12, 1120 Bruxelles	29-IX-1967
5.	AMBROISE (VICTOR), avenue Nandrin, 5, 4050 Hony-Esneux	25-11-1972
6.	ANCION-TASSIN (CH.), rue Saint-Laurent, 111, 4000 Liège.	26-XI-1971
7.	BAAR (ALFRED), quai de Rome, 48, 4000 Liège	27-V1-1930
8.	BADA (WILLY), rue Verte, 164, 4100 Seraing.	30-IV-1965
9.	BASTIN (Françoise), avenue Blonden, 3, 4000 Liège.	27-XI-1970
10.	BAURY (ELVIRE), Résidence du Parc, 5, 4050 Esneux	24-IX-1971
11.	BAUWENS (PIERRE), rue Delcominette, 5, 4140 Amay.	28-11-1969
12.	BEDUIN (RAYMOND), rue Xhavée, 225, 4331 Mons-lez-Liège.	23-11-1968
13.	BEDUWE (J.), quai Churchill, 3, 4000 Liège	26-X-1956
14.	BEQUET (André), boulevard Piercot, 14, 4000 Liège.	29-1-1965
15.	BERCK (François), rue de Plainevaux, 359, 4100 Seraing.	28-111-1947
16.	BERGER (NICOLAS), place du Marché, 36, 4000 Liège.	30-IV-1948
17.	BERNARD (ALBERT), rue de la Loi, 10, 4000 Liège.	26-11-1932
18.	BERTRAND (José), rue Professeur Mahaim, 80, 4200 Cointe-Sclessin.	23-11-1968

19. BILLON (H.), rue Louvrex, 75, 4000 Liège.		26-XI-1971
20. BOLLINNE (JEAN-LOUIS), rue du Village, 5		28-VI-1963
21. BONAMEAU (Léo), rue des Bedennes, 105,	, 4600 Chênée.	28-V-1965
22. BONEMME (JULIETTE), rue Jean Mathieu	Nisen, 32, 4000	29-X-1954
Liège.		20 1/ 1071
23. BOSERET (L.), rue Courtois, 34, 4000 Liège		29-X-1971
24. BOTTY (M.), boulevard Ernest Solvay, 40,		25-II-1972
25. BOUCHER (MARIA), rue Bidaut, 16, 4000 L 26. BOUCHER (RENÉE), rue Bidaut, 16, 4000 L		25-XI-1960
27. BOUILLON (DANIEL), rue P. J. Henrard, 14	.,	25-V-1945
28. BOULET (EMILE), Vankeerberghenstraat, 66		26-IX-1969 25-V-1945
29. BOUQUETTE (J. P.), rue des Augustins, 3,	,	30-VI-1950
30. BOURGEOIS (ROBERT), rue de Liège, 45, 4.		31-1-1969
31. BOUTEFEU (CLAUDE), rue Reynier, 44, 400	•	30-XI-1962
32. BOUVY COUPERY DE SAINT-GEORG		27-IX-1968
Foxhalle, 6, 4622 Aveneux	LS (Mille), rac	27 171 1700
33. BRABANT-VECKMANS (A.), rue des El Liège.	burons, 60, <i>4000</i>	25-111-1960
34. BREBANT (PIERRE), boulevard E. de Lav Liège.	eleye, 65B, 4000	30-X-1959
35. BROSE (JEAN), rue Baltus, 20, 4310 Saint-N	licolas-lez-Liège.	27-111-1953
36. BRULET (RAYMOND), rue de Jumet, 36, 620	• ,	27-1-1967
37. BURY (MARCEL), boulevard de la Sauvenièr		28-X-1971
38. LE BUSSY (Guy), route de Méry, 40, 4050	Esneux	27-11-1948
39. CAJOT (A.), quai van Beneden, 19-20, 4000	Liège.	29-X-1971
40. CALBERG (DENISE), quai du Roi Albert, 98	8, 4001 Bressoux.	27-VI-1947
41. CALBERG (R.), boulevard Piercot, 18, 4006	0 Liège.	28-VI-1968
42. CANTER (Thérèse), quai de Rome, 1, 4000	Liège.	27-111-1934
43. CAPELLE (René), boulevard Piercot, 14, 40	000 Liège.	27-I-1932
44. CARTUYVELS (JEAN), avenue E. Cam- Bruxelles.	nbier, 123, 1030	28-11-1969
45. CHANTRAINE (MARIE-JOSÉ), en Hors-Ch	Atanu 100 4000	27-111-1970
Liège.	ateau, 100, 4000	2/-111-19/0
46. CHAPOIX-LODEWYK (ESTELLE), rue de <i>Alleur</i> .	Lantin, 52, 4430	29-X-1971
47. CHARLES (FLORENT), rue de la Liberté, 29	4100 Seraina	26-IV-I940
48. CHEVALIER (ANNE), route de Bouillon, 22		29-V-1970
49. CLAES (J.), rue de Herve, 637, 4030 Grivegi	•	26-11-1965
50. CLASSEN (ROGER), rue des Muguets, 2, 49		25-IX-1970
51. CLERINX (Armande), rue Etienne Soubre,		28-V-1971
52. CLOES (PIERRE), avenue Blonden, 68, 4000		28-IV-1972
53. CLOSE (PHILIPPE), avenue des Ormes, I Sclessin.	,	27-11-1970
54. CLOSE (ROBERT), Château de Voroux, 4451		31-1-1969
55. CLOSE-MULLENDER (G.), rue de Fragnée	e, 49B, 4000 <i>Liège</i> .	29-X-1965
56. CLOSSON (DENISE), quai Churchill, 3, 4000	Liège.	27-X-1967

57.	COART (MARIE-THÉRÈSE), rue du Jardin Botanique, 44, 4000 Liège.	28-IV-1967
58.	COLLARD (MARCELLE), boulevard Hector Denis, 52, 4000 Liège.	28-11-1969
59.	COLLETTE (FRANÇOISE), rue de la Concorde, 43, 4800 Verviers.	25-11-1966
60.	COLLIGNON (ADRIENNE), boulevard Frère-Orban, 28, 4000 Liège.	25-11-1972
61.	COLLIGNON (ALEX), rue Mannehay, 122A, 4155 Villers-le-Temple.	23-11-1968
62.	COLLINET (Mme), rue des Tilleuls, 3, 5481 Grand-Han.	25-X-1968
63.	COPS-PIERARD (ALICE), avenue de Merode, 18, 3760 Lanaken.	30-VI-1967
64.	CORDY (JEAN-MARIE), rue de l'Enclos, 7, 4000 Liège.	26-V-1967
65.	COSTE (CHARLES), boulevard Frère-Orban, 38, 4000 Liège.	6-VI-1969
66.	COSTE (Ch.), boulevard Frère-Orban, 38, 4000 Liège.	28-X-1971
67.	COSYNS (J.), rue Ernest Salu, 21, 1020 Bruxelles.	25-11-1972
68.	COUMONT (JEAN-CLAUDE), Cité Henri Coune, 17, 4370 Oleye-Waremme.	25-XI-1960
69,	COUNE (ALEX), rue des Pocheteux, 134, 4500 Jupille.	25-111-1960
70.	COURTOIS (SUZANNE), rue Neuve, 21, 5200 Huy.	30-X-1959
71.	CRAHAY (MARGUERITE), rue Joseph Wauters, 11, 4300 Ans.	25-11-1949
	CRETON (PAUL), place des Bons-Enfants, 4, 4000 Liège.	18-111-1945
73.	DANDRIFOSSE (FERDINAND), Institut Saint-Remacle, 4970 Stavelot.	26-V-1934
74.	DANSE (THÉRÈSE), rue Lairesse, 107, 4000 Liège.	27-IV-1951
75.	D'ANSEMBOURG (A.), Château de Hex, 3877 Heks.	29-IX-1950
76.	DANTHINE (PAUL), quai de Coronmeuse, 5, 4000 Liège.	27-1-1950
77.	DANTINNE (ROGER), rue de la Chartreuse, 155, 4030 Grive-gnée.	27-1-1950
78.	DARGENT (JULIETTE), rue Melpomène, 24C, 1080 Bruxelles.	25-X-1935
79.	DAVID (LÉON), Château de Lamalle, 5228 Bas-Oha.	28-11-1964
80.	DAVID (PIERRE), Malacord, 4970 Stavelot.	27-X-1950
81.	DE BIEN (EMMANUEL), avenue des Ormes, 21, 4200 Cointe-Sclessin.	26-VI-1959
82.	DEBLON (André), avenue du Chêne, 133, 4802 Heusy.	29-IX-1967
83.	DE BONHOME (Guy), Fays, 4082 Harre.	29-V-1970
84.	DE BORMAN (PAUL), quai Mativa, 37, 4000 Liège.	27-1-1950
85.	DEBOUXTHAY (JEAN), rue du Parc, 8, 4930 Chaudsontaine.	31-111-1963
86.	DECHAMPS (ALBERT), rue Simonon, 16, 4000 Liège.	24-X-1963
87.	DE CHANGY (ROGER), Château d'Envoz, 5230 Couthuin	23-11-1934
88.	DE CHESTRET DE HANEFFE (PIERRE), La Bergerie, 4950 Beaufays.	18-111-1945
89.	DE DROOG-DE FALLOISE (A. J.), rue Knaepen, 50, 1040 Bruxelles.	26-11-1971
90.	DE FRAITURE (F.), Irenelaan, 9, N. L. Aalst-Waalre.	27-I-1967
91.	DE FRANCQUEN (Yvonne), quai de Rome, 4, 4000 Liège.	25-11-1966
92.	DE FRESART (MICHEL), rue Edouard Wacken, 11, 4000 Liège.	29-111-1946

93. DEGAND (ALBERT), avenue Brugman, 63, 1060 Bruxelles. 31-V-1946

	DEGAMD (Albert), avenue bruginan, 03, 1000 bruxenes.	31-1-1740
	DE GIVE (Auguste), quai van Beneden, 15/9, 4000 Liège.	24-1X-1935
95.	DE HEPCEE (Paul), rue de Joie, 90B, 4000 Liège.	28-VI-1963
96.	DEJACE (PIERRE), rue de Grady, 59, 4920 Embourg.	26-V-1950
97.	DE JAEGHER (FRANCIS), avenue de Spa, 17, 4800 Verviers.	6-VI-1969
	DE LA CROIX (JACQUES), Vieux Moulin de Grand Ry, 4860	19-XII-1947
99.	Pepinster. DE LA CROIX (JOSEPH), rue Charlemagne, 154, 4500 Jupille.	26-XI-1948
	DE LA HAYE (THIERRY), rue du Batty, 23, 4200 Cointe-	25-X-1968
	Sclessin.	
101.	DELBŒUF (FERNAND), rue des Acacias, 58, 4000 Liège.	29-V-1926
102.	DELCOURT-CURVERS (MARIE), quai Churchill, 19, 4000	29-XII-1950
	Liège.	
103.	DELFOSSE (A.), boulevard Piercot, 26, 4000 Liège	25-VI-1971
104.	DELHAYE (G.), avenue de Montefiore, 89, 4050 Esneux.	24-IX-1971
105.	DE LIMBOURG (GUY), route de Renipont, 1320 Genval.	30-XII-1960
106.	DELLOYE (HENRI), rue des Palais, 38, 1030 Bruxelles.	26-11-1926
107.	DELMOTTE (CONSTANT), rue Fraineux, 216, 4150 Nandrin.	26-111-1971
108.	DELORD (FERNANDE), quai Saint-Léonard, 36C, 4000 Liège.	26-11-1965
109.	DELREE (CHARLES), rue Château Massart, 11, 4000 Liège.	31-111-1950
	DELREE DE VILLE (Mme), La Roubenne, 4150 Nandrin.	29-X-1971
	DELSEMME (ARNOLD), rue Taque, 80, 4220 Jemeppe-sur-	27-111-1970
111.	Meuse.	27-111-1770
112.	DELSEMME-BODEN (MARIE), rue Taque, 80, 4220 Jemeppe-sur-Meuse.	29-V-1970
113.	DELVAUX (Jules), rue du Horloz, 160, 4210 Tilleur.	30-VI-1950
114.	DE MARNEFFE (A.), chaussée de Bruxelles, 103, 6020 Dampremy.	6-VI-1969
115.	DE MEESTER DE BETZENBROEK (Baron Hervé), ave-	28-X-1971
116	nue Alphonse XIII, 20, 1180 Bruxelles.  DE MENTEN DE HORNES (PIERRE), Château de Vieux-	23-11-1968
110.	Waleffe, 4260 Fallais.	23 11 1700
117.	DE MOFFARTS D'HOUCHENEE (STANISLAS), avenue de Mai, 161, 1200 Bruxelles.	26-V-1972
118.	DEN DOOVEN (PIERRE), chaussée de Verviers, 4, 4870 Theux.	28-V-1937
119.	DENIL (VINCENT), rue des Vingt-Deux, 36, 4000 Liège.	28-111-1920
	DENIL-FRAIGNEUX (Mme), rue des Vingt-Deux, 36, 4000	29-111-1968
	Liège.	
121.	DENILLE (ROGER), place de la Libération, 1/37, 4000 Liège.	31 <b>-</b> 1-1964
122.	DENOISEUX (G.), rue Kennedy, 61, 4320 Montegnée.	25-VI-1971
123.	DE PIERPONT (MARC), boulevard Frère-Orban, 34, 4000 Liège.	29-IV-1960
124.	DE PITTEURS DE BUDINGEN (HENRI), Château de Villers, 5842 Villers-lez-Heest.	29-XII-1926
125.	DE POTESTA (RENÉ), Château de Hermalle, 4134 Hermalle-	29-1-1964
	sous-Huy.	

126.	DE POTESTA DE WALEFFE (Baron), rue de Borlez, 41, 4375 Faimes.	29-X-1965
127.	DEPREZ (René), avenue Emile Digneffe, 12, 4000 Liège.	31-1-1936
128.	DE QUATREBARBES (E.), rue des Grosses Pierres, 1, 4950 Beaufays.	30-1-1971
129.	DE RAIKEM (GILBERTE), avenue de la Laiterie, 30, 4200 Cointe-Sclessin.	28-VI-1968
130.	DE ROSSIUS D'HUMAIN (Baronne G.), rue des Bruyères, 6, 4940 Trooz.	29-1V-1966
131.	DEROUAUX (PAULETTE), boulevard de Douai, 74, 4030 Grivegnée.	26-1V-1968
132.	DERRIKS (ROBERT), avenue Voltaire, 135, 1030 Bruxelles.	31-1-1969
133.	DERVAUX (PIERRE), rue Saint-Gilles, 79, 4000 Liège.	28-111-1969
134.	DERYDT (MARIE-Thérèse), rue des Bayards, 163, 4000 Liège.	26-IX-1969
135.	DESAMA (CLAUDE), rue de Verviers, 284, 4821 Andrimont.	24-IV-1970
136.	DE SCHAETZEN (GUY), Château de Scherpenberg, 3780 Nerem.	28-V-1971
137.	DESOER (Adrien), boulevard Frère-Orban, 28, 4000 Liège.	28-XI-1969
138.	DETIENNE-BRASSINNE (M.), rue Saint-Thomas, 9, 4000 Liège.	25-X1-1955
139.	DETRY (Maurice), rue Gustave Baivy, 241, 4220 Jemeppesur-Meuse.	29-XII-1950
140.	DE VILLENFAGNE DE LOEN (GENEVIÈVE), avenue Albert Mahiels, 5, 4000 Liège.	28-11-1964
141.	DE VINALMONT (IVAN), rue du Couvent, 115, 4700 Eupen.	29-X-1970
142.	DEWONK (A.), boulevard Saucy, 10, 4000 Liège.	23-11-1962
143.	DEWONCK (Augusta), rue Forgeur, 28, 4000 Liège.	20-111-1959
144.	DEWUFFEL (LOUISE), rue Ernest Marneffe, 21, 4000, Liège.	25-1X-1970
	DIEU (Mme), Nèche, 70, 4653 Hacboister-Bolland.	18-X11-1964
146.	DIEUDONNE-BODART (YVONNE), avenue de Tervuren, 194A, 1150 Bruxelles.	25-X1-1955
	DIRICK (L.), rue Lebeau, 6, 4000 Liège.	27-V1-1958
148.	DOCQUIER (Jules), rue Pirka, 34, 4140 Amay.	29-1-1960
	DOCQUIER (RENÉ), rue de Geer, 6, 4254 Ligney.	24-XI-1961
150.	DROSSART (P.), avenue Léon Souguenet, 21, 4050 Esneux.	29-X-1954
151.	DUBOIS (LUDOVIC), rue Louvrex, 25, 4000 Liège.	30-X1-1945
152.	DUBOIS (MARIE), rue Hubert Goffin, 181, 4300 Ans.	28-X11-1962
153.	DUBOIS-DORMAL (JEANNE), avenue Mahiels, 9, 4000 Liège.	28-IV-1972
154.	DU BOIS DE BOUNAM DE RYCKHOLT (PHILIPPE), avevenue des Aubépines, 52A, 1180 Bruxelles.	30-VI-1967
155.	DU BUS DE WARNAFFE (Mme), Château de Tillesse, 4154 Abée-Scry.	29-X-1971
156.	DUHEM (Anne-Marie), rue Hemricourt, 41, 4000 Llège.	25-11-1971
157.	DUMONT (François), rue des Sables, 76, 4100 Seraing.	26-X-1934
158.	DUMONT-DEVILLE (Mme), quai de Maastricht, 12, 4000 Liège.	25-X-1968

159. DUMOULIN (MADISON), rue J. Verkruyst, 24, 4530 Hermalle- 31-1-1958

sous-Argenteau.

160.	DUMOULIN (ROGER), avenue de l'Agriculture, 87, 4030 Grivegnée.	27-1-1967
161.	DUPONT (FRANÇOIS), quai Godefroid Kurth, 18, 4000 Liège.	27-IV-1962
	DZULYNSKI (Monique), rue Croisette, 4051 Plainevaux.	25-XI-1960
	EGGEN (Victor), rue du Palais, 77, 4800 Verviers.	28-V-1948
	EVRARD (C.), quai de la Boverie, 45, 4000 Liège.	31-X-1969
	FABRY (Georges), rue Chafnay, 9, 4500 Jupille.	26-IX-1952
		28-V-1965
	FABRY (P.), square Gramme, 3, 4000 Liège.	
	FALAISE-VIVIER (GERMAINE), quai Mativa, 51, 4000 Liège.	24-IV-1970
	FALLON (T.), rue Sainte-Anne, 2, 4230 Horion-Hozémont.	25-111-1969
	FANCHAMPS-DEMARET (PAULA), rue du Centre, 38, 4800 Verviers.	30-1-1931
170.	FAUQUENNE (JEANNINE), rue de Spa, 18, 4800 Verviers.	28-IV-1972
171.	FAYMONVILLE (ROBERT), rue Jean Jaurès, 2, 4821 Andri-	25-111-1960
	mont.	
172.	FILLET-VALKENERS (Mme), quai Sainte-Barbe, 24, 4000 Liège.	25-XI-1966
173.	FOLVILLE (JACQUES), rue Reynier, 39, 4000 Liège.	25-XI-1955
174.	FRANÇOIS (José), bd. Géérnal Jacques, 200, 1050 Bruxelles.	22-XII-1967
175.	FRANÇOIS (PIERRE), rue de Praetere, 11, 1050 Bruxelles.	31-I-1948
176.	FRANCOTTE (JEAN), rue de Joie, 137, 4000 Liège.	24-XI-1967
177.	FOUARGE (Louis), rue du Maréchal Josfre, 130, 4110	30-1-1971
	Flémalle-Haute.	
178.	LOTHAIRE-FRANZEN (CHRISTIANE), voie des Vaux, 179, 4320 Montegnée.	28-1-1972
179.	GABRIEL (GEORGES), rue du Péry, 22, 4000 Liège.	22-11-1963
180.	GADEYNE (E.), rue Billy, 32, 4030 Grivegnée.	30-IV-1954
	GARDEDIEU (LAURE), rue Mathieur Laensbergh, 36, 4000	27-111-1936
	Liège.	
182.	GAROT (JEANNE-FRANÇOISE), rue Georges Depaifve, 317, 4460 Glons.	23-11-1968
183.	GASON (PIERRE-MARIE), rue Marie-Henriette, 44, 4800	25-V-1962
	Verviers.	
184.	GEORGES (GILBERT), avenue H. Piedbœuf, 10, 4900 Angleur.	29-X-1970
185.	GERARDY (GEORGES), rue de l'Etat-Tiers, 25, 4000 Liège.	26-111-1948
186.	GERDAY (Louis), chaussée de Tirlemont, 41, 5900 Jodoigne.	31-111-1972
187.	GIELIS (M.), rue des Augustins, 36, 4000 Liège.	29-X-1971
	GIELIS (M.), rue des Augustins, 36, 4000 Liège.	28-X-1971
189.	GILAIN-DAWANS (S.), Bois-le-Comte, 4941 Gomzé-	29-X-1971
	Andoumont.	
190.	GILLARD (ROBERT), rue de Spa, 8, 4970 Stavelot.	18-111-1945
191.	GILLET (P.), quai Marcellis, 31, 4000 Liège.	24-111-1972
192.	GILLET (Pol.), quai Marcellis, 31, 4000 Liège.	24-111-1972
193.	GILLET (Renée), rue Saint-Laurent, 121, 4000 Liège.	24-XI-1957
194.	GILMAN (M.), rue du Laveu, 84, 4000 Liège.	29-X-1971
195.	GILTAY-VETH (SOPHIE), Keizer Ottoweg, 21, N.L. Naarden	26-111-1918
	(Gooi).	
196.	GOBEAUX (Albert), rue Wazon, 13, 4000 Liège.	26-X-1934

197.	GODART (EMILIENNE), quai Mativa, 3, 4000 Liège.	17-XII-1971
198.	GODIN-JACQUEMIN (MARIE-JOSÉ), quai de Rome, 1, 4000	29-XI-1957
	Liège.	
199.	GOFFART (BERNADETTE), boulevard de la Sauvenière, 135B, 4000 Liège.	29-X-1965
	GOTHIER (FERNAND), place du Vingt-Août, 11, 4000 Liège.	28-11-1947
201.	GOTHIER (PAUL), rue Bonne Fortune, 5, 4000 Liège.	27-11-1931
202.	GRAINDOR (M.), boulevard d'Avroy, 162, 4000 Liège.	27-11-1970
203.	GROGNARD (PAUL), rue des Francs, 18, 1040 Bruxelles.	26-VI-1964
204.	GUERIN (HUBERT), rue de Romsée, 50, 4620 Fléron.	31-111-1961
205.	HACOURT (LUCIEN), quai de Rome, 1, 4000 Liège	29-X-1965
206.	HACOURT (L.), quai de Rome, 1, 4000 Liège	26-VI-1967
207.	HANIN (JEAN), chaussée de Charleroi, 26, 5800 Gembloux.	25-X-1968
208.	HANKART (ROBERT), rue Raymond, 8, 1160 Bruxelles.	26-VI-1964
	HANQUET (ADÈLE), rue Louvrex, 71, 4000 Liège.	26-V-1950
210.	HANSON (PAUL), quai Marcellis, 38, 4000 Liège.	26-XI-1948
211.	HARIGA (JACQUES), avenue du Petit Bourgogne, 142, 4200 Cointe-Sclessin.	24-IV-1964
212.	HELIN (ETIENNE), rue Henri Maus, 141, 4000 Liège.	28-1-1972
	HENRY (José), rue Lambert Masset, 27, 4300 Ans.	27-XI-1964
214.	HENRY DE GENERET (Léon), Village, 39, 5290 Clavier.	18-111-1945
215.	HERMAN-HENQUIN (Mme), rue Nysten, 16, 4000 Liège.	26-V1-1970
216.	HERZET (A.), boulevard Piercot, 48, 4000 Liège.	29-X-1971
217.	HERZET (ADOLPHE), boulevard Piercot, 48, 4000 Liège.	31-X-1969
218	HERZET (J. P.), rue des Anges, 5, 4000 Liège.	31-X-1969
	HEUSCHEN (Serge), rue Méan, 12, 4000 Liège.	28-V-1971
220	HEUSCHEN-WILCZYNSKI (V.), rue Méan, 12, 4000 Liège.	28-V-1971
221.	HEUVELMANS (DENISE), Montagne Sainte-Walburge, 25, 4000 Liège.	30-VI-1967
222	HIERTZ (SYLVAIN), place d'Italie, 5, 4000 Liège.	26-VI-1970
223	HOORNAERT (CHRISTIANE), Rouau, 535, 4641 Olne.	28-11-1969
224	HORION (P.), avenue Blonden, 60, 4000 Liège.	28-1-1972
225	HUBERT (François), rue Belliard, 220, 1040 Bruxelles.	31-X-1969
226	HUMBLET (MARCEL), Heid de Mael, 24, 4040 Tilff.	24-11-1956
227	HUYNEN (ALICE), rue Fabry, 35, 4000 Liège.	24-IV-1970
	HUYNEN (RENÉ), boulevard d'Avroy, 77/8B, 4000 Liège.	26-X-1945
229	ISTA (FLORENT), La Maison Blanche, 4280 Blehen-Hannut.	26-1-1968
230	JACOB (GEORGES), rue Royale, 41, 4880 Spa.	25-XI-1938
231	JACOB (ROBERT), rue de Sélys, 12, 4000 Liège.	28-11-1947
232	. JACQUEMIN (CHRISTIANE), quai de la Dérivation, 23, 4000 Liège.	28-V-1971
233	JAMAR (MAURICE), rue Naniot, 85, 4000 Liège.	29-V-1964
234	JAMAR (MAURICE), rue des Genêts, 20, 4000 Liège.	24-11-1967
235	. JAMAR DE BOLSEE (ALAIN), rue Paul Devaux, 3, 4000 Liège.	29-X-1970
236	JAMAR DE BOLSEE (F.), rue Paul Devaux, 3, 4000 Liège.	26-111-1971
237	. JAMART (BLANCHE), rue Courtois, 6, 4000 Liège.	26-VI-1959

238.	JANNE D'OTHEE (H.), rue Louvrex, 111, 4000 Liège.	25-XI-1955
	JANNE D'OTHEE (VÉRONIQUE), rue Louvrex, 111, 4000	28-VI-1968
	Liège.	
240.	JANS (RENÉ), rue de la Province, 18, 4000 Liège.	25-11-1972
241.	JANSSENS (V.), rue Saint-Léonard, 287, 4000 Liège.	29-IV-1960
242.	JARBINET (GEORGES), rue du Péry, 99, 4000 Liège.	27-11-1953
243.	JAROSZEWICZ-BORTNOWSKI (Mme), avenue du Luxembourg, 74, 4000 Liège.	24-IV-1970
244.	JEANRAY (Andrée), rue Bois-l'Evêque, 55, 4000 Liège.	25-XI-1960
245.	JEANRAY (MARIE), rue de Campine, 101, 4000 Liège.	30-X1-1962
246.	JEGHERS (Albert), Mont Saint-Martin, 21, 4000 Liège.	25-111-1949
247.	JENNESKENS (Maria), avenue du Luxembourg, 13, 4000 Liège.	29-1-1965
248.	JEURISSEN (HENRI), rue Jean Gome, 12, 4802 Heusy.	30-1-1971
249.	JOIRIS (PIERRE), rue Dossin, 36, 4000 Liège.	30-VI-1967
250.	JORIS (P.), rue Belle Jardinière, 405, 4900 Angleur.	28-I-1972
251.	JOSSERAND (CHARLES), rue Sur-la-Fontaine, 35, 4000 Liège.	24-IV-1964
252.	JOWA (JEAN), Mont-Saint-Martin, 49, 4000 Liège.	28-1-1927
253.	JOZIC (DANIEL), rue de Campine, 245, 4000 Liège.	29-X-1970
254.	KAISER (RENÉE), thier des Critchens, 101, 4600 Chênée.	28-IV-1961
255.	KAISIN (HERMAN), avenue Blonden, 48, 4000 Liège.	6-VI-1969
256.	KELECOM (JEAN), rue d'Amercœur, 49, 4000 Liège.	23-11-1968
257.	KINAY-POLLEUNUS (J.), rue Saint-Gilles, 145, 4000 Liège.	26-X-1962
258.	KLEINERMAN DE LANCE (WALTER), avenue du Centenaire, 17, 4920 Embourg.	24-11-1956
259.	KNAEPEN (JOHN), allée des Mésanges, 15, 4540 Visé.	25-IV-1947
260.	KOENIG (Julien), rue Louvrex, 71-73, 4000 Liège.	27-XI-1931
261.	KOHL (ALPHONSE), rue Chéravoie, 21, 4000 Liège.	26-VI-1970
262.	KONINCKX (EGIDE), Luikersteenweg, 55, 3500 Hasselt.	26-XI-1950
	KUPPER (HANS), Lousbergstrasse, 29, D. 51 Aachen.	26-11-1965
264.	LAFONTAINE (G.), Villance, 6910 Libin.	29-IX-1961
265.	LAMBERT (GEORGES), rue du Péry, 19-21, 4000 Liège.	31-V-1963
266.	LAMBERT-LOVENS (PAULA), route d'Aubel, 98, 4660 Thimister.	29-X-1970
267.	LAMBERTY (Marie-Thérèse), rue Bois d'Avroy, 7, 4000 Liège.	23-11-1968
268.	LANDENNE (MATHIEU). rue Albert de Cuyck, 48, 4000 Liège.	27-1-1950
269.	LANDRAIN (RENÉ), rue Jean Mottin, 7, 4280 Hannut.	26-XI-1948
270.	LANG (MAURICE), Cheminrue, 40, 4890 Malmedy.	27-X-1939
	LAPORT (G.), rue des Anges, 17, 4000 Liège.	19-XII-1969
272.	LARBALETTE (JEAN), rue Saint-Severin, 163, 4000 Liège.	25-V-1933
273.	LARUELLE (MARCEL), rue Neuve, 27, 4970 Stavelot.	27-1-1956
274.	LASTERS (Jules), rue du Molinay, 5, 4100 Seraing.	28-VI-1952
275.	LAURENT (Mme), quai van Beneden, 27, 4000 Liège.	26-V-1961
276.	LEBEAU (Alfred), rue Gaucet, 23, 4000 Liège.	26-X-1945
277.	LEBRUN (Pierre), rue des Wallons, 216, 4000 Liège.	27-XII-1946

278.	LECHANTEUR (CLAUDE), quai de la Boverie, 3, 4000 Liège.	24-1X-1965
279.	LECLERC (NICOLAS), rue de Campine, 125, 4000 Liège.	28-XI-1946
280.	LECLERCQ (LUCIEN), rue des Fories, I, 4000 Liège.	30-1-1970
281.	LEGRAND (G.), quai de Rome, 71, 4000 Liège.	29-X-1965
282.	LEGRAND (J. M.), rue du Dragon, 6, 4510 Saive.	29-X-1971
283.	LEMAIRE (MARIETTE), rue Reynier, 46, 4000 Liège.	24-11-1950
	LEMAIRE (ROGER), quai de Longdoz, 28, 4000 Liège.	17-111-1967
285.	LEMAITRE (ROGER), Hautgné, 3, 4052 Dolembreux-Méry.	29-111-1957
	LEMEUNIER (ALBERT), Fond du Fourneau, 51, 5270 Marchin.	29-X-1970
287.	LEMOUCHE (Mme), Résidence du Parc, 4, 4050 Esneux.	29-X-1971
288.	LEONARD (L.), place Xavier Neujean, 17, 4000 Liège.	30-X1-1956
289.	LEONARD (MARCEL), rue Saint-Léonard, 375, 4000 Liège.	25-11-1966
290.	LE PAIGE (CONSTANTIN), rue des Vingt-Deux, 29, 4000 Liège.	29-V-1970
291.	LE PAIGE (ULRIC), rue du Clos Colas, 7, 4950 Beaufays.	28-11-1969
292.	LE POLAIN DE WAROUX (CHRISTIAN), avenue Père Hilaire, 7, 1150 Bruxelles.	28-X11-1956
293.	LEVA (CHARLES), avenue de Tervueren, 383, 1150 Bruxelles.	31-1-1958
294.	LIBEN (HENRI), rue César Franck, 49, 4000 Liège.	26-V-1950
295.	LIBERT (RAYMOND), rue des Maraîchers, 17, 4410 Vottem.	24-IV-1970
296.	LIBON (JACQUES), rue de Houtem, 187, 7780 Comines.	24-VI-1966
297.	LIEBECQ (Georges), quai Marcellis, 14, 4000 Liège.	27-VI-1969
298.	LIEBECQ (G.), quai Marcellis, 14, 4000 Liège.	27-VI-1969
299.	L'HOEST (HÉLÈNE), quai Mativa, 7, 4000 Liège.	28-XI-1924
300.	LHOEST (CAMILLE), rue de Fragnée, 49A, 4000 Liège.	30-VI-1967
301.	LOHEST (O.), boulevard d'Avroy, 70, 4000 Liège.	25-VI-1971
302.	LOHEST-ZIANE (Ch.), route de Creppe, 11, 4880 Spa.	29-X-1971
303.	LONAY (SUZANNE), rue de l'Yser, 227, 4300 Ans.	24-IX-1965
304.	MABILLE (Mme), rue de Serbie, 81, 4000 Liège.	28-X-1966
305.	MACORS (Jules-Hubert), rue des Augustins, 55, 4000 Liège.	16-XII-1966
306.	MACORS-PETRY (J. H.), rue des Augustins, 55, 4000 Liège.	28-IV-1967
307.	MAHY (GEORGES), rue des Chasseurs Ardennais, 9, 5250 Antheit.	30-VI-1961
	MANGANI (ORFEO), rue Natalis, 29, 4000 Liège.	23-11-1968
	MANTOVANI (L.), rue Puits-en-Sock, 58, 4000 Liège.	6-VI-1969
	MAQUINAY (JACQUES), Institut Saint-Remacle, 4970 Stavelot.	30-X1-1959
	MARDAGA (JEAN), rue Publémont, 14, 4000 Liège.	25-XI-1966
	MARECHAL (ALBERT), Institut Saint-Remacle, 4970 Stavelot.	18-111-1945
	MASSANGE DE COLLOMBS (HENRI), boulevard Louis Schmidt, 119, 1040 Bruxelles.	
314.	MASSART (LAMBERT), rue Emile Vandervelde, 92, 4624 Romsée.	25-X-1968
	MASSON (CHRISTIANE), quai Mativa, 34, 4000 Liège.	27-V-1938
	MAWET (RAYMOND), rue des Combattants, 107, 4296 Grand-Hallet	28-VI-1963

317. MELON (NESTOR), rue de Campine, 90, 4000 Liège. 28-VI-1946

318. MERCENIER (FERNAND), rue des Vennes, 191, 4000 Liège.	28-X-1932
319. MERCENIER (YVONNE), rue des Vennes, 191, 4000 Liège.	27-111-1964
320. MERTES-COOLS (ILSE), Bahnhofstrasse, 93, BPS 37, 4090 FBA.	28-IV-1972
321. MEYERS (GÉRARD), Morte Cour, 2, 4560 Warsage.	25-V-1945
322. MICHAUX (ETIENNE), rue de Bovenistier, 59, 4350 Remicourt	27-VI-1946
323. MISSA (Léonard), rue Louis Legrand, 43, 4131 Awirs.	28-XII-1962
324. MONTRIEUX (ERNEST), rue des Wallons, 67, 4000 Liège.	28-X-1932
325. MOONS (Joseph), Naamse Straat, 40, 3000 Louvain.	27-X1-1964
326. MORAY (MARCEL), boulevard Emile de Laveleye, 56, 4000 Liège.	26-1X-1969
327. MOREAU-COULON (M.), avenue G. Truffaut, 27/18, 4000 Liège	29-VI-1951
328. MORELLE (RENÉ), quai Marcellis, 1, 4000 Liège.	28-IV-1972
329. MOTTARD (MARIE-LOUISE), rue du Vieux-Mayeur, 23, 4000 Liège.	30-1-1971
330. MOUREAU (JEAN-RENÉ), quai Marcellis, 11, 4000 Liège.	27-X1-1964
331. MOUTSCHEN (Mme), rue Jean Jaurès, 40. 4500 Jupille-sur- Meuse.	26-V-1950
332. NAGELMACKERS (ARMAND), boulevard Frère-Orban, 40, 4000 Liège.	27-X-1933
333. NAGELMACKERS (A.), boulevard Frère-Orban, 40, 4000 Liège.	25-11-1955
334. NAVEAU DE MARTEAU (PIERRE), Château de Bomershoven, 3854 Bomershoven.	3-V-1957
335. NELIS (Franz), place d'Italie, 5, 4000 Liège.	29-X-1954
336. NELIS (F.), place d'Italie, 5, 4000 Liège.	29-X-1954
337. NEVE (G.), quai de Rome, 70, 4000 Liège.	27-XI-1970
338. NEVEN (G.), place Jean Jacobs, 8, 1000 Bruxelles.	25-11-1966
339. NEVEN (WALRAVE), rue Bruyères, 8, 4940 Forêt-Trooz.	28-IV-1972
340. NEVEN-PICARD (MADELEINE), rue Bruyères, 8, 4940 Foret- Trooz.	28-IV-1972
341. NICOLAS (FÉLIX), Leliestraat, 61, 2540 Hove.	29-V-1959
342. NICOLAS (HENRI), route de Namur, 11, 4271 Moxhe.	30-I-1971
343. NIHOUL (EMILE), allée de la Cense Rouge, 9, 4900 Angleur.	29-X-1965
344. NIVARLET (ALEXANDRE), route de France, 196, 4120 Ivoz-Ramet.	26-VI-1970
345. NIVETTE (Joseph), rue Large, 40, 4600 Chênée.	28-VI-1922
346. NIZET (G.), boulevard Frère-Orban, 38, 4000 Liège.	29-X-1971
347. NOEL (JULIETTE), rue Dossin, 6, 4000 Liège.	26-V-1950
348. NOIRFALISE (M.), rue Lebeau, 1, 4000 Liège.	26-II-1932
349. NULLENS (M.), quai Mativa, 12, 4000 Liège.	29-X-1971
350. OPHOVEN (ARMAND), Mont-Saint-Martin, 67, 4000 Liège.	31-1-1958
351. OTTE (MARCEL), avenue Reine Astrid, 33, 4480 Oupeye.	29-V-1970
352. PAISSE (JEAN-MARIE), place Emile-Dupont, 15, 4000 Liège.	28-X-1966
353. PAQUOT (J.), boulevard Frère-Orban, 34, 4000 Liège.	31-X-1969
354. PARENT (Camille), Château de Solières, 5202 Ben-Ahin.	30-VI-1967
355. PASSELECQ (Marthe), rue Darchis, 35, 4000 Liège.	18-XII-1953

356. PAVIER (MAURICE), rue Bois Lamarche, 1, 4940 Forêt-Trooz.	27-XI-1964
357. PELZER-LEPEZ (Mme), quai Churchill, 9, 4000 Liège.	25-XI-1966
358. PHILIPPART (GÉRARD), rue Léon Fredericq, 4, 4000 Liège.	20-XII-1957
359. PIERARD (COLETTE), rue Saint-Jean, 20, 4000 Liège.	27-X-1967
360. PIRENNE-HUBIN (F.), place Coronmeuse, 26, 4400 Herstal.	25-VI-1971
361. PIRET (Denise), quai Marcellis, 15, 4000 Liège.	29-X-1954
362. PIRLET (ANDRÉ), rue des Vennes, 230, 4000 Liège.	25-V-1945
363. PIRLET (IDA), quai Mativa, 7, 4000 Liège.	28-IV-1972
364. PIRLOT (L.), quai de Rome, 5, 4000 Liège.	24-IX-I971
365. PIROTTE (FERNAND), avenue des Platanes, 8, 4920 Embourg.	31-X-1969
366. PLUYMERS (LUDOVIC), rue Reynier, 28, 4000 Liège.	18-111-1945
367. POCHET (EDMOND), place Saint-Jacques, 8, 4000 Liège.	26-111-1971
368. POIRIER (MATHIEU), rue des Prés, 99, 4520 Wandre.	25-111-1955
369. POLET (GEORGES), avenue de l'Yser, 18, 1040 Bruxelles.	25-111-1938
370. POLIS-HOGGE (MARGUERITE), boulevard d'Avroy, 60, 4000	25-11-1972
Liège.	
371. POSWICK (Prosper), Château de Tihange, 5201 Tihange.	18-111-1945
372. PRINCEN (J.), rue de Campine, 129, 4000 Liège.	30-IX-1966
373. PRION-PANSIUS (ARMAND), Château de la Motte, 4501 Saive.	27-IX-1935
374. PROST-GARGOZ (Mme), boulevard Piercot, 18, 4000 Liège.	30-X1-1945
375. QUESTIENNE (PHILIPPE), rue des Buissons, 81, 4000 Liège.	3-V-1957
376. RAICK (Albert), quai Orban, 52, 4000 Liège.	29-VI-1962
377. RAICK (ARMAND), rue Darchis, 56, 4000 Liège.	25-V-1945
378. RANDAXHE (JEAN), notaire, 4320 Montegnée.	27-XI-1964
379. RASKIN (MARCEL), boulevard d'Avroy, 282, 4000 Liège.	25-IX-1931
380. RASQUINET (P.), avenue Blonden, 54, 4000 Liège.	27-IX-1969
381. REGNIER (H.), rue Louvrex, 69, 4000 Liège.	26-11-1971
382. DE REMONT (JULIEN), rue d'Orval, 57, 6820 Florenville.	25-1-1950
383. RENARD (JEAN), avenue de l'Oiseau Bleu, 52, 1150 Bruxelles.	18-111-1945
384. RENARD (PAUL), rue Fabry, 14, 4000 Liège.	27-V-1949
385. RENAULD (FERNAND), rue du Jardin Botanique, 39, 4000 Liège.	24-XI-1961
386. RENIER-NOEL (Julia), avenue Rogier, 26, 4000 Liège.	24-X-1963
387. ROBERT (René), rue de Velroux, 81, 4340 Bierset.	27-11-1970
388. ROCOUR (PIERRE), Grand Route, 471, 4493 Wonck.	25-XI-1966
389. ROGISTER (CHRÉTIEN), avenue Reine Astrid, 60, 4001	27-1-1950
Bressoux.	
390. RONDAY (Mme), rue de Jupille, 15, 4540 Visé.	30-1-1971
391. ROSELIER (YVONNE), rue de Chestret, 9, 4000 Liège.	27-V-1958
392. ROUCHE (NICOLAS), Long Thier, 15, 5200 Huy.	27-1-1956
393. SALMONT-HACOUR (Mme), boulevard d'Avroy, 15, 4000 Liège.	25-VI-1971
394. SAUBAIN (André), rue de Joie, 144, 4000 Liège.	28-IV-1967
395. DE SCHAETZEN (Mme), boulevard d'Avroy, 32, 4000 Liège.	19-XII-1958
396. SCHMIT (A.), rue Sur-la-Fontaine, 114, 4000 Liège.	18-XII-1970
,,,,,,	

397. SCHMITZ-CHARLIER (ARTHUR), avenue Blonden, 54, 4000 Liège.	24-X-1963
398. SCHNACKERS (Joseph), rue Fafchamps, 58, 4570 Blégny- Trembleur.	27-X-1950
399. SERVAIS (JEAN), rue Wiertz, 13, 4000 Liège.	28-XI-1920
400. SERVAIS-JANSSEN (ANDRÉE), place du Congrès, 16, 4000	26-VI-1953
Liège.	20-11-1733
401. SLEGERS (Monique), boulevard Piercot, 18, 4000 Liège.	27-111-1964
402. SMEETS (M.), Sint-Pieterstraat, 7, N. L. Maastricht.	26-XI-1952
403. STIFKENS (Jules), rue Mathieu de Lexhy, 86, 4330 Grace-Hollogne.	25-VI-1965
404. SPEILEUX (PHILIPPE), rue Alex Bouvy, 36, 4000 Liège.	18-XII-1970
405. STREIGNART (Mme), rue Dartois, 14, 4000 Liège.	27-IV-1962
406. SWYSEN (Léontine), place du Parc, 1, 4000 Liège.	27-VII-1923
407. TASSOUL (NICOLE), rue Gatti de Gamond, 147, 1180	26-V-1950
Bruxelles.	20 1 1750
408. TELLIER (EDMOND), rue des Remparts, 6, 5200 Huy.	28-11-1969
409. THIERON (ROBERT), rue d'Aix-la-Chapelle, I, 4701 Kettenis.	29-X-1970
410. THIRIARD (GEORGES), avenue Laboulle, 110, 4040 Tilff.	30-I-1971
411. THIRIFAYS (ALFRED), Wayai, 18, 4482 Sart-lez-Spa.	27-11-1953
412. THONNART (PAUL), rue de Campine. 400, 4000 Liège.	28-IX-1956
413. TINLOT (DENISE), Large Voie, 182, 4400 Herstal.	29-IX-1933
414. TIXHON (Marie-Thérèse), quai de Rome, 1, 4000 Liège.	28-VI-1952
415. TROKAY (G.), Aux Houx, 86, 4133 Clermont-sous-Huy.	27-IX-1968
416. VAN CROMBRUGGE (J.), rue Reynier, 46, 4000 Liège.	26-X-1951
417. VAN DER MADE-DISCRY (MARIE-THÉRÈSE), rue des Vennes, 206, 4000 Liège.	29-111-1957
418. VANDERMEER (A.), rue du Limbourg, 106, 4000 Liège.	29-X-1971
419. VAN DOORSSELAERE (MARIE-JEANNE), place de l'Eglise, 7, 4330 Grâce-Hollogne.	31-X-1969
420. VAN HOFFELEN (M.), quai Mativa, 12, 4000 Liège.	24-1X-1971
421. VAN HOUTVEN (P.), quai de Rome, 10, 4000 Liège.	27-I-1967
422. VAN HOVE (JULIEN), rue Frédéric Pelletier, 101, 1040 Bruxelles.	30-IV-1965
423. VAN ITERSON (ALBERT), Abbaye de Saint-Remy, 5430 Rochefort.	23-11-1968
424. VAN LOFVELDE (PAUL), rue de l'Industrie, 120, 4100 Seraing.	28-11-1969
425. VANSIGHEN (JACQUES), avenue de l'Agriculture, 83, 4030 Grivegnée.	28-11-1969
426. VAN ZUYLEN (Frederic), boulevard Saint-Michel, 71, 1040 Bruxelles.	27-XI-1931
427. VAN ZUYLEN (GUSTAVE), Château d'Argenteau, 4531 Argenteau.	29-V-1964
428. VERBOIS (L. P.), rue Charles Magnette, 10, 4000 Liège.	28-IV-1967
429. VERDIN (MARCEL), rue Xhovémont, 160, 4000 Liège.	25-IX-1959
430. VERMEIRE (FERNAND), avenue de la Laiterie, 58, 4200 Cointe-Sclessin.	24-X-1963

431. VIGNAUX (Louis), chaussée Roosevelt, 249, 4320 Montegnée.	26-11-1971
432. WAHA (Léonce), boulevard Piercot, 35, 4000 Liège.	30-XI-1934
433. WAHA (L.), boulevard Piercot, 35, 4000 Liège.	26-VI-1970
434. WAHLE (EUGÈNE), Château de la Gotte, 4150 Nandrin.	29-X-1971
435. WAROUX (JEAN-CLAUDE), rue d'Avister, 12, 4050 Méry-	27-111-1964
Esneux.	
436. WATTIEZ (RENÉ), rue de Fragnée, 129, 4000 Liège.	27-111-1964
437. WILEUR (ALBERT), Mont-Saint-Martin, 75, 4000 Liège.	28-VI-1952
438. WILKIN (P.), rue Louvrex, 73, 4000 Liège.	26-XI-1971
439. WILL (BERTHE), rue Nysten, 42, 4000 Liège.	31-111-1922
440. WILLEM (LÉON), rue Fanny, 78, 4100 Seraing.	25-11-1955
441. WINANDY-ORBAN (Mme), rue Nysten, 42, 4000 Liège.	19-XII-1969
442. WISER (F.), boulevard de la Sauvenière, 130, 4000 Liège.	27-111-1964
443. XHIGNESSE (Louis), quai des Ardennes, 30, 4000 Liège.	27-VI-1947
444. ZUMKIR (ANDRÉ), rue Sur-la-Fontaine, 114. 4000 Liège.	24-11-1956

# TABLE ALPHABÉTIQUE DES NOMS DE PERSONNES ET DE LIEUX

Авнооz, charbonnage, à Wandre, 33, 34, 74,

Авканам, auteur, 175, 239, 267.

ABRY, auteur, 254.

ADAM, Elisabeth, 154.

ADAM, Ida, 154.

AIGREMONT, lieu-dit, à Awirs, 247; -, château d', 281.

AIGUES-MORTES, France, départ. du Gard. 219.

AIX-LA-CHAPELLE, ville d'Allemagne, 73, 281, 282, 285, 293; —, hôtel, v. Wespienhaus; -, Musée, v. Suermondt-Museum.

ALBERT, Canal, 81, 87.

ALENUS-LECERF, Jeanine, 341.

ALLEMAGNE, 304.

AMAY, prov. de Liège, cant. de Huy, 217, 223, 336; —, tour d', 223, 232.

AMERCŒUR, lieu-dit à Liège, bailliage d', 243; -, échevin, v. Colloise.

AMORE, Jean, bourgeois de Liège, 98; —, famille, 98.

Amore, v. Lamoureux.

Amstenrade, v. Amstenraedt.

AMSTENRAEDT, Amstenrade, Pays-Bas, prov. du Limbourg, 304; -, château d', 279, 280, 286, 294; —, seigneur d'. 279; -, seigneurie d', 281; comté d', seigneur, v. Willems.

ANGLETERRE, 79.

Annevoie, prov. de Namur, cant. de Dinant, 191, 193, 236; —, château, v. Hun.

Ans, prov. de Liège, cant. de Saint-

Nicolas, 217; —, tour d', 217. Ansembourg, famille d', 280; comte d', 304; --, comtes d', 277, 279, 287; —, comtesse d', 303; —, Madame d', 304.

Ansembourg, comte Jean-Baptiste d', 303, 305; -, comte Joseph-Romain d', 303; —, comte Max d', 279.

Ansembourg, hôtel d', à Liège, 277,

278, 281-285, 287, 293, 294, 301, 303, 305, 330;—, musée d', à Liège, 278-280, 283, 285-287, 293, 295, 309, 338, 340; -, musée d', salles v. Henrijean-Hennet, Jamar-Raick, Soer.

Ansiaux, A.-J., notaire à Liège, 279, 294, 295, 298, 303, 304.

Anthisnes, prov. de Liège, cant. de Nandrin, 247.

Anvers, prov. d'Anvers, cant. d'Anvers, 304.

Apollon et les Muses, œuvre du stucateur Henri Budo, 282-284.

Arbrefontaine, prov. de Luxembourg, cant. de Vielsalm, 113; -, lieu-dit, v. Bérôpré.

Archéologie et Arts Décoratifs, musée d', à Liège, 335, 340.

ARGENTEAU, prov. de Liège, cant. de Dalhem, I, 8, 27, 28; -–, lieu-dit, v. Sarolay.

ARMES, musée d', à Liège, 305.

ARNOLD, André, 21.

ARNOULD, curé de Wandre, 118.

ARTS DÉCORATIFS LIÉGEOIS, musée à Liège, 277.

ART ET HISTOIRE, musées royaux d', à Bruxelles, 336.

Aтн, prov. de Hainaut, cant. d'Ath, 217; -, château d', 217; -, tour d', v. Burbant.

ATRIN, Attren, lieu-dit à Clavier, seigneur d', v. Méan. Attren, v. Atrin.

AUBENAS, R., auteur, 217.

AUBERT, M., auteur, 225.

AUDENAERDE, prov. de Flandre orientale, cant. d'Audenarde, 286.

AUMONIER, puits de l', à Wandre, 86.

AVERY, Charles, auteur, 337.

AVIONPUITS, château d', à Esneux, 308. Awirs, vallon des, à Flémalle, 226.

AWIRS, prov. de Liège, cant. de Hollogne-aux-Pierres, lieu-dit, v. Aigremont.

В

BAAR, Pierre, 341. BACKERMANN, 105. BADER, Antoine, 152. BADER, Léonard, 152. BAGELAAR, graveur, 212, 213, 215; œuvre, v. Entrée du vieux château de Saive près de Liège. BALANCES, les, lieu-dit à Wandre, 113, BARCHON, Maria, dite Handel, 111; , fille de Maria, 111. BARNICH, 105. BARTHELEMY, Marie, 156. BASCULE, à l', lieu-dit à Wandre, 114. BASTIN, chemin, à Cheratte, 33. BASTIN, rue, à Wandre, 4, 29, 20, 32, 33, 113. BATTE, sur la, lieu-dit à Liège, 307, 308. Batterie, charbonnage, 86. Baumann, 105. BAVIÈRE, Ferdinand de, prince-évêque à Liège, 249. Bavière, hôpital de, à Liège, 306. BAVIÈRE, Jean-Théodore de, princeévêque de Liège, 281. BEAUPAIN, François, la veuve, 97. BEAUREPART, lieu-dit à Liège, 98. Beaurieu, lieu-dit, à Salles, 254, 255; , mayeur de, v. Comte; —, seigneur de, v. Méan. BECKMAN, 105. BEECKMAN DE VIEUSART, Marie-Anne de, 7. Beguin, Jean, auteur, 336, 339, 341. Behr, Jacques-Louis, 26, 27, 35. BELGIQUE, 7, 79, 85, 86, 179, 218, 225, 280, 281; —, Académie de, 308; Académie de, membre. Daussoigne-Méhul. Bellaire, prov. de Liège, cant. de Fléron, 34. Bellevaux, L. de, notaire à Liège, 288. Benezit, E., auteur, 212. Berain, peintre, 283. BERALPREIT, Berapreis, Berapreit, entre deux Berapreit, Ber-à-preit, Berard pré, Berarpreit, Berartpreit, Beraunpreit, Beurapreit, Beure au pré, Beure au preit, Buraupreit, Bur au preit, Bur au prés, Bure à preit, Burre à preit, lieu-dit à Wandre, 112. 113. Berapreis, entre les deux, v. Beralpreit. Berapreit, v. Beralpreit. Berapreit, entre deux, v. Beralpreit.

Ber-a-preit, au, v. Beralpreit.

Berard Pré, v. Beralpreit. Berarpreit, v. Beralpreit. Berartpreit, v. Beralpreit. Beraupreit, v. Beralpreit. BERGER, François le, 151. BERGOBZOOM, fosse de, à Wandre, 153. BERGOPSOME, Bergop-Zoom, lieu-dit, à Wandre, 114, 116. Bergop Zoom, v. Bergopsome. BERG-OP-ZOOM, lieu dit à Saint-Trond, 116. BERG-OP-ZOOM, ruelle, à Bouillon, 116. Berleur, lieu-dit, à Montegnée, 120. Berlin, ville d'Allemagne, 333. Bernimolin, maréchal-ferrant, de Herstal, 53. Beropre, lieu-dit, à Arbrefontaine, 113. BERTHO, famille, 26, 34; -, Anne, 98; -, Bernard, 154; -, Gilles, bourgeois de Liège, 98; -, Marguerite, 110; --, Marie-Ailid, 110. BERTRAND, W., notaire, à Liège, 308. Beurapreit, v. Beralpreit. Beûr dè P'tit Wandjon, v. Petit Wandion. Beure au pré, v. Beralpreit. Beure au preit, v. Beralpreit. BIBLIOTHÈQUE ROYALE, à Bruxelles, 240. BIDART, J.-H., notaire, à Liège, 293. BIDLOT, Noël, 151. BIRGEL, Frambach de, 245, 246; —, Marguerite de, 246; —, Simon de, 245. Blaise, A., auteur, 244. BLAN, les enfants de feu le Capitaine, 97. BLEYCKMAN, 105. BLISTEN, J.-M., 149. BLONDEL, Jacques-François, 284. Bodson, Arnold, 154. Bohème, 245. Bois, houillère du, à Wandre, 151. Bois, paire en, à Wandre, 6, 37, 39, 44, 62, 71, 124. Bois d'Avroy, Puits du, 86. Bois-du-Cazier, charbonnage du, à Marcinelle, 9. Bois-La-Dame, Bure du, à Wandre, 35, 38-40, 45, 46, 53, 62-64, 72, 76, 78, 104-106, 117, 128, 130, 151, 153, 154; charbonnage du, à Wandre, 83-86; -, chemin du, à Wandre, 135; -, houillère du, à Wandre, 44, 47, 48, 50, 51, 80; —, lieu-dit, à Wandre, 102, 104, 124; -, paire du, à Wandre, 80, 82; —, puits du, à Wandre, 36, 43, 46, 54, 69, 71, 78, 79, 81, 122,

145, 149; --, route du, à Wandre, 104, 136, 144; —, rue, à Wandre, 46, 81. BOLLENGIER, Jean le, 151. BOMME, lieu-dit, à Wandre, 117. BONFOND, pont, à Wandre, 29. BONIVERT, Lambert de, 33. Bonne-Espérance, charbonnage de, 86, 87; --, puits du, 78; --, société, Bonne-Espérance, Batterie et Vio-LETTE, société anonyme des charbonnages de, 74, 80. BONNE-ESPÉRANCE ET BATTERIE, SOciété, 72. BONNE-FIN, charbonnage de, 86. BONNE FOI-HARENT, charbonnage de, BORCETTE, V. BURTSCHEID. BORCHGRAVE D'ALTENA, comte Joseph de, 280, 286. BORGNET, Adolphe, auteur, 246. BORGUET, Hubert, 146. BORMANS, Stanislas, 120, 242, 245, 246-248. BORNHEIM, W., auteur, 219. Bor-sous-Argenteau, lieu-dit, à Cheratte, 2. BOSSETTE, veine, à Wandre, 129. BOUENBERG, seigneur de, 245. BOUFFLET, enclos, à Wandre, 146. Bouillon, bure, à Cheratte, 117. BOUILLON, comte de, 260. BOUILLON, Pierre, 153. BOUILLON, prov. de Luxembourg, cant. de Bouillon, 116, 245; -, château de, 245; ---, ruelle, v. Berg-op-Zoom. BOULENGER, Henri le, 151. BOUON, Lambert, 152 Bourbon, Louis de, 246, 247. Bourguignon, greffe, collection aux Archives de l'Etat à Liège, 306. Bovy, veine, à Wandre, 129. Brabant, conseil de, 100. Brabant, duché de, 2, 146, 148. Bradenburg, château de, en Allemagne, 219. Brasseur, Stienne le, 121. Brassine, Idelette delle, 98. Brassinne, famille delle, 95. Brassinne, Joseph, auteur, 242, 243. Brassinne, ruelle de la, à Rioux, 13. Bressine, Henri delle, dit Kipel, 151. BRICTEUX, Jean le, 151. Britte, Martin, 153. Brodelet, Arnold-Joseph, 57. BROUIFR, Nicolas, 153.

BRUER, 105. BRUTAILS, J.-A., auteur, 220. BRUXELLES, 7, 44, 98, 210, 212, 217, 225, 245, 246, 252, 277, 281, 294, 304, 336; --, bibliothèque, v. Bibliothèque Royale; —, lieu-dit, v. Cambre; —, musée, v. Art et Histoire. Bruyères, lieu-dit, à Jupille, 107. BRUYÈRES DE HEUSEUX, lieu-dit, à Wandre, 119. Budin, famille, 95; -, Jean, bourgeois de Liège, 98. Budin, Mathieu, garde-champêtre, à Wandre, 6. BUDIN, Johan, 117; —, Pirotte, 117. Budo, Henri, stucateur, 283; œuvre, v. Appollon et les Muses. Buetenaken, Jean, commissaire de la milice communale liégeoise, 288, 289. Buraupreit, v. Beralpreit. Bur au preit, v. Beralpreit. Bur au prés, v. Beralpreit. BURBANT, tour du, à Ath, 217. Bure à preit, v. Beralpreit. Burre à preit, v. Beralpreit. Burton, John, 342. BURTSCHEID, Borcette, localité d'Allemagne, 36. BURY, Anne-Marie-Catherine, 308. BUTNER, 105.

C

CABOLIT, Jeanne, 91. Caignon, J.-G., notaire, 293. CAKENBERG, 105. CALLEBAUT, Dirck, 341. CAMBRE, Abbaye de la, lieu-dit à Bruxelles, 210. Candelli, famille, stucateurs, 283. Cantoni, François, stucateur, 283. CARMÉLITES, couvent des, à Liège, 306. CARMES, de la Xhavée, 108. Cartier, 106. CARTIER, famille, 128. CASTAGNETTE, veine, à Wandre, 129. CELI, o, lieu-dit, à Flamierge, 118. CELLY, Cely, bomme de, à Wandre, 118; -, exploitation de, à Wandre, 127; -, fosse de, à Wandre, 127; , ouvrage de, à Wandre, 118, 129;, veine de, à Wandre, 129, 146. CELY, veine, à Wandre, 64; v. CELLY. CENSE AU LATON, lieu-dit, à Wandre, 98.

CEREXHE-HEUSEUX, prov. de Liège, cant. de Fléron, 34. CEYSSENS, auteur, 121, 122. CHAMBECK, seigneur de, v. Méan. CHAMP DES COPLAY, lieu-dit, à Wandre, 114. Chantraine, 36, 133; —, Thomas, 28; -, Toussaint, 7, 8. CHARLE, Arnold, 151; —, Henri, 151. CHARLIER, famille, 141. Charneux, famille de, 245; -, seigneur de, 245; ---, Gilles de, échevin de Liège, 245. Chat, v. Thomas. CHAT, prairie ou maison du, lieu-dit, à Wandre, 118; -, maison du, à Wandre, 119. Chaudfontaine, prov. de Liège, cant. de Fléron, 226, 260; --, lieu-dit, v. Fond-du-Cris. Chawot, fontaine, à Wandre, 140. Chefneux, Marie de, 95-97, 156. CHERATTE, prov. de Liège, cant. de Dalhem, 2, 3, 7, 14, 21, 30, 32-34, 38, 79, 97, 115, 117, 120, 121, 133, 135, 136, 140, 146, 151, 153, 154; -, château de, 33; -, chemin, v. Bastin, Curé; -, lieu-dit, v. Borsous-Argenteau, Hoignée, Sabaré; ---, rue, v. Voie du Curé. CHERATTE, seigneur de, 97, 153; -, baron de, v. Saroléa. CHERTAL, lieu-dit, à Herstal, 82, 87. CHRESTIEN, Collard, dit le Heurteur, 131. CHRISTIANE, Nicolas, 152. CHRISTOPHE, Jacques, 149. CIMETIÈRE, fosse, du, à Wandre, 91. CLARISSES DE LIÈGE, Pauvre des, 306. CLERBOIS, lieu-dit, à Jupille, 107. CLICOTTE, lieu-dit, à Wandre, 6, 38. CLERCX, Mathias, 277. CLERMONT, Adam de, échevin de Liège et de Jupille, membre de la cour allodiale de Liège, seigneur de Saive, 246, 260; -, Arnold de, 247; -Doem de, 246; -, la veuve Doem de, 247; -, Herman de, 248; -Marie de, 248, -, Thierry de, 248. CLERMONT-SUR-BERWINNE, prov. Liège, cant. d'Aubel, 293. CLOSSET, Mathieu-Joseph, fabricant de clous, 303.

Clusin, ruisseau, à Wandre, 13, 131,

Clusins, bure, à Wandre, 151; -,

horre au, lieu dit, à Wandre, 153.

140.

COCKERILL, 29, 58, 63, 92; —, John, mécanicien, 44; -, John et Cie, 47. Coclers, Jean-Baptiste, peintre, 283, 284, 293, 328; -, œuvre, v. Enlèvement d'Europe. Сону, hameau, à Saive, 30; —, ruisseau de, à Saive, 30. Сону, ruisseau de, à Wandre, 34. Cokaiko, Nicolas, 153. COLETTE, Baudouin, 250. COLLARDIN, ancien bourgmestre, greffier de la haute Cour de Visé, 10, 11. COLLART, auteur, 13, 43, 46, 53, 116, 119, 123, 130. Colleye, veine, à Wandre, 129. Colloise, Denis, conseiller de la coxr féodale de la haute vouerie de Hesbaye, 248; -, Jean, 248, 249; -Josse, 247, 248. COLMAN, Pierre, conférencier, 341. COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DU CHAR-BON ET DE L'ACIER (C. E. C. A.), 85-87. COMTE, Charles le, géomètre, mayeur de Beaurieu, 254, 255. COLOGNE, ville d'Allemagne, 105, 245, 304; -, archevêché de, 246. COLOGNE, S. E. de, 306. Colson, houillère, à Wandre, 16. CONCORDE, puits de la, 86. Congrès national, 280. COPLAY, Coppleal, lieu-dit, à Wandre, 114. Coppleal, v. Coplay. Coquez, Catherine, 111. CORBESIER, 3-5, 7, 12, 17, 21, 22, 25-27, 35, 40, 91, 137, 148, 153; —, famille, 19, 23, 27, 36, 38, 39, 42, 44, 46; —, frères, 27, 28, 36, 40; François-Joseph, 8, 27, 28: -, Gaspar, 1, 2, 7, 8, 146; —, Jean-Joseph, 8, 27; —, Joseph, 27; —, Marie-Elisabeth, 8; —, Philippe, 27; —, Philippe-Gaspar, 8; —, Urbain, 27, 40; —, Urbain-Joseph, 8. CORBESIER-WADELEUX, 21. CORDOUE, ville d'Espagne, 286. CORDY, Jean-Simon, 153. CORONMEUSE, lieu-dit, à Liège, 8, 27, 28, 29. Cornesse, seigneur de, v. Méan. CORNET, Laurent, 304. CORNILLON, forteresse de, à Liège, 245. Corswarem, Fastré de, échevin de Liège, 247. CORTES Y CAMPOMANES, Manuel, 29,

44, 58.

CORTIL AL FOSSE, lieu-dit, à Wandre, CORTIL ALLE HOUILLREE, lieu-dit, à Wandre, 60, 61, 96, 97, 121. CORTILS, lieu-dit, à Mortier, 7, 20; , seigneur de, v. Fabribeckers. Counzen, 105. Cour, J. del, sculpteur, 337; —, œuvre, v. Trois grâces. Courte au Bois, lieu-dit, à Wandre, 98. Courtoy, F., auteur, 229, 236. COUTEULX DE CANTELEU, comte B. A. le, 26, 27, 34. COUVELANCE, Arnold, 154. Couvelence, Nicolas, 154. COUVEN, J., 279. COUVEN, Jean-Joseph, architecte, 281, 282, 293, 294. CRAHAY-DEMEUSE, Jean-Michel, 91. CRÈME, Thomas, 10. CRENIER, Jean, 153. CRENIER, Mathias, 21. Creuhète, v. Lacroix. Creuhette Mathy, v. Lacroix, Mathieu. CRICK, Alfred, statuaire, 308. CROISETTE, Daniel, 151; —, Gérard, 151; —, Jean, 151; —, Mathieu, 95, 123; —, Olivier, 96; —, v. Lacroix. Croix, Mathieu-Joseph la, 97. Curé, chemin du, à Cheratte, 33. Curtius, Jean, 288. Curtius, musée, à Liège, 286, 293, 335, 339, 340; -, palais, à Liège, 287; -, musée, salle, v. Moxhon.

## D

DALEM, Hubert, 153. Dalheim, localité d'Allemagne, 105. Dalhem, prov. de Liège, cant. de Dalhem, 7, 63, 179. Dalhauzen, 105. DAME, la, bois à Wandre, 5, 7, 8, 13, 35, 37-40, 44, 46, 49, 54, 62, 69, 72, 82, 130, 135, 137, 139, 146, 152. Dames, veine des, à Wandre, 129. Dames Blanches, ordre religieux, à Huy, 98. Dans, Gille, 151; --, Henri, 151. Dasnoy, 341. DAUSSOIGNE-MEHUL, Louis-Joseph, musicien, directeur du Conservatoire de Liège, 308. DAUZAT, auteur, 116.

DAVID, Anne-Barbe, 307. Defet, Jean, 10. Defize, A., notaire, à Liège, 306. DEFRAINE, Jean, 10. Defrance, conseiller, 24. DEGIVE, Pierre, 151. DEGRADY, Albert, 34. DEGRADY DE BELLAIRE, chevalier, maire de Wandre, 12, 138. Dehasque, famille, 307; -, Henri, marchand de clous, 307. DEJARDIN, Antoine, 151. DEJARDIN, A., auteur, 180, 217, 219. DEJARDIN, D. J. N. J., notaire à Liège, 308. DE JARDIN, Herman, 93; -, Jean, 93, 101; —, Thiry, 93, 101. DEJARDIN, Joseph, auteur, 120. DEJARDIN-AMORE, famille, 98. DELATTRE, ministre de l'Energie et du Combustible, 82. DE LATTRE, Henri, conférencier, 341. Delava, François, cabaretier, 24. DELAVEAUX, François, 3. Delfosse, Joseph, peintre-aquafortiste, Delft, Pays-Bas, prov. de Hollande méridionale, 286. Delhez, Jean-Natalis, 154. Delle Vigne, bure, a Wandre, 37. DELMOTTE, H., auteur, 223. DELMOTTE, Jeanne, 111. Delrez, Jacques, 304. Delsemme, D. D., 34. Deluge, au, lieu-dit, à Wandre, 120. DEMART, Pierre, directeur-gérant de la S. A. des charbonnages de Bonne-Espérance, Batterie et Violette, 80. Demeuse, enfants, 56; -, famille, 54; --, D. D., 3; —, Elisabeth, 153; —, Ernest, 11; —, Etienne, 157; —, Jean, 151; —, Michel D. D., 24. Demeuse, Pierre, auteur, 337. DEMEUSE-FAGARD, cabaret, à Wandre, Denawe, lieu-dit, à Wandre, 120, 121. DENEUX, Jean, 151. DENEUX, Piron, 151. DENIER DE SAINT-PIERRE, Association du, 90. DEPIREUX, Catherine, veuve, 156. Depireux, Théodore, 153. Deponton, Jacques, 151. Deponton, Michel, la veuve, 125. DERY, Jacques-Paul, receveur, 8. DERY, conseiller communal, à Wandre,

42.

DERY, docteur, à Wandre, 14. DERY, pharmacien, 141 DESCY, A., auteur, 306. DESMOUSSEAUX, préfet, 8, 94. DESSART, Mathieu-Joseph, 154. DETILLOUX, Mathieu, 24. Dewez, Léon, 341. DEXTERS, 105. DIGNEFFE, Barthélemy, architecte, 279. DIGNEFFE, collaborateur, 341. Dill, château de, en Allemagne, 219. DINANT, prov. de Namur, cant. de Dinant, 228. DJERADA, localité du Maroc, 84. DOBBELSTEIN, 105. Doize, R.-L., auteur, 281, 294, 341. DONCKIFR, Xavier, 33. DONETZ, région d'U. R. S. S., 80. DONNAY, Gille, 153. DONNAY, madame, M., 341. Donnay, 91; —, Nicolas, 90, 153. Donnay, Pierre, 90. DORMAL, Francine, 341. Dossay, lieu-dit, à Wandre, 88. DOUCETTE, veine, à Wandre, 23, 37, 38, 127, 146. DOUTREBANDE, François, 33. Douze Verges, lieu-dit, à Wandre, 60. DOYAR, ouvrage du, à Wandre, 128. DOYEN, Gilles, architecte, 281. DOYEN, Guillaume, 10. DRALONNEVAUX, Drolenvaux, seigneur de, v. Méan. Drolenvaux, v. Dralonnevaux. DROUET, Henri, 10. Duвois, bure, à Wandre, 2. Dubois, Alexis, 10, 90. Dubois, Nicolas, 21. DUBOIS, Vincent, 91. DUCANGE, auteur, 121. DUCKERS, Anne, 277, 294. DUCKERS, stucateur, 283. DUJARDIN, A., notaire, à Liège, 288, 290. DUJARDIN, A.-J., 149 DUJARDIN, Denis, 156. DUJARDIN, François, capitaine de Wandre, 99, 125. DUJARDIN, Jean-François, 154. DUJARDIN, Henry, 57.

DUJARDIN, Marie-Josèphe, 153. DUJARDIN, Michel-Joseph, 60. DUJARDIN, Noël, 151. DUJARDIN, avocat, 149.

Dumoulin, vicaire, à Wandre, 99.

Dumont, Maurice, 341. Dumoulin, Lambert, 21. Dumouriez, général, 2. Dunan, M.-E., auteur, 217-221, 232. Dure Veine, veine, à Wandre, 129. Durieux, Jean Gille, 148. Dusseldorf, ville d'Allemagne, 234.

E EAU, paire à l', à Wandre, 55, 59, 115, 125, 127. ECKART, 105. Ecoles, rue des, à Wandre, 143. EINDHOVEN, Pays-Bas, prov. de Brabant septentrional, 212. Elisa, veine, à Wandre, 67, 129. ELMER, place d', à Wandre, 56, 57, 60. Engent, v. Engin. ENGIN, à l', Engent, lieu-dit, à Wandre, 121, 123, ENGLEBERT, Monique, 341. ENLART, C., auteur, 185. Enlèvement d'Europe, œuvre de J.-B. Coclers, 284. ENTRE-DEUX-WANDRE, lieu-dit, à Wandre et Souverain-Wandre, 12. Entrée du vieux château de Saive près de Liège, estampe de Bagelaar, 212. ERNOTTE, notaire, 24. ESCHWEILER, seigneur d', 245. ESNEUX, prov. de Liège, cant. de Louveigné, 247, 308; -, château, v. Avionpuits. ETATS, du Pays de Liège, 5. ETATS-UNIS, 79, 89. EUPEN, prov. de Liège, cant. d'Eupen, 234, 293. EUROPE, 86, 279, 283. EVRARD, Guillaume, 284. EVRARD, R., auteur, 306. EYNATTEN, prov. de Liège, cant. d'Eu-

## F

pen, 234; —, tour d', 234.

FABRI-BECKERS, 7.
FABRIBECKERS, 13, 19-21, 23, 29, 36, 38, 135, 137, 139; —, Edmond-Antoine de, chevalier du Saint-Empire, seigneur de Cortils et haut-voué de Mortier, 7; —, Henri-Guillaume-Joseph, chevalier de, seigneur de Cortils et de Grâce, 7, 8, 28.
FABRIBECKERS, hôtel de, à Liège, 7.
FASSOTTE, Walther, 107.
FAUCHEU, Berthold, 151.

FAUCON, rue du, à Liège, 98. FAUQUEMONT, pays de, 279. FENEUR, prov. de Liège, cant. de Dalhem, 7, 90. FERDINAND III, empereur, 251. FERDINAND DE BAVIÈRE, prince-évêque, à Liège, 249. FÉRONSTRÉE, rue, à Liège, 277, 278, 284, 287, 303, 305. FERRARIS, comte de, cartographe, 4, 252, 253. FETTWEIS, Henri, auteur, 287, 293, 295, 298. FEXHA, F., notaire, à Liège, 307. Finó, J. F., auteur, 216, 219, 220, 233. FLAIRANTE VONNE, houillère, à Saivelette, 2. Flamierge, prov. de Luxembourg, cant. de Sibret, 118; -, lieu-dit, v. Cèlî. FLANDRE, 288. FLÉMALLE, prov. de Liège, cant. de Hollogne-aux-Pierres, 94, 226; -, vallon, v. Awirs. Fléron, Arnold de, 250; —, Gérard de, 248-250. FLÉRON, F. J., 34. Fléron, échevin de Liège, 288. Fléron, prov. de Liège, cant. de Fléron, 109, 152, 153; --, canton de, 177 FOND, veine du, à Wandre, 129. FOND-DE-FORÊT, lieu-dit, à Forêt, 228. FOND-DU-CRI, lieu-dit, à Chaudfontaine, 226. FONDS NATIONAL DE LA RECHERCHE scientifique, 80. Fontaine, garde-champêtre, à Wandre, FONTAINE, Guillaume, 153. FONTAINE, Nicolas, 153. Forêt, prov. de Liège, cant. de Fléron, lieu-dit, v. Fond-de-Forêt, Prayon. FORGEUR, Richard, auteur, 280. Fosse a L'ENGLIESE, bure, à Wandre, 117. Fosse au Grand Thier, al, lieu-dit, à Wandre, 113. Fosse au piou, bois al, à Wandre, 54. Fosse aux Poux, bure, à Wandre, 54. Fosses, ruisseau des, à Saive, 258. Fourny, Loren de, 93. Fraikin, Philippe, 90. France, 84, 89, 94, 216, 283, 284, 285, 287; —, Institut de, 308, membre, v. Daussoigne-Méhul; -, royaume de, 281.

Franck, Jean-Pierre, stucateur, 284.
François-Charles de Velbruck, prince-évêque, à Liège, 279.
Francotte, Jean, 342.
Franquet, maison, à Wandre, 103.
Fransquet, Catherine, 154.
Frère, Henri, 140.
Fresart, rue, à Wandre, 13; —, ruelle, à Wandre, 71.
Frexhecou, veine, à Wandre, 129.
Frise, Wérihas de, lieu-dit, à Saive, 259.
Froidcourt, Georges de, auteur, 304.
Fuchs, 105.
Furpiel, 105.

G
GAIER, Claude, auteur, 175, 221, 228,

GAILLETTE, bure, à Wandre, 35, 37-40, 44, 46, 49, 64, 117, 122, 124. Galette, v. Jardin. Galopin, directeur de houillère, 62, 64. GAND, prov. de Flandre orientale, cant. de Gand, 218. GELEM, seigneur de, 279, 281; v. Willems. Gembloux, prov. de Namur, cant. de Gembloux, 236. GENOTTE, Elisabeth, 111. Georges, André, 341. Georis, Catherine, 96, 156. Gérard, Johan, 93. GÉRARD AX TCHETS, 119. Gheury, v. Gueury. GHEURY, Remy, 29. GHEURY, croix, lieu-dit, à Wandre, 29; --, prairie, à Wandre, 123. GHYSSELEN, famille, 293; -, André, 292; —, Bernard, chanoine de Saint-Barthélemy, 292; —, Dieudonné-Adrien, 292; —, Jacques, 290-292; -, Jacques-Dominique, chanoine de Saint-Jean, 292; —, Jules, 291; -Théodore-François-Joseph, 292. GIBET, sentier du, à Saive, 28; -, sentier du, à Wandre, 30. GILET, Gillet, ruelle, à Wandre, 30, 32. GILET, Collard, 151. GILISSEN, 105. Gillet, v. Gilet. GILLON, François, 154. GILLON, Jean, 154. GILMAN, N. A., notaire, 294. GOBERT, Theodore, auteur, 247, 286-288, 291, 294, 304.

GOFFARD, M., notaire, à Liège, 306. GOFFART, Joseph-Martin, 149. GOFFART, L.-J., notaire, à Liège, 293, 294 GOFFE, al, lieu-dit, à Wandre, 57. GOFFE, sur la, lieu-dit, à Liège, 8, 307. Gomzé, Lambert-Mathieu de, 251. GORDINNE, Jean, Jehenne la veuve, 96. Gosson, puits du, 86. Gosoncour, v. Gossoncourt. GOSSONCOURT, Gosoncour, seigneurie de, 254; -, seigneur de, v. Méan. GRÂCE, prov. de Liège, cant. de Hollogne-aux-Pierres, 7, 124; —, dame de, v. Heyden à Blisia; -, seigneur de, v. Fabribeckers. GRAND BERARPREIT, lieu-dit, à Wandre, 112. GRAND CHEMIN, lieu-dit, à Wandre, 41, 42. Grande Bossette, couche de houille, à Wandre, 69. GRANDE PIRAQUET, veine, à Wandre, 14. Grande Pouplouroux, veine, à Wandre, 78. GRANDE VEINE, veine, à Wandre, 14, 15, 18, 19, 22, 23, 37, 38, 46, 64, 68, 129, 146. GRANDE VEINETTE, couche de houille, à Wandre, 64. Grand Maret, rigolle du, à Wandre, 152. Grands Malades, hôpital des, à Namur, 222. Grand Xhorre, couche de houille, à Wandre, 67, 69, 76, 78, 145; — veine, à Wandre, 129. GRAND-WANDRE, lieu-dit, à Wandre, 12, 46, 101. GRAPPE, veine, à Wandre, 146. GRASSE, veine, à Wandre, 64, 130. GRÉGOIRE, famille, 49, 54, 95; —, héritiers, 56; —, Junior, échevin, 5; —, notaire, 63; —, Catherine, 157; Catherine-Joseph, 149; Charles, échevin de Wandre, 157; —, Charles-Barthélemy, 103; -, Jean-Henri, 156; —, Jehenne, 98, 156; -, Michel, bourgmestre de Wandre, 98, 156, 157; -, M. J. H. J., 149; -, Olivier, échevin, à Wandre, 157. Grenade, Lucie-Agnès, 291. Grigoire, 101.

GRISE PIERRE, lieu-dit, à Wandre, 62;

—, prairies de la, à Wandre, 60.

GROFILS, Wathelet, 151.
GROSJEAN, Jean, 152.
GUEURY, prairie, à Wandre, 12.
GUEURY, Gheury, 5, 6; —, greffier et échevin de Wandre, 4, 5, 148; —, Jean-François, 10.
GUILLAUME, Jean, 151.
GUILLIAUME, Nicolas, 152.
GYMNASE, théâtre du, à Liège, 7.

н HACCOURT, prov. de Liège, cant. de Fexhe-Slins, 333. Handel, v. Barchon. HANSENNE, Gérard, 94. Hansens, 105. Hanson, waide, lieu-dit, à Wandre, 13. HANSOTTE, Georges, conservateur des Archives de l'Etat, 9, 177, 333, 341. HARDIE, veine, à Wandre, 130. HARDY, Hubert, 10. HARDY, Marie-Jeanne, 92. HARDY, Pierre, 153. HARFF, Adam de, 246, 260; -, Godefroid de, 246, 260. Harsin, Paul, auteur, 247, 261. HASARD, charbonnage de, à Micheroux, Hasinelle, Servais de, 306. HASSELT, prov. de Limbourg, cant. de Hasselt, 8, 27. HAUREGARD, famille, 95; —, Jacques-Joseph, 125; -, Jean, 114; -, Henri, HAUST, Jean, auteur, 110, 119, 120. 129, 130, 151. Haute-Claire, houillère, à Jupille, 2. HAWOTTE, famille, 10. HAYME, Marguerite, de, 292; -, Marie-Marguerite de, 277, 294; —, Victoire de, 294, 303. HAYME DE BOMAL, Jean-Baptiste, baron de, bourgmestre de Liège, Député perpétuel aux Etats de Liège et Comté de Looz, 278, 294, 303; —, Marie-Anne-Victoire, 278; -, Victoire de, 278. HAYME DE BOMAL, hôtel de, à Liège, 279.

HAZINELLE, Marie-Thérèse de, 306.

HÉLÈNE, bure, à Wandre, 37, 69, 117.

Heinsberg, Jean de, 245.

HELIN, Etienne, auteur, 9.

HENNEQUIN, C., auteur, 252.

HENRI DE LOUVAIN, rue, à Wandre, 3, 41, 42, 48, 53, 62, 97, 143. HENRIJEAN, Françoise, 286. HENRIJEAN-HENNET, salle, au musée d'Ansembourg, 283, 284, 293, 299, 302, 303, 327, 328. HENROTTAY, Pierre, 146, 148. HENROTTEAU, Jan, 93. HEOMEN, Ricarda de, 246. HERBILLON, J., auteur, 131. HERKENRADE, 105. HERMAN, échevin, 5. HERMAN, David, 103, 104. HERMAN, J.-J., bourgmestre, à Wandre, 8. HERMANN, 105. HERMAN, Wilheme, 101. HERSTAL, prov. de Liège, cant. de Herstal, 2, 8, 10, 11, 16, 23, 30, 39, 53, 75, 78, 90, 92, 98, 99, 108, 109, 117, 130, 137, 150, 151, 153; --, conseil communal, 53; —, cure de, 152; —, échevins de, 148, 150; —, haute cour de, 148; —, régence de, 99; —, seigneur de, 5, 39, 137; —, terre franche de, 148; -, bure à, v. Tirlotte: -, lieu-dit à, v. Chertal, Coronmeuse; -, Xhorre à, v. Nouvelle-Espérance. HERSTAL, Roger de, chevalier, 245. HERVE, prov. de Liège, cant. de Herve, 156. HESBAYE, cour féodale de la haute vouerie de, conseiller, v. Colloise. HESBAYE-CONDROZ, cercle archéologique, 335, 341. Heurteur, v. Chrestien. HEURTEUX, Colart le, 131. HEUSEUR, Simonis de, 121. Hex, château de, 278-280. HEYDEN À BLISIA, Charlotte-Hélène, baronne van der, dame de Grâce, 7. HIMMISDAEL, Dorothée de, 254. HISSETTE, L., auteur, 212. HOEMEN, vicomte Arnold de, 246. HOENSBROECK, Anne-Elisabeth-Françoise, comtesse de, 252. Hoignée, lieu-dit, à Cheratte, 28, 30, 153. Hoirissaux, au, veine, à Wandre, 37. HOLLANDE, 94. HOLZHEIM, seigneur de, 245. Hongree, lieu-dit, à Liège, 307; —, rue, à Liège, 277, 284, 287, 292, 295, Hongrie, Reine de, 307.

HONLET WANDION, waides, lieu-dit, à Chefneux, 128. Hoof, Pieter, auteur, 337. HORION, Grand Prévôt de, 281, 293. Horion, hôtel de, à Liège, 293. Hornes, Jean de, 247, 261. HORRHEIM, localité d'Allemagne, 105. HORS-CHÂTEAU, rue, à Liège, 278. HOTTERBEEX, conservateur du musée de la pierre, à Sprimont, 175. Huilher, v. Houillerie. Houilhiere, cortil alle, v. Houillère. Houillère, cortil alle, Houilhiere, Houillière, Houlhier, Houlhyer, Huilhier, Hulherie, Hulhier, lieu-dit, à Wandre, 122, 123. HOUILLERIE, alle, Houilher, Houlhir, Houlier, Huillière, lieu-dit, à Wandre, 123. Hovillière, cortil alle, v. Houillère. HOULHEUR, Jacobus le, 131. Houlhier, cortil alle, v. Houillère. Houlhir, v. Houillère. Houlhyer, cortil alle, v. Houillère. Houlier, alle, v. Houillerie. HOULPAIX, chemin des, à Jupille, 30. HOULPAIX, lieu-dit, à Wandre, 34, 98. HOURTEUR, Collar le, 131; —, Collart le, 131; --, Nicolas le, 131. Housse, prov. de Liège, cant. de Dalhem, 34, 35, 90, 109, 154. HUFFENALE, Hufnalle, bure, à Wandre, 91; -, couche de houillère, à Wandre, 69; -, lieu-dit, à Wandre, 141; , veine, à Wandre, 18, 19, 23, 44, 146. Hufnalle, v. Huffenale. Huilhier, cortil alle, v. Houillère. HUILHIERS, les, Hulhyers, lieu-dit, à Wandre, 123. Huillière, alle, v. Houillerie. Hulherie, cortil alle, v. Houillère. Hulhier, cortil alle, v. Houillère. Hulhyers, les, v. Huilhiers. Hun, château de, à Annevoie, 191, 193 236. HURTEUR, Jacques, 131; -, Johan le, 131; —, Wathelet le, 131. HURTEUX, 131. HURTU, Colla le, 131. HUSSITES, 245. HUSTIN, Willem, 250. HUTSEMACKERS, 105. Huy, prov. de Liège, cant. de Huy, 33, 94, 98; --, ordre religieux, v. Dames Blanches.

Indjin, à l', v. Inghin. INGHIN, à l', Indjin, Ingin, lieu-dit, à Wandre, 122, 123. Ingin, à 1', v. Inghin. INICHAR, 82. INSTITUT GÉOGRAPHIQUE MILITAIRE. Institut archéologique liégeois, 177. Isle Trouvée, îlot, sur la Meuse, 53. ITALIE, 82, 304.

J

JAER, L. de, 120, 217. JAMAR-RAICK, salle, au musée d'Ansembourg, 279, 298, 302, 329. Jans, René, auteur, 279, 287. Janson, Paul, place, à Liège, 305. Japon, 336. Jaquet, Bartholomé, 108. JARDIN, famille de, 95, 98; —, Idelette de, 98; -, Jean de, 101; - Thiry de, JARDIN, Guillaume du, bourgmestre et capitaine de Wandre, 97. JARDIN, Jean de, dit Gallette, 122. JARDIN, le, lieu-dit, à Wandre, 146. JARDIN VOOZ PARMENTIER, areine, à Wandre, 24. JEAN, Pierre, 10. JEAN-QUI-PLEURE, bure, à Wandre, 53. JEAN-THÉODORE DE BAVIÈRE, princeévêque, de Liège, 281. JEHOTTE, Gille, arpenteur, 39. JEMEPPE-SUR-MEUSE, prov. de Liège, cant. de Hollogne-aux-Pierres, 109. JODOGNE, Louis, 153. JOIRET, Elisabeth, 97, 156. Joiris, Dieudonné-Servais, négociant, conseiller communal de Liège, 308; --, Marie-Louise, 308; --, Simon, négociant, 308. Joinis, Marie-Joseph, 153. Joly, Guillaume, 10; - Henri, 10; , Pierre, 8, 10, 148. Joly, Pierre-Barthélemy, 154. Jongen, François, 305; —, François-Joseph, 280, 304, 305. JONQUET, Erasme, 154. Josse, Micheline, auteur, 175, 243. JULIENNE, ruisseau de la, à Saive, 28. JULIERS, Duché de, 246. JUPILLE, Jean de, chanoine de Saint-Lambert, à Liège, 243, 244, 260.

JUPILLE, prov. de Liège, cant. de Grivegnée, 2, 7, 23, 29, 30, 34, 53, 64, 92, 107, 133, 153, 177, 243, 246; —, cour de justice de, 306; —, Domaine de, 242, 243, 260; —, église de, 243; -, chemin, v. Houlpaix; --, échevin de, v. Clermont; —, houillère, v. Haute-Claire; -, lieu-dit, v. Bruyères Clerbois. JUPILLE, famille de, 260.

K

Kaisin, F., auteur, 225. KELLERS, 105. Kempenners, Guillaume-Arnold, marchand, 303. Kerkrade, Pays-Bas, prov. de Limbourg, 105. KESENAER, 105. Kessales, puits des, 86. Kimball, F., auteur, 284. Kipel, v. Bressine. Klaus, Gerhart, 342. KLEIN, 105. Kohlscheid, localité d'Allemagne, 105. König, 105. KORTH, L., auteur, 245. Kost, 105. Krikken, Jean, 90. KUPPER, H., auteur, 281, 282.

L

LACROIX, Creuhète, Croisette, 14; --Anne, 156; —, Anne-Françoise, 156; -, Antoine-Joseph, 156; -, Catherine-Louise, 156; -, Collin ou Mathieu, 156; -, Elisabeth, 156; -Etienne, 156; -, Hubert-Joseph, 156; —, Isabelle, 156; —, Jean, 156; -, Joseph-Olivier, 98, 156; Marie-Agnès, 156; -, Marie-Françoise, 156; —, Marie-Jeanne, 156; -Mathieu, Mathy Creuhète, Croisette, 95-97, 156; -, Mathieu ou Collin, 156; —, Mathieu-Joseph, 97, 98, 156; -, Nicolas, 156; -, Olivier, maître de fosses, bourgmestre de Wandre, 37, 95, 97-100, 123, 155, 156. LACROIX, waide, lieu-dit, à Wandre, 49, 149.

La Gleize, prov. de Liège, cant. de Stavelot, 119.

La Haye, Pays-Bas, prov. de Hollande méridionale, 32. LALLEMAND, Jacqueline, auteur, 337. LAMARCK, famille, 246, 247, 260, 261; -, Everard de, 247, 261; -, Guillaume de, 247. LAMBRECHT, Simon, chanoine de Saint-Barthelemy, à Liège, 289. LA MOTTE, lieu-dit, à Wandre, 34. LAMOUREUX, Jean, dit Amore, 98; -, Michel, 98. LANDENNE, seigneur de, v. Méan. La Neuville, lieu-dit, à Wandre, 24. LANGEAIS, France, dép. d'Indre-et-Loire, 216. LANNOY, baron de, 175, 193; -, Baudouin, comte de, 191. LARRON, bure à, à Cheratte, 117. La Ruelle, Sébastien, 288. LAURENT, Marcel, auteur, 285. LAVALETTE, G., graveur, 204, 239, 240. Lavaux, François de, 152. LAVAUX SAINTE-ANNE, château de, 236. LAVIGNE, veine, à Wandre, 130. La Xhavée, lieu-dit, à Wandre, 2, 6, 7, 30, 32, 35, 98, 100, 109, 110, 123, 144, 145, 147, 148, 151, 153, 243, 254; , couvent de, à Wandre, 94, 107. 108; -, église de, 147; -, plaine des sports de, à Wandre, 110. LAYE, ruisseau, à Wandre, 30. LEBEAU, Pierre, 24. LE BLAN, 152. LE CLERC, peintre, 282. LE CLERC, Mathieu, bourgmestre, à Wandre, 100. LE CLERC, Piron, 101; -, les enfants Piron, 101; —, la veuve Piron, 101. LECLERCO, Gilet, 151; —, Gillet, 151. LECLERCO, Piron, 151. LEEEBVRE, B., S. J., auteur, 252. LEISTERT, 105. LELOUP, Jacque, 151. Lemaire, famille, 13; —, Toussaint, la veuve, 24. LEMPEREUR, 63; —, famille, 64. Léonis, G.-L., notaire, à Liège, 291, 292. Léopold 1er, 28. LESAGE, Léonard, 151. LESIRE, fonds, 335. LESIRE, Joseph, la veuve, 342. LESOINNE, Adolphe, 149. LHOIS, Jean-Henri, 146. Lноіst, Jean-Henri, 148; —, J.-J., 134. LHOMMART, Jacques, médecin, 306. LHONEUX, Thimoléon, 33.

LIBERT, Louis, 303. Libois, Marie, 154. LIEDEKERKE, 8. Liège, prov. de Liège, cant. de Liège, 2, 7, 8, 28, 33, 34, 36, 44, 47, 58, 60, 62, 63, 67, 71, 73, 75, 77, 85, 87, 88, 94, 97, 98, 102, 106, 109, 115, 128, 133, 149, 150, 154, 156, 177, 212, 219, 221-223, 228, 235, 240, 242, 243, 245-249, 251, 254, 277-295, 297, 303-309, 330, 335-340; -, areine, v. bourgeois, v. Richefontaine: Amoré, Bertho, Budin; -, bourgmestres, v. Hayme de Bomal, Massillon; -, chapitre, v. Saint-Lambert; , collégiales, v. Saint-Barthélemy, Saint-Denis, Saint-Jean, Saint-Pierre; -, conseil communal, 335; -, conseiller communal, v. Servais; -, conservatoire, 308, directeur, v. Daussoigne-Méhul; --, cour allodiale, 246, 248, membre, v. Clermont; —, couvent, v. Carmélites; —, diocèse de, 229, 288, 291; —, échevins de, 249, 288, 291, 292, 305, 306; —, échevin des travaux publics et des musées de, 335; -, échevins, v. Charneux, Clermont, Corswarem. Fléron, Micha; --, églises de, 242, v. Notre-Dame-aux-Fonts, Saint-Lambert, Saint-Sacrement, -, encloîtres, v. Saint-Thomas; Saint-Barthélemy; —, Etats de, 137, 283; —, Etats de, député, v. Hayme de Bomal; -, fourneau, v. Vennes; --, hôpital, v. Bavière; --, hôtel de ville, 283, 284, 337; --, hôtels, v. Ansembourg, Fabribeckers, Hayme de Bomal, Horion, Posson, Sélys, Spirlet, Willems; —, lieux-dits, v. Batte, Beaureparts, Coronmeuse, Goffe, Hongrée; —, magistrat de, 249; —, maison claustrale, v. Saint-Barthélemy; —, musées, v. Archéologie et arts décoratifs, Arts décoratifs liégeois, Armes, Curtius, Verre, Vie wallonne; —, notaires, v. Ansiaux, Bellevaux, Bertrand, Bidart, Defize, Dujardin, Fexha, Golfart, Léonis, Lien, Loumaye, Malmendy, Micheroux, Ogier, Rolloux, Saive, Simar; , Officialité de, 306; —, Palais de, 283, 284; -, palais, v. Curtius; -, paroisses, v. Notre-Dame-aux-Fonts, Sainte-Aldegonde, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Nicolas-au-Trez, Saint Thomas; --, pays de, 5, 8, 86, 94,

v. Janson, Marché, Roi Albert, Saint-Barthélemy, Saint-Lambert, Verte; , princes-évêques de, 137, 245, 246, 250, 254, 260, 280; -, princesévêques de, v. Ferdinand de Bavière, François-Charles de Velbruck, Jean-Théodore de Bavière; —, princi-pauté de, 2, 109, 235, 245-247, 252-254, 281, 282, 285, 288, 294; —, province de, 177, 242; -, quais, v. Maastricht, Université; -, région de, 145; —, rues, v. Faucon, Féronstrée, Hongrée, Hors-Château, Mauvais Chevaux, Potay, Saint-Jean, Saint-Mathieu; -, service d'Architecture de la ville de, 295; -, théâtre, v. Gymnase; -, usine, v. Vennes. LIEN, G., notaire, à Liège, 288, 289. LIESER, 105. LIMBOURG, province des Pays-Bas, 279, 280, 294. LIMBOURG, arrondissement du, 8; duché de, 2, 3, 29, 137; -, pays de, 120; —, province de, 336. LISA, veine, à Wandre, 129. LIXHE, prov. de Liège, cant. de Fexhe-Slins, lieu-dit, v. Loen. LIXHE, seigneur de, v. Méan. LOCHES, France, dép. d'Indre-et-Loire, 216 LOEN, lieu-dit, à Lixhe, 255. LOEN, seigneur de, v. Waha. LOGNE, lieu-dit, à Vieuxville, 205, 219; -, château de, 205, 219. LOGNE, comté de, 219. LOHEST, F., auteur, 245. LOINNE, seigneur de, v. Méan. LOMBAERTS, René, graveur, 88. Looz, comté de, député, v. Hayme de Bomal. LORQUET, J. Jacques, 10; -, J. Joseph, Lot, département français, 129. Louis XIV, roi de France, 277, 282. Louis XV, roi de France, 277. Louis XVI, roi de France, 279. Louis de Bourbon, 246, 247. LOUMAYF, H.-J., notaire, à Liège, 291, 307. LOUSBERG, 105 LOUSBERG, architecte, 305. LOUVAIN, prov. de Brabant, cant. de Louvain, 229. LOUVAIN, seigneur Henri de, 46, 138. LOUVREX, auteur, 120.

223, 240, 246, 281, 282, 293, 336;

-, pharmacie, v. Palais; -, place,

LOVINFOSSE, Melchior, 99. LOXHAY, couche de houille, à Wandre. 69; -, veine, à Wandre, 130. Loye, château de, à Lummen, 7. LUMMEN, prov. de Limbourg, cant. de Herk-de-Stad, 7; -, château, v. Love. Luxembourg, comté de, 217.

M MAASEIK, prov. de Limbourg, cant. de Maaseik, 281, 294. MAASTRICHT, Pays-Bas, prov. de Limbourg, 35, 58, 60, 73, 75, 94, 115, 128, 249, 251, 280, 283; —, barque de, 292; -, district de, 280; -, hôtel de ville de, 283; -, commissaire déciseur de, v. Méan; -, doyen de, v. Saint-Servais. Maastricht, quai de, à Liège, 277, 278, 287, 291, 305, 307, 308. Mache, xhorre de, à Wandre, 131. MACHINE, bure de la ou al, à Wandre, 4, 6, 22, 24, 63, 64, 117, 123, 142, 153; -, al, lieu-dit, à Wandre, 3, 4, 63. MADOU, Roche, lieu-dit, à Olloy-sur-Viroin, 129. MAGE, lieu-dit, à Wandre, 97; plaine de, à Wandre, 72; -, prés de, à Wandre, 73; -, rigole de, à Wandre, 63, 64; -, terrain de, à Wandre, 77. Magis, Pierre, 97. MAGRITTE, Johan, bure, à Wandre, 117. MAIRLOT, 10; -, Henri, 21; -, Nicolas, 10. Maison de Miséricorde, à Liège, 306. MALAHE, paire, à Wandre, 37, 125. MALAISE, famille, 2; -, directeur de houillère, 60, 69, 125; -, mayeur de Wandre, 146; -, Henri, 90; -, Herman-Joseph, 146; -, Léonard, 156.

MALCHAIR, 100. MALCHAIRE, Pierre, notaire, 99. MALHERBE, J. J. H., 8. MALMEDY, prov. de Liège, cant. de Malmedy, 234; —, mayeur, Posson. MALMENDY, P., notaire, à Liège, 290.

MALAISE, Michel, 341.

MAQUET, paire, à Wandre, 62, 126, 130. Marais, lieu-dit, à Wandre, 153; -, ruelle du, à Wandre, 3, 148.

Marais du Greffier, lieu-dit, à Wandre, 22, 24.

Maray du Baron, lieu-dit, à Wandre, 13.

MARC, Antoine, 152; —, Etienne, 152. MARCHANT ET D'ANSEMBOURG, Jean-Baptiste-Ferdinand-Joseph de, comte du Saint-Empire, 280; —, Joseph-Romain, comte de, 278, 279, 294.

MARCHÉ, place du, à Liège, 337.

Marché Commun, 86.

MARCINELLE, prov. de Hainaut, cant. de Charleroi, 9; —, charbonnage, v. Bois du Cazier.

MARET, bure du, à Wandre, 4, 14, 19, 63, 69, 117, 153; —, fosse du, à Wandre, 24, 152; —, houillère du, à Wandre, 6, 29; —, lieu-dit, à Wandre, 3, 8, 15, 35, 36, 38, 62, 63, 91, 123, 132, 142, 153; —, puits du, à Wandre, 12.

MARET LEBLANC, lieu-dit, à Wandre, 4, 5.

MARETS, chemin des, à Wandre, 6, 44, 132, 145; —, fosse des, à Wandre, 116; —, lieu-dit, à Wandre, 1, 4, 5, 14, 44, 152; —, mine des, à Wandre, 3; —, rue des, à Wandre, 97, 114, 143; —, ruelle des, à Wandre, 3, 4, 24, 71, 95, 127, 132.

MARIXHAL, Lynard le, 121.

MAROC, 84.

Marsalle, lieu-dit, à Wandre, 13. Marschallrath, seigneur de, 245.

MARTIN, Alfred, peintre, 81, 82.

MARTIN, Denis, 153.

Massart, J. L., 34.

MASSART, Piron, 94.

Massillon, Crespin, avocat, voué héréditaire de Nivelle, bourgmestre de Liège, 288, 289.

Massillon, Gertrude, 288.

Masui, Bonaventure, 154; —, Catherine-Josèphe, 154.

MAUVAIS-CHEVAUX, rue des, à Liège, 7.
MÉAN, famille de, 175, 251, 254, 255, 262; —, comte de, 254, 255, —, comtes de, 254; —, Charles, comte, de, 34, 254; —, François-Antoine, comte de, 252; —, Jean, comte de, 254; —, Jean-Ernest de, chanoine de St-Martin, 251; —, Jean-Ferdinand, comte de, 254; —, Johannes de, 251; —, Pierre-Charles-François-Antoine, comte de, conseiller privé et ordinaire, commissaire déciseur à Maestricht, seigneur d'Atrin, Cornesse,

Drolenvaux, Landenne, Xhos, 251 252, 254-256, 262, 264. (FAN. château de à Saive, 181, 244

MEAN, château de, à Saive, 181, 244, 259.

MEHUL, compositeur français, 308.

MÉLAR, veine, à Wandre, 130.

MENTZ, Anne-Marie, 111; —, Catherine, 111.

MERCIER. Anne, 8.

MER ELLE, lieu-dit, à Wandre, 140.

Mersier, A., auteur, 201, 218.

MEUSE, cours d'eau, 2, 7, 9, 10, 11, 12, 13, 17, 23, 26, 29, 30, 32, 34, 36, 39, 49, 53, 54, 56, 58, 59, 61, 62, 64, 67, 72-75, 81, 82, 88, 94, 106, 109, 110, 112, 113, 115, 120, 121, 125, 132, 133, 135, 136, 145, 146, 149, 150, 177, 246, 278, 283, 285, 290, 292.

Meuse, chemin de la, à Wandre, 17; —, paire de la, à Wandre, 53, 56; —, quai de la, à Wandre, 128.

MHEER, Pays-Bas, prov. de Limbourg, 304.

MICHA, Alfred, échevin des Beaux-Arts, à Liège, 305.

MICHAUX, Michel, 146, 148.

Micheels, Georges, 341.

MICHEL, Gaspar, 152; —, Tossaint, 152.

MICHEROUX, prov. de Liège, cant. de Fléron, 74, 86; —, charbonnage, v. Hasard.

MICHEROUX, R. J., de, notaire, à Liège 306.

MICOUD, préfet de, 138.

MINERIE, puits de la, 86.

Moguy, Léonide, metteur en scène, 286.

Monfelt, F., 34; —, la veuve, 2.

MONFERT, Etienne, 152.

Mons, prov. de Liège, cant. de Hollogne-aux-Pierres, 119.

Monsen, famille de, 251, 258, 262; —, Denis de, 250; —, François de 251; —, Jean-Denis de, 250; —, Johannes de, 250, 251; —, Mathieu de, 249-251, 261, 262; —, Ornolphe-Denis de, 251.

Monsin, île, 53, 75.

Mont-de-Piété, 289.

Montegnée, prov. de Liège, cant. de Hollogne-aux-Pierres, lieu-dit, v. Berleur.

Montigny, seigneur de, v. Méan.

Montrieux, platineur, 122.

Montrieux, bure, à Wandre, 37, 38, 117, 122, 124.

MONUMENTS ET DES SITES, commission des, 267.

MORAND, auteur, 2, 110, 120.

Morray, la veuve Jean, 13.

MORDANT, Léonard, 153.

MOREAU, Elisabeth, 290, 291.

Moreau, Jean, 151.

Moreri, dictionnaire de, 301.

MORTITI, Jean-Antoine, stucateur, 283. MORTIER, prov. de Liège, cant de Dalhem, 7, 153; —, haut-voué de, v.

Fabribeckers.

MOTMANS, Aldegonde, dame de Saive, 250.

MOTTE, château de la, à Saive, 181,

252, 253; —, maison dell, à Saive, 251.

Motte, château de la, à Wandre, 34,

138. MOULET, fond, lieu-dit, à Wandre, 71.

MOUSSET, folid, fictionit, a Wartere, 77
MOUSSET, place de, à Saive, 258.
MOYUON, salle, au musée Curtius, 335

MOXHON, salle, au musée Curtius, 335. MULET, fond, lieu-dit, à Wandre, 46, 124.

Muller, 105.

MUNICH, ville d'Allemagne, 244.

MUNSTERBILSEN, prov. de Limbourg, cant. de Bilzen, 281, 294.

Munzer, Jérôme, 94.

MÛRIER, chemin du, à Wandre, 38; —, rue du, à Wandre, 24, 122; —, ruelle du, à Wandre, 35, 37, 124, 126.

# N

N., Wilhem, 152.

Naichien, v. Naichin.

NAICHIN, Naichein, Nayez Chien, Nayt Chien, Neichien, chemin de, à Wandre, 6, 22, 24; —, houillère, à Wandre, 2; —, lieu-dit, à Wandre, 123, 141, 142; —, ruelle, à Wandre, 3, 4. NAIVAGNE, 94.

Namur, prov. de Namur, cant. de Namur, 94, 222, 228, 229, 306; —, échevin de, v. Posson; —, église de, v. Saint-Loup; —, hôpital de, v. Grando-Malades; —, province de, conseiller, v. Posson; —, province de, receveur général, v. Posson.

Nandrin, prov. de Liège, cant. de Nandrin, 223, 236; —, château de, 223; —, tour de, 232, 236.

Nassau, province d'Allemagne, 105. Nassogne, Anne-Thérèse de, 306. Naye, seigneur de, v. Méan. Nayez Chien, v. Naichin.

Navt Chien, v. Naichin.

Neu, H., auteur, 234.

NECHIN, ouvrage de, à Wandre, 128.

Nechin, v. Naichin. Neichien, v. Naichin.

Neur Ville, lieu-dit, à Wandre, 149.

Neuss, localité d'Allemagne, 219. Neuve Ville, lieu-dit, à Wandre, 39.

Neuve Voye, chemin de la, à Wandre, 30.

Neuville, araine la, à Wandre, 36; —, chemin de la, à Wandre, 38, 40, 43; —, houillère de la, à Wandre, 49, 56; —, la, lieu-dit, à Wandre, 35, 38, 40, 97, 102; —, rue, à Wandre, 13, 37, 41, 44, 51, 56, 81, 82, 120-122, 125, 126, 140; —, ruelle, à Wandre, 3; —, paire, à Wandre, 36, 41, 43, 44, 51, 52, 54, 56, 60-62, 122, 124, 136; —, xhorre, à Wandre, 23, 38, 49.

NIERMEYER, J. F., auteur, 244.

Nivelle, hameau, à Lixhe, seigneur de, v. Méan; —, voué héréditaire, v. Massillon.

Nivelles, seigneur de, v. Waha.

Nokète, vôye dèl, lieu-dit, à Wandre, 124.

Nopenci, 105.

Noquette, bure, à Wandre, 35, 37, 39, 117, 122, 124; —, lieu-dit, à Wandre, 38; —, veine, à Wandre, 146.

Notre-Dame-Aux-Fonts, église, à Liège, 97, 156; —, paroisse, à Liège, 98.

Nouvelle Espérance, xhorre, à Herstal, 30.

Noz, Henry de, 96.

# O

ODENKIRKEN, seigneur d', 246.

Offermans, 105.

Office national de la Sécurité sociale, 86.

OGERY, Öger, greffier de la cour de justice de Trembleur, bourgeois de Visé, 288.

OGIER, L., notaire, à Liège. 291.

OLLOY-SUR-VIROIN, prov. de Namur, cant de Couvin, 129; —, lieu-dit, v. Madou.

OMAL, prov. de Liège, cant. de Waremme, 217.

Orange, prince d', 138.
Ory, curé, à Wandre, 40.
Osaka, ville du Japon, 336.
Otte, Marcel, 341.
Ougrée, prov. de Liège, cant. de Seraing, 85; —, charbonnage, v. Ougrée-Marihaye.
Ougrée-Marihaye, charbonnage, à Ougrée. 85.
Oultremont, Adrien, comte d', 26-28.
Oultremont de Duras, Adrien, comte d', 34.
Oupeye, veine, d', à Wandre, 130.
Overdom, 105.

P

PAIRE, voye delle, lieu-dit, à Wandre, 127. PAIRE EN BOIS, lieu-dit, à Wandre, 105. PAIRE MAQUET, chemin de la, à Wandre, 126; -, ruelle de la, à Wandre, 125. Paires, dessous les, lieu-dit, à Wandre, 127. Palais, pharmacie du, à Liège, 7. Paliseul, prov. du Luxembourg, cant. de Paliseul, 116. PALME, fosse de, à Wandre, 127. PARC LOCQMARIA, comte du, 175. Parini, famille, stucateurs, 283. Paris, France, 28, 220, 244, 287. Parfondevaux, échevin de, v. Colloise. Parfondry, André, caissier, 307; -Jean-Guillaume, médecin, 307. Patron, notaire, secrétaire du chapitre de Saint-Barthélemy, 291. PAULME, fosse, à Wandre, 127; -, veine, à Wandre, 146. PAUME, ouvrage de, à Wandre, 127, 129; ---, veine, à Wandre, 23, 37, 49, 64, 69, 118, 130. PAUQUIN, A., secrétaire communal, à Wandre, 92. Pays-Bas, 94, 279, 280, 285; --, gouvernement des, 7. PAYS-BAS AUTRICHIENS, 252, 253. PENNAERTZ, René, peintre, 88. Pense, bure delle, à Wandre, 117. Pensylvanif, Etats-Unis, 89. PETITE BOSSETTE, couche de houille, à Wandre, 69. PETITE PIRAQUET, veine, à Wandre, 5, 14, 46. Petit-Wandion, v. Petit-Wandjon.

PETIT-WANDJON, Petit-Wandion, P'tit Wandjon, bure du, à Wandre, 127; —, lieu-dit, à Wandre, 44, 128; —, ouvrage du, à Wandre, 128. Petit-Wandre, lieu-dit, à Wandre, 12. Peuse, bure delle, à Wandre, 117. PHILIPPE, Joseph, auteur, 277, 278. 282, 284, 286, 287, 293, 294, 335, 337, 340. Piccard, Marie-Josèphe, 154. PIEDBŒUF, Guillaume, 107. PIERRE, musée de la, à Sprimont, 175. Piekreux, ruelle des, à Wandre, 57. Pieyns, Jean, 333. PIRAQUET, airage de, à Wandre, 38; -, araine, à Wandre, 6; -, beaume, puits, à Wandre, 6; -, veine, à Wandre, 116, 118, 130. Piraquette, veine, à Wandre, 146. PIRARD, Nicolas, 152; —, Renier, 151. PIRLET, H., chef de travaux à la faculté des sciences de l'Université, 175. Piron, Jean, 106. PIROTTE, bure, à Wandre, 117. PIROTTE, curé, de Wandre, 98. Pirotte, famille, 3. Pirotte, garde-champêtre, à Wandre, 110. Plaisante, veine, à Wandre, 130. PLAYOULE, Catherine de, 251. Poirier, famille, 135. Pologne, 84. PONCART, Tilman, 289. Poncelet, E. auteur, 180, 204, 219, 232, 235, 236, 239, 240, 243, 244, 248, 255. PONT, Henry de, 121. Pont, rue du, à Wandre, 32, 33, 60, 73, 128, 143. Ponthir, auteur, 120. Ponton, Frédéricq de, 90. PONTUR, Henri, 154. POPP, géomètre, 13, 43, 52, 60, 62, 65, 91, 120, 122, 123, 127, 210, 211. PORTE, bure delle, à Wandre, 117. PORTE, Collart delle, échevin de Wandre, 117. Posson, famille, 307; -, Anne-Isabelle, 306; -, Catherine-Elisabeth-Thérèse, 306; -, Elisabeth, 306; -Guillaume de, maître de forges, 307; , Guillaume de, fils, 308; —, Jean, 290, 291, 305, 306; -, Lambert-Henri, chevalier de, 307; -, Laurent-Joseph, 306; —, Marguerite, 306; -, Marie-Anne-Catherine, 306; -Nicolas-Antoine, chevalier

mayeur de Malmédy, 307; --, Nicolas-Guillaume de, 307; -, Pierre-RABOSÉE, Denix de, 121. Lambert, conseiller et receveur général de la province de Namur, 306, 307; -, Pierre-Lambert, fils, échevin de Namur, 306. Posson, hôtel de, à Liège, 277, 305. Poswick, E., auteur, 254. POTAY, rue du, à Liège, 306. Poulseur, prov. de Liège, cant. de Nandrin, 219, 222, 223; -, château de, 222, 223. POULTRÉE, Poultrie, veine, à Wandre, 130, 146. Poultrie, v. Poultrée. POUNAY, 148. Pouplouroux, veine, à Wandre, 130. Poura, famille, stucateurs, 283. Poux, fosse à, à Wandre, 53, 128. Poux-Bois-la-Dame, v. Poux-du-Boisla-Dame. POUX-DU-BOIS-LA-DAME, Poux-Bois-la-Dame, fosse à, à Wandre, 53, 54. PRAIRIE-DU-GREFFIER, lieu-dit, à Wandre, 24. PRAUN, 105. PRAYON, lieu-dit, à Forêt, 228. PRENTELET, Johan, 93. Prés, rue des, à Rioux, 13. PREY, sur, lieu-dit, à Wandre, 96. PREZ, alle fosse, lieu-dit, à Wandre, 113. PREZ, Oger des, 248. Prince, parti du, 288. Prince-Evêque, 137. PTITÈS GUITES, vôye dx, chemin, à Wandre, 78; —, lieu-dit, à Wandre, 128. P'tit Wandjon, beûr dè, v. Petit-Wandjon. Puters, A., auteur, 223.

# Q

Putz, 105.

Quartier, famille, 128; -, Arnould, dit le Wandjon, 128. QUARTIER, Arnold, 93, 151; -, Nicolas, 151. Quatre-Bras, lieu-dit, à Wandre, 28, Quatre-Bras, café des, à Rabosée, 119; -, carrefour des, à Rabosée, 118. QUEUE-DU-BOIS, prov. de Liège, cant. de Fleron, 153.

Rabosée, chevalier Gilles de, 245. RABOSÉE, hameau, à Wandre, 2, 7, 9, 10, 25, 28, 30, 32, 48, 59, 108, 118, 119, 136, 144, 154; —, café, v. Quatre-Bras. RADERMACKER, 106. RANDAXHE, Jean, chanoine, 289. Reiners, H., auteur, 234. REITER, 105. REMACLE, L., auteur, 119. Renard, François-Clément, 8, 28; --, François-Clément, l'épouse, 36. RENDAXHE, Denis, 154. Renkin, officier de santé, 92. RENNOTTE, André, 151; —, Denis, 151. RENOTTE, échevin de Wandre, 152. RENOZ, la veuve, 146. RÉVOLUTION LIÉGEOISE, 9 RHIN, cours d'eau, 104, 283. RICHAUSAUX, Marie de, 90. RICHEFONTAINE, areine de, à Liège, 291, 308. Riou, Rioul, Rioux, rigole de, à Wandre, 13, 64; -, ruisseau de, à Wandre, 12, 131. RIOUL, xhorre de, à Wandre, 131; -, ruisseau de, v. Riou. Rioux, v. Riou. RIWE DE MAGE, ruisseau, à Wandre, 131. ROBERT, Fernand, auteur, 295. ROBINSON, Neil, expert américain, 85. Roi Albert, place du, à Liège, 150. Rolloux, N., notaire, à Liège, 288. Roosens, H., archéologue, 218, 259. Rosstus, sous-mayeur, de Liège, 288. Rouchemadou, v. Rougemadou. ROUGEMADOU, Rouchemadou, baume de, à Wandre, 129. Rour, chirurgien, 92. Rouvroy, 5, 6, 12, 14, 24, 63; —, de, 5, 12, 13, 24, 29, 42, 46, 49, 53, 64, 128, 132, 135, 136, 139, 146; famille de, 62, 64, 65, 94, 95, 97, 116, 121; —, baron de, 3, 137, 140, 146, 148; —, seigneur de, 146; —, Charles, Joseph de, 3, 6, 13, 24, 37-39, 134, 135; —, M. de, 104; —, Marie de, 95; -, Renard-Robert de, 56. ROYE, couche de houille, à Wandre, 63, 69; -, exploitation, à Wandre, 127; —, fosse, à Wandre, 127; —, ouvrage de, à Wandre, 129; -, veine, à Wandre, 23, 64, 67, 127, 130, 146.

ROYE DE COU, veine de, à Wandre, 129. RUEFFMAN, Henri, 246.

RUSSIE, 79.

RYCKEL, A. de, auteur, 242.

RYCKEL, Jean de, seigneur de Saive, 246; —, Raes de, chanoine, tréfoncier de Saint-Lambert, à Liège, 246.

S

SABARE, lieu-dit, à Cheratte, 33. SAFTLEVEN, dessinateur, 213, 215; -, famille, 215.

SAINT-ANDRÉ, autel, dans la collégiale

Saint-Barthélemy, à Liège, 290. Saint-Barthélemy, collégiale à Liège, 277, 278, 287, 290, 292, 307; —, collégiale, à Liège, chanoine de, 290; -, collégiale, à Liège, chapitre de, 290, 291; —, collégiale, à Liège, autel, v. Saint-André; -, collégiale, à Liège, chanoines, v. Ghysselen, Lambrecht, Stavelot, Van Wel; -, encloîtres de, à Liège, 305; --, maison claustrale de, à Liège, 288, 291, 292.

SAINT-BARTHÉLEMY, place, à Liège, 287, 290, 292, 294.

SAINT-DENIS, collégiale, à Liège, 278,

Sainte-Aldegonde, paroisse, à Liège, 292, 293, 306.

Sainte-Barbe, 103, 104.

Sainte-Barbe, charbonnage, à Seraing,

SAINT-EMPIRE, chevalier du, v. Fabribeckers; -, comte de, v. Marchant et d'Ansembourg.

Saint-Etienne, 104.

SAINT-ETIENNE, France, dép. de la Loire, 89.

SAINTE-ETIENNE, bois, à Wandre, 54, 128.

Saint-Georges, prov. de Liège, cant. de Jehay-Bodegnée, 154; -, lieudit, v. Warfusée.

Saint-Hubert, ordre de, 246.

Saint-Jacques, cour jurée de, v. Colloise.

SAINT-JEAN, collégiale, à Liège, chanoine, v. Ghysselen.

Saint-Jean, rue, à Liège, 290.

Saint-Jean-Baptiste, paroisse, à Liège, 156; -, curé, v. Sauveur.

SAINT-LAMBERT, cathédrale, à Liège,

293, 304; -, chapitre de, à Liège, 242, 245; —, église, à Liège, 242, 245; -, chanoine de, à Liège, v. Jupille, Ryckel.

Saint-Lambert, place, à Liège, 7.

Saint Léonard, 103, 104.

Saint-Loup, église, à Namur, 306.

SAINT-MARTIN, collégiale, à Liège, chanoine, v. Méan.

Saint-Mathieu, rue, à Liège, 293.

SAINT-NICOLAS-AU-TREZ, paroisse, à Liège, 98.

SAINT-PIERRE, collégiale, à Liège, 7. SAINT-REMACLE, concile de, 243. Saint-Remi, v. Saint-Remy.

SAINT-REMY, Saint-Remi, prov. de Liège, cant. de Dalhem, 7, 140, 154. prov. SAINT-REMY, faille de, à Wandre, 145. SAINT-REMY, marbre de, 282.

SAINT-SACREMENT, église du, à Liège,

284. Saint-Sacrement, procession, 104. Saint-Servais, doyen de, à Maastricht,

249. Saint-Thomas, paroisse, à Liège, 278, 279, 293, 297.

SAINT-TROND, prov. de Limbourg, cant. de Saint-Trond, lieu-dit, v. Berg-op-Zoom.

SAIVE, Savia, prov. de Liège, cant. de Fléron, 27, 28, 30, 34, 53, 175-182, 187-190, 198, 209, 212, 214, 217, 222, 223, 225, 226, 228, 229, 232, 233, 235, 242-252, 254-256, 258-261, 263; —, bois de, 243; -, château de, 175-180, 212, 213, 226, 245, 247, 249, 251, 253, 263; —, château de, v. Méan, Motte; -, cour de justice de, 243, 245, 248; —, curé de, 249; —, Dame de, v. Motmans; -, église de, 243, 258, 259; -, hameau, v. Cohy; lieu-dit, v. Frise, Saivelette; -, maison, v. Motte, seigneur de Tignée; --, place, v. Mousset; --, ruisseaux, v. Cohy, Fosses, Julienne; -, seigneur de, 198, 235, 245-247, 250; --, seigneur de, v. Méan, Clermont; seigneurie de, 219, 243-246, 249-252; —, seigneurs de, 187, 253; —, sen-

tier, v. Gibet. SAIVE, D., notaire, à Liège, 306, 307. SAIVELETTE, lieu-dit, à Saive, 2, 28, 119, 152, 246, 247; —, houillère, v. Flairante Vonne; —, ruisseau, à Saive, 251, 253, 259.

Salles, prov. de Hainaut, cant. de Chimay, lieu-dit, v. Beaurieu.

Samont, bure, à Wandre, 117; -, col-Société CHARBONNIÈRE SUERMONT linne de, à Wandre, 120, 126; -, frères, 58. ravin de, à Wandre, 126; -, vignes SOCIÉTÉ INTERCOMMUNALE POUR LE de, à Wandre, 130. DÉMERGEMENT DES COMMUNES DE LA SAROLAY, lieu-dit, à Argenteau, 7. SAROLEA, 26, 27, 35, 78; —, famille, RÉGION DE LIÈGE, 145. Socogaz, Société, 80, 85. 28, 33, 35; -, et consors, 26; -Soer, Maxime de, salle du musée d'An-Adélaïde de, 33; —, Caroline de, 33; sembourg, 298, 302, 325. SOUVERAIN-WANDRE, Soverain-Wandre, -, Casimir de, baron de Cheratte, hameau, à Wandre, 3, 6, 12, 13, 29, 62, 64, 88, 89, 93, 101, 106, 109, 114, 33; -, Catherine de, 97, 156; -, Emilie de, 33; -, Félix de, 33; -125, 127, 128, 131, 132, 146, 151, 152, 154; —, curé, v. Villers; —, lieu-Hyacinthe de, 33; -, Victorine de, 33. dit, v. Clicotte, Entre-deux-Wandre. SAUMERY, P. L., de, auteur, 240, 258. SAUVAGE, passeur, 53. Soverain-Wandre, v. Souverain-Wandre. SAUVEUR, Martin, chanoine, curé de Soverain-Wandre, Grigoire de, 101. Saint-Jean-Baptiste, à Liège, 288. Spexhe, Jean-Léonard delle, 96. Savia, v. Saive. Spinetti, famille, stucateurs, 283. SCHAEPKENS, peintre, 240, 241. Spire, Chambre de, 249; --, cour im-SCHAYES, A. G. B., auteur, 217, 219, périale de, 250, 261. SPIRLET, Nicolas-Joseph de, conseiller-222. privé de Stavelot, 278. SCHEIN, 105. SCHILLING, G., auteur, 219. Spirlet, hôtel de, à Liège, 278, 282. SCHLEDER, 105. Sprimont, prov. de Liège, cant. de Louveigné, 175; -, musée, v. Pierre. SCHMIDT, 105. STAS, Eustache, 5; -, Lambert, 101. SCHÖNBURG, château de, Allemagne, 219. Stas, procureur, 148. SCHOOLMEESTERS, E., auteur, 242, 245. Stassart, ingénieur, 150. STAVELOT, Antoine de, chanoine de SCHUMAN, plan, 85. Saint-Barthélemy, 287. SECOND MARAIS, second maret, lieu-dit, STAVELOT, Jean de, 245, 246. à Wandre, 3, 5, 148. STAVELOT, prov. de Liège, cant. de Second Maret, v. Second Marais. SEIGNEUR DE TIGNÉE, maison du, à Stavelot, 339; —, conseiller privé de, v. Nicolas-Joseph de Spirlet; -Saive, 258. Selly, Sely, couche de houille, à Wandre, 63, 67; —, lieu-dit, à Wanpodestat de, 307; -, prince-abbé de, 278; —, principauté de, 252, 253. drc, 118; -, veine, à Wandre, 23, STEINBUSCH, 105, 106. 69, 127. **STEINE**, 105. STEINS, Nicolas, 308; -, Nicolas, la Selv. v. Selly. Selys, hôtel de, à Liège, 283. veuve, 308; —, Winand, commission-Semois, cours d'eau, 116. naire, 304. SEPT POIGNÉES, veine, à Wandre, 130. STEMBIER DE WIDEUX, Etienne-Fran-SERAING, prov. de Liège, cant. de çois de, 303. Seraing, 47, 89, 149, 153; --, char-Stenaye, veine, à Wandre, 130. bonnage, v. Sainte-Barbe. Stenne, Joannès, 10. Servais, inspecteur des Domaines, 150. STIENNON, Jacques, professeur, 175. Servais, Jeanne, marchande, 307. Sтоскновм, 282; —, maison, Sinseigher, 105. Tessin. SIMAR, F., notaire, à Liège, 293, 294. Suède, 282; —, roi de, 286. SIMENON. Georges, romancier, 89. SUERMONDT, 29, 44; —, famille, 58; Skivée, Séverin, 11. -, frères, 58, 73, 77, 142; -, société, SLYN, E. de, auteur, 222. 139; -, B. et Cie, 58; -, William, SMAELE, A. de, président du comité de 104; -, Yman Dirck Christian, 40. direction de Socogaz, auteur, 82. SUERMONDT MUSEUM, musée, à Aix-la-Smitsen, Arnold, peintre, 284, 293, 319. Chapelle, 282. Société Charbonnière, à Wandre, 44, 53, 54, 114, 149. Suisse, 283, 304.

SULLY, mémoires de, 297. SYNDIGAZ, Société, 79, 80.

TASSININARI, Madame, 341.

### T

TATE, alle, lieu-dit, à Wandre, 73. TCHÈR DEL HAVÊYE, li, lieu-dit, à Wandre, 119. Тснет, Jean 1', 119. TESNIER, bure, à Wandre, 38. TESNY, bure, à Wandre, 6, 14, 19, 24, 69, 91, 117; -, chemin de la, à Wandre, 6; --, fosse, à Wandre, 16; -, alle, lieu-dit, à Wandre, 96, 102; -, puits, à Wandre, 6, 12; —, rue, à Wandre, 46, 143, 145. TESSIN, Nicolas, le Jeune, 282. Tessin, maison, à Stockholm, 282. THÉODORE, bure, à Wandre, 6, 37, 38, 71, 117, 124. THEUX, prov. de Liège, cant. de Spa, 8. THIBAUT DE MASIÈRES, auteur, 236. THIER, Libert de, chanoine, 289; —, chanoine de, 290. THIRIARD-ROBEYNS, Madame, 341. Thirion, Jean, 289. Thirtion, Marcel, auteur, 337. Thomas, la veuve, 7; —, Jean, 8; —, Nicolas, 10. THOMAS, gérant de la famille Corbesier, 39. THOMAS, Henri, 92; -, Madame, 92. THOMAS, Jean-Thomas, dit le Chat, 119. THOMASSIN, mémorial statistique de, 14. Thomson, famille, 114; —, Arnold, 11; —, Gaspar, 152; —, Théodore, fils, 24; -, Thiri, 152. THONART, 26, 34. THOUR, Guillaume delle, 93. THYS, Jean-Renier, 278, 297; -, Mademoiselle de, 297. TIBAUX, G., auteur, 120. TIGNÉE, prov. de Liège, cant. de Fléron, 34, 109, 249, 250, 261; -, seigneurie de, 249-251. TILLEUR, prov. de Liège, cant. de Saint-Nicolas, 156. TILLIOU, Tilloux, maire de Wandre, 8, 9, 133-135. Tilloux, v. Tilliou. TIRIARD-ROBEYNS, M. M., auteur, 337. TIRLOTTE, bure, à Herstal, 151. TOLLENAERE, L., auteur, 229. Tomberg, seigneur de, 306. Tomson, groupement, 5; -, Colas, 116; -, fils, 116; -, Toma, 94.

Tomson, P., notaire, 307. TONGRES, prov. de Limbourg, cant. de Tongres, 336. Toulouse, Jean-Jacques, 154. Toulouse, France, dép. de la Haute-Garonne, 220. Tournal, prov. de Hainaut, cant. de Tournai, 217. Toussaint, Jean-Hubert, 249. Toussaint, 303. TREMBLEUR, prov. de Liège, cant. de Dalhem, cour de justice de, 288; greffier, v. Ogery. Trèves, ville d'Allemagne, 105. TRIXHAY, rue du, à Wandre, 72; ruelle du, à Wandre, 13, 29, 30, 125, 132. TRIXHE, Grégoire de, chanoine, 289. Trocquette, v. Troquette. TROISFONTAINES, Lambert, 110; -, sieur, 57. Trois Grâces, œuvre de J. del Cour, 337 Trois Noquettes, fosse, à Wandre' 124. TROIS NOYERS, houillère, à Wandre, 2; les, lieu-dit, à Wandre, 114. TROQUETTE, Trocquette, veine, à Wandre, 116, 130. TROU DU CURÉ, sentier du, à Wandre, 30, 32, TURNHOUT, prov. d'Anvers, cant. de

## Ū

Turnhout, 222.

ULRIX, Fl., auteur, 7.
UNION COOPÉRATIVE SOCIALISTE, 7.
UNIVERSITÉ, quai de l', à Liège, 44.
USENBACH, localité d'Allemagne, 105.
UTRECHT, Pays-Bas, prov. d'Utrecht, 40.

# ٧

Vache, bure à la, à Cheratte, 117.

Vaherlisse, campagne de, à Wandre, 32.

Val-Benoit, houillère du, à Liège, 47.

Valdarno, localité d'Italie, 82.

Val-Dieu, lieu-dit, à Charneux, 223.

Val-Saint-Lambert, cristalleries du, 341.

Van Acker, ministre, 82.

Van Buel, Jacques-Cornélis, jurisconsulte, 306; —, Jacques-François, 306.

VANDER HOEVEN, Michel, 341. VAN DE WEL, Anne, 306. VAN DE WEYER, 105. Van Engelshoven, 105. VAN HEULE, H., auteur, 286. Van Kenkenrijck, 105. Vannerus, J., auteur, 119. VAN ROY, Van Roye, curé, à Wandre, 91, 103, 104, 141. Van Roye, v. Van Roy. VANSUTTE, Gilet, 152. Van Wel, 290; —, André, marchand, 289, 292, 305; —, André, fils, chanoine de Saint-Barthelemy, à Liège, 290, 291; —, Anne, 290, 291; —, Dieudonné-Dominique, 291; -, Elisabeth, 290, 291; -, Laurent-Joseph, 305; -, Pierre-Arnold, 291. Vasalli, stucateur, 283. VAULX DE BERAPREIT, lieu-dit, à Wandre, 113. VEINETTE, veine, à Wandre, 14, 19, 37, 38, 44, 130, 146. VELBRUCK, François-Charles de, prince évêque, à Liège, 279, 280, 294, 304. VENDREMAES, 92. VENISZ, ville d'Italie, 286. VENNES, fourneau des, à Liège, 290, 305, 306; —, usine des, à Liège, 306. VENTEN, J., 177. VERCHEVAL, Jean-Baptiste, 10; Joseph, 10; -, Marguerite-Joséphe, 154. VERDIN, Barthélemy, la veuve, 39. VERDUN, France, dép. de la Meuse, église de, 242-244; -, évêque de, 242, 259. VERRE, musée du, à Liège, 335, 339, 340. Verte, place, à Liège, 293. VERVIERS, prov. de Liège, cant. de Verviers, 304. VIANDEN, Grand-Duché de Luxembourg, comte de, 243, 260. VIDEBOURSE, combe de, à Wandre, 130; —, lieu-dit, à Wandre, 13, 71; —, vignes de, à Wandre, 130. Vièrdju Marèye, v. Vierge Marie. Vierge Marie, Vièrdju Marèye, à la, maison, à Wandre, 97; —, place de la, à Wandre, 57. VIEUX-BURE, bure, à Wandre, 19. Vieux-enghien, v. Vieux-engien. VIEUX-ENGIEN, Vieux-enghien, le, lieudit, à Wandre, 122. VIEUXVILLE, prov. de Liège, cant. de

Ferrières, lieu-dit, v. Logne.

VIE WALLONNE, musée de la, à Liège, VIGNE, bure delle, à Wandre, 117, 130. VIGNES, fosse aux, à Wandre, 130; -, les, lieu-dit, à Wandre, 118. VILE BUSE, al, lieu-dit, à Wandre, 130. VILLEGAS DE CLERCAMP, Jeanne-Joséphine de, 7. VILLERS, curé de Souverain-Wandre, 106. VINCENT, A., auteur, 116, 118. VIOLETTE, la, concession minière, à Wandre, 34. Visé, prov. de Liège, cant. de Dalhem, 13, 36, 56, 60, 62, 63, 228, 283; -, bourgeois de, v. Ogery; -, haute cour de, 10. Visé, route de, à Wandre, 56; -, rue de, à Wandre, 13, 60, 140. Vivegnis, prov. de Liège, cant. de Fexhe-Slins, 21, 153. VOIE DU CURÉ, rue, à Cheratte, 30, 32. Vos, v. Voz. Voz, François-Joseph, 8, 24; --, receveur, 21, 23. Vôye As P'titès Guites, rue, à Wandre, 73.

## W

WAHA, famille de, 255; --, Hélène-

WAIDE AL FOSSE, lieu-dit, à Wandre,

Charles de, seigneur de Loen et

254-256; —, Jean-

Wagner, 105.

Jeanne de,

Nivelles, 254.

113. WAIDE DÈ TCHÈT, li, lieu-dit, à Wandre, 119. WAILLET, famille, 255. WANDION, Ernult le, 128; —, Piron le, 128. Wandjon, v. Quartier. WANDRE, Jacmine de, 94. Wandre, prov. de Liège, cant. de Herstal, 1-13, 15-19, 21-40, 42-60, 62-65, 67-69, 71-73, 76-110, 112-154, 157, 177, fig. 27; -, airage, v. Piraquet; -, araines, v. Jardin, Vooz Parmentier, La Neuville, Piraquet; -, baumes, v. Rouchemadoux, Rougemadou, Wérisseau; -, bois, v. Dame, Fosse au piou, Saint-Etienne; -, bourgmestre de, 92; -, bourgmestres de, v. Grégoire, Jardin, Lacroix, Le Clerc; -, bures,

v. Bois-la-Dame, Clusins, delle Vigne, Dubois, Gaillette, Hélène, Jean-quipleure, Machine, Maret, Montrieux, Noquette, Petit Wandjon, Tesnier, Tesny, Théodore, Vieux-Bure, Vigne, Wérisseau; -, campagne, v. Vaherlisse; —, capitaines de, v. Blan, Dujardin, Jardin; —, charbonnage de, 150; -, charbonnage, v. Abhooz; -, château, v. Motte; -, chemins, v. Bois-la-Dame, Marets, Mûrier, Naichin, Neuve Voye, Neuville, Paire Maquet, P'titès Guites, Tesny; -, colline, v. Samont; -, Combe, v. Videbourse; -, commune de, 138; -, concession minière, v. Violette; -, conseil communal de, 138; -, conseil de fabrique de, 42, 43, 142; -, conseil municipal de, 42, 56, 132, 135; -, couches de houille, v. Grande Bossette, Grande Veinette, Grand Xhorré, Loxhay, Petite Bossette, Roye, Selly; —, cour de, 3, 4, 8, 114, 146-148; —, curé de, 93, 94, 131, 148, 149, 152; --, curés de, v. Arnould, Pirotte, Van Roy, Van Roye; -, député de, 99; député de, v. Lacroix; —, église de, 95, 96, 98, 141-144, 147, 152; --, échevins de, 146, 148; —, échevins de, v. Collart delle Porte, Grégoire, Gueury; —, écoles de, 143, 144; —, enclos, v. Boufflet; —, exploitations, v. Celly, Roye; -, fabrique de l'église de, 136; - faille, v. Saint-Remy; —, fontaine, v. Chawot; —, fosse de, 10, 99; -, fosses, v. Bergobzoom, Cimetière, Maret, Palme, Paulme, Poux, Poux-Bois-la-Dame, Poux du Bois-la-Dame, Noquettes, Vignes, Wérisaux; —, garde-champêtre de, v. Fontaine; -, greffier de, v. Gueury; -, hameau, v. Rabosée; -, haute cour de, 148; —, home des écoles paroissiales de, 51; -, houillère de, 9, 10, 101, 110; -, houillères, v. Bois, Boisla-Dame, Colson, Naichin, Neuville, Trois Noyers; -, lieux-dits, v. Balance, Bascule, Beralpreit, Berapreit, Ber a preit, Berard Pré, Berarpreit, Berartpreit, Beraupreit, Bergopsome, Berg-op-Zoom, Bergop Zoom, Beurapreit, Beure au pré, Beure au preit, Bois-la-Dame, Bomme, Bruyère de Heuseux, Bure a preit, Buraupreit, Bur au preit, Bur au prés, Burre à preit, Celly, Cense au laton, Champ des Coplay, Chat, Clicotte, Coplay, Coppleal, Cortil alle houillère, Courte au bois, Déluge, Denawe, Deux Berapreis, Deux Berapreit, Dossay, Douze Verges, Engent, Engin, Entre-deux-Wandre, Fosse au grand thier, Fosse aux poux, Gheury, Goffe, Grand Berarpreit, Grand Chemin, Grand-Wandre, Grise Pierre, Houilher, Houilhière, Houillère, Houillerie, Houillière, Houlhier, Houlhir, Houlhyer, Houlier, Houlpaix, Huilhier, Huilhiers, Huillière, Hulherie, Hulhier, Hulhyers, Indjin, Inghin, Ingin, Jardin, Lacroix, La Motte, La Neuville, La Xhavée, Machine, Mage, Marais du greffier, Maray du Baron, Maret, Maret du Greffier, Maret Leblanc, Marets, Marsalle, Mer, Moulet, Mulet, Naichien, Naichin, Nayez Chien, Nayt Chien, Nechin, Neichien, Neufve Ville, Neuve Ville, Neuville, Nokète, Noquette, Paire, Paires, Paume, Petit Wandion, Petit Wandiion, Prairie du Greffier, Prey, Prez alle fosse, P'titès Guites, Quatre-Bras, Second Marais, Second Maret, Selly, Sely, Souverain-Wandre, Tåte, Tchèr dèl Havêye, Tesny, Trois Noyers, Vaulx de Berapreit, Videbourse, Vieux Enghien, Vieux Engien, Vignes, Vile Buse, Waide al fosse, Waide dè Tchèt, Wérichau, Wéricheau, Wérixhas, Wérixhet; -, maires de, v. Degrady, Degrady de Bellaire, Malaise, Tilliou: —, maison communale de, 143; -, maisons, v. Chat, Franquet, Vierge Marie; -, mayeur de, 146; —, mine, v. Marets; —, officier de, 99; -, ouvrages, v. Doyar, Nechin, Petit Wandjon; -, paires, v Au Bois, Bois, Eau, Malåhe, Maquet, Meuse, Neuville, Wérixhet; -, places, v. Elmer, Vierdju Mareye, Vierge Marie, Werixhet; -, plaine, v. Mage; -. pont, v. Bonfond; -, prairies, v. Chat, Lacroix, Gheury, Gueury; -, prés, v. Mage; -, puits, v. Beaume, Piraquet, Bois-la-Dame, Maret, Tesny; -, ravin, v. Samont; -, rigoles, v. Grand-Maret, Mage, Riou; —, route, v. Visé; —, rues, v. Bastin, Bois-la-Dame, Ecoles, Frésart, Henri de Louvain, Mûrier, Neuville, Pont, Tesny, Trixhay, Visé,

Vôye ås p'titès Guites; —, ruelles, v. Bastin, Frésart, Gilet, Gillet, Marais Maret. Marets, Mûrier, Naichin, Neuville, Paire Maquet, Pierreux, Trixhay; —, ruisseaux, v. Clusin, Cohy, Laye, Rioul, Riwe de Mage, Xhorre; -, secrétaire communal de, v. Pauquin; -, seigneur de, 5, 137; —, sentiers, v. Gibet, Trou du Curé; —, société charbon-nière de, 34; —, terrain, v. Mage; --, terre franche de, 148; --, veines, v. Bossette, Bovy, Castagnette, Celly, Cely, Colleye, Dames, Doucette, Dure Veine, Elisa, Fond, Frexhecou, Grande Piraquet, Grande Pouplouroux, Grande Veine, Grand Xhorré, Grappe, Grasse, Hardie, Hoirissaux, Huffenale, Lavigne, Lisa, Loxhay, Mélar, Oupeye, Paume, Petite Piraquet, Piraquet, Piraquette, Plaisante, Poultrée, Poultrie, Pouplouroux, Roye, Roye de cou, Selly, Poignées, Sept Stenaye, Trocquette, Troquette, Veinette, Wérisseau, Xhufenale, Xhuffenale; —, vicaire de, 148; -, vicaire de, v. Dumoulin; —, vignes, v. Samont, Videbourse; —, waide, v. Hanson; —, xhorres, v. Mache, Neuville, Rioul.

WARFUSÉE, lieu-dit, à Saint-Georges, 175, 254, 256; —, château de, 255. WARRIMONT, frères, 7.

WARSAGE, prov. de Liège, cant de. Dalhem, 108; -, seigneurs de, v. Lhostellerie de Falloise.

WATHAR, Théodore, chirurgien, 156.

WATHIEU, Jean, 153.

Wéricheau, lieu-dit. Wandre, Wérisseau.

Wérihay, lieu-dit, à Wandre, Wérixhet.

Wérisaux, fosse de, à Wandre, v. Wérisseau.

WÉRISSEAU, Wérichau, Wérisaux, Wérisseaux, baume de, à Wandre, 130; , bure, à Wandre, 37, 65, 67, 91, 101, 117; —, couche de houille, à Wandre, 69, 80; -, lieu-dit, à Wandre, 13, 97, 130; -, veine, à Wandre, 14, 18, 19, 23, 146.

Wérisseaux, veine, à Wandre, v. Wérisseau.

Werixhas, lieu-dit, à Wandre, v. Wérixhet.

WERIXHET, Wérihav, Werixhas, lieudit, à Wandre, 11, 24, 54, 56, 60, 114, 115; -, paire du, à Wandre, 54; -, place du, à Wandre, 115.

WESEMAEL, Anne de, 249; -, Marie de, 250.

WESPIENHAUS, hôtel, à Aix-la-Chapelle, 281.

Wigt, 105.

Wiнеме, Jaspar, 96. Wilket, Toene, 151.

WILKETS, Jean, 151.

WILKIN, Lambert, la veuve, 307.

WILLEMS, hôtel, à Liège, 279, 286.

WILLEMS, salle, au Musée d'Ansembourg, 286.

WILLEMS, famille, 294, 304; —, Madame de, 299; -, Monsieur de, 297, 301; —, de, seigneur d'Amstenradt, 279; -, la veuve, 294; -, Catherine-Thérèse-Colette, 278, 297; -, Marie-Anne, 278, 294; —, Michel, 277, 278, 292-294; --, N., 293; --, Nicolas, seigneur des comtés de Geleen et d'Amstenraedt, 277-281, 294, 297, 298, 301-303, 324.

WILLEMS, J., auteur, 337.

WILTZ, Grand-Duché de Luxembourg, 105.

WINCK, 105.

Wincken, 105.

WINZINGERODE, le général de, 280.

Wouters, Cécile, 95, 97.

Wurbeve, comtesse Louise de, douairière du comte Charles de Méan, 26, 27, 34.

## X, Y, Z

XHORIS, Charles, 151. XHORRE, li, ruisseau .à Wandre, 131. Xноs, Xhosse, seigneur de, v. Méan. Xhosse, v. Xhos.

Xhufenale, v. Xhuffenale.

XHUFFENALE, Xhufenale, bure, à Wandre, 117; -, veine, à Wandre, 14, 15, 130.

Yans, Maurice, 175, 254.

YERNAUX, Jean, auteur, 219, 228, 292. ZÉLANDE, Pays-Bas, 116.

Zouslag, 105.

# TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Vie et mort d'une industrie multiséculaire : la houillerie à Wandre. Deuxième partie, par Jean RENARD	1-174
Etude archéologique et historique sur le château médiéval de Saive, par Marcel Offe	176-275
Les hôtels d'Ansembourg et de Posson à Liège, par René Jans	278-330
Rapport du secrétaire sur l'activité de l'Institut en 1970, par Georges HANSOTTE	333
Musées d'archéologie et d'arts décoratifs : rapport de l'année 1970, par Joseph Philippe	335-347
Tableau des Membres de l'Institut Archéologique Liégeois	I-XVIII
Table alphabétique des noms de personnes et de lieux, par Marie-Paule Lux-Mossay	XIX-XL

# TABLE DES AUTEURS

	Pages
HANSOTTE (Georges), Rapport du secrétaire sur l'activité de l'Institut en 1970	333
Jans (René), Les hôtels d'Ansembourg et de Posson à Liège	278-330
LUX-MOSSAY (Marie-Paule), Table alphabétique des noms de personnes et de lieux	XIX-XL
OTTE (Marcel), Etude archéologique et historique sur le château médiéval de Saive	
PHILIPPE (Joseph), Musées d'archéologie et d'arts décoratifs : rapport de l'année 1970	
RENARD (Jean), Vie et mort d'une industrie multiséculaire : la houillerie à Wandre	

# TABLE DES ILLUSTRATIONS

	Pages
Plan manuscrit de Wandre en 1806	H.T.
La ruelle des Marets, à l'ancien lieu-dit « al machine », à Wandre	4
Gisement de Wandre	H.T.
Coupe nord-sud dans les ouvrages du Maret, vers 1815, à Wandre	15
Bure « alle machine », à Wandre	22
Cartes des concessions de Wandre	31
Wandre : rue Henri de Louvain et paire Neuville	41
Bure Bois-la-Dame, à Wandre	45
Cheminée du Bois-la-Dame	47
Wandre : rue Henri de Louvain	48
Puits et tunnel d'évacuation du Bois-la-Dame	50
Paire Neuville, à Wandre	51
Plan de la paire Neuville	52
Paire à l'eau, à Wandre	55
Marque et raison sociale du charbonnage de Wandre	58
Tracés des chemins de fer reliant la houillère à la Meuse	59
Cortil alle houillère, à Wandre	61
Biens de la houillère de Wandre	H.T.
Xhorres du sud, à Wandre	65
Graphique de l'exploitation de 1830 à 1890	66
Attaque des veines par les différents bures	68
Panorama de Wandre	71
Li Voye ås p'titès guites	74
Nouveau siège de la houillère de Wandre	75
Publicité du charbonnage	77
Coupe dans le chantier de gazéification souterraine de Wandre	81
Installations extérieures du chantier de gazéification	83
La Meuse à Souverain-Wandre	88
Signatures d'Olivier Lacroix	99
Paire à l'Eau, au Wérixhet	115
Wandre : chemin de la Paire Maquet	126
Fragment généalogique d'Olivier Lacroix	155
Carte générale de la houillerie wandruzienne	H.T.
Situation du village de Saive	176
Situation du château de Saive	178
Carte topographique de la Belgique, détail : Saive	179
Plan du château de Saive, de A. Dejardin	180

Haute tour du château de Saive	182
Base de la haute tour Nord	183
Enceinte Nord et haute tour	184
Haute tour	185
Cour intérieure et haute tour	186
Plan de la cave de la haute tour	188
Murs intérieurs de la haute tour	189
Plan du rez-de-chaussée	190
Haute tour	191
Haute tour	192
Manteau de cheminée de la haute tour	193
Mur Est de la haute tour	194
Elévation de l'intérieur de l'enceinte de la haute tour	195
Vue éclatée d'une archère	196
Enceinte extérieure de la haute tour	198-200
Enceinte Est de la haute tour	202
Tour carrée	204, 206
Vue générale du château de Saive	207
Plateau, au-delà du fossé	208
Coupe générale du château	209
Photo aérienne du château de Saive	210
Extrait du plan Popp de Saive	211
Château de Saive, de Bagelaar	213
Extrait du plan cadastral de Saive	214
Première archère de la haute tour	216
Blocs du chaînage de la tour C	223
Piedroit de la porte intérieure de la haute tour	224
Porte de la haute tour	230
Détail de la moulure de la porte de la haute tour	231
Porte de la cave de la haute tour	237
Haute-tour du château de Saive, de G. Lavalette	239
Haute-tour du château de Saive, de A. Schapkens	241
Extrait de la carte de Ferraris : Saive	
Plan de Saive, conservé à Warfusée	256, 257
Façade extérieure du Musée d'Ansembourg	309
Façade du Musée d'Ansembourg	310
Hall d'entrée du Musée d'Ansembourg	311
Stucs du plafond de la cage d'escalier	
Salon rouge	313
Plafond du salon rouge	314
Petit salon	315
Salon aux tapisseries	
Plafond du salon aux tapisseries	317
Salon vert	
Peinture d'Arnold Smitsen	319

# - xLV -

Salle à manger	320
Armoire vaisselière de la salle à manger	321
Cuisine	322
Salle au balcon	323
Chambre à coucher	324
Salle Maxime de Soer	325
Petit salon	326
Salle Henrijean-Hennet	327
Plafond de la salle Henrijean-Hennet	328
Salle Jamar-Raick	329
Plan de l'hôtel d'Ansembourg	330
Encrier en faïence vernissée d'Andenne	342
Commode en chêne	343
Fragment de fresque romaine de Vervoz	344
Gobelet en verre	34€
Lampe à suspendre en verre ambré	347